BnF Gallica

Mémoires & documents publiés par l'Académie salésienne

Source gallica.bnf.fr / Académie salésienne (Annecy)

BnF Gallica

Académie salésienne (Annecy). Auteur du texte. Mémoires & documents publiés par l'Académie salésienne. 1937.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALESIENNE

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

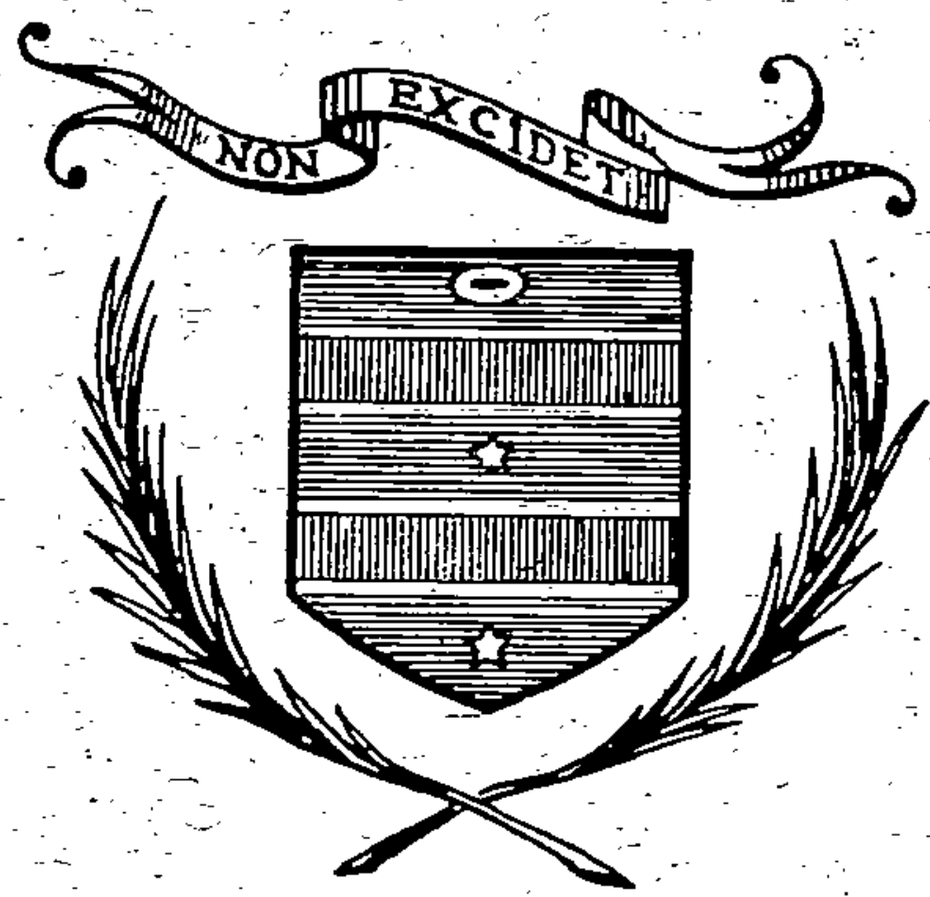

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1937

BIBLIOT. NATIONALE D.L. 13-VI-1938 PÉRIODIQUES

Source gallica.bnf.fr / Académie salésienne (Annecy)

PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Tome I. — V. BRASIER, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. LOMBARD. Le Doctorat de St François de Sales.—V. BRASIER, Etude sur S. Ruph. — J. MERCIER, Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. PETTEX. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. BRAND. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève

Tome III. — J. MERCIER. Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. GONTHIER. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — BRACHET. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — BRAND. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. BRASIER. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. FALCONNET. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-E. PICCARD. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. PONCET. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. MERCIER. Le B. Pierre Favre. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — DUCRETTET. Monogr. de Marlens. — J.-M. PETTEX. Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443

Tome VII. — M. SAUTHIER-THYRION. Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. LAVANCHY. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. PLANTAZ. Monogr. d'Arâches. — A. MONTAGNOUX. Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. MERCIER. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. LAVANCHY. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — FLEURY. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. FALCONNET. Une ascension au Mont-Blanc. — H TAVERNIER. Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. MERCIER. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. BRASIER. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. GONTHIER. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

Tome XI. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. GONTHIER. Pouillé du Dioc. de Genève, en 1481

Tome XII. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme. 1re part.

Tome XIII. — R. P. DOMENGE. La Mission de Vizagapatam.

Tome XIV. — J. MERCIER. Le Chapitre de S. Pierre de Genève.

Tome XV. — V. BRASIER. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. LAVANCHY. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Tome I. — V. BRASIER, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. LOMBARD. Le Doctorat de St François de Sales.—V. BRASIER. Etude sur S. Ruph. — J. MERCIER, Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. PETTEX. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. BRAND. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève

Tome III. — J. MERCIER. Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. GONTHIER. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — BRACHET. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — BRAND. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. BRASIER. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. FALCONNET. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-E. PICCARD. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. PONCET. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. MERCIER. Le B. Pierre Favre. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — DUCRETTET. Monogr. de Marlens. — J.-M. PETTEX. Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443

Tome VII. — M. SAUTHIER-THYRION. Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. LAVANCHY. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. PLANTAZ. Monogr. d'Arâches. - A. MONTAGNOUX. Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. MERCIER. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. LAVANCHY. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — FLEURY. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. FALCONNET. Une ascension au Mont-Blanc. — H TAVERNIER. Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. MERCIER. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. BRASIER. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. GONTHIER. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

Tome XI. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. GONTHIER. Pouillé du Dioc. de Genève, en 1481

Tome XII. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme. 1re part.

Tome XIII. — R. P. DOMENGE. La Mission de Vizagapatam.

Tome XIV. — J. MERCIER. Le Chapitre de S. Pierre de Genève.

Tome XV. — V. BRASIER. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. LAVANCHY. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

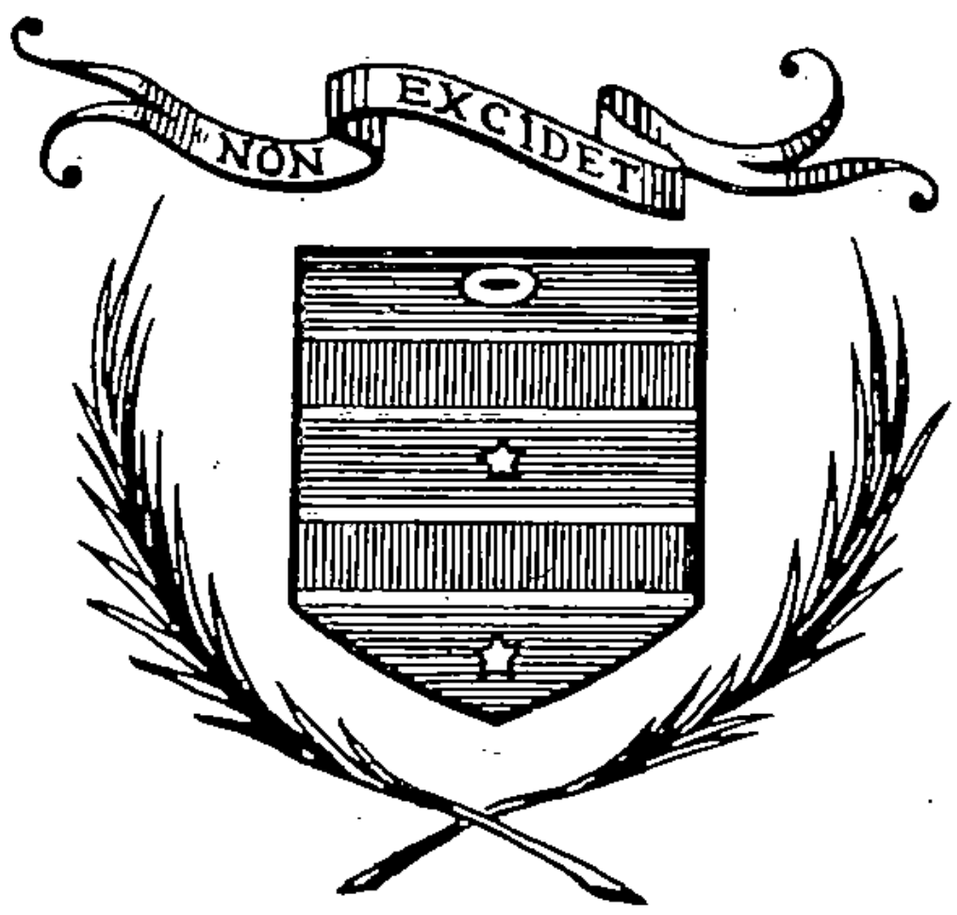

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE
1937

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

Nihil obstat:

Annecii, die 15 junii 1937.

Eug. BENOIT, *censor dep.*

Imprimatur:

Annecii die 22 junii 1937.

Jh PERNOUD, *Vicarius Generalis*

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 6 octobre 1936

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duval, R. P. Favrat, Mugnier et L. Pfister.

En ouvrant la séance, le président dit les regrets de l'Académie pour la mort de M. Joseph Viollaz, membre agrégé, qui, pendant plusieurs années, dirigea l'Imprimerie Commerciale et imprima nos Mémoires. A Mme Viollaz et à sa famille il adresse de religieuses condoléances et exprime de pareils sentiments de sympathie à M. Pierre Callies qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Le président envoie les félicitations de l'Académie Salésienne à l'Académie Chablaisienne à l'occasion de son cinquantenaire qui a été magnifiquement célébré le 15

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

septembre, à Thonon. M. le chanoine Coutin y représentait notre Société. Plusieurs autres membres étaient aussi présents.

M. le chanoine Mugnier adresse des compliments à M. Avezou, archiviste départemental, nommé officier d'Académie.

Sont élus membres agrégés : M. le chanoine Janin, Supérieur du Collège de Rumilly et M. Constant Démaison, sculpteur à Choisy.

Le président présente le nouveau volume de nos Mémoires qui vient de sortir des presses de l'imprimerie. C'est l'occasion pour lui de remercier M. Beauquis, géomètre, qui a bien voulu dessiner spécialement un plan schématique d'Annecy pour illustrer son étude sur le plan d'extension publiée dans le volume. Prochainement paraîtra le supplément au Dictionnaire du Clergé, établi par M. le chanoine Pochat-Baron. Les membres de l'Académie le recevront en même temps que les Mémoires.

M. le chanoine Mugnier dépose sur le bureau le Bulletin de la Société Française des Electriciens, années 1918 à 1924, offert par M. Alfred Revel, ancien administrateur-directeur de la Compagnie des Bateaux d'Annecy, membre de notre Académie. De vifs remerciements lui sont adressés pour ce don généreux.

M. l'abbé Duval donne lecture du Propre du Diocèse qu'il vient de rédiger et qui doit servir de supplément au Missel quotidien de Dom Lefèvre. L'auteur a consacré une notice à chacun des saints honorés, faisant ressortir leurs qualités vraiment caractéristiques : amabilité et grâce affectueuse.

Le président signale la petite plaquette « La Savoie Pays des Saints », récemment publiée par M. Louis Pfister et attire l'attention de ses collègues sur le dernier volume des Mémoires de l'Académie Chablaisienne qui renferme le discours sur saint Maurice, prononcé par S. E. Mgr Burquier aux fêtes du 5e centenaire de la fondation de l'ordre de Saint Maurice, en 1434.

M. le chanoine Coutin souligne quelques faits divers annéciens qui se sont passés à l'occasion de l'Annexion de la Savoie à la France, notamment le chant du Te Deum pour célébrer les victoires de Montebello et de Magenta; l'arrivée du prince de Piémont et du duc d'Aoste, le 15 août 1859; la décoration par de petits drapeaux français du pain bénit offert à Notre-Dame le 25 mars 1860; le vote du 10 avril; le service pour le prince Jérôme Bonaparte en juillet; la visite triomphale de l'Empereur et de l'Impératrice, etc...

M. le chanoine Mugnier parle de l'ouvrage que le R. P. Buffet prépare sur Mgr Biord et donne lecture de la préface projetée.

Séance du 1er décembre 1936

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Benoit, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Démaison, Domenjoud, Duval, Flamary, Fontaine, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, R. P. Tissot et Stellio.

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à M. Constnat Démaison, artiste sculpteur à Choisy. Puis il a le devoir douloureux d'enregistrer le décès de l'un de nos très anciens membres, M. l'abbé Veyrat-Durebex, archiprêtre de Bonne-sur-Menoge. A sa famille, il envoie les condoléances bien sympathiques de l'Académie.

Sur la proposition de M. le chanoine Mugnier, sont nommés membres agrégés de la Salésienne : MM. les abbés Barnoud, curé du Pont-Neuf-Annecy; Besson, vicaire à Poisy; Détraz, vicaire à La Roche; Laffin, curé de La Combe-de-Sillingy; Rossat, curé de Saint-Sigismond.

Le président est heureux de présenter le supplément au Dictionnaire du Clergé qui mérite des éloges reconnaissants à son auteur, M. le chanoine Pochat-Baron, et il dépose de la part de M. le chanoine Garin, de Paris, qu'il

remercie, son ouvrage sur les *Evêques et Prêtres de Cheuron.* Il sera donné un compte-rendu de cet important ouvrage.

De la part de M. l'abbé Rossat, de Saint-Sigismond, le président communique une monographie manuscrite de cette commune, rédigée en 1888 par l'instituteur public, M. Clément Bussat. Dans l'intéressante préface dont il est donné lecture, l'auteur se disait heureux de pouvoir apprendre à ses élèves ce que, pendant longtemps, il n'avait pas su lui-même de l'histoire du Faucigny et de Saint-Sigismond. Ce travail présente un vif intérêt.

M. le chanoine Mugnier présente aussi les deux premiers chapitres de la biographie de Mgr Biord, que prépare le R. P. Buffet. Il en sera parlé à la prochaine séance.

M. l'abbé Chavanne donne le compte-rendu bibliographique d'un récent ouvrage sur la Doctrine spirituelle de Saint François de Sales, « *La joie dans l'Amour de Dieu* », par Michael Muller, professeur à Bomberg (Allemagne), et traduit par M. Peyrarche, agrégé de l'Université.

M. Constant Démaison fait un exposé de la sculpture sur bois dans l'art religieux, dont la publication dans la *Croix de la Haute-Savoie* du 6 décembre a révélé l'heureuse inspiration.

Et pour appuyer son exposé, M. Démaison présente plusieurs sujets exécutés en taille directe sur chêne, bas-reliefs représentant des stations d'un chemin de croix, notamment l'élévation de la croix et la mise au tombeau. Œuvres magnifiques d'art sacré et d'expression profonde devant lesquelles les membres de l'Académie sont unanimes à témoigner leur admiration. Un médaillon formé de plusieurs essences encastrées et de teintes différentes, est aussi fort apprécié.

Le président se fait un plaisir d'exprimer au jeune artiste ses remerciements, ses félicitations les plus chaleureuses et des souhaits bien ardents pour son succès mérité.

M. l'abbé Duval donne alors lecture d'une note descriptive de la croix de bois récemment érigée à Chênex,

œuvre de M. Constant Démaison, sur laquelle l'artiste a exécuté en bas-relief les instruments de la Passion. (Cette note est publiée dans la *Croix de la Haute-Savoie* du 13 décembre.

Sur l'indication de M. Roger Domenjoud, l'Académie Salésienne s'associe au projet des *Amis du Vieil Annecy* d'apposer sur la maison Favre, rue Sainte-Claire, une plaque de marbre devant rappeler que cette maison a été habitée par Saint François de Sales, le Président Favre et Vaugelas.

Séance du 2 février 1937

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Barnoud, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, Duval, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Stellio et Thévenet.

Le président adresse des condoléances à M. Joseph Abry, pour la mort de son gendre, M. Léon Charmot, imprimeur, et également au Comité et Amis de l'Ecole libre Saint François pour la mort de sa directrice, Mlle Falconnet.

Il est heureux de féliciter chaleureusement M. Pierre Callies, élevé, au titre militaire, à la dignité d'Officier de la Légion d'Honneur, et M. Avezou pour le grand succès de son cours sur l'histoire de Savoie.

Le président forme des vœux pour le rétablissement de notre confrère, M. le chanoine Janin, supérieur du Collège de Rumilly, qui a échappé miraculeusement à l'attentat que l'on sait; et il complimente enfin M. Stellio couronné au concours des Beaux-Arts de l'Académie Florimontane.

M. l'abbé Chiariglione, trésorier, donne connaissance des comptes de l'exercice écoulé. Ces comptes sont aprouvés; le président remercie le trésorier et profite de cette

occasion pour dire sa reconnaissance au généreux anonyme qui chaque année apporte à notre modeste budget un don appréciable.

COMPTES DE L'EXERCICE 1936

Recettes

Excédent de l'exercice précédent.....	3.386 10	
262 cotisations à 20 fr.....	5.240	
1 cotisation à 500 fr.....	500	
Vente de volume.....	20	
Obligation Jay.	100	
Intérêts.	67 70	
Total.....	9.313 80	9.313 80

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes..	192 75	
Administration.	296 40	
Imprimés.	34	
Volume 1936.	6.954	
Total.....	7.477 15	7.477 15
Excédent des recettes.....		1.836 65

L'Académie Salésienne, sur l'indication de M. R. Domenjoud, s'associe en principe au projet de la Société des Amis du Vieil Annecy, de l'Académie Florimontane et du Syndicat d'Initiative, d'apposer des plaques commémoratives sur certains vieux monuments d'Annecy.

M. le chanoine Mugnier donne lecture d'une lettre de M. le président de l'Académie de Savoie proposant la reprise des Congrès des Sociétés Savantes de Savoie dont le dernier a eu lieu en 1905. Notre Académie donne son entier accord à ce projet.

M. L. Pfister remet pour la bibliothèque, de la part de notre confrère M. Lucien Guy et de M. Capt de la Falconnière, un ouvrage (roman biblique) que ces Messieurs viennent de publier sous le titre de « Crépuscule de Babylone ».

Le président dépose aussi de la part de M. Charles Anthonioz sa jolie gravure du château de Dérée, et de M. André Jacques la liste des objets d'art ou mobiliers du département, nouvellement classés comme « monuments historiques ». Des remerciements sont adressés à tous ces donateurs.

M. l'abbé Thévenet donne lecture du compte rendu, rédigé par M. le chanoine Chavanne, du manuscrit du R. Père Anselme, de Tamié, sur Saint Bernard de Clairvaux et la Savoie. « Ce travail, écrit M. Chavanne, nous vient d'un érudit dont l'âme est celle d'un vrai fils de saint Bernard, qui a voulu faire de la Savoie sa patrie adoptive. »

De la part de M. le Curé d'Entremont, M. l'abbé Duval lit un document relevé des registres paroissiaux, sur la suppression de l'Abbaye d'Entremont, comme de toutes les Maisons de l'Ordre de Saint-Ruph, par le pape Clément XIV, en 1771.

Enfin, M. l'abbé Barnoud présente les maquettes de trois vitraux que le maître verrier, M. Mauméjan, auteur des vitraux de la chapelle de Vongy, lui propose pour le chœur de la nouvelle église Saint-Etienne du Pont-Neuf (Annecy-Cran). M. Barnoud faire part aussi de ses projets pour les autres verrières.

Séance du 6 avril 1937

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Corbet, Coutin, Domenjoud, R. P. Favrat, Fuzier, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, R. P. Rey, Rulland, Stellio et F. Vuichard.

Excusés : MM. Benoît et Chavanne.

Le Président dit la grande perte qu'a faite notre Académie par la mort de M. Charles Anthonioz, l'un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques,

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

artiste sculpteur et dessinateur, conférencier, écrivain délicat, auteur d'ouvrages fort appréciés. A Mme Anthonioz et à sa famille, il envoie de pieuses condoléances et exprime aussi sa vive sympathie à la Congrégation des Missionnaires de Saint François de Sales pour la mort du Rd Père Fol.

Présentant les publications reçues, le président félicite M. Hubert Pfister pour son travail sur les Elections Sénatoriales et Législatives en Savoie, de 1894 à 1936, publié dans la « Revue Savoisienne ». Il cite également dans le dernier volume de la Société d'Archéologie de Genève des articles sur l'origine et le sens de la devise de Genève et sur la participation des Genevois à la prise du fort de l'Ecluse et de Chillon.

Sont nommés membres agrégés de l'Académie : M. l'abbé Anxionnaz, retraité à Annecy; M. l'abbé Bouvard, curé des Villards-sur-Thônes; M. Gilbert Burnier, agent général d'assurances, à Annecy; M. Philippe Dufournet, chef de bureau de banque à Thônes; M. l'abbé du Noyer de Lescheraines, professeur à Rumilly; M. l'abbé Roseren, vicaire à Evian; M. l'abbé Bernard Secret, à Chambéry.

Le Président parle de la réunion qui s'est tenue au siège de l'Académie de Savoie, à Chambéry, le 22 mars, en vue d'étudier la réorganisation des Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. M. le chanoine Mugnier et plusieurs membres de notre Académie y assitaient avec les représentants des principales sociétés de Savoie. Un congrès aura lieu à Chambéry, les 21 et 22 juillet. Le programme en sera communiqué ultérieurement.

M. l'abbé François Vuichard offre pour nos archives une collection de quarante-six lettres et cartes adressées par le cardinal Mermillod, de 1878 à 1891, à la Rde Sœur Antonie Amblet, supérieure du Pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph à Evian. M. Vuichard en profite pour rappeler brièvement la vie de l'éminent prince de l'Eglise, apôtre à l'âme ardente, grand ami de Mgr Isoard, confident écouté des Papes Pie IX et Léon XIII. C'est Mgr

Mermillod qui bénit, en 1867, la chapelle de l'Immaculée Conception à Annecy.

M. le chanoine Rulland entretient ses confrères de la restauration du tableau de l'église de Saint-Maurice, « Le Christ descendu de la Croix » de P. Porbus, et, à son sujet, il donne lecture de la note ci-après concernant ce précieux tableau :

Le 19 octobre 1876, au cours d'une séance extraordinaire du Conseil de Fabrique de Saint-Maurice d'Annecy, M. le Président du dit Conseil lit une lettre de Madrid de laquelle il résulte que feu M. Jacques Cursillat, y décédé le 24 avril dernier, « dispose « que la peinture à l'huile sur bois qui représente la descente de « la Croix, peinte par Porbus père... soit remise à l'église parois- « siale de la ville où il est né, afin que M. le Curé de la même « la fasse placer dans l'Eglise de Saint Maurice où a été baptisé « le testateur et que d'un commun accord avec les exécuteurs « testamentaires, cette peinture soit colloquée dans un endroit en « rapport avec son mérite. »

Ce sont les termes du testament fait en espagnol.

La lettre qui annonce ce legs et signée Boucherand, exécuteur testamentaire, porte que selon les connaisseurs, ce tableau est « d'une certaine valeur », mais qu'il est « assez détérioré. »

A la réception de cette lettre, M. le Président et M. le Curé écrirent au préalable à M. le Consul Français en Espagne, lequel a confirmé le légat sans rien dire de sa valeur, comme il en a consté par la lecture de sa lettre.

Invité à délibérer sur l'acceptation ou le refus de ce legs, le Conseil ne pouvant encore se prononcer avec assez d'assurance, voulant éviter l'apparence de l'ingratitude et toute démarche préjudiciable à la Fabrique, raisonnant d'ailleurs sur le texte du legs, décide que M. le Curé, au nom du Conseil, sollicitera de nouveaux renseignements et fera remarquer que ce « tableau devant être remis à l'Eglise de Saint Maurice », il ne paraît pas y avoir lieu à aucun frais à payer par la Fabrique, soit pour la succession, soit pour le transport jusqu'à Annecy et qu'au besoin il prie les héritiers d'agréer cette interprétation; puis il laisse encore en suspens la question d'acceptation.

Le Rd Curé a écrit en ce sens à M. Boucherand, le même jour (19 octobre 1876).

* * *

A la séance de Quasimodo — 8 avril 1877 — il est donné connaissance au Conseil de Fabrique d'une lettre de M. Boucherand, agent d'affaires à Madrid, en date du 2 avril de la même

année, annonçant l'arrivée prochaine à Annecy du tableau légué par M. Cursillat. Le Conseil déclare que le trésorier paiera les frais de succession au trésor espagnol et autres, s'il y en a, pour port et placement, sur le reliquat de l'exercice 1876.

* * *

Sur l'initiative de M. André Jacques, Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts de la Savoie et de la Haute-Savoie, ce tableau fut restauré en 1936. Le 18 avril 1936, il était transporté à Paris, dans l'atelier de M. Lucien Aubert, 55, rue du Cherche Midi, par la camionnette des Services des Beaux-Arts (M. Lepy conducteur).

Il était remis en place, à l'église Saint-Maurice, le 27 février 1937.

M. le chanoine Mugnier présente deux lettres manuscrites de Louis Veuillot adressées à Mgr Rendu, évêque d'Annecy. (Ces lettres sont reproduites à la page XL de ce volume).

M. le chanoine Coutin donne la biographie assez curieuse d'un membre du Chapitre Collégial qui porta sucessivement les noms de Nemours, du Chastel et Chevalier, Chanoine à 17 ans, prêtre à 20 ans, Docteur « in utroque », on le trouve plus souvent sur les grandes routes d'Europe qu'à sa stalle. Il meurt néanmoins à Annecy en 1650, à l'âge de 53 ans.

Le Président lit une lettre du bienheureux Claude de la Colombière (reproduite dans la Collection « Maîtres Spirituels » des Editions Spes), adressée de Londres le 17 février 1677 à la Rde Mère Françoise de Saumaise et touchant un vœu fait par un chirurgien de cette ville à Saint François de Sales qui l'exauça miraculeusement.

Il signale enfin l'intéressant article publié ce jour même dans la « République du Sud-Est » sous la signature d'Henri des Ardennes, sur le château de Tourronde devenu propriété de la famille de Vendôme, et où demeure le souvenir de Saint François de Sales qui s'y rendait souvent chez ses parents de Blonay.

Séance du 1er juin 1937

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, Duval, R. P. Favrat, Monnet, Mugnier, Lyonnaz-Perroux, H. Pfister, L. Pfister, Secret, Thévenet et R. P. Tissot.

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Bernard Secret, de Chambéry, qui, pour la première fois, se trouve à notre Académie.

Il rappelle, avec peine, le récent décès de notre confrère, M. l'abbé Jacquier, curé de Bellevaux, membre distingué de l'ancien clergé savoyard. A sa famille, il adresse de religieuses condoléances.

Le président envoie de vives félicitations au docteur Francis Baud, d'Annemasse, nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

M. l'abbé Mercier, curé de La Giettaz, est élu membre agrégé de l'Académie Salésienne.

M. le chanoine Chavanne fait la narration que voici de la réunion solennelle que l'Académie Florimontane a organisée le 13 mai au château de Montrottier à la mémoire du général Dufour, de Genève, ancien propriétaire du château :

Une journée « Salésienne » avec l'Académie Florimontane au Château de Montrottier

Le jeudi 13 mai, l'Académie Florimontane recevait au Château de Montrottier, sa propriété, les représentants de toutes les sociétés savantes de la région : Savoie, Bugey, Dauphiné, Genève, Vaud, par elle invités à entendre une conférence sur le général Dufour; le conférencier était M. Edouard Chapuisat, ancien président du Grand Conseil Genevois et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, historien en renom, conférencier en Sorbonne, ancien directeur du Journal de Genève.

De cette réunion, dont le compte rendu détaillé a paru dans la presse, nous voulons seulement dégager l'âme, dans un senti-

ment d'admiration et de reconnaissance à l'égard de l'Académie Florimontane et de l'éminent conférencier.

Cette journée semble bien mériter l'appellation de « salésienne ». Quelle relation le Saint Evêque pouvait-il avoir avec une assemblée aux nuances assez variées, groupée autour d'une personnalité à qui l'apôtre du Chablais eut accordé toute sa sollicitude, dans une conférence ayant trait à un général dont l'épée avait fait frissonner l'Eglise ?

La crainte que ces apparences aurait pu faire naître s'évanouit comme par enchantement: et a journée fut non seulement délicieuse, mais animée de cet esprit que Saint François voulut faire rayonner; l'Académie Florimontane réussit à faire revivre pour ses invités le charme, l'édification que son Saint Fondateur procurait à ses visiteurs par son affabilité et ses entretiens.

De cette grâce salésienne, nous en trouvâmes un premier effet dans la sympathie que nos hôtes, tous gens instruits et distingués, témoignèrent à leurs invités, les entourant de prévenances, les intéressant à l'histoire et aux curieuses collections du château, poussant l'amabilité jusqu'à leur procurer les gâteries d'un délicieux goûter.

La réunion se tint dans la magnifique salle des Chevaliers décorée aux couleurs des nations et régions représentées; la parole de bienvenue adressée aux différents délégués par le sympathique président de la Florimontane, M. F.-M. Ritz, fut un éloquent écho de la « tendresse que l'Evêque de Genève et les héros du jour portaient aux régions représentées, régions que ni les frontières, ni les montagnes n'avaient séparées en leur cœur. »

Mais « Monsieur de Genève » n'était pas seulement le gentilhomme se faisant tout à tous avec la meilleure bonne grâce, il était un humaniste dont l'érudition mise au service du Divin Amour lui donnait de toujours édifier sans cesser de plaire, et d'entraîner comme par enchantement dans la Vie de la Croix à la pratique des plus austères vertus. Et l'institution d'une académie ne relevait pas chez lui d'un autre souci.

« La fin de l'Académie, dit l'art. I des Constitutions de l'Académie Florimontane, sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes et l'utilité publique. »

De ces illustres origines, que M. Bouvier, président de l'Institut National genevois, se plut à retracer, l'Académie Florimontane garde également les nobles traditions; du charme, de la bienfaisance des premières réunions de l'Institut rien ne nous fut refusé à cette session extraordinaire de Montrottier; le savant conférencier, passionné de son héros et le présentant avec le meilleur de son cœur de patriote et de chrétien, remua profondément l'âme de ses auditeurs.

Dès le début, la sympathie fut gagnée à ce petit Dufour qui, à 10 ans, arrivait à Montrottier à la suite d'un troupeau de moutons et y revenait dans sa vieillesse comme général; l'enfant, que les études classiques ne semblaient pas passionner outre mesure, s'adonna plus volontiers aux mathématiques et au dessin qui lui ouvrent Polytechnique récemment créée par Napoléon; ce dernier, qui s'y connaissait en homme, distingua bientôt le jeune élève savoyard, délivra ses parents de la charge de son éducation, et avant la fin même de son stage envoya le jeune officier défendre et fortifier Corfou contre l'Anglais. Le vaillant défenseur de l'île deviendra le génie militaire dont les livres sur la théorie des fortifications ont été classiques dans les écoles d'officiers.

Un drame de conscience nous révèlera la Charité chrétienne de Dufour; appelé à réprimer le soulèvement des Cantons Catholiques, que va faire le général? L'ancien officier de Napoléon, au service de sa première patrie depuis la disgrâce de l'empereur, cherchera davantage dans sa foi que dans son art militaire, le secret de la victoire, et son triomphe ne sera pas la répression sanglante, mais la réconciliation nationale voulue par son cœur de patriote et de chrétien.

Le souvenir du général Dufour demeure attaché à une autre œuvre de charité; il devait présider la première conférence internationale de la Croix-Rouge, et cette société, par déférence pour le général qui aimait mieux faire triompher la charité que les armes, prit, en les intervertissant, les couleurs du drapeau que représentait Dufour.

Se tournant alors vers la Croix du drapeau que servit le général, l'orateur, en une péroraison émouvante, montra que ce signe, lorsqu'il inspire une vie, y laisse les nobles exemples que nous venons d'entendre, et demanda que cette même Croix commune aux drapeaux de Suisse et de Savoie soit le trait d'union des cœurs par-dessus les frontières.

L'impression de cette journée fut heureusement exprimée par M. le général Cartier rappelant une parole de Henri de Reignier : journée bienfaisante et féconde qui, nous élevant au-dessus des difficultés et des bassesses de notre temps, nous rend à la vie plus optimistes et nous invite davantage à devenir meilleurs qu'à nous plaindre.

Les membres de l'Académie Salésienne invités à cette journée se plaisent à renouveler à l'Académie Florimontane et à son cher Président, l'expression de leur admiration pour leur fidélité à l'esprit de leur saint fondateur, et de leur reconnaissance pour l'enchantement et l'édification donnés.

M. l'abbé Secret remercie ses confrères de l'avoir admis à la Salésienne et donne lecture de quelques notes rela-

tives à saint François de Sales, savoir : 1° le troisième centenaire de la mort de la mère Jacqueline Favre, fille du président Antoine Favre, que St François appelait « sa fille aînée » et qui fut l'une des premières supérieures de la Visitation de Chambéry. Elle y mourut le 14 juin 1637 et fut inhumée dans la chapelle aujourd'hui chapelle du Lycée; 2° le culte de saint François à Périgueux, à Notre-Dame des Vertus où, en 1652, la bourgeoisie, en pleine guerre de la Fronde, fit un vœu à Notre-Seigneur, à la Bienheureuse Vierge Marie et à divers saints dont « le bienheureux François de Sales, lorsqu'il serait canonisé ». Ceci se passait 9 ans avant la béatification; 3° un portrait de saint François de Sales à Vienne, en Autriche, à l'église des Paulins. Beau tableau représentant le saint dans la gloire, un ange porte la crosse, un autre la mître. Le style est le rococo viennois. En bas, à gauche du tableau, se trouve le blason de Savoie et, à droite, une inscription rappelant que la vénérable nation savoisienne a fait élever, en 1706, l'autel au-dessus duquel il est placé; 4° Saint François de Sales touriste. Rappelant que le saint a été un marcheur intrépide et un cavalier, qu'il a franchi plusieurs fois les Alpes à pied, et que d'autre part il faisait aimablement ressortir le mérite des hôteliers, M. l'abbé Secret souhaite que soit développé un thême sur saint François modèle des touristes; 5° Lac d'Annecy et Lac du Bourget, d'après saint François de Sales. Les deux qualificatifs qu'il en donne, dit M. Secret, sont des plus justes et des plus heureux : au paysage du premier, l'aménité; au second, la majesté.

Le Président remercie M. l'abbé Secret de ces notes intéressantes.

M. l'abbé Duval donne lecture de « l'Acte de l'Acceptation de la Mort », de Mgr de Rossillon de Bernex (extrait du manuscrit intitulé « Livre qui me sert de mémoire »).

M. le chanoine Mugnier analyse un document d'un grand intérêt qui lui a été communiqué par notre confrère M. Domenjoud, architecte, et qui a trait à la fois à la Confrérie des Pénitents Noirs fondée par saint François

de Sales et au grand historien savoyard, l'abbé Joseph-Antoine Besson. Il s'agit d'une requête présentée à l'Evêque de Genève, en 1750, par Me Jean Lyonnaz, notaire collégié à Annecy et expert-liquidateur en la Province du Genevois, l'auteur très connu de l'ouvrage sur la *Réduction des Florins en Livres de Savoie...* avec *Calendrier perpétuel... pour découvrir les dattes précises de toutes les Fêtes mobiles,* paru à Annecy en 1741 (Voir article séparé à la page XXXII du présent volume).

Le Président dépose, de la part de notre confrère Dom Alexis Presse, ancien Abbé de Tamié, trois petites brochures dont il est l'auteur. Des remerciements lui sont adressés.

Il est donné lecture, par le Président, du programme du Congrès des Sociétés Savantes qui se réunira à Chambéry les 21 et 22 juillet. Il se tiendra à l'Ecole préparatoire des sciences. Les séances auront lieu de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 18 heures le mercredi 21. A la séance du matin aura lieu une étude en commun sur les franchises communales. Le banquet est fixé au même jour à midi. Le jeudi 22 sera consacré à une excursion archéologique aux Echelles et à Saint-Genix. Le Président encourage vivement les membres de la Salésienne à prendre part à ce Congrès.

Enfin, M. l'abbé Secret lit quelques passage du résumé historique sur les évêques et archevêques de Chambéry qu'il a écrit récemment dans « La République du Sud-Est » et pour lequel des compliments lui sont adressés.

Le Secrétaire,

LOUIS PFISTER.

II

SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.

MM. Anthonioz Charles, Collonges-sous-Salève.

Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.

Viollaz Joseph, imprimeur, Annecy.

Vidonne Alphonse, chan. hon. curé de Lugrin.

Veyrat-Durebex J.-F., curé-archiprêtre de Bonne.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. Francis MUGNIER, président;

Joseph PERNOUD, vice-président ;

François COUTIN, vice-président ;

François CHIARIGLIONE, trésorier ;

Louis PFISTER, secrétaire.

Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1937

MM. E. Bénoît.
R. Domenjoud.
A. Flammary.
J. Pernoud.
L. Terrier.

2e série,
renouvelable en 1940

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.
J. Chavanne.

3e série,
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.

M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.

S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.

Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.

Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Boquen Plénée, Jugon, Côtes-du-Nord.

Bastian Louis, Sillingy.

Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

MM. Benoît Eugène, chan. hon., Econome au Gr. Sémin.
Bibollet Alexis, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Birraux André, chan. titul.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chaumontet Jean, ch. hon., ancien curé de Thonon.
Chavanne Joseph, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix,* Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, Prof. au Grand Séminaire d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.

MM. Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de St-Joseph.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon, ch. hon., curé-archiprêtre de Cluses.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

Abbaye de Tamié.
MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite à Annecy.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Bastard-Bogain Fr., curé-archiprêtre, Taninges.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.

MM. Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes.
Berger François, curé de Chedde.
Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, vicaire à Poisy.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Braise Félix, député de la Haute-Savoie.
Brand Charles, à Neydens.
Brand Joseph, curé de Contamine-Sarzin.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, Cran.
Carrier Edouard, ch. hon. curé-archipr. de Seyssel,

MM. Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrateur de la paroisse de Seynod.
Chardon Angel, 18, rue des Accacias, le Plant, Champigny (Seine).
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Chométy François, à La Combe-de-Sillingy.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-St-Clair.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Detratz Gaston, vicaire à La Roche.
Doche Léon, secrétaire particulier de Monseigneur.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.

MM. Du Noyer de Lescheraines, professeur au Collège de Rumilly.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Eminet César, curé de Duingt.
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay J.-Marie, prof. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gauthier Marcel, curé de Minzier.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archiprêtre de La Roche.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., à Publier.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, ch. hon. curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.

MM. Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Henry François, curé de Vanzy.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
James Pierre, Sallanches.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Joly, curé de Pringy.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Laffin J.-M., curé de La Combe.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Meillerie.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Mantileri Hilis, avenue de Genève, Annecy.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Morand Prosper, curé de Reyvroz.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Orsier Félix, curé de Neydens.

MM. Paccard Pierre, curé-archiprêtre de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène, ch. hon., villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manufactures, 1, Avenue de Strasbourg, La Rochelle.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon du Verdier Guy, Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Franclens.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, vicaire à Thonon.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.

MM. Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trochu, chan., aumônier, 10, avenue de la Pajaudière, Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé de Lullin.
Vuichard J.-Fçois, aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

A propos de l'historien Besson

Requête contre le Rd Sr Joseph-Anthoine Besson, prêtre du diocèse de Genève, l'un des aumôniers du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy, Prieur de la Confrérie des Pénitents Noirs.

Le Document ici analysé appartient à M. Roger Domenjoud, architecte à Annecy. Il est d'un très grand intérêt, parce qu'il a trait à la fois à la Confrérie des Pénitents Noirs fondée par Saint François de Sales, et à notre grand historien, l'abbé Joseph-Antoine Besson, né à Flumet en 1717, et mort curé de Chapéry en 1763.

Il est daté du 20 juin 1750. Il contient 42 pages de grand format, de l'écriture même du plaignant « Jean Lionnaz, notaire collégié, bourgeois et habitant de cette ville d'Annecy. » Suivent trois pages d'une autre écriture. C'est l'une des copies d'une requête sur papier timbré adressée à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et Prince de Genève qui était pour lors Monseigneur Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont (1741-1763. Cette pièce a été remise au Rd Sr Conseil, Official, en deuxième exemplaire.

Ce factum porte « Sur ce qui est arrivé au voyage de Rome à la Compagnie des pénitents noirs d'Annecy en l'Année Sainte 1750 que cette confrérie sous le vocable de la Sainte Croix a continué d'être déclarée unie et agrégée à l'Archiconfrérie de sain Jean Décolat. » (Document p. 3). Il contient de très graves accusations contre l'abbé Besson. Nous les relaterons à la fin de ce petit exposé.

LA CONFRERIE DES PENITENTS NOIRS

La Confrérie des Pénitents Noirs de la Sainte Croix avait été établie à Annecy le 1er septembre 1593 par Saint François de Sales avec l'assentiment de Mgr de Granier et le concours des chanoines. Lui-même en avait dressé les statuts que l'on trouve dans l'édition des œuvres complètes de Saint François de Sales au Tome XXIV, page 339.

Elle eut pour siège de ses réunions la chapelle de saint Jean Baptiste, laquelle chapelle avait été bâtie en 1290 par les Templiers à l'intersection actuelle des rues Royale, du Pâquier et Carnot. Au commencement du XIVe siècle, cette chapelle passa aux chevaliers de Jérusalem et de Malte qui creusèrent à côté un puits en souvenir du baptême de Notre Seigneur par Saint Jean Baptiste titulaire de leur Ordre. De là le nom de Puits-Saint-Jean donné au carrefour.

A partir de 1614, les Barnabites la desservirent et y firent le catéchisme selon les ordonnances épiscopales. Tombant de vétusté, elle disparut à la révolution.

La confrérie fut florissante jusqu'à la révolution française. Reconstituée immédiatement après, elle eut son siège à l'Eglise paroissiale de Saint Pierre (Cathédrale) et fut transférée plus tard en celle de Notre-Dame de Liesse. Vers 1840, elle comptait un grand nombre de Confrères; elle réunit encore un certain nombre de membres.

A l'origine, elle avait eu également une chapelle à St Dominique. (*Œuvres de Saint François de Sales*: XXIV, p. 387, texte et note).

LES PROCESSIONS

L'un des exercices spéciaux de la confrérie consistait en processions et pèlerinages. Les statuts (XXIV, p. 355) ne mentionnent que des processions à l'intérieur de la ville.

Cependant déjà, du vivant de Saint François de Sales, il y eut des pèlerinages à l'extérieur. Lui-même, dans une lettre au président Favre, du 28 mai 1594, annonce le

prochain pèlerinage de la confrérie au sanctuaire de la sainte Croix d'Aix (*Œuvres*, XI, p. 65). Charles-Auguste raconte tout au long cette pieuse expédition, où les Confrères d'Annecy devaient se rencontrer avec ceux de Chambéry. (*Charles-Auguste*, Edit. Franc. p. 72).

De même aux Quarante Heures d'Annemasse (1er dimanche de septembre 1597) les pénitents venus d'Annecy se rencontrent avec ceux de Thonon conduits en procession par Saint François de Sales en personne (*Ch.-Auguste* p. 159).

En 1750 la confrérie est très florissante. Vingt-trois de ses membres se rendent à Rome pour un pèlerinage jubilaire, comme d'ailleurs la chose avait déjà eu lieu en 1725.

A la tête de la dévote caravane se trouve « Révérend Sr Joseph-Antoine Besson, prêtre du diocèse de Genève, l'un des aumôniers du premier monastère de la Visitation de Sainte Marie d'Annecy, qu'il s'est présenté et a été accepté pour occuper l'office de Prieur et de conducteur et directeur de la Compagnie dans ce voyage. » (Document, p. 42).

Ce Besson est évidemment notre historien (Rebord : Dict. du Clergé).

LE VOYAGE DE ROME (1750)

On se met en marche le 12 février 1750. Croix en tête, au moins pour les moments plus solennels, la procession s'avnace à pied. Par Talloires où l'on dîne, on arrive à Tamier, première étape. On y passe la nuit.

Les étapes suivantes sont marquées par Aiguebelle, La Chambre, Saint Jean de Maurienne, Modane et l'Annelebourg (sic), etc.

Le 20 on arrive à Turin, le 26 à Novarre, le 27 à Milan...

Tout le mois de mars est une marche sur Rome où l'on arrive pour le jour de Pâques, 29 mars.

« Du 29 mars, jour de Pâques, notre Compagnie conjointement avec celle de dix personnes du païs de Modène, avons fait notre entrée à Rome assistés très honorable-

ment d'une partie de Messieurs nos confrères de Rome auxquels nous sommes aggrégés qui nous ont conduit dans leur hôtel de saint Jean Décolat, où nous avons soupé et couché. » (Document p. 11).

Quelques jours suffisent pour les dévotions dont le détail n'est point donné; puis c'est le retour.

Le 2 avril « ...nous avons diné au dit lieu et nous nous sommes ensuite embarqués sur le Tibre dans une Tartane et sommes arrivés sur le soir à Flumincine lieu situé au bord de la mer où entre et finit le cours du Tibre et avons couché dans le vaisseau. » (Document p. 11).

Puis c'est Civita Vecchia. C'est aussi la tempête qui retient l'embarcation. Et le retour s'effectue par mer.

Le 10 on arrive à Livourne, le 15 à Gênes.

La marche à pied reprend à partir de Gênes. On est à Turin le 20, à Suze le 23, à Termignon le 24, à Saint-Michel le 25, à la Chapelle le 26 et le 27 à l'Abbaye de Tamier.

Le 28 c'est l'arrivée à Annéci sur le soir. (Document p. 13).

Le voyage pèlerinage, quoiqu'il paraisse, s'est accompli avec rapidité. Du 12 février au 29 avril. Il est manifeste que le trajet ne s'est pas effectué en avion ni même en chemin de fer. Tout ce temps, sauf une petite semaine à Rome a été employé au parcours. On va donc à pied; quelque fois, au dire du plaignant, on se sert d'autres moyens de locomotion de fortune ou d'infortune.

On est ordinairement reçu dans les villes de halte par des Confrères appartenant à des groupes locaux de la même confrérie. Il s'y mêle ici et là quelque pittoresque. A Verceil, la troupe a été reçue le 25 février. « Messieurs les Confrères dudit lieu étant venu audevant avec la musique et les trompettes. » (Document p. 6), c'est grande fête.

Le lendemain à Novarre, les trompettes sont encore là, accompagnées cette fois de cymbales. (Document p. 6). Parfois par la faute du conducteur, il faut coucher dans des cabarets. Le 24 mars quelques-uns sont « contraints de coucher au serein de la lune dans les rues, aux lieux écartés du passage des carosses. (Document p. 10). Le

4 avril, les pèlerins aperçoivent des buffles. Le 6 et le 7, c'est la tempête et le bateau reste à l'ancre. Le 17 à Novy. « Messieurs les Confrères de saint Jean Décollat dudit lieu, ont trouvé le moîen de nous faire accepter leurs politesses et honètetés malgré lui (l'abbé Besson), nous ayant conduit contre son gré dans une maison de campagne auprès de la ville où lesdits confrères ont à leurs frais fait raser et accommoder les chevelures de la Compagnie, ensuite donné un magnifique diné; et lesdits confrères venus au devant pour l'entrée dans la ville, avec un corps de musique, composé entre autres de deux violons et deux trompettes ont fait faire le lavement des pieds et se sont divisés entre eux la compagnie de deux en deux en nous défrayant pour le souper et coucher et le lendemain après avoir entendu la Messe dans leur église, nous ont fait faire collation dans leur sacristie et nous ont accompagnés jusques un peu éloigné hors de la ville. » (Document p. 12).

LES ACCUSATIONS CONTRE L'ABBE BESSON

On le voit, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes sans la malencontreuse présence de l'abbé Besson comme prieur et conducteur de la compagnie. Car tout le factum que nous analysons est un violent réquisitoire contre lui.

Et de quoi l'accuse-t-on devant son Evêque et devant l'Official ?

Premièrement, il a eu l'habileté, et on a eu le malheur de l'accepter comme prieur et conducteur de la compagnie.

Deuxièmement, il s'est fait remettre les patentes de la compagnie; il a dépossédé le trésorier de la bourse. Et il a usé du tout en maître absolu.

Troisièmement, il a fait de même pour les quêtes et recettes survenant en route, et plusieurs ont dû voyager, se nourrir et se loger à leurs frais.

Quatrièmement, par ambition, il a imposé à la compagnie des marches forcées pour arriver à Rome avant le Jeudi Saint afin d'avoir part aux largesses du Pape.

Cinquièmement, il a usé envers le grand nombre des membres de la compagnie de procédés grossiers et tout à fait discourtois. Il a agi de même envers les confrères de villes qui recevaient les pèlerins.

Deux passages à titre d'exemple.

« Premièrement, l'ambition et l'empressement démesuré que ce directeur a fait paraître, en se déclarant, comme il a fait à la compagnie allant à Rome qu'il aspirait d'y arriver avant le Jeudi Saint dernier (afin de pouvoir y être à temps et du nombre des douze prêtres, à chacun desquels le Pape donne à semblable jour une robe blanche) dès le moment de son départ d'ici, lui a fait former le plan de poursuivre et pousser vivement cette marche, comme il a toujours continué de faire, autant que ses forces l'ont pû soutenir, sans avoir jamais usé à l'égard de qui que ce soit de cette compagnie d'aucune compassion, charité, ni miséricorde touchant les infirmités qui leur survenaient très souvent par les fatigues de cette marche si insupportable, qui est assez démontré, en faisant observer que depuis Turin jusqu'à Rome, passant par le chemin de Milan, Bologne et Lorette, il n'a accordé aucun séjour, qu'il a poussé cette marche jour et nuit, très souvent avant l'aube du jour, et depuis nuit close, jusqu'à faire quelquefois trente, et d'autre fois, plus de trente trois mille par jour, surtout en allant et en revenant depuis Turin jusques à Rome... » « ... Il a fait faire à la compagnie journellement des plus longues routes qu'on n'a jamais fait faire aux troupes militaires. » (Document p. 6).

Veut-on un mot d'amplification oratoire:

« En un mot, si l'on excepte les meurtres et quelques-unes des autres espèces (de crimes) arrivés du temps et par les ordres de l'empereur Néron, ce directeur si singulier dans sa conduite peut sans contredit se flatter (supposé qu'il en pût tirer vanité) d'avoir pendant la durée de ce voyage toujours été plus redoutable, plus à craindre et reconnu plus puissant et absolu sur sa troupe pour faire exécuter ses ordres, pressant de cette marche sans relâche et pour mater ses contradicteurs de ses injustes caprices,

que n'a pu continuer d'être cet empereur sur son peuple, parce que le Sénat Romain voyant ses désordres, ayant prononcé arrêt de mort contre lui, il s'est poignardé lui-même. » (Document p. 14).

Les 45 pages de ce mémoire détaillent tout au long les cinq griefs que nous avons indiqués plus haut, et le plaignant, comme sanction, demande « que le dit Besson soit déclaré cassé et rayé du nombre desdits confrères de la miséricorde d'Annecy. » (Document p. 39).

Il demande aussi que soient attribuées aux membres des réparations d'honneur pour les mauvais traitements encourus.

Qu'en advint-il ? L'Evêque donna-t-il raison à Maître Jean Lionnaz notaire collégié et suppliant ? (Document p. 42) nous ne savons. Ce qui est certain c'est que sept années plus tard l'abbé Joseph-Antoine Besson devait obtenir au concours la cure de Chapéry.

CONCLUSION

Faux ou fondés, ces griefs nous expliquent mieux que tout que l'historien Grillet se soit, avec des euphémismes, fait l'écho de bruits peu élogieux sur son émule en histoire.

« Ses manières peu persuasives, dit-il, et peu insinuantes ne lui permirent point d'avoir accès dans toutes les archives qu'il voulait visiter; on s'obstina, dans le diocèse de Genève à lui refuser les renseignements qu'il demandait, d'où il est résulté que la partie de son ouvrage qui traite de ce diocèse, est peu exacte, fourmille d'erreurs et d'omissions essentielles... Malgré ses contradictions qui naissaient en grande partie du caractère peu conciliant de Besson, ses recherches sont très utiles, et les seules que l'on ait sur l'histoire ecclésiastique de Savoie. » (Grillet: *Dictionnaire historique:* II, Flumet, p. 273).

Qu'il y ait des erreurs dans l'œuvre de Besson, c'est regrettable. Qu'elles soient dues à son manque d'éducation

et à l'incivilité de ses manières, c'est possible. Cependant son quasi compatriote et historien l'abbé Pettex s'insurge contre cette accusation. Il cite quelques témoignages et il conclut : « Qu'il en soit donc fini désormais avec les fausses accusations de Grillet. » (Pettex: *Notice biograhique sur l'historien Besson.* Académie Salésienne, VI, p. 256).

Nous ne demanderions pas mieux que de souscrire à ce jugement. Il n'est certainement pas la conclusion du document que nous avons résumé. Qu'importe après tout! s'il éclaire à la fois la vie voyageuse des saints pénitents de la sainte croix et les manies un peu revêches du grand historien savoyard.

Francis MUGNIER,

Président de l'Académie Salésienne.

Deux lettres inédites de Louis Veuillot à Monseigneur Rendu

Evêque d'Annecy

« L'UNIVERS », journal quotidien
Rue de Grenelle S. G. 13.

Monseigneur,

Je suis bien heureux de n'avoir pas trop trahi vos intentions. Les compliments que vous voulez bien m'adresser me consolent de ceux que je reçois d'autre part et qui me font un peu rougir. Toutefois, comme il s'agit avant tout du bien de la bonne cause et qu'elle trouve son compte encore mieux que moi à notre Association, j'ose vous prier en toute sincérité et simplicité de ne pas perdre l'occasion de m'envoyer des notes quand vous aurez le temps d'en jeter quelques-unes sur le papier. Je trouve toujours à enchasser quelque part ce qui vient de vous, et le public trouve toujours aussi que cela fait très bonne figure dans mes articles. Vous remarquerez dans le numéro de demain jeudi un de ces larcins tiré de votre dernière lettre. J'aurais voulu que cette lettre fût plus longue, pour y piller davantage, mais vous vous arrêtez tout juste au plus intéressant, sous prétexte que je sais aussi bien que vous ce que vous alliez dire. Que je le sache, c'est possible; aussi bien que vous, non Monseigneur. Il s'agissait de la Suisse. Je suis extrêmement frappé du pronostic que vous tirez de la situation de l'Europe, considéré de cette terre promise du mal. J'ai déjà plusieurs fois effleuré ce sujet; mais je voudrais le traiter à fond : c'est vous dire Monseigneur, que tout simplement je vous demande vos lunettes. Je voudrais de tout mon cœur que vos occupations et votre santé vous permissent de consacrer une soirée à me donner la matière d'un premier-Paris sur cet objet. Je crois que je parviendrais à le faire lire en haut lieu.

Je n'ai encore lu sur la **légalité** que des banalités très élogieuses, mais très banales et qui ne sont point dignes de vous être

envoyées. Un rédacteur de la **Gazette de France** a jugé bon de me faire compliment sur ce que j'ai pris **mon** idée dans un roman d'un autre rédacteur de la même Gazette, nommée Josephe Panier aujourd'hui Mme de Lourdoneix. Je remercie ce critique perspicace en lui disant que je lui devrais le plaisir de lire le roman en question; mais je n'ai pas jugé à propos de m'engager quant à l'époque.

Nous voici dans l'attente de l'Empire. J'aimerais autant qu'il n'y en eu point. Je ne l'empêcherai pas et personne ne l'empêchera. La France est Napoléonnienne. Est-ce un mal ? Nous le saurons bientôt. Je n'ai pas entièrement peur, mais je ne suis pas entièrement rassuré. Cet homme pourrait cependant faire de grandes choses, aussi facilement, plus facilement peut-être que de mauvaises. Hélas ! c'est presque toujours ainsi. Il est aussi facile, souvent plus facile, de se sauver que de se perdre, et on se perd.

Conservez votre santé, Monseigneur. Nous vous en prions ici comme des enfants. Nous ne pouvons lire sans avoir les larmes aux yeux les témoignages de bonté que vous voulez bien nous donner. Daignez croire à toute notre reconnaissance et à tous nos respects.

J'ai l'honneur d'être avec le plus tendre dévouement, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

Louis VEUILLOT.

31 mars 1852.

* * *

Monseigneur,

M. l'abbé Jules Morel, chargé de chercher un rédacteur pour l'Echo du Mont-Blanc a jeté les yeux sur M. Jules Poinsel. Je me fais un devoir de vous dire que cet écrivain m'est parfaitement connu. C'est un homme capable et un bon chrétien. Il a rédigé avec succès le journal catholique d'Anger et je crois qu'il (a) tout ce qu'il faut pour bien faire à Annecy surtout avec les excellents conseils de votre Grandeur. Il comprend parfaitement ce que la mission d'écrivain catholique a de glorieux et ne s'effraye pas trop de ce qu'elle offre de pénible. Son cœur est assez haut pour ne craindre pas quelques épreuves.

Les miennes sont finies pour le moment. Mgr d'Orléans après bien des peines et d'innombrables et quelques fois icompréhensibles démarches a fini par ruiner entièrement le crédit qu'il avait dans l'épiscopat. Ce n'est pas tout-à-fait un malheur. Du caraç-

tère dont il est, il devait nécessairement faire quelque chose de ce genre. Mieux vaut qu'il ait commencé tout de suite et sur un pareil sujet. Il est maintenant hors d'état pour longtemps, peut-être pour toujours, de rien entreprendre de nouveau et ses amis sont les premiers à reconnaître qu'il n'a plus qu'à se renfermer dans l'administration et le gouvernement de son diocèse. Il y trouvera d'ailleurs amplement de quoi exercer son étonnante activité.

Nous allons d'un pas fort tranquille à l'empire. Personne n'en sera surpris, personne ne s'y opposera. Qu'arrivera-t-il ensuite, c'est le secret de Dieu. Les chances sont pour le socialisme, auquel nous nous habituerons tout doucement, comme on s'est habitué à la république sous Louis Philippe. Cependant le Président n'a pas de mauvaises intentions et ne manque pas de bon sens; mais il sait (ou fait) peu de chose et il est entouré de gens qui n'ont rien appris.

Je suis Monseigneur avec le plus profond respect, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

Louis VEUILLOT.

Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie

Le XVIIIe congrès des Sociétés savantes de Savoie s'est tenu à Chambéry, le 21 Juillet 1937.

L'Académie Salésienne y était représentée par son Président, M. le chanoine Mugnier; son vice-président, M. le chanoine Coutin et son secrétaire, M. Louis Pfister.

Tous trois y présentèrent d'intéressants rapports. M. le chanoine Mugnier sur un autographe ou apocryphe de St François de Sales; M. le chanoine Coutin sur les franchises en Savoie et sur l'histoire de la Maîtrise de NotreDame de Liesse et M. Pfister sur les travaux récents de l'Académie Salésienne.

Ce dernier présente un intérêt particulier; il a été remarqué par les membres des différentes autres sociétés et ils se proposent, au prochain congrès, de présenter, comme l'Académie Salésienne vient de le faire, un tableau succinct de leurs travaux.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire ce remarquable rapport où l'aridité du sujet est admirablement atténuée par la plume délicate de son auteur.

* * *

L'Académie Salésienne depuis le Congrès de 1905

Au XVIIe et dernier Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, l'Académie Salésienne était représentée par son éminent Président, le chanoine Gonthier. Il y avait exactement un an que ce dernier dirigeait la société qui comptait alors 56 membres effectifs et 124 membres agrégés.

Dans le tome 28e des Mémoires, qui venait de paraître, M. Gonthier lançait un pressant appel aux membres de

l'Académie, leur demandant de « contribuer personnellement à la rédaction » de ses travaux. Que ceux qui ont des loisirs et de la facilité écrivent la monographie de leur paroisse natale ou de celle qu'ils desservent si ce sont des ecclésiastiques; ou bien une notice sur un Savoyard, recommandable par ses talents, ses bienfaits ou ses vertus... Aux curés de campagne surtout, il demandait de consacrer quelques matinées ou soirées de jours de pluie à copier certains actes de leurs vieux registres paroissiaux ou le récit de faits divers consignés par leurs devanciers.

Il nous est permis de croire que cet appel ne fut pas lancé en vain. Les vinqt-sept volumes de Mémoires et Documents publiés durant ces derniers trente ans, malgré maintes difficultés, sont une preuve éloquente de l'active contribution apportée, sinon par tous les membres, du moins par les meilleurs.

Très rapidement, nous allons passer en revue ces volumes.

Le tome 29e, paru en 1906, est consacré en son entier à la seconde partie de l'Inventaire des titres de l'Abbaye d'Aulps, dont M. Gonthier avait parlé au dernier Congrès.

Les deux suivants, en 1907 et 1908, sont consacrés à la Vie de Mgr de Thiollaz (1752-1832), premier évêque d'Annecy, et au rétablissement de ce siège épiscopal. Ce travail considérable du chanoine Nestor Albert met non seulement en relief l'œuvre de restauration de ce grand évêque, mais constitue une véritable histoire religieuse de Savoie de la Révolution à 1830, apportant par des pièces irréfutables la justification, suivant le droit sarde, de l'existence légale des établissements diocésains.

Voici, avec le tome 32e, l'histoire de la Chartreuse de Pomier, par le chanoine Marie Rannaud, puis, l'an d'après, en 1910, celle de la Sainte-Maison de Thonon, étude dans laquelle le chanoine Joseph Lavanchy révèle les obstacles divers qui « empêchèrent cette belle œuvre salésienne d'obtenir tout le résultat désiré ». Une notice historique sur Loisin, par l'abbé J. P. Morand et quelques pages de M.

Gonthier sur l'origine des noms de famille savoisiens complètent ce 33e volume.

L'année 1911 verra succéder à la présidence la figure toute paternelle et souriante du chanoine Jean-Marie Lavorel, l'historien de Cluses, au visage ascétique du chanoine Gonthier que sa santé chancelante obligeait de se retirer. Le nouveau président marquera son entrée en fonctions par l'adhésion de la Salésienne au projet d'érection d'un monument à saint François de Sales par l'Académie Florimontane.

Le tome 34e qui parait alors publié avec des notes de l'abbé Adrien Gavard, l'Inventaire des Archives de l'Abbaye de Sixt, et la très intéressante narration de l'insurrection de la Vallée de Thônes, en 1793, par l'avocat Jacques Carron; l'auteur voulait « faire revivre quelques braves gens... qui, au milieu de leurs montagnes, affirmèrent, au péril de leur vie, leur foi religieuse et patriotique ».

Une étude du chanoine A. Servettaz sur le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le diocèse d'Annecy, ainsi que la Vallée de Boëge pendant la Révolution, par l'abbé J. Mouthon, sont à mentionner dans le 35e volume qui publiait aussi le dernier travail de M. Gonthier, une monographie de Bons. En effet, peu après, le 13 janvier 1913, l'ancien président de la Salésienne décédait au Cannet. Le chanoine Gonthier fut pour celle-ci, dès l'origine, un ouvrier infatigable et admirablement fécond, dit M. Lavorel, et dans l'article qu'il lui consacrera en 1922, au tome 42e, il qualifiera son œuvre littéraire et scientifique de considérable. M. Gonthier en avait formé trois volumes publiés en 1901-1903. De ses multiples travaux, je citerai : les châteaux des Allinges, La mission de saint François de Sales en Chablais, Le journal de saint François de Sales, l'Abbaye de Filly, La premenade historique à travers les rues d'Annecy. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme et jusqu'à la Réformation, etc... Il eut aussi une part notable dans la préparation des *Œuvres* de saint François de Sales.

En cette même année, au tome 36e, l'abbé Adrien Ga-

vard publiait l'Obituaire de l'Abbaye de Sixt, tandis que l'abbé Alexis Chaperon présentait une importante monographie de Saint-Gingolph.

Le Villard et la Vallée de Boëge auront les honneurs du volume suivant sous la plume experte de l'abbé J. Moulthon, ainsi qu'une note sur le Collège de Savoie en Avignon fondé par le Cardinal de Brogny.

Mais nous sommes en 1914 et bien des membres de notre Académie s'en sont allés défendre la patrie... La Salésienne compte alors quatre membres d'honneur, cinquante-trois membres effectifs et 101 agrégés. Ce n'est que deux ans plus tard, que pourra paraître le volume formant le tome 38e. M. Lavorel, dans un prologue bien inspiré, y expose la raison de ce retard : la grande guerre, et il en profite pour consigner les origines de cette conflagration générale, voulue et préparée par l'Allemagne. Plus encore, pour stigmatiser la barbarie de l'agresseur, il fait approuver par l'Assemblée du 12 octobre 1914, une protestation contre ce vandalisme, suivie d'une adresse de sympathie au noble et vaillant peuple belge. Il ne faut pas, toutefois, que les préoccupations du dehors ne viennent ralentir l'action de la société. C'est pourquoi, le Président, par une lettre publique, souhaite que ses jeunes confrères reviennent de la guerre avec la noble ambition d'entrelacer aux lauriers de la victoire quelques palmes littéraires.

Le tome 38e, ainsi publié en 1916, contient (en 300 pages) la Vie de Mgr Magnin, évêque d'Annecy, œuvre posthume du chanoine Albert. Comme celle de Mgr de Thiollaz, elle forme un monument important de l'histoire du diocèse.

En un an, en dehors des deuils de la guerre, notre Académie venait de perdre deux de ses membres les plus distingués : le 8 avril 1915, son vice-président, le chanoine Lavanchy et le 29 février 1916, le chanoine Albert. Mais, quelques mois plus tôt, le 24 novembre 1914, s'était éteint l'un de ceux de la première heure, le prévôt de la Cathédrale, Etienne Chevalier. Véritable maître en sciences naturelles, il demeurera toujours un bienfaiteur insigne de la

Salésienne. Celle-ci, grâce à ses largesses, a, depuis 20 ans, un siège permanent, et ce siège, par une coïncidence heureuse, se trouve dans l'hôtel même où saint François de Sales et le président Favre avaient fondé l'Académie Florimontane. Pour s'y rendre, il faut passer par le même portail où passait le saint. L'inauguration de ce local, en présence de l'Evêque, président d'honneur, fut l'objet d'une fête, le 13 mai 1917, qui nous est contée dans le tome 39e. Une indéfectible reconnaissance fut vouée à la mémoire du chanoine Chevalier, ainsi qu'une vive gratitude à l'exécuteur zélé de ses volontés, son successeur le chanoine Rebord, futur président.

Après des années bien difficiles, notre société pouvait entrevoir l'avenir avec confiance. Elle allait publier une captivante étude du chanoine Servettaz sur les comparaisons de saint François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote, l'auteur recherchant « les sources d'où jaillirent ces compariasons ». En même temps, un artiste, le chanoine Duret, promenait le lecteur au frais vallon de Sainte-Catherine et à son antique abbaye.

Le tome 40e, en 1920, est consacré à la monographie de Dingy-Saint-Clair, du chanoine P.-M. Lafrasse, fruit de longues années de recherches attentives et passionnées. Et le suivant à celle de Fessy et Lully, par le chanoine C.-F. Trosset, chroniqueur émérite, qui reçut à ce propos une lettre très flatteuse de son évêque.

En 1922, l'abbé F. Marullaz qui s'est fait un nom dans la question épineuse des zones franches, nous parle de Mélan et du collège qui remplaça sa chartreuse de moniales.

Vient ensuite, avec les tomes 43 et 44, l'Histoire de Thônes de M. le chanoine Pochat-Baron (967 pages). Dans une lettre publiée en tête du premier volume, Mgr du Bois de la Villerabel écrira à l'auteur : « A cette ville si particulièrement attachante, il fallait un historien digne d'elle et de sa longue histoire. Cet historien, elle l'a trouvé en vous. Admirablement préparé à cette grande tâche par vos travaux antérieurs, vous vous êtes attaché, comme seul un

érudit passionné et compétent le peut faire, à reconstituer son passé... ». Et l'évêque ajoute : « Les études historiques sont, grâce à Dieu, à l'honneur dans le Clergé du Diocèse En cela, comme en tout le reste, j'aime à lui rendre ce témoignage public... ».

Ce témoignage était celui qui pouvait bien être très justement rendu à la mémoire du chanoine Lavorel qui mourut le 20 novembre 1926 après avoir présidé 16 années aux destinées de la Salésienne. Durant sa longue carrière, il écrivit nombre de brochures sur des sujets historiques. Nos Mémoires contiennent les plus importants de ses travaux. Deux ans avant de mourir, le 14 septembre 1924, il avait eu la suprême joie de représenter son Académie à l'inauguration du monument à saint François de Sales, à Annecy.

Au chanoine Lavorel succédera comme président Mgr Charles Rebord. Administrateur énergique, celui-ci cherchera aussitôt le moyen d'augmenter les ressources de la Société, car, depuis la guerre, elles ont diminué d'une façon inquiétante. Dans ce but, il rajeunit les statuts et s'efforce d'augmenter le nombre des membres. Ses démarches personnelles ont un tel succès qu'à la séance solennelle de réception de Mgr de la Villerabel, le 15 février 1927, il peut proposer la candidature de quarante-huit sociétaires et, aux trois séances suivantes, il en proposera encore quatre-vingt-six. Aussi, à sa mort prématurée, le 5 juillet 1927, après cinq mois seulement de présidence, laissait-il à son successeur, M. le chanoine Adrien Gavard, une Académie plus vivante que jamais, avec un effectif de trois cent vingt-deux membres.

Dans la notice nécrologique qu'il consacre à Mgr Rebord, M. Gavard écrit : « L'Académie Salésienne doit dire sa reconnaissance spéciale pour les bienfaits reçus et saluer celui qui fut un ouvrier de la première heure, un travailleur inlassable et qui, les derniers mois de sa vie, se consacra si pleinement à sa chère Académie qu'on pouvait le considérer, à bon droit, comme son second fondateur. Parmi la vingtaine de volumes qui constitue l'œuvre litté-

raire de Mgr Rebord, une mention toute spéciale doit revenir au Dictionnaire du Clergé dans le diocèse de Genève-Annecy, depuis 1532.

Ces événements successifs sont relatés dans le tome 45e des Mémoires, qui contient les deux premières parties de l'Histoire d'Alby, par M. le chanoine F. Coutin, la troisième partie étant publiée dans le tome suivant paru en 1928. Travail de valeur que cette monographie très complète, écrite avec beaucoup de talent. Certainement, suivant le désir de l'auteur, aura-t-elle contribué à faire mieux connaître l'histoire de Savoie et aimer davantage la petite patrie. A citer dans le même volume, des Notes sur l'Introduction des Pères Capucins en France et en Savoie, par le R. P. Victorin.

L'année suivante, M. Coutin nous ramène encore sur les bords du Chéran avec l'Histoire d'Allèves, humble village « caché comme un bouquet de cyclamens à l'ombre de ses hêtres séculaires ». Le même volume renferme également le récit des faits héroïques d'une belle famille de Vieugy au service de l'Eglise pendant la Révolution, la famille Bailly, par M. le chanoine Francis Mugnier; puis une étude fort documentée et particulièrement goûtée, de M. Lucien Guy, sur les Anciens châteaux du Faucigny dont il fait revivre avec charme les fastes d'autrefois.

Les tomes 48e et 49e, parus en 1930 et 1931, sont consacrés aux travaux du R. Père Léon Buffet, l'auteur des Vies hautement appréciées des RR. Tissot et Mermier, fondateurs des Missionnaires de Saint François de Sales. Dans le premier, il nous conte, en 447 pages, l'histoire d'Ugine, sa ville natale, voulant, dit-il, « venger Ugine de l'oubli »; dans le second, c'est celle du Collège d'Evian, collège qui, depuis la Renaissance de l'humanisme jusqu'au début du XXe siècle, forma des personnalités qui font honneur à la Savoie et fournit à l'Eglise une légion de missionnaires qui s'en sont allés au-delà des mers planter la croix et faire aimer la France. Ces deux ouvrages, le Père Buffet les a écrits en charmant conteur, en érudit et en délicieux poète.

Le R. Père Victorin publie, en 1932, l'intéressante histoire de la Chartreuse de Ripaille-Vallon, à Bellevaux, dont le regretté Père Eugène Meynet, capucin, avait réuni les éléments. Puis voici, avec le tome 51e, la belle et importante Histoire de Montmin de M. le chanoine Coutin. Monographie vrai modèle du genre, dans laquelle l'auteur, lui aussi, laisse paraître tout son attachement au pays natal, « charmante Thébaïde, en un petit vallon comparé aux « jeunes filles du pays dont il conserve toute la simplicité. »

De la montagne de la Tournette, nous passons au Salève avec M. François Gaillard qui rappelle la rivalité séculaire entre Esserts et Esery, et avec M. le chanoine Gavard qui publie dans le même tome 52e quelques notes sur Etrembières à travers les siècles. Nous sommes en automne 1934. Moins de quatre mois après, le 3 janvier 1935, ce dernier, notre vénéré président, était emporté par la maladie. « Historien de race, son érudition dans le domaine des choses de Savoie était à la fois très vaste et très sûre, écrit de M. Gavard son ami M. le chanoine Gros. Il connaissait à fond son sujet, mais ne faisait pas parade d'érudition... Il était de ceux dont la méthode sûre et précise fait avancer la science... » J'ajouterai que dans ses écrits comme dans toutes ses relations, partout son cœur débordait. M. le chanoine Coutin a publié la liste de ses œuvres.

En même temps que M. Gavard, notre société perdait aussi la collaboration précieuse et dévouée du Marquis de Lannoy de Bissy, membre d'honneur, qui si souvent avait enrichi nos Mémoires de ses cartes dessinées en savant et en maître.

A la séance du 5 février 1935, l'Académie Salésienne a choisi pour suivre la tradition de ses éminents présidents, M. le chanoine Francis Mugnier, professeur au Grand Séminaire d'Annecy. Depuis lors, elle a publié deux volumes, le tome 53e qui renferme la magnifique Vie de Mgr Paget, évêque de Genève-Annecy pendant la Révolution, par le R. P. Buffet, et le 54e qui nous offre des

études diverses, notamment de M. le chanoine Mugnier sur l'ami de saint François de Sales, Noël Hugon-Pergod, et sur le tableau du même saint à la Chapelle de la Galerie. M. le chanoine Coutin y présente aussi un Cottet de la Ville d'Annecy, le plus ancien connu, de 1534-1538.

Voilà pour le passé. Dans quelques jours, sortira de l'imprimerie un 55e volume qui nous promet une captivante histoire de la Collégiale de Notre-Dame d'Annecy, par M. Coutin, et déjà nous entrevoyons pour 1938 une Vie de Mgr Biord par le R. P. Buffet. De plus, nous dit-on, une histoire de toutes les paroisses de la Vallée de Thônes serait sur le métier de M. le chanoine Pochat-Baron.

Récemment, M. de Pesquidoux, de l'Académie Française, déplorant l'oubli actuel du passé, des croyances, des traditions, des mœurs, des coutumes héritées, indiquait le remède que voici : apprendre « à l'enfant ce qu'est son pays, sa commune, son toit familial, sa terre; d'où tout cela vient, comment tout cela se maintient, où tout cela doit tendre. Car on n'aime bien que ce que l'on connaît bien. et si l'on veut que « les morts parlent » en nous, encore faut-il que l'on sache ce qu'ils étaient, ce qu'on leur doit, ce qu'ils ont laissé de sueur et de sang sur les mottes du sol ancestral pour les féconder ».

Est-il meilleure définition du but que poursuit notre Académie sous le regard bienveillant de saint François de Sales ?

Louis PFISTER
Secrétaire de l'Académie Salésienne.

Histoire de l'Insigne Eglise
Royale et Collégiale
de Notre-Dame-de-Liesse
Annecy-en-Genevois

Nihil obstat :

Annecii, die 22 Novembris 1936

Eug. BENOIT, *censor dep.*

Imprimatur :

Annecii, 24 Decembris 1936

Mgr Jh PERNOUD, *Vicarius generalis.*

Chanoine F. COUTIN

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE
A ANNECY
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE
1er PRIX D'HISTOIRE 1931

Histoire de l'Insigne Eglise Royale et Collégiale de Notre-Dame-de-Liesse Annecy-en-Genevois

Illustrée par M. Tissot

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE

1936

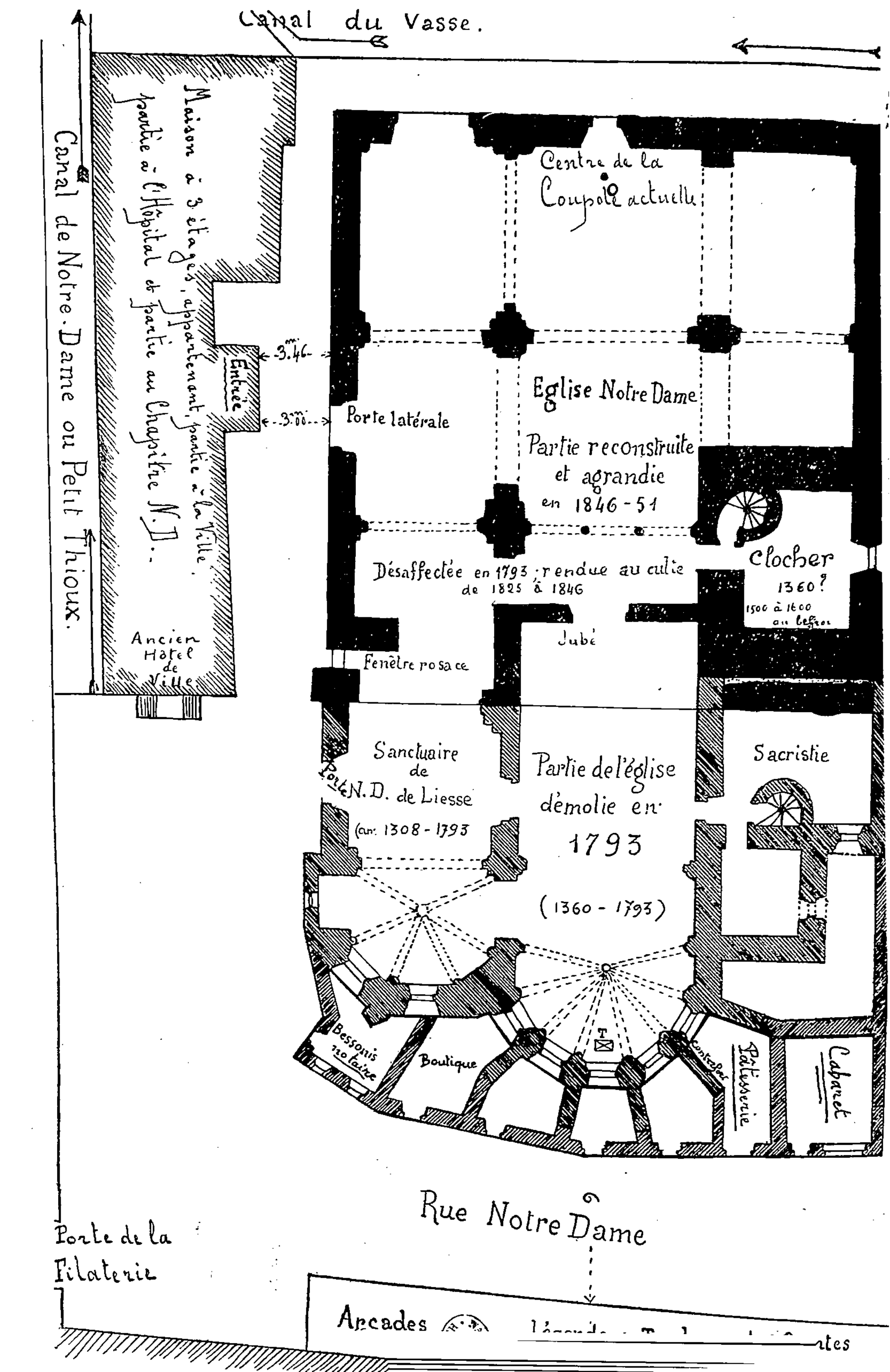
Canal du Vasse.
Canal de Notre Dame ou Petit Thioux.
Maison à 3 étages, appartenant, partie à la Ville, partie à l'Hôpital et partie au Chapitre N. D.
Entrée
3.46
3.00
Ancien Hotel de Ville
Centre de la Coupole actuelle
Eglise Notre Dame
Porte latérale
Partie reconstruite et agrandie en 1846-51
Désaffectée en 1793 ; rendue au culte de 1825 à 1846
Clocher
1360 ?
1500 à 1600 au beffroi
Jubé
Fenêtre rosace
Sanctuaire de N. D. de Liesse
(an. 1308 - 1793
Partie de l'église démolie en 1793
(1360 - 1793)
Sacristie
Bessonis notaire
Boutique
Contrefort
Pâtisserie
Cabaret
Rue Notre Dame
Porte de la Filaterie
Arcades

PRÉFACE

Les loisirs du ministère nous ont déjà permis, pendant les longues soirées d'hiver, de fouiller les Archives de deux paroisses rurales Montmin et Allèves, d'un chef-lieu de mandement Alby-en-Genevois. Dans les deux premières monographies, nous avons vu passer « *les générations de paysans dont le labeur patient et tenace a fécondé la terre savoyarde* ». Nous avons constaté, avec Gabriel Pérouse (1) que « *l'histoire de ces équipes de bons laboureurs, qui pendant mille ans se sont relayées, elle est là, dans les résolutions qu'ils prenaient le dimanche, groupés dans le cimetière autour de l'église, pour défendre en commun les fruits de leurs travaux.* » En étudiant Alby avec ses sept chateaux, la vie de la noblesse savoyarde s'est révélée à nous sous son vrai jour, toute de bravoure pour défendre leur duché en cas d'attaque, toute de bonté pour les gens du peuple en temps de paix.

Aujourd'hui, en présentant cette Histoire de la Collégiale Notre-Dame, c'est une page d'Histoire de l'Eglise que nous allons essayer de retracer. L'ancien diocèse de Genève possédait plusieurs Collégiales, celles de Sallanches fondée en 1388 (sept ans avant Notre-Dame), Samoëns (1575) et La Roche (antérieure à 1411). Les Archives se rapportant à ces différentes Collégiales ont été classées par M. R. Avezou, archiviste départemental, qui en a publié le Répertoire en 1929. En parcourant les 373 cartons qui composent le fonds Notre-Dame de Liesse, il nous a été facile de trouver matière à un volume.

Dans la Première Partie, nous verrons que le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse avec l'affluence croissante de ses

(1) Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie de 1898 à 1928, auteur de Talloires, Conflans, Hautecombe, etc,

pèlerins fut la cause de la création de la Collégiale en 1395 et son maintien jusqu'à la Révolution.

La Deuxième Partie nous montrera la Collégiale dans ses rapports avec le Conseil de Ville et différents personnages de marque au cours de ces quatre siècles.

Enfin, la Troisième Partie nous mettra au courant de la création de la Paroisse Notre-Dame en 1824 et de son développement jusqu'à nos jours.

Nous remercions ici toutes les personnes dévouées qui nous ont aidé dans la préparation de cet ouvrage, et en particulier, M. Avezou, archiviste départemental; ses deux aides, MM. Laguin et Largement; M. A. Fontaine, architecte honoraire des Monuments Historiques, auteur de plans et dessins destinés à faciliter l'intelligence du texte; les frères Serand, pour moulage des sceaux de la Collégiale et divers documents précieux; M. Marius Tissot, ancien élève des Beaux-Arts, dont on admirera une suite de dessins à la plume, etc...

Nous souhaitons que le lecteur trouve dans ces pages autre chose qu'une succession de dates et de faits. Puisse-t-il goûter la joie de Cicéron qui voyait dans l'histoire « *le témoin des temps, la lumière de la vérité, la maîtresse de la vie* ».

Annecy, 15 octobre 1936.

F. COUTIN, *Curé.*

PREMIÈRE PARTIE

ÉGLISE et COLLÉGIALE

CHAPITRE PREMIER

Origines. — Eglise. — Chapelles.

ORIGINES D'ANNECY-VILLE. — L'existence d'une cité lacustre ou station de pêcheurs à l'entrée du port actuel d'Annecy est un fait établi et prouvé par de nombreuses découvertes.

Plus tard, au Ier siècle avant J.-C., un *vicus* gallo-romain se forma dans les plaines des Fins, près la berge du Fier. C'était *Boutae* ou *Boutas*, avec son forum, ses thermes, son théâtre, ses marchés, sa basilique à portiques, son horloge publique, etc...

Après le cataclysme social qui ruina le *vicus* de *Boutae*, vers la fin du Ve siècle, la population de ce vicus se retira sur la colline voisine où s'élevait la ville *Aniciacus*, d'où serait venu le nom d'Annecy.

Quand enfin, pour assurer sa vie, on songea à se fortifier dans un endroit inexpugnable, on choisit le rocher qui domine l'Annecy actuel. C'est ainsi qu'on abandonna la colline aux riches villas, qui devint Annecy-le-Vieux, pour se grouper à l'abri du retranchement que l'on venait de construire au-dessus de l'ancien village des pêcheurs.

Ce fut l'origine d'Annecy-le-Neuf ou Annecy, de 1032 à 1100.

Annecy a vu par trois fois reculer son enceinte, le château et l'église Saint-Maurice restant le point culminant et principal de la ville. La première était limitée par le grand Thiou, les portes Perrière et le Petit Horloge; la deuxième par la porte Filaterie vers la fin du XIIIe siècle et la troisième par les portes Sainte-Claire, de Bœuf, Pâquier et Canal du Vassé au XIVe siècle.

ROUTES. — Trois grandes voies de communications aboutissaient à Annecy; les voyageurs ou pèlerins arrivant d'Italie par le Mont-Cenis et Chambéry entraient en ville par les portes Sainte-Claire et de l'Horloge ; ceux qui venaient du Val d'Aoste par la Tarentaise franchissaient la porte Perrière. S'ils avaient à continuer leur route vers Genève et l'Allemagne, ils devaient franchir les portes des trois enceintes successives : celles de l'Isle, de Filaterie et de Bœuf.

POPULATION. — En 1401, il y avait à Annecy environ 300 feux, soit 1.800 habitants; en 1445, 250 feux soit 1.500 habitants; en 1561 : 2.011 h.; en 1600 : environ 3.000; en 1807 : 5.130; 1900 : 13.000; 1935 : 24.000.

ORIGINES DU CHRISTIANISME A ANNECY. — D'après Abély, évêque de Rodez (1664-91), qui publia une étude sérieuse sur ce sujet, on pourrait fixer la fin du IIe siècle.

Voici le texte d'Abély : « Le bienheureux St Georges, premier Evêque du Puy-en-Velay, vint instruire les peuples qui habitent au long du Lac Léman... Il prêcha en divers endroits, principalement en la ville d'Annecy, avec tant de bénédictions, que non seulement il persuada aux habitants de cette ville d'embrasser notre religion, mais, outre cela, il leur inspira une dévotion particulière envers la Mère de Jésus-Christ, de telle sorte que ce bon peuple ayant démoli avec grand zèle une idole d'Appolon qui était adorée en ce lieu, il y édifia une église en l'honneur de la Très Sainte Vierge, où, par son intercession, Dieu fit alors et continue encore à présent à faire plusieurs miracles. »

ANNECY-LE PUY. — Notons en passant ce curieux rapprochement entre *Annecy* (en latin *Anecium*) et le *Puy* (en latin *Anicium*). Nous avons trouvé trois chapelles dédiées à Notre-Dame du Puy, l'une à Annecy (église Notre-Dame), une à Faverges (1618) et la troisième à Saint-Jorioz (1484). Les Chanoines de Notre-Dame du Puy-en-Velay possédaient en Genevois le château de Méclaz avec terres et dépendances, à deux lieues d'Annecy, sur le territoire de Quintal et Balmont. C'est sans doute au retour d'un pèlerinage au Puy que le Seigneur de Méclaz légua ce fief au Chapitre de cette ville. (A. D. Sommaire des Fiefs).

Nos ancêtres pèlerinaient beaucoup; ainsi, on lit dans les Registres de Ville de 1484 que « Raimond Roinz, boucher à Annecy, va remplir un vœu auprès de Notre-Dame du Puy-en-Velay. »

ORATOIRE ET EGLISE NOTRE-DAME DE LIESSE

En dehors de l'enceinte du *burgum* d'Annecy s'éleva primitivement un oratoire avec une statue qui représentait Notre-Dame, pleine de grâce et de « liesse » (joie). La chapelle devint promptement un lieu de pèlerinage, et un hospice s'éleva tout auprès pour recevoir les pèlerins pauvres qui ne pouvaient aller à l'auberge.

EGLISE. — Le nombre des pèlerins augmenta au point de remplacer l'oratoire par une église.

Les plus anciens documents latins que nous possédons sur Annecy appellent le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse: « Notre-Dame de *Lae* », abréviation de Notre-Dame de *Laete,* forme plus usitée. Elle est désignée quelquefois sous le nom de Notre-Dame de l'Allée, parce que la famille noble de ce nom possédait des terres à proximité et aurait contribué à sa fondation.

En 1076, le Pape Grégoire VII signe une Bulle accordant des Indulgences aux pèlerins qui viennent à ce sanctuaire.

Des transactions arrêtées entre le curé d'Annecy et les religieux de Talloires, qui revendiquent certains droits à eux concédés par le Comte Guillaume Ier en 1192, font

ressortir l'importance déjà considérable de ce lieu de pèlerinage. En 1316, les moines se contentent d'une redevance annuelle de 50 sous genevois pour toutes les offrandes.

En 1339, le 28 décembre, Jacques Eschaquet, homme de loi d'Annecy, indique dans son testament qu'il désire être enterré dans « *l'Eglise Notre-Dame de Liesse.* » (A. D., E. 55).

Fondation de 1360. — La Bulle de cette fondation signale que « *l'affluence des pèlerins exigeait un sanctuaire plus vaste* ».

Il appartenait au Comte de Genevois, Amédée III, l'un des hommes les plus distingués de son temps, de réaliser le désir de son peuple sur ce point.

La Savoie était alors en pleine prospérité, ce qui facilita beaucoup la tâche du Comte.

En 1359, la Savoie avait fait l'acquisition du pays de Vaud auquel étaient adjoints le Bugey et le Valromey pour la somme de 200.000 florins.

Par le traité de Paris (1365), le Faucigny détaché de l'héritage des Dauphins, fut cédé à la Savoie pour une somme à peu près égale.

La même année, l'Empereur, qui vendait toutes choses, nous donnait le Vicariat Impérial moyennant 100.000 écus.

L'année suivante, pour la première fois, nos princes conduisaient une expédition en Orient et remportaient une double victoire contre les Bulgares et les Turcs.

Toutes ces circonstances favorisèrent l'exécution de ces travaux.

Amédée III, qui avait succédé en 1320 à Guillaume III, se résolut à augmenter la « *fabrique* » de cette chapelle et y faire construire une église à trois nefs, dont l'une serait la chapelle même de Notre-Dame de Liesse.

Quel que soit le sens qu'on donne au mot *fabrique* (construction, fondation, etc.), que conclure du projet d'élever une église à trois nefs, l'une desquelles sera la chapelle même qui est le motif de ce projet, sinon que cette chapelle était seule encore ? (Ducis, Rev. Sav., p. 101).

Amédée III était d'un caractère indépendant; il avait refusé d'aller prêter hommage au nouvel évêque de Genève

Pierre de Faucigny (1311). Il ne se pressait guère de rendre le même devoir à son successeur, Alamand de Saint-Jeoire, sacré en 1342. Ce dernier, pour un bien de paix, accepta de recevoir cet hommage au château de Clermont (près Seyssel) en 1346.

Amédée III essaya encore de secouer le joug de l'évêque en faisant battre monnaie sur les confins des communes de Poisy et Epagny, dans un atelier dont les ruines ont conservé le nom de Château des Monnaies.

L'évêque protesta contre cette usurpation et Amédée III dut reconnaître en 1356 les droits régaliens de son supérieur ecclésiastique stipulés dans l'accord de Seyssel de 1124.

Quatre ans après, Amédée III faisait son testament, chargeant son héritier, si lui-même n'avait pu le faire de son vivant, de construire une chapelle dans l'Eglise Notre-Dame de Liesse. Son tombeau serait placé dans cette chapelle. Entre autres fondations, il ordonne d'y faire célébrer trois messes chaque jour, et, s'il mourait avant achèvement de cette chapelle, elles devaient être célébrées au maître-autel dédié à Saint-Antoine.

A la date de ce testament, 1360, le chœur était donc achevé avec la sacristie et le bas du clocher, puisque le service religieux s'y faisait. Le comte vécut encore sept ans pendant lesquels il put lui-même faire construire sa chapelle sépulchrale (1).

Après le règne éphèmère de ses enfants Amé IV et Jean, les deux survivants, Pierre et le Cardinal Robert, de concert avec leur mère Mathilde de Boulogne, nommèrent trois commissaires pour l'exécution des fondations d'Amédée III. Ils se réunirent le 5 septembre 1371 et le procès-verbal ne fait aucune mention des frais du tombeau et de la chapelle qui étaient terminés et payés.

Les trois commissaires firent opérer des rentrées dans les mandements de Chaumont, Cruseilles, Thônes, Talloires et Annecy pour fournir au recteur de la chapelle la somme annuelle de 85 livres, 13 sols, 4 deniers de Genève, dont 60 livres pour le service religieux de 1.095 messes, 9 livres pour 24 corsets blancs à distribuer la veille de

(1) Voir Documents N° 1.

Noël à 24 pauvres de la ville d'Annecy, et le reste à partager entre un millier de nécessiteux, à raison de 4 deniers chacun, la veille de l'Assomption.

Le Comte Robert, cadet de la famille, avait été nommé évêque de Thérouenne (Pas-de-Calais) en 1364 ; depuis 1340, date de la fondation de l'église du Saint Sépulcre d'Annecy, il avait ce couvent sous son patronage. En 1371, il fut promu au cardinalat par Grégoire XI et profita de la circonstance pour demander à ce Pape des faveurs spirituelles en faveur de l'Eglise Notre-Dame de Liesse, à savoir une indulgence d'un an et 40 jours à ceux qui visiteraient cette église et feraient une aumône pour *sa fabrique.*

Le 20 septembre 1378, les cardinaux français et espagnols, mécontents des réformes un peu rudes du Pape italien Urbain VI, élu depuis six mois, se réunirent et nommèrent comme pape résidant à Avignon, le Cardinal Robert de Genève, pour lors légat en Italie, qui accepta avec regret.

Par Bulle donnée à Avignon le 27 avril 1381, Clément VII accorda à l'Hôpital Notre-Dame de Liesse, annexe indispensable de l'église, les mêmes faveurs accordées à l'église par la Bulle de Grégoire XI, pendant 135 jours fixes de chaque année.

Le document cité de 1371 assure que l'église Notre-Dame était restée imparfaite à la mort du Comte Amédée III en 1367, et que les travaux ne furent repris qu'après l'élévation du Comte Robert au pontificat.

Sur ces entrefaites, le pape romain Urbain VI venait de modifier les dates des jubilés : jusque là, ils n'avaient lieu que tous les 50 ans; il décréta que, désormais, on les célèbrerait tous les 33 ans, en souvenir de la durée de la vie du Sauveur et le prochain jubilé aurait lieu en 1390.

Pour favoriser le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, son protecteur, le pape d'Avignon donna une Bulle le 17 février 1388, par laquelle il assimilait l'église Notre-Dame de Liesse d'Annecy à la Basilique Sainte-Marie Majeure de Rome avec tous les privilèges attachés à cette dernière.

De plus, il créa le jubilé septennal à partir de la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1388, à continuer à perpé-

tuité. Cette fête a pris le nom historique de « *Grands Pardons d'Annecy* ». Pour la première fois l'affluence fut si grande que le jubilé de Rome en 1390, en fut considérablement diminué. (Rohbacher, XXI, 101, et Ducis, Rev. Sav., 1871, page 15).

Le 27 mai 1388, l'Official de Genève, Girard Trombert, donne un mandement pour l'exécution de la Bulle de Clément VII (mars 1388) « portant absolution à ceux qui n'ont fait restitution et accompli les *légata* de leurs prédécesseurs, en faisant l'aumône pour la fabrique de l'église Notre-Dame. »

Le 24 mars 1394, Pierre Comte de Genevois, mourait sans enfant et son frère cadet, le Pape Clément VII, lui succédait comme prince temporel de la province. Huit jours après, par Bulle du 1er avril 1394, le pape d'Avignon ajoutait deux jours supplémentaires au Jubilé septennal, soit la veille et le lendemain du 8 septembre. Il prépara en même temps l'érection d'un Chapitre, avec la pensée peut-être de quitter Avignon et fixer sa résidence papale au château d'Annecy. Malheureusement, il n'eut pas le temps de réaliser son projet car, quelques jours après le deuxième Jubilé Septennal, le 16 septembre 1394, il était frappé d'apoplexie et mourait le lendemain, dans la 52e année de son âge. Son tombeau fut placé au milieu du chœur des Célestins d'Avignon qu'il avait fondés.

Il serait intéressant de comparer le premier et le dernier Jubilé de Notre-Dame, mais les statistiques font défaut pour le premier. Quant au dernier, célébré en 1787, époque peu favorable aux fêtes religieuses, il dépassa en nombre le chiffre de 40.000 pèlerins, sans donner lieu à aucun désordre.

Visite de l'Eglise. — Faisons d'abord le tour extérieur de l'église; nous y trouverons un chemin de ronde et le Promenoir qui donnèrent lieu à quelques discussions.

Passage. — « En avril 1697, sur proposition du Rd Sr Delagrange, chanoine de Notre-Dame, d'ouvrir la porte qui est derrière notre Eglise pour aller au jardin du Sr Comte qu'il tient à louage, le Chapitre lui a permis, à

condition que la ville ayant ouvert la porte de la muraille s'oblige de la reboucher à ses frais. »

« En may, il est enjoint à Mr Comte d'ouvrir la porte de l'allée qui est entre sa maison et notre Eglise et de la débarrasser incessamment, voulant nous en servir pour faire nos Processions. »

Le jardin de Mr Comte était situé dans le Jardin Public actuel, alors indivis entre plusieurs propriétaires.

Promenoir. — Dans son petit jardin attenant à l'Eglise et à l'Hôpital, le Chapitre avait fait construire un promenoir couvert pour se récréer et prendre l'air au sortir des longs offices. Chaque Chanoine avait sa clef pour y accéder et il était interdit à toute personne laïque d'y pénétrer, comme l'indique le texte suivant :

« En mai 1696, il est ordonné que nul autre que ceux du Corps ne s'attribueraient des clefs du Promenoir qui est derrière l'Eglise, sur le bord du canal (Vassé), et il est enjoint à Rd Bergerat de ne pas permettre à ses nièces d'y entrer. »

Description de l'Eglise. — La façade principale était parallèle au canal du Vassé et à 7 mètres de distance de ce dernier; elle avait 27 mètres de long dans œuvre, dont dix mètres pour la grande nef, huit pour celle de droite et huit et demi pour celle du clocher. L'autel principal de cette dernière nef était adossé au côté ouest du clocher et dédié à Notre-Dame des Grâces. La voûte de cette dernière était basse et lourde, mais la nef de droite dédiée à Notre-Dame de Liesse était plus élancée.

La façade n'avait qu'une porte assez étroite et à voûte surbaissée; on entrait plus communément au nord par une porte latérale située à proximité de l'autel de Notre-Dame des Grâces. Mais, la plus fréquentée était celle qui subsiste encore en face de l'entrée du presbytère actuel et s'ouvrait dans la nef de Notre-Dame de Liesse.

Au-dessus de la porte principale, une grande rosace éclairait la nef du milieu et deux fenêtres ogivales fournissaient la lumière nécessaire aux deux nefs latérales.

Trois autres fenêtres éclairaient les trois travées de la nef Notre-Dame de Liesse, au sud.

INTÉRIEUR DE L'EGLISE. MAITRE-AUTEL. — Pénétrons maintenant dans l'Eglise, et avant de passer en revue les Chapelles latérales, donnons un coup d'œil au Maître-Autel.

« En avril 1688, le Sgr Doyen représente qu'il n'y a pas de dais sur le Maître-Autel, mais des statues difformes; il propose d'enlever toutes les statues et peintures qui se trouvent au dit autel et n'y mettre qu'un beau Crucifix et les Chandeliers, comme est pratiqué dans Rome et les Grands Chapitres. Le Sgr Doyen ajoute que l'on devrait mette 4 cierges allumés au lieu de 2 devant le Saint Sacrement exposé pendant l'Octave du Corpus Christi et aux 4es dimanches du mois. »

Il faut avouer que ce Doyen avait le sens de la Liturgie. Le Maître-Autel de l'Eglise Saint-Martin-Bellevue provient de Notre-Dame. Il est en bois avec rétable.

« Le maître-autel du chœur fut dédié à Saint Antoine d'Egypte, que l'on invoquait depuis longtemps dans les hôpitaux pour la maladie dite « feu sacré ».

« Le chœur était fermé par un jube ou tribune, de 10 mètres sur 4, posé sur un encorbellement qui s'appuyait à droite sur le clocher, à gauche sur un gros pilier. »

MOBILIER. — L'origine de la chaire conservée en l'Eglise Saint-Maurice et sur laquelle est sculptée l'Etoile de Notre-Dame, nous est connue par les lignes suivantes :

« Le 21 août 1716, un mandat de 980 livres est voté par le Chapitre aux frères Jacquet, sculpteurs italiens, pour le prix de la nouvelle chaire à prescher. L'ancienne a été donnée à l'église de Sevrier. »

FONTS BAPTISMAUX. — Le 16 novembre 1662, le Chapitre, ayant répondu à la proposition faite par le Sire Amblet que, pendant l'hiver, « il y a grande incommodité pour le peuple à aller baptiser les nouveaux nés à Saint-Mauris et qu'il était expédient de faire un baptistère, a ordonné qu'on ferait un fonts baptismal pour y baptiser les nouveaux nés. »

STATUES. — Voici la liste des trois statues qui existaient dans l'Eglise Notre-Dame : celles de Notre-Dame de Liesse, de Saint Ambroise et Saint Sébastien.

RÉTABLES. — En novembre 1696, on décide de « faire venir les sculpteurs qui travaillent à Poisi pour examiner le rétable Sainte Barbe; les sieurs Péronèse et Chaveys répareront les défauts du rétable, sinon ils pourront remporter leur ouvrage. »

En avril 1687, le Chapitre reçoit un don anonyme de 700 florins pour un rétable pour la chapelle Notre-Dame de Grâce et décide d'en donner le prix fait au plus tôt.

Le devis du rétable de Sainte Barbe avait été dressé « par le Sr Merle, Sculpteur et Architecte de la présente ville, au prix de 2.000 florins. »

En septembre 1693, le Chanoine Merle fait restaurer le tableau et le rétable de la chapelle Saint Joseph.

En mai 1696, « le sieur Joachim, peintre, demeurant à Carouge, est prié de venir peindre les tableaux des chapelles de Sainte Barbe et de Saint Joseph; il a été convenu du prix de 400 livres pour les quatre tableaux. »

Tout porte à croire que le tableau de Saint Joseph est celui conservé à la cure de Notre-Dame.

Voici maintenant le texte des inscriptions qui existaient à l'intérieur de Notre-Dame de Liesse avant 1793 et qui ont été reproduites sur la façade de l'Eglise actuelle :

DANS CETTE EGLISE LE 21 JUILLET 1566
LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE SALES
FUT CONSACRE A DIEU PAR SA MERE
VENUE DEMANDER A N. DAME UN FILS
DEVANT LE ST SUAIRE DE NOTRE SEIGNEUR
APPORTE DE CHAMBERY.

* * *

DANS CETTE EGLISE LE 8 SEPTEMBRE 1614
LE BX FRANÇOIS DE SALES
CELEBRANT PONTIFICALEMENT
EN MEME TEMPS QU'IL VOULUT ELEVER
LA SAINTE HOSTIE
UNE COLOMBE BLANCHE SE VINT REPOSER
SUR SA TETE AVEC GRANDE ADMIRATION
DE TOUT LE PEUPLE.

CHAPELLES DE L'EGLISE NOTRE-DAME

A la suite d'un vœu, d'une grâce insigne, des paroissiens se faisaient un honneur de fonder une chapelle dans leur église avec revenus et charges. Nous en avons compté près de 25 à Notre-Dame entre 1360 et 1793. Comme il n'y avait de la place que pour douze ou treize autels dans le pourtour intérieur de l'église, on adjoignait la chapelle fondée en dernier lieu à un autel déjà existant. C'est ainsi qu'en 1640, une chapelle portait le nom de trois ou quatre saints représentant trois ou quatre fondations successives (2).

La Visite Pastorale faite en 1646 nous donne la liste des chapelles et autels qui ornaient l'intérieur de Notre-Dame, en commençant à droite de la porte principale ouvrant sur la façade.

I°) *Saint Pierre et Saint Paul* fondée le 14 mai 1477 par Rd Pierre Favre, Chanoine de Notre-Dame, auquel même autel est celle de *Saint Roch* fondée par Ne Paquelet de Moyron; au même autel est la chapelle *Sainte Marguerite* (fondée le 14 janvier 1560) par Rd Amed Chanel, chanoine) et *Saint Etienne* (fondée par Ne de Gemilly).

II°) *Saint Sébastien,* du patronage du Chapitre, siège de la Confrérie, à la fête duquel saint et aussi à la *Saint Michel* (fondée par Me Fallion notaire 20 avril 1480) « on porte les reliques en procession au retour de laquelle on chante la Gd Messe à cause du vœu fait par la Ville pour être préservé de la contagion. » (3).

III°) *Saint Jean l'Evangéliste* (fondée le 14 avril 1440 par Rd Jn Maillet, chanoine) auquel est annexé *la chapelle Saint Maur* (fondée par les Chardon d'Annecy), auquel est adjoint autre *chapelle Notre-Dame, Saint Nicolas et Sainte Catherine* (de la nomination des Sgrs de Sales).

IV°) *Chapelle de Saint Laurent* (fondée par Rd François Blanc, chanoine N. D., le 28 janvier 1456) auquel autel est adjoint *Saint Claude* (fondée le 14 septembre 1501

---

(2) Ces chapelles sont énumérées dans un Inventaire cité. Document n° 2.

(3) St Sébastien, fondé le 4 oct. 1451 par Mre Jn de Croyson, Pr. d'Honneur de N. Dame.

par Hon. Clodi, cutelier) et *Saint Barthélemy* (fondée par le Sgr de Beaufort de la Poype).

V°) Au fond de la nef de droite, *Notre-Dame de Liesse* où repose ordinairement le Saint Sacrement, auquel autel a été fait dès environ trois années un beau rétable.

VI°) Au fond du chœur, derrière le maître-autel se rangeaient les sept chapelles suivantes : *Saint Antoine* fondée par les Nantilloux en 1485) et *Saint Nicolas* par le Marquis de Lullin.

VII°) *Saint Jacques et Philippe,* fondée le 20 octobre 1404 par Rd Truffier, chanoine et chantre de N. D. auquel autel est adjoint *Sainte Apolonie.*

VIII°) *Conception de Notre-Dame,* du patronage de la famille Amblet, *Saint Nicolas et Sainte Catherine* (fondée par C. Desservetta).

IX°) *Notre-Dame, Saint Joseph et Sainte Madeleine,* du patronage de Ne Joly, Sgr de la Roche.

X°) *Notre-Dame des Grâces* (appelée quelquefois N. D. du Puy), placée au fond du chœur, fut fondée le 24 mars 1493 par Me Gaillard not. et *Saint Etienne.*

XI°) *Saint Vincent,* fondée en 1555 par la famille Vincent de Fésigny et celle de l'*Eucharistie* fondée en 1540 par Louis de l'Allée.

XII°) *Sainte Croix,* fondée en 1478 par Ne Eustache de Cran. Cette même année, G. Bonnafont demande et obtient fondation d'une chapelle du côté ouest, entre les chapelles Sainte Croix et Saint Sébastien.

XIII°) *Saint Blaise.*

L'inventaire du Chapitre signale en outre les chapelles suivantes :

1) *Saint George,* fondée le 9 novembre 1408, par Mr Georges Richard (probablement de la famille des Nes Richard d'Alby établie à Annecy dès 1360).

2) *Saint Bernardin,* fondée le 8 novembre 1451, par M. Claude Vittoux, de Maculier, paroisse de Poysier.

3) *Saint Adrien et Saint Eustache,* fondée par le Prince Janus de Savoie et la Princesse Hélène de Luxembourg,

ainsi que la fondation des *Gaude* qui se récitent tous les samedis, le tout hypothéqué sur le péage d'Annecy.

4) *Saint Louis,* fondée le 24 février 1503 par Jean Pedia.

5) *Saint Jean-Baptiste et Saint Maurice,* fondée le 25 octobre 1506 par Ne Guigonne Métral.

6) *Sainte Cécile,* fondée en 1715 par Rd C.-L. Masson, chanoine et Sacristain, chapelle qu'il a fait construire et orner d'un rétable de 50 florins par Mani. Capital: 1.000 florins avec charge d'une messe par mois.

Deux chapelles méritent spécialement notre attention, celles de Notre-Dame de Liesse et de Saint Sébastien.

Chapelle de Notre-Dame de Liesse. — Elle se trouvait au sommet de la nef latérale, côté Epître. Voici la description de la Vierge, d'après un manuscrit de 1650, conservé aux Arch. Dép. de Savoie (Genevois).

« A la Chapelle de Notre-Dame de Liesse, dans l'Eglise de ce nom, est l'effigie de la Vierge fort antique, ayant la face noire et le Popon dessus qu'elle tient entre ses bras, où plusieurs personnes reçoivent des grâces; y a grande dévotion. »

« Il s'y trouve de très beaux ornements d'Eglise fort antiques, à fond d'or, donnés par Mme Charlotte d'Orléans, les Vicomtes de Martigues Sgrs de Luxembourg. »

Combien il est regrettable que ce témoin oculaire anonyme ne nous ait pas parlé de l'autel.

Cette chapelle était fermée par des grilles pour protéger les richesses qu'elle contenait et aux Grands Pardons de 1773 on l'appelle la « Chapelle Ferrée », devant laquelle on place deux sentinelles. Elle occupait un espace de 9 m. de long sur 6 m. de large. L'entrée était à la place de la porte latérale gauche de l'entrée de l'église actuelle ; la chapelle s'étendait sur la place comme l'indique le plan ancien.

En 1360, le 2 octobre, Perrier dit Tornafol fait un legs de 40 sous de capital pour entretien de la lampe devant l'image de la Sainte Vierge. (7 G. 282.)

Chapelle de Saint Sebastien. — Elle mérite une mention spéciale à cause de la Confrérie des Tireurs qui s'y

réunissaient; c'est une page intéressante que nous allons relater, d'après le livre du Chanoine Mercier.

L'exercice du tir au papegeai était une réjouissance publique qui remonte à une date immémoriale et s'est prolongée jusqu'à la Révolution. La religion intervenait dans ce divertissement.

Le 5 mai 1641, les Chevaliers Tireurs prennent une délibération notariée, par laquelle ils s'engagent à fonder une messe solennelle de Requiem qui serait répondue en musique et se célèbrerait dans la chapelle de Saint Sébastien, à la Collégiale. Tous les Chevaliers devaient assister à l'office et à la messe, où se distribuerait le pain bénit. Désormais, tous ceux qui voudraient appartenir à la Compagnie des Tireurs seraient tenus de s'enrôler dans la Confrérie de Mgr Saint Sébastien. Le blasphème était sévèrement défendu pendant l'exercice de tir et l'amende dont il était frappé serait payée sans délai. Lorsque le cortège des Tireurs et des assistants rentrait du Pâquier, il se rendait d'abord à Notre-Dame où, selon l'usage, le roi du tir faisait offrande de l'oiseau abattu à Saint Sébastien, patron des Tireurs. De là, on allait à l'Hôtel de Ville tout proche pour fêter le vainqueur et assister à la distribution des récompenses faite par les syndics. L'image d'argent de Saint Sébastien remontait au quinzième siècle où les magistrats l'avaient fait confectionner à grands frais, à la suite de la disparition de la peste. Cet ex-voto servait de gage sacré lorsque la ville se trouvait dans une crise financière. Dès que le public savait que Mgr Saint Sébastien était engagé pour dettes, il se portait à toutes sortes de générosités pour le dégager. En 1601, il fut engagé pour la dernière fois, et le Conseil décida qu'à l'avenir cette image serait confiée au Chapitre de Notre-Dame, qui en fournirait un reçu authentique, qu'elle serait placée sur l'autel du Saint, en une armoire « *assurée et ferrée* » et qu'elle ne sortirait de là que « *les premiers dimanches des mois pour la procession générale qui se faict à cette occasion.* »

Peste de 1630. — Au cours de cette épidémie qui dépeupla la ville dans des proportions effrayantes, l'Eglise Notre-Dame fut dépositaire d'un vœu solennel, fait en

l'honneur de Saint Sébastien pour conjurer le redoutable fléau. Fidèle à ses engagements, la ville l'a accompli chaque année, par une procession générale, jusqu'à la suppression de tout culte public, en 1793.

Le troisième dimanche de juin une messe se célébrait à l'autel de Notre-Dame de Liesse pour les Tireurs du papegay (7 G. 271).

Trois chapelles rurales placées sous la juridiction de la Collégiale Notre-Dame méritent une mention : Notre-Dame de Pitié; Notre-Dame de Tassé et Notre-Dame de Provins.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE PITIE

Fondée vers 1524 par Etienne Rouph ou Ruph ou Ruffi, allié aux de Sales, elle fut visitée en 1526 par les Syndics. Saint François de Sales en fut le recteur jusqu'en 1601; le jour de son entrée solennelle comme Evêque d'Annecy, 14 décembre 1602, il s'arrêta dans cette chapelle pour revêtir les ornements pontificaux et recevoir ensuite les compliments des Syndics et Conseillers de la Cour des Comptes.

Le 17 septembre 1659, Mgr Charles-Auguste de Sales et le Marquis de Sales attendent, devant cette chapelle, la dépouille mortelle de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, ramenée par sa femme Elisabeth de Vendôme et ses deux filles.

Au dire du grave historien Besson (1717-63), on vit plus d'une fois dans cette chapelle des enfants mort-nés y donner des signes de vie suffisants pour recevoir le baptême; ce qui lui apporta une célébrité. Aussi, l'on reçoit des dons même de l'extérieur. « En 1687, le Chapitre reçoit 40 florins d'une Dame de Chambéry et en 1689, 3 escus blancs, un louys d'or et un demi croisat d'une autre Dame de Chambéry, pour faire des réparations à cette chapelle. En 1704, il est décidé que seront refaits les vitres de la chapelle, à commun frais avec l'Hospital, à qui appartient la moitié des offrandes. »

« En 1704, défense est faite au Chapitre de confier des calices aux moines inconnus qui en viendront demander pour aller dire la messe à Notre-Dame de Pitié. »

« En 1678, sur requeste présentée par la George Jaret aux fins d'être établie gardiatrice de la Chapelle Notre-Dame de Pitié, deux chanoines sont commis pour connaître l'idonéité de la dite gardiatrice. »

« Les femmes qui reçoivent les enfants mort-nés dans la Chapelle Notre-Dame de Pitié commettent des abus en donnant le baptême à des enfants qui ne donnent aucun signe de vie. » (V. P. de 1680).

En septembre 1768, « la clé de la chapelle a été confiée à Laurence Périllat du Grand-Bornand, femme de François Domenjod, âgée d'environ 45 ans et irréprochable dans ses mœurs, sous la condition qu'elle n'exigera du Chapitre, soit de l'Hospital, que l'honoraire ordinaire de 6 sols; qu'elle n'enterrera dans cette chapelle aucun enfant mort sans baptême et qu'elle observera les règles prescrites par l'administration de ce sacrement, en cas de nécessité. »

FONDATION. — « Désirant augmenter encore la grande dévotion des habitants d'Anneci, S. G. Mgr Pierre-François de Sales, Evêque d'Aoste de 1741 à 1783, donna un capital de mille livres, outre les champs déjà possédés par cette chapelle à Seinod, moyennant quoi sera dite une messe dans la chapelle chaque vendredi, en été à 6 h. du matin et en hyver à 8 h. »

La Mission commencée le 7 décembre a fini le 4 janvier où l'on a béni la Croix de pierre de Notre-Dame de Pitié par le P. Charvier, capucin, accompagné de tout le Corps.

La Chapelle tomba en ruines après la Révolution et on conserva la Croix que l'on voit au carrefour des avenues de Genève et des Romains.

Il existe deux statues de *la Pieta* que l'on assure venir de cette ancienne chapelle; l'une, plus grande, est conservée dans la crypte de la Visitation d'Annecy et l'autre en pierre, dans l'Eglise Notre-Dame de Liesse.

Pendant tout le Moyen-Age et jusqu'à une date très rapprochée de nous, la chapelle et la croix de Notre-Dame de Pitié furent une des trois stations des Rogations.

Une Procession avec messe basse et Suffrages a lieu

dans la Chapelle Notre-Dame de Pitié au faubourg de Bœuf le vendredi avant la Semaine Sainte.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE TASSÉ A GEVRIER

L'acte de fondation est consigné dans les Registres de la Collégiale, en date du 30 août 1685.

« A été délibéré que sera bâtie aux frais du Chapitre une chapelle au bout du pont du Tassé, commune de Givry, sur le pré du S. Avocat Gentil et conformément à la sentence arbitrale rendue contre le V. Chapitre d'une part, et ledit S. Gentil d'autre part par le Rme Evêque et Dom Meillardet, religieux de Citeaux, Proviseur du Séminaire de Dôle, arbitres convenus, dans laquelle chapelle sera mise la statue qui est à présent au haut du pillier qui est au pré Gentil, et commis pour préparer les matériaux nécessaires pour la construction d'icelle les RR. SS. Amblet et Sage, Prestres d'Honneur; le prix fait pour la taille sera donné à Mathieu Tiassey, Jh Contat et Jn Riondet, Mes tailleurs de pierres. »

Du 27 décembre 1685. « A été commis les RR. SS. Amblet et Decoux pour prier Mgr le Rme Evêque de vouloir comettre quelqu'un de céans pour la bénédiction de la chapelle nouvellement construite au bout du Pont de Tassé, en l'honneur de l'Annonciation, en présence de laquelle (chapelle) Dieu favorise de grâces extraordinaires ceux qui ont recours à lui par l'intercession de la T. S. Vierge. — A été commis le R. S. Chan. Machet lequel s'est acquitté de ladite commission le même jour (31 déc.) y ayant chanté une messe solennelle de Notre-Dame, après la bénédiction. »

OFFRANDES. — « Les offrandes arrivées à la chapelle Notre-Dame de Tassé dès le mois d'août dernier (1685) jusques à ce jour, 1er mars 1686, se montent à 88 fl.

« Les offrandes de Notre-Dame de Tassé faites au cours de mars 1686 se montent à 85 fl. qui seront employés à dire des messes, et la levée du tronc sera faite par deux chanoines qui possèderont chacun une des deux clefs du tronc. »

Le pont de Tassé, situé sur le Thiou et le Fier, est très ancien. Le 30 avril 1443, l'antipape Félix V donne permis-

sion aux habitants d'Annecy d'employer le tiers du revenu des confréries à reconstruire le pont de Tassé. (Gonthier, III, 365).

« Le 6 juin 1686, le Chapitre constate qu'il est de la dernière nécessité de faire construire un clocher à la Chapelle Notre-Dame de Tassé. »

« Le 20 mars 1688, le Sgr Doyen est prié d'aller dire la messe et prescher à la Chapelle Notre-Dame du Pont de Tassé, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame et sera accompagné du Ch. Crud. »

En juin 1687, le Chapitre décide qu'on n'ira plus dire la messe à Notre-Dame du Tassé, les dimanches et festes pendant la grand'messe du Chapitre, mais seulement trois dimanches par mois, en dehors de cette grand'messe du Chapitre. »

Procession a la Chapelle. — « En avril 1688, le Chapitre constate que la Chapelle de Brogny, où l'on est accoutumé à aller en procession le troisième jour des Rogations, étant en mauvais état, il serait mieux d'aller à Notre-Dame de Tassé, si MM. de Ville veulent y consentir, lesquels ont fait réponse qu'ils y consentiraient très agréablement et ensuite on a été en procession à la dite Chapelle du Tassé. »

Démolition de la Chapelle. — « Le 20 thermidor, an IV, le Conseil cantonal réuni à Annecy, décide que la chapelle de Tassé, située en un lieu très propice, continuera à être conservée comme Corps de Garde pour arrêter les malfaiteurs. »

Malheureusement, cette décision ne fut pas respectée, car le 28 frimaire, an V, le même Conseil constate que les acquéreurs de la chapelle ont détruit et vendu le toit de la dite Chapelle de manière qu'il n'en reste que les murs qui servent de repaire aux malfaiteurs. On invite l'Administration à faire raser totalement le bâtiment, surtout qu'il y a peu de jours, on a assassiné un individu à quelques pas de la dite chapelle. » (A. D. L. 3/5 fol. 87).

Le mobilier de l'ancienne chapelle et une statue en particulier seraient conservés dans une famille de Meythet.

A peu de distance de l'emplacement de cette chapelle démolie s'élève maintenant la gracieuse église paroissiale

de Cran. Construite d'abord comme chapelle de secours par la Société des Forges elle devint en 1869 le centre d'une nouvelle paroisse dénommée Cran-Gevrier.

NOTRE-DAME DE PROVINS A ANNECY-LE-VIEUX

Nous donnons ici le résumé d'une brochure de 46 pages parue en 1877 chez Burdet, Annecy, sous la signature J. Ch.

ORIGINE. — Une inscription romaine conservée à l'intérieur du clocher et une statue en bronze trouvée au XVIe siècle prouvent que Jupiter avait son autel sur les hauteurs d'Annecy-le-Vieux.

Un vieux parchemin dit formellement que l'église primitive d'Annecy-le-Vieux fut bâtie sur les restes d'un temple dédié à Jupiter.

Suivant quelques auteurs, les fils de Saint Benoît vinrent s'établir à Talloires vers la fin du VIIIe siècle et possédèrent de nombreuses propriétés à Annecy-le-Vieux. Pour extirper le fanatisme païen, ils prirent possession de Provins au nom de la Vierge et lui élevèrent une statue. Grobel, dans « Notre-Dame de Savoie », signale l'existence d'un sanctuaire dans ce hameau vers 1350. L'Eglise d'Annecy-le-Vieux avec la Chapelle de Provins furent unies à la Collégiale Notre-Dame de Liesse en 1516.

RECONSTRUCTION. — Le 17 février 1669, Demoiselle Antoine Guirod, veuve de Cl.-Fr. Arpeaud, Maître Auditeur en la Chambre des Comptes, et propriétaire à Annecy-le-Vieux, donna devant sa maison de Provins le terrain nécessaire à la nouvelle construction de la chapelle et fonda six basses messes annuelles en abandonnant son droit aux dismes qu'elle percevait sur le terrain des Iles de concert avec la cure d'Annecy-le-Vieux. Elle plaça cette chapelle sous le vocable de « *Notre-Dame de Compassion, des Saints Antoine et Guérin.* »

Pendant la Révolution, les titres de rentes disparurent, mais la chapelle demeura et le culte y fut rétabli dès le début de 1804. En 1818, Rd Morel, ancien chartreux, devenu curé d'Annecy-le-Vieux, obtint la restitution des fondations enlevées par la Révolution.

CHAPELLE ACTUELLE. — Elle date de 1858; l'architecte Mangé, un enfant d'Annecy-le-Vieux, en dressa le plan et la générosité des fidèles en fit les frais. M. le curé d'Annecy-le-Vieux, Rd Coppel, donna la porte, la rosace et les cinq fenêtres gothiques, le tout en pierre finement taillée de Morzine.

LA STATUE. — C'est une sculpture en bois représentant la Mère de Dieu tenant dans ses bras le corps inanimé de son Fils. Avons-nous là l'antique statue de la légende ? Les documents font défaut.

Quand éclata la Révolution, les deux églises d'Annecy-le-Vieux, les chapelles de Novelle, Brogny et Vignères furent dévastées. Provins ne fut pas oublié; les armoiries de J. de la Combe, l'inscription de la pierre commémorative furent mutilées mais la statue fut enlevée un soir par Nicolarde Salomon d'Albigny et cachée dans sa maison jusqu'en 1804. A cette date, les jeunes gens d'Albigny la rapportèrent processionnellement à Provins. C'est dans cette maison d'Albigny que les PP. Capucins Zozime et Favre baptisaient les enfants pendant la Révolution.

DÉVOTION. — L'historien Besson place Provins au nombre des principaux lieux de dévotion du décanat d'Annecy. En 1684, on y célébra le mariage d'une fille d'Annecy-le-Vieux avec un jeune homme du Languedoc.

Les Processions annuelles que l'on y faisait avant la Révolution étaient au nombre de six : le Vendredi après la Passion; les Rogations; à l'Assomption, on y chantait les Complies; le 28 août, Saint Augustin, on y bénissait du pain et du sel pour les animaux; la Nativité et, le 27 octobre, Saint Simon et Saint Jude.

Les deux fêtes de l'Assomption et de la Nativité attiraient un grand concours de peuple des environs. Nombreux sont les ex-votos qui témoignent les bienfaits reçus en ce sanctuaire.

J. CH. 1877.

Cette chapelle était également placée sous la juridiction du Chapitre Notre-Dame qui allait lever les troncs et acquitter des messes. « Au printemps 1680, le Chapitre

constate qu'il reste à dire 3.153 messes à la Chapelle de Provins reconstruite. »

MESSES. — Chaque mois, le chanoine administrateur des biens d'Annecy-le-Vieux allait lever l'argent pour messes déposé dans le tronc de la Chapelle Notre-Dame de Provins.

Voici le nombre des messes à 6 sols recueillies pendant l'année 1680-81 : Mars : 91; avril : 141; mai : 289; juin : 1.151; juillet : 224; août : 413; septembre : 459; octobre : 261; novembre : 286; décembre : 93; janvier : 30, et février : 17; soit autotal : 3.490 messes. (7 G. 308).

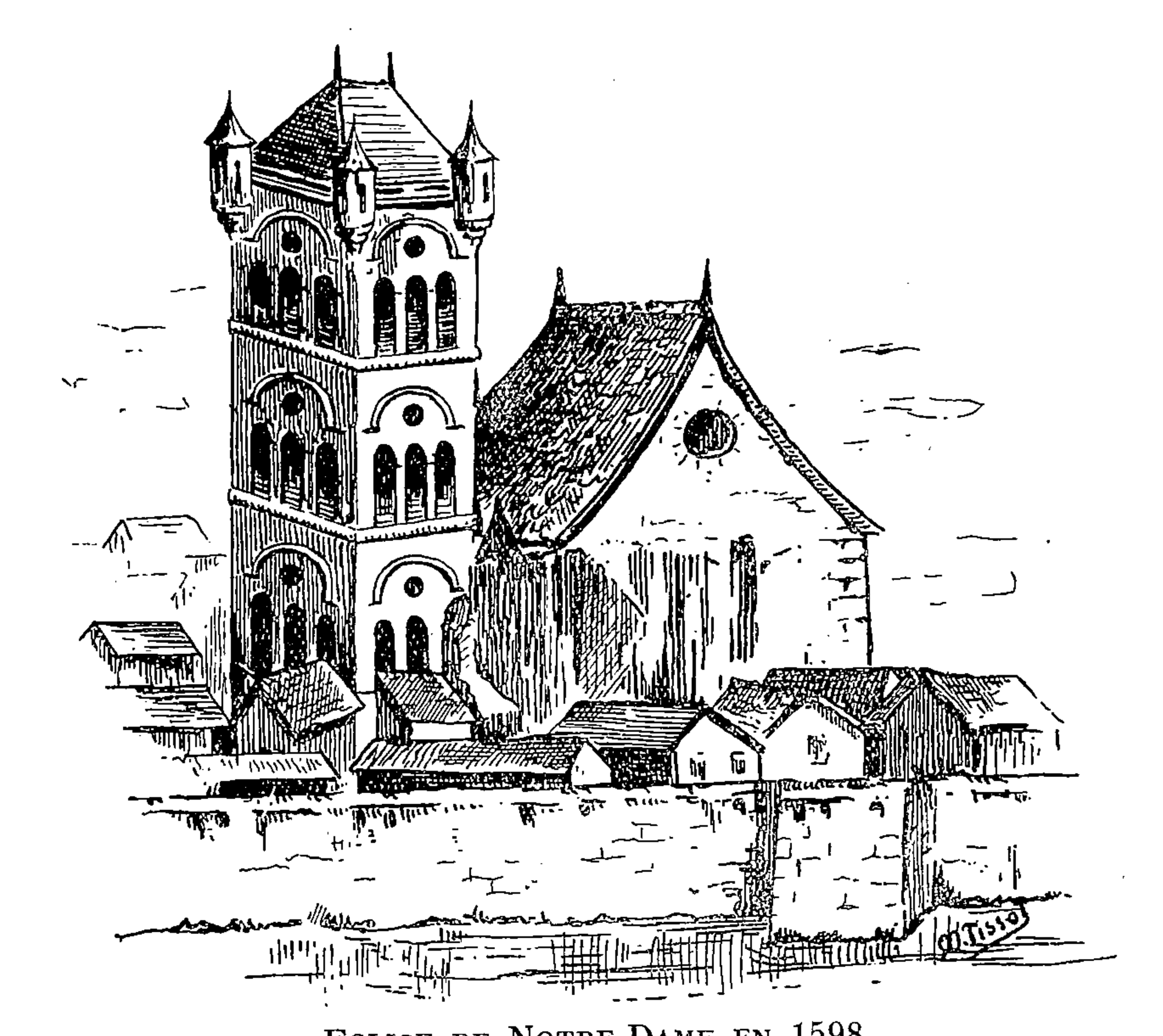

EGLISE DE NOTRE-DAME EN 1598
d'après le plan signé « de Chastillon ».
Le clocher, incendié en 1559, n'a pas encore recouvré sa flèche élancée.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

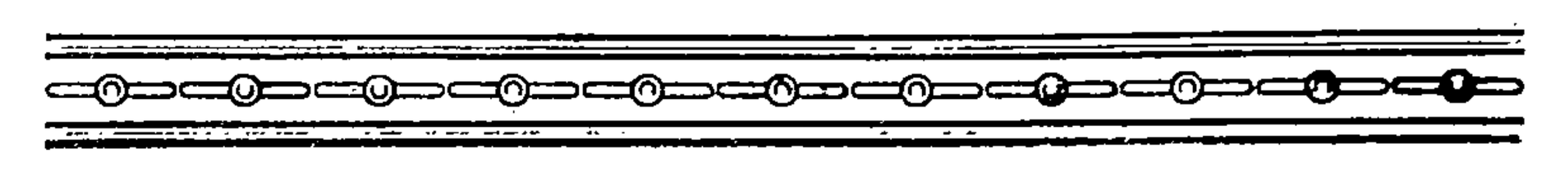

CHAPITRE II

Tombeaux des Comtes de Genève et Ducs de Nemours

Sacristies et mobilier. — Incendies de 1412 et 1448. — Visites Pastorales. — Embellissement de l'Eglise au XVIIIe *siècle. — Sanctuaire de Liesse en Picardie.*

Nous avons vu qu'Amédée III, dans son testament avait formulé la volonté d'avoir un tombeau pour lui et ses descendants dans l'Eglise Notre-Dame.

Le Chanoine Ducis nous en indique l'emplacement exact : « Le maître-autel dédié à Saint Antoine occupait dans le chœur le foyer absidal de 4 mètres de rayon. Entre cet autel et le chevet s'élevait le tombeau flanqué de chaque côté d'un autel; du côté Epitre, celui de Saint Blaise fondé par le Comte Amédée III; du côté Evangile, celui de Saint Adrien fondé par sa femme Mathilde de Boulogne. » (Rev. Sav., 1871, 38).

Chaque jour, après la Messe et après les Vêpres, le Chapitre se rendait « vers le milieu du Chœur du côté de la Sacristie, et récitait un *De Profundis* sur le dit tombeau des anciens Comtes de Genève et des Ducs de Nemours-Genevois. » (Déc. 1684).

Voici la liste des membres de cette famille ensevelis dans le tombeau de Notre-Dame de Liesse :

1°) Le Comte Amédée III, restaurateur de l'Eglise, mort en 1367.

2°) Philippe, fils aîné d'Amédée VIII, mort en 1450.

3°) Philippe, premier Duc de Nemours-Genevois, mort à Marseille le 25 novembre 1535 et ramené à Annecy le 19 mars suivant.

4°) Charlotte d'Orléans, femme du précédent, morte à Dijon le 8 septembre 1549.

5°) Jacques, fils des précédents, « prince très beau, vaillant, accortable, bien disant, bien écrivant, parfait en tout, la fleur de la Chevalerie. » (Brantôme). Il mourut à Annecy le 15 juin 1585.

6°) Anne d'Este, épouse du précédent, morte à Paris le 7 ou 21 mai 1607. Saint François prononça son Oraison Funèbre à Notre-Dame de Liesse.

7°) Charles-Emmanuel, fils des précédents, mort avant sa mère, le 13 août 1595.

8°) Henri, frère du précédent, mort à Paris le 10 juillet 1632, et son fils aîné François de Paul, baptisé par Saint François de Sales et mort à 5 ans; tous deux furent ramenés de Nemours sur le même char funèbre traîné par six chevaux, et enterrés à Notre-Dame le 7 août 1632.

9°) Marguerite, sœur de Henri, morte en 1572.

Viennent ensuite les trois fils du Duc Henri, savoir :

10°) Louis, mort le 16 septembre 1641, au siège d'Aix; il était âgé de 20 ans.

11°) Charles-Amédée, tué dans un duel à Paris, à l'âge de 28 ans, par son beau-frère de Beaufort, le 13 juillet 1652.

12°) Henri, dernier prince de la branche Nemours, mort à Paris le 14 janvier 1659. Il avait fondé un hôpital pour les indigents et une maison de refuge pour les nouveaux convertis. Son désir d'être enterré à Annecy ne se réalisa pas, car sa femme, Marie d'Orléans, y mit opposition à cause de la dépense, « et son corps resta dans la Chapelle des Feuillants en plus mauvais état que ne l'aurait été le moindre bourgeois. » (Armorial de Savoie).

Au début du XVIIIe siècle, les tombeaux de Notre-Dame de Liesse étaient dans un état peu convenable et la correspondance suivante s'établit entre le Chapitre et la Cour de Turin.

Le 26 juillet 1701, le Chapitre envoyait la lettre suivante à Mme Royale :

« Madame, Le plâtre de notre Eglise abattu presque de toute part par la succession de trois cents et trois années, nous ayant invité à faire un effort pour la faire replâtrer et reblanchir entièrement, nous avons été contraints de déplacer les draps de velours noir dont étaient pavés les piliers qui terminent les extrémités du lieu où reposent les cendres de vos glorieux ancêtres et de lever en même temps celui qui le couvre avec le dais qui était au dessus, et comme quelques-uns de ces draps avaient servi aux funérailles de Mme Charlotte d'Orléans en 1549, les autres à celles de Charles-Emmanuel de Savoye en 1595, et les autres à celles de feu Mgr votre Père, de glorieuse mémoire, en 1659, la plupart de ces draps, presque tous pourris, sont hors d'estat d'être remis en leur place, et comme d'ailleurs cet (augune ?) n'est couvert que de simples ais de sapin qui ne sauraient le préserver de l'injure du temps, nous prenons la liberté de supplier très humblement V. A. R. de vouloir donner les ordres qu'elle jugera convenable pour la sûreté et la décence qui lui sont dûs... Annessi, 26 juillet 1701. »

Réponse de Mme Royale, lue au Chapitre le 11 août.

« Révérends, très chers, bienaimés et féaux,

« Nous avons considéré tout ce que vous nous avez représenté dans votre lettre du 26 de ce mois, remplie de témoignages de votre piété et de votre zèle pour tout ce qui nous regarde. L'Abbé de Pellavucin vous fera savoir nos intentions en vous envoyant cette réponse; elles seront conformes à vos désirs. Nous vous saurons très bon gré de celuy que vous avez de mettre les cendres de nos ancêtres dans un lieu décent et convenable à leur dignité. Nous distinguerons volontiers votre Corps dans toutes les

occasions par des témoignages particuliers de notre estime. De Turin, le 29 juillet 1701.

« Duchesse de Savoye, Reyne de Chypre : JEANNE-BAPTISTE. »

Réponse de M. l'Abbé de Pellavucin.

« Messieurs, Je vous envoie, ci-joint à la réponse de Madame Royale, le dessin qu'elle a choisi pour poser les cendres de ses ancêtres plus honorablement qu'elles ne l'ont été jusques à présent.

« Cette Princesse souhaite que vous l'examiniez et qu'après avoir vu s'il peut être pratiqué dans l'endroit où est le dépôt des Princes de Nemours, vous appeliez les plus habiles ouvriers pour qu'ils le reconnaissent et qu'ils entreprennent de le rendre parfait dans un temps fixe, après le jour qu'ils commenceront à y travailler.

« Vous prendrez la peine aussi, Messieurs, de voir les marbres noirs et blancs qu'ils voudront y employer et de convenir avec eux du prix pour tout ce qui peut être nécessaire à son entière exécution. Après quoi, vous informerez exactement Madame Royale de toutes choses pour qu'elle prenne sur vos relations sa dernière résolution. Elle compte d'y faire travailler l'année qui vient et vous faire plus amplement savoir ses intentions, lorsqu'elle aura les lumières qu'elle attend de vos soins et de votre zèle. Cette Princesse désire, en attendant, que vous ostiez tous les draps usés qui ornent le cercueil et que vous en fassiez fermer l'ouverture avec une pierre sur laquelle on bâtira ensuite le tombeau, suivant qu'il sera réglé lorsqu'on commencera à y mettre la main. Elle pensera à l'établissement des suffrages et vous fera en attendant fournir l'argent que vous aurez dépensé pour fermer la cave.

« A présent, je m'imagine que vous trouverez bon de communiquer toutes choses à Mgr l'Evesque de Genève... Vous pourrez vous adresser avec droiture à M. le Président de Lescheraines, Intendant de cette Province, et pourrez par son canal avoir plus aisément les directions pour réduire cet ouvrage à sa perfection... »

— Trois membres du Chapitre sont députés pour communiquer cette lettre à l'Evesque.

— Réponse est adressée à Madame Royale « pour la remercier du pieux dessein qu'elle a conçu de faire construire un mausolée dans son Eglise Notre-Dame d'Annessi à la mémoire de ses augustes ancêtres. »

Réponse a M. l'Abbé de Pellevesin « pour lui demander le temps de découvrir les ouvriers capables d'exécuter le riche mausolée dont elle leur a envoyé le dessin et les marbres blancs et noirs que l'on veut y être employés. »

« Le 22 sept. a été délibéré qu'en suite de la découverte qu'on a fait d'un beau marbre noir qui est auprès de Vevay en Suisse et d'une pierre blanche en Chablais, le Rd Secrétaire en donnera incessamment avis à M. l'Abbé de Pellevesin et à M. le Président de Lescheraine. »

Prix Fait. — « Le 15 déc. est misé le mausolé des Princes de Nemours par le Sr Burin, Architecte Bourgeois d'Annecy, à 1.500 ducatons, se chargeant fournir le marbre et exécuter l'ouvrage, conformément au dessin et devis envoyés par Madame Royale. »

A quelle date exacte fut terminé ce travail ? La chose est assez difficile à déterminer. En mars 1702 le Chapitre note « que Madame Royale envoyera aux prochaines festes de Pasques l'Ingénieur Berthola pour examiner sur les lieux ce qu'il y aura à faire pour le mausolée à dresser à la mémoire de ses illustres ayeuls. »

En septembre 1709, « le Chapitre décide d'écrire une lettre d'honnêteté à M. le Chevalier Fichet sur sa convalescence, attendu la protection qu'il nous accorde pour procurer un mausolée aux Princes de Nemours enterrés dans notre Eglise. »

Le Registre Capitulaire nous fait connaître l'existence du *tombeau des Nobles de Saint Jeoire* situé à proximité de celui des Princes.

Le 18 juillet 1684, « le Chapitre examine le testament de Ne Prosper de Saint Jeoire du 4 novembre 1666; son héritier, Ne Jean Michel de l'Omel, a vendu à Ne Gallay, coseigneur de la Val des Clefs et Juge-Mage de Genevois, son tombeau placé dans notre église, dans la chapelle Notre-Dame de l'Alée, au devant de l'autel et à l'entrée de

laquelle chapelle il y a une plaque de laiton couvrant ledit tombeau, auquel sont insépulturés les Seigneurs de Saint Jeoire. »

Révolution. — Quand fut démoli le chevet de l'Eglise en 1793, les ossements des Ducs de Nemours furent transportés dans le cimetière du Sépulcre (emplacement actuel de la marbrerie Peterlongo). Les marbres du tombeau servirent à des usages profanes mais une partie de la ballustrade qui l'entourait fut utilisée comme table de communion dans la Cathédrale, à la chapelle du Saint Sacrement. Pendant qu'Hautecombe et Brou gardent pieusement les cendres des Princes de Savoie, Annecy ignore l'emplacement exact où se trouvent les restes de ceux qui firent sa gloire pendant plusieurs siècles.

Les Sacristies. — L'intention du fondateur étant de créer une Collégiale pour prier et veiller sur son tombeau, l'architecte consacra une vaste surface aux trois sacristies contiguës au clocher et au chœur. La première était réservée aux 12 Chanoines; la 2e aux 12 Prêtres d'Honneur et la plus petite aux 6 Enfants de Chœur. Un escalier en colimaçon conduisait à une vaste sacristie supérieure dans laquelle était conservé le mobilier.

Sans parler des ornements ordinaires et vases sacrés en usage dans toutes les églises, notons en passant que la Sacristie Notre-Dame possédait :

1) Une grosse masse en argent portée par le dignitaire qui marchait en tête des cortèges et processions.

2) Deux bâtons d'argent portés par les chantres aux processions. « En octobre 1764, le Sacristain donne au Sr Masson, orfèvre de cette ville, commission de faire les bâtons d'argent légués à la Sacristie par feu Rd Rivolet, pour le prix de 18 louis d'or. »

3) Six chandeliers argent pour les festes.

4) Une très belle croix processionnelle. « Le 17 février 1773, Mr Masson, Me Orfèvre, s'est chargé de faire dans le terme de 3 mois, pour le prix de 20 louis d'or neufs de France, une grande croix processionnelle, dont toute la matière nécessaire en or et en argent sera fournie par le

Chapitre et qui sera conforme au dessin. » — Le 8 juin, le Chapitre constate que la Croix fournie contient en argent : 128 onces 1/3 provenant de la fonte de l'ancienne qui pesait 150 onces (outre le bois et les ferrures), plus 101 onces produites par la fonte de 3 calices et 2 patènes, plus 15 onces 1/2 fournies par l'orfèvre, en tout 245 onces, ce qui fait en monnaye de Savoie 1.592 liv. La dorure employée a demandé 11 sequins 1/2, soit 107 livres 8; La façon a coûté 20 louis et 20 écus d'étrennes, soit 418 liv. Au total : 2.119 livres.

C'était à coup sûr une belle œuvre d'art qui a sombré dans les pillages de la Révolution.

5) *Ornements.* — La Sacristie était bien fournie avec les cadeaux princiers qu'elle recevait.

« Il s'y trouve de très beaux ornements d'Eglise fort antiques, à fond d'or, donnés par Mme Charlotte d'Orléans et les Vicomtes de Martigues Seigneurs du Luxembourg. » (Manuscrit de 1650, A. D. Chambéry).

« Le 2 avril 1716, ont été reçus et portés en Sacristie les ornements que Mme Royale vient de nous envoyer pour le Service Solennel de sa Fondation, et a été prié notre Rd Secrétaire de faire une lettre de remercîment à cette Auguste et Généreuse Princesse. »

« En 1778, le Chapitre déclare que, vu le dépérissement total de nos ornements riches, ils seront mis au feu pour en retirer les restes d'or et d'argent qui s'y trouvent. Le 20 janvier 1780, le Chapitre reçoit de Lyon, pour faire des ornements, 44 aunes d'étoffe fond frisé or et argent relevé sans nuance, pour le prix de 2.632 livres. »

6) *Christ ivoire.* — « Le 13 octobre 1723, l'Avocat Treppier a remis au Sacristain un Crucifix d'yvoire très beau attaché sur un velours noir, accompagné d'un cadre doré que feu Rd Treppier son oncle, Pr. d'Honneur de céans, avait légué à notre Eglise. »

Février 1741. « Le Crucifix d'yvoire, volé le 28 novembre dernier sur l'autel Saint Joseph et vendu ensuite à Chambéry, a été découvert et reconnu pour être le même. Comme celui qui l'a acheté l'a payé 5 liv., on lui remboursera cette somme pour le recouvrer. »

Janvier 1756. « Le Chanoine Videt (né à Annecy, Con-

fesseur de la Duchesse de Savoie) envoie de Turin trois cartes d'autel avec quadres d'argent en ciselures, avec des pièces pour faire un devant d'autel. »

7) *Tapisseries.* — On s'en servait pour couvrir les piliers de l'Eglise, décorer les autels, lors du passage des Souverains à Annecy et à chaque « Grands Pardons ». La Ville les empruntait pour certaines grandes fêtes, mais à la suite de dégâts causés, on ne les laissa plus sortir de l'Eglise.

8) *Reliques de Saint Grat.* — « Du 21 août 1656, Rme Ch. Auguste de Sales atteste qu'il y a en l'Eglise Notre-Dame, en cette Ville d'Annecy, une particule de reliques donnée par l'Ill. Prince Louis de Savoie avec cédule du 8 juin 1459 et un sceau apposé. » (I. G. 58, fol. 61).

Incendies de 1412 et de 1448. — Enveloppée dans l'incendie générale de 1412, l'Eglise Notre-Dame ne pouvait pas compter sur la ville en ruines pour réparer ses malheurs. La Collégiale et le Comte de Genevois recoururent au Pape Eugène IV et obtinrent le privilège suivant :

« A toute personne des Etats de Savoie et de la Province de Vienne qui travaillerait ou ferait travailler à la reconstruction de cette église, pendant 20 jours pour les personnes riches, 10 jours pour les moins aisées, et 6 pour les autres, il serait accordé : 1°) la permission de choisir pour une fois un confesseur investi de tous les pouvoirs, et 2°) une indulgence plénière à l'article de la mort. »

Un deuxième incendie éclata le 12 mai 1448, et les dégâts nous sont connus par les lignes suivantes extraites des Registres Capitulaires de Lausanne (1).

« Les Chanoines de Lausanne réunis en Chapitre le 23 octobre 1448, ayant appris l'état lamentable de l'Eglise Notre-Dame de Liesse d'Annecy qu'un récent incendie avait visitée, oh douleur ! dévorant l'Eglise avec tous ses joyaux, livres, calices, ornements, vêtements ecclésiastiques, campanile, cloches, et toute la ville d'Annecy avec ses maisons, décide de venir au secours de cette Eglise et de lui envoyer une grande chappe de soie brochée d'or, laquelle avait appartenu jadis au Sgr Pierre Mugnery (Mugnier), chanoine de Lausanne. »

VISITES EPISCOPALES DU XV° SIÈCLE. — La Collégiale Notre-Dame et l'Eglise Paroissiale reçurent quatre visites au cours de ce siècle.

La première eut lieu le 19 juillet 1411, quelques mois avant le terrible incendie de 1412. La paroisse comptait 300 feux, environ 1.500 habitants. L'évêque fait l'éloge du Chanoine J. Savarin, curé, et de ses paroissiens, dont 3 seulement sont signalés comme scandaleux. Sur les 12 Chanoines de la Collégiale, 9 étaient présents.

La deuxième visite fut faite en septembre 1445; le 12 du mois, 105 jeunes clercs furent tonsurés à la paroisse et le lendemain l'Evêque fut à la Collégiale. Elle comptait alors les huit autels ou chapelles suivantes : Saint Jean l'Evangéliste appartenants aux Maillets; Saint Barthélemy à Antoine Asinari; Saint Georges à Anne de Rochette ; Saint Jacques au Chapitre Notre-Dame; Saint Nicolas et Saint Antoine à Guill. de Genève; les trois dernières: Saint Bernard, Saint Laurent, Saint Sébastien étaient toutes récentes. Le prélat ordonne « d'enlever les bancs dont l'église était encombrée et de ne laisser que le nombre suffisant pour les femmes enceintes, les fiancées et les personnes débiles. »

La troisième visite se fit le 24 septembre 1470, par Mgr Mamert Fichet qui, deux ans plus tard, ordonna dans l'Eglise Notre-Dame : 25 prêtres et 21 diacres, dont la moitié venait des diocèses voisins; 44 sous-diacres, dont une dizaine d'étrangers; 43 minorés et 28 tonsurés.

La dernière visite eut lieu les 12 et 13 août 1481; Notre-Dame comptait alors 12 chapelles, mais n'avait pas encore réparé les dégâts des deux incendies. On y parle des miracles nombreux obtenus de Notre-Dame de Liesse et de l'affluence des peuples.

OFFRANDES. — « Toutes les offrandes faites en l'Eglise Notre-Dame doivent être employées pour l'entretien de la Sacristie, sauf celles du Jubilé partagées par moitié avec l'Hôpital Notre-Dame. » (Visite Past. de 1680).

EMBELLISSEMENT

REPARATIONS A L'EGLISE NOTRE-DAME

En 1475, on présente le projet de reculer et amoindrir l'hospice Notre-Dame en vue d'embellir ladite Eglise.

En 1479, on décide de démolir une chose peu esthétique, puisque « les latrines construites au-dessus des murs et surplombant l'Eglise doivent disparaître. »

Poterne de l'Eglise. — On appelait poterne une porte ouvrant sur un canal que l'on fermait en cas de siège. « En 1491, par mesure de défense et de sécurité, les clefs des poternes de Notre-Dame et de Saint Dominique doivent être remises aux Sindics ». « En 1479, le Comte Janus avait ordonné de la boucher. »

Murs de Fortifications. — « En 1490, le Chapitre est autorisé par le Conseil Général de construire un mur derrière leur Eglise jusqu'à la Tour de Jacque de Roletti; dans l'angle de la place jouxte la dite Tour, une maison munie de canonnières, fenestres et archères pour les Clercs de Chœur, à la condition de ne pas s'approprier la dite place. »

Il s'agit sans doute de la maison en pierres de taille, construite à gauche avant de franchir la porte et pont Notre-Dame, quand on venait du Puits Saint Jean. Elle ressemble encore à une forteresse.

La même année, le Chapitre demande au Conseil de « bastir un mur allant du Thiou au mur de l'Eglise, du costé de l'Hôpital avec, dans l'angle dudit mur, une porte commune pour l'Eglise et la Ville. »

C'est sans aucun doute le mur qui relie encore la façade de l'Eglise à la façade du presbytère actuel, avec une porte cochère surmontée de deux ouvertures pour fenêtres.

Réparations. — Le 13 janvier 1570, Pie V concède le pouvoir de prendre le tiers des dîmes de la cure du Petit-Bornand, pendant 10 ans, pour les réparations de la Collégiale de Notre-Dame, à la demande du Doyen.

En mai 1696, le Chapitre confie au peintre Joachim de Carouge le soin de faire les quatre tableaux des Chapelles Saint Joseph et Sainte Barbe, moyennant le prix de 400 liv.

PRIX FAIT. — En septembre 1701, le Chapitre de Notre-Dame retire 2.000 florins prêtés à la Communauté d'Alby; nous allons voir l'usage qu'elle en fait.

1°) On donnera 3 fl. au Md Lachenal pour couleurs employées aux Armoiries de la Voûte du Chœur.

2°) On fera un portail à la première porte de notre Eglise, le prix fait en est donné à M. Francœur pour le prix de mille florins.

3°) On payera 308 fl. au Sr Audé pour le fer acheté pour le service de l'Eglise.

4°) On payera 350 fl. au menuisier Favre pour la grande porte du nouveau portail de l'Eglise et 180 fl. à la Veuve Poitevin pour la ferrure de la grande porte.

5°) Prix fait de la démolition de la batisse et muraille de dessus le nouveau portail, pour le prix de 200 fl. et 7 fl. de gratification aux massons en posant la pierre fondamentale du portail (Août 1702).

6°) Pour rendre la nef de Notre-Dame de Liesse plus régulière, on démolira les autels de Saint Antoine et de Notre-Dame Dupuis (sic) et que l'on les placera dans quelque autre lieu plus convenable de l'Eglise (Septembre).

7°) 42 flor. aux massons pour blanchir la Chapelle Saint Nicolas et la muraille faite sur le portail neuf.

8°) On refera le tableau du *vieux clocher* pour en conserver toujours la mémoire dans notre Eglise.

9°) On ordonne au Sacristain, en décembre, de placer les mystères de Notre-Seigneur autour du Maître-Autel et ceux de la Sainte Vierge dans la nef de Notre-Dame de Liesse.

10°) On fera mettre en couleurs la portière de la grande porte de l'Eglise.

11°) On payera 48 flor. pour un escalier en bois et galerie derrière la Maîtrise.

12°) On payera 200 fl. aux SS. Charvet et Villavieille, sculpteurs, pour le rétable de Saint Antoine, suivant le dessein (sic).

13°) En may 1703, on enjoint de faire murer la porte

du promenoir du costé de la maison des Srs Comte, attendu qu'elle rend le promenoir publique.

On écrit au Sr Lange à Turin pour faire faire le tableau de la Chapelle Saint Antoine, et on lui donnera 6 louis d'or, pourvu qu'il y fasse entrer l'outremer.

On payera 625 flor. pour le prix fait du rétable de la Chapelle au Sr Villavieille et à Mr Languedoc, à poser pour nos prochains grands Pardons.

On payera 112 fl. à l'Allemand Possur, pour raccommoder notre orgue et y ajouter un jeu de trompette.

Vente de Tableaux. — En août 1702, est vendu à Rd Fleury la Statue de Notre-Dame qui était sur le vieux portail de l'Eglise, pour 5 florins; au Rd Coppier les huit vieilles tapisseries de toile, à raison de 2 fl. 1/2 pièce.

En août 1703, on donne à Rd Coppier le vieux tableau de la Sainte Vierge et de Saint Joseph à moitié déchiré, en considération des petites peintures que ledit Coppier a fait dans l'Eglise et dans la Sacristie.

Cabaretier Indésirable. — Après avoir remis à neuf l'intérieur de l'Eglise, les Chanoines jugèrent bon de nettoyer les abords; voilà pourquoi, en décembre 1702, ils décident « qu'on n'ascensera plus la maison jointe à la Sacristie à des cabaretiers, à cause de l'indécence et des inconvénients qui en arrivent. »

« On donne 7 flor. à G. Bornens, pâtissier, pour n'avoir achevé son temps dans la maison qu'il va quitter derrière notre Eglise. »

Réparations et Ornementation. — « En 1702, on donne au Sr Barthélemi Cullier, Vitrier du Pays des Grisons, le prix fait pour relamer toutes les vitres de l'Eglise et Sacristie pour en faire 20 panneaux à neuf et pour la fenêtre entière de Notre-Dame de Liesse pour la somme de 380 fl. Le vitrier fournira le verre, les plombs, fil de fer et soudures nécessaires. »

Arbre de Jessé. — On donne à M. Favre, menuisier, le prix fait pour transporter l'Arbre de Jessé, le relamer et le refaire pour le prix de 60 florins. »

VENTE DE VIEUX TABLEAUX. — « Ont été expédiés les vieux tableaux de l'Eglise comme s'ensuit :

1) Deux vieux tableaux sur le bois, l'un de la Nativité de N. S. et l'autre de l'Adoration, au Rd Sacristain Bérard, 10 flor.

2) Les deux portes sur lesquelles est peinte l'histoire de Saint Antoine, au Rd Chan. Machet pour 20 fl.

3) Un ciel de lit au Rd Lagrange pour 3 fl.

4) La décoration faite pour le premier mariage de feu S. A. R. à Rd Machet pour 5 flor.

5) Quatre vieux tableaux sur le bois ont été donnés à la Chambre du soubsacristain.

6) Un paysage au Sr Delorme pour 3 flor. et 3 statues au Sr Fleury pour 9 florins.

7) Neuf vieilles statues ont été expédiées au Rd Fleury pour 40 fl. et huit vieilles tapisseries de toile au Rd Doyen pour 40 flor. »

SANCTUAIRE DE LIESSE EN PICARDIE

Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre qu'en établissant quelques rapports entre ce lieu de pèlerinage du Nord de la France et celui d'Annecy.

A 17 kilomètres de Laon, se trouve un petit village nommé Liesse; là s'élève une grande église de la Renaissance dont l'origine miraculeuse remonte à l'année 1134. Trois frères de Laon étaient partis pour les Croisades et avaient été faits prisonniers dans un cachot du Caire. Là, ils montrèrent les beautés de la religion chrétienne à la fille du sultan venue pour les exhorter à l'apostasie. La Très Sainte Vierge leur apparut et tous les quatre furent miraculeusement transportés au pays de Laon où ils élevèrent une chapelle pour témoigner leur reconnaissance à la Mère de Dieu. On y vénéra la statue en bois que l'on dit avoir été sculptée par les anges dans le cachot du Caire. La petite chapelle fut remplacée par une grande église capable de recevoir les nombreux pèlerins de mar-

que qui s'y rendaient. La plupart des rois de France, à la suite d'un vœu, firent ce pèlerinage; Charles VII, à l'heure des grandes calamités; François Ier, au retour de Pavie; Louis XIV, dont la naissance avait été obtenue par l'intercession de Notre-Dame de Liesse, y vint vingt-cinq fois.

Il est assez remarquable que les sanctuaires de Liesse de Laon et d'Annecy aient été tous les deux agrandis dans la seconde moitié du XIVe siècle, et qu'à raison de cette circonstance ils aient été enrichis de privilèges spirituels par le même Clément VII, pape. La plus ancienne Bulle en faveur du premier est de 1384, dans les mêmes termes que celle donnée en faveur du second, l'an 1388 et 1394, sauf ce qui est spécial à chaque sanctuaire. Ainsi celui de Laon n'a jamais été assimilé à Sainte Marie Majeure de Rome comme celui d'Annecy. (Ducis, 1871, 58).

« Notre-Dame de Liesse de Picardie comme Notre-Dame de Liesse d'Annecy célébraient leur fête le même jour, soit le 8 septembre, ce qui indiquerait identité d'origine ou de filiation. » (1).

« Autour des villes de Laon, Soissons, on trouve les noms de localités suivants: Anisy, Chevenne, Epagny, Serraval, Moye, Vaux, Regny, Magny, Quincy, Fayet, Vailly, Ouchy, Martigny, etc... »

En 1934, le troisième Congrès Marial National s'est tenu dans ce sanctuaire desservi actuellement par les Pères Jésuites; un grand cortège historique a retracé les principaux événements dont il fut témoin au cours de huit siècles.

La grande Révolution et les guerres successives ont respecté le bel édifice qui l'abrite. La statue miraculeuse a été brûlée en 1793, mais en 1854, on en fit une semblable qui remplace actuellement l'ancienne.

(1) Le plus ancien document connu de N. Dame de Liesse est un Acte du Chapitre de Laon du 14 juin 1471 (Hist. N. D. de Liesse, Laon 1769).

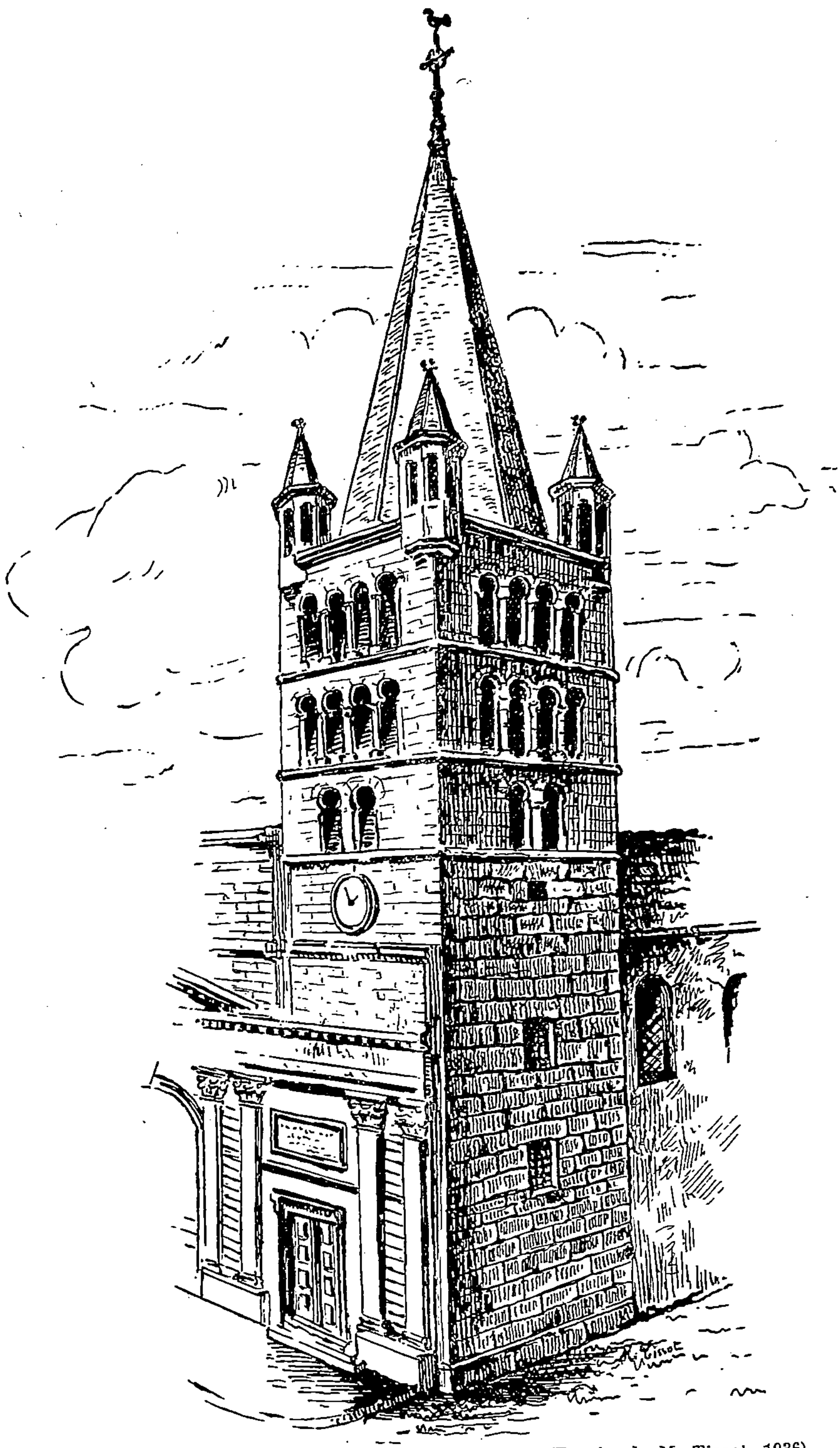

(Dessin de M. Tissot, 1936)

CLOCHER DE NOTRE-DAME.

FAÇADE EST ACTUELLE,

S

CHAPITRE III.

Clocher, Cloches, Sonneries Marguillier

I. — CLOCHER

Tous les architectes sont d'avis que le clocher de Notre-Dame est le plus beau et le mieux conservé des clochers savoyards, mais ils ne sont pas d'accord sur la date de sa construction.

Camille Dunant le fait remonter au XIIe siècle, « car il n'est pas admissible que l'on ait accolé un clocher roman à l'église gothique restaurée en 1360. C'est un campanile carré à 3 étages, percé sur chacune de ses faces de 10 arcades en plein cintre, 2 à l'étage inférieur, 4 aux autres étages et séparées par des colonnettes. L'épaisseur des murs est de 3 mètres à la base et 1 m. 80 au sommet. On accède au sommet du clocher par un escalier de pierre en colimaçon de 123 marches de 20 centimètres. » (Rev. Sav. de 1856, 53-54).

« La petite baie en forme de meurtrière qui éclaire l'escalier au rez-de-chaussée, et le linteau de la porte d'entrée du clocher, en accolade brisée aujourd'hui disparue, appartenaient à la période romane (1).

Les baies des étages supérieurs et la porte qui donna entrée à la chambre des musiciens, au premier étage, sont toutes terminées en accolades flamboyantes.

Les chapiteaux des colonnettes et les pieds droits des fenêtres du troisième étage appartiennent aux XVe et XVIe siècles.

(1) Blavignac, dans son Atlas d'Architecture (Genève, 1853) donne un dessin à la plume de cette accolade brisée (planche XXXVII, 4).

Si quelques décors du rez-de-chaussée rappellent le roman, la cause pourrait en être attribuée au seul modèle que les bâtisseurs avaient alors sous les yeux, savoir le clocher d'Annecy-le-Vieux, construit avec des débris de murs et monuments romains. » (Ducis, Rev. Sav. 1870, 100).

« La belle tour de Notre-Dame jointe à celles de son château est à coup sûr un des monuments les plus importants de cette Ville. Les dimensions de la tour ou clocher Notre-Dame sont de 11 m. 64 sur 10 m. 12 et 2 m. 90 d'épaisseur. La hauteur jusqu'à la corniche est de 34 m. 37, celle de la flèche de 21 m. 50 et celle de la croix de 3 m. 50. Total : 56 m. 37. » (A. S., 7, 340).

M. A. Fontaine, architecte honoraire des Monuments Historiques, nous écrit, en date du 10 janvier 1936 : « Je suis monté jusqu'au beffroi et ai constaté que toute la pierre de taille des étages supérieurs était parementée à la boucharde et, comme celle-ci n'était pas connue avant la deuxième moitié du XVIe siècle, j'en conclus que ces fenêtres ne peuvent être d'une date antérieure. Les pieds droits et cintrés ne sont qu'une imitation naïve du style Renaissance qui venait d'apparaître en Savoie après avoir vu le jour en Italie. Ils ne ressemblent point à ceux des belles fenêtres, réellement romanes du XIIe siècle, qui décorent le beffroi d'Annecy-le-Vieux et ont été représentées dans la Revue Savoisienne de 1911. Les deux fenêtres en accolades du premier étage ne peuvent être antérieures au XIVe siècle. Donc, on doit convenir que clocher et église de style ogival ont été construits ensemble et commencés dans la seconde moitié du XIVe siècle. » (1630).

Comme l'église, le clocher fut incendié une première fois en 1412; et, en 1434 Eugène IV écrit de Florence pour accorder une Indulgence Plénière à ceux qui viendront au secours de l'église Notre-Dame qui manque « de campanile, de cloîtres, et de maisons canonicales, à la suite d'un incendie effroyable (incendio horrendo). »

Incendié une deuxième fois en 1448, il était entièrement terminé en 1512, comme le témoigne le document suivant :

« *Anno Domini 1512, die Veneris, 10 mensis februarii, fuit posita crux magni cimbalatorii Beate Marie Lete An-*

nessiaci. Et ita attestor ego Raymondus Georgii, notarius.» (A. D. série E, 566).

« L'an du Seigneur 1512, un jour de vendredi, 10 fév., fut posée la croix du grand clocher de la B. M. de Liesse d'Annecy. C'est ainsi que moi Raymond Georges, notaire, je l'atteste. »

Aucun document ne prouve que le clocher ait été incendié entre 1512 et 1541, et pourtant, à cette dernière date, le 4 avril, le Chapitre Notre-Dame passe une convention avec le charpentier Guyot de Seynod pour réparer le clocher, à savoir : « prendre la tâche de faire 8 colonnes bonnes, valides, suffisantes, en bois de bon chêne pour la première plateforme et en bois de sapin pour la deuxième. Guyot promet de rendre l'ouvrage complet, y compris les tuiles au sommet, à la Saint Jean proche, pour 106 flor. d'or petit poids. »

En 1559, le clocher est incendié accidentellement puis reconstruit. Voici la description que nous en fait un auteur anonyme dans un manuscrit de 1650, conservé aux A. D. de Savoie.

« Le clocher, tout couvert de fer blanc, à forme d'une couronne papale, est le plus beau ornement de la formature de l'église Notre-Dame; il a été incendié en 1559 par un plombier qui avait oublié un réchaud allumé. Dès lors, on n'a pas trouvé des mains capables pour en bastir un semblable, quoique l'on y en ait basti un d'agréable façon.»

En 1701, le Chapitre vote une somme « pour refaire le tableau du *vieux clocher* pour en conserver toujours la mémoire dans notre Eglise. »

Il fallait donc que ce clocher primitif fut bien remarquable pour que les Chanoines prennent pareille mesure et il est fort regrettable que ce tableau ne nous soit parvenu.

« En juin 1674, le Grand Ouvrier de céans fait remarquer que le dosme du clocher pourrait être ruiné dans peu de temps, à l'occasion du remuement d'une cloche qui s'est fait audit dosme, à moins que l'on ne couvrit l'endroit où elle est de fer blanc ou plomb. »

En avril 1758, le couvert de fer blanc de 1650 va disparaître puisque le Chapitre vote 333 livres pour achat de 14 milliers d'ardoises qu'on fait venir d'Ugine.

Mais voici la Révolution qui va se spécialiser dans la démolition des clochers. Mgr Rebord, dans le Volume 42 de l'Académie Salésienne, a écrit un long rapport extrait des Registres Municipaux.

C'est le 22 février 1794, que la Municipalité donna à forfait la démolition de la flèche et des 4 tourelles du clocher de Notre-Dame, à Claude Chagnon, pour la somme de 995 livres, sous la caution d'Henry Martin.

Le 11 mai, en donnant prix fait à Henry Martin, sous la caution de Cl. Chagnon, de démolir le clocher Saint Dominique pour le prix de 4.495 livres, on fait remarquer que c'était « la nécessité du timbre qui existe à Notre-Dame qui avait formé obstacle à la démolition de son clocher, soit, de ce qui reste. »

Le 26 août, Martin ayant à peu près terminé la démolition de Saint Dominique, s'engagea pour la somme de 2.239 livres à poursuivre la destruction du clocher Notre-Dame, savoir « la démolition de la lanterne, soit dôme, la descente et placement des timbres et dégraissement de l'horloge. » (Arch. Dép., Série 2, non classée, fol. 58, 129, 257).

L'Académie Florimontane possède un tableau du clocher Notre-Dame peint peu de temps avant sa démolition, en 1793.

La réfection de la flèche actuelle date de 1877. Le clocher Notre-Dame est penché d'environ 30 centimètres du côté nord, mais seulement de la base au premier cordon. A partir de ce point, il est d'aplomb; cela fait supposer qu'un affaissement s'est produit après l'achèvement de la première partie de la tour.

Petite Histoire d'un Gros Battant de Cloche. — En octobre 1693, le Chapitre vote un mandat de 93 florins à payer aux forgerons des Bauges « qui ont raccommodé le battant de la grosse cloche. »

« En may 1695, le battant de la grosse cloche de Notre-Dame est commandé à Faverges; en juin 1696, le Chan. Ouvrier est député pour aller voir ledit battant, et on lui vote quelques jours après la somme de 27 fl. pour les frais du séjour.

En may 1697, on vote 30 fl. à Henry Raucaz du Villaret pour la façon du battant de la grosse cloche.

En juin 1704, on constate que le battant de la cloche est trop petit; on en commande un, en Bauges, de 220 liv. à 9 sols la livre, et on vote 16 fl. aux ouvriers pour boire.

En juillet, on vote 16 fl. au fondeur de Chambéry pour être venu visiter la grande cloche que l'on croit être fêlée; il déclare que le battant se trouve être trop pesant, et on le fait limer à Cran, pour le prix de 12 florins. Le vieux battant pesait 171 liv. et on l'avait repris à 2 sols la livre pour faire le neuf de 227 liv. à 9 sols la livre.

En août, on vote un écu à l'ouvrier venu de Rumilly passer visite de la grande cloche. Le Chapitre délibère que le battant de la cloche étant trop pesant, on en fera faire un autre qui ne pèsera que 160 livres.

En mars 1707, on vote 95 fl. pour frais faits en Bauges avec le Mareschal George pour le battant de la grosse cloche qui est de 150 livres.

En 1716, le battant de la grosse cloche est trop léger; il faut en faire faire un à Coppet par Siméon Crochet, du poids de 160 liv. payé 24 patagons en 1723. »

Finalement, ce battant avait dû coûter plus cher que la cloche.

Refonte de deux Cloches. — Le battant, tantôt trop lourd, tantôt trop léger, ayant fêlé la cloche, il fallut s'occuper de celle-ci; mais on attendit 60 ans pour se mettre à l'œuvre.

II. — CLOCHES

La plus ancienne cloche de Notre-Dame qui existe actuellement porte la date respectable de 1561, mais cette cloche se trouve au clocher de Saint Maurice depuis 1803.

En voici l'inscription : « *Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patriae liberationem* », chantant ainsi la libération de l'occupation française (1536-1559). D'un côté, est gravée une croix sous laquelle brille l'étoile, armoirie de la Collégiale; sur le côté opposé, un crucifix d'où pend un médaillon aux armes des Princes Genevois-Nemours. Ailleurs, un lézard et un Saint Antoine, titulaire de Notre-

Dame, ainsi que le nom du fondeur : Franciscus Sermandus, Burgensis de la Valteline. »

En 1509, Philippe de Savoie avait fait fondre à Genève une cloche dite d'argent, qui porte encore la même inscription. »

« La seconde cloche fondue pour la Collégiale Notre-Dame en 1606, et qui vibre encore à ce beffroi, porte l'invocation : Sancta Maria, ora pro nobis et S. Maurici, ora pro nobis. » (Mercier). Voici d'autres détails fournis par J. Vuy dans l'Histoire de Mme de Charmoisy, Genève 1878: « Au moment où Mme de Charmoisy recevait de Saint François de Sales les lettres qui formèrent l'Introduction à la Vie Dévote, elle consentit à être marraine d'une cloche de Notre-Dame. Le parrain était Noble François Paquellet de Moiron, Trésorier Général du Genevois. *Inscription:* Après le mot: *Jésus, in Sonitu meo Laudabitur Excelsus,* 1606. Le Christ nimbé tenant une croix, la Vierge avec l'Enfant Jésus entourés de rayons, et, debout sur un croissant, Saint Pierre, Saint Paul, Saint Michel et Saint Maurice. Le nom de *Henri de Savoie duc de Genevois et Nemours* est reproduit au-dessous d'un crucifix. Les noms du parrain et de la marraine sont surmontés de trois grands écussons aux armes d'Annecy; dans le cordon qui est au-dessous se lisent les noms des quatre syndics de la Ville. Cette cloche de 1606 est un souvenir vivant d'une des plus belles âmes que connut la Savoie. »

En 1660, comme aujourd'hui, il y avait 4 cloches à Notre-Dame.

Mais revenons à la grosse cloche de Notre-Dame qui vibre maintenant à Saint-Maurice; elle donna beaucoup de soucis au Chapitre pendant une vingtaine d'années. Nous allons en narrer les principales péripéties.

En 1767, le 16 juillet, « sur proposition réitérée de faire refondre la grosse cloche parce qu'elle est cassée, et la 4e, parce qu'elle est trop petite pour un accord, le Chapitre a député 3 chanoines pour en régler le prix et convention avec le fondeur Léonard, franc-comtois. »

8 octobre. A été lue et approuvée la lettre suivante pour demander à S. M. son nom et celui de S. A. R. pour les inscriptions des cloches :

« Sire, C'est avec le plus profond respect que les Doyens, Chapitre de N. Dame d'Annessi implorent la bienfaisance de V. M. Dans la ville où nous avons, Sire, la gloire de desservir une de vos Eglises Collégiales, les citoyens se rappelaient ou avaient appris de leurs pères que la plus grosse de ses cloches, fêlée depuis 1705, faisait l'honneur de toutes les solennités. En conséquence, ils nous sollicitaient sans cesse de la remettre en fonte... Outre cette cloche fêlée, nous en faisons refondre une autre trop petite pour un accord.

« Mais après la fonte, permettez-nous, Sire, de le représenter à V. M., il s'agira d'une bénédiction où le cérémonial ecclésiastique ordonne d'imposer des noms aux cloches. Oserions-nous espérer que les nôtres seront bénies sous des noms augustes; la première, sous celui de V. M., la seconde sous celui de S. A. R. Mgr le Duc de Savoie. Nous supplions, Sire, de combler cette espérance flatteuse, en désignant deux de ses principaux vassaux pour prononcer ces noms sacrés dans la Cérémonie de la Bénédiction... »

Le 18 octobre 1767, le Secrétaire du Roi, Villa, écrit de Reviliasco au Chapitre pour lui proposer de donner le nom de S. M. à la première et celui de S. A. R. le Duc de Chablais à la deuxième, « par la raison que, si la première cloche venait à se fêler de nouveau, il semble que l'on ne pourrait plus se flatter de lui réimposer le même auguste nom du Roi, qui nous gouverne heureusement. »

Le 14 novembre, le Secrétaire écrit à nouveau de Turin, disant « que le Roi a beaucoup agréé votre notification et qu'en signe de satisfaction, il écrit par cette poste à S. E. M. le Marquis de Sales et à M. le Marquis de Trésun d'intervenir à la Bénédiction de vos deux cloches, l'un pour prononcer le nom auguste de S. A. R. Duc de Savoie à donner à la première, et l'autre celui de S. A. R. le Duc de Chablais, pour la seconde. »

Le Chanoine David, Secrétaire, répond au Roi « pour porter à ses pieds la sensation délicieuse dont S. M. vient d'inonder leurs cœurs, en accordant son auguste nom à la grosse cloche. »

« Votre nom présente à l'esprit l'image d'un heureux

Germanicus qui, sur les marches du Trône, étudie le règne de la Religion, de la Sagesse, encourage les Arts et les Sciences... »

« Le 10 décembre, le Chapitre accorde une gratification de 300 liv. au Fondeur pour lui faciliter une nouvelle fonte de la grosse cloche qu'il a manquée le 8e du courant, sur les 8 h. 1/2 du soir, par un accident arrivé à l'autel du fourneau, au moment que le métal commençait à couler dans le moule. »

La fonte de la deuxième cloche fut heureuse le lendemain, 9 décembre. Le Fondeur, Léonard de Morteau, Franche-Comté, devra graver au burin l'inscription, parce que le moule était terminé quand S. M. donna son agrément.

Inscription de la Grosse Cloche. — 1°) Autour du cerveau :

DEO OPTIMO MAXIMO IN HONOREM
BEATÆ MARIÆ VIRGINIS, CAPITULUM REGIUM
ANNO MDCCXXVIII.

2°) A la faussure, sous l'armoirie du Chapitre :

HUIC AEVI
REX AUGUSTISSIMUS
CAROLUS EMMANUEL
SACRUM
REGII PRINCIPIS
VICTORIS-AMEDEAI-MARIÆ
DUCIS SABAUDIÆ
NOMEN
MISSO AD UNCTIONIS SOLEMNIA
EXCELLENTISSIMO MARCHIONE
FRANCISCO SALESIO
EQUITE TORQUATO ANNUNCIATIONIS
ET PRAEFECTO COPIARUM EQUESTRIUM
IMPOSUIT
ANNO MDCCLXXVIII.

3°) Du côté opposé à l'armoirie du Chapitre, sous le monogramme du Christ :

LUDOVICUS LEONARD
MORTUAQUA-SEQUANUS
REFECIT.

Pour la petite cloche, les inscriptions sont les mêmes, excepté les noms de personnes.

17 mars 1768. « A été rapporté que la fonte de la grosse cloche, faite hier à 7 h. du matin, n'a pas laissé d'être assez heureuse, malgré deux accidents; l'un, arrivé à l'autel du Fourneau (avec moins de perte cependant que le 8 décembre dernier); l'autre, au bas du moule, d'où il s'est écoulé dans la fosse, environ 2 quintaux de métal.

Il a été ajouté que les colombettes (selon les maîtres de l'art), la précipitation du Fondeur à couler, serait la cause de ces accidents, mais que leur imperfection ne rend pas la cloche non recevable.

S. G. nous fera l'honneur de bénir pontificalement nos cloches. S. E. le Marquis de Sales, devant partir pour Turin le 23, désire que la Bénédiction se fasse le 22; on invitera la Noblesse et les Militaires, les Syndics et Conseillers de Ville, l'Intendant et le Trésorier de la Province, le Juge-Mage et son Lieutenant, l'Avocat Fiscal et son Substitut. »

Plan de Décorations pour la Bénédiction. — 1°) On placera décemment les cloches au milieu de la grande nef, vis à vis du grand crucifix et du grand bénitier.

2°) Sous le tableau de la Vierge qui décore le devant de la Tribune, on dressera élégamment un autel orné d'un tabernacle, de 6 chandeliers d'argent, de parements aux armoiries de Savoie-Nemours et des coussins relatifs sur lesquels reposeront les Livres des Evangiles et des Epîtres.

Au dessus du tableau que l'on vient de désigner, on tendra un tapis de velours rouge, chargé de l'écu royal de Savoie et sommé du Baldaquin des Processions Solennelles.

3°) Depuis la Tribune jusqu'au balustre de Saint Laurent, on tendra une tapisserie de soie de couleur rouge, au haut de laquelle on dressera le grand dais de la Ville. Sous ce dais, on placera le portrait du Roi entre ceux des deux Ducs de Savoie et du Chablais.

Sous le tableau du Monarque s'élèvera un Trône Royal qui, revêtu d'or et de pourpre, soutiendra sur un riche carreau la couronne Royale. Ses marches seront couvertes d'un tapis de Turquie.

Au côté droit de ce Trône, sous le portrait du Duc de Savoie, on préparera un fauteuil et un prie-Dieu à deux carreaux pour S. E. le Marquis de Sales. Le même appareil se verra au côté gauche, sous le portrait du Duc de Chablais, pour M. le Marquis de Trésun.

4°) Depuis la Tribune à la Chaire, on tendra une tapisserie contre laquelle on dressera le trône épiscopal dont le dais et le parement seront d'une étoffe en soie et à crépine d'argent.

Le faldistoire sera placé entre l'autel et le support des cloches. Au côté opposé de ces supports, il y aura un pupitre et 4 sièges de chantrerie.

5°) Les sièges des Syndics et Magistrats de Justice seront enfoncés sous la voûte de la Tribune et ornés de leurs tapis.

Un demi-cercle de bancs tapissés s'étendra depuis le support de la Chaire jusqu'à Notre-Dame de Grâces pour le Conseil Municipal; depuis Saint Laurent jusqu'à Saint Joseph pour la Noblesse et les Militaires; depuis Saint Joseph jusqu'à Notre-Dame de Grâces pour les Chanoines, Prêtres d'Honneur et Ecclésiastiques Etrangers.

Les Confrères du Saint Sacrement occuperont des chaises placées autour de ce demi-cercle. Leurs croix, leurs falots et leurs flambeaux seront portés au quatre coins de l'échafaud des cloches.

6°) Enfin l'Eglise sera parée comme aux jours les plus solennels.

Bénédiction. — Monseigneur a accepté la cérémonie pour le 22, après les Vêpres. « On préparera, par respect pour le même acte, les ornements des Princes, malgré leur vétusté; parmi ces ornements, le Sacristain choisira 6 chappes et 7 tuniques; il préparera la grande croix des procession, le Bénitier, les 2 chandeliers des acolythes, 2 encensoirs, les 4 bourdons de chantrerie et l'ostensoir; il dressera sous la chaire une crédence où seront placés un grand vase plein d'eau, une salière garnie, une aiguière vuide, six serviettes, le vase des Saintes Huiles, un bassin contenant des ampoules de coton. »

Suit en 24 articles le cérémonial du rituel.

Voici le motet spécial composé pour être chanté pendant la Bénédiction :

O jam nobilior Filia Principum
Haec est cura tui Sedula Regibus
Nunc, nunc Aeva suo nomine gestiant
Clerus gestiat omine.

Séance du 22 mars, 1/2 h. après la Bénédiction des Cloches.

« A été rapporté que S. G. et LL. E. Marquis de Sales et de Trésun, les Magistrats, la Noblesse et les Militaires avaient respectivement applaudi à la décoration, au cérémonial, au bon ordre et au grand concours dont ils venaient d'être les spectateurs dans notre Eglise.

Il a été ajouté que l'Agent de la Maison de Sales a remis au Fondeur une gratification de 10 pistoles de 24 liv., outre les toiles et les rubans dont les cloches étaient ornées, estimées 80 liv. le tout. »

Le Secrétaire du Chapitre écrit un compte rendu de la cérémonie à S. M.

« Suivant l'usage, le Fondeur a reçu gratification des 6 serviettes neuves qui ont coûté 9 liv. »

« Il a été représenté que les Chanoines du Sépulcre avaient, non seulement accordé leur cour au Fondeur pour la fonte de nos cloches, mais développé pour le succès de cette entreprise un zèle au moins égal au nôtre, n'épargnant ni coups d'œil, ni veilles, ni même au bois, et bien moins encore leurs prières jusqu'à chanter le *Te Deum* en habits sacrés, en plein air, à la lueur de leurs flambeaux, et au son de toutes leurs cloches, soit après la première fonte dans la croyance qu'elle avait réussi, soit après la dernière dans l'annonce qu'elle était heureuse. En conséquence, a été décidée une visite de remercîments et une gratification de 6 liv. au Valet de Sacristie du Sépulcre. »

Poids. — Avant la fonte, la grosse cloche pesait 67 quintaux 71 onces et la petite 6 quintaux 35. Après la fonte, la grosse pèse 68 quintaux 31, et la petite 7 quint. 56 poids d'Annessi.

D'où il résulte que le Sr Léonard nous a remis en deux

cloches 11.380 liv. 1/2 de métal, poids de Lion contre 11.359 qu'il nous devait à 24 sols la livre.

Le 31 mai. « Sur réquisition du Fondeur et de ses Entrepreneurs, on a prié M. Deneviaz, ingénieur célèbre dans le pays, de diriger dès aujourd'hui, aux frais des Entrepreneurs, l'élévation de nos cloches par la voûte de la Chapelle Saint Pierre et Saint Paul. »

1er avril. « Il a été rapporté qu'à la vérité, hier au soir, sous les yeux de l'Ingénieur, il est arrivé un échec à la grosse cloche, au moment qu'on l'abaissait sur des poutres au-dessus de la voûte ouverte jusqu'au lendemain, mais que cet échec n'est point considérable et que le danger de 2 ou 3 ouvriers n'avait été que momentané, de même que leur frayeur. »

1769, mars. « Nous Doyen et Chapitre de Notre-Dame attestons que le Sr Louis Léonard, fondeur, habitant actuellement en cette Ville, a refondu avec succès deux de nos cloches dont l'une pèse, poids de France, plus de 102 quintaux et l'autre 11 quintaux et plus. »

Révolution. — Les deux cloches fondues en 1767 n'eurent pas une carrière très longue, puisque le 30 septembre 1793, le Commissaire Simond écrivait de Sallanches à la Convention : « Je ferai partout descendre les cloches ; nous aurons de quoi en faire sept à huit cents canons. »

Nos édiles essayèrent de sauver la vie aux plus grosses de chaque église, dans leur séance du 10 novembre suivant. Mais ce fut en vain, car le 11 décembre le Conseil Général alloue au citoyen Pierre Désusse la somme de 150 livres pour avoir « cassée, réduite en morceaux, descendue et transportée dans le lieu qui lui a été indiqué, la grande cloche du ci-devant Notre-Dame. » (Arch. Mun., fol. 211).

Quelque temps après, la municipalité obtint la grosse cloche de Saint-Dominique pour Notre-Dame et céda la deuxième cloche de Notre-Dame à Saint-Dominique. Coulée en 1768, cette grosse cloche provenant de Saint-Dominique fut fondue et augmentée par les frères Paccard en 1878 à l'occasion des fêtes du Doctorat de Saint François. Elle pèse 5.105 kilos, donne le contre sol et s'appelle « la

Salésienne ». A côté d'elle se trouve « la Philotée », qui eut pour marraine, en 1606, Louise de Châtel Dame de Charmoisy, et qu'on a refondue en 1892; elle fait entendre la note *mi*.

BÉNÉDICTION DE LA « SALÉSIENNE ». — Le 21 août 1878, à 13 h., sur la place Notre-Dame, S. E. le Cardinal Caverot, Archevêque de Lyon, bénit une cloche de 5.105 kilos, sortie de la Fonderie Paccard. Mgr Rosset, rappelant alors les fonctions et vertus des cloches bénites, exhorte les fidèles à répondre aux appels de « *Françoise de Sales* », comme à la voix de Saint François de Sales lui-même. Peu après, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, commenta l'Immortel Traité de l'Amour de Dieu avec tant d'élévation qu'il rappelait la colombe descendue à Notre-Dame de Liesse sur l'épaule de Saint François de Sales.

C'est le lendemain, 22 août qu'eut lieu la clôture du triduum du Doctorat au Pâquier où étaient présentes 90.000 personnes. (A. S. 38-224).

III. — SONNERIES

Elles furent toujours réglementées par le Chapitre dans des délibérations que nous allons résumer.

En 1596, « il est décidé que la grosse cloche ne se sonnera à auculne sépulture, sauf pour les Seigneurs de la Chambre des Comptes et payeront 12 flor. »

« Aux mises de possession des Prêtres d'Honneur on sonnera la deuxième cloche; la grande pour les Chanoines et le carillon solennel pour le Doyen. »

« Chaque année, le 1er mai, permission est demandée par MM. de Ville pour faire sonner des coups de cloches pour les Assemblées de la Maison de Ville. »

En 1691, « il est décidé que dorénavant, on ne sonnera plus la grande cloche ès jours de Sainte Catherine et Saint Nicolas qu'à la grand messe, pourvu que M. le Présidial y assiste. »

Pendant l'occupation française, en 1692, « sur représentation de Mgr le Rme Evêque, que le retardement de l'Angelus qui ne sonne qu'à 5 h., causerait quelque confusion dans la Ville, les artisans n'entendant point la cloche

ordinaire qui les advertit de découcher pour s'appliquer à leur travail; il a été enjoint au marguillier de sonner l'Angelus (comme ci-devant) à 4 heures du matin, pendant tout l'hiver. »

« Le 9 février 1771, sur réquisition de M. le Commandant Général de Savoie, a été accordé aux Syndics de Ville de faire sonner notre grande cloche aux frais de la Ville, le soir du mardi-gras, depuis 11 h. 1/2 jusqu'aux 3/4 avant minuit. »

En mai 1772, « notre grande cloche annoncera l'Assemblée Générale où il s'agira de l'extinction des fiefs. »

Cette même année, on fait une dérogation au règlement de 1596. « Vu que la grande cloche a été accordée pour les funérailles de Mme Favre née Ribitel, à l'importunité de son fils le Marquis de Thônes, elle sera dorénavant accordée pour les sépultures des Etrangers au Chapitre, sous la rétribution de 42 sols. »

On voit par ces citations combien grand était le rôle des cloches dans la vie civile comme dans les cérémonies religieuses.

IV. — MARGUILLIER

Le Chapître avait un homme spécial attaché au service des cloches; il faisait partie du nombre des quatre habilités.

« Son appartement était tout proche dans l'immeuble de l'hôpital.

On dit volontiers dans nos campagnes que sonneurs et buveurs sont souvent synonymes. C'est probablement cette raison qui motiva le renvoi de deux marguilliers.

« A été donné congé au marguillier Nouvelet, à cause de son incorrigibilité, et donné la place à Mestralet. »

« Pour cause trop évidente et trop légitime, Jh Montarlier, ci-devant sonneur, a été expulsé de son appartement de sonneur, dont il a remis les clés à Rd Gurcel. Michaud de Talloires a été élu à sa place. »

Quelquefois aussi, l'entente n'était pas parfaite entre le sonneur et le Valet de Sacristie.

« Le 12 juin 1704, sur les plaintes faites au Chapitre contre Frontin, valet de sacristie, sur le dérangement qu'il

cause au clocher, par sa mésintelligence avec le marguillier, a été défendu à Frontin de se mêler de sonneries. »

En 1619, le marguillier de Notre-Dame était déjà meublé à la moderne, puisque « le Sr Vicaire de Menthon a apporté le *réveille-matin* qui lui était commandé pour le maniglier, auquel l'on a ordonné 3 ducatons. »

Horloge. — Lors de l'incendie de 1559, on signale que l'horloge du clocher fut détruit. Par transaction du 9 juillet 1563, la Collégiale permet aux Syndics de placer au clocher « l'horloge de Ville et son mouvement, lequel horloge sera gouverné par le marguillier. » L'horloger qui l'avait fourni était Mayet de Fribourg.

Cette horloge fut refaite en 1843 par les Frères Jacquet de Cluses; en 1873, la maison Garnier de Paris y installait un cadran lumineux et, en 1907, on y adopta le mouvement électrique en même temps qu'aux horloges publiques de la Maison de Ville et de la Porte Sainte-Claire.

Cloche de Notre-Dame de Pitié. — La chapelle de Notre-Dame de Pitié avait une cloche que fit faire Pierre Baud, maître de musique à la Collégiale et Recteur de cette Chapelle, par Christophe Aubry, en 1.644. Elle se trouve aujourd'hui dans un oratoire privé, à Estrées (Allier).

Voici l'inscription:

S. MARIA, MATER PIETATIS INTERCEDE PRO NOBIS.
SUMPTIBUS. R. D. P. BAUD MAGIS (ter)
MUSICHÆ PRAESB. ECC. COLL. B. M. LAETAE
ANNECIENSIS et RECT.
Sacelli B. Mariae de PITIE ANN. 1644.

Cette cloche a 0 m. 40 de haut et 0 m. 45 de diamètre à la base. Son timbre argentin est excellent.

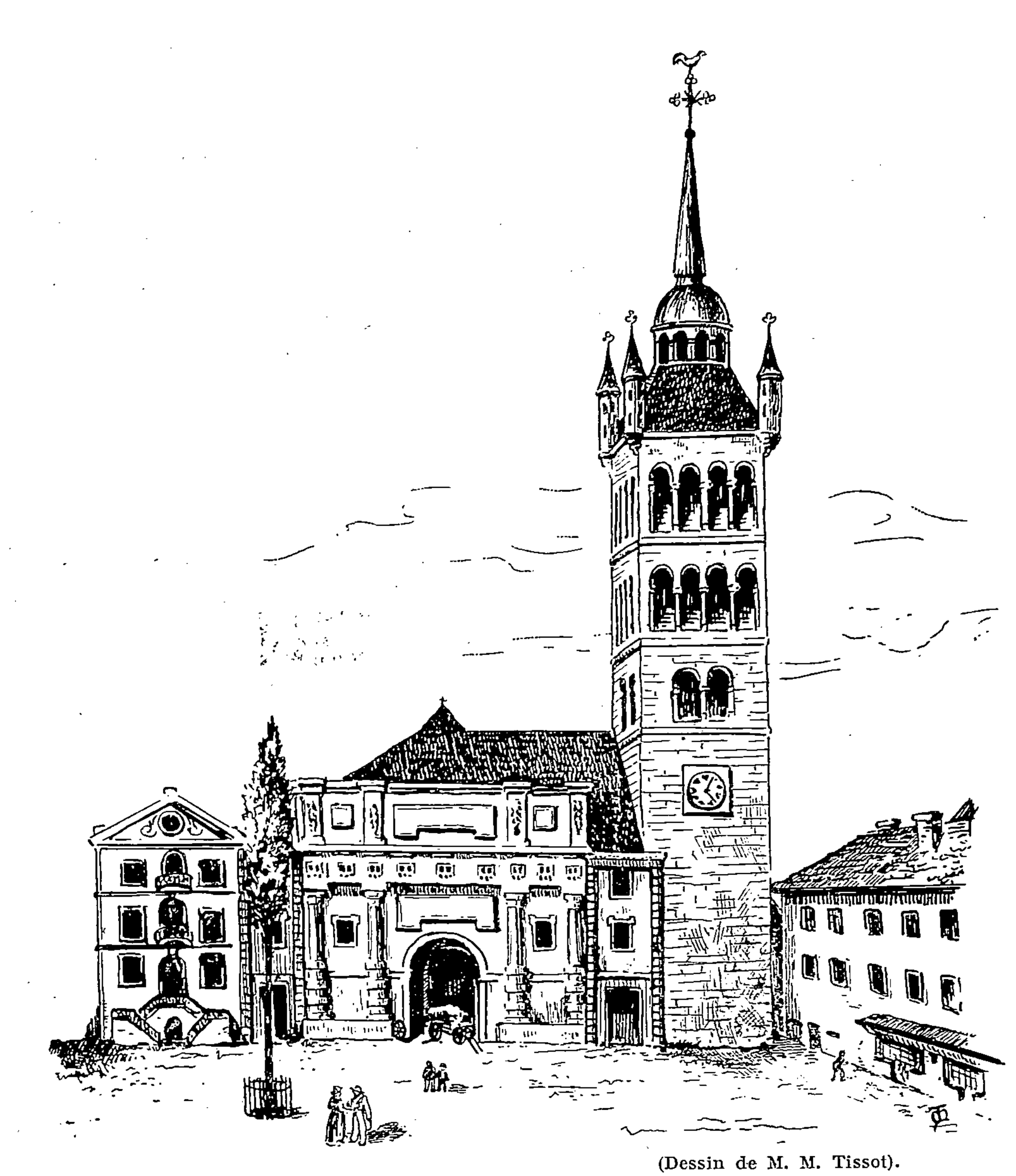

(Dessin de M. M. Tissot).

TABLEAU CONSERVÉ A L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
représentant l'Eglise Notre-Dame en 1793, avant la démolition de la flèche et après la démolition du chœur. On aperçoit sur la gauche l'Arbre de la Liberté et à l'entrée de l'Eglise un char à fourrage.

CHAPITRE IV.

Le Chapître Collégial

Origines. — Attributions et Emplois. — Prédication. Costumes. — Sceaux.

ORIGINES. — Dans le courant du XIIe siècle, Annecy avait vu s'établir au bas du château, hors les murs sur la route de Chambéry, une église, un hôpital et un Chapitre de Chanoines du Saint Sépulcre.

Ceux-ci avaient été curés de la paroisse Saint-Maurice; durant la nuit, lorsque les cinq portes de la ville étaient fermées, on les appelait dans les faubourgs et la banlieue pour administrer les malades.

C'est probablement l'utilité de ce service qui inspira au Comte Amé III l'établissement d'un Chapître séculier pour la ville et l'agrandissement de l'église Notre-Dame de Liesse, vers 1340. Dans le plan d'extension de l'église, tout fut prévu à cet effet: le chœur, la tribune des musiciens et les sacristies.

Depuis deux siècles, le titre de décanat d'Annecy-le-Vieux avait été attribué à Annecy avec ses 96 paroisses et le siège avait été fixé à Gevrier, la plus ancienne paroisse établie sur les ruines de la ville romaine de Boutæ.

Amé III réalisa en majeure partie l'agrandissement de Notre-Dame de Liesse mais il ne lui fut pas permis d'y établir une Collégiale. Son fils Robert, arrivé au Pontificat prépara les statuts, mais sa mort subite mit obstacle à la réalisation de ses désirs. Heureusement, il y avait à la cour pontificale d'Avignon trois Savoyards influents: le cardinal de Brogny, François de Conzié, évêque de Narbonne et le

protonotaire Pierre Favre. C'est par leur intermédiaire que Rd Jacques Dépollier, chanoine de Genève et doyen rural d'Annecy, obtint de Benoit XIII la Bulle d'érection de la Collégiale. Guillaume, évêque de Lausanne la fulmina le 31 août 1395.

Par Bulle du 2 novembre 1396, Benoit XIII, à la demande du doyen, commit le cardinal Jean de Brogny du titre de Ste Anastasie et le Cardinal Pierre du titre de St Ange pour organiser le personnel, fixer les prébendes, les offices, le costume, les élections, pourvoir à toutes les charges par des statuts définitifs. Ceux-ci furent notifiés à Avignon, le 4 avril 1397. (1)

Le doyen curial de l'église de Gevrier, en plus de ses droits acquis comme chanoine de Genève, était en même temps doyen du nouveau chapître avec charge curiale de tout son personnel.

Après lui, venait le curé de Saint-Maurice ou de la ville d'Annecy avec l'office de Sacristain, chargé du mobilier et du décor de la Collégiale.

Au 3e rang, le Chantre avait la direction du chant et des cérémonies.

Venaient ensuite neuf autres chanoines, puis douze chapelains ou prêtres d'honneur et enfin six clercs ou enfants de chœur.

Les prébendes étaient de 50 florins; le doyen en avait deux, les chanoines une, les chapelains une demie et les clercs un quart de prébende.

Le florin or, petit poids, valait en 1380, environ 14 francs or de notre monnaie. Le doyen avait donc un traitement annuel de 1.400 francs or; les chanoines 700; les chapelains 350 et les clercs 175.

Chaque année, le mercredi après l'Octave de Pâques, le Chapitre réuni au grand complet choisissait dans son sein deux procureurs qui prenaient en charge, par inventaire, les meubles et immeubles de la Collégiale.

Pour faire partie du Chapître, il fallait: 1° être prêtre ou en voie de le devenir dans le cours de l'année; 2° être d'Annecy, de la banlieue ou au moins du diocèse.

On y arrivait par l'élection du Chapître, la présentation

(1) Voir liste des Chanoines et Chapelains élus en 1397 et années suivantes. Document N° 5.

du Comte de Genevois, alternativement. Les Prêtres d'Honneur avaient le droit de succéder aux Chanoines.

Le Doyen devait toujours être élu par le Chapître dans les trois jours après la vacance, et l'approbation de son élection était réservée à l'Evêque du lieu. On devait pourvoir aux places vacantes des Chanoines et Chapelains dans le jour qui suivait la vacance.

Tous les jours, il y avait deux messes chantées: la première à l'autel Notre-Dame de Liesse, la seconde au maître-autel du chœur. Toutes les parties de l'office ecclésiastique devaient être chantées chaque jour, selon l'usage de Genève. L'orchestre recevait, dans les derniers temps, 200 florins.

Chaque jour il y avait des prières spéciales sur le tombeau de la famille de Genevois. Au commencement de chaque mois, on faisait un service pour le pape Clément VII: à l'anniversaire de sa mort, le 17 septembre et à celui de son frère Pierre, le 26 mars, tous les prêtres de la Collégiale devaient célébrer la messe pour le repos de leur âme.

Le mercredi après Toussaint, la Collégiale se réunissait au complet pour assurer l'observation du Règlement et prendre les mesures nécessaires en vue de l'accomplissement des volontés des fondateurs.

Le Règlement leur recommandait « l'esprit de prière, le service de Dieu, la concorde, le bon exemple, la fuite des amusements mondains ». Ceux dont la conduite ne serait pas édifiante seraient privés, après un mois de monitions, de leur bénéfice et seraient remplacés.

Dès la fondation de la Collégiale, le Règlement maintint l'usage d'attribuer par moitié entre l'Hôpital Notre-Dame et l'Eglise de ce nom toutes les offrandes faites à l'église.

Le Règlement général de la fondation de la Collégiale fut approuvé par Bulle du 1er juillet 1397.

Aux réunions qui ont lieu chaque semaine, et même plus fréquemment si besoin est, le Doyen a la première voix qui en vaut deux; le Chanoine Sacristain a la deuxième, le Procureur la troisième et suivent les autres Chanoines selon la date de leur réception.

Le Doyen a soin des âmes de tous les Chanoines et autres serviteurs d'Eglise, de leur correction et punition,

pourvu que les actes incriminés ne soient pas des crimes graves; dans ce dernier cas, ils sont soumis à la juridiction de l'Evêque.

Le Sacristain est chargé du soin des calices, des vêtements sacerdotaux et reliques de l'Eglise, de fermer et ouvrir les portes, sonner les cloches et faire réparer toutes choses.

Le Grand Chantre ou Praecentor doit entonner les Antiennes des Psaumes, les Epîtres, Répons, Capitule, etc...

Les Clercs doivent obéir au Praecentor, porter les cierges, balayer l'église et servir les Chanoines. Ils doivent toujours assister aux obsèques qui se font au cimetière attigu de la dite église, aux Offices du Chœur, et au Chapître Général le mercredi après Toussaint.

Vie Commune. — En 1539, la Collégiale vivait en communauté, comme nous le voyons dans une convention passée le 3 novembre entre le Chapitre de Notre-Dame et Jean de Vége, membre dudit Chapitre, concernant les repas à servir, et dont ce dernier prend la charge aux conditions suivantes :

« Il devra fournir un dîner convenable (decens et honestum), servi à la même table où seront 36 hommes, les clercs de la même église étant compris. »

Pour arriver à ce nombre de 36, il faut compter les 24 prêtres et 6 enfants de Chœur, un Maître de musique et un Maître de grammaire, 4 habilités soit: le marguilier, le valet de sacristie et deux musiciens violonistes qui accompagnaient l'orgue.

« *Le menu* des jours gras sera le suivant: des fricassées (fricaciatas); des petites poulardes au pot (pastella in olla): de la viande de bœuf ou de mouton (carnes bouviales et muthonas); des pâtes au jus et au fromage (offas pingues cum caseo); enfin du fromage et des fruits (caseum et piras), comme il est coutume de faire en de tels repas. »

« Le menu des jours maigres se fera sous la dictée du sieur Amédée Clavel, chapelain d'honneur, et expert en la matière (experti in talibus).

« Le prix sera de 9 quarts de monnaie genevoise pour

chaque homme des 36 hommes, et cela pendant l'espace de temps d'une année entière. »

Acte passé dans la cour intérieure de l'Hôpital Notre-Dame.

Plus tard, chaque chanoine fortuné avait son ménage particulier; les autres louaient une chambre en ville et prenaient pension à l'auberge.

Droit de Bourgeoisie. — Tous les membres de la Collégiale portaient le titre de bourgeois.

« En 1634, les Doyen et Chanoines de Notre-Dame adressent une requête à Madame Anne de Lorraine, Duchesse de Genevois et d'Aumale, pour demander leur inscription dans les rooles des Bourgeois d'Annecy et jouir des immunités, privilèges et autres prérogatives », parce que ces avantages leur étaient refusés par les Syndics de la Ville.

En 1638 et 1640, la Chambre des Comptes et Christine de France délivrent des Patentes pour maintenir en possession de leur bourgeoisie tous les particuliers de la Collégiale Notre-Dame (A. D. 7 G. 26).

Prestations. — Le Chapitre participait aux frais de la voirie municipale, car « le 22 août 1680. il vote un mandat de 63 flor. pour réparations et nettoyement de la rivière de Thiou. »

Privilège de la Garde. — Le pouvoir civil essayait parfois de porter atteinte aux privilèges de la Collégiale, comme nous le voyons par le fait suivant :

« Le Sgr Doyen propose au Chapitre de la part de Messieurs de Ville qu'ils souhaiteraient fort que le Chapitre contribua à faire faire la garde à ceux de céans, tant les Chanoines que Prêtres d'Honneur, disant qu'ils sont fort chargés. »

« Le Chapitre a répondu aux Syndics n'être en coutume de ce faire et ne veut ouvrir cette porte à cause de la suite et prétend user de ses privilèges comme il l'a fait dans le passé ».

Prédication. — La Collégiale mettait en pratique l'ordre de Notre Seigneur : « Allez prêcher... » et chaque

année nous voyons des Chanoines se dévouer à l'Œuvre des Missions, Carêmes, etc...

« Le 8 novembre 1673, le Sr Chanoine Amblet ayant proposé qu'il plût au Chapitre lui permettre de faire Mission dans les paroisses annexes au Chapitre et de lui accorder 10 sols par jour pour sa subsistance pendant le même temps, cela lui a été accordé ainsi qu'à ceux qui voudront se joindre à lui pour faire Mission. »

FONDATION. — Pour encourager cet apostolat, le Doyen de la Collégiale, Rd de Mareste, légua par testament, en 1685, somme de 3.000 flor. dont le revenu « sera employé à faire des Missions dans les paroisses dépendantes du Chapitre... »

Les Lazaristes étaient autorisés à aider la Collégiale dans les Missions; ainsi le 15 novembre 1685, le Chapitre « commet les RR. SS. Chanoines Amblet et Dherens pour faire compliments aux RR. SS. Prestres de la Mission, sur la résolution qu'ils ont prise de faire la Mission à Annecy-le-Vieux. »

A *Saint-Martin,* le Chanoine Amblet est autorisé, en date du 26 février 1687, à prêcher une Mission de 15 jours qui se terminera à Pâques.

A *Faverges,* janvier 1697, le Chan. Coppier est député pour se trouver à la clôture de la Mission, y officier et remercier M. Louvetel et toute sa troupe.

Les Missions Paroissiales semblent être organisées en 1640 d'une manière régulière et générale. Voici un Etat dressé par le Chapitre Notre-Dame contenant la « Despense pour la Mission sans y comprendre la nourriture, depuis le second Xbre 1646 jusques au premier mars 1647, tant pour les voyages que pour images, chapellets, habits, tant pour nous que des prestres associés; bois, chandelles, couvertures, maladie de Mr Dunant associé.

« Le dernier novembre 1646, nous avons reçu le P. de Sales et P. Chastenod, par les mains de Mr le Collatéral Bovard, 50 pistoles pour recommencer et continuer la Mission, lesquelles pistoles sont réduites à mille florins.

« Tout ce dernier terme s'est passé en un mois de mission à Ugine, 16 jours à Doussard, 18 jours à Menthon et

8 à Bluffy, ayant toujours été en ces missions au nombre de six, excepté quelques jours que n'avons esté que cinq. »

« Pour nostre despense de bouche durant tout le dit temps, elle a été de 500 fl. pour le nombre de six associés. Pour austres despenses : 329 fl. »

« Les RR. Coppier, Fleury et Puthod ayant déjà fait plusieurs Missions à Veyrier en 1694, Seynod 1701, Giez 1705, Héry 1709, a été élue une autre bande de Missionnaires pour la prochaine Mission, savoir les RR. Chappaz, Astruz et Amblet. »

Le Carême était également prêché en différentes localités par les membres de la Collégiale :

« En septembre 1687, Mgr de Bongain présente une requête au Chapitre, en faveur de Rd Losserand Pr. d'Honneur, Dr en Théol. aux fins de lui permettre prescher le Caresme à St Gervais en Faucigny. »

« En décembre 1689, il est décidé que la prédication du Carême prochain à St Nicolas de Véroce sera faite par Rd Gaudet, Pr. d'Honneur. »

Le Carême de 1690 à Annecy donna lieu à l'incident suivant : « En date du 9 février 1690, le Chapitre délibère que l'on yra point à la prédication à St Dominique qu'au préalable l'on ay mis et placé nos bancs à l'accoustumé; en les reculant de la place où ils étaient, il semble que MM. de la Cathédrale veulent enlever la possession où nous avons toujours été depuis que l'on prêche le Carême dans l'Eglise St Dominique. »

Le Carême fut prêché à Notre-Dame en 1691, et le Chapitre délibère « que le Rd Sgr Doyen prêchera tous les Dimanches de Carême et que Rd Puthod, P. H., fera deux fois la semaine le catéchisme dans notre Collégiale. »

Prédications a Notre-Dame. — Chaque fête importante comportait une prédication attribuée par décision du Chapitre à un prédicateur déterminé.

« Le 2 janvier 1676, a été délibéré de prier le Rd Sr Rouch, P. H. de céans pour prêcher en notre église le jour de la St Antoine, le Rd Sr de Macognin, Chan. de la Cathédrale, pour prêcher le jour de la Purification de Notre-Dame et le Rd P. Gardien des Capucins pour prêcher le

jour de St Sébastien, et ont été commis pour en porter les prières les RR. SS. Machet et Bérard. »

PRÉDICATIONS DANS LES PAROISSES ANNEXES. — Chaque année, les paroisses unies à la Collégiale recevaient la visite d'un membre de la Collégiale le jour de la Fête Patronale pour donner la prédication.

De plus, en décembre 1699, le Chapitre délibère « qu'il serait à propos de députer quelqu'un du Corps tous les ans, pour aller visiter les paroisses qui sont de notre ressort, si toutes choses sont dans l'ordre, le tabernacle, la Sacristie, le Sancta Sanctorum, si les paroissiens sont contents de nos vicaires; qu'il serait à propos de faire un petit discours et donner un jour de feste pour faire cette visite. »

« Le Sr Doyen a accepté de se charger de cette commission. »

LISTE DES OFFICIERS DU CHAPITRE. — L'office principal du Chapitre était de prier en commun et assurer le service religieux à Notre-Dame, à Saint-Maurice et dans les paroisses soumises à leur juridiction.

Mais il y avait en plus toute l'administration temporelle des biens nécessaires à leur subsistance; elle était divisée en divers emplois distribués chaque année par mode d'élection.

« Le 22 mai 1674, après le *Veni Creator* dit par le Rd Doyen, a été fait la création de ses Officiers comme s'ensuit :

1°) *Trésorier :* Rd Mre Burnet, Sacristain.

2°) *Secrétaire :* A été confirmé Rd Machet.

3°) *Grand Ouvrier :* Rd Amblet Jacob, chanoine.

4°) *Solliciteur des procès :* Rd Amblet, P. H.

5°) *Cérerier,* chargé de faire rentrer la dime des blés dans les greniers de la Collégiale : Magnin.

6°) *Promoteur :* Rd Sr Amblet.

7°) *Sous-Secrétaire :* Bergeret, P. H.

8°) *Marguillier :* Communal, recteur de l'Hôpital.

9°) *Thuriféraire :* Le même.

10°) *Précepteur de français des Enfants de Chœur :* Rd Lachenal.

11°) *Porte-Croix :* Discrets Magnin et Rogès, musiciens.

12°) *Auditeurs des Comptes* : Rd Doyen, Rd Sacristain, Rd Amblet chantre, RR. Bernard et Machet; Lachenal et Déléan, P. H.

13°) *Administrateurs de l'Hôpital :* RR. Doyen, Sacristain, Decoux et Merle.

14°) *Calculateurs des normes :* RR. Delacombe, Amblet et Lachenal.

15°) *Clavistes des Archives :* RR. Doyen, Sacristain et Brunier (2).

16°) *Visiteurs des malades :* RR. Doyen, Amblet, Bérard et Dherens, chan.; RR. Crud, Sage, Berguet, Déléan, P. H.

17°) *Pour veiller les morts :* RR. Déléan et Gay, P. H.

Au fur et à mesure des besoins, on créait de nouveaux emplois. En 1716, on trouve *sept pénitenciers, trois missionnaires, un visiteur des cures, un trésorier des Missions, deux catéchistes,* un pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le Solliciteur des Procès veillait avec soin à l'observation du Droit Canonique et Civil.

« En septembre 1684, il a été enjoint au Rd Solliciteur de présenter requête à Mgr notre Evesque contre Jacques de Lacombe de Veyrier aux fins d'être procédé à la sentence d'excommunication contre lui, pour n'avoir pas communier à Pasques ni après nonobstant les monitions canoniques à lui faites par le Vicaire dudit lieu. »

La nomination aux emplois énumérés était soumise à un règlement très sage : « En toutes commissions seront députés du Chapitre un jeune et un vieux afin que tous soient instruits des affaires qui nous concernent et afin qu'en ces temps les jeunes puissent relever de peine les vieux de céans. »

---

(2) Les archives étaient très importantes; le vieux inventaire signale 65 conchets soit coffres et le nouveau huitante.

Le Chanoine Trésorier rendait ses comptes le 1er mai de chaque année; ses cahiers tenus avec soin sont à peu près complets de 1561 à la Révolution. On constate que les revenus, par suite de fondations nombreuses, allaient en augmentant avec les années. De 10.308 florins en 1649 ils passent à 36.008 livres en 1768. Le Chapitre ne faisait aucune économie et avait pour principe de dépenser chaque année tous ses revenus.

Le rôle du Trésorier était de faire rentrer les fermages, les locations des boutiques et chambres, les intérêts des fondations. Il payait toutes les pensions alimentaires du Chapitre, de la Maîtrise, faisait l'aumône aux musiciens, troubadours, pauvres de passage, pèlerins sans ressources, très nombreux à cette époque. Il prêtait les capitaux des fondations avec la plus grande prudence; ainsi, en 1719, le Marquis de Sales vient emprunter 4.000 livres, mais il est obligé d'engager comme caution toute son argenterie confiée au Trésorier.

VISITE ET ADMINISTRATION DES FERMES. — Le document suivant nous montre comment les Chanoines de Notre-Dame se déplaçaient, chaque fois que leur présence était nécessaire dans une des localités confiées à leur juridiction.

« Premièrement, du 10 juin 1690. Livré aux batteliers qui ont mené le bagage soit 2 coffres pleins de titres et autres choses pour le Chapitre depuis Annecy jusqu'au port de Vertier. . . . . 2 fl. 3

Plus, livré au voiturier qui les est allé prendre au port et conduit jusqu'à Vieu (Viuz-Faverges). 2 fl.

Plus, dudit jour, pour le souper et coucher des Sieurs Gaudet et Amblet (Chanoines) à Vertier.. 1 fl. 3

Plus, du 10 juin, pour louage d'un mulet et un cheval pris à Faverges avec un homme pour conduire le mulet chargé desdits coffres jusques à Ayri, l'allé et le revenir depuis Vieu à Ayri..... 4 fl. 9

Dudit jour, la repeue (repas) de 3 hommes et 3 chevaux à Ugine..... 2 fl.

Plus, livré aux servantes de M. Cusin (curé) à Ayri. . . .. 1 fl.

Plus, du 11 juin, livré pour la repeue de 3 hommes et 2 chevaux, à notre retour à Talloyres. 1 fl. 6

De plus, livré à l'homme qui est venu depuis Vieu à Annecy pour le renvoye des 2 chevaux... 2 fl.

Plus, pour la coucher des 2 chevaux et le soupper de l'homme..... 2 fl.

(Reg. de l'Ouvrier, A. D. 7 G. 111).

Notons que le port de Vertier est à l'extrémité du lac, soit 13 kilomètres d'Annecy; de Vertier à Viuz, 10 kilom.; de Viuz à Ugine, 10 kilom., et d'Ugine à Héry, 7 kilom., soit total de 80 kilom. aller et retour.

Ce voyage de 3 jours coûtait à peine 20 florins, soit 12 livres ou francs de l'époque pour trois personnes et trois chevaux.

Les Comptes de l'Ouvrier se rapportent à tous les artisans, charpentier, menuisier, forgeron, maçon, qui travaillaient aux réparations de l'Eglise ou maisons de la Collégiale. On y trouve aussi les notes de tailleurs d'habits et de cordonnier concernant les fournitures des Enfants de Chœur.

En 1660, six paires de souliers pour ces enfants coûtaient 21 florins; six costumes de drap, 40 florins.

Costume des Chanoines. — Dans une étude documentée, le Chanoine Gavard établit que la Collégiale prit le costume des Chanoines de Sainte-Marie Majeure accordé par Bulle du 17 février 1388, soit : rochet, manteau noir et camail violet. Les Chanoines de Genève ne portaient que le rochet et l'aumusse; aussi, Saint François de Sales, par Bref du 4 avril 1607, leur obtint-il de porter le costume des Chanoines de Saint-Jean de Latran qu'ils portent encore actuellement, savoir: rochet, manteau violet, camail hermine en hiver et rouge en été. (Ac. Sal., vol. 51, p. XIV).

« Depuis le dimanche in Albis jusqu'à Toussaint on portera le grand habit de Chœur chaque jour de fête, mais les jours non festes, on portera le surplis et l'aumus. » (1388).

La décision précédente ne fut pas toujours respectée puisqu'en 1680 l'Evêque du lieu est obligé de rappeler la Collégiale à l'ordre :

Du 1er juillet 1680 (folio 535).

« Le Rd Sgr Doyen propose que Mgr le Rme Evesque

de Genève, ayant ordonné dans la visite de cette Eglise que les RR. Chanoines et P. H. de céans seraient revestus dans six mois d'un habit de chœur, tel qu'il aurait été porté cy devant par eux en conformité des Statuts dressés sous le commandement de Benoit XIIIe...

« Il s'agit de procéder à l'exécution de la dite Ordonnance d'une manière qui soit agréable à Dieu et honorable au Vénéré Chapitre...

« Le Chapitre ordonne qu'immédiatement après l'Evangile de la Messe Capitulaire de la veille de Toussaint jusques au Gloria du Samedi Saint tous les Chanoines porteront tous les jours et en tous les Offices l'habit d'armesin cramoisi, et les P. H. d'armesin bleu céleste avec un Domino pour chacun d'eux, lequel sera d'hermine pour les Chanoines, de petit gris pour les P. H. en hyver, d'armesin cramoisi quant aux Chanoines et d'armesin bleu céleste quant aux P. H. en été...

« Le Rd Sgr Doyen se chargera de l'emplette des dits habits au prix de six pistoles d'or pour les Chanoines et trois pour les P. H., les dites pistoles valant onze livres tournois monnaie de France. La dite emplette sera faite de la même étoffe et même parure pour tous en la ville de Lyon où le Rd Doyen se rendra à cet effet... »

« Le dit jour dernier d'octobre 1680, les RR. SS. de céans ont paru à Vespres revestus des habits de chœur nouvellement repris après une discontinuation de plus de cinquante années, lesdits habits de chœur faits en conformité de l'Ordonnance rendue céans, le premier juillet proche passé. »

Sceaux de la Collégiale. — Pour donner un caractère officiel à certains documents, la Collégiale possédait plusieurs sceaux dont quatre sont arrivés jusqu'à nous. Le Registre Capitulaire de 1684 signale que le « Chanoine Amblet a remis au Chapitre le grand sceau de bronze pour les Lettres Patentes et le petit sceau d'argent pour les Lettres de Cachet. » Trois de ces sceaux sont au Musée de la Ville et le quatrième appartient à M. l'architecte Domenjoud.

1°) Le plus ancien, de forme ronde, ne mesure que 45 milim. de diamètre et représente la Vierge à l'Enfant

avec au-dessous l'étoile à 8 branches. Voici l'inscription :

SIGILL. AUD. BTE. MARIE. LETE. ANES. qui signifie : *Sigillum audientiae beatae Mariae laetae annessiae.*

2°) Le deuxième, de forme ovale et style gothique, mesure 75 sur 45 milim. et représente la Vierge à l'Enfant avec deux anges adorateurs. Il porte l'inscription :

SIGILLU. CAPITULI. ECCE. COLEGIATE. BEATE, MARIE. LETE. ANNESSIECI. GEBEN. DIOC. qui signifie: *Sigillum Capituli Ecclesiae Collegiatae Beatae Mariae Laetae Annessiensis Gebennensis diocesis.*

3°) Le troisième (collection Domenjoud) est en bronze avec la forme d'un anneau épiscopal dont le diamètre est de 26 millim. Il représente la Vierge à l'Enfant assise et porte l'inscription :

BTE. M. LETE. ANNESSIACI., soit : *Beatae Mariae Laetae Annessiaci* (3).

4°) Le quatrième a son odyssée que voici :

En 1855, le curage du canal du Thiou amenait la découverte de près de 6.000 médailles. Quelques jours après, un coin matrice en fer tout couvert de rouille s'étalait au magasin d'un marchand de bric à brac. C'était le grand sceau de la Collégiale qui fut vendu à Genève, puis Paris, Turin, Paris, Lausanne et enfin donné au Musée d'Annecy par M. Eloi Serand.

Il a servi de modèle au peintre verrier qui a exécuté le vitrail supérieur de la Tribune. La description détaillée en est donnée par la Revue Savoisienne de 1870, page 69. Nous donnons les renseignements essentiels :

« La matrice gravée en creux forme un carré de 0,076 de côté dans lequel s'encadre un cachet de forme circulaire divisé en trois niches.

Dans celle du milieu, la Sainte Vierge debout, tient du bras gauche l'Enfant Jésus; un manteau long relevé par l'avant-bras gauche donne au sujet une pose magistrale.

A droite de la Vierge, Saint Antoine d'Egypte debout tient de la main gauche le bâton potencé d'où pend une sonnette et de la main droite un livre. Au bas, une laie se

(3) Sur ces différents sceaux, voir *Rev. Sav.* de 1862, page 20; 1863: 43 et 62; 1870: 69; 1879: 131,

dresse sur ses pieds arrière et appuie ses pieds de devant sur la robe du moine.

Dans la niche de gauche, Saint Maurice, sans casque, debout, tient de la main droite un écu bourguignon portant la croix trèflée; de la gauche, il tient un étendard à flammes avec la même croix. Il est vêtu d'un haubert en maille de fer, d'un plastron portant encore la croix trèflée en relief, des cuissards, des genouillères et des jambards.

Le personnage du milieu est plus long que les autres de 5 millim. sur 30.

Le dais de la niche centrale appartient au style flamboyant.

Au milieu du piédestal qui supporte la Vierge est l'écu de la Collégiale : d'azur à l'étoile à huit rais d'or.

Dans les espaces isolés aux quatre angles par la forme circulaire sont les symboles des quatre Evangélistes reliés entre eux par des fleurs; dessous à droite, l'ange pour Saint Mathieu; à gauche, le lion ailé pour Saint Marc; dessus à gauche, le taureau ailé pour Saint Luc, et à droite l'aigle pour Saint Jean.

Au bas, on lit cette légende en lettres gothiques : NOSTRE DAME DE ANNESSIE.

CHAPITRE V

Le Chapitre Collégial

(Suite)

Elections. — Privilèges. — Discipline.
Relations avec les autres Chapitres et Couvents.

Dans le clergé séculier comme dans le régulier, les nominations aux emplois se sont faites depuis fort longtemps par mode d'élection. Nous allons voir comment elles se pratiquaient à la Collégiale Notre-Dame.

Démission et Election d'un Doyen. — Cette charge et cet honneur étaient attribués à des personnes de distinction et le Chapitre Notre-Dame se vantait d'avoir eu « deux Doyens de Sang Royal. »

« Le 26 août 1677, sur lettre du Rd Sgr Abbé de Saint Rambert, Doyen de céans, donnée à Turin le 20 du présent mois, par laquelle il se démet purement et simplement entre les mains du Chapitre de sa dignité de Doyen, le Chapitre accepte cette démission, et attendu qu'en suite de ce il est vacant, après avoir invoqué l'assistance du Saint Esprit, a été procédé à l'élection d'un autre doyen par voies secrètes à l'accoutumée, et de deux qui ont été proposés, savoir, le Rd Sgr Abbé de Saint Thomas et le Sgr des Echelles Doyen de Varambon, le sort est tombé par l'effet de la pluralité des votes sur le Rd Sgr Abbé de Saint Thomas. »

Election d'un Chanoine. — « En octobre 1693, pour remplacer le Chan. Merle décédé, 21 candidats sont présents, dont l'Aumônier de Mgr qui n'obtient que 3 voix. Rd Delagrange, Bachelier de Licence en Sorbonne, étudiant à Paris, est élu par 6 voix. »

ELECTION D'UN PRÊTRE D'HONNEUR. — « Le 11 avril 1690, pour remplacer Rd Communal décédé, 11 candidats se présentent et l'on choisit Rd P. Puthod, bourgeois de la présente Ville. »

ELECTION D'UN CHANOINE SACRISTAIN. — « En 1689, le Sgr Doyen a proposé l'élection d'un nouveau Sacristain à la place de feu Rd J. Puthod. Le Chapitre acquiesçant a ordonné qu'on balloterait trois noms, tels qu'on jugerait à propos, ce qui a été fait suivant la coutume, et ayant ensuite procédé à l'élection par suffrages secrets, soit ballots, ont été ballotés les RR. Chan. Delacombe, Amblet et Decoux, et a été élu d'une commune voix Rd Jacques Delacombe, Chantre et Chanoine de céans. »

« A été observé la même règle que dessus pour *l'élection d'un Chantre.* Ont été ballotés les Chan. Amblet, Decoux et Merle, et le sort est tombé sur le Chan. Amblet, Dr en Théol. »

Les élections de la Collégiale étaient parfois influencées par l'intervention des Princes et même des Princesses plus soucieux de récompenser quelque service personnel que d'observer les règles du Droit Canonique.

C'est ainsi que « ce jourd'hui 10 avril 1618 a été ouverte au Chapitre une *lettre écrite par Mgr le Duc de Nemours au Rd Doyen et Chanoines* laquelle a été enregistrée icy comme suit :

« Chers et bien amis,

« Entre toutes les gratifications que Nous avons faites pour les Chanoynes qui viendront à vacquer à notre nomination en notre Eglise N. Dame d'Annecy, Nous désirons que celle accordée au frère de M. de la Bathie soit préférée à celle qui viendra à vacquer... et n'estant à autre fin la présente Nous prions Dieu vous avoir en garde. »

« Paris, le dernier mars 1618, HENRI DE SAVOIE. »

« Le 27 juillet 1621, s'est présenté Mr François de Raymond Sgr de St Vincent avec lettre de Mgr de Nemours adressée au Chapitre et le désignant pour succéder à M. Floccard. »

« Le Chapitre accepte en maintenant que cette nomination contrevient à tous nos droits et privilèges. »

Il arrivait quelquefois que le Chapitre refusait bel et bien une candidature ainsi imposée. La lettre suivante va nous en donner une preuve.

CORRESPONDANCE AVEC MADAME ROYALE AU SUJET D'UNE CHANOINIE. — 18 avril 1715. « A été reçue et lue au Chapitre la lettre de la Reine dont voici la teneur :

« Révérends, Chers et Dévots Orateurs. La relation avantageuse qui nous est revenue des bonnes mœurs et de la vie exemplaire du prestre Champroux, nous ayant convié à lui faire ressentir les effets de notre bonne volonté en son endroit, nous ne pouvons que vous témoigner par ces lignes le désir que nous avons, qu'à l'occasion du premier Canonicat qui viendra à vaquer dans nostre Eglise de N. Dame d'Annessi, il soit nommé par le Chapitre pour en être pourvu, préférablement à tout autre, dont nous vous saurons et au Chapitre un bon gré particulier, ce que nous promettant de votre zèle ordinaire, pour ce qui nous regarde, nous prions Dieu qu'Il vous ait en sa sainte garde.

« A la Vénerie, le 6e avril 1715. Signé : ANNE. »

Réponse. — Madame (formules de politesse)... « sur quoy nous sommes obligés de représenter très humblement à V. M., 1°) que le Pape, qui nous a donné le droit de la conférer, nous a en même temps octroyé par nos Statuts de préférer nos bénéficiers aux étrangers; 2°) que la promesse d'un bénéfice qui n'est pas vaquant, donnant naturellement occasion à celuy en faveur de qui elle est faite, de souhaiter la mort de celuy qui la possède ou de se réjouir lorsqu'elle arrive, ceux qui ont droit de conférer des bénéfices ne peuvent pas le faire en conscience et c'est par cette raison que les Conciles ont défendu les Expectatives.

« Nous sommes très fâchés que cette double impuissance s'oppose à l'empressement que nous avons de lui témoigner notre parfaite soumission et zèle... »

Cette correspondance nous montre, qu'à l'occasion, le Chapitre savait donner une leçon de Droit Canonique à la Reine de Sicile et Jérusalem, pour maintenir les privilèges de leur Corps.

L'Evêque comme le Prince avait le droit d'exiger certains services de la Collégiale.

Ainsi, *la Princesse de Piémont écrit au Chapitre :*

« Très chers et dévots orateurs,

« Le Doyen de Chastelard devant bientôt venir pour servir son quartier (trimestre) de nostre Aumosnier et désirant que sa résidence auprès de Nous ne lui apporte aucun préjudice vous lui ferez continuer la paye due pour son bénéfice... »

« De Turin, 12 juillet 1621: CHRESTIENNE DE SAVOIE. »

« Le 2 octobre 1618, *Mgr de Genève, François de Sales,* désirant accompagner l'Illustrissime Cardinal de Savoie en son voyage qu'il fait en France, a choisi pour sa suite Rd Roland Chanoine de céans qui, pour ce respect a demandé son exemption... »

« Et le Rd Sgr Doyen a demandé le temps nécessaire pour aller à Chambéry afin de saluer le susdit Prince et Cardinal de Savoie. »

La Collégiale avait *le privilège d'élire les curés* dans les paroisses soumises à sa juridiction et *de leur donner congé* à l'occasion.

« Le Chanoine Amblet représente qu'il y a dans le Séminaire un nommé Puthod qui doit prendre la messe bientôt, qui est savant, très sage, et même a soutenu des thèses de Philosophie en l'honneur du V. Chapitre et qu'il serait fort propre pour desservir notre Cure de St Ferréol.» (Septembre 1687).

« Le Chapitre a accepté le candidat. »

Quelques jours plus tard, « le Rd Doyen propose que Rd Pergod vicaire de Faverges, fort bon ecclésiastique, nourrissant néanmoins un esprit d'aliénation dans l'esprit de ses paroissiens contre le Chapitre, ce qui est directement opposé au bien spirituel desdits paroissiens, lesquels ne peuvent vivre chrétiennement sans le respect, la vénération, l'amour qu'ils doivent à leur véritable et légitime Pasteur, et devenant par ce moyen inutile à son troupeau, juge à propos, si tel est le bon plaisir du Chapitre, de lui donner congé. » (Ce qui fut accepté).

DISCIPLINE. — BONNE TENUE

SALLE DE RÉUNION. — Notons d'abord l'endroit où se réunissaient les Chanoines pour faire leurs élections et discuter les affaires diverses intéressant leur Corps.

« En novembre 1775, il a été décidé que les Assemblées Générales et Hebdomadales se tiendront d'ores en avant dans la Salle de la Bibliothèque » (soit la grande salle en dessus de l'Hôtel de Ville où se réunissent maintenant les Chantres de Notre-Dame).

Avant 1775, ils se réunissaient probablement dans une des sacristies.

Les quelques ordonnances que nous allons énumérer nous ferons mieux connaître la vie ordinaire et les coutumes de la Collégiale.

SECRET PROFESSIONNEL. — « En 1688, le Rd Promoteur de céans remontre qu'il s'est aperçu que l'on ne gardait point le secret du Chapitre et que l'on publiait tout ce qui s'y disait; ce qui est contre le serment, au grand mépris du Chapitre.

« Le Chapitre décide que les Sieurs de céans convaincus de tel crime seront *ad minus* pendant 2 mois et autre plus grande peine s'il y a lieu. »

DIGNITÉ DU DOYEN. — « En décembre 1713, sur représentation du Doyen Machet qu'étant la seule dignité du Corps, il n'y aurait que lui seul qui serait en droit d'avoir un tapis devant sa forme (stalle); ce privilège accordé au Sacristain sera aboli. »

Ces marques de respect existaient aussi dans les cérémonies liturgiques.

« Le 21 janvier 1677, sur avis donné au Chapitre que le Rd Thuriféraire de céans prenait habitude de donner trois coups d'encens au Sgr Présidial du Conseil de Genevois contre le droit, la coutume ancienne et au préjudice de la prérogative que doivent avoir l'Officiant et le Sgr Doyen. A été fait inhibition audit Thuriféraire de ne lui donner à l'advenir plus de deux coups d'encens. »

« En 1687, le Sgr Doyen qui avait remarqué que ses Chanoines faisaient la révérence à l'autel seulement, leur

rappelle la tradition: « Feront tous les Chanoines en entrant au chœur une inclination profonde au Maître-Autel, une médiocre au Sgr Doyen et sécutivement après l'on saluera le Chœur d'un costé et d'austre. »

Le Doyen jouissait de plusieurs privilèges; ainsi, en novembre 1614, le Doyen de Chevron est exempté par le Chapitre d'assister aux Matines à cause de ses études, et maintenant après son Doctorat, pour l'exercice de la prédication par laquelle il travaille à la gloire de Dieu et du Chapitre de céans. »

« Le Doyen a demandé place pour sa sépulture et la sépulture de ceux de sa maison, laquelle lui a été accordée dans le chœur auprès du grand autel du costé de l'Epitre et au devant des formes où est assis le prêtre disant la grand messe. »

Le Cérémonial des Chanoines était suivi avec exactitude et l'on voit qu'en 1723, « le Chapitre approuve le nouveau Cérémonial dressé par MM. de Montpon, Comte et Ferrand pour apprendre à chacun ce qu'il doit faire aux Offices, l'ancien n'étant plus en usage. »

La bonne tenue à l'église était de rigueur. « Il n'est permis à personne de céans, de quelque qualité qu'il soit et en quel temps que ce soit, se promener dans l'église et notemment en la partie où se trouve le St Sacrement. »

« Est encore inhibé de dormir en l'Office sous la peyne de perdre sa résidence de l'heure; sur quoi veilleront les Chantres et Procureur Fiscal. »

Au Chapitre Général de 1739, on demande s'il était permis de porter des gants ou manchons pendant les Offices; il est répondu négativement et on ajoute « pas même aux Processions. »

« Sur autre remontrance qu'on s'appuiait sur les stalles du chœur de manière que les coudes s'élevaient au dessus de la tête, le Chapitre a exhorté à garder les règles de la modestie, de la bienséance et de la civilité. »

On veillait avec soin sur *le respect de la hiérarchie ecclésiastique.* « Sur ce que Rd Rey, chanoine hebdomadaire de la Grand messe, a choisi pour troisième oraison la Collecte « *Contra persecutores et iniqua egentes* », le

Chapitre, dans la circonstance présente où il est forcé de défendre sa constitution et ses privilèges contre l'Evêque, voyant que cette prière faite publiquement pourrait être mal interprêtée, a fait observer audit Chanoine Rey l'incongruité de sa dévotion et lui a défendu d'en avoir jamais de pareille, dans tous cas, de la même espèce, ni pour soi, ni pour la Compagnie. » (Juillet 1777).

On était très sévère pour *la charité et la correction fraternelle.* « Lorsque les confrères auront eu quelques paroles d'aigreur ou autres différends, ils sortiront du Chapitre pour laisser à ceux qui auront tort et faire satisfaction à ceux qui auront raison. » (Chap. de 1712).

« Le Chanoine Crud, pour s'être mis en colère au Chapitre et avoir dit que le Chapitre ne fait rien qui vaille, a été privé de 3 jours de ses points de résidence. » Mais, quelques jours après « ledit Chanoine ayant demandé pardon à genoux au Chapitre pour son incorrection, lui a été remise sa punition. » (Mai 1675).

« Rd Vulliet, Prieur de Viuz-Faverges, pour avoir dérogé aux ordres du Chapitre et n'être pas présent à Annecy ce jour où il a été convoqué, ira faire une retraite de 8 jours au Séminaire. »

Un autre article est ainsi conçu : « Quiconque dira quelque chose de mal séant contre les Confrères sera mis *ad minus* pour 8 jours », et nous verrons que la pénalité allait parfois très loin.

« Le 7 décembre 1737, le Roy, par la voie du Sénat, condamne Rd Chappaz P. H. à 3 mois de prison et à sortir de ses Etats pendant 2 ans, par ce qu'il avait fait écrire un libelle diffamatoire contre le Rd Doyen Coppier, Rd Chappaz ayant refusé de faire des excuses et réparations demandées. »

La bonne tenue en ville était surveillée avec soin.

« Sur remontrance faite que quelques Chanoines se dispensaient de porter l'habit régulier, le Chapitre enjoint aux Chanoines de ne point paraître en public, soit hors de leur chambre, sans le dit habit. Ceux qui se promèneront en ville sans manteau perdront un jour de résidence. Défense leur est faite de s'arrêter au marché en revenant

d'une cérémonie, revestus du surplis, sous peine de trois jours de paye supprimée. » (1674).

La fréquentation des Salles de Jeux et *des Cabarets* était rigoureusement interdite, comme nous allons le voir par les citations suivantes.

1733, mars. « Le Rd Promoteur lit le sujet d'accusation qui suit :

« Le 7e courant, Rd Salomon, vic. de Gevrier, s'est enivré dans un cabaret du Faubourg du Sépulchre, et environ les 5 h. est sorti pour se rendre à Gevrier, soutenu de deux personnes, et que, dans cet état scandaleux, il a été vu par deux Messieurs qui arrivaient de Chambéry. »

« A cette accusation, Rd Salomon paraissant au Chapitre le 31 mars, avoue qu'il s'était trouvé en compagnie et avait bu du vin blanc qui l'avait un peu troublé, mais que cependant il n'était pas ivre, qu'il se souvient bien du nom de ceux qu'il rencontra en chemin, qu'il avait mal à une jambe, et c'est pareillement ce qui le faisait un peu balancer. »

« Après ces aveux, on lui a ordonné de sortir et on a délibéré quelles peines on devait lui infliger.

« A la pluralité des voix, on lui a infligé la peine d'un *Ad Minus* de 6 semaines, qui sera réduit à celui d'un mois. »

1733. 27 septembre. « Le Rd Promoteur lit l'accusation qui suit : Il y a longtemps qu'il lui était revenu que le Rd Ch. Amblet fréquentait des compagnies d'une manière peu convenable à un Ecclésiastique, jouant publiquement dans les assemblées aux cartes et même à la Bassette, qu'il avait fait sur cet article plusieurs remontrances sans aucun effet; il a même poussé si loin les choses qu'il en a reçu insultes en pleine rue, quoique de nuit, au grand mépris du caractère sacerdotal dont il est revêtu, et une flétrissure pour le Corps dont il a l'honneur d'être membre,

« Propose que ledit Chanoine soit mis *Ad Minus* pendant deux mois, assistera aux offices sans en percevoir la rétribution et sans faire, pendant le dit temps, aucune fonction ecclésiastique, et de plus, pour son gran bien spirituel, il sera condamné à une retraite de 15 jours. »

Chanoine Joseph de la Faverge de Montpon, d'Alby
avec son costume de chœur
Tableau conservé au château de Montpon - Alby

Ancien Hôtel-de-Ville — Maison du Chapître et Hôpital Notre-Dame; aujourd'hui Presbytère Notre-Dame

« Lecture lui a été faite, a reconnu ses torts, a imploré la miséricorde des Chanoines qui ont légèrement atténué sa peine, eu égard à son repentir. »

Nous devons ajouter à l'honneur de la Collégiale que très rares étaient les délinquants; les membres du Chapitre avaient, en général, bonne tenue partout.

Les vacances des Chanoines et *les exemptions* étaient réglées comme suit :

« En 1699, le Chapitre ayant mûrement considéré que le Concile de Trente donnait 3 mois dans l'année à chaque Chanoine pour vaquer à ses affaires particulières, a décidé, à cause des fondations et sépultures si nombreuses, de prendre 40 jours d'exemption. » Au mois d'août même année, on accorde à Rd Henry, P. H., permission de s'en aller à Rome pour gagner le Jubilé « à cette condition que, passé les 40 jours, il sera rayé de la table des résidents. »

Le 5 mai 1620, Rd Charles demande exemption de 2 mois pour aller à Paris; Mr Rolland demande 3 jours pour aller à noces et une autre exemption pour accompagner Mgr de Genève F. de Sales à Belley.

En 1702, exemption de 2 mois est accordée à Rd Masson en considération de son infirmité qui, lui ayant fait perdre tous ses cheveux, l'a mis « hors d'état de paraître décemment dans les rues et dans d'église. »

La réduction des vacances se fit encore en 1707 où l'on « considère que le Chœur se trouve fort désert sur la fin de l'année et il a été délibéré par la pluralité des voix qu'à l'avenir on ne prendra plus de 30 jours chacun. »

En 1735, deux Chanoines demandent la permission, « l'un pour prendre les eaux à la Motte-Servolex et l'autre le lait de chèvre à la campagne. »

La prédication en ville donnait droit à quatre jours francs et libres, savoir les deux jours « qui précèdent l'action, le jour de l'action et le lendemain de l'action. »

« Quand le Doyen sera occupé par l'*Administration du Séminaire* et appelé dans les Concours-Examens pour les Ordres Sacrés, il sera tenu présent dans le Chœur. »

La Fête des Rois donnait lieu à une exemption de 4 jours en faveur de celui qui était Roi, deux avant la fête et deux après (Octobre 1717).

Voici quelques détails sur cette coutume : « Attendu que le Rd Doyen qui devait l'année dernière recevoir le Bouquet des Rois s'est démis de son Doyenné, le Rd Zuccarelly sera *Roy* à sa place ». « M. le Chanoine Deconis, en qualité de Grand Roy, a dit qu'il paierait ce qu'il devait. M. Alix et M. Rolland, pour la 2e fois qu'ils ont été Roys, doivent 40 florins par homme, savoir 40 fl. pour le Royaume de M. Alix en 1617 et 40 fl. pour M. Rolland en 1618. »

Les dangers courus par les Chanoines n'étaient pas rares. En voici deux exemples :

« Le 1er janvier 1631, le Chapitre autorise le Ch. Zuccarelly au port des pistolets d'arçon pour éviter les surprises des voleurs dans ses voyages fréquents pour affaires. »

« Le 6 juin 1685, sur lettres du Rd Ch. Masson, Vice-Prieur de Viuz pour le Chapitre, portant qu'il aurait failli être assassiné par les jeunes hommes de Faverges pour n'avoir pas voulu leur donner à boire comme ils le voulaient, occasion de quoi ils auraient commis divers excès, comme jetant des coups de pierres contre les fenestres du Prioré dans lequel était ledit Masson, voulant enfoncer les portes.... »

La dernière maladie et la sépulture d'un Chanoine étaient soumises à un règlement.

« Dès qu'un Chanoine aura reçu le St Viatique, tous les Membres du Corps iront le visiter pour lui dire de temps en temps des paroles de salut. »

« Au sujet de l'aumusse que l'on est en coutume de mettre sur la bière d'un Chanoine défunt le Chapitre, se conformant à la délibération de 1689, a délibéré que les héritiers du défunt laisseraient l'aumusse ou 6 livres en place, à leur choix. »

Si le Chapitre était héritier d'un de leurs membres, ce qui arrivait assez souvent, on faisait en Sacristie la vente de ses habits de chœur. Ainsi, après le décès du Ch. Decoux,

21 mai 1693, on vendit son aumusse 38 flor.; son habit de chœur 116 fl.; un surplis 35 fl. et une aube 75 fl.

Le lieu de sépulture des Chanoines était ordinairement l'Eglise Notre-Dame avec indication précise de l'emplacement qui était soumis à l'approbation du Chapitre.

RELATIONS DIVERSES DE LA COLLEGIALE

Nous allons étudier les différentes relations de la Collégiale avec l'Evêque du lieu, son Chapitre Cathédral, les Congrégation fixées à Annecy ou dans les environs. Nous verrons qu'elles n'allèrent pas sans difficultés, au cours des siècles.

Relations de la Collégiale avec Saint François de Sales. — S'il y eut parfois quelques difficultés entre Saint François et la Collégiale, celle-ci reconnut toujours le caractère de sainteté qui animait toutes les actions de l'illustre Evêque. Aussi, nous reproduisons avec plaisir les documents suivants pour montrer combien le Chapitre était dévot envers Saint François et dévoué à ses Filles de la Visitation, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

Dévotion a Saint François. — « Le 25 août 1687, le Rd Sacristain a proposé de la part de Messieurs de Ville d'aller entendre la Messe à la Visitation devant les Reliques de St François, à cause des Etrangers qui ont une dévotion particulière à ce grand saint et sont venus pour le grand prix, pour faire honneur à la Ville, et prie ledit Vén. Chapitre de vouloir députer quelques-uns de vos Messieurs pour dire la Grand Messe à l'Eglise de la Visitation en qualité de Curé et deux de vos Prestres d'Honneur pour Diacre et Sous-Diacre. »

Malgré différentes recherches, il nous a été impossible de trouver la nature de ce *grand prix* qui avait attiré des étrangers à Annecy, cette année là.

Sainte Jeanne de Chantal. — « Ce fut par ses soins, nous dit l'Abbé Grobel, que l'Eglise Notre-Dame fut la première de l'ancien diocèse de Genève où la fête de l'Immaculée Conception fut célébrée solennellement. »

Privilèges de la Collégiale dans ses Rapports avec l'Evêque du lieu. — « Du 10 avril 1698. Avant l'arrivée

de Mgr de Bernex, remontre le Rd Promoteur que Pierre de Lune, reconnu pour Pape en ce pays, érigea cette Eglise Collégiale l'an 1396, par Bulle du 2 novembre.

Par les Articles de ces Bulles, il est clair que les personnes de céans sont exemptes de la juridiction de l'Evêque quant à la correction et punition des excès dans lesquels ils pourraient tomber, laquelle est réservée au Rd Doyen.

La Bulle ordonne que ceux qui joueraient aux dés, aux osselets, à la paume, ou se trouveraient aux lieux publics où l'on joue ces sortes de jeux, qui iraient aux cabarets, seraient punis par le Doyen et le Chapitre. Que si quelqu'un frappait un Chanoine, soit au Chapitre soit ailleurs, sans se servir d'armes offensives, il serait privé de ses distributions pendant 2 mois; et s'il le frappait avec des armes, quand il n'aurait fait que tirer l'épée du fourreau, il serait privé de ses distributions pendant 4 mois. Les querelles et paroles injurieuses sont défendues sous peine de *minus* de 3 jours pour la 1re fois, 3 mois pour la 2e et un an pour la 3e.

Le pouvoir de l'Evêque de punir ceux de céans qui seraient tombés dans des crimes énormes n'est qu'une exception de cette Règle et par crime énorme, il faut entendre tout ce qui serait plus grave que les faits cités dans la Bulle. »

(A cause de l'Occupation Française, l'évêché de Genève était resté vacant pendant 2 ans).

Accord au sujet des Sépultures. — « En juillet 1705, à la suite de plusieurs différends, est fait un accommodement avec le Chapitre Cathédral pour la sépulture de leurs Musiciens qui ne seront pas dans les Ordres Sacrés; notre vicaire de Saint Maurice leur portera les Sacrements, fera la lévation du corps et l'accompagnera jusqu'à la porte de l'Eglise Cathédrale et percevra des droits. »

Contrat Bilatéral entre la Collégiale et la Cathédrale. — « Aux calendes de mars 1702, a esté délibéré que l'on permettra à MM. de la Cathédrale de prescher dans notre Eglise avec leurs habits de Chœur quand ils en seront par nous priés, pourvu qu'ils nous permettent réciproquement de prescher dans leur Eglise avec notre

habit de Chœur, et sont députés les RR. Doyen, Chappaz et Coppier pour en concerter avec eux un écrit réciproque. »

Du 2 mars. « Sur la proposition faite au Chapitre par le Rd Doyen au V. Chapitre de la Cathédrale de Genève de vouloir lui accorder une déclaration, comme il est loisible aux RR. Chanoines de leur Eglise de prescher dans les nôtres en un Habit de Chœur, savoir avec leur rochet, chappe, camail conforme à la saison quand ils sont invités d'y prescher ;

« Le V. Chapitre de céans ayant rien tant à cœur que de vouloir continuer de vivre dans une parfaite union de correspondance avec celuy de la Cathédrale, a déclaré et déclare être loisible aux RR. SS. Prévot, Chantre et Chanoines de la Cathédrale de Genève, de prescher avec leurs Habits de Chœur dans nos Eglises, y étant invités, comme il nous est loisible de prescher dans les leurs avec nos grands habits de chœur lorsque nous sommes invités d'y prescher. Signé : De Sales, Prévost du Chap., etc... »

Le Chapitre et la Visitation. — Juillet 1696. « Accordé aux RR. Dames Religieuses du Premier Monastère de la Visitation la faveur qu'elles demandent au Corps de vouloir aller officier dans leur Eglise, Jeudy prochain, en la conjoncture de l'anniversaire de feu Mgr de Genève. »

28 mai 1710. « Les Religieuses du Premier Monastère de la Visitation ayant demandé au Chapitre la grâce de vouloir officier solennellement dans leur Eglise, la veille de St Claude, à l'occasion de la Solennité de leur Année Centenaire, auquel jour doit prêcher un Chanoine de céans, a été accordée la grâce demandée par la pluralité des voix. »

Mars 1713. « Les Religieuses de la Visitation demandent permission de faire la sépulture de leur Aumônier, Rd Desfresne, dans leur Eglise. Le Chapitre accorde, à condition que l'on reconnaisse par écrit, que c'est une faveur. »

7 juin 1714. « Rd Coppier, ayant fait part au Chapitre de l'honneur que Mgr de Genève notre Evesque et la Rde Mère Greyfié, Supérieure du Premier Monastère de la Visitation, lui avaient fait de jeter les yeux sur luy pour accompagner jusques à Melun, la Sœur de Vars, élue Supé-

rieure dans le Monastère de la Visitation de Melun, et lui ayant demandé en même temps la permission, non seulement de faire cette conduite mais encore d'aller de là passer quelques mois à Paris, le Vénérable Chapitre, sensible à la distinction que l'on fait à l'un de ses membres, accorde avec plaisir la permission requise pour l'espace de 4 mois, pendant lesquels le Rd Coppier ne sera point détablé. »

« Chaque année, le 14 may, jour de la naissance du Roy, le Chapitre assiste à la messe solennelle qui se chante à St François de Sales par Mgr l'Evêque pour S. Majesté, et à la Procession solennelle qui se fait par toute la ville. »

1716. Grâce est accordée au IIe Monastère de la Visitation pour que le Chapitre aille officier le jour de Sainte Justine.

Relations avec les Religieux du Sépulcre. — *Histoire amusante d'un goupillon.* — 1734, 29 avril. « Le Rd Promoteur a représenté qu'il avait appris que Rd Nouvelet, vicaire de St-Maurice, avait enlevé, en entrant dans l'Eglise du Sépulcre, un goupillon d'eau bénite, le lundi de Pâques qu'on fit une sépulture, et ces Messieurs du Sépulcre voulaient se pourvoir contre lui, pour ce regard. »

« Appelé devant le Chapitre, Rd Nouvelet convient de la vérité du fait, mais a répondu avoir d'abord fait à ces Messieurs une satisfaction publique, le lendemain matin, en leur rendant le goupillon en question, en parlant même au P. Baussan et autres qui finissaient leurs petites heures pour qu'ils ne portassent pas plainte contre lui au Chapitre, ce qu'ils avaient promis. De plus, ils ne méritaient pas cette satisfaction, parce que Rd Baussan, au lieu de lui présenter en entrant de l'eau bénite à l'ordinaire, comme cela s'est toujours pratiqué, tant au Sépulcre que dans toutes les Eglises d'Annecy, lui avait tourné le dos par un mépris affecté, et que véritablement il lui avait pris le goupillon si adroitement qu'il ne s'aperçut pas que ce fut lui, le demandant au Rd Bouchet son confrère, ce qui lui causa une telle distraction qu'il le mit sans réflection à sa poche et sortit ainsi après sa prière pour le défunt, et qu'il serait rentré d'abord après pour le rendre, s'il n'avait craint qu'ils n'en fassent état, en présence du Conseil

(Communauté) qui était entré dans l'Eglise, et que, comme on allait à la sépulture de Mgr, où le vicaire de St-Maurice devait assister en Etole, ce dernier ne put en parler que sur le soir au Rd Damis à qui il avait offert à souper, et qu'il ne pouvait pas se persuader qu'ils voulussent relever une semblable bagatelle. »

« Attendu la satisfactin faite, le Chapitre n'a pas passé outre et s'est contenté de blâmer sa conduite dans cette question. On lui a défendu de ne jamais rien faire de semblable sous peine d'*Ad Minus* s'il y retombait, et lui a ordonné par l'organe du Sgr Doien d'être plus réservé dans la suite et de se ressouvenir de la gravité qu'exige son ministère et lui a fait d'autres bonnes remontrances sur cet article de goupillon. »

Les PP. du Sépulcre portèrent l'affaire devant le Sénat; cela ne nuisit en rien à l'avancement dudit Rd Antoine Nouvelet, qui fut nommé Chanoine de Notre-Dame, l'année suivante, le 19 avril. On avait bien compris que ce jeune abbé, hier encore étudiant à Paris, avait voulu jouer un petit tour à de bons confrères.

Les Prêtres de la Mission et l'Etablissement d'un Grand-Séminaire. — Voici l'avis de la Collégiale qui était peu favorable.

« Le 25 avril 1663, le Chapitre a commis MM. Dupont et Ruphy pour proposer que le Chapitre céans ne peut et ne doit contribuer à l'établissement dudit Séminaire; de plus, que le Chapitre est opposé à toute cotisation que pourrait faire le Clergé. »

« Le Chapitre se plaint de ce que les Prêtres de la Mission bouchent un chemin conduisant à la campagne du Sgr Doyen, appelée Paradis, dont le fermier et son bétail n'ont que cette voie sûre pour venir en Ville à l'abreuvoir en hiver. » (1770).

Relations de la Collégiale Notre-Dame avec les Cordeliers. — Les Cordeliers, disciples de St François d'Assise s'étaient établis à Annecy en mai 1535 et bâtirent la Cathédrale actuelle, consacrée en 1539.

En décembre 1540, ils passaient déjà une transaction avec la Collégiale Notre-Dame sur « les droits de sépultures et les processions. »

En octobre 1661, ils passent à nouveau une convention « à cause de la sépulture du Baron de Ternier, à cause de l'érection de la Confrérie de N.-D. des Neiges et à cause de la quarte part funéraire. » (7 G. 285).

En 1702, le jour de la St Barthélemi, le feu du ciel tomba sur leur Couvent et la Collégiale leur accorda 30 fl. par aumône.

Les Cordeliers eurent encore un procès avec la Collégiale en 1763, puis ils quittèrent Annecy en 1771, laissant leur Eglise et leurs maisons à l'Evêque.

Relations de la Collégiale avec les Bernardines. — Ces Religieuses venues de La Roche en 1639 pour y retourner en 1753 s'établirent à Bonlieu où elles s'occupaient de l'éducation des jeunes filles. En 1734, une Dame de la Fléchère choisit comme lieu de sa sépulture la chapelle de ce couvent. La Collégiale leur fit un procès pour leur rappeler le privilège attaché au Chapitre Notre-Dame, savoir : « le droit exclusif d'administrer les sacrements aux malades et de donner la sépulture à ceux qui mouraient en Ville et dans les faubourgs. » (7 G. 285).

Les Religieuses Annonciades, venues de Saint-Claude, se fixèrent à Annecy en mai 1638 et y demeurèrent jusqu'à la Révolution. Elles s'occupèrent pendant de longues années avec les Bernardines du blanchissage et raccommodage des linges de la Sacristie et de la Maîtrise Notre-Dame.

Nous n'avons trouvé que le fait suivant à signaler :

1712, octobre. « Le Chan. Nicolin, originaire d'Annecy, du Chapitre de la Cathédrale, ayant exprimé sa volonté d'être enterré en l'Eglise des Annonciades, le Chapitre de la Collégiale accorde permission, sans conséquence pour l'avenir et, suivant la transaction de 1605, touchera le luminaire et le casuel. »

Collégiale et Prieuré de Talloires. — En 1610, François de Sales, Evêque, est arbitre entre la Collégiale

Notre-Dame et le Prieur de Talloires sur la quantité de paires de bled moitié froment, moitié avoine, à percevoir de la paroissiale de Saint-Martin et Charvonnex son annexe. Talloires percevra dix paires . (Ac. Fl., 854).

« Rd Dom de Passi, Religieux de Talloires, étant mort dans l'enceinte de la Paroisse St-Maurice, le 25 septembre 1708, fut enlevé par des valets envoyés de Talloires entre 11 h. et minuit, à l'insu du Rd Curé qui intenta et gagna un procès pour avoir été frustré des droits de levée de corps. »

Les Barnabites prirent la Direction du Collège Chapuisien en juillet 1614 et la gardèrent jusqu'à la Révolution; ils eurent de nombreux élèves dont le chiffre monta à 2.000.

Ils vécurent en bonne harmonie avec la Collégiale sauf dans une circonstance où il se firent rappeler à l'ordre.

« Il sera signifié aux RR. PP. Barnabites acte de sommation de ne point marcher en rochet et étole dans les rues de la présente Ville ni autres lieux dépendant de l'Eglise Paroissiale St-Maurice, comme ils ont fait abusivement le jour d'hier dans la personne du R. P. Dom Clément, préfet, dans la procession faite par les dévots Confrères de la Congrégation N.-Dame, érigée dans le Collège de Chappuis fondé en la présente Ville, occasion des pluyes et inondations dont Dieu nous afflige présentement, au préjudice des droits du Chapitre en qualité de Curé de la présente Ville, ni permettre estre porté aucun flambeau dans les Sépultures desdits Congréganistes, comme ils y ont abusivement fait par deux fois ci-devant; les fonctions pastorales de la paroisse St-Maurice ne leur appartiennent pas mais bien au Chapitre, depuis les temps des siècles révolus, privativement à toute autre peine de tout dam. » (5 juillet 1673).

Relations avec la Collégiale de Sallanches. — La Collégiale de Sallanches fondée neuf ans avant celle de Notre-Dame prétendait avoir préséance sur cette dernière. Deux jugements rendus en 1627 et 1678 accordèrent cette préséance à Notre-Dame. En 1730, les Chanoines de Sal-

lanches commencèrent devant le Métropolitain de Vienne un nouveau procès dont une Supplique mérite d'être citée:

« Les Chanoines de Sallanches disent qu'ils n'ignorent pas que l'esprit de paix ne doive pas régner parmi les personnes de leur caractère et que le Fils de Dieu voulant quitté le monde n'ait demandé avec instance à son Père que comme eux deux n'étaient qu'un, tous les fidèles réunis en luy ne fussent qu'une même chose. Mais aussi les défendeurs doivent demeurer convenants que, sans départir des Règles de la Charité et de la Modestie, il est permis à un chacun de maintenir ses droits et que c'est, partant en ce cas, que l'on peut appliquer le dire du Psalmiste « Pax et Justitia osculata sunt » et que d'ailleurs, il y a cette différence que les démarches et entreprises des défendeurs ne tendent qu'à troubler l'ordre et la discipline et à usurper un rang sur lequel ils n'ont rien à reconnaître, qu'au contraire, les suppliants ne travillent que pour conserver ce qui les appartient... » 7 G. 288).

« Mgr Jean François de Sales (1622-35) avait décrété que la Collégiale de N.-Dame marcherait aux processions, après la Collégiale de Sallanches. Le Doyen d'Annecy en appela au Métropolitain de Vienne et le 22 février 1680, on vote 16 fl. pour le payement d'un pedon spécial envoyé à Vienne, pour le service du Chapitre. »

« Le 12 février 1682, Rd Merle, Solliciteur du procès, a fait un rapport de la négociation à Vienne contre le Chapitre de Sallanches, de l'heureux succès de ses poursuites, terminé par une sentence favorable qui adjuge la préséance audit Chapitre de céans dans toutes les Assemblées ecclésiatiques, au préjudice du Chapitre de Sallanches. Il est félicité d'avoir soutenu et fait triompher les droits de la Compagnie. »

CHANOINES ET PRETRES D'HONNEUR

Projet de Réforme. — « Le 11 janvier 1760, Rd Chappuis Pierre, P. H., remet purement et simplement sa démission de son dit bénéfice entre les mains du Vén. Chapitre. »

« Le 7 février a été fait lecture d'une requeste présentée par les RR. SS. Bénéficiers, soit Prestres d'Honneur de cette Eglise et signée par tous, excepté par Rd Rey, recteur de Gevrier.

« Aux RR. Sgr Doyen et Chan. de N.-Dame d'Annessi:

« Qu'il leur soit permis de mettre sous les yeux des Rd Sgrs Chanoines un projet qui n'est pas nouvellement inventé et qui sera très honorable et très avantageux au Vén. Chapitre. Ce projet envisagé sous de tels rapports par feu M. le Doyen Coppier aurait été conduit à la perfection par ses lumières et son crédit, si la Divine Providence eut prolongé ses jours pour l'accomplissement de cette œuvre qui aurait rendu sa mémoire immortelle dans l'esprit de tout ce qu'il y a de plus respectable en Ville.

« L'exécution de ce projet qui consiste à convertir les 12 Prêtres d'Honneur en six Canonicats vous est réservé, Messieurs, et l'on espère que vous l'appuyerez de votre protection. L'on a lieu de l'attendre de la générosité de vos sentiments et surtout de cette indifférence pour tout ce qui peut vous donner quelque prééminence au-dessus de vos confrères. L'on ne s'avise point de vous en développer les avantages; la pénétration de votre esprit vous les fait mieux concevoir que tout ce que nous saurions vous exposer; vos lumières aplaniront toutes les difficultés qui pourront s'y trouver, et les soussignés promettent de franchir toutes celles qui pourraient s'y rencontrer de leur part. Ils ne prétendent point, par l'exécution d'un pareil projet, que les anciens Chanoines soient surchargés en aucune façon. Ils ne recherchent que l'honneur et l'avantage du Chapitre, et que, dans la suite, tous soient pourvus d'un honnête entretien. Sur ce plaise pour voir.

« Signés : Chevalier, Grandis, Desale, Fleuri, Dépolier I, Gurret, Dépolier II, Gurcel, Favre, Saillet. »

La réalisation de ce projet n'eut pas lieu.

CHAPITRE VI.

La Maitrise

Enfants de Chœur. — Maître de Musique et Maître de Grammaire. — Orgues et Organistes. — Musiciens.

On a eu l'heureuse idée d'écrire une notice sur la Maîtrise de la Sainte Chapelle de Chambéry, connue sous le nom de « Collège des Innocents », et fondée par Yolande de Savoie, sœur de Louis XI (1423-1483). C'est la copie à peu près exacte de la Maîtrise Notre-Dame de Liesse, fondée en 1397 par Bulle du Pape Benoit XIII (1).

La maîtrise Notre-Dame de Liesse comprenait six enfants ou Clercs de Chœur, un Maître de Grammaire et un Maître de Musique. Leur rôle était de servir la messe des 24 prêtres attachés à ce Sanctuaire, chanter chaque matin une messe de Beata à six heures et les Offices des grandes fêtes. Le temps libre était consacré à l'étude de la grammaire, de la musique. Ces enfants étaient des pensionnaires internes, logés, nourris et chaussés par le Chapitre. Nous allons étudier,

I°) Comment se faisait leur Election. — Elle était faite par le Chapitre réuni qui choisissait ordinairement des enfants de la ville, quelquefois du voisinage.

« En 1688, il a été procédé au choix de deux Enfants de Chœur à la place de Claude Terrier et Cl. Moris, tous deux bourgeois de la présente Ville, et entre plusieurs qui se sont présentés, ont été choisis Pierre à feu André Grenier et Melchior fils de Jacques Charvin, tous deux de la présente Ville. »

(1) Rev. Sav. 1933, p. 109. — 1444. Bulle de Félix V pour le vestiaire des Enfants de Chœur, soit affectation de 16 livres annuelles à cet effet.

« On a voté un mandat de 60 flor. aux deux enfants qui quittent la maîtrise pour aller au collège, et un mandat de 5 flor. par mois, pendant qu'ils seront au collège. »

En 1765 « ont été élus Enfants de Chœur : le petit Charles Mallinjod d'Albi, à condition qu'il soit sain et paye ce qui est d'usage pour la Maîtrise, et Fr. Richon d'Albi. »

En 1771 « on trouve un autre Mallinjod (Joseph) d'Alby, lequel licencié de la Maîtrise est élu second violon avec gages de 3 liv. par mois ». « En 1777, Jh Richon d'Alby remplacera comme musicien le clerc Jh Mallinjod d'Alby, maintenant Novice Bénédictin à Belvaux. »

En mars 1621, « a été reçu Antoine Daviet d'Alby, à condition que son dit père Symphorien le vestira. »

Un extrait de la Bulle de Sixte Quint pour l'Union du Vicariat Perpétuel de Veirier contient une clause intéressante :

« Un clerc de la paroisse de Veirier, né de mariage légitime, sera élevé avec les Enfants de la Maitrise N. Dame. Il sera présenté par les Syndics au Doyen et au Chapitre qui choisiront le plus idoine, préférant le pauvre au riche. Il sera le serviteur des Enfants de Chœur, des Maîtres de Musique et Grammaire, tant à l'Eglise N. D. qu'à la maison, accompagnant partout les Enfants. Les Maîtres seront tenus d'instruire ce jeune clerc soit serviteur comme les autres enfants et le Chapitre lui fournira chaque année les habits nécessaires comme aux autres enfants. S'il était d'une famille tellement pauvre qu'il n'ait pas un habit décent à son arrivée, le Chapitre lui en fournira un.

Ce même clerc-serviteur devra réciter chaque jour les Sept Psaumes de la Pénitence avec Litanies et Oraison, à genoux si possible, pour ses bienfaiteurs. » (1586).

L'enfant de chœur devait arriver à la Maîtrise avec un petit trousseau très modeste, puisqu'en 1752, la Collégiale est obligée de prendre la décision suivante : « Sur représentation que la Maîtrise était sans meubles, notamment sans linges et presque sans étain, le Chapitre a délibéré de ne recevoir à l'avenir aucun enfant à la Maîtrise qui ne donne deux assiettes d'étain, outre ce que l'on est

en coutume de donner. A été ordonné de plus au grand Ouvrier d'achepter 12 draps et 12 serviettes. »

II°) COMMENT ILS ÉTAIENT SOIGNÉS. — « En 1617, à la demande des Syndics de Veyri qui ont demandé place céans pour enfant de chœur, a été reçu Nicolas Raffin dict Baudet de la paroisse de Veyri, après toutefois qu'il a été visité par M. le médecin Faber qui n'a trouvé aucune imperfection corporelle, ainsi qu'ont rapporté les députés à cet effet, qui sont M. le Chan. Gerlier et M. le Chanoine Peyssard. »

« Pour visiter les Enfants de Chœur et tenir main qu'ils soient bien entretenus, M. le Chantre et M. le Chanoine Peyssard les visiteront au moins une fois par semaine. »

Régime alimentaire. — « En 1699, mandat de 6 coupes de froment est fait au Me de Musique Viennet, et c'est à comte des 28 que le Chapitre lui donne pour la nourriture des Enfants de Chœur. »

« En 1740, les fermiers d'Annecy-le-Vieux n'ont pu payer les 8 sommées de vin pour l'entretien des Enfants de Chœur; a été délibéré qu'on donnerait aux dits Enfants chaque jour cinq picholettes de vin vieil du pays, et à ce défaut, on en prendra au cabaret. »

« En 1741, a été délibéré de renvoyer le petit Chiron, Clerc de Chœur, chez ses parents pour un mois, pour y prendre le lait de chèvre, et le V. Chapitre veut bien payer ledit lait, et lui passer pendant un mois cinq livres de viande par semaine. »

En avril 1701, « sur la remontrance faite par quelques particuliers, que le Sieur Belcoste ne donnait pas assez de soin aux Enfants de Chœur, le Chapitre lui a donné son congé dès demain. En attendant un nouveau Maître, le Sr Magnin fera la leçon de Musique. »

En janvier 1747, « sur différentes plaintes faites au Chapitre contre la servante de la Maîtrise sur les mauvais traitements qu'elle faits aux Enfants de Chœur, il a été délibéré de prier le Maître de la congédier dans la quinzaine et au besoin de lui ordonner. » Ses gages étaient de 25 flor. annuels.

Règlement. — « Le Chapitre aujourd'hui a convenu avec Mre Jean Faber pour la nourriture et maîtrise des enfants de chœur de céans, aux conditions séquentes :

1°) que lui seront remis six enfants de chœur, lesquels il nourrira et enseignera, tant en musique qu'en grammaire, aultant diligemment que lui sera possible.

2°) ne tiendra avec lesdits enfants de chœur aultres pensionnaires en plus grand nombre de 5 ou 6.

3°) portera la longue robbe avec surplis, touteffois et quantes assistera à l'office; auquel office sera tenu assister aux festes solemnes et tant à Mattines qu'au reste du chœur et aux festes doubles, aux Dimanches et festes festées; assistera à Tierce, à la Messe et à Vespres; aux aultres jours, assistera tant qu'il lui sera possible.

4°) commencera sa charge au 1er nov. prochain, et pour la nourriture et instruction aura son habitation en la maison dudit Chapître, dédiée pour les Enfants de Chœur et aura l'usage de ce qui se trouvera céans en meubles qui lui seront remis par inventaires.

5°) oultre ce, lui sont accordées 26 coppes de froment aux environs la Nativité de N. S. et 600 flor. pour chaque année, payable 50 fl. tous les mois par avance. Le terme sera au moins pour 3 ans.

6°) le maistre des enfants de chœur tiendra main qu'ils se confessent tous les mois. » (24 oct. 1617).

Inventaire des meubles et Livres de Musique délaissés en la maison des Enfants de Chœur par Rd Antoni Besson jadis leur maistre et à présent remis à M. Faber moderne maistre des enfants, ce 19 nov. 1617.

1°) six couvertes en drap du pays, avec un lict bois noyer et son charriot au-dessus; un autre lict noyer à pilliers; un coffre de sapin avec une planche de noyer assez vieillie de laquelle les enfants se servent de table, sans tretteaux.

2°) une grande arche tenant 30 coppes de bled avec serrure.

3°) en la chambre sur le devant: une table noyer; un comacle à trois bastons avec les broches requises.

4°) un chemin de molasse pour tenir le bois du feu; une poste de sapin attachée à la cheminée servant à tenir le pain.

5°) Au lavoir : les tableaux à tenir ustensiles.

6°) Au cellier: grand coffre noyer à tenir le bled; une armoire au pied des degrés et les clefs du jardin.

Apothicaire et Médecin. — « L'aîné de nos Enfants de Chœur étant malade dès quelque temps de ça, comme il n'y a point d'apothicaire établi depuis la mort de feu Rubelin, le Chapitre choisit parmi les plus capables de la Ville, Honorable P. Bérard, bourgeois de cette Ville. Un mandat de dix florins est voté au Sr Bérard, Me Apothicaire, pour avoir médicamenté les Enfants de Chœur. » (1689).

Le médecin faisait des visites régulières; « en 1680, un mandat de 20 florins est voté au Sr Peyssard, médecin, sur un roole de visites faites aux Enfants de Chœur dans leurs maladies, à raison de 6 sols par visite. »

« En 1712, a été élu chirurgien des Enfants de Chœur le Sr Fleury; on lui donnera 6 florins pour leur faire 4 fois l'année la tonsure. »

« En 1680, le Chapitre ordonne qu'il ne faut rien oublier pour bien faire servir l'Enfant de Chœur malade, et qu'il fallait prier le S. Mièvre, Me Chirurgien, de le traiter jusqu'à ce qu'il fut guéri entièrement. »

III°) Quelles étaient leurs Occupations. — Il n'a pas été possible de trouver le Règlement ou Programme de leur journée, mais nous voyons dans les Reg. Capit. qu'ils devaient chaque matin servir les messes, chanter la *Messe de Beata* à six heures. Au Chapitre de 1689, « il est ordonné que les Enfants iront tous chanter à genoux l'*O salutaris, Adjuva nos* et *Pie Jesu,* à l'Elévation des Gd messes capit. qui se diront au grand-Autel. »

Le Maître de Grammaire poussait assez loin leurs études en français et en latin pour leur permettre de passer de la Maîtrise au Grand Séminaire. « En 1680, Rogés, Enfant de Chœur, reçoit un mandat de 3 florins pour son entretien et son habit clérical, pour aller passer une année au Séminaire et se disposer à l'Etat Ecclésiastique. »

Les trois sceaux du chapitre

Le Maître de Musique leur apprenait le Plain-Chant et à jouer de divers instruments.

« Les Enfants iront chez Bagalley organiste pour jouer de l'épinette. » (Fév. 1685).

En 1674, le Chapitre ordonne « que Bagalley notre organiste échangera l'obligation qu'il a de chanter au chœur en celle de montrer à jouer de l'orgue à un Enfant de Chœur. »

En 1721, « a été reçu organiste le Sr Mercerey, à 15 flor. de gage par mois et 25, s'il apprend à deux de nos Enfants de Chœur à toucher de l'orgue, en leur donnant deux leçons par jour. »

En 1763, « J.-P. Germain, ci-devant Enfant de Chœur, est nommé deuxième joueur de Basse à la place de Rd Lacombe nommé Prieur de Viu. »

1709, février. « Donné congé au Sr Recordon Me de Musique et sera mis en sa place le Sr Latache. »

IV°) Comment se faisait leur Education. — Elle était plutôt sévère, à en juger par ce qui suit.

« Les Enfants de Chœur ne peuvent voir leurs parents qu'en présence de quelqu'un de la maison; il ne leur sera donné aucun congé pour aller en ville; le Maistre de Musique les accompagnera le jeudi au promenoir. Sera faite une boette pour mettre tout l'argent qu'ils reçoivent, de peur qu'ils ne se débauchent. »

Voici une petite scène de famille prise sur le vif: d'un côté, le bon Doyen jouant le rôle de grand-père plein de miséricorde, de l'autre le Me de Musique impitoyable pour le respect de la discipline.

« Le 14 may 1682, le Sgr Doyen propose à son Chapitre de pardonner aux deux frères François et Mauris Amblet, tous deux Enfants de Chœur, qui avaient quitté la Maison de la Maîtrise pour se rendre dans la maison de leur père. Le Sr Gay, Me de Musique, a dit que les deux enfants étant en mutation de voix, il valait mieux en chercher deux autres à la place. »

« En 1687, le Me de Musique et habilité de notre Eglise, discret François Haus, flamand, demande un lit à la Maîtrise pour avoir l'œil sur les Enfants de Chœur. »

Chanoine Visiteur. — « M. le Sacristain Floccard et M. le Chantre Gerlier sont députés pour visiter les Enfants de Chœur, pour le moins une fois par semaine, et feront qu'ils se comportent tant à la maison qu'à l'Eglise comme il faut; et là où les Visiteurs verront quelques défauts, ils les rapporteront audit Chapitre dans la dite semaine; et lesdits enfants ne se bougeront de leurs formes, s'ils ne sont appelés par celui qui a une messe entablée, et à laquelle ils doivent servir. » (Nov. 1619).

Discipline. — « Le maistre de Musique rapportera au Chapitre ceux qui feront refus de chanter Musique quand elle se doit chanter, afin de pourvoir qu'il n'y fasse plus difficulté. Le livre de Messe sera ouvert quand l'on chantera pour être d'accord. »

Sanctions. — « Gay, premier Enfant de Chœur, a été chassé pour avoir désobéi au Chapitre, et c'est sans espérance de ne jamais rentrer, et ce pour des raisons très solides. »

Acte de reconnaissance et de politesse. — « Ce jourd'hui 2e de sept. 1618, le petit Aymé, fils de Mr Besson, ne s'étant voulu retirer à la maison avec nos autres enfants, ayant posé la robbe, est venu remercier le Chapitre de ce qu'il l'avait nourri et fait enseigner ».

V°) Comment le Chapitre récompensait les Enfants de Chœur a leur sortie de la Maitrise. — Nous avons déjà vu l'exemple d'un Enfant passant de la Maîtrise au Séminaire ou au noviciat des Bénédictins. Le cas n'était pas rare, et l'enfant était alors secouru dans le cours de ses études.

Quand arrivait l'âge de la « mutation de la voix », l'enfant était attaché à la Collégiale comme Musicien, s'il avait appris à jouer d'un instrument, ou bien on lui donnait un autre emploi.

« En 1716, on donne congé à F. Delacraz, Enfant de Chœur, avec 40 flor. pour un habit, à condition qu'il viendra jouer du violon à la Musique. »

« En mai 1697, a été accordé le congé à Discret P. Garnier, l'aîné des Enfants de Chœur, et enjoint au Rd Chantre de l'habiller en place des 30 flor. que le Chapitre donne

gratuitement aux Enfants qui sortent de la Maîtrise, pour les bons services qu'ils ont rendus; lui ont accordé de plus 5 flor. par mois pour de quoy avoir du pain, aux conditions qu'il joue de la Basse aux jours accoutumés et qu'il s'y rende assidu. »

« Sur requeste présentée par P. Rey, ci-devant le plus grand de nos Enfants de Chœur, aux fins qu'en considération de ce qu'il est des hommes du Chapitre qu'il a servi longtemps et qu'il est très misérable, et dans l'impuissance de se pousser dans les lettres, il plût au Chapitre de lui accorder quelques deniers par mois pour aider à sa subsistance. Le Chapitre lui accorde l'office de Porte-Croix sous le gage de 2 flor. 6 sols par mois, et, par grâce spéciale, la somme d'autres 2 flor. 6 sols payables chaque mois par le Trésorier. »

« Le 20 août 1619, le père de Jean de Brogny, un de nos enfants de chœur, a demandé licence pour son fils, pour le conduire à une *Bonne Fontaine* qui s'est trouvée près de La Roche, auquel l'on a ordonné 2 flor. »

En 1701, « il est enjoint au Rd Ouvrier de faire faire une paire de souliers au petit Rioton qui vient d'être congédié d'Enfant de Chœur, pour être inapte pour la Musique.»

Ces différents exemples nous montrent la bonté et la sollicitude du Chapitre pour ses Enfants de Chœur.

VI°) COMMENT ÉTAIT ORGANISÉE L'ADMINISTRATION DE LA MAITRISE. — *L'Econome de la Maîtrise* était toujours un membre du Chapitre, élu pour 3 ans, avec sa résidence dans la Maison des Enfants de Chœur.

« En 1688, le Chanoine Dherens a été élu Econome pour avoir soin des Enfants pendant 3 ans, sans qu'on puisse le mettre dehors de la Maîtrise, dès le Jour de Toussaint proche venant ». Son prédécesseur à l'Economat, le Chanoine Bérard « fut prié diverses fois de vouloir vuider l'appartement conjoint à celui des Enfants; que cependant, les Enfants étant obligés d'aller prendre leur repas le matin et le soir chez le Chan. Dhérens, il était dangereux que ces allées et venues, particulièrement de nuit, n'altérassent leur santé, outre qu'elles leur faisait perdre beaucoup de temps et qu'il était très indécent de voir aller et venir 4 fois le jour pour ces enfants, en sou-

tane et bonnet parmi les rues, et s'amuser fort souvent à badiner publiquement. »

Le Chapitre décide que le Chan. Bérard a un délai de 15 jours pour « vuider son appartement »... mais on sait par les délibérations postérieures que le Chan. Bérard, sous prétexte de la crise de logement, sut temporiser depuis le Chapitre Général de novembre à Pâques.

Nous avons déjà vu que l'Econome recevait annuellement 24 coupes de froment et 8 sommées de vin pour nourrir les Enfants.

Le Maître de Grammaire fut souvent un laïque, rarement un membre du Chapitre et, pendant tout le XVIIIe siècle, un Etudiant en Théologie.

« En janvier 1697, le Chapitre écrit à Martenet, Musicien, de se rendre ici pour Pâques, pour occuper la Maîtrise; on lui donnera 25 flor. par mois avec la Maîtrise de Grammaire.

« En 1738, le Chapitre vote une gratification de 30 liv. au Sieur Fontaine des tonsurés, qui a exercé avec assiduité l'office de Thuriféraire et enseigné la Grammaire aux Enfants de Chœur pendant plusieurs années, pour aider à son entrée au Séminaire. Il est remplacé par le Sr Garsin, clerc tonsuré. »

En 1739, « Rd Lacombe Soubsacristain est chargé d'enseigner la Grammaire aux Enfants de Chœur. »

« En nov. 1746, Rd Rey Soubsacristain a demandé décharge du soin des Clercs de Chœur et l'a remplacé par le Sr Baleydier, sous l'honoraire de 2 liv. 8 sols par mois. »

Le Maître de Musique fut quelquefois un Membre du Chapitre, mais le plus souvent un laïc à gages.

En décembre 1702, « a été permis au Sr Viennet de se marier, sans conséquence pour les autres Maîtres de Musique. »

En février 1738, le Secrétaire écrit au Sieur Dépollier, Me de Musique à la Cathédrale de Bordeaux que « s'il ne se rend pas ici pour conduire celle du Chapitre pour le 1er mai prochain, il prendrait d'autres mesures. »

« Le 26 may, Dépollier arrive avec un peu de retard, et on lui donne 60 liv. pour son voyage Bordeaux-Annecy.

En même temps, on remercie le Sr Latache de ses longs services. »

« En oct. 1696, on fait don de 6 fl. au Musicien Comtois reçu Me de Musique céans pour lui aider à faire un voyage dans son pays avant que de se fixer icy. »

« En avril 1697, a été établi Me de Musique le Sr Beliot aux gages de 25 fl. par mois, en attendant des nouvelles du Sr Martinet. »

VII° Dans quelle maison était logée la Maitrise. — Après la fondation de la Collégiale, la Maîtrise occupait une partie de l'immeuble indivis entre l'Hôpital, la Ville et le Chapitre; c'est le n° 12 de la place Notre-Dame; elle y demeura jusqu'en 1625 environ, où l'on construisit la Maison dite de la Maîtrise, dans la rue Notre-Dame côté Est, avant de franchir la porte Filaterie. Le document suivant nous fera connaître le donateur.

Du 23 avril 1621, « M. le Procureur Ducret a demandé à acheter le jardin où doit se construire la Maison des Enfants de Chœur; à quoi le Chapitre a répondu que cela était contre la volonté du Sr Hinani, notre bienfaiteur, qui a légué la maison et le jardin susdits et que le Chapitre ne peut aliéner une chose à son préjudice. »

Nous retrouverons plus loin l'historique de cette maison.

Costume des Enfants de Chœur. — Les documents que nous avons cités jusqu'ici nous apprennent que ces Enfants portaient la robe et le bonnet comme costume ordinaire, c'est-à-dire une soutane et une barrette, mais leur habit de chœur était une aube blanche, taillée quelquefois dans les draps d'un Valet de Sacristie généreux pour le Chapitre, comme Frontin.

Organistes et Orgues. — L'organiste était ordinairement un laïc à gages, mais nous trouverons aussi à cet emploi des membres du Chapitre.

« En 1619, le gage de Mr Roux pour les orgues, qui est de 35 flor. est encore continué pour cette année, à condition qu'il fera son devoir et demeurera de bon accord avec le Me de Musique, quand il sera question de toucher les orgues. »

10 juin 1704. « Ce matin, en sortant des Matines, est mort subitement le Sieur Jn-Bapt. Champenois, parisien, musicien céans et très bon organiste, et a été enterré dans cette Eglise avec honneur et aux frais du Chapitre. Son successeur habilité est le Sr Minut, avec gage de 15 flor. par mois. »

« En 1738, Rd Chevalier P. H., organiste à 40 liv. par an, achète un clavessin pour la Maîtrise. »

« En 1771, est nommé organiste le Sr Marc Exertier sous la direction de Rd Chevalier. »

Les orgues semblent avoir été installées de très bonne heure, mais nous n'avons trouvé aucune date à ce sujet.

« Pour accomoder les orgues où il est demeuré 6 ou 7 jours, il a été ordonné 16 flor. à M. Laurent; de plus, 6 flor. pour la peinture des orgues et 3 ducatons pour peindre la montre solaire. » (1619).

« En 1706, on vote un mandat de 18 flor. au Religieux Espagnol qui a passé 6 jours à raccommoder l'orgue. »

« En 1693, on vote un mandat de 50 flor, au Maistre qui travaille au rétablissement de notre orgue. »

Musiciens et Régales. — Les Musiciens étaient ordinairement au nombre de quatre : savoir, deux basses et deux violons; deux d'entr'eux seulement étaient habilités, c'est-à-dire attachés au Chapitre au titre de serviteurs. Souvent ils occupaient deux emplois en même temps.

« En 1702, Dupenlou, musicien et 3e habilité de cette Eglise, demande permission d'aller à Turin pendant quelques mois pour se perfectionner. »

« En 1761, a été reçu Guill. Galissat, à la place de Cros, pour joueur de violon et porte-croix. »

« Le 7 juin 1717, a été enterré le Sr Musicien J.-B. André et le Semainier a fait l'office, revestu de la chappe. »

Les Musiciens faisaient grande consommation de cordes à en juger par quelques factures comme la suivante.

« En 1742, un mandat de 38 liv. est voté au Chan. Favre pour 13 bajaques, soit paquets de cordes de violon, qu'il a fait venir de Rome pour l'usage de la Maîtrise. »

« Et, en 1701, on vote un mandat de 10 flor. au Me Cordonnier Perrin pour avoir raccommodé la Petite Basse. »

Les Musiciens donnaient des leçons, car en 1690, « une augmentation de gages de 5 florins par mois est faite au Sr Reveyron, Musicien, à condition qu'il enseignera aux Enfants de Chœur de la Basse et du Violon. »

Le chœur de Notre-Dame avait été fermé par un balustre surmonté d'un jubé dont la galerie de dix mètres de long sur quatre de large était destinée aux chantres et aux musiciens (Rev. Sav., Ducis, 1871, 22).

Chambre des Musiciens. — Le premier étage du clocher contenait la chambre des Musiciens; une embrasure de trois mètres ouvrait un passage de cette chambre à la Tribune dite aussi des Musiciens.

Une des principales fonctions des Musiciens était de chanter les Offices avec la Maîtrise; le règlement avait été modifié en 1743. Avant cette date, « la Musique se tenait toujours dans le Chœur pour chanter la gd messe; désormais, le Chapitre fixe les jours où elle chantera dans le Chœur et sur le Jubé. »

« Le Sr Genod, joueur de Basse, recevra à l'avenir 4 liv. 4 sols par mois aux conditions qu'il assistera à toutes les Musiques qui se feront dans notre Eglise, à la paroisse et ailleurs. »

En 1690, « a été reçu pour Haute-Contre le Sr Colonbi, sous gage de deux escus blancs par mois soit 12 flor., et sera obligé d'assister aux Offices toutes les Festes solennelles, les Dimanches, et toutes les fois qu'il y aura Musique, comme le Jeudi à cause de la Bénédiction du St St, et Samedi aux *Gaude.* »

Etrennes et Régales. — Musiciens et Enfants de Chœur étaient récompensés à certaines époques et fêtes de l'année.

« En janvier 1696, le Chapitre donne au Sr Viennet, Me de Musique, 6 flor. pour les Régales ordinaires des Etraines; aux Sieurs Lentillon et Magnin habilités et Frontin, serviteur de Sacristie, chacun 2 flor. »

« En 1683, on vote 14 flor. pour Régales ordinaires de la St Antoine et 60 flor. pour régaler la Musique de la Cathédrale à cette même feste. »

« En 1704, on accorde un écu au Me de Musique pour avoir bien fait chanter le Jour de la Nativité de N. Dame. »

Le Jour de la Ste Cécile 1617, le Chapitre a fait don de 5 flor. au Maistre des Enfants de Chœur et aux Musiciens. Mais, en décembre 1699, « sur le différend mû entre le Me de Musique et les habilités, touchant le ducaton de la Ste Cécile et du Jeudy Gras, et touchant l'écu d'or que les Prestres d'Honneur nouvellement élus sont obligés de donner à la Musique de N. Dame *pro jucundo ingressu* (pour leur joyeux avénement),

« A été ordonné que le ducaton de la Ste Cécile et celui du Jeudy Gras seraient employés à boire entre eux tous; que, s'il ne leur plaisait pas de les mettre à boire, il serait partagé entre eux tous, puisque l'on doit présumer qu'ils boiraient tous également; mais que, pour l'écu d'or du Procureur, il serait donné tout entier au Me de Musique, sauf à lui d'avoir quelque honnêteté pour ceux qui font quelque honneur à sa Musique. »

Scandales et troubles de l'Office Divin arrivés aux Complies et Bénédiction du Jour de la Fête-Dieu 1665. — « Il résulte des informations que J. Magnin musicien est coupable d'avoir rompu et chiffonné des papiers et parties de Musique qui lui auraient été remises pour chanter, d'avoir lasché des coups de pied contre Tardy musicien, de lui avoir porté un flambeau allumé contre la face. — Pour réparations de quoy, le Chapitre N. D. a privé ledit Magnin de tout droit, fruits, profits et émoluments pendans 4 mois, de plus lui avoir défendu l'entrée du Chœur pour faire aucune fonction, comme aussi à l'Eglise St Maurice. »

Il résulte de la lecture de ce texte que les Musiciens ne pratiquaient pas toujours la bonne harmonie.

Cessation de la Cérémonie des SS. Innocents. — Du 1er déc. 1681. « Le Chapitre réuni a cassé et mis à néant la cérémonie cy-devant accoutumée être faite le jour et

feste des *SS. Innocents* par laquelle le dernier enfant de chœur occupait le siège du Rd Sgr Doyen. La Chanterie était faite par les deux premiers enfants de chœur et les autres placés ès premières formes (stalles), deux d'iceux faisant les choristes, et les antiennes de l'Office, qui était fait avec beaucoup de solennité, entonnés par lesdits enfants de chœur, commençant par les derniers et finissant par les premiers. La Messe était chantée par un Chanoine au choix des Enfants de chœur, un prêtre d'honneur l'assistant avec la chappe, et les Chanoines faisant les Acolythes et les autres moindres offices du chœur, le tout quoi excitant les peuples à rire et causant diverses distractions et indécences indignes de la Majesté de l'Eglise et du Dieu qui y est servi et adoré. Pour obvier auxdits inconvénients, a été abrogé en tout la dite cérémonie et ordonne que dorénavant l'Office se fera comme ès autres jours de festes doubles non chaumées, sans que lesdits Enfants de Chœur ayent ou puissent avoir aucune prérogative honorifique. »

Coutume des Etrennes. — Du 1er janvier 1686. « Mandat de 8 flor. est accordé pour faire faire des rabats aux Enfants de Chœur céans, pour étreines, et moyennant ce, le Vén. Chapitre a fait et fait très expresses inhibitions et défences auxdits Enfants de Chœur d'aller chanter dans les maisons de la ville pour y demander des étreines, à peine du fouet, et au Me de Musique de le souffrir, à peine d'être chassé de la dite Maîtrise. »

Epiphanie et Coutume du Roy. — Juillet 1684. « Sur proposition faite par le Rd Ch. Decoux, qu'il plût au Chapitre lui relâcher les 6 ducattons qu'il est obligé de donner pour la Sacristie, occasion des Régales du Jour des Rois, lesquelles il est obligé de donner l'année proche venante, étant Roy le 6 janv. prochain, à son tour, sous l'offre qu'il fait de donner à la dite sacristie un Calice d'argent valant environ 7 à 8 pistolles, le Chapitre adopte la proposition. »

Habilités ou Serviteurs du Chapitre. — « Les 4 habilités sont les deux joueurs de Basse, le sonneur et le valet de Sacristie. »

Règlement. — Au Chapitre Général de 1769, « sur remontrance que les habilités de céans ne fréquentent pas assez les Sacrements, a été ordonné qu'ils se confesseront et communieront à la Gd Messe, les jours du Jeudi-Saint, de Pentecôte, Assomption, Toussaint, Noël et St Antoine. »

En décembre 1769, « ont comparu les 4 habilités que le Doyen a exhortés à fréquenter les Sacrements et à ne pas s'absenter de Matines. On retiendra sur leurs honoraires, 1°) si, dans leurs semaines à l'Eglise St Maurice, ils manquent à Vêpres les jeudi et samedi; 2°) si, hors des dites semaines, ils n'assistent pas aux Heures, à la Messe et aux Vêpres; 3°) si, dans leurs semaines même de St Maurice, ils manquent à quelque office des Dimanches, Fêtes et Solennités. »

C'est probablement pour n'avoir pas suivi ce règlement qu'en novembre suivant « il a été délibéré que l'on ne comptera plus le Sr Cl. Gurcel entre nos habilités, qu'on lui souhaitera sans délai une meilleure fortune et qu'on lui remettra par charité son honoraire du mois courant, le tout pour raisons connues et discutées. »

Le Valet de Sacristie, outre l'assistance aux Offices, avait quelques fonctions particulières. Ainsi, « il a été réglé que le Valet de Sacristie qui portera la Boîte des Quatre-Temps aura 2 flor. 6 sols à chaque Temps. »

Une fondation fut faite par le Ch. Fleury en faveur du Valet de Sacristie « pour qu'il enlevat journellement les immondices que les chiens faisaient dans l'Eglise. »

Il ne faut pas trop nous étonner de cette fondation: grand était le nombre des voyageurs, pèlerins, voyageant à pied en compagnie de leur chien; l'église était donc ouverte à ces deux compagnons inséparables, l'homme et son chien.

La fonction de Valet de Sacristie semble inamovible et quelquefois héréditaire. « Le 20 février 1710, Claude Frontin, ancien et zélé Valet de Sacristie, a donné en mourant quelques petits tableaux qu'il avait, avec draps pour l'usage de la Sacristie, lesquels draps sont employés pour faire des aubes aux Enfants de Chœur. »

En octobre 1777, « sur la mort de Jean Dumarais d'Annect-le-Vieu, a été reçu en sa place Jh Dumarais son fils, pour Valet de Sacristie. »

Privilèges des Habilités. — « Le 6 octobre 1746, le Sr H. Maniglier, Joueur de Basse, a été enseveli dans cette Eglise comme habilité, et l'on n'a rien exigé. »

Par l'ensemble de ce chapitre, nous voyons combien la Collégiale attachait d'importance à l'éclat des cérémonies et spécialement à la Musique.

Les Membres du Chapitre eux-mêmes étaient dans l'obligation rigoureuse de connaître le chant.

« En Novembre 1690, Rd Gaudet, P. H., comparaîtra au Chapitre Jeudy prochain pour être examiné sur le plain-chant (suivant ordonnance du 1er déc. 1681), et les nouveaux bénéficiaires ne peuvent arriver à la perception de la prébende jusqu'à ce qu'ils sachent le plain-chant. »

La Maitrise de Notre-Dame en 1934. — Pour revenir aux traditions anciennes, une Maitrise fut fondée dans le courant de l'année 1933; tout le mérite en revient à M. l'Abbé de Viry qui donna, pendant de longs mois, des leçons de liturgie à nos Enfants de Chœur et les pénétra de la grandeur des cérémonies religieuses. La première prise d'aube eut lieu le matin de Toussaint 1933; elle comprenait 8 enfants: G. Pin; E. Gallarotti; A. Contat; J. Bruchon; J. Pochat; L. Lachenal; C. Despartes et A. Monier. Le 8 déc. suivant, sept autres venaient grossir leur rang: L. Vuagnat; R. Blanc; A. Faletti; F. Beaud; A. Fournier; R. Bennacchio et G. Mépal.

A Pâques 1934, ils chantaient le *Victimae Paschali* à la Messe Solennelle; en 1936, au nombre de 30, ils exécutaient le *Lauda Sion* dans le « *Jeu du Pain et du Vin* » donné sur la place publique de St-Jean-de-Tholome, puis à Annecy, sur le parvis de la Visitation.

Vous trouverez (sur page encartée) leur photographie, prise le 29 juin 1934, jour où furent bénites leurs croix de procession et leurs petites croix pectorales sculptées par Jacob, jeune artiste chrétien de Paris.

CHAPITRE VII

Les immeubles du Chapitre

Presbytère. — Maison de la Maîtrise. — Banches.

Le Chapitre Notre-Dame possédait: 1° son Presbytère; 2° la Maison de sa Maîtrise; 3° les Banches ou boutiques adossées au chevet de l'église, et, 4° quelques appartements achetés ou légués.

I. — PRESBYTERE ou MAISON DU CHAPITRE

Cette maison, proche de l'Eglise, remonte à l'origine même du sanctuaire et servait à loger le chapelain; elle paraît avoir été indivise d'abord avec l'Hôpital Notre-Dame destiné à recevoir les pèlerins pauvres et, à partir de 1498, avec l'Hôtel de Ville qui occupa une grande partie du 1er étage.

Lorsque le Pape Benoit XIII, en novembre 1397, donna les Statuts de la Collégiale qui devait compter 24 ecclésiastiques, le poste de Chapelain fut supprimé et ses appartements occupés par un ou deux Chanoines; les autres se logèrent en ville. (1)

Cette maison incendiée fut reconstruite en 1498 et comptait trois étages, comme nous l'indique la Visite Pastorale de 1646:

« Le Chapitre possède une Salle au 1er étage, joignant au Bureau de la Maison de Ville et à la chambre du Recteur de l'Hôpital, la fenêtre de ladite Salle visant sur le Thiouz. »

(1) Les *Chapelains* connus de N.-D. de Liesse sont : François Berthet; Pierre Borges; Jean Cadod; Théophile Comte; Robert Dombese; Jacques Pernod; Pernusat; D. Michel de Jiteria; D. Jacques de Verelnières.

Au 2e étage, le Chapitre possède 2 chambres d'habitation sur la Salle de la Maison de Ville, 2 autres chambres pour l'habitation du Sous-Sacristain en laquelle il y a une cheminée, avec le galetas qui est au-dessus qui est commun avec l'Hôpital, et 1 chambre pour le Marguilier jointe à celle du Valet de Ville, du couchant, avec entrée commune à l'Hôpital et au Chapitre. »

Le 3e étage était entièrement occupé par l'Hôpital et ses œuvres diverses: Salle d'abri des pèlerins; logement de 12 écoliers pauvres du Collège Chappuisien ; une chambre pour les hommes et une autre chambre pour les femmes pauvres de la ville.

Nous connaissons ainsi d'une manière exacte la distribution de la maison entre ses trois propriétaires.

La date de construction du perron et des grilles est indiquée par les documents qui suivent :

Prix fait expédié par le Recteur de l'Hôpital Notre-Dame, Rd François Gurret Prêtre d'Honneur de la Collégiale, à Pierre Portier de Menthon et François Clavel de Dingy, maîtres maçons.

« Le 9 juill. 1769, Salle de l'Hôtel de Ville, sur mise à prix de 1.200 livres, après extinction de la 4e bougie, a été expédié à 880 livres un ouvrage à faire d'ici au 1er nov. prochain, savoir: chaque marche des degrés et plate-forme à construire devront avoir un enfoncement de 5 pouces dans les murs, alignés aux pendants des arcs qui les supporteront, que la porte projetée au rez de chaussée dans le mur mitoyen sera retranchée et remplacée par une de pierre de roch, au caveau sous les degrés du 1er étage qui appartient à l'Hôpital; outre le crépissage, il faudra blanchir avec un blanc dûment collé; le nouveau mur à faire pour supporter le degré devra être de l'épaisseur de l'arc existant au fond de la boutique de l'Hôpital.

« La somme indiquée sera payée par chaque intéressé suivant sa portion (Hôpital, Collégiale et Ville). »

Prix fait donné par la Ville d'Annecy au Maître Serrurier Jean Balleydier pour les grillages, portes et balcons de l'Hôtel de Ville.

« L'an 1771, le 21 nov. en la maison de l'Avocat Magnin, rue St-Dominique, Jean à feu Bernard Balleydier, Maître

Serrurier, bourgeois natif de cette ville, promet à Sble Claude François à feu Me Jacques Magnin, natif de Compesières, Avocat au Sénat, l'un des Nobles Syndics de la présente Ville... de rendre fait et parfait, duement et solidement posé suivant les règles de l'art, le grillage, portes et balcons en fer, pour garnir, entourer et fermer l'escalier nouvellement construit au devant de l'Hôtel de Ville, le tout en conformité du dessin qui est à gauche du plan dressé par le sieur Ardit Quenet, duquel dessin sera fait par le sieur Quenet une planche en grand, qui sera remise au sieur Balleydier pour sa plus grande facilité, et bien entendu qu'il n'y aura entre les ouvrages aucun vide plus grand de 4 pouces et demi de hauteur et de 5 p. et demi en longueur, dont les piliers doivent avoir 1 p. et quart de quarrure, et tous les ornements et garnitures devront avoir la même largeur que les piliers, de telle manière que les ornements ne fassent pas saillie... et devra ledit Balleydier placer 14 pointes solides pour recevoir 14 pommeaux de laiton aux endroits convenables indiqués et qui lui seront fournis par la Ville, qu'il sera obligé de duement river, et pour assurer d'autant plus la solidité dudit ouvrage, il l'attachera et posera de la manière qu'il lui sera indiqué... le susdit grillage devra partout avoir 3 pieds de hauteur ainsi que les portes au dessus desquelles il placera des pointes en forme de flammes... et seront les deux portes brisées avec 2 bonnes charnières solides, et faire fermer les 2 portes par des serrures à 1 tour et demi, les deux serrures ouvrant à la même clef et devra cependant en remettre deux... et devra ledit Balleydier exécuter tout ce que dessus dans le délai de 2 mois et demi à courir dès ce jourd'hui, moyennant la somme de 400 livres qui lui sera payée par le trésorier de la Ville après l'entier accomplissement dudit ouvrage, et c'est outre le prix du fer tel qu'il coûte rendu en la présente Ville et suivant le poids de tout étant fini.... Prononcé en présence du Sieur Henry Quenet natif de Pierre en Bourgogne, bourgeois d'Annecy et Jean Baussan d'Argonnex. » (Tabellion d'Annecy de 1771, Vol. III, 341.)

Pendant la Révolution, la partie occupée par le Chapitre fut attribuée à l'Hôpital qui le conserva jusqu'en 1909, date à laquelle cette maison de 34 m. de long sur 6

à 10 de large, fut achetée par Rd Chaumontet et cédée en 1929 à une Société Immobilière qui l'administre.

En 1854, la Ville et l'Hôpital firent construire le long de l'Eglise une partie contiguë à cette maison, côté couchant et nord, sur une longueur de 16 m. de long et 4 de large, et sur toute la hauteur, pour remplacer des galeries extérieures qui courraient le long de la maison, à chaque étage, suivant le style savoyard.

En 1850, lorsque la Ville eut fait construire le Nouvel Hôtel de Ville, elle loua l'ancien au curé de Notre-Dame pour lui servir d'appartement, à lui et à ses Vicaires.

II. — LA MAISON DE LA MAITRISE

Pour loger les 6 Enfants de Chœur avec leur Maître de Musique et Maître de Grammaire, il fallait un local indépendant de la Maison proche l'église, afin de ne pas troubler la quiétude des Chanoines, le repos des malades de l'Hôpital et les séances du Conseil Municipal.

Un bienfaiteur de l'Eglise Notre-Dame, nommé Hinani donna, à une date indéterminée, une maison et un jardin à cet usage; le tout se trouvait face à la Maison de Ville, sur la place Notre-Dame, immédiatement avant de franchir la Porte Filaterie. Les Enfants de Chœur l'habitaient en 1621, lorsque fut prise la délibération suivante:

« Le 1er janvier 1621, M. Roux, prestre d'honneur et M. Aymé Comte sont autorisés à habiter la Salle appartenant audit Chapitre près la Maison de Ville, promettant de réparer les livres de plain-chant et promettant se comporter en ladite habitation en toute modestie. »

Cette maison devint insuffisante et le Chapitre décida d'utiliser le jardin qui se trouvait à l'arrière pour construire un nouveau bâtiment. (1621).

« Pour assister Mr Magnin notre Ouvrier à donner le prix fait de la Maison que l'on veut bastir sur le jardin de la Maison où demeurent les Enfants de Chœur, sont députés MM. Deconis et des Oches. »

Quelques jours après, on prend cette décision:

« Pour la susdite maison, pour ce que les maistres maçons demandent trop haut, a été ordonné qu'on achètera les matériaux, soit pierres, bois, pour le faire à meilleur marché. »

Le Chapitre se constitue donc entrepreneur et bâtit une maison neuve dans le jardin adjacent à la maison ancienne.

En 1677, on loue pour 5 ans au prix de 250 fl. une maison de haut en bas sise rière la Maison des Enfants de Chœur et appartenant à Ne Anthoine Desfresnes de Villaz curateur de Mre Claude Ducrest son beau-frère. (N° 866 S. Fl.).

En 1687, le V. Chapitre Notre-Dame achète cette maison des Nes Pierre et Claude enfants de Ne Ant. Desfresnes de Villaz, seuls héritiers de Mre Claude Ducret prêtre, leur oncle maternel.

« Le 26 avril 1686, le R. S. Chan. Merle donne sa démission du soin de la nourriture et de l'éducation des Enfants de Chœur; il est remplacé par le Ch. Dherens. Et, parce que le V. Chapitre a jugé et juge nécessaire que le Me de Musique fasse résidence près des Enfants de Chœur et qu'il loge et mange dans la Maîtrise; attendu que la Maîtrise n'a pas de logements suffisants, il sera loué une chambre tenante à la dite Maîtrise et appartenante au S. Avocat Benoist Garbillon, dans laquelle loge présentementIble Brunier, Md Epicier, dont la muraille sera percée, pour avoir communication avec les autres logements et chambre de la Maîtrise, le tout aux frais de la Maîtrise. »

Maison Brunet. — « Le 6 mars 1687, le Chapitre visite la maison délaissée par feu le Rd Ch. Brunet, et dit que, pour le profit du Chapitre et la beauté de la maison, il serait à propos de mettre les deux maisons qui dépendent du Chapitre en une seule. »

Grosses Réparations. — En avril 1691, « la Maison où habitent les Enfants de Chœur et la Ducrest menace ruine. En avril 1682, on accorde un mandat de 12 fl. à la Jacobette Ducrest pour épingles sur la vente à passer de la maison qu'elle a au-dessus de celle du Chapitre sur le Pont N.-Dame, à réserve d'une chambre dudit appartement, visant sur la Rue, et du Cabinet à côté, séparé du galetas par une cloison d'ais de noyer. On lui payera 200 fl. cette année et 150 les années suivantes. On lui assurera une messe annuelle après sa mort.

De plus, on poursuivra le S. Berger pour faire boucher une fenestre faite par lui, et visant sur la cour commune entre le S. Mollier et le Chapître.

En sept. 1692, on donne le prix fait de la maçonnerie qu'il convient de faire à la Maison. Il est convenu que nos Enfants de Chœur logeront un des appartements de la Maison que le Chapitre tient du Sgr Baron Coste pour le prix de 60 fl. par an, à partir du 1er novembre prochain.

En août 1693, « on convient les prix de la maçonnerie de la Maîtrise pour les portes molasses qu'il convient faire dans les murailles mitoyennes de ladite maison. »

En oct. même année, on accorde un mandat de 900 fl. « aux massons prix facteurs de la Maison de la Maîtrise. »

En nov. le Chapitre prète 2.000 fl. au frères Dumax, sous hypothèque de la boutique qu'ils possèdent au-dessous de la Maison de la Maîtrise. »

En mai 1695, les réparations sont terminées, puisqu'on visite « la maçonnerie et la charpente. »

En août 1695, on avait déjà loué au Chan. Coppier le 3e étage de la nouvelle Maîtrise avec cave et galetas, pour 110 fl. par an.

Les réparations susdites avaient coûté 900 flor. dont 500 versés aux « massons » et 400 « aux prix-facteurs de la Maison de Maîtrise ou Maison Pont Notre-Dame. »

En 1710, la cave de la Maîtrise est ascencée à G. Déléan fromager, pour 22 flor. par an, à condition qu'on n'y tiendra point de serac ni fromage qui sente mauvais. »

Plus tard, « le Sieur Bessonis, Secrétaire de Ville, obtient permission de bâtir une remise pour les Pompes contre les Incendies sur le Canal, en l'appuyant sur le mur de la Maîtrise, entre la dite maison et celle de Rd Guillot, Chanoine. »

Nous n'avons pas l'acte de vente de cette maison, mais il est probable qu'elle fut liquidée comme Bien National à la Révolution.

III. — LES BANCHES

Les sept Boutiques adossées au chœur de l'église avec façade sur la rue N.-Dame étaient louées par le Chapitre à divers artisans.

En 1695, on loue la boutique joignant le Chœur de l'Eglise au Sr Bajois pour 6 ans, à 51 flor. l'an.

En 1680, « location a été faite de la boutique joignant l'Eglise de céans au coin de la rue N.-Dame soit l'allée qui va de la dite rue le long de l'Eglise et clocher d'icelle à Honorable Guerraz, pour 70 flor. par an. »

En Nov. 1688, ces boutiques que l'on appelait encore « *banches* » étaient louées comme suit :

« La 1re à A. Descotes, Me Tailleur d'habits, 23 flor.

La 2e à Berthet, notaire, 28 flor. annuels.

La 3e à Me François Métral, notaire, 21 flor.

La 4e à M. Guill. Decombe, notaire, 24 flor.

La 5e au Sr Durand.

La 6e, soit boutique et maison que le Sr Guerra patissié tient déjà. »

IV. — MAISONS DIVERSES

Maison Praty. — En 1399, le Chapitre achète une maison de Jean et Louis Praty.

Maison Brunier. — En 1660, le Sacristain habite la maison que le Chapitre a eu en héritage de la Perrine Brunier.

Maison Favre. — « En 1680, le Chapitre perçoit 50 fl. de la maison provenant de la Favre et louée au Procureur Pommier. »

Maison Ducrest. — 10 fév. 1686. « Le Chapitre achète la maison du Rd Ducret, par luy mise en vente et misée par le Chapitre. »

Quelques jours après, « le louage est fait de la maison nouvellement achetée en laquelle on loge le Rd Sacristain pour la somme annuelle de 50 florins; outre ce, a promis le Rd S. Sacristain de payer 200 florins pour une fois, à la condition que le Chapître le maintiendra dans la dite maison, pendant sa vie naturelle, en continuant le payement annuel de 56 florins. »

Maison Berger. — « Le 2 may 1686, les RR. Chan. Masson et Decoux, après avoir visité la maison des hoirs du Sr Berger, ont fait rapport au Chapitre que la dite mai-

son était fort propre pour le Chapitre, qui consent à l'acheter. »

« Le 13 may, les Chan. Masson et Decoux ont traité et sont d'accord avec la Vve Berger, pour la maison dont est question, pour le prix de 2.142 flor., tant pour la vente que pour les épingles. »

Maison du Doyen vers la Fontaine de l'Isle. — « Rd Sgr Me Angellon de Bellegarde, Doyen de N.-Dame, par testament du 14 janvier 1558, Henrici not., donne à la dite Eglise N.-Dame une sienne maison située en la rue et au-dessus la Fontaine de l'Isle ensemble un jardin, curtil et aultres terrains situés derrière le chasteau, et ce pour habitation et usage au Sgr Doyen de N.-Dame. »

Le 15 mai 1615, après un arbitrage de Rd Sgr François de Sales Evesque de Genève, le Doyen de Vilette vendit cette maison pour payer les Bulles d'union de la cure d'Annecy-le-Vieux et éteindre la pension perpétuelle du vicaire de Veyrier. (Soc. Flor. N° 866).

Maison Falcaz rue Filaterie. — En 1648, Humble Nycolline Trombert Vve de Me Monet Falcaz, « destituée d'enfants, fait une fondation de 2.000 flor. hypothéquée sur la boutique, deux chambres, une crotte et galatas par lui possédé en la rue Fillaterie, avec charge au Chapitre N.-Dame de dire deux gd messes anniversaires chantées par les Enfants de Chœur. » (S. Flor. N° 866).

En 1749, le Chapitre hérite de Rd Latache une maison « sise en la rue Filaterie ».

Ventes diverses. — En 1711, vente à Ducrest le tailleur de la maison que le « Chapitre a fait lever à Dezens pour le prix de 5.000 flor. » et vente de 2 chambres contiguës aux appartements de M. Audé, rue Filaterie: 800 liv.

En 1737, le Chapitre vend pour le prix de 2.212 liv. une maison provenant de l'hoirie du Chanoine Puthod, située près le Palais de l'Isle, au couchant de celle de M. de Menthon, « et en 1755, vente de la maison léguée par Rd Latache, rue de Bœuf. »

Le Cadastre de 1730 inscrit au nom du Chapitre Notre-Dame: une maison, n° 1915, près le passage de l'Isle; une

maison, n° 2022, rue Ste Claire, indivise avec les Barnabites; une maison, n° 2184, rue Notre-Dame, dite Maison de la Maîtrise (n° 23 actuel), et l'Eglise Notre-Dame, n° 2307.

Tous ces immeubles furent liquidés pendant la Révolution et l'Eglise convertie en « Magazin National à fourrages. »

Légende de la fenêtre ci-contre (page 117)

Cette belle fenêtre de style Renaissance est, avec le clocher, l'unique relique de l'ancienne église démolie, partie en 1793 et partie en 1848. Il est facile de la situer dans le plan imprimé à la première page de ce volume. Elle ne remonte pas à l'origine de l'église mais date des réparations importantes faites après l'incendie de 1448. Lors de la construction de l'église actuelle, elle fut laissée à la même place, côté Sud, mais elle fut murée en grande partie parce qu'elle fournissait l'éclairage à l'escalier de la tribune seulement. En 1935, elle fut complètement dégagée, garnie de son vitrage pour donner une abondante lumière dans ce fond de l'église si obscur transformé en Chapelle des Fonts Baptismaux. L'escalier de la tribune fut déplacé.

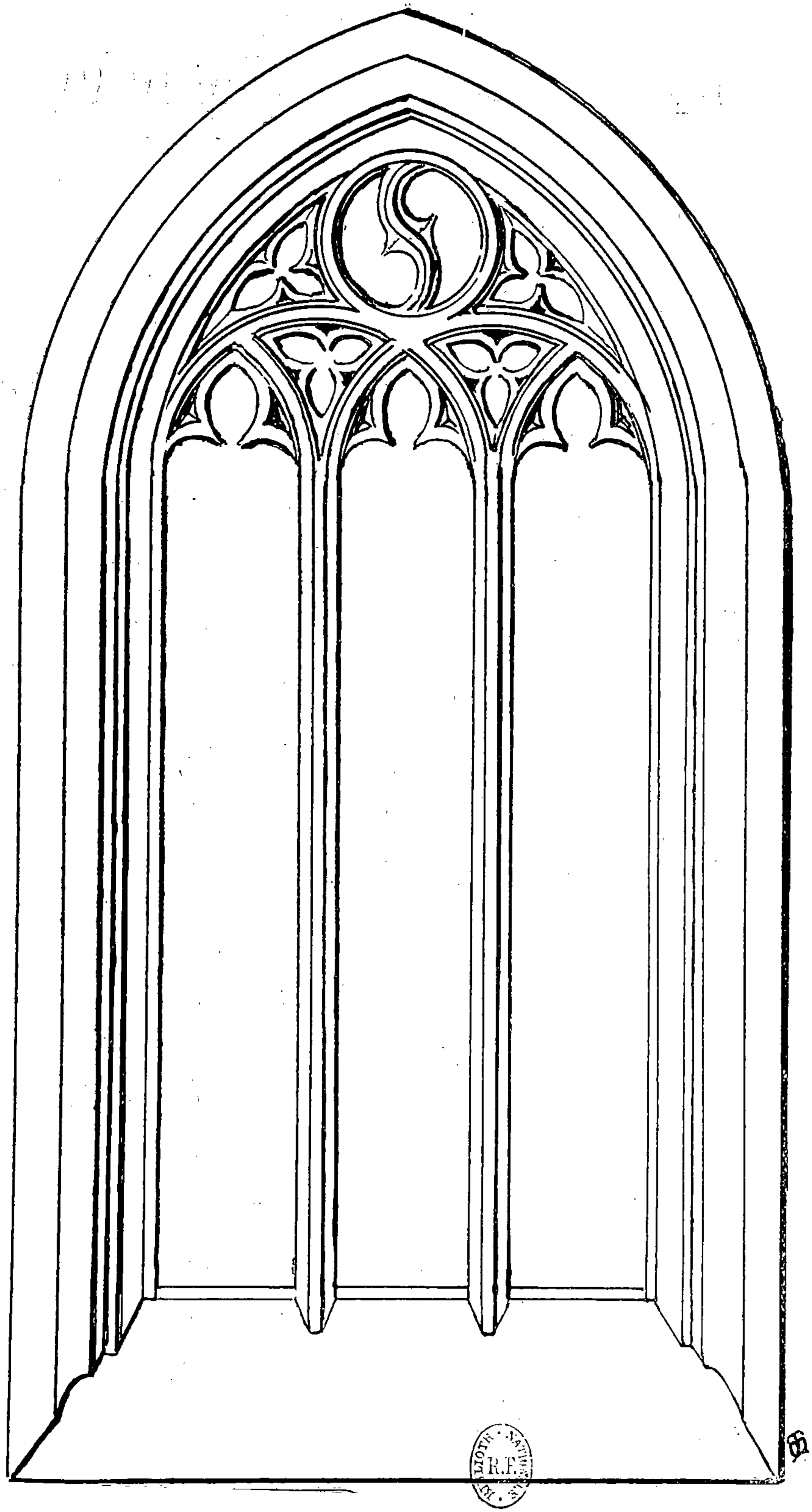
BIBLIOTH. NATIONALE
R.F.

CHAPITRE VIII

Revenus du Chapitre

Bénéfices. — Prieurés et Paroisses.

Revenus et charges.

Le 4 février 1107, le Pape Pascal II confirme à l'Abbaye de Savigny, près Lyon, la possession perpétuelle des églises dont ce monastère avait été chargé de date immémoriale, savoir: Annecy, Talloires, etc...

Par acte passé en 1192, Guillaume, Comte de Genevois, fait donation perpétuelle, en faveur des moines de Talloires, de tous les droits de seigneurie qu'il possédait sur les Eglises d'Annecy-le-Neuf et d'Annecy-le-Vieux.

En novembre 1397, le Pape Benoit XIII fondait la Collégiale Notre-Dame en lui attribuant quelques bénéfices dont le nombre s'accrut au cours des siècles, comme nous allons le voir.

Chaque fois qu'une paroisse était unie à la Collégiale, celle-ci payait au Saint-Siège un droit appelé *Annates*. soit le revenu produit par cette paroisse pendant une année entière. Ainsi, on signale que, le 2 décembre 1582, une quittance est envoyée de Rome pour les Annates des églises de Frangy, Saint-Maurice d'Annecy et Cons. (*Ac. Fl.* 849).

Bénéfices unis successivement a la Collégiale. — L'inventaire de la Collégiale signale la Bulle du 9 avril 1375 par laquelle Benoit XIII « remet au Chapitre Notre-Dame le Décanat rural de Givrier, le Prieuré de Sevrier et la cure de Veyrier. Etaient députés pour exécuter les susdites Bulles l'Eminentissime Jean de St-Anastase (soit Jean de Brogny) prestre et Cardinal, et Pierre de St-Ange, diacre et Cardinal. »

I°. — GEVRIER. — La résignation de ce bénéfice fut faite par son propre curé, Rd H. de Montford, qui devint l'un des premiers Chanoines de la Collégiale. Gevrier faisait partie de l'ancienne ville romaine Boutae et fut le siège d'un Décanat transféré à Annecy-le-Vieux et ensuite à Annecy avec la fondation de la Collégiale.

A la cure de Gevrier sera annexée plus tard la Chapelle Notre-Dame de Tassé que nous avons relatée au Chapitre II. La paroisse, comme la chapelle, étaient desservies par un Chanoine ou un Chapelain de Notre-Dame.

Le bénéfice de Gevrier fut partagé entre les paroisses d'Annecy en 1825. Gevrier fut donné à St-Maurice avec 144 habitants et Cran à Notre-Dame avec 552 personnes. Cran et Gevrier furent érigés en paroisse indépendante, le 14 septembre 1869 et en 1936, on bénit l'Eglise St-Etienne érigée au Pont-Neuf, sur le territoire de Gevrier.

II°. — SEVRIER. — Le Prieuré de Sevrier avait sous sa dépendance 4 paroisses qui furent elles aussi annexées à la Collégiale; ce sont: Annecy-le-Vieux, Balmont, Bellecombe-en-Bauges et Villaz.

Sevrier passait pour la meilleure ferme du Chapitre. Dès 1698, le fermier devait payer 32 coupes de belles chataignes au Rd Doyen, une à chaque chanoine et une à chaque chapelain, au total: 55 coupes. En 1750, les servis de cette paroisse produisaient 95 coupes de froment.

Dès 1706, nous voyons le Chapitre passer des contrats d'affranchissement avec le Sieur Puthod de Sevrier, pour biens anciens, au prix de 2.400 livres. En 1769, la commune demanda l'affranchissement général qui lui fut accordé.

Les vendanges se faisaient sous la surveillance de l'Econome du Chapitre et d'un Chanoine nommé à cet effet.

INCENDIE. — En 1745, le 1er avril, « le Chapitre vote 60 livres pour 5 à 6 maisons du village de Lestraz qui ont eu le malheur d'incendier ces jours passés, dont 30 livres pour Jean et Louis Rey. pauvres ».

DOMNES OU AUMÔNES. — « Le Chapitre, en qualité de Prieur de Sevrier, est en usage sans autre titre de faire faire rière la dite paroisse deux aumônes générales qu'on

appelle « *domnes* », savoir, l'une la veille de Noël de 3/4 de livre de pain à un chacun, et 3/4 de livre de cochon frais et salé à chaque paroissien le jour de St-Thomas, apôtre (21 déc.); et l'autre le Jeudi Saint où l'on donne 3/4 de livre de pain à tous venans, une petite écuelle de fèves cuites avec un verre de vin, un morceau de pain de 2 jours aux pauvres de la paroisse qui se présentent. Ces aumônes se montent à 15 ou 16 coupes de bled et les frais de cochon à 20 ou 21 patagons. »

L'Inventaire des Archives signale trois actes importants sur ce bénéfice: 1° la consignation de la chapelle dédiée à Notre-Seigneur, à Notre-Dame et à St-Engent (St-Hygin, 11 janv.) construite à Sevrier par le Rme Evesque de Genève Frédéric (1010-1050), portant par icelui fondation et donation faite par le Sr Constantin de la Vulpilière; 2° du 18 juin 1462, un extrait de la Bulle faite par l'Evesque de Genève portant confirmation de l'union du Prieuré de Sevrier avec bénéfices dépendans, savoir les personnages de la cure d'Annecy-le-Vieux, Bellecombe, Balmont et Villaz; 3° du 18 déc. 1470, un extrait de la Bulle de Grégoire IX portant privilèges par lui concédés aux Religieux de l'église St-Engend de Sevrier, donnée à Viterbe au moys d'avril 1237, avec droit de patronage des cures susdites. »

Une Chapelle dédiée à Notre-Dame fut fondée à Sevrier, le 21 juill. 1500 par Peytremand Falconnet. L'ancien prieuré de Sevrier était desservi par deux ou trois chanoines de St-Augustin de Talloires.

III°. — ANNECY-LE-VIEUX. — Le clocher d'Annecy-le-Vieux reste le monument le plus remarquable du Genevois et se rattache à l'importance de cette localité devenue le centre d'un décanat composé de 96 paroisses depuis que les Barbares eurent détruit au ve siècle la ville de Boutae.

Le service religieux de cette paroisse était assuré par deux prêtres nommés par la Collégiale. La chapelle de Notre-Dame de Provins qui en dépendait avait son service assuré par les membres mêmes de la Collégiale.

Nos Arch. Départ. possèdent un Cartulaire de 110 actes notariés datés de 1289 à 1500 dans lesquels on trouve le nom des prêtres et paroissiens d'Annecy-le-Vieux. En

attendant qu'ils soient publiés, contentons-nous de relater ce qui concerne les revenus de cette paroisse.

En 1659, la Collégiale loue la disme du village des Bois pour la somme de 70 fl. et 8 pistoles d'Espagne à Honorable Jeanne-Fr. de Sarnod, Vve de Honorable Amble Catens.

En 1665, Rd Michel et Nᵉ Gaspard à Jean-Bapt. de Machet, frères, vendent au Chapitre Notre-Dame pour 1.100 flor. la disme à eux appartenant située rière le village de Brogny, consistant tant en bled qu'en vin à prendre, dime procédée de feu Nᵉ Jean-Bapt. de Machet, leur père grand ».

En 1730, le Chapitre possédait 1° une maison au Chef-lieu avec jardin et verger (N° 1096 à 1098); 2° une vigne et pré à Frontenex (707-708); 3° marais à Songez (1939); 4° une vigne avec champ aux Chapellarines (1819-20); 5° un pré à La Frasse (N° 2210).

(Mappe de 1730).

Aux jours de grandes fêtes, la Collégiale ne craignait pas de se déplacer pour relever l'éclat des cérémonies dans ses paroisses unies; ainsi, « en 1770, Mgr notre Evêque a célébré solennellement la fête de St-Laurent à Anneci-le-Vieux, assisté par notre Chapitre. »

IV°. — BALMONT. — Paroisse très ancienne, déjà nommée dans un parchemin de 857, avait son curé présenté par la Collégiale à l'Evêque et nommé par ce dernier. En 1803, elle fut unie à Quintal puis retrouva son indépendance en 1864, après bien des tribulations.

V°. — VILLAZ. — Paroisse sur laquelle la Collégiale n'avait aucun droit de présentation et nomination mais elle payait un certain nombre de servis au Chapitre.

VI°. — VEYRIER avait son service religieux assuré par deux vicaires que nommait la Collégiale. En date du 14 juin 1390, Benoit XIII érigea cette cure « en vicariat perpétuel lui baillant et assignant 20 coppes de froment et 40 sommées de vin », à la suite de sa donation au Chapitre.

La mise en possession fut faite le 25 mai 1397 par le notaire Jean Ranguis. En 1503, une sentence d'excommunication fut lancée contre M. Jean Déronzier qui s'obsti-

nait, malgré une sentence de la Cour de Rome, à prétendre posséder la moitié des fruits, dismes et novelles des prés situés en la plaine de Rampon. »

LES VENDANGES se faisaient sous la surveillance de deux chanoines nommés à cet effet. Pour régaler les vendangeurs, on votait chaque année une somme. « En 1690, mandat de 30 flor. pour la dépense de la viande et 10 flor. pour dépense des arandailles et épiceries. »

Elles étaient soumises à un règlement sérieux. « Pour ce qu'aux vendanges blanches de Veyrier, il y a quelques-uns qui ont rompu les emprises, le solliciteur des procès céans fera faire des lettres pour les vendanges rouges pour les publier à Veyrier, dimanche 18 Sept. 1620. »

LA DIME fut sujet à contestations; en 1627, la Collégiale voulait percevoir la dîme à la cote 11 et les paroissiens ne voulaient la payer qu'à la cote 20. Rd Jean-Fr. de Sales demandé comme arbitre la fixa à la cote 15 ».

Deux incendies sont signalées. Le 27 octobre 1727, « on vote 4 patagons à distribuer à ceux qui se sont intéressés à la conservation de notre bâtiment de la dîme de Veyrier dans l'incendie qui arriva mardi matin de toutes les granges contigues audit bâtiment, et demain, on chantera à l'Autel Privilégié de la Vierge une Grand' Messe solennelle en actions de grâces. »

VII°. — SAINT-MAURICE D'ANNECY. — Les Comtes de Genevois n'étant à Genève que les vassaux de l'Evêque du lieu avaient choisi comme domicile principal *le chatel et borg d'Annessieu*, dont ils firent ainsi la fortune.

L'accroissement de ce bourg amena les Comtes à faire agrandir la chapelle St-Maurice du Château pour la transformer en église paroissiale. Cette nouvelle paroisse fut reconnue en 1132 et séparée de celle d'Annecy-le-Vieux par un ancien chemin tendant d'Albigny à Novelle.

Au mois d'avril 1397, les Cardinaux commissaires chargés d'établir la Collégiale Notre-Dame firent remarquer à Rome que, parmi les prêtres attachés au service de la paroisse Saint-Maurice-du-Château, les uns avaient été nommés chanoines, les autres chapelains perpétuels de cette paroisse sans institution de recteur. Pour prévenir toute

cause de discorde, Benoit XIII incorpora cette paroisse à la Collégiale par Bulle du 25 avril 1397, attribuant le titre de Recteur au chanoine Sacristain qui devait recevoir juridiction et charge d'âme de l'Evêque du lieu. Outre sa prébende, le chanoine sacristain avait droit à la moitié des offrandes faites à l'église Saint-Maurice et l'autre moitié était réservée à la Collégiale. A cette date, le revenu de la paroisse était estimé à 550 florins.

En 1506, le Chapitre recevait du Pape le pouvoir de choisir un prêtre à sa volonté pour l'administration des sacrements et de le changer quand il lui plairait. »

Jusqu'en 1645, il n'y avait qu'un prêtre pour assurer le service religieux de toute la ville. A partir de cette date, Charles A. de Sales régla que la paroise serait desservie par deux vicaires résidants du Chapitre, ayant leur habitation dans la maison de cure. Lors de cette Visite Pastorale de 1645, l'Eglise Saint-Maurice avait quatre clercs et un marguilier « l'un desquels clercs doit dormir avec le marguilier à la chambre du clocher, tour à tour, afin qu'ils soient toujours prêts à servir aux nécessités. »

En 1543, un accord est fait entre les Syndics d'Annecy et la Collégiale, mettant fin au débat survenu « occasion du service de Dieu en l'église parrochiale de Sainct Mauris ». Les Chanoines devaient assister à toutes les processions où le Conseil de Ville paraissait et y porter « leurs chappes et bâtons à l'accoutumée ». Deux Chanoines ou P. H. assistaient aux grand'messes des fêtes solennelles et aux grandes solennités, la Collégiale y faisait chanter Laudes et Vêpres par quatre prêtres. « Il était enjoint aux bourgeois de la ville et aux habitants d'assister aux principales festes de l'année, et pour le moins un dimanche chaque mois et de mener leurs enfants en leur paroissiale tous les dimanches à midi précis pour assister aux catéchismes que lesdits sieurs curés ou vicaires sont obligés d'enseigner. »

Trois chapelles sont fondées en cette église, à savoir: *St-Antoine* par transaction de 1488; *St-Martin* et *Ste-Catherine* par deux titres de rente de 1429 et 1447.

Le presbytère qui existe encore aujourd'hui près du Château est signalé en 1778 comme « crevassé, étayé, tombant en ruines ».

UNE FONDATION de 100 flor. est faite en 1678, pour sonner un carillon à Notre-Dame, le 22 septembre, comme on le fait pour la Saint-François.

En janvier 1688, J. Bovard, Avocat au Sénat, Procureur de l'Eglise Saint-Maurice, présente une « requeste aux fins d'établir une *Confrérie pour les Ames délaissées du Purgatoire* » et en avril suivant, elle est fondée avec une messe tous les lundis.

En 1690, Rd Guyot, curé de Saint-Maurice, ne dédaigne pas de demander la cure de Bellecombe-en-Bauges devenue vacante et il l'obtient.

Pendant la Révolution, l'Eglise Saint-Maurice du Château tomba en ruines et en 1803, le siège de cette paroisse fut transféré dans l'Eglise des Dominicains où il est encore aujourd'hui.

VIII°. — PRIEURÉ DE VIEU près FAVERGES. — En 1410, à la requeste d'Amed, Duc de Savoie, le Pape unit au Chapitre le Prieuré St-Jean-Baptiste, proche Faverges, sous la pension néanmoins de 120 liv. par luy concédée à Rd Loys de Monthoux, Chan. de Notre-Dame. La mise en possession date du 22 janv. 1419. — Le 5 mars 1514, le Pape Léon X ajoute les « fonds et revenus dépendant de la chapelle avec pouvoir de faire desservir la dite paroisse par qui bon lui semblera ».

LES CHAPELLES fondées en l'église de Vieu sont: « l'Hospital et Chapelle en icelui par Mre Jean Decomba, le 12 sept. 1386; St-Antoine, le 8 oct. 1408, par Noble Jacques de Vesonne et Noble Anselme sa femme; Ste-Anne et Notre-Dame, le 10 juill. 1414 par Mre Jean Gay; St-Sébastien, en 1433, par Jacques Bonhomme; St-Claude, en 1440, par Louis Besson; Ste-Catherine, en 1448.

POSTE DIFFICILE à en croire le texte suivant: « Le 30 mars 1762, Rd Lacombe, Chan. et curé de St-Maurice ces trois dernières années à la satisfaction générale, accepte le poste difficile de Vieu-Faverges, se réservant la liberté de se démettre du poste après l'année révolue et de continuer les 8 années suivantes, s'il le juge à propos. Le V. Chapitre se réserve 900 liv. sur les revenus dudit Prieuré.

En 1762, le Chapitre nomme un prêtre à Faverges pour tenir les petites Écoles, dire la messe à l'entrée et sortie de l'école, les jours ouvriers et « pour inspirer la dévotion aux Ecoliers ».

VOL SACRILÈGE. — « Sur la rémission et restitution de l'argenterie volée dans l'église de Viu-F., l'été dernier, et mise en pique sur les voleurs suppliciés, il a été délibéré de la porter à l'orfèvre Masson pour en refaire des vases sacrés. »

En 1693, l'ascensement de ce Prieuré était de 1.600 flor.

IX°. — SAINT-FERREOL fut annexé le 15 mars 1513 et

X°. — SAINTE-COLOMBE DE CONS, le 14 des nones de nov. 1511.

XI°. — GIEZ et SEYTHENEX, le 4 des Ides de janvier 1535.

XII°. — HERY-SUR-UGINE. — Héry était un prieuré ancien qui dépendait de celui de Saint-Michel de l'Etoile. En 1361, le Prieur est Rd Sgr Religieux François de Chalanderia qui reçoit hommage de Perrenod de Lalliez, curé. (7G 321).

Il fut uni à la Collégiale le 11 des kalendes de juill. 1490 pour le prix de 100 écus d'or remis comme pension au Prieur qui était alors un Sgr de Gemilly, famille noble d'Ugine.

En 1537, Héry est loué à son chapelain pour 670 flor. d'or petit poids et 4 quintaux de fromage destiné aux Clercs de Chœur de l'Eglise Notre-Dame. (E. 418).

En 1662, la Collégiale fait réparer la tour et cellier de Greneireux sise aux vignobles des Charmettes pour le prix de 10 ducatons de 7 flor. chaque. (Soc. Flor. 864).

En 1759, un mandat de 100 liv. est voté à M. Rouge, entrepreneur de la construction du Chœur de l'Eglise d'Héry, démoli par la chute du clocher qui sera rebâti ailleurs que sur le Chœur.

« Le Recteur d'Héry est tenu de faire aumône trois fois la semaine avec du pain d'orge et avoine mêlé, dimanche, mardi et vendredi. »

En 1760, cette paroisse comptait encore 192 feux avec 1.200 habitants, mais le Cohennoz en fut détaché en 1789.

XIII°. — PRINGY fut mis en possession de la Collégiale le 24 nov. 1502, mais en 1411, la paroisse était déjà desservie par Th. Victodi, un chanoine de Notre-Dame.

XIV°. — SEYNOD, sous le vocable de St-Martin, et LOVERCHY, sous le vocable de St-Etienne, furent unis le 14 des kalendes de juill. 1468, par Bulle de Paul II. Dans l'église de Seynod était une chapelle de Notre-Dame.

Les fermiers de Seynod passaient pour mauvais payeurs, puisqu'en 1712, « sur requeste d'André Fournet, de Seynod, aux fins d'être élargi de prison où le Rd Cererier l'a fait mettre pour des dismes qu'il doit, a été accordé l'élargissement supplié, aux conditions que ledit suppliant payera la moitié de ce qu'il doit à présent et le reste aux prochaines moissons. »

XV°. — MONT-SAINT-MARTIN et CHARVONNEX furent résignés en Cour de Rome en faveur de Rd Amed Desbioles, le 6 des kalendes de juillet 1507; et, en 1522, la Collégiale compte et délivre 300 florins d'or pour l'union de la cure du Mont-Saint-Martin. De 1526 à 1793, deux prêtres désignés par le Chapitre résidaient à Saint-Martin et desservaient les deux paroisses.

En 1637, la Collégiale admodie à 3 habitants de Saint-Martin la dîme de Bougat pour 32 coupes, moitié froment moité avoine (Soc. Fl. N° 855).

XVI°. — SAINT-ETIENNE D'OCHIAZ en Michaille, fut unie le 12 des kalendes d'avril 1538, « à la requeste de Rme Pierre de Lambert, évêque de Cazerte, en considération des dommages arrivés à l'église Notre-Dame ».

Cette paroisse comptait 45 feux en 1605.

XVII°. — BELLECOMBE-EN-BAUGES était un riche bénéfice que convoitaient les curés d'Annecy eux-mêmes; en 1693, les revenus étaient ascensés 975 flor. par an, pour 6 ans et 150 flor. d'épingles. Cette paroisse avait été unie à la même date que le Prieuré de Sevrier dont elle dépendait.

XVIII°. — Le VIDOMNAT des BORNES était une rente que la Collégiale possédait et vendit pour 300 flor., en avril 1692, au Sgr Collatéral de Genevois.

C'était donc un total de 20 paroisses qui formaient le patrimoine de la Collégiale; nous allons énumérer ses revenus et l'emploi charitable qu'elle en faisait.

REVENUS ET CHARGES DE LA COLLÉGIALE

Les revenus fixes étaient les droits funéraires établis comme suit:

« Le Recteur perçoit la robe des Chefs de famille qui viennent à décéder, laquelle est estimée 6 flor. pour les plus riches, 3 pour les médiocres et 18 sols pour les moindres. A chaque sépulture, perçoit une rétribution fixée à 14 flor. pour les plus notables, 10 pour les médiocres et de plus, le luminaire et tout ce qui se met sur la bière comme drap blanc, serviette, crucifix, épée, livre, bonnet... A chaque messe de sépulture ou d'anniversaire, se perçoit 6 liv. si elle est chantée, 1 liv. 10 sols si elle est à voix basse. Pour les sépultures dans les autres églises, on perçoit la quarte du luminaire et offrandes en argent. Dans les églises d'Ordres Religieux, pour un enterrement insolite, on perçoit le luminaire, toutes les offrandes et tout ce qui se trouve sur la bière. »

Les droits d'entrée à la Collégiale étaient les suivants: 700 flor. pour le Doyen; 350 pour chaque chanoine et 175 flor. pour chaque P. H., lesquelles sommes sont employées pour la Sacristie *ad ornamentum cultus divini.* (V. P. 1680).

Les revenus variables des terres et dîmes se montaient en 1688, à 227 coupes froment et 88 seigle; en 1689: 172 froment et 73 seigle.

« Le total de nos grains de 1766 (rabais déduits) se monte à 371 coupes froment, 135 de seigle, dont 80 coupes froment et 14 seigle pour charges; 279 coupes froment et 108 seigle pour les membres du Chapitre. »

La vente de la récolte avait été évaluée 2.741 flor. en 1688 et 2.370 en 1689.

LE RD DOYEN possède une maison avec jardin et champs rière le Château, en un lieu appelé Paradis. On lui alloue chaque année 50 flor. pour payer son loyer « à cause que sa maison d'habitation fut vendue par feu Rd de Chevron, pour urgentes nécessités ». (V. P. 1680).

En 1700, la somme totale des revenus se montait à 555 flor. dont 1702 provenaient du Prieuré de Vieu rière Faverges, 550 de celui d'Heiry, 805 d'Annecy-le-Vieux, 550 de Saint-Maurice d'Annecy, 450 de Bellecombe, 179 des cures de Cons, Saint-Ferréol et Giais, 180 du Recteur de l'Hôpital pour la célébration de la petite messe, etc...

LES CHARGES DU CHAPITRE en honoraires fixes et en aumônes absorbaient chaque année leurs revenus.

Voici les principales: 279 coupes froment et 108 coupes seigle aux membres du Chapitre; 76 coupes froment et autant seigle pour la nourriture des Enfants de Chœur; 320 flor. pour les honoraires annuels des vicaires de Veyrier, Charvonnex et Saint-Martin, 200 flor. pour le Maître de Musique, 132 pour le marguilier, etc., etc...

L'AUMÔNE DE ST-ANTOINE était estimée à 92 florins et « consistait à habiller chaque année 13 pauvres auxquels on donne à chacun 2 aulnes de gros drap du pays, étant au choix de chaque chanoine de donner ledit drap à tel pauvre que bon lui semblera. »

LA PERCEPTION DE LA DIME dans les paroisses énumérées donnait lieu à une fête de famille présidée par un Chanoine délégué à cet effet. Cette fête comprenait l'assistance à une Messe célébrée par le Chanoine, suivie d'un banquet payé par la Collégiale. Ainsi, « le 31 déc. 1690, on vote un mandat de 1 flor. à l'épicier pour marchandises à l'occasion de la perception de la dîme et 35 florins pour la viande. »

La Collégiale était très indulgente pour la perception de cet impôt. « En juill. 1620, les Chanoines Alix et Garnier députés pour visiter les bleds ont rapporté qu'à Loverchier les bleds étaient fort petits, à Mala encore moindres, aux Grands Diesmes n'y a aucun beaux bleds forts... En conséquence, payeront le quart de la dime promise celuy de Mala; de 8 paires et 1/2 en payera 2 et 1/2, 3. »

Pour subvenir à ses nombreux besoins, la Collégiale ne craignait pas d'acheter les dîmes de certaines seigneuries. « En 1510, elle achète pour le prix de 800 florins de Ne Louis de St Jeoire la moitié des dismes de Montagny, et en 1519, elle acquiert de Jeanne de Compey et François de St Jeoire, pour prix de 600 flor. l'autre moitié de ces dismes et celles de Chapeiry. » (7 G. 323).

Aussi, en 1647, la quantité de la dîme admodiée se monte à 403 coupes froment et 173 seigle en faveur du Chapitre Notre-Dame. (S. Fl. n° 884).

Voici le revenu des dîmes avec leur estimation en livres pendant l'année 1786: Avoine, 924 coupes à 2 liv. 10; Froment, 145 à 10 liv.; cavalin, soit mélange blé, orge, avoine, pesettes, 90 coupes à 4 liv.; seigle, 22 à 6 liv.; orges, lentilles, pois et fèves, 22 coupes à 4 liv.; chappons, 74 à 1 liv.; beurre, 50 liv. à 10 sols; ritte (chanvre), 80 liv. à 14 sols; dîme en argent: 2.300. Au total: revenu de 6.800 livres.

En qualité de dimier de la Chapelle Ste Madeleine de Brogny, la Collégiale payait annuellement 3 coupes 2 quarts et 8 picots de blé à l'Hôpital Notre-Dame.

La perception de la leyde était un privilège accordé de temps immémorial à la Collégiale; il consistait à prélever une certaine quantité du blé qui se vendait à la Halle au moyen de « deux grandes cuillères et quatre petites, échantillonnées de croix et portant le millième de leur vérification, soit 1718. »

Cet impôt, comme celui des octrois, n'était pas populaire; aussi arrivait-il parfois que les vendeurs falsifiaient les mesures, pour donner le moins de grains possible. « En juin 1674, Pierre et Jean Burnet leydiers demandent un rabais au Chapitre attendu la perte notable que leur a causé le défaut des mesures de la Halle, lesquelles ont demeurés très longtemps remplies de ciment, et inutiles pour avoir été malicieusement falsifiées. Le Chapitre remet aux Syndics une clef de la Halle pour échantillonner les mesures. »

Ce privilège qui remontait à la fondation du Chapitre fut néanmoins racheté au Duc Jacques de Nemours qui

en réclamait la propriété, moyennant 400 écus d'or sols. Par suite d'un ascensement commun passé en 1691 avec les Barnabites, les fermiers promettent de donner les 2/3 de la quantité convenue à la Collégiale et l'autre tiers aux Rds Pères soit le Collège. En mars 1748, la ferme de la leyde « a été expédié aux sieurs C. H. Brunier et P. Barrucand pour la quantité de 32 coupes de froment au premier et 33 coupes au second. »

Le tarif de perception était le suivant : « une grande cuillère comble pour chaque quart de cerneaux et chénevis; une petite cuillère comble pour chaque quart de blé et légume. Il y avait amende de un écu pour chaque contravention faite au vendeur et de 5 écus au percepteur. On ne percevait pas la leyde aux quatre grandes foires annuelles. » (7 G. 294).

Le Laod était un impôt foncier assez élevé, payé par ceux qui obtenaient permission d'acheter un fief. A titre d'exemple, « le laod d'E. Dunand pour acquis d'E. Falconnet, le 4 fév. 1761, se monte à 13 liv. répartis comme suit: 14 sols à chaque chanoine et 7 sols à chacun des P. H. »

Les Servis étaient des impôts sur les terres, payés par les serfs qui les cultivaient aux seigneurs dont ils dépendaient. Ils étaient consignés dans les « *Livres de reconnaissances* ou *terriers* ». En 1653, « le nombre des reconnaissances à cause des prieurés de Sevrier, des cures d'Annecy-le-Vieux, Annecy et Veyrier se montait à 249. » (S. Fl. n° 854).

Les servis se payaient « en argent, en bled, en châtaigne, en noix, en pain, en pugin (poussin), en géline (poule), en cire, en corvées. » Voici comment le Commissaire d'Extente chargé de Sevrier en 1730, estimait la somme d'argent et quantité de froment payés à titre de servis: « Argent: 630 sols 9 deniers, les deux parts d'un, le douzain et seizain du douzain d'un, et le seizain et 70 douzain du douzain de la douzième d'autre denier genevois. Froment: 273 quarts, le sexte et 40 huitain d'un, le sexte, le 40 huitain et 70 douzain du douzain de la douzième d'un. » Ces calculs étaient plutôt compliqués.

Certains servis s'étendaient jusqu'aux serfs qui travaillaient les terres soumises à cet impôt. « En 1502, le Chapitre fait un échange avec Ne George de Gemilly en donnant l'hommage taillable des frères Pontet et en recevant l'hommage des frères de Lespine. »

« Les localités soumises à des servis envers la Collégiale étaient: Sevrier, Veyrier, Bellecombe-en-Bauges, St-Félix, Marigny, Vieugy, Seynod, Malaz, St-Jorioz, Cercier, Faverges, Viuz-Faverges, Giez, Montmin, Seythenex, St-Ferréol, Marlens, Tournon, Gilly, Cons, Héry-Ugine, Hôpital-Conflans, Flumet, St-Nicolas, Crest-Voland, Loverchy, Annecy-Vieux, Balmont, Chapeiry, Coennoz. » (A. D. 7 G. 283).

Les servis comme les dîmes se vendaient, s'achetaient et s'échangeaient. « En 1472, Robert Léger de la Chapelle Blanche, paroisse de St-Eustache, et ses fidéjusseurs vendent à la Collégiale 18 sols de servis annuels moyennant 18 livres genevoises. » (Soc. Flor. n° 862).

Le droit d'Echute ou Spolione déjà condamné par St François de Sales comme abusif le fut également par la Collégiale, en diverses circonstances. « Le 6 mars 1687, pour faire cesser le bruit qui se répand dans le diocèse, lequel est préjudiciable à notre Compagnie, le Chapitre, de l'avis commun de tous ses membres, fait connaître que cette servitude ne se trouve établie ni par le droit ni par la coutume et qu'il n'a jamais hérité d'un chanoine mort ab intestat. » En janvier 1690, « le Rd Doyen propose qu'il y a plusieurs prêtres dignes de mérites qui auraient la pensée de s'établir au Prieuré de Viuz pour Chanoine Régulier; mais, comme ils savent que ceux qui meurent ab intestat ou autrement, leur héritage faisait échute au Chapitre par *le Spolio,* propose vouloir déclarer cet usage abusif, et même quand il serait fondé de le vouloir abroger et abolir. » Tous les membres sont de cet avis.

Les procédures nécessaires pour percevoir ces impôts et faire respecter ses droits étaient assez nombreuses. De là, obligation pour le Chapitre d'entretenir de bonnes relations avec les avocats. Dans la réunion du 1er déc. 1673 « a été prié le Chan. Decoux d'acheter des poulardes pour

en faire présent à l'Avocat Général et quelque autre chose pour présenter à M. l'Avocat de Ville. »

En 1710, « a été chargé le Rd Bidot de présenter 8 liv. de café et 12 liv. de sucre à Mme la Sénatrice d'Esery en reconnaissance des bontés que M. le Sénateur son époux a eues pour le Chapitre, dans la poursuite du capital dû par le feu Marquis de Faverges; ledit café et ledit sucre ont coûté 62 flor. 9 sols. »

Les affranchissements de tous ces impôts qui étaient demandés avec instance par le peuple dès 1700 furent accordés de bonne heure par la Collégiale; ils étaient à peu près liquidés quand arriva la Révolution qui abolit les droits féodaux.

En voici la liste d'après Max Bruchet, archiviste : Andilly paya à la Collégiale la somme de 340 liv.; Annecy-le-Vieux, 2.000 liv.; Cernex, 150; Cons, 2.200; Crest-Voland, 100; Faverges, 10.500; Groisy, 950; Marlens, 400; Nâves, 195; St-Félix, 40; St-Ferréol, 1.050; St-Jorioz, 300 et 150 à l'Hôpital N.-D.; St-Sigismond (Savoie), 360 liv.; St-Vital, 380; Sevrier, 35.500; Seynod, 254; Seythenex, 600; Talloires, 9; Tournon (Savoie), 8; Ugines, 80. Sevrier paya en outre 550 liv. à l'Hôpital N.-Dame.

Tous ces affranchissements furent réglés à l'amiable entre les années 1786 et 1792.

Par suite de fondations nombreuses dûes à la prospérité des campagnes, à la paix qui régna de 1749 à 1793, à l'économie de nos populations, le *Budget* annuel de la Collégiale avait beaucoup augmenté au cours du XVIIIe siècle. Entre 1600 et 1700, le budget varie de 1.100 à 1.200 florins et en 1773, il accuse 32.730 livres d'avoir contre 31.668 de charges. Tout ce patrimoine acquis pendant plusieurs siècles pour soulager les misères des pauvres va tomber entre les mains des marchands de « Biens Nationaux » qui en feront leur profit, en conduisant la France à la banqueroute.

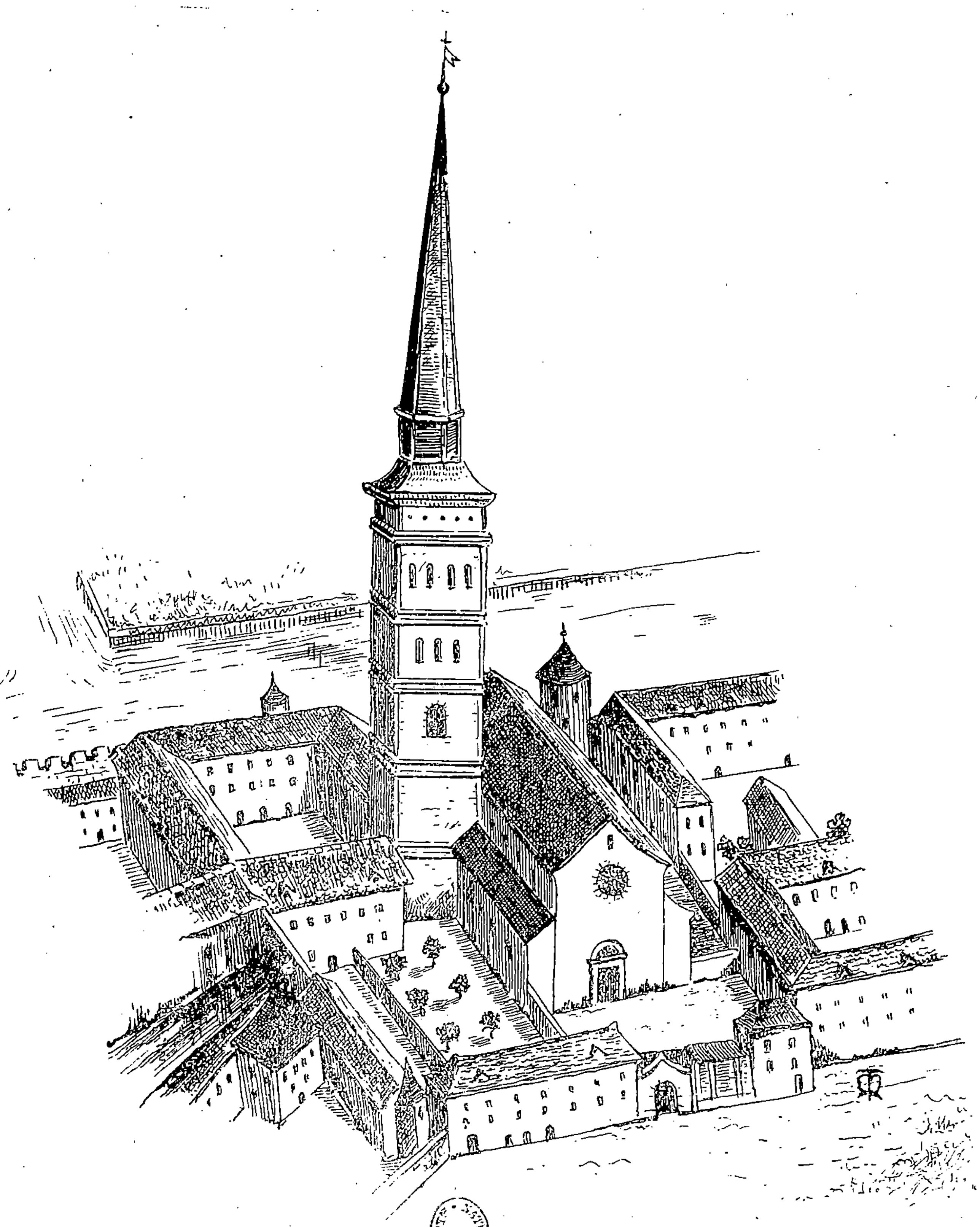

R.F.

Eglise des Dominicains, d'après le Theatrum Sabaudiae de 1682, avec le couvent des Pères à gauche et celui de la Première Visitation à droite. En 1802, cette église devint le siège de la Paroisse Saint-Maurice dont elle porte actuellement le nom.

CHAPITRE IX

Hôpital Notre-Dame

Origines. — Administration. — Fondations. — Ecole.

« Le nombre toujours croissant des pèlerins à Annecy nécessita la création d'un hospice pour héberger les plus pauvres. Ce fut d'abord un édifice de 11 m2 au confluent du canal du Vassé et de St François. Ce bâtiment fut ensuite allongé à l'est le long du canal St François de 8 m. et enfin en 1515 de treize mètres, avec un mètre de retrait au Nord pour chaque addition.

C'est dans cette dernière pièce que s'installa l'administration communale. A côté de cette salle, sur le canal St François, on bâtit un pavillon de 4 m. sur 3 m. pour installer le poids de ville.

Avant d'être un jardin, la petite place triangulaire située au confluent des deux canaux avait été le Cimetière de l'Hôpital, dont une moitié s'éboula dans l'eau lors de l'inondation de 1711. L'année suivante, cette plate-forme fut relevée. »

C'est ainsi que l'archiviste Ducis a résumé d'une manière précise la création et l'agrandissement successif de l'Hôpital des Pèlerins.

Notons en passant que l'Hôpital dépendait des Comtes de Genevois qui le cédèrent aux moines de Talloires en 1192. Ceux-ci le conservèrent sous leur juridiction jusqu'en 1388, où le Pape Robert de Genève règle qu'à l'avenir toutes les offrandes faites à Notre-Dame aux grandes festes appartiendront aux pauvres de l'Hôpital; le reste du temps, on ferait deux parts des offrandes, l'une pour l'Hôpital et l'autre pour le curé de St-Maurice. »

En 1394, le même Pape soumet à sa juridiction immédiate l'église, l'Hôpital et le cimetière Notre-Dame et déclare qu'ils ne pourraient être interdits sans sa permission. Il statue que le Conseil de Ville, de concert avec le curé, nommerait le Recteur de l'Hôpital pour percevoir et administrer les fonds.

ORIGINES. — Dans sa brochure intitulée: « *A travers les rues d'Annecy* », M. le chanoine Gonthier, de vénérée mémoire, se sert d'un document de 1316, relaté dans « Souvenirs d'Annecy », p. 618, pour fixer la création et non la restauration de cette maison qui fut toujours indivise entre la Ville, l'Hôpital et la Collégiale Notre-Dame. Nous préférons l'opinion d'un autre Chanoine qui vivait 200 ans auparavant et a écrit en 1725 le rapport suivant. Archiviste attitré de la Collégiale, il avait sous la main beaucoup de vieux papiers qui ont disparu depuis.

« L'origine de cet hôpital est si ancienne, dit-il, qu'il n'en reste aucune mémoire. On sait seulement par tradition que le motif de son érection fut la foule des pèlerins qui venaient à Annecy de tous les points de l'Europe par dévotion, y étant attirés par les grâces que Dieu accordait à ceux qui venaient y vénérer et prier la Sainte Vierge dans une chapelle dédiée à son culte, pour le soulagement desquels on bâtit auprès de cette chapelle un hôpital au moyen des offrandes et aumônes que l'on y faisait... en sorte qu'on peut dire que l'église, soit chapelle Notre-Dame, est la véritable fondatrice de cet hôpital. »

« Il était dans l'esprit chrétien de cette époque qu'à côté de la chapelle Notre-Dame, située hors les murs, s'élevât une maison hospitalière pour abriter les étrangers. Dans la suite, ce petit hospice ne suffit plus aux besoins, et il fallut en reconstruire un plus spacieux qui fut terminé en 1315. »

Ses deux principaux bienfaiteurs sont Nicolas Balestrier et sa femme Béatrix de Peillonay qui firent une fondation, en date du 14 septembre 1308.

Quelques années plus tard, en 1334, Aymonette Berger fait des legs aux pauvres de l'Hôpital Notre-Dame. En 1363, François de la Perrière fait en faveur de l'Hôpital

Notre-Dame un legs qui fut remis en 1367 au Recteur du dit Hôpital. (7 G. 296).

En 1402, les Nobles Syndics d'Annecy et le Chapitre Notre-Dame passent une transaction, en 22 pages grand format, avec les Sgrs Administrateurs de l'Hôpital Notre-Dame. (Société Flor., 860).

En 1427, Anthoine Clément dit de Rogés, Evêque de Bellai, écrit d'Ambléon, maison forte de l'Evêché, pour confirmer les Indulgences « pour la sustentation des pauvres, des infirmes, des orphelins, des femmes en couche présents dans l'Hôpital Notre-Dame. »

La Visite pastorale de Notre-Dame en 1646 (I. G. III, 22) par le Rme Ch. Aug. de Sales; Rd Baytaz, doyen; dom Charles Emmanuel, sacristain; Jn-Bapt. Gard, chant.; Jn-Bapt. Jay; Ant. Moenne; Jn Favre; Cl. Charrier; L. Masson; F. Machet et Pierre Burnier, Pr. d'honneur; H. Delay; L. Laplace; Jn Silvestre; P. Baud; Jn Magnin; E. Delachenal; D. Charvier; P. Brunier, donne un état précis de l'Hôpital.

« Possède le Chapitre le dessous d'une maison en laquelle habitent les Enfants de Chœur et est icelle jouxte une autre maison avec jardin dépendant de ladite maison avec les appartements situés en rue Notre-Dame, jouxte la rivière de Thiouz de midi, la rue du couchant, l'allée affrontant celle du Collège de l'autre.

Plus une Salle joignant au Bureau de la dite Maison de Ville et à la chambre du Recteur de l'Hôpital au 1er étage sur le derrière, la fenestre de ladite Salle visant sur le ruisseau de Thiouz du midy et couchant.

Plus 2 chambres pour habitation destinées pour l'habitation du Subsacristain en l'une desquelles y a une cheminée et est au 2e étage avec le galletas dessus qui est commun avec l'Hôpital et les dites chambres.

Plus une autre chambre pour l'habitation du marguilier jouxte à celle du Valet de Ville du couchant, les fenestres de laquelle visant sur Thiouz du midy est au 2e étage.

Plus deux autres chambres sur la Salle de la Maison de Ville de la contenance de la moitié de la dite Salle et l'autre moitié appartenant partie à l'Hôpital, étant à pré-

sent commune pour toutes ces chambres tant du Chapitre que de l'Hôpital.

Sur quoy, Rd Mre Claude Charvier, Recteur de l'Hôpital proteste que la dite chambre qui sert maintenant pour la commodité tant du Chapitre que de l'Hôpital, prétend le dit Recteur la dite chambre appartenir à l'Hôpital primitivement au Chapitre. »

Chapelle Sainte-Madeleine. — « Le 12 septembre 1445, Mgr Vittelleschi, coadjuteur de l'antipape Félix V, visita l'église paroissiale de St-Maurice; le 13, la Collégiale N.-Dame; le 14, l'église des Dominicains qu'il consacra; le 15 ,l'Hôpital N.-Dame dont la chapelle était dédiée à Ste Madeleine, et dans lequel hôpital il ordonne de réserver trois chambres : une pour les femmes malades, une pour les prêtres en voyage, une autre pour le recteur. »

La ville comptait alors 250 feux, soit 50 de moins qu'au début du siècle, conséquence de l'incendie de 1412 et de la peste de 1430.

Dans sa visite de 1680, l'Evêque de Genève ordonne « pour la consolation des infirmes, de rétablir dans l'Hôpital N.-Dame la chapelle Ste Marie Madeleine à laquelle Léon X, Bulle du 5 septembre 1519, a accordé des indulgences à ceux qui visiteront et feront aumône aux pauvres, à Noël, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, St Michel, Ste Madeleine, 1er Dimanche de l'Avent et Jeudi Saint. »

Administration et Visite des Malades. — En 1539, a lieu la création d'un emploi de Secrétaire de l'Hôpital N-Dame en faveur de Ne Pierre Guyrod, Secrétaire Ducal.

Le 23 juin 1543, le Parlement de Savoie rend un arrêt stipulant « que les povres de l'Hôpital de la dite Eglise N.-Dame seront nourris et alimentés et pourvus par le recteur dudit hôpital à l'aide de deux bons et notables personnages, desquels l'un sera élu par ledit Chapitre N.-Dame et l'autre par lesdits scindics de Ville, lesquels deux seront tenus de visiter les povres deux fois en divers jours de la semaine. »

Le Chapitre a élu le Chan. Hyvain, Chantre de N.-D. et la Ville ses deux scindics Ne Anthelme Duchesne et Ennemond Bontemps. (A. D. E. 427).

« En 1617, M. le Doyen, les Srs Sacristains Garnier et Gard auront charge de visiter les malades jusques au Chapître venant d'ici à un an, et c'est semaine par semaine successivement. M. le Doyen commencera la semaine prochaine et prendra les aultres chanoines ou P. H. qu'il lui sera plus commode l'accompagner. »

En 1691, « sur une Lettre de Cachet de Mgr le Rme Evêque adressée au Chapitre pour l'inviter à envoyer quelques-uns des Rds de céans pour visiter la Ville et les Faux-Bourgs aux fins de découvrir les pauvres malades et les femmes débauchées pour y être mis tel ordre que Sa Grandeur jugera à propos, sont désignés: les RR. Doyen et Martiny pour la visite souhaitée dans le quartier de Bœuf; les RR. Decoux et Sage dans les quartiers de la Perrière et Ste Claire; les RR. Chantre et Puthod dans le quartier du Pasquier et fauxbourg du Sépulcre. »

Ce dernier document nous montre que la Collégiale remplissait déjà à cette époque le rôle de notre Conférence de St Vincent de Paul.

Aumones aux Pauvres de l'Hopital Notre-Dame. — I°) Fondation de la Reine Jeanne-Baptiste de Savoie (1715) lèguant 150 liv. à distribuer à 30 pauvres d'Annecy ou du mandement choisis par l'Evêque, le jour du Service célébré par l'Evêque à Notre-Dame pour les défunts des Maisons de Savoie et Genevois-Nemours.

II°) Fondation du Chan. Jn Le Masson pour donner 24 aulnes de drap blanc de Thône qui coûte environ 24 sols l'aulne, chaque année le jour de la Ste Cécile. Chaque Chanoine choisira un pauvre, soit 12 en tout, qui assisteront tous à la messe autour du fenestre (catafalque) portant chacun 2 aulnes de drap sur le bras.

III°) Fondation de Jeanne Feuillat qui donne chaque année à 12 pauvres filles, à chacune deux aulnes de tiretaine blanche qui coûte environ 20 sols; le jour de Ste Jeanne où chaque fille assistera à la messe. Il faut que chaque fille ne soit point de mauvaise réputation et ne soit point servante et n'ait eu aucune part à cette fondation l'année précédente.

IV°) Le V. Chapitre fait encore distribuer chaque année 26 aulnes de drap blanc le Jour de St Antoine à 13 pauvres; le Doyen en choisit deux et les Chanoines un; mais cette bonne œuvre est sans charge et sans obligation.

Telles sont les quatre principales fondations concernant les pauvres de la ville. Notons la suivante qui concerne l'instruction gratuite donnée à des enfants pauvres.

V°) « En 1612, Rd Vincent de la Ruaz fit une fondation en faveur de 13 enfants pauvres en bas de 12 ans qui seront logés et instruits à l'Hôpital. »

Rd Vincent de Fésigny de la Ruaz était né en 1561. Marié, père de 10 enfants, il devint veuf et régla ses affaires temporelles pour entrer dans les ordres. Son cousin François de Sales le prépara au sacerdoce pendant un an et l'ordonna prêtre en 1609. Chanoine de la Cathédrale en 1612, il mourut en 1619. (Œuvres de St Fr. de S. XVI, p. 22).

Le Pédagogue et la Durée des Etudes. — Les enfants pauvres instruits à l'Hôpital avaient un maître d'école qui rendait quelques services au Chapitre puisque ce dernier lui vote en juillet 1685, « un mandat d'un ducaton pour divers voyages par lui faits pour le Chapitre. » En 1699, « le pédagogue était le Sr Borcier que le Chapitre choisit pour faire la leçon de grammaire à nos enfants de Chœur. pour ce mois de mai tant seulement. »

Les Enfants de l'Hôpital devaient souffler à l'orgue et recevaient une rétribution annuelle d'un écu. (Fév. 1685).

La durée de leurs études est fixée par une délibération de 1722, portant que « les Ecoliers ne sont entretenus audit Hôpital que pendant 10 années qui suffisent pour se rendre capables à choisir un état pour servir l'Eglise ou la Religion, ou du moins pour entrer dans quelques conditions pour décharger l'Hôpital et qu'ils seront examinés étant en troisième, après lequel examen s'ils n'ont pas de la disposition pour l'étude ou qu'ils n'aient pas voulu se rendre capables, ils recevront leur congé et leurs places seront occupés par d'autres qui auront plus de dispositions pour les lettres ou qui seront de meilleure volonté. Le Chapitre a cependant jugé à propos de prolonger le

terme de 10 années en faveur de ceux qui auront des grandes dispositions. Le Conseil de Ville a aussi confirmé la dite Délibération prise par MM. les Administrateurs de l'Hospital le 20e oct. dernier. »

LOGEMENT DES PÈLERINS. — Tous ceux qui n'avaient pas d'argent pour loger à l'auberge recevaient un billet de logement du recteur qui en distribua 414 du 1er mai 1772 au 1er novembre suivant.

On leur donnait même un petit secours pour continuer leur route. Dans le Reg. Cap. de 1699, on lit que « le Chapitre a donné 4 flor. à 2 Prestres Espagnols qui venaient de Turqui, pour les aider à passer chemin. »

ADMINISTRATION. — « Dès le commencement les administrateurs ont été le recteur de la Chapelle N.-Dame, le Curé d'Annecy et les deux syndics. Dès l'érection de la Collégiale, l'administration appartient au Chanoine Sacristain d'icelle, conjointement avec le Curé et les syndics. Après l'union de l'Eglise St-Maurice à la Collégiale, le doyen d'icelle a été établi perpétuel administrateur; le sacristain et le Chantre, administrateurs annuels, à l'alternative, avec 2 chanoines seulement, ce qui, avec le nombre nouveau de 4 syndics, portait à 8 le nombre des administrateurs. Ils s'assemblaient tous les mois, et quelquefois plus souvent. »

Pour la gestion courante, l'hôpital Notre-Dame avait un Directeur qui rendait annuellement ses comptes au Conseil des huit administrateurs.

REVENUS. — En 1725, ses revenus annuels en numéraire se montaient à 4.092 livres; les rentes en blé arrivaient à 35 coupes et en vin à 8 sommées.

Quelques années plus tard, cet hospice avait encore acquis d'autres avoirs, évalués à 132.000 livres anciennes sans parler de 25 fosserées de vignes à Chavarroz.

CHARGES. — En 1725, l'Hôpital N.-Dame devait payer annuellement au Chapitre Notre-Dame :

1°) 288 livres pour fondations pies;

2°) 60 liv. à la Confrérie des Pénitents Noirs;

3°) 10 liv. pour 29 basses messes;

4°) 240 liv. aux Dames de Charité pour les pauvres malades;

5°) 180 liv. au Directeur pour son gage;

6°) 64 liv. au Secrétaire;

7°) loger, nourrir et habiller 9 écoliers qui fréquentaient le Collège Chappuisien, leur tenir un précepteur pour avoir soin d'eux dans la maison et les conduire au Collège, payer les visites du médecin et frais d'apothicaire, nourrir et payer une gouvernante et une servante.

« Le surplus des revenus servait à recevoir et à donner à manger aux pèlerins et passants qui sont pauvres et munis de bon certificats et à y entretenir toujours quelques malades de la ville ou de la campagne. »

Œuvres de Charité annexes. — La Collégiale prêta son bienveillant concours à toutes les autres œuvres similaires qui se créèrent dans la suite.

1°) En juin 1683, « le Rd Doyen et le Rd Sacristain ont été députés à l'érection de la *Confrérie pour l'establissement de l'Hospital de la Providence.* »

2°) Le 30 avril 1686, « sur lettre écrite par le Rme Evêque à la Baronne de Péroges, prieure de la *Confrérie de la Charité des Malades* érigée en cette Eglise, laquelle est une annexe de l'Hôpital par contrat passé entre les dites Dames et les Administrateurs de l'Hôpital, une réunion aura lieu au Palais Episcopal, afin d'y conférer touchant les intérêts de la Confrérie. On a commis les RR. Ch. Amblet et Delacombe pour maintenir de tout leur pouvoir les droits dudit Hôpital. En cas d'extinction de la Confrérie, les revenus d'icelle sont réversibles à l'Hôpital. »

3°) En octobre 1696, « a été commis le Rd Sacristain avec le Sr Dunand commissaire pour voir l'affaire concernant les laods de l'achapt fait par le Ch. Descombes de la maison du Sr Disonche pour *les Filles de la Charité* de cette Ville. »

4°) En mars 1756, « fondation est faite à l'Hôpital N.-Dame concernant l'*Ecole des Pauvres Garçons* à établir pour leur donner un Recteur et un Catéchiste, moyennant 50 liv. par an, payables par l'Hôpital au Chanoine qui fera le catéchisme une fois par semaine et dira une messe par mois pour le fondateur. »

Cette fondation fut faite en octobre 1755 par Charlotte Jacquemet née Favre; elle fut secondée par une personne anonyme qui versa 1.500 liv. et le Chan. Ribiollet qui en donna 3.000. Déjà, en 1733, Burdet frère et sœur avaient légué un revenu de 300 liv. et 24 ducatons « sous charge d'enseigner la jeunesse. » (Gonthier, II, p. 513).

Hopital Général. — En 1725, le Roi Victor-Amédée III décida d'englober dans un Hôpital Général les diverses Maisons de Charité d'Annecy et fit construire sur l'emplacement de l'Hôpital du Sépulcre un vaste immeuble terminé en 1758. On y annexa l'Hôpital des Pestiférés de la Puya et celui de la rue de la Providence qui comptait 80 lits.

Le 1er septembre 1739, « l'Avocat Général de Chambéry écrivait au Chapitre pour demander communication des titres de leur Hôpital dès son érection et le 1er octobre le Secrétaire écrivait un Placet au Roy, disant: Ces titres sont différentes Bulles des Papes qui ont uni l'Hôpital au Chapitre, qui en ont confirmé l'union, ont accordé à l'un et à l'autre plusieurs Indulgences et Privilèges. L'on y voit que la dévotion à N.-Dame de Liesse a donné naissance et accroissement à cet Hôpital. Les fondations reçues, entr'autres celles de Mme Clémence de Genève, de Rd Ch. Chardon et Rd Voisin l'attachent très étroitement à l'Eglise N.-Dame. »

Ainsi l'Hôpital Notre-Dame, comme *la Confrérie du Grabat* fondée en 1640 par les Prêtres de la Mission, gardèrent-ils tous deux leur autonomie jusqu'à la Révolution.

L'union entre la Collégiale et l'Hôpital était si étroite qu'en novembre 1776, « le Chapitre N.-D. permet à l'Administration de l'Hôpital de placer dans le Promenoir Capitulaire un grenier champêtre dont le Chapitre occupera un étage pendant qu'il existera. »

Hopital et Hotel de Ville. — Dans la reconstruction de l'Hôpital en 1315, on n'avait pas prévu de Salle spéciale pour le Conseil de Ville qui se servait de la Grande Salle de l'Hospice. La Sacristie de Notre-Dame servait de Salle d'Archives Municipales puisque les Franchises, concédées par le Comte Amédée III, en 1367, y furent conservées dans un coffre en noyer. (Letonellier).

Dans les incendies de 1412, puis de 1448, l'église et l'hôpital furent horriblement maltraités, sans que le malheur des temps permit un prompt remède à pareil désastre.

Il fallut attendre 1498 pour le reconstruire et la belle porte Renaissance découverte au printemps 1934 au rez-de-terre, côté Nord, date certainement de cette époque. Le Registre de Ville nous apprend qu'il y avait au rez-de-chaussée deux salles, dont l'une très grande (aula magna) servait de Salle de Réunion au Conseil et l'autre plus petite, située derrière la première (aula posterior).

L'étage situé au-dessus comprenait des pièces servant de logement aux chapelains de Notre-Dame et au Recteur de l'hospice. (1504, IV, 328 V°. Reg. de Ville).

Où se tinrent les réunions entre le premier incendie et la reconstruction de 1498 ? Voici la réponse, d'après les mêmes Registres.

« Le 11 juillet 1490, la séance du Conseil a eu lieu à l'Eglise, à cause de l'état de ruine de la Grande Salle de l'Hospice. »

« Le dimanche 29 avril 1492, la séance du Conseil Général pour l'élection des Syndics a lieu dans l'Eglise N.-Dame, près la chapelle Ste Barbe. »

« Le 12 août suivant, le Conseil des Elus se tient dans la chapelle Ste Barbe où il est coutume de tenir Conseil quelquefois, à cause de la chaleur du temps. »

« En 1495, une séance du Conseil restreint a lieu près de la chapelle de l'Eucharistie. »

« Le 8 mai 1528, pendant une épidémie de peste, une Séance du Conseil restreint a lieu dans le verger situé derrière l'Eglise Collégiale de N.-Dame de Liesse. »

Le cadastre de 1730 donne le plan de la construction de 1498, sous la forme d'un rectangle régulier tandis que le plan de 1780 présente une ligne brisée du côté de l'église.

En 1770, fut reconstruit la façade et la partie antérieure de l'Hôtel de Ville, tel qu'on le voit aujourd'hui. Les deux principales modifications furent la construction d'un escalier d'honneur pour accéder depuis la place à l'Hôtel de Ville et celle de l'escalier ordinaire dans une tour carrée adossée à la maison, côté Eglise, pour desservir les appartements des Chanoines et de l'Hôpital.

Ces réparations à peine terminées, une transaction, très importante pour mieux nous faire connaître la disposition de la maison, eut lieu entre la Villle, le Chapitre et l'Hôpital. Nous la résumons brièvement.

« Le 1er juillet 1774, sur proposition faite par MM. les Syndics et Conseil municipal que, si le Chapitre N.-Dame leur cède les chambres où sont établis les greniers (1er étage), ils achèteront et cèderont en échange au Chapitre la Salle du 3e étage qui appartient à l'Hôpital et qui vise sur la place.

Il a été observé que, par cet échange, les greniers capitulaire seraient portés du 1er au 3e étage, mais que, par considération pour la Ville, on ne devait pas s'arrêter à cet inconvénient, quelque grand qu'il soit.

En conséquence, le Chapitre accède à la proposition de MM. de Ville, savoir, qu'ils achèteront la Haute Salle des Boursiers, sous la réserve que le galetas supérieur restera la propriété de l'Hôpital et la Ville cèdera cette Salle contre les chambres où les greniers du Chapitre sont établis. »

La Salle des Boursiers est décrite comme suit: « une grande salle située rue N.-Dame, qui se confine par la place publique du Pont Notre-Dame du levant, par le canal du Thiouz du vent, par l'Eglise N.-Dame un passage entre deux de bise, par les maisons de l'Hôpital du couchant, par le galetas dudit Hôpital du dessus et par la salle soit Bibliothèque dudit Chapitre de N.-Dame du dessous; la dite chambre est située au 3e étage. »

Voici maintenant le curieux Sommaire-Apprise envoyé par la Ville au Sénat pour obtenir la permission d'acheter et échanger :

« Vu que les pauvres Etudiants logés dans la chambre du 3e étage appartenant à l'Hôpital N.-Dame, sont exposés

à une distraction continuelle par l'aspect de la place publique; qu'il est nécessaire de transporter leur habitation sur le derrière; vu que l'Hôtel de Ville n'est composé que d'une Salle et d'une petite chambre où on ne peut faire aucune chauffe-panse, ce qui est une incommodité grande en temps de froid pour ceux qui sont obligés d'assister au Conseil, il est nécessaire d'acheter le grenier au Chapitre et faire échange avec celui-ci; la vente de la Salle consentie pour 615 liv. permettra à l'Hôpital d'amortir une dette ancienne. »

Le Sénat approuve ce qui précède et à l'issue du contrat de vente, le Chapitre, le Conseil de Ville et l'Administration de l'Hôpital ont donné à Claude Decoux Me maçon le prix fait de l'escalier de l'Hôpital pour la somme de 700 liv., dont le Chapitre payera 229 liv. la Ville 117 et l'Hôpital 337. »

Il faut donc rapporter à cette date la gracieuse porte romane surmontée de deux niches avec statues qui donne entrée dans l'escalier, partie roc et partie molasse qui fut rechargé en ciment armé au cours de l'été 1933, pour le prix de 3.107 fr.

Maison Magnin. — En 1771, « l'Hôpital N.-Dame achète pour 5.000 liv. et 500 liv. d'épingles la maison de Claude-François Magnin à feu Me Jacques, Avocat au Sénat, rue de la Halle, sous le n° 2043 de la mappe, limitée par la Cour du Collège au levant, la rue publique au couchant, la maison Burnod de vent, les maisons Charveys et Delacombe de bize. » (Tab. Annecy, III, 551).

CHAPITRE X

Fondations Pieuses et Sociales

Un grand bienfaiteur : Le Chanoine Fleury.

Les fondations pies ont toujours été très en honneur dans l'Eglise pendant tout le Moyen-Age. C'était le moyen le plus sûr de perpétuer une bonne œuvre. Nous avons déjà vu, au début de cet ouvrage comment le Comte Amé III avait fondé la chapelle Notre-Dame de Liesse et son fils Robert avait assuré la bonne marche du Chapitre Collégial. La liste des fondations que nous allons énumérer se rapporte soit à l'Eglise Notre-Dame soit à son Hôpital, soit aussi en faveur d'œuvres sociales comme l'éducation des Clercs à Louvain ou Avignon, l'instruction des enfants pauvres de la Ville d'Annecy.

I. — Fondations des Comtes de Genevois. — En 1359, Amé III donne par testament « la leyde du blé qui se perçoit en la Ville d'Annecy, soit 70 coppes froment et autant d'avoine »; en 1384, le 13 juillet, sa veuve Melchiade de Boulogne lègue 30 fl. de revenus à la Chapelle N.-Dame « pour prier Dieu pour feu Amé son mari »; le 27 décembre 1396, la dite Princesse donne 40 sols annuels et 4 rations d'avoine mesure de Cruseilles à prendre sur les biens d'Aymonet de Lenal de Jussier, comme taillable de la dite Dame. — En 1415, par testament du 20 janvier, Ne et Pt Sgr Humbert de Villars, Cte de Genève, donne 500 fl. à l'Eglise N.-Dame « pour complément de l'édifice de la dite Eglise ». — En 1422, par testament du 20 avril, N. et P. Sgr de Genève donne à N.-D. 600 fl. avec un drap d'or. — En 1485, testament du 23 février, Amed de Genève donne 50 fl. pour messe annuelle, le jour de son trépas. Citons

encore Charlotte de France, comtesse de Genevois et enfin *Clémence de Genève* sur laquelle nous donnons quelques détails.

« Le 8 mars 1606, Généreuse Dame Clémence, fille de Messire Prosper de Genève, Sgr de Lullin, femme du Sgr Bernard Baron de Menthon de Dingi, Naves, Bonacttrait, Ville, le Vuache, lègue au Chapitre N.-Dame d'Anneci la pension annuelle et perpétuelle de 240 florins sur l'Hôpital de la dite Ville, outre une pièce de velours noir tirant huit aulnes, et ce que vaut son collier au dessus de 1.500 flor. donné à 15 pauvres filles, avec charge de célébrer chaque semaine à perpétuité 3 gd messes avec diacre, sous-diacre, et chantre; la première des trépassés le lundi, la deuxième des cinq plaies du Sauveur le vendredi, la troisième de N.-Dame le samedi; de chanter à l'issue de ces messes les prières et suffrages accoutumés; de chanter le Salve Regina avec son oraison tous les samedis à perpétuité, après les *Gaude,* le tout pour son âme et celle de ses prédécesseurs. 2°) De ne distribuer les 240 fl. qu'à ceux du Chapitre qui seront présents aux offices ou malades dans les limites de la ville. 3°) De fournir pour ces messes cinq torches de cire blanche. 4°) De convertir la pièce de velours tant en une chasuble pour l'autel qu'en un drap de fenestre pour les offices fondés ci-dessus et de mettre à ces ornements les armes de Genève et de Menthon. 5°) D'avoir soin que les biens légués par elle au dit hôpital soient dûment régis et administrés. » (S. Flor. n° 864)

II. — Fondations des Princes Genevois-Nemours. — En Sept. 1546, Charlotte d'Orléans, Duchesse de Nemours, fonde une messe hebdomadaire pour le repos de l'âme de son mari Philippe de Savoie, duc de Genevois «et seront pendant la messe allumés deux grands cierges armoyés des armes en iceux pendants de ma dicte dame auprés du tombeau où repose le corps dudit feu Prince et Seigneur, et sera ladite messe célébrée aprés une autre grand' messe de Notre-Dame par cy-devant fondée par les ancestres de mon dict Seigneur à la chapelle et autel de Notre-Dame, laquelle grand' messe sera sonnée à la grande cloche ».

Après l'extinction des deux familles de Genève et Genevois-Nemours, la famille Royale de Savoye continua ses

faveurs au sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Elle fit reconstruire les tombeaux, comme nous l'avons vu précédemment, et légua une grosse somme pour la fondation qui suit.

III. — FONDATION DE MADAME ROYALE, MARIE JEANNE BAPTISTE DE SAVOYE EN FAVEUR DE L'EGLISE COLLÉGIALE D'ANNESSY. (I G. 82, fol. 532). — « L'an 1714 et le 28 May, en présence des chanoines Machet doyen, Masson sacristain, Jean-Louis Chappaz chantre, François Martini, Jn-Maurice Chardon, François Coppier, Claude Bidot, Pierre Puthod, Jh de Montpon et Gabriel Folliet, acceptent la donation que Mme Royale, Veuve de S. A. R. Charles Emmanuel II et mère de Victor Amé, Roi de Cicile... fait de la somme capital de 12.500 livres, monnaie de France, somme à elle dûe par l'Autel de Ville de Paris, avec cense annuelle de 500 l. au 4 %, avec charge d'un Service Solennel pour le repos de l'âme des Sérénissimes Princes et Princesses défunts de la Royale Maison de Savoye, et spécialement de la Branche de Nemours, à célébrer le jour anniversaire du décès de la fondatrice, en commençant la veille à midi par le son lugubre de toutes les cloches de l'Eglise Notre-Dame, qui sera réitéré à 2 heures, de la mesme manière que pour les funérailles cy-devant accoutumé. Les Vespres des Morts seront chantés avec la Musique comme à Toussaint. A 5 heures du soir, à 5 heures du matin, à l'entrée et sortie de la grand' messe, la mesme sonnerie sera réitérée. Le jour devant le Service, deux Chanoines iront inviter le Rme Evesque à y assister et le prier de célébrer la messe.

Trente pauvres de la ville ou des environs, choisis par l'Evesque, assisteront à la Messe, moyennant aumône de 150 liv.

Le luminaire pour l'autel et autour du tombeau sera de 60 liv.

La Musique de la Cathédrale chantera avec celle de Notre-Dame et recevront chacune 20 liv.

On célébrera les trois jours consécutifs à la gd messe, 150 b. messes à Notre-Dame de Liesse.

Fait dans la Sacristie de Notre-Dame de Liesse. Le 11 juill. 1714, le Chapître fixe la date du 17 de ce mois pour la célébration de ce service. Il fixe le luminaire à 10 gros

cierges pour l'autel, autant pour le fenestre. L'aumône aux 30 pauvres sera de 300 flor.

La présente fondation donna lieu à un échange de correspondance entre le Chapître et Madame Royale; en voici le sujet et la teneur:

« Madame, le rétablissement de la précieuse santé de V. A. R., pour lequel nous avons redoublé nos prières et multiplié nos vœux pendant sa dangereuse maladie, tant auprès de la Ste Vierge que du St Ange Raphael, dont nous fîmes incessamment composer l'Office en plein-chant, pour être chanté à perpétuité dans notre Eglise, le jour qui a été consacré à son honneur, nous fait prendre la liberté de lui en venir témoigner notre grande joie et de l'assurer qu'elle n'a pas des sujets qui s'intéressent avec plus de zèle à la conservation de la Personne Royale pour laquelle nous demandons sans cesse au Seigneur une heureuse plénitude de jours.

La reconnaissance que nous devons aux bienfaits de V. A. R. ne nous engage pas moins à lui rendre ce devoir que l'honneur que nous avons d'être les dépositaires des cendres de ses augustes ancêtres en faveur desquels la grande piété lui a fait faire sur leur tombeau une fondation qui immortalisera sa piété et qui lui attirera les prières et les bénédictions de nos pauvres jusques à la fin des siècles.

La solennité de cette Royale Fondation que nous fîmes pour la première fois, le 17 juill. dernier, remplit d'édification le Clergé et le Peuple d'Annessy et ne comble pas moins de joie les indigents qui s'y ressentirent de ses libéralités.

Si quelque chose restait à désirer de la perfection d'une œuvre si digne de la grand piété de V. A. R., ce ne serait que les ornements nécessaires pour le Service Solennel qui s'y fait, et convenable, autant à la dignité de l'auguste fondateur qu'à la magnificence de la fondation.

Votre bonté nous fait espérer qu'Elle donnera ses ordres afin qu'il y soit pourvu pour l'avenir, et ce nouveau bienfait sera un nouveau sujet de gratitude envers V. M..... »

Annessy, 22 Déc. 1715.

Réponse de Mme Royale.

« RRds très chers et bien aimés. Votre zèle qui se rend sensible en tant de manières nous a exprimé si chrétiennement et si solidement vos sentiments sur le rétablissement de notre santé, que nous ne saurions assez vous dire combien nous en sommes édifiés, étant très persuadés que si vos vœux étaient accomplis, le Ciel répandrait sur nous ses plus précieuses bénédictions. Nous vous en saurons un gré bien particulier, aussi bien que de la dévotion avec laquelle vous accomplissez les fonctions qui sont attachées à notre fondation, et comme il est juste que ce service se fasse d'une manière honorable, Nous donnerons nos ordres pour faire faire en son temps les ornements que Nous jugerons nécessaires et convenables.... »

De Turin, ce 29 Déc. 1715. Signé: DUCHESSE DE SAVOYE.

(L'original a été porté à nos archives.)

Juill. 1714. «Le Chapître prie Rd Coppier, Bachelier de Sorbonne, d'accepter une procuration du Chapître pour faire accepter le transport que nous fait Mme Royale de 12.500 livres sur l'Hôtel de Ville de Paris pour sa fondation passée. »

Oct. « Rd Coppier, étant de retour de Paris, a remercié le Chapitre en lui remettant tous les titres concernant la fondation de Mme Royale avec transport des créances sur l'Hôtel de Ville de Paris, savoir:

1° Contrat de fondation de Mme Royale, Marie Jeanne Baptiste, Duchesse de Savoye, « mère du Roi de Cicile et Jérusalem, en faveur du Chapître Notre-Dame, reçu par Me Pascalis, le 15 juin 1714.

2° Lettre de Mme Royale datée de Turin le 7 juill. 1714 et redisant toute son estime pour le Vén. Chapître, avec regret que les guerres passées l'aient empêchée de faire plus tôt cette fondation. »

3° Constitution de 500 liv. de revenus sur les Armes et Gabelles, au capital de 12.500 liv., du 14 mars 1714. (1)

IV. — FONDATION DES NOBLES ET BOURGEOIS D'ANNECY. — Le premier Doyen du Chapître Notre-Dame donna

(1) En 1720, le Duc Régent de France versa le capital de 12.500 liv. au Chapitre Notre-Dame.

l'exemple en léguant 100 liv. pour une messe; Testament de Rd Pierre Pollier, Dr en Droit, du 20 mai 1411. En 1426, Rd Estienne de Vieu, curé de Balmont, lègue tous ses avoirs à la Collégiale.— En 1458, Rd Jean Rey, chan. fait de même ainsi que deux Pr. d'H. R. Dombey et Et. Rey. — En 1480, le Chan. Favrillon donne 636 fl. pour 12 messes, et en 1488, Rd Favre lègue tous ses biens meubles et immeubles. En 1490, Dame de St-Sixt lègue 5 fl. de rente à l'Eglise et en 1493, le Bourgeois Et. Gaillard en donne 40 à la Fabrique.

En 1504, F. de Richard, propriétaire de la maison forte qui deviendra le Gd Séminaire en 1660, lègue 150 fl. pour « *l'Hymne Inviolata* qui se dit après la messe de Notre-Dame, tous les jours ». — En 1538, Ne Pierre de Chavannes fonde une messe « à dire chaque jour à l'heure de l'Elévation du St-Sacrement de la Messe Capitulaire » pour 200 fl. — En 1601, Rd Josserand, Recteur de l'Hôpital, lègue 1.000 fl. avec hypoth. sur le verger de l'Hôpital et Rd Cl. Hyvan (date inconnue) donne la maison qu'il a acquise de Ne Fr. Croison, pour l'habitation des Enfants de Chœur. — En 1606, Rd Jacques Vincent de la Croix donne 800 fl. de capital pour distribuer chaque année 26 aulnes de drap à raison de 32 fr. l'aulne et 3 chemises à 3 fl. aux enfants pauvres de 12 ans admis à l'Hôpital, qui assisteront à la messe le jour de St-Vincent. — En 1629, Delle Pernette Fiche, épouse Ducret, lègue une maison avec grange, prés et bois, à Copponex.

Notons encore les fondations suivantes inscrites dans divers documents conservés à l'Ac. Florim. sous les numéros cités:

Fondation Carrier. — En 1607, Mre Jacques Carrier, d'Evires, prêtre, lègue 1.000 flor. au Chapître Notre-Dame pour une gd messe par semaine afin d'assurer le repos de son âme et celle de ses neveux Rd Mauris Carrier, chan. de Notre-Dame et Claude Carrier, prêtre. » (N° 866).

Fondation Chappuis. — En 1617, Andréanne Chappuis, Vve en premières noces de C. Michot, en 2e, de J. Mollier, femme en 3e de F. Durochier, lègue 400 fl. ou cense de 28 fl. pour une messe basse chaque lundi à l'autel St-Joseph..

FONDATION DE NOBLE D'AUSSENS. — Le 19 Oct. 1618, Ne Louis, fils de Ne Jean d'Aussens, bourgeois d'Annecy, lègue 2.000 flor. avec hypothèque sur une vigne de 10 fosserées à la Margériaz, avec charge d'une Messe basse le lundi de chaque semaine. (La vigne fut vendue 600 fl. en 1624.)

FONDATION DE THOIRE-DUMONT. — En 1662, Damoiselle Louise à feu Ne Pierre de Thoire, Vve de Jacques Maurice Dumont, Greffier de l'Evesché de Genève, lègue 1.000 fl. de messes au Chapître. (N° 866).

FONDATION DURET-BAUSSAN. — En 1669, Hble Susanne fille de feu Me Guill. Duret, Vve de Mauris Baussan, bourgeoise d'Annecy, laisse tous ses biens meubles et immeubles au Chapître Notre-Dame avec charge de l'enterrer dans l'église Notre-Dame, près de son mari et de dire cent messes. »

FONDATION DELACOMBE. — « L'an 1692, le 7 Déc., Rd Jacques de la Combe, fils de feu Me François, bourgeois d'Annecy, demande à être enterré en l'église Notre-Dame au devant de la chapelle Ste Barbe avec 600 messes basses à 8 sols à célébrer à Notre-Dame, lègue à Rd Jn Claude Delacombe, son frère, prêtre d'honneur de Notre-Dame, sa part de biens paternels et maternels (Sa mère était Susanne Manien), lègue à son neveu Louis, apothicaire, fils de feu Charles Delacombe. Son frère Pierre, marié sans enfant à Jeanne Guichon a laissé tous ses biens aux pauvres.

Rd Jacques Delacombe lègue 2.000 fl. pour l'entretien d'un pauvre des bourgeois de cette ville qui voudrait se faire prestre dans le Séminaire; lègue 1.000 fl. à sa nièce Suson, fille de feu François Delacombe, quand elle se mariera ou se fera religieuse; à Mgr l'Evêque, son Epitome des Pères; aux pauvres de la Providence: 6 coupes de froment et autant de seigle; au chanoine Decoux, son bréviaire et son beau Rochet de toile fine; 50 florins à la Confrérie des Ames délaissées érigée à l'église de St-Mauris; 400 fl. à sa servante Claudine Després qui l'a servi 18 années, lui lègue en plus une vache, 6 linceuls, 6 serviettes, 6 nappes, 4 coupes de froment, 2 sommées de vin, son habitation dans une des chambres qui lui appartient dans

la présente ville, et cela sa vie durant; deux coupes de froment et deux sommées de vin aux Capucins et les prie de prier Dieu pour son âme; lègue à la Charité des Pauvres Filles, érigée en cette ville, 100 fl. et... nomme comme héritier universel le Chapitre Notre-Dame de Liesse, avec charge des messes énoncées, de faire faire un rétable à l'autel St-Joseph comme celui qui est fait dans l'autel de Notre-Dame de Grâce et y faire graver ses armes; trente florins annuels pour les pauvres.

Fondation de Sainte-Cécile. — « Le 3 janv. 1715, Rd Masson, sacristain, fonde un capital de 5.000 flor. pour un *Tenentur omnes* le jour de Ste-Cécile et pour l'habillement de 12 pauvres, à raison de 2 aunes de drap du pays pour chacun. »

Fondation d'une Retraite Pastorale. — Rd Burnod Jh, sacristain, fonda au capital de 1.000 liv. le droit à faire une retraite au Séminaire pour les vicaires des paroisses soumises à la juridiction de la Collégiale. « Le 18 avril 1765, les vicaires du Chapître en retraite et profitant de la fondation de feu Rd Burnod, sont: Rd Déaclard, recteur de St-Martin; Rd Molard, recteur de Viu; Rd Thore, recteur de Faverges et Rd David, recteur de Seinod. »

V. — Fondation de Collèges et d'Ecoles. — En parlant de l'Hôpital, nous avons déjà cité la fondation, en 1606, de Nᵉ et Rd Vincent de la Ruaz en faveur de 12 enfants pauvres qui suivaient les cours du Collège Chappuisien. Il nous reste à parler du fondateur de ce Collège et de Rd Fleury qui institua une école de filles.

Eustache Chappuis fit partie du Chapître Notre-Dame. — « Le 10 fév. 1539, le Chapître Notre-Dame ratifie le choix d'Eustache Chappuis, Dʳ en Droit, Chan. de Genève, pour occuper la prébende de Chanoine de Notre-Dame, laissée vacante par la mort de Rd Claude de Pontverre. »

C'est ainsi que Rd E. Chappuis désigna le Doyen de Notre-Dame comme l'un des Administrateurs de sa Fondation de Louvain et qu'un service religieux se célébra après sa mort dans l'Eglise Notre-Dame.

Le Chapître faisait partie de la commission qui distribuait les bourses, car le 21 juill. 1676, « le Rd S. Sacristain, après avoir prêté serment sur le saint Canon, est commis pour assister à toutes les Assemblées des Administrateurs du Collège pendant tout le temps de l'absence du Rd Doyen et pour y faire toutes les fonctions d'Administrateur de la même manière que ledit Sgr Doyen le ferait, s'il y était en personne. »

« Il doit assister à l'élection qu'on doit faire demain de 4 escholiers pour envoyer à Louvain pour 4 bourses vacantes dans le Collège de Savoie, en conformité de l'Article Premier du Collège Chappuis. »

Le 21 janv., anniversaire de tous les Confrères de la Confrérie St-Sébastien, on célébrait un service mortuaire pour Illustre Eustache Chappuis, fondateur du Collège de Louvain, avec sonnerie de toutes les cloches.

« Sur requeste présentée au nom des SS. jadis Etudiants au Collège de Louvain par laquelle ils supplient mettre 6 cierges pendant la messe haute annuelle pour le repos de feu Rme Eustache Chappuis, fondateur du Collège, qui se dit le 21 janv. avec 2 cierges seulement et payeront un supplément au Chapître.

Proposition acceptée, à condition que lesdits Etudiants achèteront les 6 cierges à leurs frais et les offriront ainsi que les armes dudit Chappuis qui orneront les cierges. Pour l'année présente, le Chapître offrira gratuitement les 6 cierges, attendu que les étudiants n'auront pas le temps de les faire faire. »

« FONDATION D'UNE ECOLE POUR ENSEIGNER LES FILLES DE LA VILLE D'ANNECY. » (I. G. 82, fol. 442). — « Comme ainsi soit qu'Honorable Perrine, fille de feu Maurice Sondaz et de Françoise Halard, Veuve de Me François Fleury, Bourgeois d'Annecy, eut désiré de son vivant établir une école pour l'enseignement et éducation des Jeunes Filles de la Ville, pour la plus grande gloire de Dieu, ce qu'elle aurait même fait exercer quelques mois avant son décès, arrivé le 15 mai 1711, âgée de 82 ans. Ayant été prévenue par la mort, elle avait recommandé à Rd Jean Claude Fleury, Dr es-Droits, son fils, de faire un établissement perpétuel de la dite école.

C'est pourquoi, Rd Fleury, voulant seconder les pieuses intentions de sa défunte mère, se serait adressé à MM. les Syndics et Conseil de Ville, lesquels considérant n'y avoir dans leur ville aucune petite école pour enseigner gratuitement les filles, les 4 nobles Syndics, Ant. Dunand et Jh Nouvellet, tous deux Advocats au Sénat, Jn Jacques Perréard et Melchior Brunier, ont reçu somme de 20.000 flor. monnaye de Savoye, qui produiront le revenu annuel de 800 flor. à raison de 4 %, à prendre sur tout le cours de la maison qu'il possède dans la rue de Notre-Dame, consistant en boutiques et banc au-devant, places et divers appartements, avec toutes les thuilles, corniers et bois à bâtir, qu'autres matériaux qui se trouveront en icelles, capables pour maintenir ledit cours de maison, se réservant 2 chambres sur le derrière de la maison et la chambre qui a sa sortie par l'Allée du Collège.

A en outre donné Rd Fleury un capital de 200 flor. à donner au Rd Chanoine nommé pour faire le catéchisme chaque semaine à la dite école, avec charge d'une Messe du St-Esprit annuelle, dans l'Eglise Notre.Dame.

Seront obligés les Syndics de tenir à perpétuité 2 maîtresses d'école, l'une en chef et l'autre en second, filles ou veuves sans enfant, de bonnes mœurs, bien instruites en notre religion, sachant lire et écrire, capables de bien enseigner tout ce qu'il convient; à chacune desquelles sera payé annuellement par le Trésorier de la Ville, 350 flor. à l'avance de 6 mois en 6 mois, lesquelles maîtresses seront choisies par les Syndics et présentées au Rme Evesque. »

« Assigne le Rd Fondateur pour logement des deux maîtresses le 2e étage, dans lequel il y a 3 chambres, deux desquelles visent sur la rue, dans la grande desquelles 3 chambres on tiendra l'Ecole, dans laquelle il n'y aura que des bancs pour s'asseoir et les tables pour écrire, plus la cave avec la grotte et son buffet au-devant, situés au bas de la viorbe, ensemble la petite galerie avec la petite chambre au sommet de la viorbe, et le reste des chambres sera loué. »

« Les 100 flor. qui restent seront partagés entre MM. les Syndics qui assisteront à la première assemblée de chaque mois de janvier, à charge de remédier aux abus; à

chacun d'eux 15 flor. les priant de visiter quelquefois l'école à l'alternative. »

« Les 40 flor. restant seront donnés à un des Chanoines choisis, qui fera le catéchisme par interrogat, une heure par semaine, le soir du samedy, dans l'Ecole. »

« Le Chan. Bidot a été choisi à cet effet. »

« ...et sans que la dite école puisse jamais être unie à une communauté, soit séculière, soit régulière, et sans que jamais on puisse admettre des filles religieuses ou dépendantes de quelques communautés pour maîtresses d'école.»

« La location du reste de la maison sera faite à des personnes amovibles. »

« Les 2 maîtresses demeureront ensemble, enseignant gratuitement, ne recevant aucune chose pour aucun prétexte, ny des filles ny de leurs parents; ne leur sera loisible de tenir aucune pensionnaire ou parents avec elles sauf une servante; elles recevront dans l'école autant de filles qu'elles pourront instruire, excluant pour toujours les enfants masles et les filles scandaleuses ou immodestes. »

« ...laquelle maison donnée, constituée en 4 parcelles, dont la plus grande se confine d'haut en bas, jouxte la rue publique du couchant, la Maison de Jn Pierre Moutier procédée des hoirs Rubelin de vent, la maison des hoirs Doche, consistant en boutique, de bise; la maison dépendante du Collège de levant. »

« Fait et passé à Annecy, rue de Notre-Dame, dans la chambre destinée pour la dite Ecole, 29 juill. 1713. »

La Fondation de Delle Feuillans a sa place ici; elle date de 1713, comporte un capital de 4.100 fl. « pour une messe annuelle le jour de Ste-Luce (13 déc.) et de 24 aulnes de drap du pays que le Chapître distribuera à 12 pauvres filles de la Ville qui assisteront à la dite gd messe. »

Le Rd Chanoine Fleury mérite une mention spéciale, puisque le Secrétaire lui a consacré une notice.

« Le 15e août 1713, jour de la très glorieuse Assomption de la Ste Vierge, à 9 h. du matin, est décédé Rd Jean Claude Fleury, Chanoine et Insigne Bienfaiteur de cette Eglise, âgé d'environ 43 ans. Sa vie et sa mort ont été si édifiantes que le Secrétaire a jugé convenable d'en faire icy un récit abrégé, pour sa propre édification et celle des autres. »

Le Secrétaire a laissé en blanc six pages de son Grand Registre qu'il n'a jamais remplies. Une feuille volante collée à cet endroit contient le schéma de la notice.

« En attendant que Dieu me donne un peu plus de loisir pour exécuter le dessein que j'ai formé d'insérer dans le Livre Capitulaire un abrégé de la sainte vie de Rd Fleury, Chanoine céans, j'ai cru de devoir laisser une liste de ses fondations et autres œuvres pies, afin de ne pas les oublier.

FONDATIONS. — 1° Il a fondé l'école des petites filles dans cette ville; 2° une mission de 7 en 7 ans à Mez et Marcellaz; 3° une rétribution pour ceux qui assistent aux Matines de Caresme dans notre Eglise; 4° fondation d'un *Tenentur Omnes* pour le pénultième jour de l'année; 5° laissé un fond pour faire chasser les chiens de l'Eglise ou du moins pour balayer les immondices qu'ils y font.

Si la mort n'avait prévenu l'exécution de ses pieux desseins, il voulait augmenter le revenu des missionnaires du Corps.

SES BIENFAITS A L'EGLISE. — 1° Il a fait don à la Sacristie de céans de son beau calice, de tous ses ornements et habits d'Eglise. (Ses habits d'Eglise furent vendus la semaine après sa mort, en Sacristie, pour la somme de 340 flor. qui furent employés à augmenter une fondation); 2° il a donné six grands chandeliers avec la croix, le tout en laiton (1), une tapisserie de Bergame pour achever de tapisser l'Eglise ainsi que plusieurs tableaux; des devants d'autel de satinade pour tous les autels et crédences de l'Eglise; deux reliquaires où sont renfermées les reliques qu'il avait rapportées de Rome; surplis, aubes, chasubles et aubes à la paroisse de Mez; des aubes aux Capucins, Cordeliers et Dames de Ste Claire de cette ville.

SES VERTUS. — Il avait une solide humilité et ne pouvait souffrir la moindre louange; il avait un grand amour pour les pauvres honteux auxquels il faisait des aumônes abondantes; il allait toutes les semaines visiter les prisonniers

(1) Le prix en était de 600 fl.; ils étaient destinés au Maître-Autel.

et pauvres malades de la Ville et des Faubourgs; il faisait chauffer tous les pauvres dans sa cuisine, les uns après les autres, pendant la rigueur du froid; il leur donnait à manger et les catéchisait; il faisait faire grand nombre de souliers et bas pour les habiller; il buvait son moindre vin et réservait le meilleur pour l'envoyer aux pauvres malades par ses domestiques; il leur cachait ses aumônes de peur qu'ils ne le grondassent; aussi les pauvres ont-ils pleuré amèrement sa mort... Il aimait les Missions et j'en dirai ce que j'ai vu... Il a rempli toutes ses charges avec dignité et modestie, un grand amour de la décoration du culte et de l'Eglise.

Sa Biographie. — Le Diction. du Clergé nous dit qu'il naquit à Annecy en 1669; Docteur en Droit d'Avignon; prêtre en 1694; (Mercier, page 433).

Ecoles de Filles. — En date du 1er juill. 1713, on lit dans le Registre: « Le Chan. Fleury, voulant prouver intérêt aux petites filles de la Ville en faveur desquelles il vient de fonder une école par une Instruction Familière soit catéchisme, tous les Samedis, sur la Doctrine Chrétienne, a prié le Chapître de se charger de la dite Instruction, l'un des membres désigné par le Chapitre et approuvé par l'Evesque, pour faire le catéchisme pendant l'année qui commence après Toussaint, comme encore pour dire la Messe du Saint-Esprit à l'entrée des dites Ecoles et pour faire des Entretiens de Piété dans les Retraites qui se feront pendant l'année dans la dite Ecole, moyennant 44 flor. payés par MM. de l'Hôtel de Ville. Le Chapître, voulant seconder le pieux zèle du Chanoine Fleury accepte la fondation, à condition que la Maison de Ville payera les 44 florins.

Sept. 1714. « A été élu Ballayeur des Ordures que font les chiens dans l'Eglise, Claude Cohendet, Valet de Sacristie, auquel on paye pour cet effet, 6 florins annuels par fondation du Rd Chan. Fleury. »

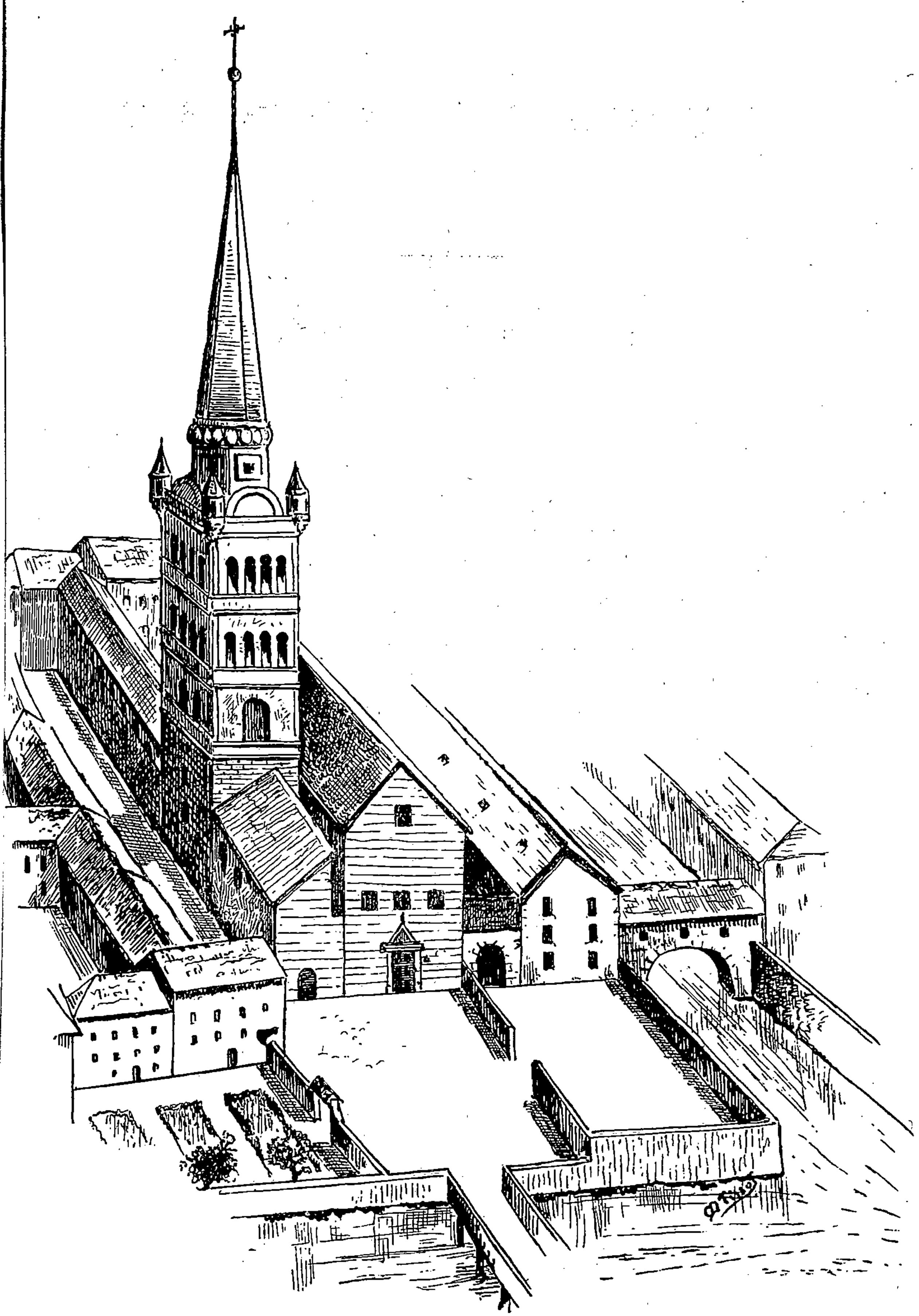

Eglise Notre-Dame de Liesse en 1682, d'après le Theatrum Sabaudiae. Au premier plan, on voit la moitié du petit pont qui reliait le Jardin de l'Evêché (alors jardin Notre-Dame) au parvis de l'Eglise: à droite du parvis, le promenoir des Chanoines contigu [illegible] le petit pont couvert à une [illegible] Cathédrale.

CHAPITRE XI

Les Grands Pardons

Dévotion à Notre-Dame. — Faveur du Jubilé.

Cérémonial des Grands Pardons.

Multiples sont les faits qui témoignent en faveur de cette dévotion; nous n'en citerons que trois, car le récit des Grands Pardons y suppléera.

I. — Pour conjurer la Peste en 1488, les Syndics « ont requis de faire dire 3 gd messes en l'honneur de N.-Dame, St Sébastien et St Antoine. » (Reg. M.).

II. — Les Clarisses de Notre-Dame de liesse. — « Le 30 août 1535, les Clarisses établies à Genève depuis 1477, sont chassées par la Réforme et viennent chercher asile à Annecy. La Supérieure, Jeanne de Jussie, en a écrit le récit détaillé. Après avoir passé « 4 jours chez son parent le Baron de Viry, les religieuses allèrent, montés sur 8 charriots honnêtes, coucher à Bonlieu, et arrivèrent à Annecy, le dimanche soir 5 sept. Le lendemain, on les conduisit à la messe au Couvent de St François. Le 7 sept. elles se rendirent à St Dominique réciter un *De profundis* sur le tombeau de Charlotte de Bretagne, décédée depuis une année. Les religieux non contents de leur venue n'en firent pas grande estime, ce dont chacun fut scandalisé. »

« Le bon Prince François de Luxembourg les mena ensuite à N.-Dame de l'Allée, et là furent les bien venues des sieurs Chanoines. Menées devant l'image de N.-Dame, là les Sœurs dirent un Salut de belle voix. A ce même instant, un enfant mort-né qui était la veille passé deux jours, fit miraculeusement grand signe de vie et reçut bon baptême, présent infini au monde, et toutes les cloches

sonnèrent pour ce miracle. Puis elles furent menées à la sépulture de Monsieur le Comte Philippe de Savoie et dirent *De Profundis* et les suffrages des morts dévotement...

En toute dévotion, elles retournèrent audit couvent et Monastère de Monseigneur le Duc à elles donné pour les retirer. »

III. — Deux siècles plus tard, en juillet 1737, on voit que cette dévotion se traduit par l'offrande d'ex-votos de grande valeur. « Demoiselle Cheville donne, pour orner l'image de N.-D. de Liesse, une croix de rubis à 6 pierres montée sur or. »

« A esté remis céans par Mr des Oches, Chan. Sacristain, *une petite image d'argent* un peu faite en bosse sur une demi feuille de velours vert,, laquelle a esté donné en *ex-voto,* revenant environ à un sequin et demi. »

Une dévotion particulière du Chapitre envers N.-Dame de Liesse se traduisait chaque jour par les messes fondées et célébrées dans la chapelle qui lui était consacrée. Le grand Office se terminait chaque soir, à la fin des Complies, par le chant de l'Antienne à la Ste Vierge devant son image miraculeuse. En 1695, le Chapitre « désirant corriger l'abus que la négligence des Révérends de céans a introduit dans leur marche vers cette chapelle sur la fin de l'Office a ordonné de garder l'ordre comme és processions ».

Dans les Calamités Publiques, on tournait de suite son regard vers la chapelle de Liesse, comme nous l'avons déjà vu et le verrons encore au cours de cette histoire. Nous n'en citons ici que deux exemples en passant :

En 1720, *la peste est signalée en Provence* et l'on craint qu'elle ne pénètre en Savoie. Le 29 août, le Chapitre ordonne « que la gd messe sera chantée à l'honneur et à l'autel de la T. S. Vierge pendant 9 jours, autant solennellement et dévotement qu'il se pourra, et aussi les Vespres après lesquels sera donnée la Bénédiction du St St, le tout pour implorer la miséricorde de Dieu, afin qu'il fasse cesser le mal contagieux là où il sévit et qu'il nous en préserve dans ce pays. »

En 1757, au mois d'août, on apprend que S. A. R. le Duc de Savoie est malade, et aussitôt le Chapitre ordonne que le 19 août « une messe sera célébrée à la Chapelle N.-Dame de Liesse, la messe votive de la Vierge. »

LES GRANDS PARDONS

La plus grandiose manifestation de confiance en Notre-Dame de Liesse se traduisait tous les sept ans par l'affluence des pèlerins qui arrivaient par dizaine de mille des diocèses voisins.

Les Religieuses de la Visitation ont déjà publié, en appendice dans l'Edition des Œuvres de St François, une relation des Grands Pardons extraite des Registres de Ville; nous nous contenterons de résumer ici leur historique, les faveurs accordées par les papes et le cérémonial en usage à la veille de la Révolution, d'après les Registres Capitulaires de Notre-Dame.

FAVEURS ACCORDÉES PAR LES SOUVERAINS PONTIFES A L'EGLISE NOTRE-DAME

I°. — Jubilé ou Grand Pardon de 7 ans en 7 ans. — En 1533, Clément VII donne une Bulle disant « que toutes les rémissions, indulgences octroyées à ceux qui visiteront l'Eglise N.-Dame, par son prédécesseur, qui n'étaient pas perpétuelles deviendront perpétuelles »; ajoute « que ceux qui visiteront ladite Eglise le Jour de la Nativité de 7 ans en 7 ans, auront les mêmes Indulgences octroyées à ceux qui visiteront l'Eglise Ste Marie Maître (Majeure) de la Ville de Rome, le même jour de l'année. Six ans plus tard, le même Pontife étend cette faveur à ceux qui visiteront l'Eglise la Vigile et le lendemain de la Nativité de la T. Ste Vierge.

En 1434, Eugène IV avait déjà octroyé des indulgences « à ceux qui sont indisposés de corps ou légitimement empêchés, auront la volonté de visiter l'église. »

II°. — Idulgences. — En 1076, Grégoire VII accorde 100 jours d'indulgences à ceux qui élargiront une partie de leurs biens pour la Fabrique de N.-Dame.

En 1370, Grégoire XI accorde les mêmes faveurs à ceux qui visiteront l'Eglise aux fêtes de la Ste Vierge.

En 1412, le Nonce Apostolique Rdme Guillaume, Cardinal du Mont St Martin, accorde, à la requeste de Jeanne Duchesse de Savoye, même faveur à ceux qui entendront la première messe qui se dit pour les trespassés, chaque lundi.

En 1436, Eugène V accorde une indulgence plénière à l'article de la mort, « à la requeste d'Amed Duc de Savoye, aux riches qui eslargiront de leurs biens pour faire travailler l'espace de 20 jours, 10 jours ou 6 jours, un ouvrier à la construction ou réparation de l'église N.-Dame et Hôpital de la Ville d'Annecy. »

« Cette faveur est accordée pour 2 ans par le soin et à la relation d'Ill. et Rme Nicolas prestre, Cardinal de Ste Croix en Hierusalem, qui, lors de l'incendie avait visité la dite Eglise avec compassion. »

D'autres bulles accordent des faveurs à ceux qui « feront des aumosnes pour la sustentation des pauvres et orphelins de l'Hôpital; restitueront le bien d'autruy; visiteront les chapelles de N.-Dame de Pitié, de St Adrien et St Eustache, fondées en l'église N.-Dame. »

III°. — Privilèges et Immunités. — En 1415, le Pape décrète que « les paroissiens de St Mauris ne peuvent être interdits pour aucune somme d'argent. »

En 1438, le Concile de Basle décrète que « le cimetière de l'Eglise et Hôpital N.-Dame ne pourront être interdits; que les Chanoines de N.-Dame peuvent emporter une pierre sacrée et célébrer la messe en lieu et temps opportun. »

En 1456, le Chapitre reçoit permission de posséder d'autres bénéfices; de construire une porte haute à la muraille de la Ville, côté couchant; le 5 juillet 1500, permission de mettre le chœur de l'Eglise N.-Dame sur la rivière et jusques au pré de l'Hospital; en 1526, privilège est accordé au Curé de St-Mauris et aux syndics de la Ville d'élire le Recteur de l'Hospital (Bulle de Clément VII).

En 1554, don est fait à l'Eglise N.-Dame du drap d'or frisé mis sur la châsse de Mme la Duchesse d'Orléans lors de son enterrement, pour le convertir au service de Dieu.

En 1484, Madame Hélène de Luxembourg avait fait don d'une chasuble drap d'or.

En 1554, privilège de l'exception de loger des soldats et de faire garde; en 1575, union de la cure du Petit-Bornand et le 1/3 de ses revenus pour le Chapitre N.-Dame; 1614, privilège de bourgeois d'Annecy accordé au Rd Doyen, aux Chanoines et prestres d'honneur; en 1637, Madame Royale, Christine de France, Duchesse de Savoye, accorde au Chapitre l'exemption des tailles extraordinaires.

En 1459, une attestation des reliques de Ste Croix fut donnée à Turin pour le Chapitre de N.-Dame.

Le total des pièces justificatives accordant ces privilèges se montait au chiffre de 40. (Voir Inventaire).

GRANDS PARDONS

On trouve aux Arch. Dép. (7 g 21) un cahier contenant le résumé des Grands Pardons de 1626 à 1780. En 1626, l'ouverture du Jubilé est prêchée par le Chan. Jaï de St Pierre, et le Doyen Rd Pierre François de Rossillon préside la Procession.

En 1633, le 7 sept. sur les 7 h. du matin, les Cordeliers vinrent avec les Confrères de N.-Dame des Carmes. Après Vêpres fut fait un sermon à la Confrérie de Ste Croix.

En 1640, les exercices sont présidés par Mgr Just Guérin et son Grand Vicaire Jaque.

En 1647, le 8 sept. à 6 h. est arrivée la procession de Veirier. Pendant les Complies, arrivèrent les Dominicains avec les Confrères et Sœurs du Rosaire et puis les RR. PP. Capucins.

En 1654, le Jubilé est présidé par Mgr Charles Aᵊ de Sales qui porta le St Sacrement à la Procession, fit un sermon digne d'un vrai pasteur et célébra pontificalement le 8 sept.

En 1661, le Jubilé est présidé par le Sgr d'Alex (élu à l'Evêché) qui prêcha le 6 sept.

En 1731 « Mgr notre Evêque invite le Chapître de demander à Rome au moins encore 3 jours de plus et promet de s'y employer de tout son pouvoir, étant témoin des fruits du Jubilé ».

Août 1773. Teneur de deux brefs reçus de Rome et accordant six jours pour les Grands Pardons. Frais: 140 liv. Le Roi avance du 10 au 4 sept. la Revue d'Automne pour le Régiment Provincial du Chablais.

MÉMOIRE SUR LES ANCIENS PRIVILÈGES DE L'EGLISE ET L'HÔPITAL NOTRE-DAME, RELATIVEMENT AUX GRANDS PARDONS. — « Ce mémoire sera court parce que les Anciens Titres de l'Eglise et de l'Hôpital périrent pour la plupart dans les incendies de 1412 et 1448.

En 1366, Amédée III, Comte de Genève, charge par testament son héritier de construire une Chapelle et son Tombeau dans l'Eglise N.-Dame, de doter cette Chapelle et de s'en réserver à perpétuité le droit de patronage.

En 1371, Pierre, fils d'Amédée III, conjointement avec le Cardinal Robert son frère et la Comtesse Mathilde sa mère, assigna à la dite Chapelle la leyde d'Annecy, outre des censes et des servis répandus dans les divers mandements du Comté.

En 1392, le même Prince ordonne, par testament, que la construction et dotation de la Chapelle susdite soient achevées de son épargne et de ses biens.

En 1394, ledit Prince Robert, pour lors Comte de Genève et Pape sous le nom de Clément VII destine à l'Eglise et à l'Hôpital N.-Dame les aumônes du Jubilé Septennal, défendant à toute personne de s'approprier la plus légère portion de ces offrandes.

Dès lors, l'intention de ce Pontife était d'ériger l'Eglise dont il s'agit en Collégiale, soit d'établir un Chapître dans la Chapelle fondée par le Comte son père, mais sa mort prématurée réserve l'exécution de ce dessein à Benoit XIII son successeur, qui s'en acquitta solennellement en 1397. De là l'alternative qui appartient au Roi, comme Comte de Genève, dans la nomination des Chanoines.

En 1434, Amédée VIII, Duc de Savoie et Comte de Genève, obtint du Pape Eugène IV une confirmation de la Bulle par laquelle Clément VII avait destiné les aumônes et offrandes dudit Jubilé à l'Eglise et à l'Hôpital N.Dame.

En 1437, à l'insistance du même Prince, le Concile Général de Bâle, approuve selon leur teneur, les Bulles désignées de Clément VII et Eugène IV.

Les mêmes indults furent confirmés en 1472, 1482, 1521, et enfin par les deux brefs récents du 9 août 1771 et du 11 juin 1773.

CÉRÉMONIAL DU JUBILÉ DE NOTRE EGLISE, 1773. — « Il appartient à M. le Grand Ouvrier de préparer pour le 14 août un grand Etendart, où les armoiries du Chapître et celles de la Ville soient peintes; les premières sur la face du Côté droit et les autres sur la face du côté gauche.

Le 14 août, sonnerie des Solennités Majeures à midi et le reste du jour; sentinelles aux portes du clocher pour l'Exposition de l'Etendart depuis 3 h. Dernier signal des Vêpres à 4 h., et à l'issue des Complies commence le carillon avec la grande cloche en branle. Aussitôt sortent de la Sacristie: le Cérémoniaire avec la masse, deux clercs avec des cierges allumés, le Thuriféraire avec l'encensoir et un 3e clerc avec le bénitier, le Sgr Doyen revêtu d'une étole et d'une chappe, 2 chantres en chappe avec les bâtons de chantrerie. Tous vont se ranger dans le sanctuaire. Là, le Sgr Doyen bénit l'Etendard étendu sur le marchepied de l'autel; ensuite, il entonne le *Te Deum* et se rend à son siège, les chantres à leur pupitre et les servants à leur place ordinaire. Le *Te Deum* chanté, le Doyen dit l'Oraison pour l'Action de Grâces, puis chacun se retire.

Les Musiciens cependant ne tardent pas de monter au clocher; ils y chantent 3 motets suivis chacun d'un carillon solennel. Durant cette symphonie, l'Etendard Jubilaire est exposé par les soins de M. le Grand Ouvrier à la petite tour du clocher qui vise sur le chœur et la place dite de Notre-Dame. En même temps, la feuille de Publication s'affiche aux portes de chaque Eglise et dans notre Sacristie. M. le Sousacristain porte 2 exemplaires de cette feuille à chaque chef de Corps Ecclésiastiques, Séculier et Régulier, y compris les Aumôniers des religieuses. Il en porte aussi un exemplaire à chaque Officier de Mgr l'Evêque de Genève.

Le 15 août, jour de l'Assomption, sonnerie majeure à tous les Offices et Sermon où s'annoncent le Jubilé et les Exercices préparatoires de cette Solennité.

Le 19 août, MM. de la Mission commencent les Exercices préliminaires, uniquement fondés pour disposer les fidèles au Jubilé Septennal. La Prière du matin commence

au 2e signal de Matines; à 4 h. 1/2 suit un Sermon, puis la Messe de 6 h. à l'autel de St Sébastien. Sur la fin de ce premier sermon se donne le dernier signal de nos Matines, suivies de Laudes, Prime, Tierce, Sexte, le tout psalmodié. A 9 h. on chante None et la Grand' Messe suivie d'un sermon sonné avant le Sacre; ensuite messe *de Cabanis* à l'autel St Sébastien. A midi, après l'Angelus, on tinte la 3e cloche pour le Catéchisme. Vêpres et Complies à l'ordinaire. Chaque jour ouvrier, la Prière du soir précède sur les 4 h. 1/2 du soir, un 3e sermon.

Le 1er sept., on nomme ceux qui seront en fonction dans l'Office que Mgr l'Evêque voudra célébrer. Il appartient au Rd Doyen d'être Grand-Assistant, au Sacristain de présider dans les stalles, au Précenseur de faire chantrerie, aux 2 plus anciens Chanoines d'être Assistants latéraux, aux 3 Chanoines qui suivent d'être Diacre, Sous-Diacre et second chantre. Au sortir de cette Assemblée, on se rend en corps au Palais Episcopal pour prier S. G. qu'Elle vienne rendre les cérémonies de notre Solennité et plus augustes par sa présence et plus agréables à Dieu par sa ferveur. En même temps, on demande le nombre de Séminaristes que les circonstances peuvent exiger. Dès ce jour, le Chanoine Secrétaire envoie des avis aux membres du Corps non résidents pour qu'ils viennent prendre part à la Solennité. Il affiche aussi dans la Sacristie l'ordre des Offices qui se feront durant le Jubilé.

Le 3 sept. le Recteur de l'Eglise Paroissiale, MM. du Sépulcre, les PP. Dominicains, les Capucins, les Confrères et Sœurs du St Sacrement, Syndics et Conseil de Ville, Juge-Mage et son Lieutenant, Avocat Fiscal et ses Substituts seront convoqués par notre Maître de Cérémonies pour les Processions du Jubilé.

Outre la Chapelle N.-Dame de Liesse, on préparera pour la communion des fidèles les Autels de N.-Dame de Grâces, St Joseph et Ste Barbe.

Le 4 sept. sonnerie solennelle majeure à midi pour annoncer l'ouverture. Durant les six jours, on dira l'Office *de Patrocinio aut Nativitate B. M. V. ritu duplici.* Sentinelles depuis 3 h. devant la Chapelle de N.-Dame de Liesse, aux portes du Chœur et à celles de l'Eglise. Vêpres en Mu-

sique et Faux-Bourdons. Sermon à la fin duquel on exposera le St Sacrement sur l'autel N.-Dame de Liesse et Complies en Musique. Procession du St Sacrement avec le dais escorté par des Chevaliers-Tireurs de la Ville ou par des Grenadiers du Régiment de Chablais. Durant la marche, on chantera le *Pange Lingua* à 3 chœurs, l'un en musique et les 2 autres en plein-chant. On passera dans la rue du Pâquier, devant l'Eglise St François de Sales et sur le pont Morant. L'auguste Eucharistie restera exposée jusqu'à 9 ou 10 h. Il sera permis aux fidèles de passer la nuit dans l'Eglise, les hommes dans une nef, les femmes et les filles dans une autre. L'Eglise, en conséquence, sera garnie de lumières et de gardes affidés. La porte occidentale et celle du grand Bénitier seront les seules ouvertes pendant la nuit.

Le 5 sept. sur les 4 h. du matin, exposition du tronc pour les offrandes et sentinelles à chacun de ces troncs aux 4 portes de l'Eglise et à l'entrée de Sacristie. Première Messe et exposition du St Sacrement devant l'autel de Notre-Dame de Liesse.. Psalmodie tout d'une suite des Matines, Laudes, Prime et Tierce. A 9 h. 1/2, Messe Solennelle précédée de Sexte et suivie de Nones. Une des sentinelles du Chœur se placera à l'entrée de Sacristie et les autres se retireront. A 2 h. 1/2, les sentinelles reprendront place aux portes du Chœur. A 3 h. Vêpres et Complies chantées; Sermon et Bénédiction. Entre 9 h. et 10 h., on retirera le St Sacrement et les troncs des offrandes fermés en Sacristie. Les 5 jours suivants, même ordre et mêmes cérémonies.

Le 8 sept. après la Bénédiction, on se rendra à la Cathédrale pour la Procession Votive.

Le 10, jour de clôture, la procession n'ira cependant que jusqu'au puits St Jean et au bout de la Filaterie. Au retour, le *Te Deum* et le *Tantum*. Enfin, sur les 8 h. du soir, l'Exposition de l'auguste Eucharistie cessera et l'Eglise sera exactement fermée.

Le 11, visite de remercîments à Mgr l'Evêque. Le 12 ou 13, ouverture des troncs dans la salle des Assemblées Municipales, en présence de MM. les Administrateurs de l'Hôpital, des Chanoines, Sacristain et Secrétaire et du Recteur de ce lieu pie.

A été approuvé le Cérémonial précédent dressé sur les usages jubilaires du Chapître.

19 août 1773. « Ont été lues les réponses aux lettres du Chapître, très satisfaisantes de la part des Evêques de Tarentaise, de Syon et Grenoble, mais seulement polies de la part des Evêques de Lyon, Belay, St-Claude.

Il a été dit: 1° que 8 flambeaux chargés de l'écu du Chapître seront portés par les Confrères du St Sacrement dans les Bénédictions et Processions de la Solennité; dans les Processions, devant et après le dais; dans les bénédictions, hors de la Chapelle de Notre-Dame de Liesse, le long de la grille; 2° que le luminaire du Jubilé consistera en 6 cierges, chacun de 10 livres, pour le grand Autel; en 10 cierges, chacun de 5 livres, dont 4 pour les crédences latérales du grand Autel et 6 pour l'Autel de N.-Dame de Liesse; en 10 cierges, chacun de 3 livres, pour la Chapelle N.-Dame de Liesse, dont 4 pour les crédences et 6 pour l'adoration continuelle; en 2 cierges chacun de 2 livres pour les Acolythes; en 48 petits cierges, chacun de 1/2 livre pour les messes; en 2 flambeaux, chacun de 14 livres, pour les torchers du Chœur; en 10 flambeaux, chacun de 7 livres, dont 2 pour les torchers de N.-Dame de Liesse et 8 pour Processions et Bénédictions; 3° qu'au-dessus de la grande porte de l'Eglise, un Ange embouchant la trompette ornée de l'armoirie papale et tenant à la main droite un cartouche chargé de cette inscription: « *Ecce nunc dies salutis* », surmontera un pavillon, sous lequel on placera l'Ecu Royal de Savoie, au milieu des tableaux de Clément VII et de Benoit XVI, puis 2 Anges portant des cierges à côté de la Statue de la Ste Vierge; enfin, le portrait de Notre Saint Père le Pape Clément XIV.

Dans les Processions du Jubilé, le Corps de Musique sera suivi de 12 séminaristes qui feront chœur après le Chapitre.

Prédicateurs. — « Le 5 sept., le sermon sera donné par M. Cohendet, Chan. de la Cathédrale; le 6, par le P. Garnier, Prieur des Dominicains d'Annecy; le 7, par M. Bollard, aumônier du 1er Monastère de la Visitation; le 8, par M. Morand, P. d'Honneur de notre Eglise; le 9, par le

P. Marchiand, gardien des Capucins d'Annecy; le 10, par le P. Mugnier, Sup. des Barnabites.

SENTINELLES. — Le 4 sept., depuis 3 h. après midi, on aura besoin de 4 sentinelles pour les 2 entrées du Chœur; de 4 autres pour les 4 portes de l'Eglise, et de 2 devant la Chapelle ferrée (ou N.-Dame de Liesse).

Les 4 sentinelles du Chœur seront nécessaires jusqu'à la Bénédiction; les 6 autres jusqu'à 9 ou 10 h. du soir. Depuis ce temps jusqu'au matin, 5 sept., une seule suffira et sera placée à la porte du grand Bénitier.

Le 5 sept. et jours suivants, on aura besoin de 5 sentinelles, une à une, pour les deux portes et 3 troncs jubilaires de la nef méridionale; de 1 pour la porte occidentale et le tronc voisin; de 1 encore pour la porte septentrionale et le tronc de Ste Barbe; de 2 devant la Chapelle ferrée.

Depuis 4 h. du matin, on en ajoutera une à l'entrée de la Sacristie. Depuis 9 h. du matin jusqu'à la fin de None et depuis 2 h. 1/2 jusqu'à l'issue de la Bénédiction, on en ajoutera 4 pour le Chœur. Depuis 10 h. du soir, une seule suffira jusqu'à 4 h. du matin.

OFFRANDES. — 16 sept. « Il a été rapporté que les troncs des Offrandes ont été ouverts le 13 du mois courant, qu'en comprenant les monnaies étrangères négotiées avec un marchand, on y a trouvé la somme de 2.809 liv. Les dépenses ont été de 609 liv. Il reste donc à partager entre l'Hôpital et l'Eglise: 2.140 liv.

Voici quelques particularités du Jubilé de 1773 :

1° Mgr l'Evêque de Genève s'est livré sans ménagement à son zèle. A l'issue des Exercices Préliminaires qu'il avait honorés deux fois par jour de sa présence; peu content de prêcher le Sermon d'Ouverture, d'entendre les autres discours, d'officier aux processions et aux bénédictions, de célébrer pontificalement notre Grand' Messe, le Jour de la Nativité, de dire les autres jours une basse messe sur les 8 h. 1/2 à l'autel de N.-Dame de Liesse, il a consacré aux confessions (dans sa chapelle avec ses aumôniers) la plus grande partie du temps que ces cérémonies n'ont pas rempli. Le jour de l'ouverture, à peine S. G. avait-elle, dans la Salle de notre Bibliothèque, essuyé légèrement la sueur de

la chaire, qu'Elle se rendit dans la Sacristie, pour être revêtue des habits pontificaux, au moment que finissait Complies. Depuis le premier jour de la Solennité, Elle dispense les députés du Chapitre de lui aller au devant et de la reconduire. Elle se borna même pour la messe basse, à l'assistance de ses Aumôniers.

2° Durant les Exercices préparatoires, les citoyens avaient loué le Chapitre de N.-Dame sur une exactitude édifiante. Durant la solennité, les Etrangers l'ont admiré sur l'élégante simplicité de la décoration, sur le profond recueillement du Chœur, sur la gravité religieuse du chant, sur la sublimité de la Musique, sur la majesté des rites. Entre les membres de la Compagnie, ceux qui avaient été nommés pour les cérémonies pontificales, se sont particulièrement acquittés de leurs fonctions d'une manière également noble et aisée. Mais on a plus exalté encore la constance avec laquelle les Chanoines et les Prêtres d'Honneur ont soutenu les fatigues du confessionnal.

3° MM. de la Congrégation de la Mission ont eu continuellement, depuis le 19 août au 2 sept., une foule d'auditeurs et d'approbateurs. Dès lors, jusqu'à la clôture du Jubilé, les pénitents ont assiégé leurs tribunaux jour et nuit, dans notre Eglise.

4° Les Clercs du Séminaire ont paru au nombre de 30 dans les Processions du Jubilé; 2 en tunique à la suite de notre Maître de Cérémonies, l'un portant la croix du Chapitre, l'autre celle de la paroisse; 12 en surplis précédés de notre Corps de Musique, suivis par le Vicaire de St-Maurice en étole et faisant chœur avec lui après le Chapitre; 1 en surplis portant la crosse épiscopale; 4 en tunique portant chacun un encensoir; 4 aussi en tunique chargés du dais; un en surplis et 2 en écharpe portant la mître précieuse de S. G. à la tête de 6 autres clercs en surplis. Ces 6 derniers portaient chacun une des mîtres qui sont un insigne propre aux Evêques de Genève. Ces 6 mîtres ont été placées pour la Messe Pontificale sur les crédences latérales de notre grand Autel.

5° MM. du Sépulcre ont rangé sous leur croix quelques prêtres dans les Processions du Jubilé. Les Religieux de

St Dominique ont été nombreux dans ces actes. On y a compté plus de 40 Capucins venus à Annecy des différents couvents de Savoie, pour leur Chapitre Provincial. La direction des consciences a souvent dérobé à ces Pères les heures du sommeil.

6° La Confrérie du St Sacrement ne s'est point lassée durant l'Exposition de l'Auguste Eucharistie de fournir à la fois 2 adorateurs et 2 adoratrices. Ils ont porté (selon la manière prescrite) 12 flambeaux aux processions, dont 8 aux armes du Chapitre, 4 aux armes et aux frais de leur Association.

7° Les Syndics et Magistrats de la Justice ont édifié le peuple par leur assiduité aux Exercices Préparatoires; ils ont assisté en robe à tous les Exercices de la Solennité (y compris celui de l'Assomption), aux Processions de l'ouverture et de la clôture et à la Messe Pontificale du 8 sept.

La Police a veillé avec attention à la propreté des rues, et, par ses soins, la Ville a été éclairée chaque nuit par des lanternes.

Enfin, tous les Officiers du Régiment du Chablais, Majeurs et Subalternes, se sont fait un devoir de Religion de maintenir le bon ordre et la sûreté publique. Nul trouble, nulle querelle, malgré un concours prodigieux de Diocésains et d'Etrangers.

D'après le Bref de 1771, la Communion est requise pour gagner le Jubilé.

Dépenses pour le Jubilé. — Voici les principales: Sapins: 32. Hosties grandes: 300, soit 18 sols; hosties petites: 14.386, soit 14 liv. 8. Vin de messe: 19 pots soit 6 liv. Pour la collation des Prédicateurs: Sirop de vinaigre, sirop capillaire, biscuits, café et vin: 17 liv. Entretien de 4 Lazaristes pour la Confession pendant 6 jours: 112 liv. Capucins: 40 liv. Musique de N.-Dame composée du Maître de Chapelle, l'organiste, 2 habilités: Bernard et Dupanloup; violon: Dominjoud; basses: Genoux et Dumarais: 76 liv. Musique de la Cathédrale composée du Maître de Chapelle et 4 musiciens: Dupanloup, Galissat, Germain et Vergain.

Après la Révolution, certaines églises, comme St Jean Baptiste de Chaumont (Hte-Marne) rétablirent la célébra-

tion des Grands Pardons tous les sept ans. Annecy essaya de suivre cet exemple; en 1854, le Comité formé pour promouvoir à nouveau et développer le culte de Notre-Dame de Liesse fit des démarches à Rome pour rétablir les Grands Pardons dans son sanctuaire.

En date du 19 juin 1855, le Souverain Pontife Pie XI envoyait le privilège de gagner quatre indulgences, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, à savoir:

1° le jour de l'Immaculée Conception ou Octave;

2° le jour de la Nativité (8 sept.) ou Octave;

3° le jour de l'Assomption ou Octave;

4° le dernier dimanche ou dernier jour du mois de mai.

C'est ainsi que les Grands Pardons n'ont pas été rétablis à Notre-Dame de Liesse.

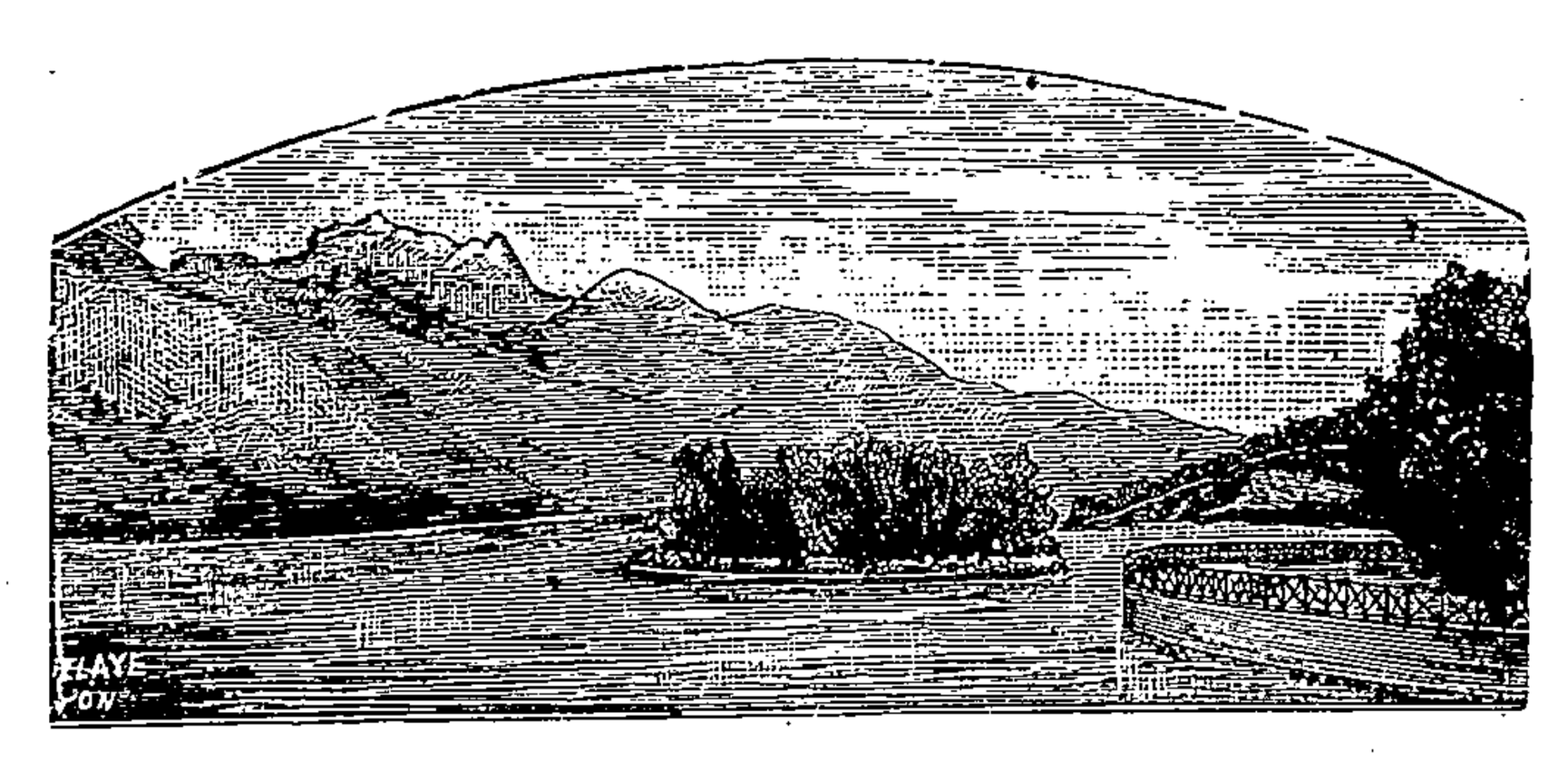

Lac d'Annecy. — A droite, l'extrémité du Jardin Public et la presqu'île de la Puya; au centre, l'île des Cygnes; à gauche, le massif de la Tournette.

CHAPITRE XII

Offices du Culte

Messes. — Prédications. — Catéchismes.

Confréries. — Corporations.

L'étude de ce chapitre nous donnera une notion exacte de la vie religieuse pratiquée dans le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse par les Chanoines de la Collégiale comme par les fidèles de la ville.

Les obligations du Chapitre sont résumées dans la Visite Pastorale faite en 1680 par Mgr d'Arenthon: « Le Chapitre sera tenu de chanter à haute voix, tous les jours, dans le chœur, toutes les heures canoniales et dire à basse voix l'Office de N.-Dame les jours simples et fériaux; de plus, célébrer tous les jours 4 messes, savoir 2 grandes: l'une qu'est la Capitulaire à diacre et sous-diacre, laquelle doit toujours être célébrée par un chanoine (les diacres et sous-diacres sont les Chapelains); l'autre grand'messe doit être célébrée dans la Chapelle N.-Dame par un des Chapelains et répondue par les Enfants de Chœur. Les 2 petites messes doivent se dire à perpétuité, l'une à 6 h. du matin et l'autre après l'Evangile de la Messe Capitulaire, et c'est oultre plusieurs messes fondées par des particuliers. »

« Tous les mercredis des Quatre-Temps, est tenu le Chapitre de célébrer une messe basse pour les trépassés avec l'argent de la boîte des âmes. »

« Tous les samedis soir, est tenu de chanter les *Gaude* et autres prières accoutumées en la Chapelle de N.-Dame. »

Au cours des siècles, plusieurs additions furent faites à ce programme.

« On dira la *Messe Matinière* chaque jour à 4 h. pour la commodité des voyageurs et des artisans (1), pour communier et porter la communion aux malades et aux pauvres de l'Hôpital Beatae Mariae. » (Mars 1697).

« *Matines et Laudes* se diront désormais à 5 h., tant en hyver qu'en été, comme avant la guerre qui avait donné occasion de les mettre à 6 h. en hyver. » (Déc. 1702).

« *La messe basse* doit se célébrer à 6 h. et *la grand' messe de Beata* à 8 h.; celle-ci ne peut être célébrée autre part qu'en l'autel Notre-Dame. »

« *La Messe Majeure* ou *Capitulaire* sera chantée à 9 h. en semaine et 9 h. 1/2 les dimanches et festes. »

« On a changé l'heure des *Stations sur les Tombes* des Comtes et Ducs de Genevois qu'on faisait immédiatement avant la Messe de Beata chantée par les Enfants de Chœur, et l'on a jugé à propos de ne les commencer qu'immédiatement devant la Messe Capitulaire chantée par tout le Corps, à la réserve des Dimanches et Festes où l'on sera obligé d'aller en procession à St Mauris. » (Chap. Gén. de 1699).

« *Une messe de 11 h. 1/2* pour les jours de dimanches et festes, y compris les jours de St Sébastien, St Clair, St Théodule, est fondée par le Chanoine Fleury au capital de 6.000 florins. (Déc. 1711).

L'heure des Vespres donne lieu à une discussion assez intéressante: « Attendu que, aux jours de festes solennelles ès quelles il y a sermon, soit à la Cathédrale, soit à St Maurice, la coutume d'avancer les Vespres à 1 h. est non seulement contraire aux Saints Canons qui ordonnent de les dire au coucher du soleil, mais encore préjudiciable à l'attention que l'on doit avoir aux divins Offices, les fumées du dîner ne pouvant être suffisamment dissipées à 1 h. pour laisser le cerveau en liberté de s'appliquer aux dits Offices de la manière requise, d'où il arrive que plusieurs, malgré eux, sont saisis d'un assoupissement indécent, le Chapitre décide de retarder l'heure des Vêpres qui se diront à 3 h. en hiver et 4 h. en été. » (Sept. 1694).

---

(1) En 1712, on note que Rd P. Bergerat, mort à 95 ans, a assuré régulièrement la messe de 4 h. pendant plus de 40 ans.

Après le chant des Vêpres et Complies, comme le matin, tous les membres présents du Chapitre « avaient obligation d'aller dire un *De Profundis* sur les tombeaux des anciens Comtes de Genève et Sérénissimes Ducs de Nemours, vers le milieu du chœur du côté de la Sacristie. »

Calendrier des festes célébrées par la Collégiale. « Sur le rapport fait par le Chapitre à Sa Grandeur, il a été délibéré que dorénavant on solenniserait la fête de *St Clair* (2 janvier) le 1er dimanche de janvier et celle de *St Antoine* (19 janvier), le 2e dimanche après l'Epiphanie. (Déc. 1699).

La fête de St Sébastien (20 janv.) était toujours solennisée le jour même avec procession.

A chacune de ces fêtes, on invitait un prédicateur étranger. « A été choisi Rd Cusin curé de Montmin pour faire le panégyrique de St Antoine et Rd Bijasson curé du Grand-Bornand pour faire celui de St Sébastien. »

« A la fête de St François de Sales (29 janvier), toute la Collégiale était tenue d'assister à la Messe Solennelle célébrée en l'Eglise St Maurice. »

La fête de la Purification, comme toutes les fêtes de la Ste Vierge, était célébrée avec beaucoup de solennité. En 1620, on avait invité St François de Sales en personne, mais « pour ce que Mgr de Genève n'a pu prescher ce jour-là, on a prié le Prieur de St Dominique de Chambéry, qui pour lors était en cette ville, auquel on fera présent d'un chapon, d'une demi-douzaine de grives et d'une bouteille de vin de Chautagne, qui monte le tout à 4 flor. 8 sols. »

« On signale un abus sur *les Cierges de la Purification,* attendu que l'on en donne à plusieurs personnes du dehors; a été ordonné qu'à l'avenir on en donnera qu'aux membres du Chapitre, aux Musiciens, Enfants de Chœur, aux Syndics qui assisteront à la feste, à l'Advocat, au Procureur et au Secrétaire de Ville, présents. » (30 janv. 1620).

La fête de l'Annonciation (25 mars) donna lieu, en 1696, à l'incident qui suit: « La veille de cette feste, le Chapitre apprend que le P. Don Vuache, Prédicateur du Carême en cette Ville, ne se dispose point à prescher demain, comme il en avait donné la parole et substitue à sa place le P. Chaffar. Il a été résolu qu'on ne permettra pas au dit Chaf-

far de prescher demain dans notre Eglise, attendu que ni luy ni le Prédicateur de Ville n'en ont fait honnêteté au Chapitre qui seul a droit de nommer les prédicateurs. Et le Chanoine Coppier, pressé de soutenir l'honneur du Corps dans une occasion si importante, a accepté de tout son cœur de prescher le Mystère de l'Annonciation. »

Pour *le Dimanche des Rameaux,* « il a été délibéré de distribuer des rameaux en laurier au lieu de buis comme il était d'usage autrefois. » (Avril 1765).

La Fête-Dieu se célébrait à St Maurice sous la présidence de l'Evêque, comme le document suivant nous en fournit la preuve avec quelques détails: « Par transaction passée le 14 oct. 1605 entre les deux Chapitres, en l'assistance du Rme Evesque François de Sales, c'est aux Chanoines de la Collégiale qu'il appartient d'assister l'Evesque dans la Messe Pontificale le jour de la feste du Corps-Dieu en la dite Eglise de St Maurice, qui est l'endroit où commence et où finit, suivant la coutume, la procession solennelle que l'on est en usage de faire le jour de cette feste. » (1664, I. G. 90, fol. 560).

Le jour de l'Assomption (1690) a presché Mgr le Rme Evesque auquel un mandat de 7 florins a été voté pour lui payer un pâté d'orme (?).

La Nativité de Notre-Dame (8 sept.) a été preschée cette année (1695) par Mr Pioton venu de la Sainte Maison de Thonon; on a payé 20 flor. au Sr Laplace, hôte de la Cloche, pour frais de séjour. »

Le Jour des Morts (2 nov.) on offrait 4 sols ou 4 pains au Rd Vicaire de St Maurice. Dans l'église Notre-Dame, le fait suivant va nous renseigner:

« Sur remontrance faite par le Rd Promoteur de céans, qu'il arriva un scandale dans cette Eglise le Jour des Trépassés, par l'avidité de quelques musiciens, du marguilier et de Frontin, valet de Sacristie, à l'occasion du pain et du vin que l'on offre sur les tombeaux pour les défunts, il a été ordonné que, pour prévenir pareil scandale, le Rd Soubsacristain prendra soin de retirer ledit pain et ledit vin dans la Sacristie, avec défense auxdits habilités, mar-

guilier et Frontin, d'y porter la main, sous peine d'être chassés, le Vénérable Chapitre se réservant le droit d'en faire la distribution à qui et comment il verra à faire, et comme le Sr Menut a cassé dans la dite occasion une bouteille de Mme de Regard, le Rd Trésorier de céans est prié de retenir sur son gage un florin pour payer la dite bouteille à la dite Dame. » (1695).

Le Jour de Ste Cécile (22 nov.) le drap de Mr le Doyen sera donné à Encrena clerc de Charvonnex.

Le Jour de Ste Lucie (13 déc.) ce drap sera donné aux Maîtresses d'école pour le donner à une pauvre fille.

Le Jour de St Antoine (17 janv.) les 2 draps dont la disposition appartient à Mr le Doyen absent seront donnés à 2 pauvres recommandables. » (1756).

CATÉCHISMES ET PRÉDICATIONS

De bonne heure, la Collégiale se préoccupa de donner l'enseignement religieux aux enfants d'Annecy; les quelques fondations signalées ci-après n'avaient d'autre but que d'établir les Cours de Religion d'une manière stable.

« Rd Bouvet a rapporté de la part de Mgr de Genève que feu Rd Buaz, Gd Vicaire et Directeur du Collège Royal a fondé un *Catéchisme hebdomadaire en faveur des Pauvres,* chaque jeudi, en l'Eglise de Notre-Dame. » (9 août 1711).

Par acte du 3 oct. 1755, « Mme Jacquemet, née Favre, d'Annecy, fit une fondation pour apprendre aux jeunes gens les principes de la Doctrine Chrétienne, et ensuite, à bien lire, écrire et chiffrer. La surveillance de cette école fut confiée à un Chanoine de Notre-Dame qui devait y faire toutes les semaines un catéchisme, et tous les mois, un examen de religion. »

Vers la même date, Rd Grandis, recteur de St Mauris note « qu'il a recommencé les catéchismes qui sont d'usage de se faire en la dite paroisse, tous les dimanches après Toussaint et en l'Avent. »

La Prédication était imposée d'office aux membres de la Collégiale pour des missions, carêmes, fêtes patronales, dans les paroisses soumises à leur juridiction. C'est ainsi

qu'en 1695 « sont députés pour aller prêcher la St Théodule à Veyrier, la St Bartholomé à Giez, la Transfiguration à Héry, les Chanoines bas nommés..... » « Un mandat de 3 flor. 6 sols est accordé pour le voyage à Gyez, tant pour le louage de 2 jours de cheval que pour les épingles des serviteurs. »

CONFRÉRIES

Ces pieuses associations ont toujours été regardées à bon droit, comme nécessaires au maintien et développement de la piété dans une paroisse. Voici celles que nous avons trouvées établies à Notre-Dame.

La Confrérie du St Sacrement est très ancienne, puisqu'en l'année 1300, il existait déjà six fondations en faveur des Confrères de l'Eucharistie qui avaient leur chapelle spéciale dans l'Eglise Notre-Dame.

Le vendredi qui suit la Fête du Corps-Dieu, on célébrait dans leur chapelle de l'Eucharistie une messe pour les Confrères.

En 1695, chaque Confrère devait faire une heure d'adoration devant le St Sacrement, le 4e dimanche du mois, « avec interdiction de se faire remplacer pendant l'heure fixée soit par un chantre soit par un enfant de chœur en surplis. »

Le 31 mai 1765, Mgr l'Evêque d'Annecy recevait la supplique suivante consignée dans les Registres (Série I. G. 90 fol. 272):

« Supplient humblement les Confrères et Sœurs de la Confrérie du St Sacrement de l'Autel, érigée comme conste par les Visites Pastorales, en l'Eglise Collégiale d'Annecy, ensemble les Dames du Grabat, de la Confrérie Ste Barbe unie à la dite Confrérie du St Sacrement, et ont l'honneur d'exposer que la dite Confrérie ayant été négligée pendant bien des années, plusieurs personnes zélées, tant de l'un que l'autre sexe, désireraient en voir le rétablissement et s'y agréger pour contribuer à rendre les ports du St Viatique un peu plus solennels gémissant de voir le peu de décors avec lequel on les fait, comme aussi pour soutenir l'Adoration Perpétuelle, ouvrage salutaire de votre Grandeur. »

D'après ce texte, nous voyons que la Confrérie du St Sacrement était établie depuis longtemps à Notre-Dame, que Mgr Biord, évêque d'Annecy depuis un an (1764-1785) venait de créer dans son diocèse l'Œuvre de l'Adoration Perpétuelle qui dut réveiller le zèle endormi des membres de la Confrérie du St Sacrement.

Cette dernière élabora un nouveau Règlement qui fut soumis et approuvé par Mgr Biord; en voici les principaux articles:

1° L'on ne pourra jamais recevoir dans la Confrérie plus de 100 hommes et 140 femmes, y compris les Dames de la Société du Grabat, c'est-à-dire 40, outre les dites Dames.

2° Sera loisible aux Confrères et Sœurs de prendre un habit blanc de toile, mais, lorsqu'ils assisteront en corps à des cérémonies, processions avec les autres Confréries voilées, ils leur céderont le pas.

3° Tous les Confrères et Sœurs de cette Confrérie feront aussi partie de l'Adoration Perpétuelle du St Sacrement et devront être exacts à faire leurs stations aux jours et heures assignés.

4° Lorsqu'il faudra remplacer quelqu'un de la Confrérie qui sera mort ou aura quitté autrement, on choisira un de ceux qui font partie de l'Adoration Perpétuelle et l'élection s'en fera par le Recteur et l'Officier de la Confrérie.

5° Tous les associés de l'Adoration Perpétuelle seront regardés comme aspirants à la Confrérie et auront droit de préférence pour y être admis.

6° Il y aura dans la Confrérie les Officiers suivants, savoir, un Recteur qui sera un Chanoine de la Collégiale à ce député par le Chapitre et approuvé par l'Evêque, un Prieur, un Sous-Prieur, 6 Conseillers, 2 Sacristains, un Secrétaire, un Procureur et un Trésorier. Le principal devoir du Prieur est de veiller à l'observance des Statuts, de commencer l'Office aux jours déterminés, de prendre garde charitablement aux mœurs des Confrères et d'édifier en tout par son zèle à l'égard du St Sacrement.

7° Outre ces Officiers, on nommera chaque année des Porte-Dais, Porte-Croix, Porte-Fallots et Bâtonniers.

8° Il y aura aussi 12 Zélateurs qui veilleront à ce que les Exercices se fassent avec exactitude, avec un nombre suffisant de Confrères, et lorsqu'on portera le St Viatique aux malades pour porter le dais et les flambeaux.

9° Chaque Confrère aura un cierge fourni par le Sacristain pour accompagner le St Sacrement aux Processions vers les malades.

10° Chaque année, tous les Officiers se rendront par devant Mgr pour rendre compte de l'état de la Confrérie.

11° Pour l'entretien du luminaire, chaque Confrère paiera 12 sols à sa réception, et ensuite 6 sols chaque année, et les Sœurs la moitié. Ceux qui ne seront que de l'Adoration Perpétuelle ne paieront que 3 sols.

12° L'Office se dira à haute voix chaque 4e dimanche du mois dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse, après la messe de 7 heures à laquelle ils auront assisté et communié.

13° Les Confrères et Sœurs se regarderont tous comme zélateurs de l'Adoration Perpétuelle, laquelle se fera les dimanches, festes et Jeudi et Vendredi Saint, toute l'Octave du St Sacrement et le jour de Ste Barbe. Dès le 1er avril jusques au 1er novembre, elle se fera dès 5 h. du matin jusques à 6 h. du soir, et le reste du temps, dès 6 h. du matin à 6 h. du soir.

(Ici, trois articles insignifiants.)

16° La parfaite Charité qui doit régner parmi les Confrères les portera à visiter ceux de la Confrérie qui sont malades, pour les consoler, les soulager, leur donner des avis salutaires pour les porter à Dieu, et s'ils viennent à mourir, ils les porteront en terre, réciteront l'Office des Morts pour chacun, et ne sachant lire, ils réciteront 3 fois le chapelet en place de l'Office.

17° Ceux qui viennent à mener une conduite peu édifiante ou scandaleuse s'imputeront eux-mêmes le chagrin d'être exclus. »

Le 5 sept. 1765, le Chapitre de Notre-Dame recevait et approuvait la Supplique suivante envoyée par la Confrérie du St Sacrement.

« Aux RR. Seigneur Doyen, Chanoine et Chapître de l'Insigne Eglise Collégiale Notre-Dame, les Confrères proposent de faire construire une Tribune dans le fond de l'Eglise comme l'endroit plus propre à y réciter l'Office et autres fonctions, attendu surtout la trop petite étendue de la Chapelle de Notre-Dame de Liesse d'abord assignée pour l'exercice de la Confrérie. »

« Vous êtes, Messieurs, les principaux mobiles de ce rétablissement, curés primitifs de cette Ville, vous avez donné toute la célébrité possible à la première de nos festes, les Cloches et la décoration de votre Eglise en ayant annoncé la pompe, vous présidates à la cérémonie de ce jour, 28 juillet proche passé. Dès le matin, muni du Pain des Forts, nous y fumes successivement revestus du nouvel habit; l'Orateur Royal nous donna après Vespres un discours propre à cette feste qui, toujours retentissante de votre musique, fut terminée par la première de nos Processions et la Bénédiction du plus Auguste des Sacrements. »

« Daignez nous permettre de construire la susdite Tribune qui sera placée dans le fond des trois nefs de votre Eglise, à forme du plan icy joint fait par l'Architecte Cheneval. »

On voit par là que tout avait été prévu pour l'organisation parfaite de cette pieuse Association.

La Confrérie de la Sainte-Croix et Miséricorde avait déjà sa chapelle dans l'Eglise Notre-Dame, en 1478; le fondateur fut Noble Eustache de Crans. Le 7 sept. 1597, cette Confrérie quitta Annecy de grand matin pour aller assister aux Quarante Heures d'Annemasse. Couverts de leurs manteaux noirs, les pieds nus pour la plupart, ils arrivèrent à la tombée de la nuit en chantant les Litanies de Jésus crucifié. A leur aspect, François de Sales, qui arrivait de Thonon avec une procession de convertis, ne put retenir ses larmes « et son émotion gagna la foule accourue de toutes parts à leur rencontre ».

La Sacristie possède un plateau ancien en métal qui porte les armoiries de cette Confrérie. Les Archives Paroissiales conservent un Registre intitulé « *Livre de la Confré-*

rie des Pénitents de la Ste-Croix de la Ville d'Annecy pour le Sr Jacquet l'aîné, marchand et Thrésorier de la dite Confrérie, depuis le 5 Mai 1787 jour que ledit Jacquet a rendu ses comptes. »

RENTES. — A cette date de 1787, la Confrérie possède un capital de 16.300 livres environ, placé chez différents particuliers qui payent la cense annuelle au taux de 4 %.

LES REVENUS servent à payer les messes de fondations, les sermons spéciaux donnés par les Capucins, Barnabites, etc... On donne une rétribution de 20 liv. au Valet de Sacristie, 128 liv. à l'Abbé Mugnier pour ses rétributions annuelles.... cierger... imprimeur, etc.

LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS sont: l'Hôpital Notre-Dame, pour 60 liv. de revenus annuels; la famille de Regard de Villeneuve pour un capital d 3.000 liv., les nobles frères Deroquefeuille Delalande pour 1.000 liv. de capital.

La plus ancienne de ces créances date de 1732.

Un deuxième registre de recettes et dépenses (1778-1824) nous apprend que le 8 mai 1812, dans la Sacristie de l'Eglise St Pierre, les Sacristains de la Confrérie de la Ste-Croix et Miséricorde ont présenté leurs comptes annuels; le Sieur Favre est trésorier.

Les nouveaux membres inscrits dans cette Confrérie payaient 2 fr. d'introge. A l'occasion des sépultures auxquelles les membres assistaient, les familles du défunt faisaient une aumône de 5 à 10 fr. à la Confrérie.

Un troisième Registre donne le nom des Confrères et Consœurs depuis 1840 à 1903 inclus. On voit qu'à l'érection de leur chapelle dans l'Eglise actuelle, le 9 mai 1854, 14 membres hommes y furent agrégés et à la même date, la Confrérie comptait au total: 40 membres hommes et 71 dames. En 1880, elle ne comptait plus que 7 hommes et en 1903, 15 femmes seulement. Mais, si la Confrérie a disparu, l'autel demeure et le culte envrs la Sainte Croix, le Saint Suaire n'est pas éteint dans l'âme des paroissiens de Notre-Dame.

CORPORATION DES MÉNÉTRIERS. — « La musique était très cultivée en Savoie. Il y eut, en 1359, à Genève, un con-

cours de musique où se rendirent des ménestrels de toute espèce et de divers points de la Savoie, entr'autres d'Annecy; car Annecy avait sa corporation de ménétriers placés sous la protection de Notre-Dame de Liesse. » Gonthier, II, 436.)

Toutes ces pieuses associations entretenaient une vie religieuse intense dans le sanctuaire béni de Notre-Dame de Liesse.

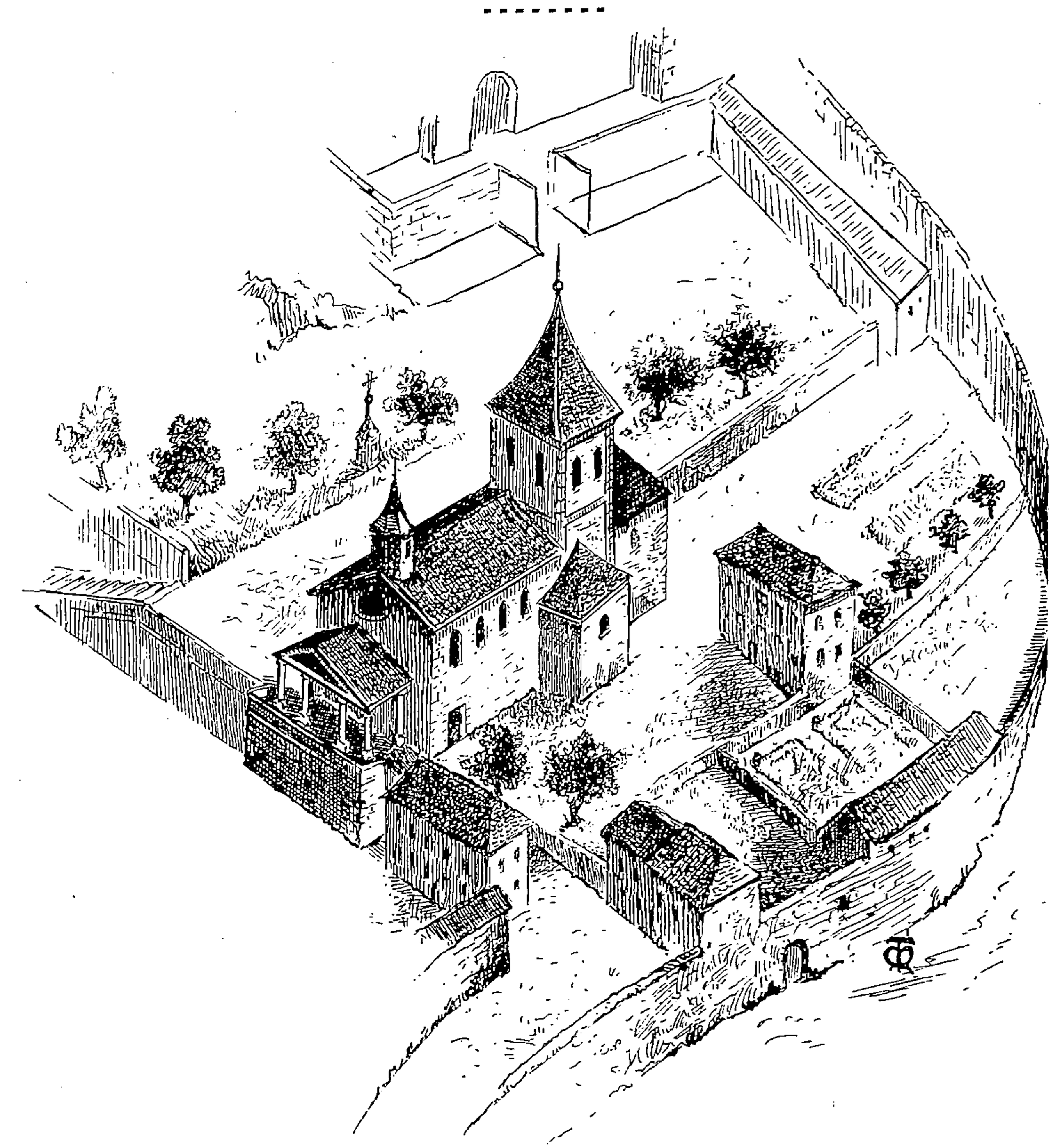

Chapelle du Château des Comtes de Genève à Annecy, érigée en Eglise Paroissiale St Maurice du Château (1132) démolie en 1793. L'ancien presbytère a été conservé jusqu'à ce jour. On aperçoit l'entrée du Chât[redacted]
Theatrum Sabaudiae.

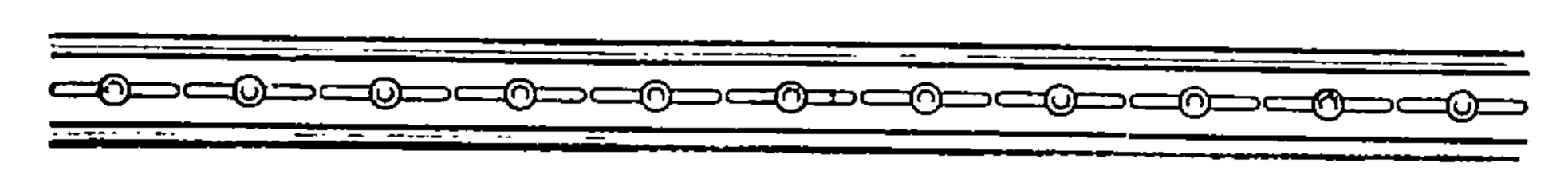

CHAPITRE XIII

Les Processions

Calendrier et Itinéraire. — Fête-Dieu. — Ascension

Pain Bénit.

La procession est une des formes du culte public rendu à Dieu; son origine remonte très probablement à la fin des persécutions. Les causes occasionnelles sont la dévotion des fidèles pour certains saints, les avantages qu'on en retire et l'honneur qui en revient à Dieu.

En consacrant ce chapitre aux processions, nous connaîtrons donc les saints envers lesquels la Ville d'Annecy avait une dévotion spéciale, les événements heureux ou malheureux qui déterminèrent la création de nouvelles processions au cours des siècles, et enfin l'honneur rendu à N. Seigneur et à son Eglise dans les processions de la Fête-Dieu et du Pain bénit.

Voici d'abord le calendrier de ces processions avec leur itinéraire à travers les rues d'Annecy, tel qu'il est mentionné dans le Coutumier de la Collégiale.

I) Le 17 janv., *St Antoine,* se fait la procession par dedans l'église en laquelle assistent 13 prêtres qui portent les draps avec une chandelle allumée en leurs mains que les RR. Doyen et Chanoines leur ont donné et l'on chante l'hymne *Iste Confessor.*

II) Le 20 janv., *St Sébastien,* se fait la procession générale par toute la ville et mesme les Escholiers y assistent et l'on y chante les Litanies des Saints; elle se commence à N. Dame.

III) Le 22 janv., *St Vincent,* se fait la procession dans l'église où MM. Desisini (les syndics ?) habillent des pau-

vres qui assistent à la dite procession et l'on chante l'hymne *Sanctorum Meritis.*

IV) Le 2 fév., jour de *la Purification de N. Dame,* se fait « la procession des Chandailes » bénites; elle va jusques au puis St Jean et ne passe pas le pont Notre-Dame.

V) Le 25 mars, *Annonciation,* se fait une procession générale pour la conservation de Son Altesse Royale et de Messeigneurs les Princes; elle se commence à Saint Pierre où l'Evesque y assiste avec Messieurs de St Pierre.

VI) Le 25 avril, jour de *St Marc,* se fait une procession chantant les Litanies des Saints; l'on passe vers le puits St Jean et s'en va-t-on jusques vers la maison de MM. Ribiollet. (La maison Ribiollet se trouvait vers le passage de l'Isle, pharmacie Picon).

VII) *Le 1er dimanche de mai,* la procession va à Saint Mauris et se commence à N. Dame, où tous les Corps Religieux sont obligés d'y assister, et un Chanoine de la partie St Mauris y doit chanter la gd messe. Tous les premiers dimanches du mois, depuis l'Invention de la Ste Croix jusqu'à l'autre Ste Croix (14 sept.) l'on y doit aller de même que dessus.

VIII) Le jour de *la Fête-Dieu* l'on fait procession générale et se va commencer à St Mauris.

IX) Le 7e jour d'août, *St Donat,* procession générale par toute la ville et se commence à N. Dame, et c'est pour la reddition des Etats de S. A. Royale, en 1559.

X) Le 28 août, *St Augustin,* procession par dedans l'église et c'est à même jour que bruslat le clocher en l'an 1559.

XI) Le 16 sept., *Dédicace de l'Eglise N. D.,* procession dedans l'église.

XII) Le 22 sept., *St Mauris,* la procession va de Notre-Dame audit St Mauris.

XIII) Le 29 sept., *St Michel Archange,* procession générale et au retour se dit une gd messe de St Sébastien à son autel; cette procession se commence à N. Dame.

« Le 19 sept. 1766, a été délibéré que, sur les prières de MM. les Syndics et par la permission de S. Grandeur, on fera chaque année, le IIIe dimanche de Sept., la procession vouée par la Ville et fixée jusqu'ici le jour de St Michel. La suppression de la fête de ce bienheureux archange a été le motif de cette délibération. »

XIV) Le 25 déc., jour de Noël, procession générale par toute la ville.

XV) La procession qui se fait tous les jours à N. Dame, à laquelle on chante des Litanies de la Ste Vierge commence le dimanche après la Ste Croix de mai (3 mai) et se finit le jour de St Michel (29 sept.).

A la liste de toutes ces processions à date fixe, il faut ajouter celles que le Souverain, l'Evêque ou les Syndics demandaient dans des circonstances particulières:

« En 1490, *pour écarter le fléau de la peste,* une procession doit avoir lieu tous les mercredis en l'honneur de J. Christ, Notre Dame et St Sébastien. »

« En 1770, le 5 mai, *à cause de l'intempérie des saisons,* S. Grandeur a concédé à MM. les Syndics une Neuvaine avec procession de la Cathédrale à St François de Sales où se dira la Messe suivie de la Bénédiction du St Sacrement. »

La Proccession de l'Annonciation était ainsi annoncée en 1660 par S. Grandeur: « Comme Sa Majesté Royale, par lettre du 14 avril 1642, aurait ordonné à perpétuité que toutes les années, au jour de l'Annonciation de N.-Dame, il soit fait une Procession Générale en toutes les Villes et Paroisses de ses Etats le plus solennellement que faire se pourra, Nous ordonnons que ce jour, en l'Eglise Cathédrale, à 3 h. après midi, tous les Seigneurs Magistrats assistent à la Procession pour la prospérité de S. A. R. et Madame Royale et les membres de la Royale Maison de Savoie. »

Procession de la Fête-Dieu du 1er juin 1673. — En relisant la délibération du Chapître prise le 31 Mai 1673, nous assisterons par la pensée au défilé de la Collégiale à travers les rues de la Ville.

« A été ordonné que, pour éviter toutes contestations et tous les désordres qui pourraient arriver avec les Sieurs de céans, demain 1er juin, jour du *Corpus Domini* à l'occasion de la marche et des habits dont on sera revestu à la procession générale qui se fait tous les ans, à pareil jour, lesdits Sieurs de céans observeront inviolablement le règlement qui s'ensuit, lequel pour cet effet sera affiché à la Sacristie aujourd'hui dès l'entrée des Matines.

1° Marchera le Maistre de Cérémonies de céans suivi de deux Acolythes, du porte-croix, des musiciens dans leurs habits et ornements accoutumés en pareille occasion.

2° Suivront les Sieurs Déléan, prestre d'honneur de céans, et Carrier, vicaire de Loverchier, ou tel autre qu'il plaira au Soubsacristain de notre église de prier à cet effet pour revestir des Dalmatiques et Tuniques en moire d'argent.

3° Suivront les Sieurs Amblet et Favre, revestus des Dalmatiques et Tuniques aux Armes de Savoye, parties de Luxembourg-Martigues.

4° Suivront les Sieurs Brunier et Baud, vestus de Dalmatiques et Tuniques aux Armes de Savoye, parties d'Orléans.

5° Suivront les Sieurs Dunant et Lachenal, vestus de chasubles, le premier de brocard d'argent à fleurs de lys de diverses couleurs et le 2e de toile d'argent.

6° Suivront les Sieurs Dherens et Machet, le premier revestu d'une chasuble d'or aux Armes de Savoye parties d'Orléans et le 2e d'une chasuble d'or et azur aux Armes de Savoie parties de Luxembourg-Martigues.

7° Suivront les Sieurs Masson et Merle revestus de chappes de Damas bleu.

8° Suivront les Sieurs Amblet et Chastel, vestus de chappes aux Armes de Savoye parties Orléans.

9° Suivront les Sieurs Bernard et Decoux, vestus de chappes de drap d'or.

10° Suivra le Sgr Doyen, seul revestu d'une chappe en moire d'argent avec broderie d'or représentant les douze Apostres.

11° Suivront les Sieurs Sacristain et de Lacombe faisant chantres revestus de chappes en moire d'argent.

« Le Vénérable Chapître faisant expresses défenses à chacun des chanoines de s'absenter ou de renverser ledit ordre, à peine d'être privé de la rétribution ordinaire et d'une livre forte d'amende.» (A. D. 7 G. 15).

Avant 1690, cette procession, qui devait être splendide, faisait une station dans l'Eglise Notre-Dame, comme nous l'indique le Reg. du Chapitre: « Sur remontrance que la Procession Générale du St Sacrement ne passant plus dans notre Eglise, il est superflu d'y mettre des feuillages; il a été ordonné de n'y en plus mettre à l'avenir. »

En plus de cette Procession Générale qui avait lieu le Jeudi de la Fête-Dieu, il y avait une autre *Procession Paroissiale* le jour Octave.

En voici l'itinéraire: « Le 22 mai 1777, il a été représenté qu'au Jour Octave du Corps-Dieu, la Procession de la Paroisse se fait sous les plus grandes ardeurs du soleil, de sorte qu'il conviendrait de différer cette cérémonie selon les souhaits de MM. de Ville. Sur ce, on a dressé le règlement qui suit: A 5 h. du soir, on commencera la Procession à Notre-Dame avec le St Sacrement; elle passera sur le Pont de St François; dès qu'elle sera arrivée à l'Eglise St Mauris les Vêpres s'y chanteront puis, à l'issue du Sermon, Complies seront psalmodiées. Ensuite la Bénédiction se donnera à l'Autel et à la grande porte. Aussitôt, on reviendra à Notre-Dame par la rue Ste-Claire, le pont Morand et la Filaterie. A l'arrivée, la clôture de l'Octave se fera par le chant des strophes *Tantum Ergo* et la Bénédiction.

En relisant ces documents, on ne peut que regretter cette ère de liberté où tous les Annéciens pouvaient manifester ostensiblement leur foi en l'Eucharistie. Il faut rappeler que cette procession générale du St Sacrement à été supprimée en 1900.

Nous allons assister maintenant à la *Procession Solennelle de l'Ascension* 1677.

PROCESSION GÉNÉRALE POUR LA NAISSANCE DE S. A. R. VICTOR AMED II. — Du 27 may 1677. « Ce jourd'hui a été solennisée la fête de l'Ascension de N.-S. et faite une

Procession Générale pour la prospérité de S. A. R. avec une Grande Messe célébrée à la Visitation pour le même sujet, laquelle procession et messe solennelle avait été différée depuis le 14 may jusqu'à ce jourd'hui, tant occasion des pluyes comme pour quelques difficultés survenues entre le Clergé et le Présidential du Genevois pour la préséance que prétendaient les Magistrats dudit présidial.

La dite procession et grande Messe a été solennisée comme s'ensuit:

Le quatorzième du courant, ladite procession devait être faite suivant l'établissement fait l'année dernière par le vœu de MM. les Nobles Syndics, à cause que c'est le jour de la naissance de S. A. R. Victor Amé II, heureusement régnant, et tous les corps tant ecclésiastiques que séculiers y avaient été invités ou par MM. les Nobles Syndics comme celuy de la Cathédrale et de la Collégiale ou par leur ordre pour s'y rendre ledit jour, outre la convocation qui avait été faite pour ce même jour de tous les Corps Ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, par Mgr le Rme Evêque.

Mais, étant survenue dès le matin une fâcheuse pluye, la procession fut différée à un autre jour. Cependant, comme les places avaient été marquées dans l'Eglise de la Visitation pour les Corps, pendant la célébration de la Messe, l'on prit garde que MM. les Nobles Syndics et MM. du Présidential de Genevois s'étaient avisés de marquer leurs places par des bancs et des tapis chargés des écussons ordinaires, dans le sanctuaire, ce qui scandalisa fort quelques-uns du Clergé qui le virent ou qui en firent ensuite le rapport à Mgr le Révérendissime.

Ce Prélat, étonné de ce procédé, d'autant plus que cet endroit de l'Eglise, qui est réservé aux seuls ministres de l'autel, n'était pas même suffisant pour contenir les Corps de la Cathédrale et de la Collégiale, lesquels y devaient être placés, les Cathédraux aux sièges du côté gauche devant la grille des Religieuses et les Collégiaux du côté droit devant la Sacristie, assembla son Chapître Cathédral pour délibérer des mesures qu'il y avait à prendre pour empêcher les Magistrats laïcs de prendre des places dûes aux Ecclésiastiques et insuffisantes pour contenir les deux premiers corps du Clergé.

Les avis ne furent point partagés là-dessus, et par délibération de la Cathédrale assemblée dans le Palais de Mgr le Rme furent commis quelques chanoines de ladite Eglise pour faire comprendre à ces Messieurs que c'était une usurpation sur les prérogatives dûes à la dignité du sacerdoce que de vouloir prendre leurs places dans le Sanctuaire, et particulièrement l'enceinte d'iceluy étant si petite que les deux Corps de la Cathédrale et de la Collégiale ne pouvaient y avoir toute l'espace nécessaire pour y tenir leur rang avec la décence convenable au sacré ministère.

MM. les Nobles Syndics se rendirent à cette remontrance et déclarèrent que ce qu'ils en avaient fait n'était que l'imitation de MM. du Conseil de Genevois auxquels ils ne voulaient point céder la préférence et qu'au cas où l'on put enjoindre ces MM. à en retirer leur banc pour le placer dans quelque chapelle de la nef, ils étaient prêts d'en faire de même.

MM. du Présidential eurent plus de peine à déférer à cette délibération, mais comme le clergé était le plus fort en cette conjoncture, puisque la procession ne se pouvait faire sans lui, non plus que le reste de la solennité et qu'il était bien résolu de maintenir l'honneur du sacerdoce en n'admettant aucun laïc dans le sanctuaire, ils condescendirent à la fin à prendre place dans la chapelle de Ste Lucie, et MM. les Syndics dans celle des SS. Innocents où est le tombeau de St François de Sales.

En suite de cette résolution, hier 28 du courant, la procession fut convoquée pour ce jourd'hui sur les quatre heures et demy du soir. Ce matin, l'on a chanté les petites heures et célébré les Messes tant capitulaires, solennelles qu'autres depuis cinq heures du matin sans discontinuation.

A sept heures et demie l'on a donné le signal de la cloche pour la procession auquel se sont rendus tous les Corps tant ecclésiastiques que laïcs, tant Séculiers que Réguliers, dans l'Eglise Cathédrale.

Les Chanoines du St Sépulcre avec les autres Religieux ont pris leur place ordinaire dans la nef de l'Eglise, et les Chanoines de Notre-Dame dans les hautes formes du Chœur côté gauche, les anciens Chanoines au haut du côté

de l'autel et les autres ensuite, de sorte que les derniers se sont placés dans les formes les plus voisines de la place du Prévôt.

Les Nobles Syndics et le Colonel de Ville ont pris leur place ordinaire à côté de la forme de l'Evêque. Ensuite, l'hymne du jour a été entonné par les deux chantres de la Cathédrale et poursuivi pour le premier verset par la Musique de la même Eglise, lequel a été ensuite répété par un Chœur de Musique de la Collégiale et l'on a continué de cette manière à l'alternative pendant toute la procession.

Pendant ce temps-là, les Capucins sont partis de ladite Eglise sous leur Croix précédé du grand Confalon envoyé par le Pape Alexandre VI à la Visitation, aux deux côtés duquel est le portrait de St François de Sales, les Cordeliers ensuite suivis des Jacobins et ceux-ci des Chanoines du St Sépulchre, après lesquels a marché le Corps de céans sous la Masse de cérémonie et les deux croix de céans et de la paroisse, à la manière accoutumée.

La procession a défilé du côté de l'Eglise de céans et pendant qu'elle a passé devant elle, les cloches ont sonné en carillons à la prière de MM. les Nobles Syndics qui étaient venus demander cette grâce au Chapître dès le 13 de ce mois, et après avoir passé au carrefour du Puits St-Jean et près la porte du Pâquier elle est enfin arrivée à l'Eglise de la Visitation Ste Marie.

Tous les Corps Ecclésiastiques jusques au Chapître de céans ont pris place dans l'Eglise hors du Sanctuaire ainsi qu'il avait été délibéré et notre compagnie a pris aussi la sienne dans le sanctuaire à côté droit, les premiers chanoines rejoignant les chantres de la Cathédrale qui étaient placés devant la porte du milieu de la grille qui ferme le même sanctuaire, et les derniers au haut le long de la muraille de la sacristie; les Chanoines de la Cathédrale ont pris place de l'autre côté dans le même ordre.

Mgr le Rme qui n'avait pas pu assister à la procession à cause de quelque incommodité se trouve dans la sacristie prêt à célébrer la messe solennelle et pendant que l'on s'est revêtu des ornements sacrés, l'on a chanté None à l'accoutumé, les Chanoines de la Cathédrale commençant le pre-

mier verset et ceux de la Collégiale le second, et ainsi continuant à l'alternative.

La Musique a pris sa place sur le Jubé au fond de l'Eglise.

Le Trône de Mgr l'Evêque était posé à gauche devant l'extrémité d'en bas de la grille du chœur des Religieuses. La Messe a été ensuite célébrée pontificalement par ce Prélat. La messe finie, les chantres de la Cathédrale ont entonné un hymne du jour poursuivi par les deux chœurs de Musique de la Cathédrale et de la Collégiale, à l'alternative.

Cependant la procession est partie et a défilé par dessus le pont de la Halle, du côté de la Perrière, de la porte du Sépulcre et a fini dans la Cathédrale, où chacun y a repris les mêmes places qu'il avait occupées avant la procession, et de même que MM. du Présidial ne s'étaient point placés dans leurs formes ordinaires devant la procession, soit que cela eut été fait à dessein, soit qu'ils ne fussent point arrivés assez tôt à l'Eglise, de même aussi ne sont-ils point entrés dans le chœur à leur retour, mais s'en sont retournés depuis la porte du mesme chœur, la procession s'étant trouvée finie à leur arrivée.

MM, de la Cathédrale ont manqué en ce qu'ils n'ont point terminé la procession par une collecte, comme il est accoutumé d'être fait, ce qui a été cause que l'on a point arrêté du tout dans le chœur, après y être arrivé.

La procession arrivée, chacun s'est retiré en son ordre et le Corps de céans qui était parti de cette Eglise suivi des nobles syndics et du conseil de Ville, lesdits syndics dans leurs habits et bastons syndicaux, a été de même accompagné jusques dans l'Eglise par le même Corps de Ville.

Le Chapître de céans a manqué en ce qu'étant accompagné desdits syndics et Corps de Ville, tant en allant à la Cathédrale qu'en revenant, il est marché sans chanter et revenu de même, contre ce qui se pratique dans la Procession de la Fête-Dieu, sur laquelle doit être pris modèle. »

Procession du Pain Bénit. — Aux processions déjà énumérées, on doit ajouter celle du Pain Bénit; en voici le cérémonial:

13 nov. 1712. — « Le Vénérable Chapître étant en coutume d'offrir à son tour le Pain Bénit dans l'Eglise Parois-

siale de St Maurice, ainsi qu'il le fit au mois d'août 1697, a cy devant ordonné de faire moudre six quarts de froment pour faire ledit Pain, composé de six gâteaux de différentes grandeurs, dont 4 ont été distribués à St Maurice, le 5e porté à la Maîtrise et le 6e donné pour crochon au voisin à qui a été remis le Pain Bénit.

La cérémonie a été faite comme s'ensuit:

Après s'être assemblé dans la Maîtrise d'où partit le Pain Bénit, le Rd Soubsacristain, revestu de son surplis, marcha le premier avec la masse, suivi de deux Valets de Ville portant sur leurs épaules le Pain Bénit soutenu sur une espèce de brancard, couvert de fleurs et environné d'un feston soit bouillon travaillé avec une écharpe blanche; à côté dudit Pain marchait un homme pour le soutenir en cas de besoin, portant dans une serviette six citrons, savoir un pour le Rd Curé, 4 pour MM. les Syndics et un pour le Sr Avocat de Ville. Ensuite marchaient les six Enfants de Chœur en robbe et bonnet, le dernier portant à sa main un cierge d'une livre et demy; après eux, marchaient en manteaux longs, avec leurs bonnets sur la tête, *ordine receptionis*, les RR. S. Doyen, Chanoines, Prestres d'Honneur et Habilités.

Etant arrivés à la Paroisse, le Pain Bénit fut placé au milieu du Chœur et les RR. Doyen et Chanoines aux formes du côté de l'Evangile. La Grand' Messe fut chantée en musique et célébrée solennellement avec Diacre et Sous-Diacre par le Rd Curé. A l'Offertoire, le grand Enfant de Chœur alluma le Cierge et le porta au Rd Doyen, soit au Rd Sacristain qui alla à l'Offrande le premier et y fut suivi de tous les RR. Chanoines et Prestres d'Honneur, des Habilités et des Enfants de Chœur.

La Messe étant finie, on s'en revint dans le même ordre du côté de Ste Claire, étant allé à la Paroisse du côté de dessous le château, et quand on fut arrivé devant la Maîtrise, le Rd Sr Doyen remit le crochon au voisin, et on alla ensuite dîner à la Maîtrise aux dépens du Chapître, qui donna à manger au boulanger et aux porteurs du Pain Bénit.

L'après dîner, on porta un gâteau chez chacun des RR. Sr Doyen, Chanoines et Prestres d'Honneur.

Mandat de 50 flor. fut voté pour la façon et frais du Pain Bénit.

Voici quelques notes supplémentaires sur le pain bénit: « En 1620, mandat d'une coppe de froment est baillé au *Maître des Enfants de Chœur*, et c'est de la leyde, pour faire *le Pain Bénit de la Ville* qui est arrivé à son cours à la maison du Chapître où demeurent les Enfants. »

« En 1744, on fait moudre 2 coupes de froment pour *le Pain Bénit du Chapître*; il a tout été distribué dans l'Eglise, le 11 oct., fête de la Dédicace. On a fait un grand gâteau pour Mgr notre Evêque, que l'on a fait porter dans un bassin enveloppé d'une nappe et qui lui a été présenté par un Chanoine. Le total des frais a été de 32 livres. »

« Depuis un certain nombre d'années, on dispense à prix d'argent les particuliers de l'obligation de faire le pain bénit à son tour. Le Vénérable Chapître supplie MM. les Syndics de défendre ces suspenses sauf pour les pauvres qui n'ont pas de quoy l'offrir. »

La Procession des Rogations n'a pas encore été mentionnée; voici son itinéraire en 1690:

Le premier jour aura lieu la procession de l'Eglise Notre-Dame à l'Eglise St Maurice.

Le deuxième, de l'Eglise Notre-Dame à la Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié au Faubourg de Bœuf.

Le troisième, de l'Eglise Notre-Dame aux Reliques de St François de Sales avec Messes solennelles aux trois Eglises désignées. »

En certaines circonstances particulières, on change l'itinéraire. C'est ainsi que le 13 août 1621, MM. du Chapître se plaignent de ce que MM. du Sépulcre leur ont refusé leur Eglise pour dire la messe quand il y a « *Procession pour le temps* ».

La Collégiale Notre-Dame est plus hospitalière en faveur des paroisses voisines ou éloignées qui viennent en dévotion à Annecy: « Le 19 juin 1680, le Chapître collégial

donne permission de sonner la grosse cloche à l'arrivée et au départ de *la procession venue du Petit-Bornand,* et à passer dans l'église de céans. »

Ce devait être un spectacle édifiant que le défilé de tous ces fidèles recueillis à travers les rues étroites de notre vieil Annecy. Combien est-il regrettable de n'avoir pu maintenir ces pieuses traditions locales.

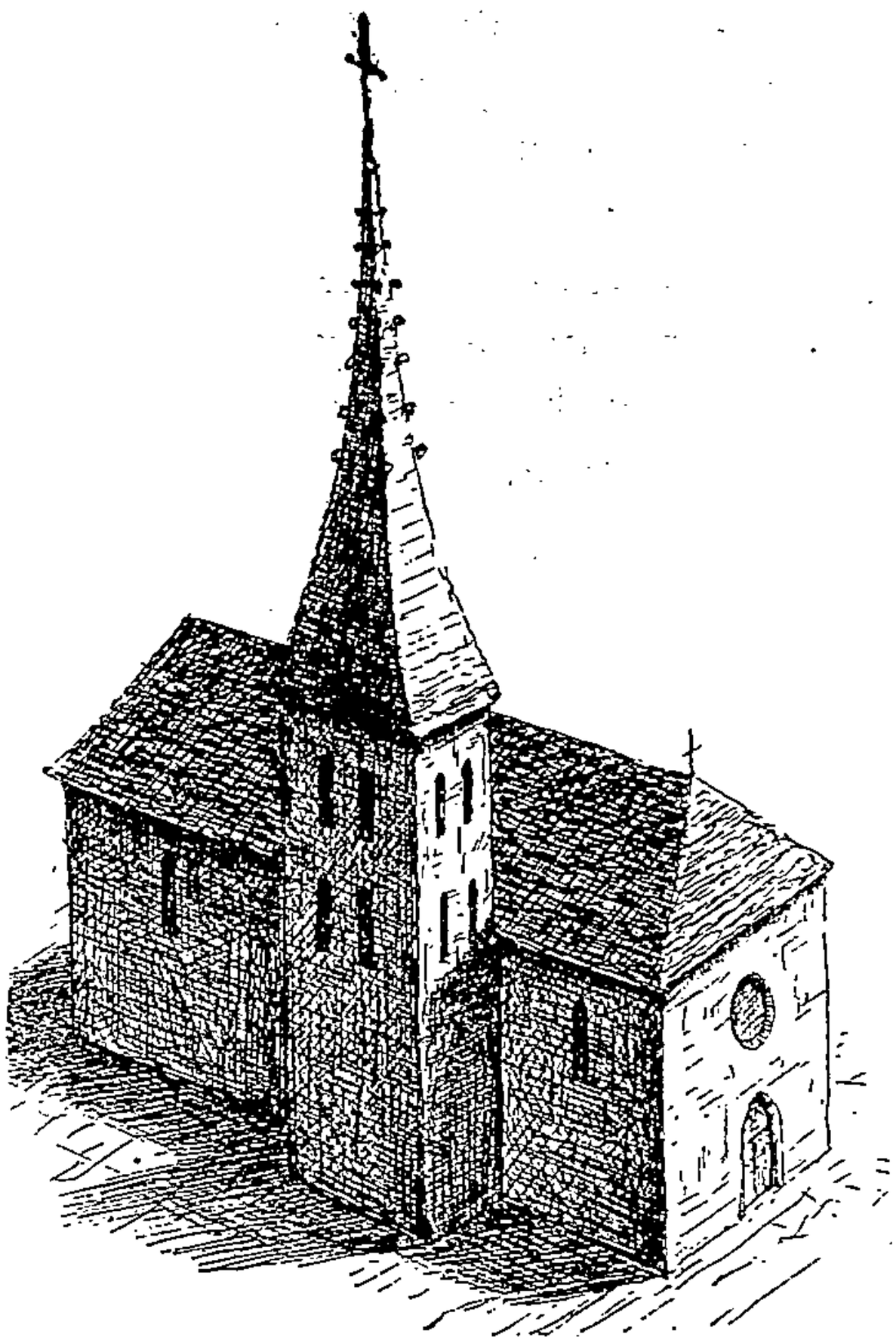

L'Eglise du Saint-Sépulcre

DEUXIÈME PARTIE

Les Doyens de la Collégiale Notre-Dame

Principaux Evénements Historiques de 1397 à 1793

Cette deuxième partie ne sera pas divisée en chapitres comme la première. Nous nous contenterons de donner une courte biographie des doyens successifs de notre Collégiale et les faits dignes d'intérêt consignés dans les Registres Capitulaires pendant quatre siècles; les uns concernent la Collégiale elle-même; les autres se rapportent soit à l'histoire locale d'Annecy soit à l'histoire générale de la Savoie.

Nous savons déjà qu'en 1192 toutes les églises d'Annecy avaient été confiées aux moines de Talloires qui en nommaient les chapelains. En 1397, le Pape constitue la Collégiale Notre-Dame avec douze chanoines et douze chapelains appelés aussi Prêtres d'Honneur. En voici la liste, au moment de la fondation :

CHANOINES. — J. Pollier, doyen; S. Savarin; P. J. Truffier; Th. Victod; Adémar Convers; Hugues Littus; Jean Messerri; P. de Colomberis; P. George; Jn Cordier; Jn d'Espine; François de Casalibus.

CHAPELAINS. — Ant. Cappaz; Et. Caro; Fr. Mallet; Jn de Amancier; P. Nouvellet; P. Robert; P. Fournier; Jac. Arendelli; Jn de Siseria; Hugues de Fracia; Guill. Dumax et Jn Cocci. (1).

I. — JACQUES POLLIER (1397-1431).

D'après les notes du Chan. David, Secrét. de la Collégiale, J. Pollier fut le dernier curé d'Annecy ou Doyen rural. Il est qualifié de Licencié en Droit dans les actes de 1392-97; de Docteur ès Lois (1397-1402); de Camérier (cubicularius) de Clément VII (1392-97) et de curé de Vareville au diocèse de Bayonne. Il était encore archidiacre du Cardinal de Brogny alors évêque de Viviers quand il devint Doyen de la Collégiale, tout en conservant ses bénéfices de Chanoine de Genève, Lausanne et Viviers.

ST VINCENT FERRIER, prédicateur dominicain de grand renom, parut dans la chaire de Notre-Dame de Liesse en 1402.

En 1418, LE PAPE MARTIN V, à son retour du Concile de Constance qui venait de lui décerner la tiare, s'arrêta à Annecy du 5 au 9 septembre pour présider les Grands Pardons de Notre-Dame; il était assisté du Cardinal de Brogny et de toute sa cour pontificale qui gagna ensuite l'Italie par Chambéry et le Mont-Cenis.

II. — LOUIS PARIS (1431-32).

L'Obituaire de St Pierre de Genève le qualifie de Licencié ès droit, curé d'Annecy-le-Vieux en 1414 et Chanoine de Genève la même année, puis Chan. de Lausanne et Camérier d'Amédée VIII devenu Pape sous le nom de Félix V en 1439. Par procuration du 16 fév. 1432, il fut envoyé au Concile de Bâle, devint le confesseur du nouveau Pape et testa le 24 août 1440.

III. — URBAIN DE GERBAIX (1432-1436).

La liste des Doyens donnée par le manuscrit 666 de l'Acad. Flor. place ici le nom de Louis de Menthon et

(1) Pour la liste complète des Chanoines et Chapelains de Notre-Dame, voir ci-après le Document n° 5 et les deux ouvrages de Mgr Rebord: *Dictionnaire du Clergé* et *Complément du Dictionnaire*, pages 127 à 130.

supprime celui de Gerbaix. Le Chan. Angley, dans son Histoire de Maurienne, écrit que, le 27 mai 1432, U. de Gerbaix alors Doyen de la Collégiale Notre-Dame d'Annecy fut nommé évêque de Maurienne. Mais il ajoute que cette nomination resta sans effet et que Gerbaix conserva le titre de Doyen d'Annecy.

Le Concile de Bâle ouvert en juillet 1431, vit arriver en janvier 1433, plusieurs Chanoines de notre Collégiale qui firent proscrire la coutume de faire habiller les Enfants de Chœur en chanoines le Jour des Saints Innocents.

IV. — Jean de PERISOZ (1436-1448).

Ce Doyen appartenait à la famille noble de ce nom qui avait son château à Fernex (Gex) et fit une alliance avec la famille Paquellet d'Annecy en 1515.

V. — Guy de ROCHETTE (1448-64).

Maître ès Arts, il fut curé de Cruseilles, Protonotaire Apostolique résidant en cour romaine, Chanoine de Genève dès 1422, puis Sacristain et Doyen de la Collégiale Notre-Dame de Liesse, Commendataire du Prieuré de Lutry de 1448 à sa mort qui arriva le 6 février 1466 (Obit. Eglise de Genève).

VI. — François III de MENTHON (1464-85).

Sgr de Beaumont, Proton. Apost., Chanoine de Genève, Doyen de Notre-Dame, Vicaire Général du diocèse, il mourut en octobre 1490, comme il est écrit sur sa pierre tombale placée près de la porte d'entrée deSt Pierre de Genève.

Une Ordination importante où l'on comptait 24 tonsurés, 43 minorés, 44 sous-diacres, 21 diacres et 25 prêtres fut faite à Notre-Dame de Liesse le 19 eptembre 1472 par Rme Mamert Fichet évêque d'Hébron et coadjuteur de Rme Jean Louis de Savoie.

VII. — Richard de ROSSILLON (1485-88).

Neveu du précédent, il fut curé de Rumilly en 1471, de St Germain de Genève en 1482 et Doyen de Notre-Dame. Il mourut le 28 juin 1508 et fut enterré à St Pierre de Genève dans le même tombeau que son oncle et prédécesseur.

VIII. — RICHARD DE LA ROCHETTE (1488-91).

Neveu du précédent et son héritier, il était chanoine de Genève en 1488, au moment où il fut élu Doyen de Notre-Dame.

IX. — LOUIS DE MONTHOUX (1491-1502).

En 1445, âgé de 20 ans, il est dit Sgr du Barrioz et d'Argonay; en 1480, il est nommé Chan. de Genève et Conseiller de l'Evêque Jean Louis de Savoie. Le 16 août 1491, il est élu Doyen de Notre-Dame la Lée. En 1498, il testa comme ancien Doyen, faisant un legs à son neveu et successeur.

X. — CLAUDE DE BELLEGARDE (1502-38).

Neveu du précédent, il portait le titre de Sgr de Montagny. Sa mort est datée, tantôt du 7 sept., tantôt du 7 déc. 1502. Il fut témoin de la Réforme à Genève et vit arriver à Annecy les Chanoines du Chapitre Cathédral, les Religieux et religieuses expulsés par les Bernois.

XI. — ANGELLON DE BELLEGARDE (1538-52).

Il était neveu du précédent, Sgr de Bellegarde près Magland, de Montagny et Disonche en Genevois, Proton. Apost., Chan. et Doyen de N.-Dame de l'Alée, il testa le 14 janv. 1550, léguant 200 flor. à la Ville d'Annecy et demandant à ses héritiers de lui faire bâtir une chapelle dans l'église de Montagny où il possédait la maison forte et la seigneurie. Il mourut le 14 mai 1552 et fut enterré dans l'église Notre-Dame le lendemain. C'était un ami de Marot. (Voir Revue Sav., 1920, p. 85).

XII. — NICOD DE MENTHON (1552-61).

Sgr de Montrottier, Proton. Apost., Chanoine de Genève et de Notre-Dame de Liesse, il fut l'un des 32 chanoines de Genève qui se retirèrent à Annecy le 1er août 1535, chassés par la Réforme. De 1535 à 1539, il fut curé de St-Gervais-Faucigny.

XIII. — DONAT DE GRANIER (1561-83).

Il était probablement parent de Mgr Claude de Granier, évêque de Genève de 1579 à 1602. D'après un recensement

d'Annecy, Donat de Granier fut nommé Doyen de Notre-Dame en sept. 1561; il fut en même temps curé du Petit-Bornand en 1579 et de St-Pierre-de-Rumilly l'année suivante. Il mourut en sept. 1584.

Le 21 juillet 1566, Donat de Granier reçoit dans son église Notre-Dame, où se trouvait le St Suaire apporté de Chambéry, la visite du Duc Jacques de Savoie-Nemours récemment marié à Dame Anne d'Este, veuve de François de Lorraine. Toute la noblesse de Savoie avait été convoquée à cette réception; Madame de Boisy, mariée depuis six ans, demanda au Ciel un fils et l'année suivante, le 21 août 1567, naissait à Thorens François de Sales, futur Evêque de Genève et Docteur de l'Eglise.

XIV. — Jacques de SAVOIE-NEMOURS (1583-95).

Fils de Henry, il naquit à Nemours le 28 nov. 1563. Abbé d'Entremont, Prieur de St Jean Hors les Murs, Abbé de Talloires, il fut élu Doyen de Notre-Dame le 14 sept. 1583, mis en possession le 24 fév. 1585. Il mourut le 13 déc. 1595, fut enterré dans l'Eglise Notre-Dame et la pierre qui recouvrait son tombeau, portant son épitaphe, servit d'escalier, après la Révolution, au Poids Public situé place Notre-Dame, sur le canal couvert, contigu au presbytère actuel.

XV. — François de LORNAY-MENTHON (1595-1614).

Né à Annecy, il fut curé des Ollières en 1590, et d'Aviernoz quelques années après; Prieur de Douvaine et de Vullionex; Chanoine de Notre-Dame en 1583 et Doyen en 1595, il fut inhumé dans son église le 10 juillet 1614.

Ses relations avec St François de Sales. — Condisciple de Mgr de Genève à Paris et à Padoue, Rd Sgr de Lornay eut différents démêlés à résoudre avec son Evêque. Voici le principal: Le Chapitre Collégial Notre-Dame, fondé en 1397, avait vu arriver en 1535 le Chapitre Cathédral de Genève et le regardait comme provisoirement établi à Annecy; il prétendait donc avoir la préséance sur ce dernier et le traitait parfois comme un étranger. Le 8 Déc. 1602, le Chapître Notre-Dame s'était fait représenter au sacre de Rme François de Sales par le chanoine Floccard,

mais quelques mois après il avait manqué d'égard envers son Evêque dans une cérémonie pontificale en n'observant pas les règles de la liturgie. Ce fut l'occasion de la lettre suivante que St François écrivit en date du 27 mai 1603:

« Monsieur le Doyen, je veux absolument et sans réplique que vos chantres, le sous-diacre que vous me donnerez et l'encenseur soient des Chanoines, nonobstant toutes vos coutumes, puisque ceux de mon Eglise sont de cette qualité-là; je le commande à votre Chapître et à vous, en vertu de la sainte obédience et sous peine d'excommunication *latae sententiae*; en foi de quoi je signe la présente,

FRANÇOIS, évesque de Genève.

Quelques jours après, à l'occasion de la Procession de la Fête-Dieu qui se commençait à l'église St Maurice desservie par les Chanoines de Notre-Dame, ceux-ci disputèrent la préséance à ceux de la Cathédrale. Rme François de Sales exposa le fait au Duc de Nemours (Tome XII, page 211) qui fit examiner le litige par des jurisconsultes. Prenant exemple sur le Chapître de Notre-Dame de Paris et de Ste Geneviève, la jurisprudence décida que le Chapître Cathédral occuperait un côté de la procession et la Collégiale l'autre, marchant ainsi de pair. Mgr de Genève ne fut pas satisfait de la solution et porta le procès à Vienne pour aboutir à un arrangement à l'amiable 2 ans après.

Notons brièvement qu'en 1604, Mgr de Genève se rendit à Veyrier, le 28 Nov., pour visiter l'église et terminer un procès que les habitants avaient avec la Collégiale Notre-Dame au sujet de la dîme. (Ac. Sal. XVI, 280).

TRANSACTION ENTRE LE CHAPITRE ST PIERRE ET CELUI DE NOTRE-DAME, LE 14 OCT. 1605, PAR DEVANT RME F. DE SALES. — Dans la maison Lambert, habitée par Rme François de Sales présent, se sont réunis les 2 Chapîtres « pour bien de paix, témoignage de charité, et édification du prochain ».

Il est statué:

1° Que Bonne Paix soit et demeure dès à présent entre les parties, lesquelles renoncent au procès intenté à Vienne;

2° Le Chapître Notre-Dame adjuge la présidence et préséance à la susdite Eglise de Genève;

3° Les Chanoines de Notre-Dame, invités à la Cathédrale pour les processions se logeront aux hautes formes du côté gauche qui sera vide à ces fins;

4° La Cathédrale entonnera le premier Verset et la Collégiale chantera le deuxième;

5° La Collégiale Notre-Dame marchera devant le Corps de la Cathédrale et après celui du Sépulcre.

6° Quand la Cathédrale sera invitée à Notre-Dame, elle se logera dans les hautes formes du côté droit; deux Chantres de la Collégiale et deux de la Cathédrale entonneront et le premier verset sera achevé par la Cathédrale, le deuxième chanté par la Collégiale avec ordre de procession comme ci-devant;

7° On fera de même pour la Procession de la Fête-Dieu à l'église St Maurice où l'Evêque porte le St Sacrement, pour les sépultures à la Cathédrale, à Notre-Dame et à St Maurice.

Et afin que la présente transaction puisse avoir plus de force et de vigueur, les parties promettent pour eux et leurs successeurs, par foi de serment fait à Dieu, mettant chacun la main à la poitrine, au mode des Seigneurs Ecclésiastiques. — Témoins: M. Amed de Montmin et F. Veuillet, habitants Annecy. (A. D. 7 G 284.)

St François écrivit qu'il partit « joyeux le lendemain pour une tournée de confirmation de six semaines ». Il venait en effet de mettre fin à un long procès plaidé d'abord devant le métropolitain de Vienne qui avait accordé la préséance au Chapître Cathédral. Mais la Collégiale en avait appelé à Rome qui ne donnait pas de réponse.

La bonne harmonie régna jusqu'en 1705 où un Chanoine de la Cathédrale porta le viatique à un valet d'un employé de la Cathédrale, ce qui détermina une nouvelle transaction en 1765.

Les Grands Pardons de 1605 sont mentionnés dans une lettre de St François datée du 30 Sept., où il écrit au Baron d'Avully: « Nous eumes le bien de voir icy Mademoiselle

votre bonne fille à ces Grands Pardons ». St François présida la Procession d'ouverture, officia le jour de la fête et, très vraisemblablement, donna le sermon de la veille, car il écrit le 7 Sept. à Mme de Limojon: « je doy prescher à midi ». Le lendemain, il écrit à Madame de Chantal une lettre qui paraît être le résumé de ce sermon.

Voici quelques détails sur les cérémonies:

« Vendredi 12 Août 1605, a eu lieu le Chapître Général à cause du Pardon de céans. Il fut décidé qu'on irait chez M. de Genève pour savoir de lui, comme il lui plairait que se fît l'office durant les 3 jours du Pardon. L'ouverture se fit le Mardi devant la veille N. D. à 7 h. du soir. L'Evêque, habillé de ses habits pontificaux, sortit de la Sacristie, la Croix et le Corps du Chapître précédant, et s'en alla commencer le *Te Deum* assisté de 2 assistants de Son Chapître, habillés de tuniques et de deux qui portaient le grémial et la crosse et celui qui était destiné pour lui lever la mître. »

« Le *Te Deum* commencé, on marcha en procession qui alla seulement jusques au puits St-Jean. Revenu que l'on fut, l'Evêque dit la collecte devant Notre-Dame et donna la bénédiction à tout le peuple et se retira. »

« Le jour de Notre-Dame, Mgr de Genève dit la Grand' Messe. L'on sortit de la Sacristie en cette façon: le Bâtonnier marchait premier avec la Masse d'argent du Chapître; après suivait un Chanoine de céans portant l'encensoir, et après marchaient 2 Chanoines de céans, l'un pour Sous-Diacre, et l'autre pour Diacre; suivait le porte-grémial qui était de son Chapître et puis le porte-mître qui était Mgr Camus, évêque élu de Belley; venait puis Mgr de Genève portant sa mître, assisté de MM. Favre et Descomba, chanoines; avait encore deux assistants avec chappes qui étaient M. de Roland et Rogex, et tandis qu'on sortait, les deux chantres de céans commencèrent l'Introit. »

Le 3e jour, 9 Sept., sept heures du soir sonnées, Mgr mîtré, revêtu pontificalement avec ses assistants, sortit de Sacristie pour marcher après le Corps en procession, qui fut faite chantant le *Benedictus*.

Ensuite, Mon dit Seigneur donna la Bénédiction du St Sacrement pour clore le Jubilé. »

LES FUNÉRAILLES DE LA DUCHESSE D'ESTE furent présidées par Mgr de Genève, le 8 juin 1607. Voici quelques notes sur ce personnage qui illustra la Savoie et voulut y dormir son dernier sommeil.

Anne d'Este était fille d'Hercule d'Este, duc de Ferrare de Modéne et Reggio et de Demoiselle Rénée, fille de Louis XII roi de France. Les archives de Modéne conservent quantité de lettres en italien, en latin et en français qu'elle envoyait à son père.

Elle épousa 1° le 4 Déc. 1549, François de Lorraine, duc de Guise, qui fut tué le 18 fév. 1563 par Poltrot de Méré; 2° le 5 mai 1566, Jacques, fils de Philippe de Savoie, Duc de Genevois et Nemours. Ils firent leur entrée à Annecy le 17 juillet suivant et le 21 juillet ils vénéraient dans l'Eglise Notre-Dame de Liesse le Saint Suaire apporté de Chambéry à cette occasion.

Jacques de Savoie mourut le 18 juin 1585 à Cassine de Chastillon en aval de Turin et fut ramené au tombeau de son père et de sa mère à Notre-Dame d'Annecy. Leur fils aîné, né à Nanteuil le 7 Fév. 1567, mourut à Annecy le 15 Août 1595.

Par contrat dotal du 29 Avril 1566, Rénée de France donna à sa fille Anne d'Este 250 mille écus d'or au soleil et une pension de 30.000 livres tournois sans préjudice du Duché de Chartres, du Comté de Givors et de la Seigneurerie de Montargis qu'elle garderait sa vie durant.

Rénée de France mourut à Montargis et sa fille Anne d'Este mourut dans son Hôtel de Nemours, à Paris, rue Pance, paroisse St André des Arts, le 17 Mai 1607, à 76 ans.

Elle avait déclaré vouloir être enterrée à Notre-Dame de Liesse près de son deuxième mari. Son corps fut embaumé, mis dans un cercueil de plomb et une bière de royer. Après dix jours de marche, on arriva à Seyssel le 1er Juin et une délégation d'Annecy alla l'y recevoir.

On le déposa au Prieuré de Sillingy jusqu'au 6 Juin où on alla le chercher; le cortège entra en Ville par la rue de Bœuf, à 8 h. du soir et l'Office des Morts dura jusqu'à 11 heures. Le lendemain, l'Office avec panégyrique par St

François de Sales, dura de 8 h. du matin à 2 h. 1/2 de l'après-midi. (Voir relation détaillée dans la Rev. Sav. de 1891, de la page 6 à 30). Ch. Ducis.

Le 10 Fév. 1610, Mgr FRANÇOIS DE SALES VISITE LA COLLÉGIALE NOTRE-DAME et le lendemain l'église paroissiale de St Maurice. Le procès-verbal est publié in-extenso dans le Vol. II des Vis. Past. (Abry, 1923, Annecy). Au cours de 8 grandes pages (35 à 44) on se contente d'énumérer les nombreuses chapelles de ces 2 églises avec le nom de leur fondateur, de leur patron et de leur revenu.

Voici celles de Notre-Dame, dont plusieurs ont été démolies et unies à celles existantes:

« St Adriain ou St Plays; Notre-Dame, bien entretenue, ornée, en laquelle les prêtres d'honneur sont tenus de célébrer une messe chantée tous les jours, laquelle les enfants de chœur sont tenus de répondre; St Jean-Baptiste; St George; St Antoine et St Nicolas; St Loup, St Bartholomé et St Laurent; St Jean l'Evangéliste; St Sébastiain en laquelle s'y exerce la confrérie de ce nom; la Transfiguration; St Etienne, St Eude et Ste Barbe; Ste Marguerite; St Roch et St Théodule; St Estienne; St Joseph et Ste Magdelaine; la Ste Eucharistie; les unze mille Vierges; St Nicolas et Ste Catherine; St Laurent et St Claude; St Jacques et St Bernardin; Ste Croix, sur la tribune; au total 20 chapelles avec leur autel particulier.

LES GRANDS PARDONS de 1612 sont relatés avec force détail dans les Registres de Ville et imprimés dans le Tome XV des Œuvres de St François, page 400 à 413. Ils furent présidés par Mgr de Genève qui écrivait à son oncle de Vilette, le 21 Sept. suivant: « Monsieur de Gie, mon cousin, m'apporta votre lettre en cette multitude infinie d'occupations que nos Grands Pardons me donnèrent. »

Nous donnons ici un résumé très bref de cette relation. En date du 1er Sept., le narrateur rapporte que « l'on a dressé des échaffauds pour représenter quelques histoires à St Maurice », comme on l'a fait il y a sept ans.

Le 6 Sept., à 14 h., réunion des enfants et habitants de la Ville à la Place du Collège, au son de 4 tambours accompagnés du fifre. Défilé avec le tambour major et son baston

rouge, les sergentins, les lieutenants, les 4 capitaines des 4 penons de la ville, des allebardiers arquebusiers, muscataires, enseignes, picqueurs; sont sortis par la porte du verger proche la Porte du Paquier Mossire, au nombre de 200 et se sont rendus Place de l'Hôtel de Ville où le premier Syndic remit le drapeau neuf à Noble Monet Falcaz, capitaine enseigne de la Ville qui le reçut à genoux; et, prenant le chemin du Pont de la Hasle, sont arrivés au cimetière St Maurice puis à l'Eglise, où l'on trouva Rme Sgr François de Sales, revestu d'une estolle et mître en teste, lequel drapeau aurait bénit, puis mis à son baston, mondict Seigneur l'aurait élevé un peu haut et remis audit Falcaz, qui, retournant à sa trouppe, continua son chemin par devant la porte Genotton soit Ste Croix (Petit Horloge); et se rendant devant l'Hôtel de Ville, aurai arborisé le dit drapeau aux fenestres où il a demeuré jusque au lundy après, dixième de ce mois.

Réunion de tous les fidèles et ecclésiastiques à la Cathédrale, pour la procession que présida Illustre Rme Sgr François de Sales, revestu d'une chappe de drap d'or, suivi de 4 petits enfants portant une tocque armizée des armes de la Ville, des Syndics, noblesse, avocats, procureurs et peuple.

La procession prit son chemin par dessus le pont Morens, pour aller vers celui de la Halle, passant par devant St Dominique pour arriver sur le Pont Notre-Dame bordé de soldats; le Doyen de la Collégiale et ses Chanoines attendaient la procession qu'ils firent entrer dans l'Eglise de Notre-Dame parée très richement. (Suit la description « du parement de l'Eglise, de sa porte d'entrée, du portail dressé devant la Grille de fer de la chapelle N.-Dame avec parure de l'autel d'icelle, de l'Oratoire dressé au Jubé, en lieu fort éminent pour reposer le très saint et adorable Sacrement dans un siboire doré »).

Le 7 sep. « Arrivée la minuit, l'on a commencé dé sonner les cloches grosses et petites, par ce que à la dite heure commençait le Jubilé, estant toujours l'église remplie de peuple qui tâchait de se confesser aux 7 chanoines désignés par mondit Seigneur. Soudain que le Jubilé fut ouvert, le château ne manqua de tirer des pièces de canon

jusques à 40 coups. Le soir après Vespres et Sermon, on a joué vers St Mauris une partie de l'Histoire de Joseph qui a duré 2 h. 1/2.

Le 8 sept. la Grand Messe a été célébrée par Mgr le Révérendissime au grand autel et à l'après midi, a fait un rare sermon. Puis, après Vespres, joué le reste de l'Histoire de Joseph.

Le dimanche 9, mondit Sgr prêcha à la coustumée, après vespres, puis environ les 6 h. du soir, la procession assemblée à St Pierre serait venue droit à N.-Dame ou Mgr a pris le très saint Sacrement; la procession est partie par la grande allée de N.-Dame, vers le pré Chappuis, au coing Gouard, puis revint à l'Eglise où Mgr a remis le St St au siboire de l'autel N.-Dame, et l'Ave Maria sonnée, la procession s'est retirée.

Et le lundy, 10, les escholliers ont représenté en vers latins la vie de St Placide, surnommé St Heustache, puis après ont été sonné les prix aux ascendants aux classes. Voilà la fin du Saint Jubilé. »

St François de Sales avait donc raison de dire qu'il avait eu une multitude d'occupations, puisqu'il avait présidé les deux processions du St St, prêché deux fois et célébré la Messe Pontificale, le 8 septembre.

XVI. — Benoit-Théophile de CHEVRON (1614-1620).

Né en 1587 à Turin, où son père le Sgr de Chevron et Dérée était Grand-Chambellan, Benoit de Chevron suivit d'abord la carrière des armes. Il fut créé Chan. de la Cathédrale en 1609 par son cousin François de Sales. Agé de 27 ans, il fut élu Doyen le 18 juillet 1614; sous-diacre le 20 sept. suivant; diacre le 20 déc.; il fut ordonné prêtre par son cousin François de Sales le 14 mars 1615. Il se fixa dans sa maison, près de l'Ile, vis-à-vis de celle des de Menthon.

On lit dans l'Armorial qu'à l'âge de 4 ans, il tomba de la grande tour du château de Chevron sans se faire grand mal et que sa mère le voua à Notre-Dame de Myans.

Nous verrons comment il résigna ses fonctions en 1620 pour mener la vie érémitique à Talloires d'où le Souverain

Pontife le retira en 1632 pour le nommer Evêque de Tarentaise. Il mourut en odeur de sainteté le 16 juin 1658.

SES RELATIONS AVEC MGR FRANÇOIS DE SALES. — Le 8 sept. 1614, « comme Mgr de Genève célébrait dans l'Eglise N.-Dame de Liesse, voilà que par une fente de la grande fenestre vitrée qui est au chœur... entre une colombe toute blanche qui vint se reposer sur son épaule et de là sur son giron, lorsqu'il était au throsne... ce qui n'arriva pas sans l'étonnement de tous ceux qui estaient en l'église, qui se mirent à dire: « Notre Evesque est un saint. » Après les Vêpres, le Prélat prêcha les louanges de la Vierge « la colombe toute belle »...

Nous lisons dans le « Journal de St François » publié par le Chan. Gonthier, que le 14 août 1616, « Mgr de Genève fait le catéchisme à N.-Dame et le lendemain y prêche l'Assomption.

Mgr François de Sales ne put présider les Pardons de 1619, retenu qu'il était à Paris, pour affaires diverses; néanmoins, nous donnons in-extenso le compte rendu de ces fêtes parce qu'il est beaucoup plus complet que les autres et donne quantité de détails sur les différentes cérémonies liturgiques.

LE GRAND PARDON DE 1619. — DÉPART POUR ROME. — « 15 avril 1619, permission de 3 mois est accordée pour aller à Rome à M. le Doyen qui va solliciter les choses susécrites,

1) Demander le Gd Pardon pour le terme de 6 jours ou pour le moins de 4, *per modum Jubilaei.*

2) Demander que notre Chapelle, à cause de l'alternative, puisse s'appeler « la Chapelle des Ducs de Savoye et Nemours, *Nemurciorum et Sabaudiae* ».

3) « Pour le respect des habits d'Eglise, d'un commun accord a esté dit que la supplique sera faite pour avoir l'habit violet, tant pour les Chanoines que Prestres d'honneur, avec différence toutefois, que l'habit des SS. Chanoines sera doublé d'armusin bleu céleste, et la parure de celui des Prestres d'Honneur sera d'armusin noir, sous

lequel habit les Chanoines porteront le Rochet et les prestres d'Honneur un Surplis sans manche. »

M. le Doyen fera route avec M. de Magnard qui va aussi à Rome; il emportera la Bulle de Sixt IV de 1472, pour avoir confirmation.

PRÉPARATIFS. — « Le samedi 3 août, a été faite assemblée de notre chapitre et de la Ville pour savoir l'ordre qui se tiendrait à la préparation pour le Gd Pardon.

Il a été dit d'abord,

1) Que le Pape Paul V confirme pour 7 ans les Bulles concernant les Pardons et accorde pour 3 ans l'Autel Privilégié.

2) Que le Chan. Garnier est allé à Chambéry faire imprimer les placards concernant les Bulles reçues de notre Doyen à Rome.

3) Serait fait un estendard auquel d'un côté serait dépeint les armoiries du Chapitre, savoir une étoile d'or à huit pointes sur fond d'azur, et de l'autre les armoiries de la ville, savoir, une truite argentine en fond de gueule, lequel estendard serait posé la veille de l'Assomption de N.-Dame proche venant, avec les cérémonies accostumées et à l'heure aussi.

4) Sera faite réparation à la montre solaire qui est posée sur la chapelle de N.-Dame, laquelle est entièrement effacée; a été ordonné qu'elle serait peinte en huyle afin qu'elle ne s'efface, et les heures marquées comme il faut.

Le 6 août, le Chapitre réuni constate que « les stampons ou placards du Gd Pardon ont été envoyés par tout l'Evêché de Genève, et encore aux Archevêchés et Evêchés voisines, comme à Tarentaise, Lion, Maurienne, Bellay, Grenoble et aultres, comme de St Claude et Besançon, soit 600 stampons, avec la teneur qui s'ensuit.

« Messieurs, Sachant combien vous est cher le salut des âmes et recommandé le soing de fournir en toutes occurences des nouveaux motifs, pour les inciter et les pousser à la perfection; à ces mêmes fins, nous ayant été ouverte la porte des miséricordes de l'Eglise et concédé des Pardons, nous n'avons voulu différer plus longtemps

de vous envoyer des placards ou copies des indulgences susdites, vous priant de les faire publier et distribuer comme mieux semblera à V. R. pour exciter les dormants et inciter les courants à la voye du salut. Avec quoy nous vous saluons et souhaitons la paix du Seigneur. »

PRÉDICATION. — « Le P. Provincial des RR. PP. Cordeliers a esté prié par M. le Doyen de prescher le jour de l'Assomption de N.-Dame, pour prescher le Pardon, et lui sera fait billet pour avertir ceux de la ville, pour se confesser huit jours auparavant ledit Pardon, et a esté trouvé bon que tous les dimanches sera faite prédication céans jusques audit pardon, s'il n'y en a point autre part.»

...« Le prédicateur susdit a été visité après la prédication d'un couple de bouteilles de vin et de deux pains de pigeon en paste, le tout revenant à 5 flor. desquels a esté fait mandat. »

DÉCORATIONS. — « Les députés pour le Gd Pardon demanderont toute la tapisserie du Chasteau de la présente ville et d'aultres parts là où on pourra trouver, et notamment sera envoyé à Chambéry pour en avoir de M. de Chivron. »

...« Le 14e de ce mois, veille de l'Assomption de N.-Dame, au soir après les Gaude, la Grande Cloche sonnant et toutes les aultres, l'estendard sur escrit a esté mis à une des petites tours du clocher de nostre Eglise. A la première couppée de la dite cloche, les trompettes sonnant, et aux autres couppées, la musique et les tambours en diverses fois, comme encore plusieurs carillons qui se sont faits, l'on a entendu la mélodie susdite. Aux trompettes qui n'estaient que trois, il a failli pour ce soir 26 flor. qui a esté la cause que l'on les a remercié pour le reste du temps d'autant que l'on craint qu'il ne vienne pas pour supporter les charges. »

ORGANISATION. — I°) Pour la confession, sont députés: MM. de Chivron Doyen, Deconis, des Oches, Garnier, Gard et Viollet, Chanoines, outre ceux en grand nombre députés pour les autres églises.

II°) Pour la Communion, sont députés M. le Chantre Gerlier, MM. Carrier, Chappel, Moenne et Paget.

III°) Pour veiller au luminaire, sont députés : Aymé Comte et Marius Bolliet.

IV°) Pour surveiller les 2 nuits de pardon, qu'il ne se perde rien dans l'église, l'ordre se gardera comme suit :

Le samedy au soir, de mattines jusqu'à 10 h.: MM. Bernard et Magnin; dès la minuit à 2 h.: MM. Peyssard et Guddet; dès 2 h. jusqu'au jour: MM. Alix et Roux.

La nuit de dimanche, sont désignés pour les 4 stations: MM. des Oches et Délaire, Charles et Gard; Deconis et Moenne; Choppel et Garnier.

DÉCORATION INTÉRIEURE DE L'EGLISE. — « Le samedy, jour de St Gras, et la veille de la Nativité de N.-D., l'église de céans se trouva toute tapissée par M. le Chan. Alix, de la tapisserie du chasteau, si bien qu'il n'y avait aucun coing ni colonne qui ne fut couverte de tapisseries; sur les autels, il y avait des tapis de soye avec leurs images comme s'ensuit :

Les deux portes qui regardent la Maison de Ville estaient ornées de doubles colonnes de buys entorées de papier coloré, et entre les 2 colonnes de la première porte, il y avait deux formages dépeints tenant leurs massues; et au chapiteau dessus était escrit ce distique:

« *Materna Virgo afflictos intellige amore,*
Vertitur iratus rex genitricis ope. »

Sur l'autre plus basse estait escrit :

« *Crimen ad hoc fugias si vis attigere limen*
Nam sine sorde coli virgo beata cupit. »

Auprès de chaque porte estait posé un tronc pour l'offrande, et par celle-ci derrière entraient les processions, lesquels s'arrêtèrent au milieu de la nef, au lieu où reposait le St Sacrement, qu'estait sur les tribunes auprès du crucifix, qui estait merveilleusement bien paré de l'ordre que s'ensuit :

Les arcades qui soutiennent les dites tribunes étaient couvertes de 4 colonnes de couleurs parsemées d'or battu;

et sur les deux qui étaient aux extrémités se trouvaient à droite les armoiries de notre Eglise, une estoile d'or sur l'azur, et à gauche celle de la ville, une truite en champ de gueules. »

Aux deux colonnes du mitant, celles de Mgr de Genève, François de Sales, qui pour l'hor était encor à Paris à la court des Princes de Savoye; à gauche, celles du Gouverneur du pays, Sigismond d'Est, marquis de Lans, etc... lesquelles armoiries étaient entourées de lierre lié avec du papier coloré et de bandes d'or brilliant; les autres que se liront en bas estaient tout de même. La place autour des armoiries estait couverte de papier coloré en azur, parsemés de plusieurs fleurs de lys et lacs d'amour, à cause de l'alliance faite par notre Sérénissime Prince en France.

Les balustres des dictes tribunes estait tout au long couvert de Damas vert avec les passements de fin or par dessus, et au mitant, estait posée l'image de la glorieuse Vierge faicte en broderie sur une pièce de satin blanc, et au dessous d'icelle estait escript ce que la dicte image représentait :

Mulier amicta sole,
Et luna sub pedibus ejus;

au dessus de laquelle estait un petit dais fait du mesme damas.

Les images de douze apostres estaient à côté d'icelle, six du costé et six de l'autre, disposées par bon ordre. Au dessus des tribunes estaient six colonnes, lesquelles faisaient cinq portes, entre lequelles celle du mitant estait la plus grande faicte en ovale, et les autres deux jointes à icelle estaient carrées, et par ces trois se voyait le St Sacrement. Celles qui estaient aux extrémités estaient aussi en ovale, et à une qu'estait à la droite, estait l'image de Moyse avec son escripteau, et à l'autre l'image d'Aaron, aussi avec son escript.

Aux pieds des six colonnes qu'estaient bien dépeintes et dorées, estaient les armoyries suyvantes:

Au coing de vers le clochy, les armoiries de l'alliance de France et de Savoye, mi-parties; après, celles du Prince Cardinal, puys celles du Pape à présent séant, Paul V.

Suivaient celles du Pape Clément 7, nostre fondateur; après, celles de Son Alt. Séréniss. et finalement celles de Mr le Duc de Nemours, nostre Prince, mi parties avec celles de Lorraine, à cause de l'alliance d'Aumale.

Le chapiteau des dictes portes estait d'une pièce, laquelle tenait tout le travers de largeur, au long duquel estait escript ce distique :

Ecce Sacramentum caelo soloque tremendum
Ecce viatorum spes, via, vita, salus;

et au dessus d'icelui, estaient les vertus bien despeintes; les trois théologales au mitant et les 4 Cardinales, deux deçà et deux delà.

Mais le lieu du Repositoire estait richement aorné de tout, environné de tapisseries de damas à bandes vertes et rouges, un grand nombre d'escalins reluisants couverts de luminaire de cierges blancs pour tout le temps dudit Pardon.

L'autel où reposait le St Sacrement estait richement orné d'un drap en broderies et des linges plus délicats avec un tabernacle emprunté à St Dominique, qui est celuy du Rosaire, pour estre plus propre à cet effet. Et ainsi estait le dit Repositoire.

Quant aux aultres autels, ils estaient richement ornés, comme a esté dit cy-dessus. Mais celui de Ste Barbe, auquel se faisait la Sainte Communion, plus enrichi de draps de velours rouge avec les passements d'or, et un dais au dessus l'aultel de velours vert avec ses huppes d'or et un bon luminaire dessus.

L'autel majeur estait fort bien orné avec des beaux escalins et un devant l'autel de drap d'or, avec des cierges d'importance au dessus aussi bien faicts; la Chapelle du Conseil bien tapissée et ornée.

Quant à celle de N.-Dame, elle etait tapissée de tapisseries de damas à bandes vertes et bleus, et l'autel richement orné, comme aussi les deux autres proches de la dite chapelle, de St Anthoine et de Ste Appolonie, qui avaient les devants d'autel blancs et de raseur exquis.

La chère pour la prédication estait orné d'un drap d'argent et aultres.

Les reliques comme St Sébastien, St Pierre, Ste Barbe estaient sur les autels, pendant que l'on ne célébrait point la messe.

L'Esglise estant ainsi parée, et encore que j'avais oublié le portail de la Chapelle N.-Dame estait orné de deux colisses et un beau chapiteau, auquel estait escript :

Virginis Anneciam venias si purus ad aedem
Acta remittentur cuncta nefanda tibi.

Ouverture du Pardon. — Le samedy, jour de St Gras, la messe se dit à l'accostumée par l'hebdomadaire, encor qu'il y avait déjà beaucoup de gens étrangiers. Vespres se sonnèrent à midy précisément avec plusieurs bransles et carillions, sans tambour ni trompette, comme autrefois, sinon les trompettes de la parole de Dieu.

Elles se dirent à une heure et durèrent jusques à trois, pour ce qu'il y avait deux chœurs de musique l'un avec l'orgue et l'autre avec les violes, qui avait sa place sur un eschaufeau faict express au fond de l'Eglise près la porte qui vise contre le pré de l'Hospital, et avec ces deux chœurs se firent tous les Offices, notamment les Messes grandes, le dimanche et lundy, qui furent chantées avec une merveilleuse harmonie.

Après Vespres, sur les trois heures, vinrent en ordre Messieurs de la Ville; MM. du Conseil et de la Chambre, beaucoup de noblesse du pays, comme M. le Baron de Menthon, M. de la Roche, Chevalier du Sénat, etc... et se fit l'ouverture du Pardon par une procession, laquelle se fict par ceux de nostre Eglise, accompagnés des sieurs que dessus avec bel ordre, portant des torches blanches ardentes en leurs mains, pour honorer le St Sacrement qui était porté par des prestres estrangiers, des quels en estait venu un bon nombre déjà.

Procession du Saint Sacrement. — Et pour ce qu'il y avait grande moultitude de gens venus de Lyon, Borgonie, Maurienne et aultres lieux, il fallut estendre la dicte procession non seulement vers le puys de St Jean, comme estait de costume, mais encore jusques au coing de la rue

Mercière (1), qui se termine en allant contre l'Isle, et vers la maison de M. Dufour, et encore quand l'on fust revenu à l'Esglise, elle se trouva toute pleine de gens. Et fut remis le St Sacrement par M. le Doyen au lieu sus escript qui lui estait préparé, lequel Sr Doyen estait assisté de deux diacres avec leurs tuniques d'or, et se chanta en la procession, *Te Deum laudamus,* à deux chœurs de musique.

Quoy estant faict, MM. de la Cathédrale de St Pierre de Genève, revestus les Officiants de chappes de damas blanc, accompagnés de ceux de la Confrérie de Ste Croix, tant hommes que femmes, aussy avec leurs habits de pénitents, vinrent en procession, et se fit prédication par M. le Doyen, laquelle achevée, les dicts Srs firent leur prière devant le St Sacrement, puys se retirèrent.

Procession de Moustier. — Peu de temps après arriva une procession de la ville de Moustier, de Pénitents, tant hommes que femmes, revestus de blanc, estant en nombre environ de six vingts, lesquels furent logés charitablement aux maisons bourjoises par billiettes, et demeurèrent jusques au lendemain à mesmes heures qu'ils se retirèrent sur le bateau, ayant faict leur dévotion.

Mattines se sonnèrent à cinq heures le soir et se commencèrent à six précisément, et durèrent longtemps jusques après huit.

Confessions. — Cepandant l'on confessait non seulement en nostre Eglise, mais en toutes les aultres, tant jour que nuict, et iacait qu'il y eut bon nombre de confesseurs sellon l'ordre qui en avait été réglé à une assemblée générale, en laquelle l'on en avait nommé comme soixante, la multitude du peuple fut si grande, qu'il fust nécessaire prendre des prestres estrangiers pour confesser.

La Sainte Communion se faisait par toutes les Eglises et se communièrent à la nostre seulement quelque six mille, et se dirent plus ces deux jours de deux cents messes par des étrangiers.

Le Dimanche matin à quattre heures se sonna *Prime* qui fut dicte à cinq et *Tierce* avec. Estait député pour

(1) Rue Grenette.

prescher Mr Charpenne, Prieur de St Dominique, qui ne put à cause du peuple qui estait en telle abondance, qu'on ne l'eut pu entendre.

A sept heures, devaient venir en procession les RR. PP. Barnabites et toute la Confrérie du Catéchisme, mais il leur fust dit qu'ils ne pourraient rentrer, tant de gens y avait-il. Ne laissa pourtant de prescher le Rd P. Bonaventure Capucin, qui avait presché en cette ville le Caresme passé.

La Grande Messe fut sonnée à huit heures et demi, laquelle après Sexte et None, fust dite avec la Musique comme a esté dit cy-dessus, par M. le Doyen, ayant ses assistants.

M. le Prévost de Sales prescha à l'Offertoire d'icelle et le tout fut fait après onze heures.

A midy, Vespres se sonnent et se disent à une heure.

A trois heures, vinrent les Cordeliers et ceux qui estaient de la Confrérie du Cordon, qui devait être prêché par un P. Barnabite; mais il ne vint point aussi à cause de la multitude confuse, prescha néanmoins un Rd P. Capucin, nommé P. Philibert Chappuis, Gardien de Moustier.

Journée du Lundi. — Prime, comme le jour devant et après devait prescher le Rd Provost des Barnabites, mais il ne pust non plus que la veille.

A sept heures, vinrent en procession les RR. PP. de St Dominique accompagnés de ceux qui sont de la Confrérie du Rosaire, et estaient tous les dits Pères habilliés d'aubes et de tuniques et de chappes de drap d'or ou d'argent, et portait le Rd P. Prieur une belle image d'argent de la glorieuse Vierge en ses mains, et aiant fait leurs prières devant le St Sacrement, furent preschés par le Rd P. Confesseur de St Clerc, puis se retirèrent.

La grande messe se dict comme le jour du dimanche, aussi par M. le Doyen, et prescha en l'Offertoire d'icelle un très dévot et docte Capucin appelé P. Constantin, Provincial des Capucins en Savoye.

Vespres se dirent à une heure comme la veille. A trois heures vinrent en procession les RR. PP. Capucins, qui

estaient en bon nombre, pour ce que les jours passés ils avaient tenu en cette ville leur Chapistre provincial, où il y avait de toutes leurs maisons de Savoye deux Religieux, savoir le Gardien de chaque maison et un autre. Après qu'ils eurent faict leur prière devant le St Sacrement, ils devaient avoir exhortation de M. le Chanoine Garnier, mais se trouvant malade, elle leur fut faite par M. le Doyen. Puys ils se retirèrent dévotement, chantant les Litanies de la Vierge.

Cependant dès midy, au Collège, se représentait en langage latin, la tragédie de Sardanapale moralisée, où il n'y avait pas tant de spectateurs que les Eglises ne fussent fréquentées.

Procession finale. — Complies qu'estaient réservées se dirent solennellement à six heures, et après se fit la prédication par M. Jay, Chan. de Genève, après laquelle, estant presque nuict close, se fist procession pour la closture du Pardon, à laquelle assista tant de peuple, qu'il la fallait produire comme celle du Samedy, et en revenant, toute l'église se trouva pleine, si qu'il estait quasi impossible d'y pouvoir entrer. Et après avoir rendu grâces à Dieu, chantant en icelle procession *Laudate Dominum* etc. En l'Esglise se chante un beau mottet, après lequel se fist la Procession du St Sacrement, avec quelques oraisons, puys chacun se retira avec grande édification jusques au lendemain qu'une partie des estrangiers commencèrent à se retirer. Les aultres demeurèrent pour voir une aultre tragédie qui se fit aussi au Collège, en langage français qu'estait le Sedecie Captif, en laquelle il y eut plus de spectateurs tant à cause du langage, que pour ce que le Pardon avait cessé.

Offrandes. — Le Jeudy après s'ouvrirent les troncs de l'offrande en présence des Srs Syndics, où l'on me dict que s'estaient trouvé tout en somme cinq cents et quelques florins, qui n'estaient bastants pour payer les frais. L'on donna à nostre Maistre de Musique 20 florins pour faire boire les siens musiciens tant de St Pierre que de nostre Eglise, qui avait fort bien chanté ces jours passés, ce qu'il fit proprement.

Le reste a été distribué fidèlement à ceux qu'on devait, sellon les rooles qui en ont esté faicts.

Dieu nous donne la grâce de célébrer une aultre fois ledit Pardon, *ad majorem sui gloriam et Beatae Virginis honorem. Amen.* »

ENTRÉE EN RELIGION DU DOYEN DE CHEVRON. — « Le 4 févr. 1620, M. notre Doyen, Bernard de Chivron, a escrit par Adieu aux membres du Chapitre pour avoir pris l'habit de l'Ordre de St Bernard à Talloires, pour lequel visiter et porter réponse à la sienne, sont députés de la part du Chapitre les SS. Chan. Floccard et des Oches et de là se transporteront à Dérée pour la consolation de Mme sa mère de Chivron. »

« Le 20 nov. 1620, le R. P. Théophile de Chivron est venu de Talloires, tesmoignant sa ferme résolution de demeurer en la religion à laquelle il a plû à Dieu l'appeler, a dès à présent desclaré au Chapitre que, nonobstant le jour de sa Profession ne soit arrivé, il décide néanmoins, tant pour le repos de son âme que pour la quiétude de sa personne, pourvoir d'un Doyen audit Chapitre, ce qui aura lieu. »

DÉMISSION. — « Le Rd Doyen a volontairement résigné (sic) entre les mains dudit Chapitre; sur la quelle résignation le V. Chap. convoqué a remercié ledit Rd P. de Chivron, non seulement de la diligence et vigilance qu'il a apporté en l'exercice de sa charge, que ses actions, tant de doctrine, piété, qu'édification exemplaire. »

ELECTION. — « Tous les Chanoines faisant tout le corps du Chap. après avoir invoqué l'aide du St Esprit, et mûrement considéré sur le choix, nomination et élection qu'ils ont à faire, ont procédé à icelle et chacun d'eux baillé son opinion et élection à part, entre les mains du Sr Sacristain président en la dite Assemblée; qu'il s'est trouvé par pluralité de voix Illustrissime Dom Pierre François de Rossillon de Chastillon, Gd Croix et Conseiller de l'Ordre de St Mauris et Lazare, Prieur Commendataire de N.-D. de Haucey et Barcelonnette, et Chan. de Genève et Aumônier de Mme de Savoye, avoir eu les voix de tous les Sgrs Cha-

noines bas nommés faisant Chapitre: Dom P. Théophilus, Sacristanus, Precentor, Carrier, Peyssard, Rolland, Alix, Deconis, des Oches, Charles, Chopel et Garnier.

« Du lendemain 21 nov. entre 11 h. et midi, le dit Sr D. P. F. de Rossillon a pris possession du Doyennat et prébende, en baisant le Maistre Autel, portant le serment accostumé entre les mains de Mr Floccard Sacristain qui présidait le Chapitre, à qui assistait tous les Srs Chanoynes, et s'est assis à son siège accoutumé, après toutefois que dans le Chapitre, le R. P. Théophile lui a remis et revestu son surplis et son aulmusse, avec lesquels habits il a été mis en possession avec le son de la grande cloche, en présence de plusieurs notables personnes, Avocats, Chanoynes, etc. »

Une candidature de la Maison de Sales nous est révélée par la lettre de St François de Sales dans laquelle il applaudit au désir du Chapitre qui a porté son choix sur l'un de ses frères pour remplir la charge de Doyen, en remplacement de M. de Chevron.

Le 10 juin 1620, il écrivait à son frère Jean-François, alors aumônier de Christine de France qui dut mettre opposition à ce choix pour conserver à son service ce prêtre si distingué, futur successeur de notre saint évêque:

« Ces Messieurs de N.-D., par commune conspiration, ont un grand désir que vous acceptiez le doyenné, estimant qu'ils ne sauraient mieux relever leur Eglise. Leur désir ne peut nuire, et qui pourrait transporter notre église en la leur, selon qu'on en a parlé ci-devant, non seulement je ne verrais point d'inconvénients en cela, mais j'y trouverais beaucoup de bien; car, comme Doyen, vous gouverneriez l'un des Chapitres; comme Chantre, le chœur de l'un et l'autre uni, et comme Evesque, tous deux et tout le clergé de la Ville, parmi lequel on pourrait faire renaitre toute sorte de bonne discipline... Mais ce que je vous dit n'est que pour savoir votre pensée sur cette proposition. » (Tome XIX, p. 244).

Cette lettre était dictée par le grand esprit de charité de St François qui voyait dans cette nomination, non pas l'honneur accordé à son frère, mais le bien moral qui

pouvait en résulter pour l'union parfaite des deux Chapitres d'Annecy.

Pour quelles raisons le Chapitre de N.-Dame donna-t-il tous ses suffrages à M. de Chatillon, écartant ainsi la candidature de Sales ? Nous l'ignorons. Mais le jour même de cette élection, 20 nov. 1620, Mgr de Genève écrit à son frère Jean-Francois :

« Au reste en fin M. du Chastellard est Doyen avec mille contradictions et avec autant de promesses d'y faire des merveilles et à moi de faire tout ce que je lui conseilleray. » (Turin, Arch. d'Etat).

A partir de ce jour nous ne trouvons plus ni correspondance ni démêlés entre notre Saint et la Collégiale.

XVII. — Dom Pierre de ROSSILLON (1620-1634).

Prêtre en 1604, il fut successivement Chan. de la Cath. Aumônier de Madame Royale Christine de France, Prieur du St Sépulcre en 1617, Doyen de N.-D. Sa mort arriva le 19 déc. 1634, à St Julien et on l'ensevelit dans la Cathédrale d'Annecy. Il était parent de Mgr de Rossillon de Bernex.

C'est sous le décannat de Rd de Rossillon que sévit la peste à Annecy. Nous voyons dans le Document n° V, à la fin du volume que onze élections furent faites pendant les années 1629 et 1630, pour remplacer les chanoines décédés au cours de cette épidémie.

XVIII. — Charles-Auguste de SALES (1634-35).

Fils de Louis et cousin de St François, il naquit à Thorens en 1606. Docteur en Th. il fut Prévôt du Chap. en 1631 et élu Doyen de N.-D. le 20 déc. 1634. Attiré par la solitude, il se retira aux Voirons l'année suivante et fut nommé Evêque d'Annecy en 1645. Il est l'auteur du « Pourpris Historique » et l'on voit au château de Thorens un arbre généalogique de sa famille, peint par lui-même. Il travailla beaucoup avec la Mère de Chaugy à la Canonisation de St François, comme on peut le voir avec intérêt dans la Vie de cette Visitandine écrite par M. Lecouturier et publiée en 1933. (Bloud et Gay).

Il mourut à Trésun (Annecy), le 8 février 1660.

XIX. — Nicolas de BAYTAZ (1635-1667).

Sgr d'Echallon et coseigneur de la Semine, il naquit à Desingy. Aumônier de la Visitation et Chan. de la Cath., il fut élu Doyen de N.-D. en 1635, le 1er juin.

Les Registres Cap. de 1621 à 1662 ayant disparu, nous avons peu de détails sur cette période.

Nous savons qu'il fit faire un beau rétable à l'Eglise Notre-Dame, écrivit des ouvrages de valeur.

Il fit une déposition au deuxième Procès de Canonisation de St François de Sales et eut le bonheur d'assister aux festes de la Béatification.

« Le 10 janv. 1662, sur les 5 h. après midy arrivèrent dans la présente ville les « Nouvelles de la Béatification de François de Sales ». Mgr a fait sonner le carillon de la Cathédrale; après quoi, s'est rendu au Premier Monastère de la Visitation où aurait été chanté le *Te Deum* en reconnaissance d'une si heureuse et sainte nouvelle, en présence de mondit Seigneur et de tous les Corps des Eglises de la présente ville. » (I. G. 60, fol. 54).

En 1665, le Doyen de Baytaz fit une fondation de messes au capital de 2.000 fl. à N.-Dame et mourut le 1er juin 1667.

« Personnage fort pieux, grandement doux et de vie exemplaire. » (Arch. de la Visit.).

1642. — Ordre portant vœu pour faire a perpétuité la Procession Générale le Jour de l'Annonciation de Notre-Dame en toutes les Paroisses des Estats de Savoie (1. G. 3).

« Chrestienne, Sœur du Roy, Duchesse de Savoie. »

« On a remarqué que la Glorieuse Vierge Marie a toujours honoré de sa particulière protection la Royale Maison de Savoie, laquelle aussi en toutes occasions a fait voir qu'elle ne désirait non rien plus que de se rendre digne des faveurs qu'elle en reçoit; et afin que tout le monde fut témoin du zèle avec lequel elle l'honorait comme elle l'avait toujours empreinte dans le cœur, elle en voulut encore avoir l'image sous les yeux, instituant pour cet effet l'Ordre des Chevaliers de l'Annonciation.

Quant à nous, qui nous connaissons redevable de notre bonheur d'une grâce de cette divine promesse, Nous avons résolu d'ajouter à cette ancienne marque de piété, un nouveau témoignage de l'extrême affection que nous avons pour Elle, en lui venant sacrifier nos cœurs.

C'est pourquoy, puisque le sacré mystère de l'Annonciation donna lieu à la Rédemption des hommes, nous voulons aussi que, à tel jour si heureux pour chacun, il se fasse une Procession Solennelle accompagnée d'un vœu public que nous faisons à notre Reyne du Ciel, à laquelle nous vouons notre personne, celle de S. A. R. Charles Emmanuel, Monsieur mon fils, Mesdemoiselles mes filles et tous ceux de cette Royale Maison, remetant ensemble tous mes Estats et fidèles sujets sous la protection de cette Bienheureuse Vierge et Mère de Dieu dont la bonté est si grande qu'elle se fait autant de gloire d'être l'Advocate des hommes que la reine des Anges.

Nous ordonnons donc à tous nos sujets tant deçà que delà les monts de vouloir accompagner de leur dévotion notre dit vœu, le renouvelant toutes les années à pareil jour en tous les lieux de nos Estats avec le plus de solennité qu'il se pourra en faisant la procession...

Et, pour exprimer davantage mon zèle en cette action, imitant en cela la sainte intention qu'en avait feu S. A. R. Monseigneur de Glorieuse mémoyre, Nous devons fonder sous le même titre de l'Annonciation un Monastère de l'Ordre de St Bruno, proche de notre Ville de Thurin, où ces bons Religieux, dont la vie si angélique nous édifia extrêmement en leur Grande Chartreuse au dernier voyage que nous fîmes en Savoie, ne cesseront (comme nous espérons qu'ils feront) de présenter continuellement à Dieu pour nous leurs prières et oraisons.

Nous supplions donc très humblement la Sainte Vierge Marie de vouloir agréer ce vœu très affectueux de nous procurer par son Fils bien aimé cette consolation de voir bientôt en nos Estats la paix tant désirée et assurer à mon peuple et à nos fidèles sujets un peu de repos.

Signé: CHRESTIENNE VA PISEMA.

Christine de France établit cette procession au lendemain d'un traité qu'elle avait signé avec Mazarin, à Turin.

Après la mort de son mari, survenue en 1637, cette Duchesse avait été obligée de quitter le Piémont envahi par les Espagnols et de s'enfermer pendant 19 mois dans la forteresse de Montmélian avec son fils mineur qu'on voulait lui ravir. Pendant ces cinq années, elle avait beaucoup souffert; ses deux beaux-frères, alliés à l'Espagne, réclamaient la tutelle de ses enfants et Richelieu de son côté demandait que la Savoie lui soit confiée ainsi que son jeune roi. Par son énergie, elle sut résister aux uns et aux autres et voulut en remercier le Ciel par le vœu ci-dessus.

Christine, sœur de Louis XIII, gouverna le Duché pendant 27 ans et mourut vers la fin de 1663. Sa belle-fille, Françoise d'Orléans, mourut à quelques semaines de distance et Annecy célébra, en souvenir de ses Princesses, les deux Services Funèbres que nous allons relater, d'après le Registre Capitulaire de Notre-Dame.

DESCRIPTION DES SERVICES SOLENNELS QUI ONT ÉTÉ FAITS DANS LA PAROISSE D'ANNECY POUR LE REPOS DES BELLES AMES DES DAMES ROYALES.

« Le 22 Fév. 1664, l'on a fait le Service Solennel pour Mme Royale Christine de France, mère du Grand Charles-Emmanuel, notre Souverain, auquel ont assisté tous les Corps des Eglises et principalement le Vénérable Chapître de Notre-Dame, qui sont venus tous *in habitu*, processionnellement, de leur Eglise à St Maurice, avec 4 chantres revestus de riches chappes et les 4 bâtons d'argent, assisté et suivi du Corps de Ville et des Bourgeois qui sont venus faire la cérémonie dans le Chœur de l'Eglise St Maurice, qui était tout tapissé de noir, dès les voûtes jusques à terre de tous côtés, et un grand fenestre, fort lourd et grand, tout autant que le Chœur de la dite Eglise le permet, lequel était couvert de velours noir barré de passements d'argent fin, avec deux escaliers garnis de 52 chandeliers d'argent avec des cierges de 2 liv. 1/4 pièce, avec 4 grands flambeaux à 4 mèches au coin. Le devant du Chœur était aussi tapissé de draps de velours noir avec des embellissements et les Armes de la Ville. L'autel était aussi garni de 12 chandeliers d'argent avec des cierges comme dessus avec les écussons des Armes de Savoye à tous les cierges.

Mgr dit la Grand Messe Episcopale, assisté du Sgr Doyen de Notre-Dame et des Chanoines qui ont fait les assistants, diacre et sous-diacre; les Musiques de St Pierre et Notre-Dame ont répondu la Messe. Le Sr Richard, Chanoine et Théologal de St Pierre a fait l'Oraison Funèbre d'une grande heure et demie, après toutes les absoutes.

Le lendemain, fut fait comme dessus pour Mme Royale Françoise de Valois, notre bien aimée Princesse, avec l'Evêque et mêmes assistants. Rd Richard fit son Eloge Funèbre, le tout avec des grandes solennités qui durèrent jusques à midy, et non sans grandes afflictions et gémissements de la pauvre Ville d'Annessy, qui espérait de bons services et bonheur de cette grande Princesse.

Tous les Religieux et Religieuses de la Ville ont fait chacun par ordre un Service Solennel pour chacune des dites Dames Royales, le premier ayant été célébré à St Pierre, dans lequel Mgr officia, fit la harangue funèbre de Mme Christine de France, en laquelle il demeura deux heures.

Dieu les veuille placer dans leur éternité et combler d'autant de bénédictions que nous le souhaitons. Ainsi soit-il. »

XX. — Joseph de SALES (1667-1675).

Neveu de St François, il fut le candidat opposé à Mgr d'Arenthon comme Evêque d'Annecy. Docteur en Théol. Chanoine de la Cathédrale, il fut élu Doyen de Notre-Dame le 13 Juin 1667 et l'année suivante il organisa le Jubilé de 1668. Nous nous contentons d'en donner les extraits les plus intéressants.

En 1673, il eut avec son Evêque quelques difficultés qui firent beaucoup souffrir cette âme d'élite; nous le relatons en quelques lignes.

Il mourut en 1575 et l'éloge que nous publions de lui d'après les Registres du Chapître, se passe de commentaires.

Description de ce qui s'est passé dans l'Eglise Collégiale d'Annecy au Jubilé de l'année 1668.

« Comme c'est l'ordinaire qu'après la tempeste l'on a le calme sur mer; après les vents septentrionaux le doux

zéphir qui vient là pour dessécher le vent septentrionnal; après les longues pluies le beau temps et la sérénité; après un long esclavage, à la fin, la liberté.

Les troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie de S.A.R. ainsi que les onze cornettes de Cavalerie logés à Sacconges estant partis, il a semblé au peuple d'Annessy d'être à la fin dans une liberté entière. Ceux qui logent les troupes de guerre ne sont certainement maîtres ni de leurs maisons, ni de leurs biens. Enfin il y a des misères dans la guerre, au dire des poètes :

Sint miseri qui bella gerunt
Quis fuit horrendus primus qui protulit enses !
Quam ferus et.... Ferreus ille fuit.

Nonobstant les ordres de S. A. R. au Chef qui commandait Annecy, on ne pouvait empêcher les soldats de faire quelques dépresdations, commettre des concussions et autres choses qui suivent la guerre. A la fin, par la providence de S. A. R., par ordre de notre grand Prince, les troupes qui avaient séjourné en Chablais, Rumilly, Annessy, et lesquelles S. A. R. avaient tenu dans son pays à cause de certaines hostilités, partirent au mois d'Aoust. Comme S. A. R. avait obtenu satisfaction par l'entremise de Sa Majesté très Chrétienne, notre peuple d'Annessy a fait une si grande feste de cet éloignement, comme firent les juifs quand Ester fut maistresse d'Aman et qu'il fut pendu au gibet qu'il avait préparé pour Mardoché. Et pour marquer la joie de notre peuple, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, Evesque et Prince de Genève annonça incontinent, le Jour de l'Assomption, à son bon peuple le Jubilé que l'Eglise Collégiale célèbre de sept années en sept années, pour qu'il se prépare à gagner ce Jubilé.

Enfin le peuple s'apprestait à gagner ce thrésor qui est de sept ans en sept ans, à la différence de celuy des Juifs qui est de cinquante en cinquante, à la différence de celuy de Rome qui était autrefois de cent ans en cent ans, réduit de 50 en 50, de 25 en 25 en 1467, au rapport de Borromée.

Les estrangers abondent de toutes parts avec grande affluence et l'on n'attendait pas si grand nombre à cause du Jubilé concédé naguère par Sa Sainteté Clément IX, assis aujourd'hui en la chaire de St Pierre. Mais comme

plusieurs personnes n'avaient pas fait leurs dévotions à St François de Sales, dont les reliques sont dans l'enceinte de la Ville, ils viennent assister au Jubilé et font d'une pierre deux coups. L'affluence du peuple a été si grande qu'il s'est communié dans l'Eglise Collégiale environ 25.000.

Autrefois dans Rome, au rapport de Cicéron, quand l'on voulait déclarer la guerre à quelqu'un, il ne fallait qu'exposer l'estendart et le peuple se disposait incontinent. Le peuple d'Annecy et les estrangers voyant l'estendart à notre clocher se préparent à faire la guerre au démon et des confessions générales.

Autrefois dans le Jubilé des Juifs, les dettes étaient remises, chacun retournant à la possession de ce qu'il avait vendu. Ainsi chacun se dispose à retourner à la possession de Dieu, tout disposé à quitter l'esclavage du péché, car chacun a payé sa dette par la pénitence.

Sept prédicateurs sont destinés comme les sept trompettes de Josué pour exterminer et abattre Jéricho. Le nombre sept est mystérieux et au Jubilé de 7 ans en 7 ans, correspondent les sept prédications. Ce nombre est si mystérieux que Philon le Juif dit que la nature du gouvernement s'en réjouit: *Natura gaudet septennario.* Ce nombre est parfait; il signifie la plénitude abondante de miséricorde.

Le sixième de Septembre étant arrivé, dans lequel se devait faire l'ouverture du Jubilé, après que l'Eglise eut été visitée, pour voir si elle était prête comme il faut, on la trouva belle et chaque chose fort bien réglée. On avait préparé trois autels pour communier, celui de Notre-Dame de Liesse, celui de St Joseph et de Ste Barbe, et ceux de St Anthoine, de Ste Appolonie et St Laurent pour poser les reliques.

On avait posé les troncs ordinaires vides et aussi quatre troncs extraordinaires en divers endroits de l'église et les clefs desdits troncs remises au présent Syndic de Ville.

Enfin le Chapître ayant pourvu à toutes choses mûrement, après avoir exhorté tous les Seigneurs résidents de ne s'absenter de l'église pendant les 4 jours, recommande aux Recteurs de l'hospital de faire garder les troncs.

Le Thrône du St Sacrement était porté par le Sr Doyen assisté de deux diacres, de deux assistants, et le dais porté par quatre prestres revestus de tuniques. En la dite procession l'on a chanté le *Pange Lingua* au lieu que c'est la coutume de chanter le *Te Deum*. Immédiatement après le St Sacrement suivaient les nobles syndics de Ville portant leurs bastons de magistrature; les lieutenants de Ville marchaient devant portant chacun un flambeau en main. Après suivaient les Sieurs Collonels de Ville, les seigneurs, lieutenants et autres, et après le reste du peuple en grande confusion.

La procession étant de retour dans l'église, se firent diverses descharges de mousquetterie. Des gardiens de Ville estaient logés dans un logis de garde establi devant l'hostel de Ville pour la garde de l'église et de la Ville. Après que le St Sacrement fut porté sur la tribune, dans le lieu préparé pour cela, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, Evesque et Prince de Genève, fit l'ouverture du Jubilé, comme il en avait déjà fait la publication avec une si grande joie, un si grand fruit et profit pour son auditoire que tous les estrangers bénirent leurs Altesses Royales d'avoir baillé à son peuple ce prélat si méritant, et si éclairé. Il n'eut fini son discours que fort tard, ce qui est cause que l'on se retira presque au complet. Des ecclésiastiques choisis par les Recteurs de l'Hospital firent les stations devant le St Sacrement toute la nuit.

Le huitième de Septembre fut dite la messe par Mgr notre grand Preslat qui avait assisté à None. Le Seigneur de céans était accompagné du Sgr Doyen comme grand assistant. A l'Elévation du St Sacrement de ladite messe s'est faite la décharge de mousquetterie du corps de garde posé devant l'église, comme c'est la coutume pour les Elévations de toutes les grandes messes.

A deux heures furent dites les Vespres et à la fin de Complies le Sieur Descombes, chanoine, montait en chaire et prononçait un panégyrique à l'honneur de la Vierge, après lequel discours la plupart du peuple se retira pour entendre la représentation d'une tragédie sous le nom d'*Absalon*, faite par les Barnabites, et pour laquelle on peut évaluer eux avoir perçu environ 300 florins. Le Salut

fut donné comme à l'ordinaire, mais la procession qui se faisait ce jour huitième fut renvoyée au lendemain.

Et pour finir, je ne dois oublier le soin qu'a eu le Sr Descostes collonel de Ville qui a fait faire la garde aux quatre portes de la Ville pendant le dit Jubilé et devant l'Eglise de Céans. Comme avait eu soin le Sr Bourgeois à orner les porches de l'Eglise de céans, sur l'une desquelles était un riche tapis de Turquie avec les tableaux de Sa Sainteté aujourd'hui siégeant à Rome et de leurs Altesses Royales. Les entrées des portes de l'église étaient ornées de buis, lauriers et ny avait aucune partie de l'église ny pillier qui ne fut couvert de tapisseries avec tableaux, tous les autels fort bien couverts, ce qui a excité une plus grande dévotion du peuple qu'au dernier Pardon, et que davantage de personnes ont communié et que les aumosnes ont été plus grandes. Dieu veuille par sa sainte grâce que nous fassions l'autre Jubilé future avec autant de proulfit et édification du peuple comme celui cy. Ainsi soit-il. »

« Rolle de la despense faite aux Pardons de la Collégiale d'Annessy l'année 1668, à laquelle despense l'hospital doit estre par moitié. »

Nous résumons brièvement ce mémoire en 52 articles, ne conservant que les détails les plus intéressants:

« La veille de l'Assomption, pour 3 livres de poudre à distribuer aux soldats, au nombre de dix, qui ont fait diverses descharges au Clocher, à l'Exposition de l'Estendart ..... 3 fl.
Pour les faire boire et manger ..... 7 fl.
Pour avoir fait bastonnader l'Estendart .... 1 fl. 8 s.
Suit l'acquis de chevrons, liteaux, cerceaux, fer. Du 30 Août au 6 Sept., ainsi que du 21 au 25 Août, 19 journées de charpentiers 25 fl.
Pour pesses (sapins) et buis devant l'église.. 6 fl. 11 s.
Pour faire peindre les Armes de Sa Sainteté et de leurs Altesses Royales ..... 3 fl.
Pour le dressoir, là où a reposé le St St .... 5 fl.
Impressions de 500 copies du Jubilé ..... 20 fl.
Pour avoir escript six vingt lettres et fait autant de paquets cachetés à la cire.... 3 fl.

17 liv. de poudre pour les soldats et chandelles de suif pour le corps de garde	22 fl.
Pour ceux qui ont gardé le paradis (reposoir) pendant la nuit	4 fl.
Pour les collations des prédicateurs	17 fl.
Pour les musiciens	31 fl.
Pour les manigliers et sonneurs	25 fl.
Pour 200 grandes hosties	1 fl.
Pour 15.000 petites hosties	26 fl.
Sommes trouvées dans les troncs.....	743 fl. 8 s.
Total des dépenses	477 fl. 7 s.

Reste à partager 268 fl. entre les Chapistres et l'Hospital.

Dans sa réunion du 17 Sept. le Chapître met cette note: « Attendu qu'il n'est pas arrivé de grandes offrandes dans les troncs pendant le Jubilé, le Chapître a délibéré qu'aux autres pardons à l'advenir seront faits quatre grands troncs, lesquels seront mis hors l'église et lesquels seront gardés par des petits enfants, lequels crieront de temps en temps: « Arrivez pour gagner le Jubilé ».

VISITE DE L'EVÊQUE AUX CHANOINES. UNE INNOVATION QUI N'EST PAS LA BIENVENUE.

Le 21 Déc. 1673, a été ordonné à moi Secrétaire d'escrire à leurs Alt. Royales pour leur demander une lettre de cachet à Mgr le Rme Evêque. afin de l'obliger à ne rien innover dans la visite qu'il doit faire dans l'Eglise de céans.

Teneur de la lettre à S. A. R.:

« Monseigneur, la généreuse protection que tous Messeigneurs les prédécesseurs de V. A. R. de glorieuse et triomphante mémoire ont donné dans toutes les rencontres au Clergé de l'Eglise Catholique de votre Ville d'Annecy nous rend très persuadés que V. A. R. ne dédaignera pas les imiter dans leur bonté et générosité pour lui. C'est dans cette pensée Mgr, que, sur la déclaration qu'a faite Mgr l'Evêque de Genève de vouloir visiter chacun de nous, qui composons ce corps, dans nos chambres d'habitation, contre la pratique de tous ceux qui l'ont devancé dans la chaire épiscopale de ce Diocèse et particulièrement du

grand St François de Sales, dont la conduite véritablement pastorale doit, ce semble, servir de modèle et d'exemple à ceux qui le suivront dans cette dignité, Nous avons pris la liberté de nous adresser à V. A. R. pour la prier d'empêcher par son autorité souveraine l'altération des privilèges que la magnificence et la piété des anciens Comtes de Genève et des Sérénissimes Ducs d Nemours auxquels elle succède à notre égard, etc... »

Teneur de la lettre à Madame Royale:

... « Votre Altesse Royale est engagée par la promesse qu'elle nous fit lorsque nous eumes l'honneur de lui faire la révérence en cette ville et par les cendres des Princes et des Princesses dont elle descend, lesquelles reposent dans notre église et semblent parler incessamment à Elle. » ...

L'Evêque de Genève n'attendit pas les lettres de cachet pour commencer sa visite annoncée et la situation s'aggrava, comme le témoigne la lettre suivante du 4 janv., adressée à leurs Altesses par les Chanoines:

Du 4 Janv. 1674,

« Nous nous jetons de nouveau aux pieds de Vos A. R. et ce qui nous y contraint plus fortement est que notre Prélat a suspendu des fonctions ecclésiastiques quatre de nos confrères, sur le seul refus qu'ils ont fait de se laisser visiter par luy dans leur chambre d'habitation, ce qu'ils ont fait, parce que cette entreprise était contraire à la pratique de tous les siècles, aussi bien qu'aux Saints Canons et aux lois de l'Eglise, laquelle suspension est cependant cause que la Majesté de Dieu n'a pas été louée chez nous pendant ces festes passées, avec la même décence qu'elle l'était autrefois, au grand scandale de toute la ville et nobstant un notable préjudice des âmes de nos paroissiens. » ...

Abolition d'une coutume appelée Régales ou Bonnets. — « Le Chapître a délibéré que les vicaires nouveaux reçus dans les paroisses dépendant de Notre-Dame ne donneraient plus à l'advenir aucune des gratifications appelées Bonnets, que l'on avait cy-devant coutume de donner aux RR. SS. Ouvrier, Cererier, promoteur de céans, et ce, pour être établie la dite coutume longtemps après l'érection du dit Chapître, de Régale ou Bonnet. »

ELOGE DE RD JH DE SALES, DOYEN DU CHAPITRE COLLÉGIAL. — Du 29 Août 1675. « Le Rd Sgr Joseph de Sales de Richemont, très digne neveu de St François de Sales et Doyen de céans, est décédé à 5 h. 1/2 après midi.

Cet illustre ecclésiastique avait été auparavant Chanoine de la Cathédrale de Genève, et avait mené une vie d'autant plus prétieuse devant Dieu qu'elle avait été cachée aux yeux des hommes; son humilité était si grande qu'il se défiait en toutes choses de ses propres lumières et jamais avait été si anéanti à ses yeux qu'il l'était. Sa maladie seule le fit reconnaître pour ce qu'il était et Dieu permit que cet homme, qui avait paru toute sa vie très simple, fut reconnu pour très savant. Pendant le temps qu'il fut au lit de mort, il citait St Paul à tout propos et si juste au sujet dont on parlait que l'on vit bien qu'il n'était pas ignorant dans ce livre divin. Enfin, après avoir donné des marques bien fortes de toutes les vertus chrétiennes et particulièrement de sa profonde humilité autant dans son testament par lequel il ordonna que son corps fut enterré parmi les pauvres du cimetière de St Maurice, comme dans son lit où il fit preuve de ses sentiments si tendres pour Dieu qu'il est impossible de les exprimer, étant dans un jugement sain et encore sa bienheureuse âme alla joindre celle de son Saint Oncle dans le Ciel et faudrait un volume pour écrire ce que j'ai remarqué dans la mort de ce saint homme. »

XXI. JACQUES DE NEMOURS (1675-77).

Du 31 Août. « A été élu d'une commune voix, par manière d'inspiration, Mre Jacques de Nemours, Abbé de St Rambert, fils naturel de Henry de Savoye, Duc de Genevois-Nemours et Aumale, aïeul de S. M. R. Marie Jeanne Baptiste de Savoye heureusement régnante en ce pays. Il présida le service funèbre que nous relatons ci-après.

Nommé Aumônier de S. A. R. en 1677, il mourut le 26 Août 1679.

SERVICE SOLENNEL FAIT CÉANS POUR LE REPOS DE L'AME DE S. A. R. CHARLES EMMANUEL SECOND.

Du 19 Sept. 1675. « Ledit jour ont été faites les cérémonies funèbres pour la mort de feu S. A. R. Charles Em-

manuel Second, Duc de Savoie, Prince de Piedmont, Roi de Chypre, de glorieuse mémoire.

Hier à midy la pompe commença par le son lugubre de toutes les cloches de céans qui continua un long espace de temps. Ensuite de quoy l'on sonna les mêmes cloches à coups distingués et séparés que l'on appelle des lamentations.

A sept heures du soir la solennité recommença et continua de la même manière, comme encor aujourd'hui à 5 h. et à 8 h. du matin. Tout le monde s'étant assemblé à ce dernier coup descendit dans cette église dont le Sancta Sanctorum (chœur) était tendu depuis le haut des voutes de grands tapis de velours noirs, chargés des armes de Savoye en broderies d'or et d'argent; le reste du chœur était tendu depuis le bas des voutes d'autres étoffes noires chargées des mesmes armes peintes sur du carton doré et argenté, suivant les esmaux des escus lesquels étaient ensommés de la Couronne Royale, ornés du Collier de l'Ordre et supportés par deux lyons, le tout doré et argenté.

Dans chaque forme (stalle) il y avait un écusson représentant les alliances de la Royale Maison de Savoye en broderies d'or et d'argent, et au dessus étaient les armoiries de tous les royaumes, principautés, duchés, marquisats, comtés, baronnies et seigneuries appartenant à la Couronne de Savoye.

Sur le maître autel étaient posés les grands chandeliers d'argent avec six grands cierges de cire blanche chargés des armes de S. A. R. avec tous les ornements dorés et argentés et une grande Croix d'argent au milieu; il y avait de même six petits chandeliers d'argent sur les crédences avec leurs cierges armoyés de même.

Tout autour du chœur, au dessus des formes, régnait un rang de flambeaux et au milieu d'iceluy était posée, sur une base de 4 pieds de haut, la chapelle ardente. C'était un corps d'architecture de figure octogone, ayant aux 4 principales faces, quatre portiques, et au dessus un grand dôme avec tous ses ornements qui consistaient en statues, portraits du prince défunt, supportés par des Anges de bois chantournés et autres; la hauteur dudit corps d'architecture s'en allait presque jusqu'à la voute, et était parfaitement bien entendu pour porter quantité de luminaires.

Le bas à côté des portiques et des autres porteaux étaient peintes de squelettes tenant diverses portures et le reste des divers symboles, géroglyphes, emblèmes, devises, trophées d'armes et de morts.

Tout au sommet de cette machine était posée une cousonne royale surmontée d'une Croix trefflée; six cents cierges ou environ de cire blanche couvraient ce corps d'architecture et trente-six chandeliers d'argent étaient posés sur la base d'iceluy avec des grands cierges de même chargés des armes de la dite A. R. Toutes les fenestres étaient fermées, ce qui faisait que cette grande lumière estait rendue extraordinairement; la chaleur qui l'accompagnait était si grande que l'on fut contraint de donner de l'air au chœur par le dessus de la voute d'iceluy.

Le devant du Jubé aussi bien que tous les piliers de l'église était tendu de noir depuis les voutes en bas, et chargés des armes de S. A. R. toutes dorées et argentées.

Sur la porte du chœur pendait un sonnet écrit de blanc sur un fond noir revenant à la cérémonie.

Tout le reste de l'église était tendu d'un lais d'étoffe noire chargé trois fois plus vide que plein des armes de S. A. R. ou des alliances de la maison de Savoie sur du carton doré et argenté.

Tous les autels étaient de mesme couverts et parés de noir et celui de Notre-Dame de Liesse portait six chandeliers d'argent avec leurs cierges chargés de leurs armoiries.

Autour du tombeau des Princes de Nemours, lequel était couvert d'un grand drap de velours noir croisé d'argent, enrichi de huit grands écussons en broderie d'or et argent et bordé d'hermine, étaient quatre grands chandeliers avec quatre grands flambeaux chargés des armes de la Royale Maison de Savoie.

Le devant du portail de l'église était de mesme paré de noir avec les armes du Prince défunt et au dessus pendait une inscription latine écrite en blanc sur un fond noir, convenable à la cérémonie.

L'Office étant prêt à commencer, Monseigneur, lequel à cause d'un rume n'avait pu officier, se rendit au Sancta Sanctorum, dans une place parée de velours noir qui lui avait été préparée avec un prie-Dieu de mesme tout près du tombeau des Princes.

MM. les Chanoines de la Cathédrale qui avaient été invités d'y assister y vinrent en soutane et manteau et prirent place dans les hautes formes au côté droit.

Les RR. SS. de céans prirent leur place aux hautes formes au côté gauche et MM. de Ville et de la Justice dans leurs places ordinaires. Les basses formes étaient remplies par les personnes de qualité et par les autres plus considérables de la Ville et le peuple resta dans la nef.

Ensuite la Grand Messe a été chantée par le Rd Sr Chantre Officiant, à la place du Rd Sgr Doyen, le doyenné vacant. La grand messe chantée, les quatre chantres qui étaient placés deux en haut et deux en bas de la chapelle ardente chantèrent chacun leurs répons, commençant par celui qui était à droite au bas de la chapelle ardente du côté de la porte du chœur, puis par celui qui était à gauche en haut de la chapelle, ensuite par celuy qui était à gauche du bas, finissant par celuy qui était à droite en haut. Tous lesdits Chantres, après avoir dit *Pater noster* donnaient de l'eau bénite et ensuite encensaient la représentation du corps du Prince qui était dans la dite chapelle ardente aux quatre portiques d'icelle, et puis disaient une oraison pour le repos de l'âme d'iceluy. Pendant tout ce temps, l'Officiant était assis entre les deux chantres qui étaient au bas de la chapelle ardente.

Cela fait, le *Libera me* fut chanté par deux chœurs de musique composé des chantres de céans et de la Cathédrale. Après le *Libera* et la *Collecte* qui fut chantée par l'Officiant, tout le monde se rendit à la nef dans les places qui lui étaient destinées, et la pompe funèbre se termina par un éloge du Prince défunt, qui fut prononcé pendant une heure et demy par Rd Mre Philibert Amé Machet, Maître ès-Arts et en Théologie, Chanoine et Secrétaire de céans; après quoy, chacun se retira au son lugubre de toutes les cloches de cette église.

A été accordé mandat de deux ducatons au Rd Mc de Musique pour les régales, occasion dudit service et mandat de 161 florins pour les cierges à Sr Duchosal.

A été ordonné au Rd Secrétaire d'écrire à Mme Royale au sujet du service solennel fait ce jourd'hui. »

Du 6 oct. 1675. Le Rd Sacristian a proposé que MM. les Nobles Syndics seraient venus le prier de demander au

Clergé, à leur nom, de faire sonner les cloches de céans de la mesme manière qu'elles avaient été sonnées la veille et le jour du Service Solennel fait céans pour feu S. A. R. afin d'advertir le monde pour assister à celui qu'ils feront faire demain pour le repos de l'âme du même Prince dans l'Eglise St Maurice. Le Chapître a très volontiers accordé la permission; délibéré que les anciens Chanoines assisteront et serviront Mgr l'Evêque Officiant dans ledit service et que les mesmes cérémonies y seront observées qui ont été observées céans.

Le 1er Oct. a été ordonné au Rd Soubsacristain de céans de prêter l'argenterie de céans et les draps noirs tant de velours qu'autres à MM. de Ville à condition qu'il remettra le tout à quelqu'un des nobles syndics.

Jubilé d'Innocent xi. — Du 29 May 1677. « Le Rme Sgr Evêque de ce Diocèse ayant fait demander le consentement du Chapître pour faire faire deux catéchismes par jour pendant les 15 jours prochains, à l'heure de midy et demy, l'un dans cette Eglise et l'autre dans celle de St Maurice, pour l'instruction de la Jeunesse, occasion du Jubilé Universel accordé par N. S. P. le Pape Innocent XI, qui doit commencer au bout de la dite quinzaine, sous l'offre de payer ceux qui sonneront la cloche pour le signal desdits catéchismes;

A été délibéré que le Rd Sr Chanoine Decouz remerciera S. Grandeur de la part du Chapître du soin qu'il prend de l'instruction des brebis commises à notre conduite et lui témoignera que c'est avec beaucoup de satisfaction que notre Compagnie consent à la dite proposition, et que partant, elle ne doit point se mettre en peine du payement des sonneurs, étant la moindre des choses que le Chapître voudrait faire pour seconder le zèle et les pieuses intentions de ce Prélat. »

Du 1er juin. « Ont été commis les RR. SS. Chanoines Amblet et Decoux pour faire visite de civilité au Sgr Abbé de la Perrouze, au Rd P. Delacombe, Barnabite et à MM. de la Mission, tous Missionnaires de Mgr le Rme pour instruire et édifier le peuple de cette Ville, occasion du Jubilé prochain et les remervier de la part du Chapître du soin

qu'ils se donnent pour le salut d'une paroisse soumise à sa conduite. »

XXII. — FRANÇOIS CARRON DE ST THOMAS (1677-80).

Elu Doyen de Notre-Dame le 26 Août 1677, il en prit possession le 19 Mai 1678 et démissionna le 24 Fév. 1680.

MORT DE MGR CHARLES AUGUSTE DE SALES. — « Le 7e Février 1660, Mgr Ch.-A. de Sales, sur les 4 h. du matin, a rendu l'âme à son Créateur en son palais de Tréson. Dieu ait miséricorde de son âme. Il a été regretté d'un chacun par sa grande vertu, sa prudence et sa doctrine... » (1 G. 59, fol. 6).

XXIII. — CLAUDE DE MARESTE DE LUCEY (1680-86).

Né à Chanaz; Chan. de Genève, fut élu Doyen de Notre-Dame le 22 Janv. 1680. Nous verrons plus loin l'éloge que l'on fit de lui, après sa mort.

LES GRANDS PARDONS DE 1682 ne présentent que peu de particularité. « L'Exposition du St Sacrement se fit dans la Chapelle de N.-Dame de Liesse qui avait été ornée, n'y ayant point d'autre lieu propre pour le reposer, les tribunes étant empeschées par les orgues. » ...« Sur le soir, MM. de Ville ont mis un Corps de Garde devant l'Eglise, à la porte de l'Hospital et à toutes les portes de la Ville afin d'empescher les désordres qui pourraient arriver. » « Les confesseurs ont confessé une bonne partie de la nuit dans toutes les églises et le Provincial des Capucins nous a fourni un grand nombre de confesseurs. » ...« Une Histoire fut représentée par les Barnabites (soit le Collège) à St-Mauris où tout le peuple était assemblé. » ...« A la procession finale, Mgr nostre Evesque, vrai modèle de piété, marchait le premier, suivi de plus de 60 ecclésiastiques et plusieurs personnes de qualité, tous le flambeau à la main. Les MM. de Ville qui ont bien voulu donner des marques de leur piété, ont fait mettre en armes plusieurs notables bourgeois qui faisaient aile, et une agréable mousquetterie par tous les coins où le St St passait, de sorte que dès longtemps il ne s'était vu une si belle procession. » ...« Il y a eu 15.000 communions dans l'Eglise

de céans, sans compter ceux qui ont communé en toutes les autres. » ...« Les recettes furent de 1.000 fl. un sol et les dépenses de 624 fl. 7 sols, de la quelle somme ont resté 190 fl. pour réparations de l'Eglise et autant aux pauvres de l'Hospital. »

Le Mariage de Victor Amédée II, en 1684, avec Mlle Anne-Marie-Henriette de France, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, amena à Chambéry le Doyen de la Collégiale assisté du Chan. Machet. Le 7 mars, on leur vote un mandat de 48 flor. pour leur séjour de 8 jours dans cette ville, avec chevaux et valets. Le 4 mai, « sur proposition du Rd Doyen que S. A. R. étant à Chambéry pour ratifier et consommer son mariage, seront députés les deux mesmes personnes pour faire la révérence à LL. AA. RR. dont mariage a lieu le 7 may. »

Un voyage a la Cour de France est accordé le 10 juill. 1684, au Chan. Decoux, obligé de joindre à Paris le Rme Evesque de Genève, lequel le souhaitait fort auprès de sa personne, pendant le séjour qu'il doit faire à la Cour, pour les intérêts de son Eglise et la Religion. »

Le Marquis de St Maurice, « Commandant général deça les Monts, arrivé nouvellement en notre Ville, recevra demain 25 oct. 1684, la visite en corps de notre Chapitre. »

Un beau et riche Ornement d'Eglise est offert, en mai 1686, par Madame Royale au Chapitre qui la remercie par lettre.

La mort de Rd de Lucey, Doyen de N.-Dame arrivée le 9 déc., une 1/2 heure après minuit, le Secrétaire écrit qu'il fut « un ecclésiastique distingué par l'éclat de sa naissance et les belles qualités de corps et d'esprit, et particulièrement une haute prudence, une douceur et une affabilité extraordinaire, une piété et une modestie exemplaire, une patience inimitable dans les afflictions telle que nous l'avons vu dans cette longue maladie d'une année avec tumeur au cerveau qui vient de terminer sa vie, si heureusement pour lui et si funestment pour cette Compagnie »,

« et partant qu'il s'agit de lui nommer un successeur pour soutenir l'éclat et le lustre que le Rd Sgr de Lucey lui avait ajouté sont quatre prétendants: de Bertrand de Chamosset, Prévost d'Aiguebelle et trois chanoines de St Pierre, de Roget neveu de notre Prélat, de Chateauneuf et de Regard de Sales;

« a été élu d'une commune voix et par une inspiration extraordinaire du St Esprit: Rd Sgr Isidore de Roget, dont la naissance, la vertu et le mérite sont généralement reconnus. »

XXIV. — Isidore de ROGET de CHOLEX (1686-1708).

Né à Bonneville; pr. en 1662; neveu de Mgr d'Arenthon, il lui succéda au Chapitre de la Cath. en 1661; curé de Gex, de Serraval, d'Ayse, fut élu Doyen de N.-D. le 13 déc. 1686 et mourut le 17 mai 1708.

On voit dans la petite nef de droite de l'Eglise actuelle Notre-Dame, incrustée dans un pilier, une pierre portant les armoiries de la famille de Roget. Elle rappelle assurément le lieu de sépulture de ce vénéré Doyen. Il fut enterré sous la même pierre que son prédécesseur et ami, Rd de Mareste. (Armorial).

Il présida les Grands Pardons de 1689, 1696, 1703, assista aux funérailles de Mgr d'Arenthon en juillet 1695 et à l'arrivée de son successeur, Mgr de Bernex.

Les Grands Pardons de 1689 furent honorés de la présence de « MM. de la Musique de Bellay, Chambéry et nullement de celle de la Cathédrale. » ...« L'Exposition du St St continue d'être faite à l'autel N.-Dame de Liesse... Les Confesseurs confessent toute la nuit... « Le 9 sept. Mgr d'Arenthon préside la Procession à laquelle est chantée un très beau motet en musique accompagné d'une admirable symphonie par les musiciens de Bellay, Chambéry et des nostres, le tout de la composition du S. Viennet notre Maistre de Musique qui l'a composé à dessein comme aussi toute celle qu'il a fait chanter pendant le temps du Jubilé où il a eu l'applaudissement d'un chacun.

« Les offrandes ont été de 714 fl. et les dépenses de 614 fl. »

UNE SÉPULTURE A N.-DAME DE LIESSE. — « Le 29 nov. 1689 est décédé à Sevrier le prieur, Rd J. Puthod, Chan. et Sacristain; son corps apporté et reposé en l'Eglise des Annonciades a été ensépulturé dans notre Eglise N.-Dame, après les Vespres, dans le Chœur, le 30 Nov. »

A la première réunion du Chapître qui suit, « il a été délibéré que quand on fera quelques sépultures dans notre Eglise, des SS. Doyen, Chan. ou Prestres d'H., tout ce qui se trouvera sur la bière, comme Aumus, Livre et Bonnet, sera au Soubsacristain de céans; quant à l'Aumus, il sera permis aux héritiers de le prendre en donnant un ducaton au Soubsacristain, et quant au linceul, il restera à la Sacristie. Au cas qu'il y eut une épée à la sépulture d'un gentilhomme, elle sera aussi au Soubsacristain. »

« De plus a été ordonné, qu'en même temps qu'il y aura un du Corps décédé de céans, tant Chan. que Pr. d'H., l'on sonnera comme pour le Sgr Doyen, excepté les deux petites cloches qui ne se sonnent que pour les Princes et pour les Sgrs Doyens. »

LA MORT DE MGR D'ARENTHON, survenue le 4 Juill. à Abondance, lors d'une visite pastorale, produisit une grande émotion au Chapître où le Vénéré Prélat était très estimé.

LES GRANDS PARDONS DE 1696 déterminent le Chapitre à faire venir en Juill. l'organiste parisien Ruymnoix « pour jouer de l'orgue et faire chanter les Enfants de Chœur »... A la procession finale, une excellente symphonie composée par le Mᵉ de Musique de St Pierre est chantée par les deux Corps de Musique de la Cathédrale et de la Collégiale. »

LA NOMINATION DE MGR DE BERNEX fut connue à Annecy le 9 May, et aussitôt le Chapître donne ordre à son Secrétaire de lui envoyer une lettre de félicitations.

Quelques jours après, on délibère que, « si MM. les Vicaires Généraux de l'Evêché de Genève invitent notre Corps à se trouver au *Te Deum* que l'on chantera en réjouissance de la promotion de M. de Bernex au dit Evêché, il s'y rendra à l'heure indiquée; que si, au contraire, le Chapître de N.-Dame est invité par le Chapître de l'Eglise Cathédrale, il ne s'y rendra point, ne le reconnaissant nul-

EGLISE NOTRE-DAME ET SON CLOCHER

BIBLIOTHÈQUE R.F.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

lement pour son supérieur, mais il fera chanter le *Te Deum* dans notre Eglise avec toute la solennité possible. »

LES GRANDS PARDONS DE 1703 furent organisés avec le minimum de dépenses. « Le Chapitre ne voulant pas faire de dépenses considérables pour les Musiciens a néanmoins déclaré que, s'il venait 2 ou 3 musiciens étrangers, on les nourrirait sans néanmoins les défrayer de leur voyage. »

Il faut se souvenir que les guerres de Louis XIV avaient amené la dépréciation de l'argent. C'est ainsi que le Rd Trésorier représentait en 1701 que « personne ne payait ses dettes à cause du rabais des monnaies et qu'on était dans l'obligation de prendre les louis d'or neufs pour 28 fl. la pièce. »

« Après avoir paré la Chapelle Notre-Dame de Liesse, tapissé et orné tout le dedans de l'Eglise, on a fait au dehors un magnifique portail à 3 faces et 3 portes revêtu de buis, sur lequel portail ont été placés les Armoiries du Pape régnant, au milieu; celles du Fondateur à droite et celles du Prince à gauche. » ...Mgr l'Evesque est monté en chaire pour faire l'ouverture du Jubilé par un excellent discours où il a puisé toute la doctrine des Indulgences. »... « Les RR. PP. Capucins tenant icy leur Chapître Provincial ont fourni 50 confesseurs qui ont confessé jour et nuit. »... « Le 8e de Sept., Mgr nous a fait l'honneur de chanter pontificalement la Grand Messe... Il a aussi porté le St Sacrement à la Procession de Clôture... »

« Le reste de la dernière journée a été rempli par la Tragédie que les PP. Barnabites ont fait jouer par leurs Ecoliers sur le cimetière de St Maurice. »

Comme la communion n'est pas une des conditions nécessaires pour gagner le Jubilé, on a averti que des Confesseurs enttendraient les confessions jusques à minuit du dernier jour. »

CONCLUSION. — « Il est venu à ces Grands Pardons un concours si nombreux de personnes de tous états et conditions que les plus anciens de la Ville avouaient n'en avoir jamais vu un pareil dans la même conjoncture et tout s'y est passé avec tant de piété et d'édificaion que l'on a conté jusques au nombre d'environ 16.000 communions dans

nostre Eglise et le nombre d'environ 3.000 dans les autres Eglises de la Ville, sans y comprendre les Prestres et les Religieux, et peut-être encore 2.000 personnes qui n'ont pas communié, soit pour n'avoir pu se confesser pendant les 3 jours, à cause de la foule, soit pour s'être confessé après avoir mangé. » Recettes: 1.443 fl.

L'OCCUPATION DE LA SAVOIE PAR LES FRANÇAIS, en 1703, créa beaucoup de difficultés au Chapître; nous allons les résumer en quelques pages.

En Nov. 1700, Louis XIV déclarait son petit-fils roi d'Espagne et faisait alliance avec le Duc de Savoie contre l'Espagne et l'Italie. Dans le courant de 1703, la Savoie abandonne l'alliance française et entre avec l'Angleterre dans une nouvelle coalition formée contre Louis XIV. Ce dernier envahit la Savoie et cette occupation allait durer dix ans.

Le 15 Sept. 1703, le maréchal de Tessé entrait dans Chambéry et le 16 Oct., « le Chapître Notre-Dame enjoint à son Secrétaire de faire une lettre de civilité à M. le Marquis de Sales sur sa promotion à la charge de gouverneur que S. A. R. vient de lui donner à l'occasion de la guerre qui vient d'être déclarée entre la France et la Savoie. »

Le 20 Oct., on lui expédie la lettre suivante: « Monsieur, Notre Compagnie a pris trop de part au digne choix que S. A. R. notre bon Souverain vient de faire de votre Illustre personne comme Commandant Général en Savoie pour ne pas vous en témoigner sa parfaite joie... Nous osons nous flatter que, dans cette élévation dont nous bénissons le Ciel, vous voudrez bien nous continuer l'honneur de votre bienveillance... »

DES MESURES DE PRUDENCE sont immédiatement prises « pour mettre les bleds à couvert des accidents, de cette guerre naissante. Le Cererier écrira à tous les dixmiers de battre incessament et d'apporter les bleds qu'ils doivent dans le grenier du Chapître. »

Le 13 Déc., « sur la demande faite au Chapître de la part des Officiers des Troupes de S. A. R. de Savoie de donner une désignation des bleds dudit Chapître, il a été enjoint au Secrétaire de dresser la désignation avec toutes

les charges à distraire dans le partage qui se doit faire de ces bleds entre tous ceux du Corps, afin que, s'ils persistent à nous en demander pour la subsistance de leurs troupes, on soit en état de leur faire voir que, dans la très petite récolte qu'on a fait, il ne nous reste, toutes charges levées, que ce qui nous est nécessaire pour notre subsistance et celle de nos domestiques. Si néanmoins, le service de S. A. R. le demande, il est délibéré que le Sgr Doyen donnera 2 coupes de bled, chaque Chanoine une coupe, le tout librement. »

Les troupes de Savoie essayèrent d'opposer une résistance à l'entrée des Français dans notre ville comme le prouve la « *Courte relation du siège d'Annessi arrivé le* 14e *du courant Décembre* 1703 » et inséré dans les Reg. Capitulaires.

« — Trois Régiments composés de la milice du Genevois, du Faucigny et de Tarentaise avec une cinquantaine de cavaliers, le tout faisant environ 1.200 hommes, étant venu s'emparer d'Annessi, dans le dessein de s'y défendre, les Français en ayant été avertis, vinrent peu de jours après au nombre de 400 hommes tant Infanterie que Dragons, se jetter dans le Faubourg du Sépulchre où ils demeurèrent 24 heures pendant lesquelles il y eut grand feu de mousquetterie entre les deux parties, sans que néanmoins il n'y eut que 5 ou 6 soldats tués et autant de blessés tant de part que d'autre, mais un secours d'environ 3.000 hommes avec de l'Artillerie étant venu le lendemain aux assiégeants, nos milices prévoyant qu'elles ne pourraient pas résister au canon, prirent le parti de se retirer sans bruit par la porte de la Perrière, et un de leurs Officiers ayant emporté avec lui la clef de la porte (du Sépulchre) braquèrent leurs canons et en firent quelques décharges pour faire brèche, ce qui jetta la Bourgeoisie dans la consternation croyant que la Ville allait être pillée; mais Mgr de Genève et MM. les Syndics de la Ville, étant allé au devant de M. de Vallière pour implorer sa clémence, un Commandant leur promit qu'il n'arriverait aucun désordre dans la Ville, et que, sachant que la Bourgeoisie ne s'était pas mise sous les armes, il avait défendu le pillage à ses troupes, en sorte qu'il n'y eut que le Faubourg du Sépulchre que l'on ne peut empêcher d'être pillé. »

LES FRANÇAIS EN VEULENT A NOS CLOCHES. — Du 16 Déc. « Les Officiers de l'Artillerie s'étant présenté devant notre Eglise à la tête de 20 Grenadiers dans le dessein de s'emparer de toutes nos cloches sur lesquelles ils prétendaient avoir droit, pour avoir le jour précédent été forcés de faire brèche à la porte du Sépulchre par quelques volées de canons, le Chapître s'assembla incontinent, et ayant obtenu de ces mesmes Officiers le temps de délibérer sur une affaire de cette importance, et mesme la liberté de recourir aux Généraux, députa les RR. Doyen, Sacristain, Dherens, Coppier, Chardon, Fleury, pour aller, sur le champ, représenter à M. de Vallière, Gouverneur du Païs qui vivait en Ville, des raisons qui favorisaient notre cause, ce qui en mesme temps rendait nulle celle de MM. les Officiers de l'Artillerie. Mais, M. de Vallière ayant répondu que s'en étant pas le maître, ni mesme les Officiers d'Artillerie il fallait en écrire en Cour où nos raisons seraient peut-être écoutées favorablement; et députer incessament à M. le Mareschal de Tessé et à M. le Duc de la Feuillade à Chambéry. Le Chapître s'étant rassemblé députa les RR. Chanoines Chardon et Delagrange pour aller demander la protection de ces Généraux pour la conservation de nos Cloches et de toutes celles de la Ville, en leur représentant, 1° que la Ville d'Annessi étant sous la domination du Roy, on devait y avoir laissé une garnison française pour la garder, les Bourgeois ne pouvant ni ne devant le faire; 2° que les troupes de S. A. R., savoir les Régiments de milice du Genevois et de Tarentaise, s'étant venu emparer de la Ville, et s'étant mise en état de la défendre, la Bourgeoisie ne se mit nullement sous les armes ; 3° que les assiégés s'étant retirés par la Porte Perrière, un de leurs officiers emporta à dessein les clefs de la Porte du Sépulchre, ce qui fut la cause du délay que l'on apporta à ouvrir la dite porte dont il fallut arracher les serrures; 4° qu'avant que l'on tira le canon, on avait désiré battre la chamade dans la ville et ouvert la Porte de Bœuf; 5° que dans le temps qu'on commença à tirer le canon, M. de Marsilly était déjà entré dans la Ville avec son Régiment par la Porte de Bœuf. »

Le 27 Déc., les RR. Chardon et Delagrange rendent conte au Chapître de leur députation à M. le Mareschal de

Tassé qu'ils ont trouvé à Rumilly, et à M. le Duc de la Feuillade qui était à Chambéry; ils ont fait le récit des honnêtetés avec lesquelles ces généraux les ont reçus et leur ont promis leur protection en tout et auprès de M. le Duc Dumesne pour la conservation de nos cloches. »

Un peu de respect humain. — « Le 10 Fév. 1704, le Chapître convoqué sur ce que MM. de Ville ont fait dire qu'ils ne voulaient pas qu'on fit le service de fondation de nos Princes, à l'instance des Tireurs, à cause du changement de domination, et a délibéré que le changement de Domination ne devait pas empêcher les prières pour les Princes et on ne laissera pas de faire la dite fondation et les prières accoutumées pour nos Princes défunts. »

« Le 11 Fév. a été fait le Service de Fondation de nos Princes sans que MM. les Syndics Prosper Ribiollet, Jh Bouvard, Amblet et Jh Truchet y ayent voulu assister, ni faire fournir le luminaire accoutumé, mais les trois Roys y ont assisté. »

Réparations. — L'occupation française n'empêcha point la Collégiale de continuer les réparations en cours.

« En Fév. 1704, il est délibéré qu'on fera venir le tableau de St Antoine par voye de Genève et par le canal de M. Fatiot. » (Le Mont-Cenis était alors occupé par les Français et la poste entre l'Italie et Genève était détournée par le Grand St Bernard.)

« Le 10 Mars, on vote un mandat de 3 louis d'or et demi pour le payement du tableau de St Antoine qui vient d'arriver, et c'est par l'ordre du Sr l'Ange, neveu de Mme Catan. » On vote en outre 24 fl. au sculpteur Charvey, pour mettre en couleur, vernisser et ajouter quelques pièces au rétable de l'autel St Antoine. »

Nouveaux impots. « Le 29 juin 1707, a été convoquée par Mgr le Rme Evesque et tenue dans son palais une assemblée du Clergé au sujet de l'imposition que MM. de Ville prétendent faire sur le Clergé des bleds que M. le Comte de Madani demande à la Ville; a été conclu qu'il ne fallait recevoir aucune taxe portant atteinte aux immunités ecclésiastiques, mais que, pour le soulagement du pauvre peuple qui se trouvait chargé de payer incessament au Roy

500 quintaux de froment, les Corps ecclésiastiques en fourniraient de gré à gré et par charité, chacun une certaine quantité, savoir le Chapître Cathédral 28 quintaux, celuy de N.-Dame 38, ainsi des autres. »

« Le 1er Juillet, on vote 2 flor. pour faire porter dans les Magasins du Roy les 38 quintaux de bled que le Chapître a donné pour le soulagement du public. »

« Le 25 Avr. 1709, Rd Fleury est député du Clergé auprès du Mareschal du Villars au sujet des fourrages qu'il voulait imposer au Clergé. »

Mauvais traitements. — « Le 16 may 1709, ayant été représenté que le Sr Peysard et sa femme avaient fait maltraiter le Sr André habilité de céans, chez lui, par des hommes de guerre, le Chapitre en fera les poursuites en justice. »

Impositions. — « Le 16 août 1709, Rd Coppier est absent par députation de l'Assemblée du Clergé pour aller avec les RR. Sgrs et Abbés de la Valbonne et de Vars au sujet de l'imposition des bleds que l'on veut faire sur le Clergé, pour la subsistance des Troupes Françaises qui sont campées entre Montmélian et Barreau. On obtient de M. le Mareschal de Berwick la liberté pour les Ecclésiastiques de prêter la quantité de bleds qu'ils pourront aux Communautés et Paroisses déjà imposées par la guerre. »

Devis sur l'ouvrage a faire pour la couverture du canal de Thiouz, dès l'angle des maisons du Sgr Président Costaz et la Maitrise N.-Dame jusques a l'anglerie de l'Hospital. (Arch. Dép. Tabell. Annecy, II, 313-314. 1704). — « I°) Il faudra défaire la voûte du Pont de N.-Dame aussi bien que les arcades d'iceluy, tant du costé de la maison dudit Pt Costaz que celle joint l'anglerie de la maison Lachenal, sans pourtant défaire les culées dudit pont qui sont lors bonnes, et c'est pour abaisser la voûte dudit pont d'un bon pied de chambre, et plus bas s'il se peut, et se serviront des mêmes arcades qui sont aux extrémités du pont, lesquelles ils retailleront à proportion de l'hauteur de la dite voûte et lesquelles ils remettront aux mesmes endroits pour la plus grande solidité d'iceluy;

II°) Il faut que la voûte surbaissée soit de bonnes pierres de roch, se servant des mesmes pierres et conservant le degré qui est du costé de la Maîtrise;

III°) Dès ledit pont jusques à l'anglerie de l'Hospital, ils seront obligés de faire la voûte d'un pied d'épaisseur de bonnes pierres plates de roch, laquelle sera soutenue du costé de la place par une fondation nouvellement faite de gros quartiers, et du costé de la maison Lachenal les fondations se feront jusques au mur; restabliront les parapets, tant vis à vis de l'Hospital que celui joignant la maison Costaz et rétabliront les couvertures d'iceux à vive arête d'un costé et d'autre;

IV°) Ils feront des degrés de roch, tous d'une pierre de 3 pieds de long, 7 pouces d'hauteur et un pied de foule, et autant de degrés qu'il faudra pour descendre dans la rivière;

V°) Mettront la mesme pierre qui est présentement pour vider l'eau de la rue dans l'endroit marqué, faire les trous nécessaires pour y poser une grille de fer placée en présence des syndics.

La dite besogne sera visitée par des experts et sera parachevée à la Ste Croix de Sept. prochain.

La ville fournira tout le fer nécessaire pour la dite besogne. »

Signés par les SS. Robert, Ruffard, Picollet et Brunod, syndics, par le Sr Ribiollet Avocat de Ville, par Maillet, Claude Gay, et Simond Thierri, maistres maçons et le notaire soussigné: Garnier.

Le prix de ladite besogne a été de 620 florins.

Mort du Rd Doyen de Roget. — 1708, 18 may. « Est décédé Rd Sgr Isidore de Roget, Doyen de cette Eglise, âgé d'environ 70 ans, Dr en Théologie et neveu de feu Mgr d'Alex, d'heureuse mémoire. »

20 may. « Ayant été donné avis par un exprès au Rd Liffort Chanoine, du décès du Rd Doyen, afin qu'il se trouve ici au jour assigné pour l'élection d'un nouveau Doyen, le Rd Liffort a fait répondre que ne pouvant venir, on le dispense de la dite élection, ensuite de quoy a été convoqué le Chapitre, dans lequel ont assisté les RR. Sa-

cristain, Masson, Chantre Dherens, Chappaz, Marsini, Chardon, Delagrange, Coppier, Fleury et Astruz.

Après la récitation du Veni Creator, ont été proposés au ballot le Rd Abbé Sgr de Ville, Dr en Sorbonne et Official de Chambéry, le Rd Sgr de Richemond de Richard et de Vars, Chan. de la Cathédrale, le Rd Sgr de Lucinge Premiérier de la Rothe et le Rd Sgr Chan. Machet, Dr en Théol., cy-devant envoyé de S. A. R. à Venise.

A été élu Doyen, le Rd Sgr Machet, lequel a eu généralement tous les suffrages des Electeurs en considération et en vue de son mérite et de sa capacité pour remplir cette dignité.

Après cette élection, « le Rd Sgr Machet demande de rester le maître et de disposer de sa Chanoinie en faveur de Rd Puthod, attendu que tel est le bon plaisir de S.A.R.» (Louis XIV, alors maître de la Savoie).

La vente des Habits de Rd Roget eut lieu en Sacristie quelques jours après pour augmenter une des fondations faites par lui; cette vente qui comprenait 2 Camails d'Armesin, dont celuy avec la chappe, 4 rochets à grandes dentelles et 2 surplis, produisit la somme de 203 flor. »

XXV. — AMÉDÉE-PHILIBERT MACHET (1708-1728).

Né à Annecy en 1645; Docteur en Th. de Louvain; Chan. de la Collégiale, fut chargé de plusieurs missions à Rome et à Turin au sujet du Collège d'Avignon. Il mourut le 3 déc. 1728.

Le manuscrit n° 677 de la Florimontane, daté de 1755, le dit *Maître aux Arts et Résident de S. A. R. à Venise.*

Rd Machet prenait la direction de la Collégiale en des temps très difficiles; l'occupation de la Savoie durait depuis 5 ans et allait se prolonger encore trois années marquées par de dures épreuves telles que l'hiver de 1709 et les inondations de 1711. La première mesure qu'il fut obligé de prendre concerne des restrictions importantes dans la distribution des revenus aux membres de son Chapitre; les capitaux ci-devant au 7 % ne sont plus qu'au 5 ou 6 %.

CRAINTES JUSTIFIÉES. — « Le 19 sept. 1709, le Chapitre signifie au fermier de Sevrier de faire battre les belds in-

cessamment à cause des fourragments des Troupes Allemandes où le grain court le risque d'être fourragé avec la paille. »

RELATION DES FLÉAUX DONT DIEU A FRAPPÉ LA VILLE D'ANNECY ET LE VOISINAGE PENDANT LE COURS DE CETTE ANNÉE 1709, TANT PAR LE RIGOUREX FROID DE L'HYVER DERNIER QUE PAR LES DIVERS MOUVEMENTS DE TROUPES EN CE PAYS PENDANT LA CAMPAGNE PASSÉE. — « Après avoir gémi pendant six années sous le poids de cette cruelle guerre qui commença sur la fin de sept. 1703, au sujet de la Succession de la Monarchie d'Espagne; après avoir essuyé dans cette Ville les alarmes, les inquiétudes et les frais d'un siège fait par les Français; après avoir ressenti l'excessive rigueur du froid inouï du mois de janvier dernier qui fit mourir plusieurs personnes, qui fit périr une partie des plus gros arbres et principalement les noyers et chataigners, et qu'ayant étouffé le grain qui était en terre, a causé une stérilité dans toute la plaine et les bons pays avec une violence dont on n'avait encore point vu d'exemple, stérilité qui aurait été suivie d'une disette inmanquable si, au printemps, on n'avait pas réensemencé les terres des plaines de la plus grande quantité que l'on put, d'orge, d'avoine, de bled noir et de légumes, et si Dieu n'avait répandu une Bénédiction extraordinaire; enfin après avoir été épuisé d'argent et de bled par les continuelles impositions faites cet été par les Français pour la subsistance de leur armée composée de plus de 50.000 hommes; après, dis je, tant de calamité et de misères essuyées, la Ville d'Annecy et les Provinces voisines sont arrivées enfin à des jours plus malheureux encore en devenant le Théâtre de la guerre par l'arrivée des Allemans, dont on a jugé à propos de laisser ici une courte relation à ceux qui viendront après nous. »

Son Altesse Royale de Sardaigne ayant envoyé en ce pays au mois de juillet dernier, une armée d'environ 35 ou 40.000 hommes sous le commandement de M. le Mareschal de Taon pour reprendre la Savoie, le premier choc se fit à Moûtiers, d'où les Français furent chassés après quelques jours de résistance, le second choc arriva à Conflans où ils furent battus et mis en déroute, d'où ils se

retirèrent les uns au camp de M. le Mareschal de Berwick près de Montmeillan, et les autres au nombre d'environ 600 chevaux dans cette Ville, où ils campèrent dans le Pâquier, sous le commandement de M. de Prade Brigadier d'Armée, jusqu'à la nuit du 18 au 19 du mois d'août que, s'étant aperçus qu'un détachement de 3.000 hommes des Troupes de S. A. R. venaient à eux par St-Clair (Dingy) ils se retirèrent en diligence du côté de Seissel, à la faveur des ténèbres de la nuit, pendant que M. le Chevalier de Vallières, Gouverneur de la Ville d'Annecy, se renferma dans le château avec 3 Compagnies d'Infant. dans la résolution de s'y défendre comme il l'a fait pendant 24 heures qu'il en a soutenu le siège.

Ce détachement de 3.000 hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, commandé par le Général de Siméon, étant arrivé le 19e d'aoust à 10 h. du matin, alla camper dans les Fins, du côté de Chevènes, d'où l'on détacha incessamment 3 ou 400 Grenadiers des Régiments de Savoye, de Prusse, etc... pour aller sommer M. le Mareschal de Vallières à rendre le Château, lequel ayant fait répondre qu'il était résolu de le défendre, on commença à l'investir de toutes parts et à l'attaquer vigoureusement. Il y eut grand feu de mousquetterie de part et d'autre pendant le reste du jour et le lendemain jusques à 4 h. de l'après-midi que M. de Vallières, voyant qu'il ne leur arrivait point de secours et que les mineurs des assiégeants avançaient fort leurs ouvrages du côté de l'Eglise St-Maurice et du côté de la Perrière, prit enfin le parti de faire battre la chamade et de se rendre à discrétion, ne pouvant être ouï ou reçu à composition, en sorte qu'il fut fait prisonnier de guerre et conduit à Turin avec toute sa garnison, composée de 113 hommes, tant soldats qu'officiers.

On ne compte pendant ce siège que 5 ou 6 hommes tués et 7 ou 8 blessés, tant de part que d'autre. Quelques jours après la réduction du Château, il arriva encore en cette ville 6 ou 7.000 chevaux qui, avec la troupe qui y était déjà, faisaient un corps de 10.000 hommes, dont la cavalerie campa pendant un mois sous le commandement de M. le Comte Prelat et de M. de Roccavion, dans les Fins d'Annecy, depuis Bonlieu jusques à Vignère, au-

dessous d'Annecy-le-Vieux, les Houssards du côté de Bonnivard et l'Infanterie Prussienne du côté de Chevène.

Ce corps d'armée allait tous les jours, par détachement fourrager la campagne voisine, à 5 ou 6 lieues à la ronde, avec si peu d'ordre et de discipline que la désolation fut générale dans tout le voisinage où, sous le prétexte d'aller prendre le fourrage, les Allemands volaient impunément tout ce qu'ils trouvaient dans les maisons, surtout dans le fourrage général qui leur fut donné dans les Bauges, d'où ils revinrent chargés de grains, de linges et de meubles.

Pendant ce campement, qui dura environ un mois, M. le Mareschal de Taon vint icy avec MM. les Princes de Soissons. On y fit chanter le *Te Deum* pour la prise de Tournay, et pendant les 3 ou 4 jours qu'ils demeurèrent dans cette ville, les officiers firent de grands festins et réjouissances par les repas et les bals qu'ils donnèrent aux Dames. On doit ajouter icy que, si les Troupes firent de grands ravages dans les paroisses voisines par leurs fourragements, elles laissèrent aussi beaucoup d'argent dans cette ville chez les marchands, les artisans et les cabaretiers.

Ce corps de troupe, ayant eu ordre de se retirer, partit enfin heureusement le 20e de ce mois (sept.) pour aller joindre le reste des Armées et repasser les Monts. »

Distribution de vivres rationnés. — « Le 1er oct. 1709, le Chapitre délibère qu'au lieu de 4 coupes de froment qu'on donnait annuellement au Vicaire de Seynod, on ne lui en donnera que deux et point de vin, n'en ayant point recueilli à Annecy-le-Vieux. »

Conséquences facheuses. — « En mars 1709. le Rd Promoteur propose de mettre *ad minus* pour un mois, Rd Masson Prestre d'H., par ses excès de table avec les gens de guerre, scandalisant et mésédifiant les gens de Faverges et de Viuz. »

Restrictions. — « Le 1er janvier 1710, a été ordonné le mandat des étrennes sur le pied de la moitié de ce qu'on donnait autrefois, et c'est à cause de la misère des temps, qui ne permettent pas de faire autrement. »

APPROVISIONNEMENTS. — « Le 14 janv., en suite de l'Assemblée tenu à l'Evêché, au sujet des grains que le Clergé veut prêter à la Ville d'Annecy, dans la pressante nécessité où elle est, a été délibéré que le Chapitre lui en prêtera 12 quintaux librement, gratuitement. »

1711. « Le Sr Curé de St-Martin, fourragé par les Allemands reçoit 3 quintaux de foin pour faire semer les ruraux de la cure. »

DÉGATS CAUSÉS. « Le 26 mars 1711, est accordé rabais de moitié sur la disme des bois de 1709, à cause des dommages qu'ils ont souffert par les fourrageurs des Allemands. »

RESTRICTIONS. — « Le 9 mai 1711, le Chapitre donne congé à Henri Maniglier, joueur de basse, jusques à ce que les temps deviennent meilleurs; il aura cependant encore son gage pendant le mois suivant. »

MORT DU DAUPHIN. — « Le 21 mai 1711, en suite des ordres de Mgr notre Evesque, a été ordonné que l'on fera demain dans cette Eglise un Service Solennel pour feu Mgr le Dauphin de France. »

PRISE D'ANNECY. — « Le 14 juillet 1711, le Chapitre fait remarquer que S. A. R. étant arrivé à Conflans avec 30.000 hommes et ayant repris la Ville d'Annecy depuis quelques jours, il juge à propos de lui faire une députation et a jetté les yeux pour cet effet sur les RR. Chappaz et Coppier, qui se joindront à Mgr notre Evesque et à MM. les Chanoines députés de la Cathédrale pour aller à Conflans rendre à S.A.R. les devoirs de notre Compagnie. »

Le 27 août, on vote un mandat de 46 florins aux RR. Chappaz et Coppier qui ont rendu compte au Chapitre du bon succès de leur députation à S. A. R. »

NOMINATION DE CHANOINE. — « Par Brevet de nomination signé Louis, Roi de France et Navarre, daté de Versailles le 31 oct. 1711, Rd Claude François Rossillion, prestre de ce Diocèse et curé du Poitou, a été mis en possession de la Chanoinie vacante par le décès de Rd Dherens. »

« Le 12 juin 1713 (le Duc de Savoie ayant recouvré ses Etats), a été affiché et publié l'Ordre de S. A. R. déclarant déchus de leurs bénéfices tous ceux qui en auraient été pourvus pendant la dernière guerre, en sorte que les RR. Astruz et Rossillion se trouvant dans le cas, se sont abstenus de venir au Chœur jusqu'à ce que S. A. R. en dispose selon sa bonté sur laquelle ils fondent l'espérance d'être continués dans la jouissance de leurs chanoinies dont ils sont institués et en possession. »

« Le 17 sept. le Chapitre apprend que les Brevets de Chanoinie qu'occupaient cy-devant les RR. Astruz et Rossillion, ont été expédiés en faveur des RR. Demontpon et Folliet; mais, comme les deux Brevets sont signés du mesme jour, on écrira au Rd Doyen pour savoir lequel des deux Chanoines sera mis en possession le premier. Sur ce, Rd Demontpon ayant fait signifier un Acte de Sommation au Chapitre à ce qu'il eut à le mettre en possession, Rd Folliet a aussi mis un acte d'opposition pour qu'il ne fut rien fait à son préjudice. »

Le 28 sept. 1713, Rd Demontpon eut le pas, le rang et la préséance sur Rd Gabriel Folliet, prestre et Aumônier de Mgr de Genève; tous deux furent installés le mesme jour. »

Enfin, « le 19 déc. 1714, le Roy de Sardaigne donne permission au V. Chapitre d'agréer Rd Rossillion comme Chanoine de la Collégiale. »

Par les documents cités, on voit que le Duc de Savoie suivait l'exemple du Roi de France et faisait des nominations de Chanoines. Le Chan. Demontpon, natif d'Alby, avait alors un oncle à Turin qui occupait un des plus hauts grades dans l'Armée. Le Chapitre reconnut néanmoins les mérites du Chan. Demontpon en le désignant pour prêcher la Nativité de la Vierge en 1714 et le nomma Missionnaire avec RR. Coppier et Amblet.

Les Grands Pardons de 1710 débutèrent par une difficulté; Mgr faisait opposition au visa des Bulles et à leur publication. La Collégiale réunit cinq Docteurs de divers Corps et tous les trouvèrent en bonne forme, visées par St François de Sales et plusieurs autres évêques.

MM. de Ville fournirent un Corps de Garde « tiré des troupes des Invalides qui était en garnison au Château, lesquels ont été sous les armes pendant les trois jours. »

Mgr porta le St Sacrement aux processions d'ouverture et de clôture, puis officia pontificalement à la messe du 8 sept. La fin de la dernière journée a été remplie par la tragédie que les PP. Barnabites ont fait représenter par leurs Escholiers sur le martyre de Ste Marguerite dans le cimetière de St Maurice.

Les offrandes faites pendant ce jubilé se montent à 1.865 flor. et les dépenses à 748 flor. La part de 553 fl. allouée à l'Eglise sera employée à faire le plancher des nefs de N.-D. de Liesse et de la chapelle St Pierre St Paul; le prix fait en est donné au Me charpentier Balleydier à raison de 4 flor. 9 sols le tombeau.

Le Secrétaire ajoute ensuite les considérations suivantes qui ne manquent pas d'intérêt :

Les RR. PP. Capucins ont tenu icy leur Chapitre Provincial à cause du Jubilé; ils ont fourni 60 Confesseurs qui ont été appliqués jour et nuit au Confessionnal.

Les PP. Barnabites, les PP. de St Dominique et MM. de la Mission nous ont été aussi d'un très grand secours pour les Confessions, sans parler d'une trentaine de Confesseurs qui ont travaillé pendant les 3 jours dans cette Eglise avec une assiduité extraordinaire, ne se donnant presque pas le temps de prendre le repos et la nourriture nécessaires.

On a remarqué que, malgré la guerre et la misère du temps, il est venu un concours extraordinaire de personnes de tous états et conditions; qu'on y a compté près de 25.000 communions, sans parler de celles des prêtres et des religieux; il est d'ailleurs certain qu'il y a eu plus de 6.000 personnes qui s'en sont retournés sans pouvoir se confesser, à cause de la foule, ce qui les affligeait tellement qu'on en voyait plusieurs verser des larmes de regret, arrêtant les religieux et les prêtres et Mgr même dans les rues pour leur dire leurs péchés presque tout haut et en recevoir leur absolution avant que de se retirer. Ce touchant spectacle attendrit si fort le cœur maternel de Mgr, dès le premier jour, qu'il multiplia le nombre des

confesseurs et envoya travailler dans notre Eglise tous les Curés et les Vicaires de la campagne, qui étaient venus à la solennité et qui se présentaient devant lui; et, comme la Communion ne se trouve pas dans nos Bulles une condition nécessaire pour gagner le Jubilé, on fit avertir les peuples, dans le dernier Sermon, que ceux qui n'avaient pas encore pu s'approcher du Tribunal de la Pénitence, quoiqu'ils ne fussent plus à jeûn, pouvaient gagner le Jubilé en se confessant, et que, pour la leur faciliter, les confesseurs n'abandonneraient pas les tribunaux jusques à minuit.

Ce grand concours de peuple ne causa pas de confusion, ni de désordre dans la Ville; tout s'y passa dans l'ordre et dans la bienséance. Notre Eglise fut pleine pendant les trois jours, aussi bien la nuit que le jour. On y communiait sans cesse devant trois autels depuis l'aube du jour jusques à la nuit.

En un mot, si on ne vit jamais un si grand concours de fidèles dans nos Grand Pardons, on peut dire aussi qu'on n'y a jamais vu plus de piété ni plus de religion que cette année, soit que le Ciel ait voulu confirmer par là et approuver la validité de notre Jubilé que quelques-uns voulaient révoquer en doute, soit que les peuples accablés par le poids de la guerre et humiliés par la stérilité dont Dieu venait de les frapper se soient sentis presser de recourir à sa clémence et à sa miséricorde pour obtenir la paix et le retour à l'abondance, soit enfin parce que le zèle de notre Illustre Prélat s'est très signalé en cette occasion, aussi bien que celui de tous les Ouvriers Apostoliques qui y ont travaillé. »

INONDATIONS. — Les principales inondations portent la date 1651, 1658, 1740-58-78; mais la plus terrible fut celle de 1711, dont nous allons parler.

Le 22 février, le lac envahit la place de la grande Visitation, la rue de la Halle (Grenette), les rues de l'Evêché et du Pâquier. Le 24, il n'était plus possible de franchir le Pont-Morens que les eaux dépassaient. Le 25, Mgr de Bernex put aller dire la messe à N.-Dame où le peuple fut convoqué à des prières publiques. Mais vers midi, la tour des Cordeliers, située derrière la Maîtrise (maison Sautier)

s'écroula dans le canal du Vassé entraînant avec elle des pans entiers des murs de la ville. En même temps, la moitié du cimetière de l'Hôpital N.-Dame s'abîma dans le lit du canal. Les rues N.-Dame et Filaterie furent inondées par ce reflux. On estime que l'eau monta à 3 m. 10 au-dessus du zéro des échelles actuelles, puisque l'eau recouvrait les bancs les plus élevés de la Halle.

M. d'Ismécourt qui commandait la garnison d'occupation française sauva la situation; il fit abattre le mur de clôture du jardin de l'Hôpital N.-Dame et ordonna de creuser une tranchée pour dégorger le courant. Le lendemain 26, pendant que ces travaux continuaient, l'évêque monta à l'Eglise St Maurice pour célébrer la Messe et exposa le St Sacrement toute la journée. Les 27 et 28, l'eau s'écoula normalement par les tranchées creusées et le 1er mars fut un jour de résurrection.

Nous donnons ci-après tous les détails de cette inondation, tels qu'ils sont consignés dans les Registres de la Collégiale.

Du 26 février 1711(folio 420). Assistants au Chapitre: les RR. Coppier, Fleury et Bidot, les autres n'étant pu venir à l'Eglise à cause de l'inondation dont on laisse icy une relation fidèle.

RELATION DE L'AFFREUSE INONDATION ARRIVÉE EN CETTE VILLE PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1711. — « Il y avait longtemps qu'on n'avait pas vu dans nos contrées un commencement d'hyver aussi beau que l'a été celui que nous avons eu cette année. Le mois de déc. s'est écoulé tout entier, avec une partie de celui de janv. sans que l'on ait ressenti aucun froid, et sans qu'il ait paru un vestige de neige, pas même par les plus hautes montagnes du voisinage. Pendant tout cet intervalle de temps, l'air a été si doux et si tempéré que l'on a eu tant de plaisir et tout l'agrément du promenoir comme dans la plus belle saison. Les prés et les champs étaient verts comme au printemps; on vit des primevaires et on trouva des fleurs de différente espèce épanouies dans le Pâquier jusqu'au 14 janv. qu'il s'éleva une bise si froide que pendant 5 ou 6 jours qu'elle dura, elle porta le gel dans les appartements les

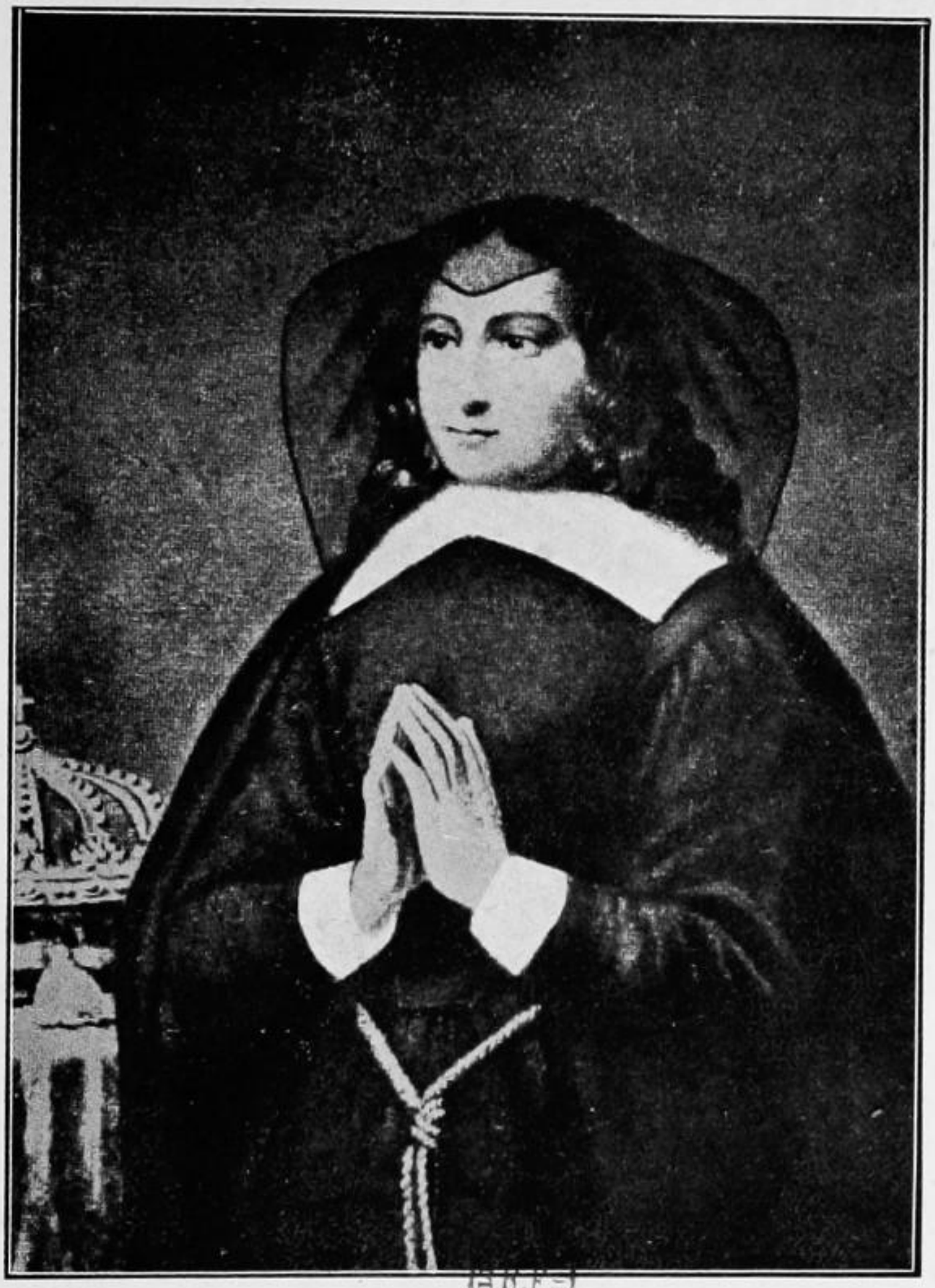

BIBL. R.F. NATE

PORTRAIT D'ANNE D'ESTE OU DE CHRESTIENNE D'ORLÉANS

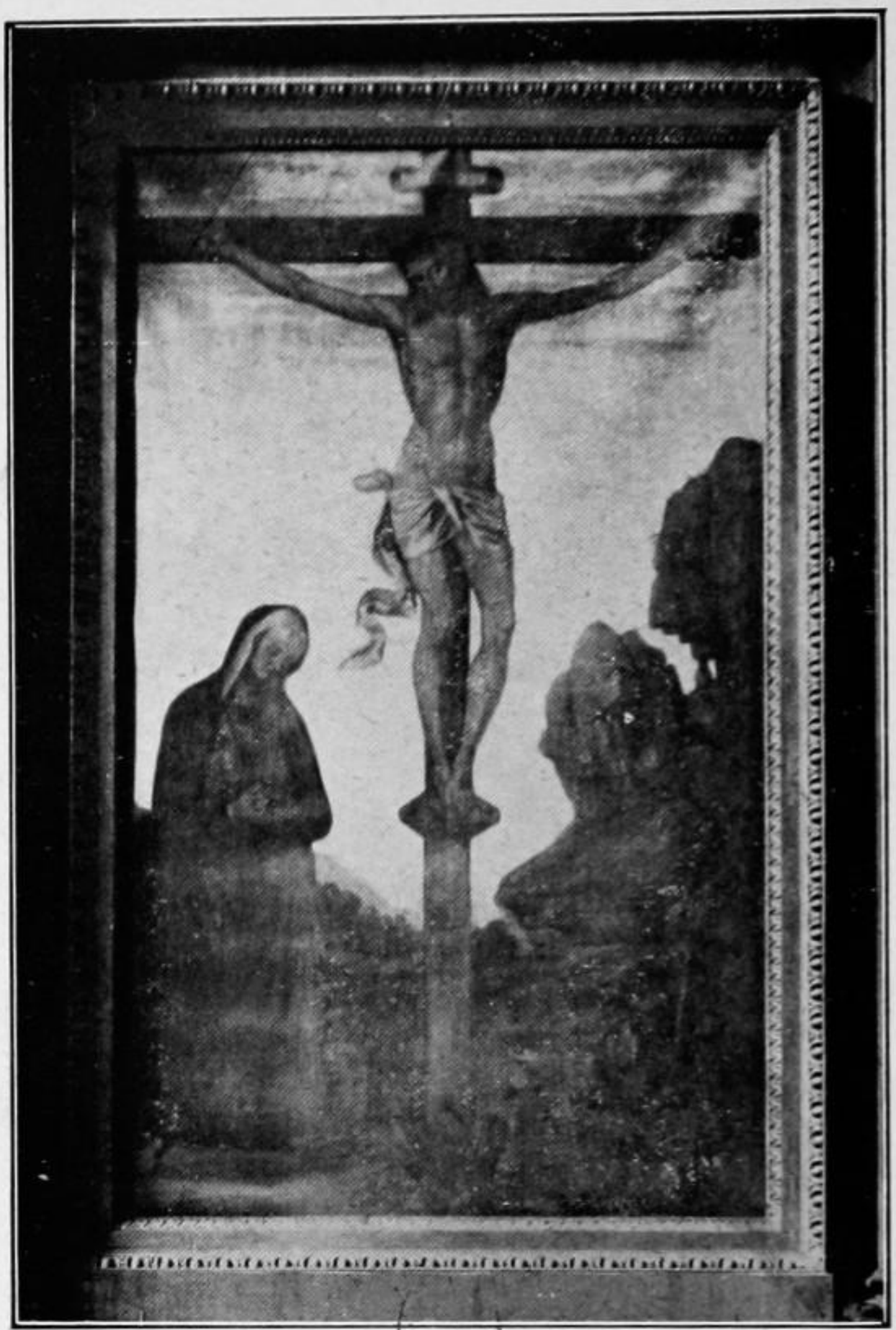

TABLEAU DU CRUCIFIEMENT
RÉTABLE DE L'AUTEL SAINTE-CROIX A NOTRE-DAME

plus chauds des maisons, et fit tout craindre à la campagne pour les champs et pour les vignes.

A cette bise succéda la neige qui ne cessa de tomber en très grande quantité jusqu'au 3e de fév. qui fut le jour fatal auquel commença l'inondation dont je laisse cette courte description à la postérité.

Il s'éleva un vent chaud qui, en moins de 24 heures, fondit toute la neige dans les montagnes aussi bien que dans la plaine, ce qui, joint à une grande abondance de pluie, qui dura près de trois semaines sans discontinuer, grossit tellement les rivières et les torrents qui se jettent dans le lac que l'on remarqua à vue d'œil les canaux de la ville s'enfler, se déborder et se répandre dans les rues en telle force que la Ville se trouva en peu de jours presque toute inondée. Mais, ce ne fut que le 25e de Fév., à 11 h. 1/2 du matin que l'inondation arriva à son comble par la chute subite d'une Tour qui flanquait le canal qui coule derrière le Couvent des PP. Cordeliers.

Cette Tour, ayant entraîné dans sa chute environ 10 ou 12 toises de murailles de Ville, qui tomba par les fondements dans le canal, forma une digue dans ce même canal, qui en détourna le cours, et qui fit remonter l'eau avec tant d'impétuosité qu'en moins de 1/4 d'heure la rue de la Filaterie avec la place et la rue de Notre-Dame furent entièrement inondées, en sorte qu'an ne pouvait plus qu'aller à cheval et à bateau. Le grand bruit que fit la chute de cette Tour, qui se fit entendre dans presque toute la Ville, alarma tous les habitants, et quand on vit remonter l'eau à grandes ondes par la petite porte qui conduit à Thiouz vers le Poids de la Ville (1), aussi bien que par l'allée et par la porte de la boutique du Sr marchand Lachenal, on crut que tout le quartier allait avoir la destinée de cette Tour et que le Pont de Notre-Dame, d'où l'on vit d'abord sortir par plusieurs endroits comme des jets d'eau, ne pouvait pas manquer de crever et d'entraîner dans ses ruines une partie des maisons voisines.

Cet accident inopiné jeta une si grande consternation dans le quartier et le reste de la Ville qui se trouva inondé que chacun crut ne pouvoir éviter sa perte que par la fuite.

---

(1) Ce Poids était place Notre-Dame, sur l'emplacement actuel des W.-C.

En effet, on vit, pendant le reste du jour, les gens se sauver au travers des eaux, les uns à batteau, les autres sur des charrettes, quelques-uns à cheval, plusieurs à pied, marchant tout vestus dans l'eau, et portant sur leurs testes ou sur leurs épaules, les uns des vieillards, des enfants, des malades, les autres des habits, du linge, des meubles, etc...

Les marchands de la Filaterie et de la rue Notre-Dame, qui se trouvèrent surpris par l'inondation subite que causa la chute de cette Tour, perdirent une partie de leurs marchandises et réclamèrent le secours de leurs voisins et de leurs amis pour les aider à sauver le reste des boutiques qui étaient pleines d'eau.

La nuit suivante, il fit des éclairs et des tonnerres effrayants qui achevèrent de consterner ceux que la crainte avait déjà saisis. Plusieurs ne se croyant en sûreté dans aucun quartier de la Ville se retirent à la campagne et ceux qui y restèrent pour avoir moins de peur ou pour ne savoir où aller furent pendant quelque temps comme prisonniers dans leurs propres maisons, d'où ils ne pouvaient sortir pour aller à la Messe ou ailleurs que par les fenêtres des premiers étages avec des échells au bas desquelles il fallait avoir ou des chevaux ou des bateaux pour se conduire. Pendant tout le temps que dura le fort de l'inondation, il y eut interruption de Justice, de Collège, de marchés, de commerce; il n'y eut même pas de communications entre parents et amis et voisins qui ne pouvaient plus se rendre des visites. Tous les moulins de la Ville furent hors d'usage et les fours de même, excepté celuy de la Porte de Bœuf, ce qui alarmait étrangement ceux qui n'avaient pas leurs provisions de pain et de farine.

La plupart des caves étaient remplies d'eau; on avait peine à trouver du vin pour boire; on était même exposé à souffrir de la soif au milieu des eaux, parce qu'elles étaient si troublées et si sales que l'on n'avait pas le courage d'en boire. Il y eut des personnes charitables dans la Ville qui ne cessaient de rouler pendant le jour, à cheval ou à batteau, pour tendre par les fenêtres du feu, du sel, du pain, du vin et autres choses nécessaires à ceux qui se trouvaient prisonniers chez eux pour ne pouvoir sortir, n'avaient pas la liberté d'en aller chercher.

Les Monastères des Religieuses Visitandines, Bernardines et Annonciades furent comme des arches flottantes au milieu de ce nouveau déluge et demeurèrent quelque temps sans nulle communication avec le reste de la Ville.

On vendait le sel au Faubourg de Bœuf et on y tenait une espèce de marché aussi bien que dans celui du Sépulcre.

MM. les Magistrats de Police et plusieurs autres personnes de considération ne manquaient pas de se donner toutes les incommodités convenables pour faire promptement débarasser les canaux de la Ville, lever les digues et les écluses des Moulins, abattre la vanne et décombrer les matériaux de la Tour et des murailles qui faisaient la grande digue dans le canal. Ils suivent pour cet effet tous les Architectes, Massons, Charpentiers et Manœuvriers en campagne; comme le grand débordement des eaux empêchait de travailler avec succès dans le canal, ils s'avisèrent fort à propos de faire une saignée dans le Jardin de l'Hôpital, de 4 ou 5 pieds de largeur et d'une profondeur convenable pour y faire écouler l'eau, et, pour le faire avec plus de diligence, on y fit travailler toute la nuit du 25, aux flambeaux, et le lendemain on y fit venir travailler les paysans des paroisses voisines du lac qui achevèrent enfin cet ouvrage avec assez de succès, car, dès que la saignée fut faite et que le Canal commença à y prendre son cours, on vit baisser les eaux dans la Ville et s'écouler insensiblement, ce qui laissa aux Massons et autres ouvriers la liberté d'enlever les ruines de la Tour et de la muraille qui avaient causé par leur chute la grande inondation.

Pendant que les Magistrats de Police ordonnaient ces sortes de soins pour délivrer la Ville, Mgr de Bernex, notre illustre et zélé Prélat, ordonna des prières publiques qui se firent dans l'Eglise de St Maurice, qui fut presque la seule église accessible; le St Sacrement y fut exposé; Mgr y fit deux touchants discours et y donna la Communion de sa propre main, un dimanche matin à la fin de sa messe, à 1400 ou 1500 personnes. Tous ceux qui purent aller à la Messe assistèrent à cette dévotion. Le St Sacrement était aussi exposé dans toutes les autres églises qui n'étaient pas inondées et dans tous les Monastères qui firent jour et nuit des prières. La station du Carême fut interrompue pen-

dant quelques jours et on la vint continuer pendant une semaine dans cette église de Notre-Dame qui ne fut pas inondée au dedans, et où les gens du Faubourg de Bœuf venaient à la messe par les jardins de derrière l'Hôpital. On n'interrompit point les Offices de cette Eglise et il y fut toujours un certain nombre de Chanoines et de Prestres d'Honneur en état de les faire.

Dès le lendemain que l'on eut commencé les Prières Publiques, la pluie cessa et les eaux commencèrent peu à peu à s'écouler, mais la Ville n'a été entièrement affranchie de l'inondation que le 12e de Mars, que l'on commença d'aller sans planche à l'Eglise de la Visitation et à la Porte du Pâquier.

Le voyage du Duc de Savoie a Annecy et en Chablais fut projeté et réalisé en 1715. Après dix ans d'occupation étrangère et tous les fléaux qui l'avaient accompagnée, le peuple savoyard était heureux de retrouver son Souverain. Voici comment le Secrétaire du Chapître relate les préparatifs et la réception de la famille royale.

« Le 13 Juin, on enjoint au Rd Ouvrier de faire habiller les Enfants de Chœur avant que la Cour n'arrive dans cette Ville ». « Le 19 Juin sont députés les RR. Doyen, Chantre, Coppier et Demontpon pour aller au devant du Roy et de la Reine jusques à Tamiers. » « Le 27, le Roy, la Reine et Mgr le Prince de Piémont étant arrivés hier en cette Ville, y ont séjournés 2 jours 1/2 pendant lesquels tout le peuple a été sous les armes et dans la joie; ils en sont partis le 29. » « Un mandat de 58 flor. est payé à MM. de Ville pour le contingent du Chapître, pour le pavé que l'on a fait refaire à l'entour de notre Eglise et de la Maîtrise, à l'occasion de l'arrivée de la Cour en notre Ville. »

Après un séjour de sept semaines en Chablais, la Cour revint à Annecy pour y demeurer cinq semaines.

« Le Roy, la Reine et S. A. R. Mgr le Prince de Piedmont, étant de retour de leur voyage en Chablais, ont fait dans cette ville un séjour d'environ cinq semaines, savoir depuis le 20e d'Août jusqu'au 27e de Septembre.

Leurs Majestés et S. A. R. avec une partie de la Cour ont pris leur logement dans la Maison du Séminaire, et, pendant tout leur séjour en cette Ville, la bourgeoisie a été

sous les armes pour faire la garde et MM. les Syndics attentifs à faire leur Cour ont donné à Mgr le Prince de Piedmont les plaisirs de l'exercice de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse que l'on est en usage de faire en cette Ville, ce qui a paru lui agréer beaucoup. Mais n'ayant pas résolu de faire icy une relation de tout ce qui s'est passé de remarquable pendant ce séjour, je me borne uniquement à apprendre à ceux qui viendront après nous que l'on n'a peut-être jamais vu dans cette Province, de plus grands exemples de religion et de piété que ceux que nous ont donné icy leurs Majestés.

Elles y ont fait une Neuvaine devant la Relique de St François de Sales, pendant laquelle elles y sont venues tous les jours assister à la Ste Messe le matin et l'après Vespres à la Bénédiction du T. St Sacrement.

Le Roy a honoré par deux fois notre Eglise de sa visite: la première fois, il y est venu entendre la messe qui a été célébrée au Maître-Autel; la deuxième fois, il y est venu le Jour de la Nativité de Notre-Dame avec la Reine et S. A. R. pour y assister à la Bénédiction du S. Sacrement, après avoir assisté à la Procession Générale qui se fit le mesme jour, dans toute la Ville, en actions de grâces, pour la délivrance de Turin.

On a vu avec édification leurs Majestés s'approcher plusieurs fois des sacrements pendant leur séjour en cette Ville et donner partout des marques d'une piété et d'une religion sans exemple. »

Chanoine Coppier, Secrétaire, (I. G. 82, fol. 569.)

Deuxième voyage. — Le 9 Juin 1717, le Roy était à Chambéry et la Collégiale vote 52 flor. aux deux chanoines députés pour passer 4 jours en cette ville et faire la révérence à S. A. R. Il vint jusqu'à Annecy et l'on vota 3 fl. au marguilier qui avait sonné à son arrivée. A cette occasion, on acheta un ostensoir neuf pour le prix de 50 florins.

Le 27 Mai 1718, partait pour Turin, par ordre du Roy, le Chanoine Coppier « honoré de la charge de Premier Chapelain de S. M., ce qui a fait un vrai plaisir à notre Compagnie ». L'année précédente, ce même chanoine avait fait un voyage à Vienne en Autriche.

Le 29 Avril 1723, « le Roy ayant envoyé un popon d'argent pour être offert à St François de Sales, par les mains de Rd Coppier son Premier Chapelain, Mgr notre Evêque a convoqué notre Chapître pour assister à la Messe Pontificale qu'il y chantera, ensuite a été fait une Neuvaine qui a été fermée par une Procession de toute la Compagnie dans la dite Eglise de St François. »

Ainsi continuaient les bonnes relations entre Annecy et Turin.

Le Jubilé de 1717 fut peut-être un des plus suivis, à en juger par les aumônes des troncs qui se montèrent à 2.208 flor. Mgr a ouvert les Exercices par un sermon fort consolant sur la miséricorde de Dieu; il a célébré la Messe Pontificale le 8 Sept. et porté le St Sacrement à la Procession finale. Les escholiers des Barnabites ont joué une tragédie sur le cimetière St Mauris.

La mort subite du Chan. Déléan arrivée le 12 juin 1720, dans des circonstances curieuses est décrite en quelques lignes. « Prêtre plein de mérites et de bonnes œuvres, âgé d'environ 81 ans, mort subitement et sans secours, un vent impétueux l'ayant renversé par terre près du village des Salomons, et l'ayant fait tomber malheureusement sur un petit caillou qui le blessa à la nuque du col et de laquelle chute ne put se relever. »

« La fameuse Mission de 5 semaines qu'ont fait à N.-Dame les Capucins, avec beaucoup d'applaudissements et de fruit continuera à se donner de 7 ans en 7 ans. » (Fév. 1721).

La situation financière et le change inquiètent un peu la Collégiale en juill. 1721 où le Roy « vient de mettre un impôt sur le Clergé, et en Déc. 1722 où il note que, depuis Nov. courant l'écu a augmenté de 6 sols, le patagon idem, le louis vieux de 18 sols et le louis neuf au soleil de 2 flor. »

Le Jubilé de 1724, « selon toute apparence, amènera peu de monde, tant à cause de la diminution des espèces, que parce que le Jubilé du Pape a lieu dans les diocèses

voisins. Pour éviter des frais, on ne prendra aucune autre musique que celle de la Collégiale. » Néanmoins Mgr préside à tous les exercices.

LE ROI REVIENT FAIRE UNE VISITE EN SAVOIE dans le courant de l'année 1724 et en mai 1725, l'évêque d'Annecy part pour Paris; on chante une messe de *Beata* pour obtenir un heureux voyage à Sa Grandeur et un bon succès à ses pieux desseins pour la Religion.

LA MISSION DE 1727 soulève un incident et des difficultés entre la Collégiale et les Syndics. Déc. Le Chapitre proteste contre le changement apporté au lieu de la Mission qui avait eu lieu à N.-D. « lieu le plus propice parce que situé au centre de la ville; il n'y a pas de degrés à monter; elle est moins sujette au froid. La prochaine aura lieu aux Cordeliers. »

Les Syndics ont fait naître des difficultés touchant la Procession générale de la Clôture de la Mission que Mgr notre Evêque avait proposé de faire comme à la clôture du Carême, étant l'usage que le Chapitre avec les Réguliers va en corps en procession à la paroisse, y célébrer la messe solennelle, y entendre le Sermon du prédicatur; et que, pour la plus grande commodité du peuple l'Evêque fera commencer cette cérémonie dans notre Eglise. Les Syndics ayant refusé cette proposition, l'Evêque a supprimé la procession.

« Le Chapitre connaissant les bruits répandus en ville que les Syndics nous menaçaient de la Cour écrit au Roy:

« Sire, Nous prenons la liberté de nous adresser avec humilité à V. M. pour implorer sa protection pour son Eglise et son pauvre Chapitre de N.-Dame qui se trouve attaqué par MM. les Syndics sans autre raison que celle d'avoir le malheur de nous être trouvé créancier de la dite Ville et d'avoir eu recours à V. M. pour en obtenir le payement. »

« Une Mission avait eu lieu, il y a 7 ans, pour la première fois, à N.-Dame, à la satisfaction de tous et les Syndics ont obtenu qu'elle se fasse à la Cathédrale. »

En juill. le Chapitre écrit à nouveau « les Syndics ont obtenu du fondateur de la Mission qu'elle se fera perpé-

tuellement dans l'Eglise des Cordeliers et que la procession partira de cette Eglise, contrairement à nos droits. »

Le Commandant de St George, renseignements pris, répond: « Les Capucins sont en liberté de faire la Mission où ils veulent, car l'acte de fondation ne fixe aucun lieu. La Mission n'a pas eu lieu à N.-Dame parce que les Capucins n'ont pas trouvé une maison pour loger leurs missionnaires proche N.-Dame. »

Alors, le Chapitre proteste contre cette calomnie alléguée par le Premier Syndic Dumon, étant donné que « la même maison occupée à cet usage en 1720, leur avait été réservée. » Et voici la conclusion :

« Nous avons l'honneur d'assurer V. Exc. qu'en qualité de chrétiens, d'ecclésiastiques et de Curés, nous mettons tous les mépris et injures de ces MM. les Syndics dans un oubli éternel, pourvu que nous soyons persuadés que V. E. croit que nos plaintes aient été justement portées à S. M. C'est là toute la satisfaction que nous attendons. »

1728, 3 déc. — DÉCÈS DE RD SGR PHILIBERT AMÉ MACHET, « notre très méritant Doyen, généralement regretté de tous ses Confrères et du public, qui a fait paraître une patience inénarrable pendant ses maladies habituelles de 3 années entières. Il a rendu, pendant près de 60 ans qu'il a été tant Chanoine que Doyen, des grands services au Chapitre et lui a laissé en mourant des marques de sa libéralité, qui doivent rendre sa mémoire éternelle et devant Dieu et parmi ses Confrères, qu'il a toujours honorés de son amitié étroite, et le lendemain après Vespres, il a été enseveli avec toute la magnificence possible au milieu de la nef, comme il l'a voulu et souhaité par humilité. » (Brunod Chan. et Secrét.).

Le 5 déc., tous les électeurs présents ont élu le Chan. Coppier, en vue de son mérite personnel et de sa capacité pour remplir cette dignité de Doyen.

A été lue ensuite une lettre de S. M. qui nous recommandait le Rd Sgr Coppier, pour l'élire. Elle est datée de la Vénerie, le 1er sept. 1726.

« Comme l'âge et l'indisposition actuelle de Rd Machet votre Doyen nous persuadent qu'il tire à sa fin, et que nous souhaitons fort de témoigner au Rd Jean-Claude

Coppier, Chan. de votre Corps et Dr en Sorbonne, l'estime que nous faisons de son savoir, de sa piété et de la pureté de ses mœurs, Nous vous prévenons par la présente, en vous assurant que vous ne sauriez choisir pour Doien, après le décès du susdit Chan. Machet, un sujet qui nous soit plus agréable que ledit Chan. Coppier *et que nous vous tiendrons compte de cette élection dans les occasions qui se présenteront de vous faire ressortir les effets de notre protection particulière.* Nous attendons de vous cette nouvelle marque de zèle et de votre empressement pour ce qui nous peut faire plaisir et prions Dieu qu'Il vous ait en sa Sainte garde. »

Et a été faite la réponse suivante :

« Sire, Nous supplions V. M. d'être persuadée qu'elle a dans ses Etats un Chapitre qui se fait gloire d'entrer dans ses vues, et pour lui marquer notre sensibilité à l'honneur qu'elle a fait à un des membres de notre Chapitre de le choisir pour résider auprès de sa personne sacrée, nous pouvons l'assurer que, pour réparer la perte que nous venons de faire de M. notre Doien, il ne s'est trouvé aucun des particuliers qui la composent qui n'eut déjà jeté les yeux sur M. l'Abbé de Vezzolano (Coppier F. son frère) que V. M. continue d'honorer de sa protection et de ses bienfaits, et même nos anciens et bien méritants Chanoines se faisaient une fête de lui marquer en cette rencontre leur estime, ne croiant pas cette place incompatible avec le séjour qu'il a le bonheur de faire à la Cour, mais, comme V. M. par une lettre du 13 sept. 1726, souhaite que, pour remplir cette dignité, nous jettions les yeux sur Mr son frère, nous venons de l'élire, suivant l'usage ordinaire du Chapitre, heureux, Sire, si nous pouvions trouver quelque occasion à nous rendre dignes de la puissante protection de V. M., à lui marquer notre zèle et la très respecueuse soumission avec laquelle... »

Le 6 déc. Mgr de Bernex confirme cette élection.

XXVI. — Jean-Claude COPPIER (1728-1755).

Né à la Chapelle-d'Abondance; Dr en Sorbonne; Réformateur des Collèges Royaux de Genevois et Faucigny,

mourut le 22 août 1755, et fut enseveli dans le Chœur de l'Eglise N.-Dame d'Annecy.

La mort de la Duchesse de Savoie, Marie d'Orléans, fut connue à Annecy les derniers jours d'août 1728, et le 1er sept. « on a fait dans notre Eglise un Service Solennel où la Noblesse, le Conseil de Ville et M. l'Intendant ont assisté. »

Le Jubilé de 1731 se distingue des précédents par la prédication d'une Mission préparatoire de 8 jours avec 3 sermons par jour, un à 5 h. du matin pour les artisans, un à la grand'messe de 10 h. et l'autre à l'issue des Vespres. Mlle Blondet a fondé cette mission en faveur des Capucins et le capital est confié à la Bourse des Missions du Clergé (1). Mgr a présidé l'ouverture, célébré la messe du 8 sept. mais n'a pu assister à la clôture « ayant administré la Confirmation dans l'Eglise du 1er Monastère de la Visitation à plus de 4.000 personnes. Le Secrétaire fait remarquer que, « malgré la rigueur des temps, la rareté de l'argent et surtout du fourrage qui a manqué dans tous les pays voisins, il y a eu un concours extraordinaire de gens venus de fort loin, si bien que Mgr promet d'intervenir à Rome pour que le Jubilé ait désormais une durée double. »

Le total des offrandes a été de 698 liv. soit 1.150 florins et Rivolet qui a nourri six Capucins pendant les 3 jours qu'ils ont confessé, a présenté une note de 39 livres.

Mort de Mgr de Bernex. — « Le 23 avril 1734, jour du Vendredi-Saint, à 1 h. après-midi, est décédé pour aller jouir de la récompense de ses travaux apostoliques notre Rme Evêque Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, plus recommandable par ses rares vertus réunies en lui, que par l'éclat de sa noblesse.

Je puis en rendre un témoignage plus authentique que bien d'autres, en ayant été le témoin oculaire pendant le temps que j'ai eu l'honneur de le servir, en qualité d'Aumônier.

---

(1) Acte du 5 Mars 1732. Buttin, notaire.

Ce saint Prélat, dans sa longue et dernière maladie, a donné des exemples d'une piété et patience extraordinaires. Il a continué ses charités et libéralités jusqu'au dernier soupir de sa vie, aiant institué (après plusieurs et convenables légats en faveur des Pauvres de la paroisse de Viuz-en-Sallaz et des nouveaux convertis), pour ses héritiers, des épargnes de son Evêché, les prêtres infirmes de son diocèse, soit l'Hospice établi depuis peu dans la présente ville.

Il a laissé sans aucune charge à son successeur des livres, meubles, argenterie de la valeur de plus de 15.000 livres et donné au Chapitre de la Cathédrale 2.333 liv. sans charge, un beau calice, 15 grands tableaux et à notre Chapitre le grand tableau de la Ste Vierge avec son beau cadre doré. (Tab. Annecy, 1734, III, pages 123 à 172.)

Son corps fut exposé le lendemain au soir, dans la grande salle où il y eut un concours infini de monde qui y accourut le lendemain, Jour de Pâques, ce qui fut cause, avec la chaleur des temps, qu'on fut obligé de l'ensevelir le lundi, 26 avril, sur les 4 h. du soir.

Le Jour de Pâques, après Vespres, nous sommes allé en procession et en habit de chœur, le vicaire de St Maurice avec la Croix et Etole, faire une station près de son cercueil, où nous avons récité les Vespres des Morts et autres prières, les Corps Réguliers étant convoqués pour le lendemain aux mêmes fins.

Le 26, à 3 h., tous les Corps se sont assemblés par convocation, à l'Evêché; nous y sommes allé processionnellement en habit de chœur, accompagnés de MM. de la Ville et du Conseil. Etant arrivés à la porte de l'Evêché, nous n'avons pu pénétrer, à cause de l'affluence du monde, qui était accouru, même de la campagne, et avons attendu que la lévation du corps fut faite, et sommes allés de la même manière processionnellement à la Cathédrale et nous sommes placés dans les hautes formes, côté Evangile suivant l'usage, et nous sommes aidés à chanter le 1er Nocturne des Morts. La Musique de la Cathédrale et la nôtre ont chanté ensuite les cinq Répons, ce qui a duré jusqu'à 7 heures, et ensuite, on est sorti pour aller porter le corps à la Visitation, où le défunt Prélat avait choisi

sa sépulture, et au lieu d'y aller en droiture, on est allé passer au Puits-St-Jean, chantant à l'alternative le Benedictus, qu'on a recommencé 3 fois dans la route.

La bière était portée par les séminaristes et des pénitents noirs, 4 chanoines mîtrés sans bourdon portant les 4 bouts de drap. Etant arrivés à la Visitation, nous avons pris place à l'ordinaire dans le chœur, côté Epître, et l'on a passé la bière par la porte qui touche le chœur des Religieuses, près de la grille, pour leur donner la consolation de jeter de l'eau bénite sur le défunt Prélat, qui a été ensuite enseveli dans la Chapelle de Saint Charles qui touche celle des Innocents, où les trois Evêques de la maison de Sales avaient été inhumés. On a chanté un seul Répons en musique pendant ce temps-là, et ensuite tout le monde s'est retiré en confusion, parce qu'il était demy heure de nuit. »

Le Jubilé de 1738 fut précédé de la Mission donnée par MM. de St Lazare de cette Ville qui en firent l'ouverture le 17 Août pour la continuer jusqu'au 3 Sept. avec 3 exercices: à 4 h. 30, 10 h. et 5 h. avec conférence à 1 h. et un catéchisme dans l'église des Pénitents.

« Bien loin que la longueur des exercices et la misère des temps ait diminué la dévotion, elle n'a jamais paru si grande. On n'a pas cessé de donner la communion dès les 5 h. du matin jusqu'à 7 et 8 h. du soir; les rues ont servi d'asile à ceux qui n'en ont pas trouvé dans les maisons. Le total des recettes fut de 871 liv. et les dépenses de 409 liv.

Canonisation de St Vincent de Paul. — 1739, 16 Avril. — « MM. de St Lazare de cette Ville ont prié le Chapitre de leur accorder les tapisseries en personnage pour la décoration de l'Eglise St François de Sales, dans laquelle ils veulent célébrer la solennité de la Canonisation de St Vincent de Paul, leur fondateur; ce qui leur a été accordé en délibérant qu'elles ne sortiraient plus de l'église à l'avenir.

MM. de la Cathédrale ont fait ouverture de cette solennité; la partie de St Maurice est descendue de la paroisse accompagnée de MM. de Ville, pour officier le 2e jour, et le Chapitre Notre-Dame, pour la clôture de l'Octave, a officié le dernier jour, en commençant par les Premières Vêpres, et MM. de St Lazare, accompagnés des Séminaristes en pro-

cession, sont venus au devant de chaque Corps séculiers et réguliers, et les ont accompagnés jusque dans leur Eglise, avant et après les Offices du soir et du matin. »

CALAMITÉS DE 1740

Mai 1740. — « Après un hyver des plus longs et des plus rigoureux, il est tombé une grande quantité de neige dès le 2e de May jusqu'au 9e de 1740. Le froid n'a pas été moins vif que dans le cœur de l'hiver; ce dérangement extraordinaire de la saison ne laissait presque aucune espérance de récolte et la consternation a été générale.

MM. les Vicaires Généraux, le siège vacant, pour apaiser la colère de Dieu, ont ordonné deux jours de jeûne, une procession de tous les Corps Ecclésiastiques et religieux à St François de Sales, et la Bénédiction du Saint Sacrement successivement dans chaque Eglise.

14 Juin. — Le Rd Doyen annonce que MM. les Syndics de Ville priaient le Chapitre de députer quelqu'un du Corps pour faire avec eux la distribution de 60 coupes de froment aux plus pauvres de cette Ville, suivant les intentions du Roy. Informé des misères de ce pays, il a plû à S. M. de donner 200 coupes de froment aux pauvres, dont 140 coupes pour les paroisses voisines et 60 pour ceux de Ville.

1er Juillet. — Le Rd Trésorier distribuera 120 liv. aux 6 paroisses désignées par la fondation de Rd Lacombe, aumône utile en cette année de misère.

16 Octobre. — Cette saison a été des plus irrégulières; il n'y a pas eu, de mémoire d'homme, abondance de neige semblable à celle tombée le mois de may dernier; on avait lieu de juger que les bleds et les vignes périraient; ils ont eté cependant conservés par un effet singulier de la Providence, mais la moisson a tardé plus d'un mois, et les raisins ne sont entrés en matûrité que dans le mois d'Octobre; une neige abondante tombée le 13 de ce mois, suivie d'une forte gelée pendant 3 ou 4 jours, a perdu entièrement ce qui se trouvait verjus, et tout était presque verjus, du moins dans les vignes rouges.

Le Magistre de Santé, par ordre du 14 signifié dans toutes les provinces, a défendu de vendanger avant le 1er novembre, et il a ordonné de séparer le verjus du raisin

qui n'aura pas quelque degré de maturité, de le fouler sur la vigne et de le jeter par terre pour prévenir les maladies qu'un si mauvais breuvage peut produire, mais tout le raisin qui a été gelé s'est flétri comme s'il avait été dans l'eau bouillante et on ne l'a pas ramassé.

Déc. 10. — Outre la gelée de May et d'Oct., on a été affligé d'une autre calamité; une pluie abondante de plusieurs jours, jointe à un vent chaud qui a fait fondre les neiges, a causé une inondation générale, non seulement en Savoie, mais encore dans une bonne partie de l'Europe. Ce pays en a beaucoup souffert en plusieurs endroits, mais, par la grâce de Dieu, cette Ville n'a eu d'autre mal que de voir les rues touchant aux canaux, remplies d'eaux, aussi bien que les caves et les boutiques. »

Mgr de CHAUMONT

« Le 17e de Fév. 1741, différentes personnes arrivées de Chambéry, ont appris la nouvelle agréable et intéressante de l'élection de M. l'Abbé Deschamps de Chaumont à l'Evêché de Genève, et le même jour, MM. de la Cathédrale, MM. de Ville et quelques Corps Réguliers ont fait une députation pour Chambéry à ce digne Prélat. Le Chapitre de Notre-Dame a député de son côté le Chan. Greyfié qui lui témoignera la sensible joie de la Compagnie sur son exaltation.

Le 2e de May, Mgr de Chaumont a donné avis à MM. les Vicaires Généraux de la réception de ses Bulles et le Chapitre de Notre-Dame, sur leur demande, a fait sonner toutes les cloches en témoignage sensible de sa joie. Le Chapitre écrit une lettre de compliments à Mgr qui répond de même.

Le 23e de May, Mgr a été consacré à Turin et, en action de grâces, on a chanté le *Te Deum* à la Cathédrale. Le Chapitre s'y est rendu à l'invitation de MM. les Vic. Généraux et les autres Eglises de même. Les jours suivants, on l'a fait successivement dans toutes les autres Eglises où nous avons assisté avec MM. de Ville.

Le 3e Juill. Mgr est arrivé d'Aix en cette Ville. L'empressement de recevoir cet auguste Prélat a été des plus grands et son entrée a été des plus brillantes par la nom-

breuse suite des personnes de tous états. Un nombre considérable de Chanoines des deux Chapitres sont allés au-devant jusqu'au delà d'Alby. MM. les Bourgeois ont formé une belle compagnie à cheval. Les deux compagnies des dragons de la Reine, en quartier au Château, sont venus à la rencontre; un corps considérable de noblesse en a fait autant. Mgr était déjà acoempagné d'un grand nombre de MM. les Curés, et sitôt qu'on a pu le découvrir depuis le Château, il est entré au son des cloches de toute la ville et au bruit des mortiers.

Voicy l'ordre de la marche: MM. les Bourgeois, qui auraient souhaité d'escorter Mgr s'il n'avait mieux aimé se tenir près de son Clergé, marchaient en tête; MM. les Curés ensuite, puis les députés de cette Eglise; après eux, ceux de la Cathédrale. Les dragons escortaient la chaise de Mgr suivie de quelques autres chaises.

Le 6e juill. a pris possession de l'Episcopat de cette manière; sur les 5 h. du soir, la Cathédrale, la Collégiale et les Corps Réguliers, tous en Croix, se sont rendus dans l'Eglise de St François de Sales, où était Mgr au pied de l'autel. Aussitôt, il prit les ornements pontificaux, et, ayant entonné le *Te Deum,* la procession s'est mise en marche; les deux musiques chantaient tour à tour cet hymne. Mgr marchait sous un dais que portaient MM. les Syndics. Arrivés à la porte de la Cathédrale, M. le Prévost lui présenta les clefs et les sceaux de l'Evêché, et lui fit un fort beau compliment.

Cette sainte et agréable cérémonie, suivant l'ordre du Pontifical, finit au pied de l'autel. Les dehors et l'intérieur de l'Eglise étaient fort bien embellis. A peine pouvaient-ils contenir tous les habitants et étrangers qui s'y pressaient pour voir cette auguste entrée dans le Pontificat. Elle fut suivie dans le commencement de la nuit d'un fort beau feu de joie qui brûla au bruit des mortiers et du son des cloches de toutes les Eglises.

Mort de la Reine. — Le Prince Charles-Emmanuel qui régna de 1730 à 1773, fut marié trois fois. En premières noces il épousa Christine de Wittelspach; en deu-

xièmes, Christine de Hesse, morte à 28 ans; et en troisièmes, Elisabeth de Lorraine, dont il est parlé ci-après:

« Le 15 de juillet 1741, il s'est fait un service solennel à la Cathédrale, où tous les Corps ont assisté pour la Reine défunte Thérèse Elisabeth, Princesse de Lorraine. Le 17, le Chapitre en a fait un autre dans son église et le 19, MM. de Ville en ont à leur tour fait faire un dans la paroisse, auquel la partie de St Maurice a assisté. »

Mission de 1742. — Les RR. PP. Capucins ont ouvert la Mission le 4e Dimanche de l'Avent jusqu'aux Rois avec 3 sermons par jour. Les 3 derniers jours, le St St a été exposé dès 4 h. du matin à 6 h. du soir et les Pénitents noirs ont demandé à venir avec leurs habits faire leurs stations. Le dernier jour, on est monté en procession au cimetière de la paroisse pour bénir la croix élevée depuis de longues années.

Les troubles qui s'excitèrent à l'occasion de cette mission quand elle se fit hors de cette Eglise ont disparu.

Sépulture des pauvres. — 1742. 9 mars. Le Rd Doien a représenté le 6e du courant que ces jours passés, une fille étant décédée dans cette ville, les porte-morts avaient tiré son cadavre de la bière où il était fermé pour le mettre dans la bière destinée pour les pauvres; que c'était là un abus criant et inouï, qu'il était du devoir du Vén. Chap. de donner des marques publiques de son indignation contre cette scandaleuse entreprise et de prendre des mesures afin que semblables désordres ne se comettent plus à l'avenir.

L'usage du cercueil pour les pauvres était encore en usage dans les hôpitaux de Chambéry en 1860 et le clergé ne cessait de protester. Il consistait à mettre le corps du défunt dans une bière; arrivé au cimetière le cadavre en était retiré et déposé dans la fosse commune.

Occupation espagnole (1742-1749). — Le 7 sept. 1742, le Rd Doien a représenté que Mgr notre Evêque se disposait à partir pour Chambéry pour faire la révérence à S. A. l'Infant Don Philippe qui est déjà bien avant en Savoie, à la tête de son armée; que MM. de la Cathédrale

avaient nommé des députés; que le Doien et le Rd Chantre ont été députés pour le même sujet.

Le 4 oct. le Chapitre vote un mandat de 60 liv. pour frais de ce voiage à Montmeillan où les députés se sont rendus pour faire la révérence de la part du Chapitre à S. A. R., à la suite de Mgr qui a de même été accompagné par les deux députés de la Cathédrale.

18 oct. « Le roi de Sardaigne est descendu à la tête de son armée pour délivrer la Savoie de l'armée des Espagnols qui s'est retirée à mesure que le Roy s'est avancé. Les RR. Doien et Chantre ont été députés à Montmeillan où S. M. s'est arrêtée pour lui faire la révérence et pour lui réitérer la soumission et les vœux du Chapître. »

1743, 7 mars. « Mgr notre Evêque aiant convoqué son Clergé pour délibérer sur la demande qui lui a été faite qu'il voulait bien représenter au Clergé qu'étant chargé de grosses contributions, il s'attendait de sa charité qu'il voudrait bien le soulager en se taxant lui-même.

Quatre chanoines sont députés pour assister à cette assemblée le 10 courant. »

Incidents de sépulture. — « Le 13 may, un Capitaine du Régiment Majorque, Chevalier de Malte, est mort, après avoir demandé à être enseveli dans l'Eglise où les RR. Barnabites font leurs Offices. Quoiqu'ils leur soit défendu par leurs Constitutions de donner la sépulture et qu'ils ne doivent d'avoir été reçus dans cette ville qu'à condition qu'ils n'enseveliraient que leurs Religieux, cependant, par égard pour le défunt et la troupe en quartier dans cette ville, le Chapitre n'a pas jugé à propos de s'opposer à cette sépulture et il s'est borné à lui faire signifier des protestes du lendemain de sa mort.

Les Barnabites ne sont pas sortis pour venir au devant du défunt et pour l'accompagner; ils ne se sont pas montrés pour le recevoir dans l'Eglise. L'Aumônier du Régiment avec quelques Jacobins se sont trouvés à la porte de la Cour du Collège. La partie de St Mauris n'est pas allé plus avant; elle aurait dû aller dans l'Eglise, mais elle a craint quelque trouble dans la mauvaise délicatesse que quelques Religieux ont témoigné de voir paraître dans une

Eglise qui ne leur appartient pas la Croix de la paroisse et son Vicaire en étole.

Un autre Capitaine mourut au commencement de l'hyver. L'Aumônier s'est prétendu en droit de le faire ensevelir où bon lui semblerait et il l'a fait ensevelir dans l'Eglise des Cordeliers. Le Chapitre n'a pas jugé à propos de s'y opposer; le Vicaire de St Mauris et la partie y ont assisté de la même manière qu'ils le font aux autres sépultures.

Quant aux soldats, quelques-uns, avant et après l'établissement de l'hôpital, ont été ensevelis à la paroisse, et depuis cet établissement, l'Aumônier a enseveli tout seul presque tous les défunts dans ledit hôpital.

Le Vicaire n'a assisté que ceux qui ont été portés au cimetière.

RÉDACTION DE CE QUI S'EST PASSÉ LES ANNÉES 1743-44 AU SUJET DES IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES. — « L'Armée du Roy d'Espagne, sous le commandement de S. A. R. l'Infant Don Philppe, s'étant emparée du Duché de Savoie, les Officiers de S. M. Catholique imposèrent sur l'Etat plusieurs contributions, tant en fourrages qu'en grains avec ordre aux Syndics d'en faire la répartition.

Le Conseil de Ville d'Annecy, surchargé par les impositions, députe les Syndics de cette Ville auprès de Mgr pour lui exposer la misère et l'accablement où le peuple allait tomber s'il n'était secouru dans ces tristes conjonctures par la charité du Clergé qu'ils réclamaient.

Cette prière verbale qui ne contenait rien de contraire aux Saints Canons, détermina S. G. à faire un mandement et convoquer son Clergé le 10 Mars. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les sentiments de la dite Ville d'Annecy et même de celle de Chambéry, étaient bien opposés à ceux témoignés à Mgr. Un manifeste du 9 Octobre 1743 contient des expressions qui ne sauraient compatir avec les Immunités Ecclésiastiques, car ce n'est plus un secours de charité qu'on demande, mai un contingent proportionné à ce que fournit chaque membre de l'Etat.

Le 20 Janv. 1774, S. A. R. fait réponse à Mgr et enlève

toutes les tailles imposées sur l'ancien patrimoine de l'Eglise.

Les Syndics interprètent dans un sens très large ce Décret de S. A. et continuent à ennuyer le Clergé, et le 14 Fév. 1744, Don Jean Grégoire de Muriain, du Conseil de S M. C., Brigadier de ses Armées et Secrétaire d'Etat et des Guerres de S. A. R. Don Philippe, fait un nouveau décret très favorable au Clergé qu'il date de Chambéry.

Le 11 Mars 1744, a lieu à Chambéry, dans l'Hospice des Chartreux, une Assemblée Générale de Messeigneurs les Evêques des Etats de Savoie: Grenoble, Tarentaise, Maurienne, Belley; Mgr notre Evêque, fatigué, est représenté par le Chan. Vignet. On envoie une longue lettre de Remerciements à S. M. C. pour le Décret du 14 Fév. dernier.

Mgr notre Evêque envoie ensuite une Lettre à son Clergé sur le même sujet.

1745, 1er Août. — Les religieuses de Ste Claire, dans l'église desquelles a été enseveli ces jours derniers un Officier d'un Régiment Suisse, ont refusé les droits dûs à la cure de St Maurice.

Le Jubilé de 1745 eut lieu sous la protection bienveillante de Sa Majesté Catholique, le roi d'Espagne. Les exercices se firent comme à l'ordinaire, sauf que « la procession générale du 8 Sept. vouée par nos anciens Souverains n'a pas eu lieu parce que nous avons changé de domination ». « Il suffit de remarquer, ajoute le chroniqueur, que, malgré les suites fâcheuses de la plus violente guerre, l'on n'avait encore point vu un si grand concours de peuple, ny que les choses se fussent passées avec tant d'ordre et d'édification. » Les recettes ont été de 983 liv. et les dépenses de 454. La garde de l'Eglise avait été confiée à des soldats suisses qui touchèrent 30 liv. pour les 3 jours.

Les médecins espagnols ne dédaignaient pas de prodiguer leurs soins moyennant finance. En 1746, le Sr Philippe, chirurgien major du Régiment de Souvy, touche un mandat de 2 pistoles d'Espagne pour avoir pansé une plaie de Gros, l'aîné des Clercs de Chœur. »

Voici en quels termes le curé de St Jean de Belleville en Tarentaise a résumé le passage des Espagnols en Savoie:

« Ils sont arrivés le 28 Août 1742 avec 12.000 hommes et repartirent le 26 Décembre 1748. C'est une nation fort dévote qui se ressent de la tyrannie; elle se frappe la poitrine d'une main mais elle dérobe de l'autre; ...elle s'écoute beaucoup surtout à piller. D'après un proverbe qui leur est attribué, ils entrent dans un pays conquis comme des agneaux, ils y règnent comme des renards et en sortent comme des loups. Je leur souhaite le transport et le voyage du prophète Abachuc. »

(Rev. Sav. 1870, p. 77.)

A ANNECY, L'ÉVACUATION DES ESPAGNOLS eut lieu le 11 Fév. 1749, soit 4 mois après la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle. Le 15 Mars, S. E. le Commandeur de Sinsan envoya au Chapitre la lettre suivante: « Etant nécessaire de remédier aux abus qui se sont glissés dans ce Duché pendant la dernière guerre dans la provision des dignités, canonicats, etc..., nous déclarons déchus de leur dignité ceux qui en ont été pourvus... »

Si les Espagnols avaient rançonné très fortement la Savoie, du moins avaient-ils laissé liberté complète d'élection aux différents Corps constitués.

Le 15 Avril, trois chanoines nouveaux étaient désignés par Patentes Royales pour remplacer ceux qui avaient été élus pendant la guerre.

LE MARIAGE DU DUC DE SAVOIE VICTOR AMÉDÉE III avec Marie-Antoinette, fille de Philippe V d'Espagne, fut une clause du traité d'Aix-la-Chapelle; il fut célébré le 3e de Mai 1750, et ce jour-là, le marguilier toucha un mandat de 16 sols pour les carillons « lorsqu'on alla chanter le *Te Deum*. On lui délivra un autre mandat de une liv. « pour sonner 7 Bénédictions données pour implorer la protection du Seigneur afin qu'il lui plût de nous *préserver de la peste.* »

LA BÉATIFICATION DE JEANNE DE CHANTAL, avec les cérémonies qui l'accompagnèrent furent un véritable rayon de soleil pour Annecy après les horreurs de la guerre et la peur de la peste. En voici le récit, d'après le Secrétaire du Chapitre:

1752, 27 Avril. — RELATION ABRÉGÉE DES PRINCIPALES CIRCONSTANCES DE LA SOLENNITÉ DE LA BÉATIFICATION DE LA MÈRE DECHANTAL, PREMIÈRE SUPÉRIEURE DE L'ORDRE DE LA VISITATION, COMMENCÉE LE 29 AVRIL ET FINIE LE 2e DE MAY. (Rd Nouvelet, Secrétaire de la Collégiale.)

Premièrement, tous les Corps du Clergé, tant Séculier que Régulier, si l'on en excepte MM. de la Mission et les RR. PP. Barnabites, qui ne sont point en coutume d'assister aux solennités publiques, assemblés à la Cathédrale par ordre de Mgr Dechaumont, se sont rendus processionnellement, au son de toutes les cloches, au Premier Monastère de la Visitation, où est le corps de la Bienheureuse, en chantant l'hymne « *Fortem virili pectore* », avec S. G., revêtue de ses habits pontificaux, qui a bien voulu fermer et honorer de sa présence la procession, où, étant arrivé, le Rd P. Succarelly, Visiteur Général de l'Ordre des Religieuses et Postulateur de cette cause à Rome, présenta à notre Illustre Pontife, en le haranguant par un court discours latin, le Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIVe aujourd'hui régnant, par lequel il a déclaré et déclare Madame Dechantal Defremiot, Première Mère de l'Ordre de la Visitation, *Bienheureuse*, tant à cause des vertus héroïques qu'elle a pratiquées pendant sa jeunesse, son mariage, sa viduité et tandis qu'elle a été religieuse, que pour les miracles qu'il a plû au Seigneur d'opérer par son intercession.

Ensuite, notre Illustre Prélat, fatigué par la longue et lente marche de la procession, épuisé encore et affaibli par une précédente maladie, empressé d'ailleurs de faire politesse à Mgr de Rolland, Archevêque de Tarentaise, qui tenait chapelle dans la dite Eglise de la Visitation aussi bien que Mgr de Belley, lui a décerné tous les honneurs de la solennité en le priant de tenir sa place et de continuer cette sainte cérémonie, et aussitôt, Mgr, après s'être vêtu des habits pontificaux, a fait publier le Bref du Souverain Pontife par Mr Devidonne, Prévost de la Cathédrale, qui est monté en chaire, revêtu de la chappe, pour en faire la lecture, et auquel la joye que lui causait cette auguste solennité et le souvenir de porter une chappe travaillée par la Bienheureuse Mère de Chantal, procurait assez de larmes pour supprimer ses paroles, tarir son éloquence et

le mettre pour ainsi dire hors de lui-même par des enthousiasmes capables de pénétrer les plus innocens comme les moins pénitens. Mgr l'Archevêque, après la lecture de ce Bref, a entonné le *Te Deum* qui a été chanté par les deux Musiques (Cath. et Collég.) et ensuite a donné la Bénédiction du T. St Sacrement; ce qui, étant fait, les Corps se sont retirés processionnellement à la Cathédrale, en chantant le *Te Deum* où, étant arrivés, M. le Prévost a dit l'Oraison de l'Action de Grâces, pour finir la cérémonie de ce jour.

Secondement, 30e d'Avril, Premier jour de la Solennité, la Cathédrale est allée processionnellement les matin et soir à la dite Eglise où Mgr de Rolland, Archevêque de Tarentaise, assisté de MM. de la Cathédrale, a célébré pontificalement les Saints Mystères, officié à Vêpres, prononcé l'éloge de la Bienheureuse de Chantal avec toute l'éloquence possible et a donné ensuite la Bénédiction du S. Sacrement.

Troisièmement, 1er Mai. MM. de la Collégiale, pour seconder les intentions de Mgr de Bellay, se sont relâchés en faveur de ce grand Evêque des droits qu'ils avaient d'officier le 3e jour, et sont allés processionnellement les matin et soir, audit Premier Monastère en chantant l'hymne « *Fortem virili...* », où Mr Coppier, Doyen de la Collégiale y a célébré solennellement la messe, officié à Vêpres et donné la Bénédiction. Le Chan. Floccard de la même Eglise Collégiale a prononcé l'éloge de la Bienheureuse avec beaucoup de netteté et d'éloquence.

Quatrièmement. Le 2e jour de May, Mgr de Bellay, assisté de MM. de la Cathédrale, qui prétendent avoir droit, quoique chimériquement, d'être les seuls à servir Messeigneurs les Evêques lorsqu'ils officient pontificalement, a célébré les Saints Mystères dans ladite Eglise avec toute la pompe et la majesté possible, a tenu chapelle aux Vêpres, a entendu l'éloge de la Bienheureuse par Mr Conseil, Gd Vicaire et Official, et ensuite a donné la Bénédiction, jour où a fini cette solennité.

MM. les Syndics et Conseillers de la Ville n'ont pas moins marqué leur dévotion, leur ferveur et leur zèle que le peuple, dans cette sainte solennité par leur assiduité à assister aux Offices qui se sont célébrés dans cette Eglise;

ils ont même, pour rendre la fête plus complète et pour augmenter la joye des peuples et d'un grand nombre d'étrangers que cette solennité avait attirés dans la Ville, fait tirer les boites et ordonné des illuminations pendant les 3 jours et fait prendre les armes aux bourgeois. »

1752. — RELATION DE LA SOLENNITÉ FAITE AU SECOND MONASTÈRE DE LA VISITATION, AU SUJET DE LA BÉATIFICATION DE MADAME DECHANTAL.

« La solennité de la Béatification de Mme de Chantal a commencé dans le Second Monastère de la Visitation le 1er de Juillet par le *Te Deum*, chanté par MM. de la Cathédrale, environ sur les trois heures qui ont ensuite donné la Bénédiction.

Le second Juillet, MM. les Chanoines de la Cathédrale ont officié solennellement en y chantant la messe et vespres et M. Ducret, Chan. de la Cathédrale y a prononcé l'éloge de la Bienheureuse avec toute l'éloquence et l'élégance possible; après quoi, ils ont donné la Bénédiction.

Le second jour, MM. du Séminaire s'y étant rendus processionnellement dans l'Eglise du Second Monastère, y ont chanté la Messe, Vespres et donné la Bénédiction. M. Girardin, Lazariste, a brillé dans l'éloge qu'il a prononcé de la dite Bienheureuse Mère, tant par son éloquence que par son beau débit.

Le troisième jour, MM. les Chanoines de la Collégiale se sont rendus en procession dans la dite Eglise où étant arrivés, M. le Doyen Coppier a célébré solennellement la Messe, officié à Vespres et donné la Bénédiction du st Sacrement, par où a fini cette solennité. M. Bouvet, Chan. de la Collégiale a prononcé l'éloge de la Bienheureuse d'une façon à ne pas s'attirer moins d'applaudissements que ceux qui l'avaient précédé. »

Signé: Nouvelet, Chan. et Secrét. de la Collégiale.

LE JUBILÉ DE 1752 ne put être présidé par Mgr notre Evêque, fatigué. La Mission préparatoire commença le 20 Août et fut prêchée par les Lazaristes. « Il est impossible de décrire le zèle que tous ces Messieurs d'Eglise ont fait paraître pendant ces trois jours à administrer jour et nuit les Sacrements... »

Les recettes furent de 764 liv. et les dépenses de 405 liv.

LE BLANCHISSAGE DE L'EGLISE fut fait pendant le mois de Mai 1753, et pendant ce temps « les Offices se font à St Maurice, sauf la récitation du Bréviaire, en Sacristie de Notre-Dame. »

UNE NOUVELLE ÉCOLE DE GARÇONS fut créée en 1754 et en Fév. 1755, « le Sr Devaud établi Abécédaire dans cette Ville désire obtenir une place (pour lui et ses élèves) dans l'Eglise de céans et assister à la Messe; le Chapitre lui permet de se choisir une place pourvu qu'elle n'incommode point aux Ecoles de Filles. »

UNE POMPE A INCENDIE fut achetée en Juill. 1755 et les « Nobles Syndics prient instamment la Collégiale de donner des marques de sa générosité; le Chapitre toujours disposé à se prêter pour le bien public ordonne au Trésorier de compter 10 sequins pour l'achat de la dite pompe nécessaire pour éteindre le feu lors d'un incendie. »

LE DÉCÈS DU RD SGR DOYEN COPPIER arriva le 22 Août 1755, à 7 h. du matin, après quelques jours de maladie. « Il a rendu, près de 30 ans qu'il fut tant Chanoine que Doyen, des grands services à son Eglise, édifié tous ses Confrères par sa piété non interrompue, et le 23, sur les 11 heures du matin a été enseveli dans le Chœur, à côté de la lampe, sous la pierre où sont inhumés presque tous les RR. Doyens, du côté de l'Evangile. »

L'ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR fut assez mouvementée. « Le 23, à l'issue de la messe, a été élu Doyen par inspiration Rd Videt, Chanoine de céans, Confesseur de S. A. R. Madame l'Infante Duchesse de Savoie.

Rd Videt répond de Turin une lettre pleine de reconnaissance tout en laissant entrevoir qu'il ne pourra accepter « à cause des ordres supérieurs et des grâces de S.A.R.» Le Chapitre lui répond: «...ou le Roy veut vous donner un Abbaye ou un Evesché dont certainement vous êtes digne; l'Abbaye n'est pas incompatible avec le Décanat; en attendant que l'Evêché arrive, pous pouvez accepter le Décanat.»

Le Chanoine répond que « le Roy lui a signifié l'ordre de donner sa démisison de Doyen » et le 15 Sept. 1755, le Chapitre choisit, à mains levées, comme nouveau Doyen,

Rd Milliet, étudiant à Paris, âgé de 22 ans, qui sera prêtre dans deux ans. Ce dernier accepte avec reconnaissance, mais la prise de possesion n'eut lieu que le 12 Août 1756, par son procureur, le Prévost de la Cathédrale, Rd de Vidonne de St Ange.

XXVII. – Louis Joachim Gratien MILLIET d'ARVILLARS (1755-66)

Il naquit à Chambéry en 1753 et était Doyen à Moûtiers à 18 ans. Pourvu d'une Abbaye à Boulogne en Picardie, il continua à résider à Paris et le Chapitre de Notre-Dame se plaignit plusieurs fois de cette non résidence à Annecy; voici ce qui est relaté en Sept. 1761: « Notre Doyen l'Abbé d'Arvillars enfin venu de Paris a assisté aux Vespres entouré du Chapitre puis s'est excusé sur son délai à venir voir son Chapitre après son arrivée à Chambéry. Il résigna ses fonctions de Doyen en 1766. »

Notes sur l'année 1758. — « Cette année est très mémorable par les différents désastres qui l'ont partagée. Le 17 Avril dernier, il est tombé quelques doigts de neige qui, la nuit suivante, occasionna une forte gelée qui a perdu le bouton de la vigne qui poussait déjà fortement, qui a même fait sécher la tige de celle-ci bien avant. — Heureusement les bleds n'ont pas souffert d'une certaine façon. — Si la vigne, dans la suite, est venue à repousser de façon à donner quelque lueur d'espérance, elle s'est évanouie par l'affligeante continuité des pluyes qui ont commencé vers la St Jean et n'ont cessé que le 26 Juill. suivant.

Le débordement du lac a été tel qu'on allait à batteau par le grand chemin du Pasquier à Albigny; que l'eau du Pasquier arrivait près du Puits de St Jean; que le Grand Canal avait un gros bras dans les rues de la Halle, du Pont Moran et de St François.

La calamité était d'autant plus accablante qu'elle se faisait sentir au milieu de la moisson, ou plutôt lorsqu'elle n'était qu'entamée, après la triste récolte de l'année précédente qui avait presque totalement manqué en grains pour le plat pays (en plaine).

Pour fléchir la colère du Seigneur, Mgr notre Evesque a ordonné un jour de jeûne avec une station à St François de Sales où tous les Corps ont assisté. Le St St a été exposé 3 jours à la Cathédrale et ici un jour seulement pendant les Offices.

Enfin, par un surcroît de malheurs, il est tombé, le 21 sept., de la neige dans les montagnes, qui a perdu les bleds qui n'y était pas encore moissonné et a causé un froid préjudiciable aux bleds de la plaine, qui ont été enfin perdus par la bise violente, et l'ouragan survenu le 16-17 oct., lequel a renversé bien des arbres et des toits de maison à la campagne, ce qui a été le dernier coup fatal pour les vignes.

La seule ressource que la Providence ait laissé à cet égard est une certaine abondance de fruits avec lesquels on a fait du cidre.

Le Jubilé de 1759 commença par la Mission prêchée du 19 août au 2 sept. par les Lazaristes. Le Chapitre remarque que Rd Biord, Vicaire Général, dans son sermon du 6 sept. sur les Indulgences n'a jamais nommé les Grands Pardons. Le 8 sept. on a fait la « Procession vouée par le Roi de Sardaigne Victor-Amédée. On remarque que les deux fonctions de Me de Musique et d'organiste sont remplies par deux membres de la Collégiale. Le nombre des Musiciens de Notre-Dame est de 6 et clui de la Cathédral ne monte qu'à 5, mais les deux Musiques ont participé à ces fêtes. Le total des recettes est de 1.292 liv. et les dépenses 455 liv.

La Mission des Capucins de 1762 se termina le 5 déc. par la plantation d'une Croix au bas du Couvent des Capucins, où le Chapitre est allé en procession.

Mort de Mgr de Chaumont. — « Le 1er août 1763, Mgr notre Evesque Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont est tombé sur les 7 heures du matin par la fenêtre de sa chambre, par un mouvement de phrénésie, où l'avait jeté sa maladie. Et, par un miracle de la providence, étant tombé sur une bûche qui, lui traversant la cuisse, soutint l'effort de la pesanteur et sa tête fut préservée. Alors,

revenu à lui-même, il marqua jusqu'à la fin les plus grands sentiments de piété, et se faisant avant toutes choses administrer les Sacrements.

Le 2 août, à 1 h. après minuit, il expira tranquillement. Ledit jour, à 3 h. après-midi, le Chapitre y est allé en Habit de Chœur, précédé du Vicaire de St Maurice portant l'étole, faire sa station après MM. de la Cathédrale, en y récitant Vespres des Morts auprès du Corps du Prélat, qui était exposé dans la Salle de l'Evêché.

Le 3 août, sur les 7 h. du matin, a commencé la pompe funèbre; le Vicaire de St Maurice portant l'étole, précédait la Croix; le Chapitre est allé en Habit de Chœur au-devant de l'Evêché pendant la levée du corps; ensuite, il s'est rendu, précédé du Corps Régulier, à la Cathédrale où il s'est placé dans les stalles à gauche, comme il est d'usage le jour de la naissance du Roi.

Six de nos chanoines faisaient le deuil avec les parents de l'illustre défunt. On est allé directement à la Cathédrale, parce que le corps qui était même caché se corrompait. On y a chanté un Nocturne des Morts avec 5 Responsoires. Ensuite, on est allé dans le même ordre à l'Eglise St François de Sales où le corps a d'abord été inhumé, à cause de l'infection; et, pendant le Service, notre Musique y a fait sa partie avec celle de St Pierre.

Le 9 août, le Chapitre a fait un Service Solennel pour l'Illustre défunt et MM. de la Cathédrale l'avaient fait le jour précédent.

Ils ont fait ce même jour 4 nouveaux Grands Vicaires, à savoir, M. le Prévot de St Ange; M. Buaz, archidiacre; M. Duret et M. Viviant.

En nov. le Chap. délibère d'acheter pour l'usage de notre acristie l'aiguière d'argent de feu Mgr notre Evêque à raison de 5 liv. 4 s. l'once.

Cérémonial observé au sujet de la nomination et du sacre de Mgr notre Evêque. — « Le 28 juill. 1864, on a sonné dans cette Eglise comme dans les autres, au sujet de l'arrivée des Bulles de Mgr notre Evêque, Jean-Pierre Biord, natif de Samoins en Faucigni. Dr en Sorbonne, Chan. de la Cath. et Vicaire Général sous feu Mgr

de Chaumont, préconisé à Rome, le 9 de ce mois, nommé à l'Evêché de Genève par S. M. Charles-Emmanuel III, à qui Mgr de Chaumont l'avait désigné pour son successeur.

Le 19 mai dernier, à la première nouvelle de sa nomination, le Chapitre fut le complimenter et fit sonner le soir les cloches en carillons.

Le 29 juill. 1764, jour du Dimanche, au sujet du Sacre de notre nouvel Evêque, on a chanté à la Cathédrale le *Te Deum* en actions de grâces. Le Chapitre, à l'invitation de MM. les Vicaires Généraux s'y est rendu en habit de Chœur ainsi que les autres Corps.

Le 30 juill. le Chapitre a fait chanter à son tour le *Te Deum* en musique au son des cloches, auquel ont assisté MM. les Syndics et Conseil de Ville; ensuite a été chanté le *Veni Creator;* enfin, a été donné le salut où l'on a dit la Collecte pour l'Evêque.

Le 31 juill. le Chapitre, de concert avec MM. les Syndics et Conseils de Ville, a chanté le *Te Deum* en l'Eglise de St Maurice et le reste comme il s'était pratiqué à Notre-Dame; tous nos Messieurs y ont assisté en surplis.

Le 29 août, ont été députés les RR. Chardon et Dépollier, curé de St Maurice, pour aller au devant de Mgr notre Evêque qui revient aujourd'hui de Turin pour prendre possesion. La plupart des Cathédraux lui sont allés au devant avec les bourgeois. Sur les 6 h. du soir, nos Messieurs en Corps allèrent se ranger en haie au bas de l'escalier de son palais pour le saluer au moment de son arrivée.

Le 29 du courant, à 9 h. du matin, il a pris possession de la Cathédrale de cette manière : notre Corps avec la Croix de St Maurice, et tous les réguliers ayant leur Croix, se sont rendu directement de chez eux à l'Eglise de St François de Sales, où Mgr, arrivé en particulier, se mit à genoux au bas du Me Autel, fut revêtu des habits pontificaux et les deux chappiers de la Cathédrale entonnèrent le *Te Deum.* La procession a ensuite commencé, les Religieux chacun en leur rang suivant l'usage, les Pénitents Noir à la tête de tous; notre Musique chantait à l'alternative avec celle de la Cathédrale, selon l'usage.

A St François, le Chapitre était placé comme le jour de la Naissance du Roi.

L'inconvénient imprévu pour notre Chapitre a été que les Séminaristes, qui étaient tous en surplis en la Sacristie de la dite Eglise (quand même le Prélat n'en eut demandé que 8 pour porter les mîtres et le servir), se rangèrent sous la Croix de la Cathédrale, qui n'a aucune juridiction sur le Séminaire, ainsi qu'il conste par les titres de l'érection du Séminaire. Nos Messieurs étaient sur le point de se retirer (et ils ont reconnu après que c'était le parti qu'il fallait prendre en se retirant par la Sacristie), attendu que les Séminaristes sont de la juridiction de la Paroisse de St Maurice et que c'était un manquement contraire aux usages et à la transaction de 1605. Plusieurs de nos Messieurs étaient encore sur le point de se retirer au bas des degrés de la dite Eglise, mais, pour ne point faire un éclat, on aima mieux prendre le parti de la modération et de marcher. Arrivé sur le perron des Cordeliers, quelques-un de nos Messieurs se retirèrent; les autres allèrent prendre place aux stalles, comme au jour du Synode.

Le Chapitre avait prêté ses belles tapisseries pour la décoration de l'intérieur de l'Eglise des Cordeliers.

Le même jour, 29 août, la milice bourgeoise a pris les armes, et sur les 8 h. du soir, il y eut illumination et un feu de joie auquel le Prélat mit le feu au son de toutes les cloches. »

Le 29 sept. suivant, le Chapitre a délibéré de présenter une requête au Sénat contre MM. de la Cathédrale au sujet de l'innovation introduite de leur part, le jour de l'installation de Mgr, en admettant les Séminaristes sous leur Croix.

La démission du Rd Doyen d'Arvillars fut notifiée par lettre datée de Paris le 31 déc. 1765 et lue au Chapitre le 19 janv. suivant. Le même jour, fut élu à l'unanimité Rd Prévost; bien que non gradué, on regardait son titre de Professeur comme l'équivalent.

XXVIII. — Antoine PREVOST (1766-1773).

Né à Faverges d'une famille de notaire, il fit ses études de Philosophie à Paris et était très versé dans les langues

hébraïque et grecque. Prêtre en 1727, il fut Prof. de Théol. et Préfet du Collège Royal d'Annecy. Chanoine de N.-Dame, il fut élu Doyen le 19 janv. 1763 et mourut le 17 nov. 1773.

Les Grands Pardons ou Jubilé de 1766 furent annoncés officiellement par Mgr Biord qui évoqua le souvenir de Saint François de Sales présidant et officiant pontificalement aux offices de 1605. Une des affiches a été conservée; elle contient en tête trois gravures sur bois, la Ste Vierge à l'Enfant ayant St Pierre à sa droite et St Paul à sa gauche.

Mgr porta le St Sacrement sous un dais escorté de 4 fusiliers de la Garde Bourgeoise et suivi par deux des Aumôniers de S. G. dont l'un portait une mître, à la tête de six séminaristes qui en portaient aussi chacun une. MM. les Syndics y assistèrent en robe précédés par le Secrétaire du Conseil, le Trésorier et les serviteurs de Ville en manteau, suivi de tous les conseillers municipaux. « La Police avait fait fermer les boutiques mais n'avait pas fait balayer les rues. Le Chœur avait à peine récité le *Salve Regina* que le Valet de Sacristie de la Cathédrale reprit les dix mîtres qu'il avait placées lui-même sur les crédences latérales de notre Grand Autel. « Ici était, dit-il, l'ordre de ses maîtres ». Le 8 sept. Mgr administra le Sacrement de Confirmation à tous ceux qui se présentèrent entre midi et 1 h. 1/2... On a été édifié de la station continuelle que les Confrères et Sœurs du St St ont faite devant l'Auguste Eucharistie exposée dans la chapelle N.-D. de Liesse... On a compté près de 25.000 communions pendant ces trois jours distribuées dans les différentes Eglises de la Ville et des Faubourgs... Les recettes furent de 1.432 liv. et les dépenses de 432 liv.

Le décès de Rd Vidot, Confesseur de Mme Royale qui laisse plus de 6.000 liv. avec beaucoup d'ornements pour le culte divin, fut commémoré par un service solennel à N.-Dame le 25 avril 1766. La Cour et le Public ont regretté ce saint prêtre mort à Turin le 21 avril.

Le Synode de 1767 fut l'occasion d'une défense qui dut faire sensation. Au moment où la procession du Synode se mettait en marche dans la Cathédrale, le Procureur

Fiscal interdit, sous peine d'excommunication, au recteur de St Maurice de porter l'étole en cette Procession.

LE PASSAGE A ANNECY D'UN PRINCE LIBANAIS, en mai 1768, est souligné comme suit: « A comparu, le turban à la main et la tête nue, haut et mendiant Prince Kivan Nassar, Souverain du Mont Liban, auquel a été accordé un ducat de Holande pour la rançon de son neveu captif chez le Turc. Il avait pour truchement un Prêtre Romain et pour cortège un Oriental plein de respect pour sa personne. »

LA CANONISATION DE JEANNE DE CHANTAL est un événement important pour la vie religieuse d'Annecy et nous en donnons le récit in-extenso.

JOURNAL DE LA FÊTE CÉLÉBRÉE A ANNECY EN 1768, POUR LA CANONISATION DE STE F. F. FRÉMIOT. — Le 30 août, sonnerie solennelle dans les principaux clochers de la ville, sur les 7 h. du matin, pour l'arrivée de Mgr Claude-Humbert de Roland, Archevêque de Tarentaise.

Le 31 août, visite du Chapitre Collégial à Mgr l'Archev. de Tarentaise par le Rd Doyen, Chantre et 2 Chanoines.

Le 3 sept., exposition d'un tableau de la Sainte sur les 4 portes (de la ville) et devant l'Hôtel de Ville, pour toute l'Octave. Sonnerie solennelle dans les principaux clochers, sur les 10 h. du matin, pour l'entrée de Mgr Pierre François de Sales, Evêque d'Aoste. Assemblée du Régiment du Chablais pour la revue annuelle, avancée de quelques jours, à cause de la solennité. Ce Régiment a été cantonné au château.

PROCESSION GÉNÉRALE POUR L'ETENDARD DE LA SAINTE. — Exacts à l'heure fixée, nous apprîmes que la Cathédrale avait commencé les Vêpres solenelles dans l'Eglise de la convocation. Pour éviter un trouble, nous différames notre marche. Une heure entière s'écoula avant que la fin de cet Office nous fût annoncé. Alors, précédés par les Sœurs et Confrères du St St, accompagnés par la Croix et le Vicaire de l'Eglise Paroissiale, suivis par le Corps du Conseil de Ville, nous nous rendimes dans l'Eglise de St François de Sales, en ordre de Procession Solennelle et en chan-

tant l'Hymne des Saintes Veuves. Les Confrèrs s'arrêtèrent au Vestibule. Nous allames avec notre Massier, nos deux Croix et le Vicaire de St Maurice, occuper le côté droit du Sanctuaire, selon l'usage. Le Corps de Ville alla de même prendre sa place ordinaire dans la Chapelle des Saints Innocents.

Bientôt après, les deux Chanoines de la Cathédrale qui faisaient la fonction de chantres entonnèrent l'hymne *Fortem Virili.* La première strophe fut achevée par le chœur de cette Eglise; ensuite, nos deux chantres, le bourdon d'argent à la main, reprirent l'intonation de la même hymne. Lorsque nous eumes fini nous-même la première strophe, la deuxième fut chantée par le chœur cathédral puis reprise par le nôtre et ainsi de suite jusqu'à la fin de la Procession.

Dès le commencement de la deuxième strophe, on vit marcher processionnellement sous leurs Croix respectives:

1°) Les Sœurs du St St et celles de Ste Croix ensemble.

2°) Les Confrères du St St présidés par leur Prieur.

3°) M. le Marquis de Sales-Tréson.

4°) Les Pénitents de Ste Croix.

5°) Les PP. Capucins; les Cordeliers; les Dominicains.

6°) Les Chanoines du St Sépulcre.

7°) Un nouveau corps ecclésiastique, composé des Clercs du Séminaire et de quelques Prêtres de la campagne, auxquels s'était joint l'archiprêtre des Machabés, Rd Bonnardi.

8°) La Collégiale d'Annessi, dans le même ordre et les mêmes insignes, qu'elle était venue de son Eglise. Le Massier précédait les deux Croix portées sur la même ligne, la capitulaire à droite et la paroissiale à gauche. Immédiatement après paraissait le Vicaire de St Maurice, revêtu d'une riche étole sur le surplis. Suivaient les six Clercs de Chœurs, chacun en aube et en tunique. Succédaient les 4 habilités, 5 étudiants tonsurés et le curé d'une paroisse voisine, tous en surplis. Sur leurs pas, venaient les Prêtres d'Honneur, les Chanoines (sur lesquels il y en avait 2 de la Roche, le Chantre et le Doyen) en grands habits de chœur. La marche était fermée par les 2 Chanoines chargés de la Chantrerie, en chappe et avec le bourdon d'argent.

9°) La Cathédrale était en 3 distributions. La première comprenait le Massier, la Croix des Clers de Chœur, les habilités et les Chanoines, dont le nombre était grossi par deux ou trois Cathédraux étrangers. La deuxième contenait les Evêques d'Aoste et de Tarentaise en rochet et camail, les Aumôniers et Domestiques de ces Prélats; de plus, 2 prêtres romains, Religieux des Ecoles pies, nommés Maroni, l'un desquels avait été Postulateur de la cause de la Sainte. La troisième renfermait les 2 Chantres en chappe et en mîtres avec le bourdon d'argent, les Ministres et les Officiers des grandes Cérémonies; l'Evêque de Genève, vêtu pontificalement, et sa maison.

Ainsi marcha le Clergé; il fut suivi par les 4 Serviteurs de Ville, par le Secrétaire et Thrésorier de Ville, par les Greffiers de la Préfecture, par le Juge-Mage et son Lieutenant, par l'Avocat Fiscal et son Substitut, par les Conseillers Municipaux, par plusieurs Gentilshommes et Bourgeois notables.

On alla d'abord en cet ordre jusqu'au Second Monastère de la Visitation. La Cathédrale et la Collégiale furent les seuls Corps Ecclésiastiques qui entrèrent dans l'Eglise de ce Monastère.

Un Etendard de la Sainte, élégant et facile à porter, y était déposé dans le Sanctuaire; l'Evêque Officiant l'encensa. Ensuite, dès qu'un Motet et l'Oraison de la Sainte furent chantés, on se remit en marche avec cet Etendard. Il fut porté entre la première et la deuxième distribution de la Cathédrale par un clerc de Séminaire, dans tous les quartiers de la Ville, au carillon de toutes les cloches. Quatre Chanoines de la Cathédrale, en habit de chœur tenaient les cordons de cette bannière. Les PP. Maroni l'accompagnaient, un cierge à la main.

Le grand Etendard de la Canonisation, béni par le Pape, porté en triomphe à Rome et envoyé aux Visitandines de la Sainte Source par le Cardinal Protecteur de l'Ordre, avait été exposé devant l'Eglise de St Jean, par la crainte qu'il n'essuyat en procession quelque échec. Lorsque la troisième distribution de la Cathédrale fut arrivé à ce reposoir, on fit une courte halte, durant laquelle notre Pontife vénéré bénit cet Etendard et ordonna de le

reporter sur le champ au Premier Monastère de la Visitation.

Au retour de la Procession, chaque Corps reprit sa première séance. Cependant, le Pontife s'arrêta quelque temps avec les Officiers et ses Ministres au milieu de la nef, soit pour rendre de nouveaux honneurs au grand Etendard, soit pour le faire élever à la voûte. Cette opération finie, Mgr retourna au Trône Pontifical, où le Rd P. Postulateur harangua S. G. en latin et lui présenta de la part de Sa Sainteté, le Décret de Canonisation. Ce Décret était en langue latine; cependant, un des assistants Latéraux le lut tout entier, en dalmatique, dans la haute chaire. Cette lecture ne fut pas achevée que Mgr, en chappe, mître et crosse, monta dans la même chaire, pour faire une exhortation au peuple. Ensuite, il vint entonner le *Te Deum*. La Musique présidée par notre Maître de Chapelle, chanta cet hymne puis le *Tantum Ergo*. Enfin la cérémonie du 3 sept. fut close par la Bénédiction Solennelle du St Sacrement.

Nous nous retirames avant la Cathédrale, à la lueur de deux flambeaux. Notre Confrérie et le Corps du Conseil de Ville nous accompagnèrent.

Dès les 7 h. du soir, illumination dans toute la ville.

4 sept. Dimanche, Mgr l'Evêque de Genève, assisté et servi par la Cathédrale, officia pontificalement à la Messe, à Vêpres et à la Bénédiction, sans que les Syndics y parussent ni le Corps du Conseil.

L'éloge de la Sainte fut prononcé par Mgr l'Evêque de Tarentaise. Cet illustre Pontife déploia dans ce discours cette éloquence majestueuse qui lui a mérité le titre de « Prédicateur ordinaire des Rois de France et de Pologne ».

Notre Chapitre n'assista qu'à la Procession Générale de la Relique. Cette cérémonie fut différée à cause de la pluie jusqu'à 2 h. 1/2 après-midi. On ne sortit pas hors des murs de la Ville; à cela près, on y observa le même cérémonial qu'à la Procession de l'Etendard; même nombre de Corps, même rang, même ordre, mêmes insignes, même chant, même sonnerie. Il n'y eut aucun changement que dans la deuxième distribution de la Cathédrale. La Châsse de la Relique y fut placée sous une escorte de

soldats grenadiers. Elle était précédée de deux Thuriféraires, portée par 4 hommes revêtus d'aube, surmontée par un dais confié à des Clercs du Séminaire, entourée par 4 Barnabites en tunique, par 4 Chanoines de la Cathédrale en chappe et en mître mais sans bourdon, par 12 à 16 flambeaux dont 4 aux armoiries de Mgr Biord, les autres à l'écu de la Visitation. Outre cla, on voyait dans la même distribution le Colonel du Chablais en fonction d'officier subalterne, 5 ou 6 Sœurs Tourières un cierge à la main, les PP. Maroni en manteau long, l'Evêque d'Aoste en camail et en rochet, enfin la Maison de ce Prélat. L'Archevêque de Tarentaise n'assista pas à cette procession. Au retour, le Rt de Chablais, rangé en bataille devant l'Eglise St François, salua la relique.

Dès les 7 h. du soir, illumination dans toute la ville.

Le 5 Sept., lundi, le Rd Doyen et le Chapitre de N.-D., se rendirent deux fois dans l'église St François, en appareil et en ordre de Procession Solennelle. Chaque fois, non seulement ils furent précédés par les Sœurs et Confrères du Saint Sacrement, mais encore suivis par les Syndics et les Conseillers de Ville en corps.

Le Sgr Doyen, dans tout le cours des deux processions eut pour vêtement une aube, une étole et une chappe; dans toutes les fonctions, il eut aussi auprès de sa personne deux Prêtres d'Honneur, l'un habillé en Diacre et l'autre en Sous-Diacre.

Le matin, la marche fut ouverte sur les 9 h. 1/2 par l'intonation de l'Hymne des Saintes Veuves. A l'arrivée, le Rd Doyen chanta le Verset et Oraison de la Sainte. Ensuite on commença Sexte. Dès que cette Heure fut chantée, les deux Chantres chargés de la Chantrerie entonnèrent la Messe, durant laquelle un Chanoine assista en chappe le Doyen. Après la Messe, on chanta None, puis on se retira de la même manière et avec le même cortège qu'on était venu, mais par une route différente.

Après midi, on se mit en marche vers les 3 h. Le Doyen officia au Trône à Vêpres et au commencement de Complies. Sur la fin de ce dernier office, les trois Evêques nommés ci-devant arrivèrent pour le Sermon; en conséquence, Mgr de Genève dit le Verset *Benedicat vos*. Le tout achevé.

Mr Floccard, Chan. de notre Eglise chargé du Panégyrique, s'inclina profondément devant S. G. et, dans cette attitude, lui demanda sa bénédiction, mais Elle exigea qu'il la reçut à genoux. Néanmoins notre usage (conformément au Cérémonial des Evêques) exempte les Chanoines de cette posture. Le Panégyrique eut une foule d'auditeurs et d'admirateurs.

Le Sermon fini, Mgr de Genève bénit l'encens et M. le Doyen donna le Salut du Saint Sacrement. Enfin, nos deux chantres entonnèrent le *Te Deum*. Aussitôt, nous nous retirâmes processionnellement, précédés et suivis comme nous l'avions été le matin.

Sur les 7 h. du soir, les trois Evêques allumèrent un certain feu d'artifice dressé sur une espèce d'Arc de Triomphe, devant le portail de St François. Les spectateurs détournèrent les yeux pour entendre les salves et carillons qui accompagnaient ce spectacle. Dès la même heure, illumination dans toute la Ville.

Le 6 Sept., mardi, des trois parties qui desservent alternativement la paroisse St Maurice, il y en a deux, la 2e et la 3e qui, averties par la grande cloche de N.-Dame et appelées par le carillon de la paroisse, allèrent deux fois processionnellement de l'Eglise de St Maurice à celle de St François, dans l'ordre qui suit:

Le matin, sur les 10 h., marchèrent sur les pas du Massier: 1° un Aquarien chargé de la croix paroissiale et accompagné de 3 Clercs de Chœur, un avec le Bénitier et deux avec des cierges; 2° une bande de Musiciens militaires venus de Gex et soudoyés par la Ville. Cette bande était composée de 2 clarinettes, 2 cors de chasse et un basson; 3° deux habilités, 12 clercs de chœur, dont 8 du Séminaire et 4 du Collège, en surplis; 4° les Chanoines en surplis et en aumusse. Ils admirent dans leur rang un Chanoine d'Aiguebelle; 5° M. le Sacristain en chasuble précédé par un Diacre, par un Sous-Diacre et le Thuriféraire; 6° deux chantres en chappe et avec le Bourdon d'argent; 7° les Syndics et Conseillers de Ville en Corps. Durant la marche, les habilités entonnèrent, et le chant de chaque strophe fut suivi d'un air de la bande Musicienne.

A l'arrivée, dès que l'on eut chanté le Verset et l'Orai-

son de la Sainte, la Messe fut commencée. Aussitôt qu'elle fut finie, on retourna à St Maurice dans le même ordre qu'on était descendu.

Après-midi, la procession recommença vers les 3 h.; on observa le même cérémonial que le matin, mais M. le Sacristain, vêtu d'une aube, d'une étole et d'une chappe, n'avait ni Diacre ni Sous-Diacre. Il officia à Vêpres au Trône.

A la fin des Complies, les 3 Evêques entrèrent dans le sanctuaire; le P. Jacquier reçut la Bénédiction de Mgr de Genève; le Supérieur des Barnabites prononça un panégyrique digne de sa réputation.

Comme l'Evêque de Genève se retira sur la fin de ce discours, l'Archevêque de Tarentaise bénit l'encens pour la Bénédiction du St Sacrement. Ce Salut fut donné par M. le Sacristain. Ensuite, on entonna le *Te Deum* pour le retour qui fut semblable à la venue.

Dès les 7 h. du soir, 4e illumination dans toute la Ville. Aussitôt les 3 Evêques, à la prière du Conseil Municipal qui les accompagnait en Corps, allèrent, sous une escorte de la milice du Chablais, appliquer des flambeaux à un bûcher dressé au milieu du Paquier-Mossire. Ce spectacle, relevé par la sonnerie solennelle des cloches, par la musique guerrière de la bande française, par l'éclat lumineux de diverses fusées et par le bruit successif des mortiers, attira hors des murs hommes et femmes de tout état et de toute condition.

Le 7 Sept., mercredi, les Chanoines du St Sépulcre et les Religieux de St Dominique officient le matin et après-midi, à différentes heures. Cependant, il n'y eut qu'un panégyrique prononcé par l'éloquent P. Saillet, Dominicain de la Maison de Chambéry.

Le 8 Sept. (jeudi et Jour de la Nativité de la Vierge), l'Evêque d'Aoste célébra pontificalement la Messe et les Vêpres avec l'assistance de la Cathédrale. Le prédicateur fut M. l'Abbé Roger de Cevins, célèbre Chanoine de Saint Pierre de Genève.

A l'issue du Sermon, vers les 5 h. du soir, les différents Corps de la Ville s'assemblèrent à St François pour la procession votive qui se fait chaque année ce jour-là. L'Eglise

de la Cathédrale ne fut donc point, malgré la coutume, le lieu de la fonction. A cela près, on observa tous les rites usités. Les trois grands Pasteurs marchèrent à la suite de la Cathédrale, en rochet et en camail, sur la même ligne, l'Archevêque au milieu, l'Evêque d'Aoste à droite et celui de Genève à gauche; chacun avait derrière lui une partie de sa maison. Ce fut l'Evêque d'Aoste qui donna la Bénédiction du St Sacrement. Le Corps de Ville se retira avec nous.

Dès les 7 h., illumination et feu de joie au pré Lombard. Durant cet incendie religieux, le Régiment de Chablais, rangé au Paquier, fit quelques décharges.

Le 9 Sept. (vendredi), l'Office fut fait le matin et après-midi par les Franciscains de l'Observance. Leur P. Recteur, Mermoz, développa ses talents dans un long éloge de la Sainte.

Sur les 9 h. du matin, le Régiment du Chablais alla faire une station et une offrande. Mgr de Genève lui dit la Messe avec les honneurs de la guerre.

Le 10 Sept (samedi), le Régiment du Chablais posa les armes et laissa un piquet de grenadiers jusqu'à la clôture de la Solennité, à la requête et aux frais de la Visitation.

Sur les 8 h. du matin, les PP. Capucins vinrent processionnellement rendre leurs hommages à la Sainte. Deux d'entre'eux assistèrent S. G. Mgr de Genève qui leur dit une messe basse où communièrent les novices et les frères lais. Durant cette Messe, les Sœurs et Confrères de Ste Croix arrivèrent procesionnellement et firent une station près de la Basilique. Ensuite, les Prêtres de la Mission, accompagnés des Clercs du Séminaire, vinrent dans le même ordre chanter la Messe Solennelle sur les 10 h. et les Vêpres sur les 3 h. Si leur Maître de Cérémonie porta l'Etole le matin (ce qu'on n'a pu éclaircir) il ne le porta pas après-midi, du moins au retour.

Le panégyriste fut un Capucin français du Couvent d'Annessi; son discours dévoila son origine.

La Bénédiction fut donnée par Mgr de Genève avec assistance de 3 Cathédraux.

Sur le soir, illumination et feu de joie au Séminaire.

Le 11 Sept. (Dimanche et dernier jour de l'Octave), Mgr l'Archevêque de Tarentaise, assisté par la Cathédrale de Genève, officia pontificalement à la Messe, au *Te Deum* de la clôture et à la Bénédiction du St Sacrement.

Entre Vêpres et Complies, chantées par les Cathédraux, Mgr de Genève prononça un éloge moral et compassé de la Sainte, en présence des autres Evêques.

Dès les 7 h. du soir, cinquième et dernière illumination publique. Aussitôt qu'elle fut commencée, le Corps de Ville, escorté par des Grenadiers du Chablais, conduisit S. E. Mr le Marquis de Sales au Paquier-Mossière, pour mettre le feu à un nouveau bûcher. Cet embrasement se fit avec la même pompe qui avait accompagné le premier.

Telle fut la clôture de la fête.

Tous les jours de cette solennité ont été des jours de piété, de ferveur et de paix. A peine une troupe de filoux fut aperçue qu'elle prit la fuite. Nul trouble, nul désordre, nulle querelle.

Le Concours des Etrangers a été grand, mais il n'a pas répondu aux espérances. Entre les personnes distinguées, on a remarqué M. l'Abbé Deville, Doyen de Savoie; M. l'Abbé Dichat, Préfet de la Sainte Maison de Thonon; M. l'Abbé de Pingon, Comte de Lyon et M. Baitraz de Douci, Bénédictain et Sacristain de Nantua.

De ces 400 prêtres dont on avait annoncé la venue, il en a paru tout au plus 20 dans les cérémonies; quant au Clergé Régulier, tous les Corps ont été nombreux.

La Musique a été fournie et dirigée par notre Maître de Musique. Elle a été employée aux Offices de tous les Corps, excepté à ceux des Dominicains et des Cordeliers. Chaque jour, pièces nouvelles et pièces excellentes, au jugement des connaisseurs.

Notre sonnerie n'a pas fait le moindre honneur de la fête. Elle a été solennelle le lundi et jeudi pour tous nos Offices; les autres jours, elle a été exécutée conformément à la délibération du 1er Septembre.

Outre les illuminations que nous avons contées, il y a eu dans les carrefours des pots à feu renouvelés chaque nuit aux frais de la Ville.

Nous ne parlons pas du saint Temple où l'Octave a été célébrée; la décoration intérieure en était très élégante, mais la façade couverte de diverses armoiries et de vieux emblèmes sans devise, était d'ailleurs cachée par des pins et par une charpente qu'on appelait Arc de Triomphe. Il s'en fallait de beaucoup encore que l'inscription de cet Arc fut un ouvrage de goût et de génie; elle contenait (en 15 ou 16 lignes latines) 5 ou 6 phrases disparates et décousues, des expressions cherchées et trouvées avec peine, une construction hyperbolique et forcée, un galimatias inintelligible.

Au reste, comme on avait publié presque sur les toits que l'on voulait rendre aux Evêques Etrangers tous les honneurs possibles, la distribution de la Cathédrale dans les premières processions causa de la surprise; car, loin de penser que les Officiers de sa Chantrerie eussent le pas sur un Archevêque et un Evêque, le public s'attendait à voir ces Prélats marcher en chappe après notre Pontife, conformément au Cérémonial des Evêques.

(Extrait du Registre Capitulaire de la Collégiale Notre-Dame, conservé aux Arch. Départ., série G.)

UNE BIBLIOTHÈQUE DE 2.075 VOLUMES est léguée au Chapitre Notre-Dame, en Sept. 1770 par le Chanoine Grandis, natif d'Annecy, qui avait préparé lui-même sa bière et le luminaire nécessaire à sa sépulture. »

PRINCIPALES CIRCONSTANCES DE LA MISSION FAITE PAR LES RR. PP. CAPUCINS DÈS LE 10 DÉC. 1770 JUSQU'AU 7 JANVIER 1771.

Une 8e révolution de 7 années a rappelé à Annessi, dans l'Eglise Collégiale, l'élite des Capucins de Savoie, pour la Mission fondée par Mr de Marni.. Cette troupe choisie était présidée par le Premier Définiteur et composée de 5 prédicateurs auxquels, sur la volonté de Mgr de Genève, on a joint un conférencier venu d'Auvergne.

Le premier Sermon avait lieu après l'Office du matin; le second après la Grand'Messe; le catéchisme de midi 1/2 à 2 h. et la Conférence après les Vêpres.

Mgr a été très assidu au 2e Sermon et à la Conférence. Deux de nos Chanoines allaient le chercher et l'accompagner à son retour.

Le 30 Déc., dernier jour du Catéchisme, le Rd Recteur de l'Eglise Paroissiale, assisté par le P. Catéchiste, a fait l'examen des Enfants pour la Première Communion.

Le 1er janvier 1770, dès 8 h. du matin, les enfants et les filles admis pour la Communion, renouvelèrent les vœux du Baptême par l'organe du P. Catéchiste devant le baptistère orné et illuminé. De là, ils furent conduits sous la chaire où ce Père monta pour leur débiter un sermon. Ensuite, Mgr l'Evêque assisté par 2 de nos Chanoines en grand habit de chœur, leur dit à voix basse la Messe dans la Chapelle Notre-Dame de Liesse. A la Communion, le Père les aida à faire les actes, puis Mgr harangua sur l'Auguste Sacrement qu'ils allaient recevoir. Enfin, il les communia tous malgré leur grand nombre.

La Messe achevée, le Prélat infatigable leur administra le Sacrement de Confirmation, ainsi qu'à plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe. Ce ne fut pas assez encore; il leur donna de longs avis pour conserver les grâces dont ils venaient d'être comblés. La cérémonie ne se termina que vers le midi. Elle avait attiré une si grande foule qu'appelés après 10 h. à la Grand'Messe, nous ne pénétrames que très difficilement dans le chœur; il fut même impossible d'introduire sans danger les instruments de musique. Nous nous vimes donc réduits au plain-chant, mais l'orgue joua pendant la Messe, et les Offices furent psalmodiés.

Le même jour, dès le midi, on para la Chapelle de St Laurent; on y forma un chœur avec les bancs capitulaires du sermon et l'on y exposa sur l'autel l'ampoule du Saint Chrême.

Une cérémonie, apportée de Rheims sans doute par le P. Conférencier commença vers les 2 h. 3/4. Procession solennelle de la Sacristie à l'autel St Laurent où le Diacre chanta l'Evangile; Mgr entonna le Symbole de Nicée, le chant de la Préface, du Sanctus et Bénédiction de l'Evêque. Le conférencier parla près de 3/4 d'heure et renouvela les vœux du baptême en posture de suppliant.

Ensuite Procession dans les rues de la Filaterie, de la Halle, de la Perrière, de l'Ile et du Pont-Morant, au chant de l'*In Exitu Israel.*

Au retour à la chapelle St Laurent, Mgr baisa lui-même à genoux ce vase du St Chrême et le présenta au Clergé et aux Fidèles pour le faire baiser. Enfin. procession à Notre-Dame de Liesse où Mgr donna la Bénédiction Pontificale du St Sacrement vers les 5 h.

Le soir du 6 Janv., même procession solennelle au Pâquier du Sépulcre, tant pour aumôner l'Hôpital Général que pour bénir la Croix Missionale. On s'y rendit au chant de l'hymne *Vexilla Regis* et Mgr bénit la Croix.

Le 7 Janv., le P. définiteur prononça, après la Grand' Messe, le sermon de clôture. Ce fut, dans la péroraison, un tissu de compliments pour Mgr l'Evêque, pour les deux Chapitres, le Clergé, les Syndics, la Magistrature, la Noblesse, les citoyens et le peuple.

Le soir, Mgr qui n'avait annoncé que quelques avis, prononça un discours régulier où sa sagesse et sa sollicitude éclatèrent durant 1 h. 1/2 contre les vices ordinaires de la plus belle portion de son peuple et contre la lecture des livres hétérodoxes. Une déclamation ardente et soutenue, dont la longueur eut épuisé un orateur vulgaire, n'empêcha point ce Pasteur Apostolique de passer de la Chaire à l'Autel de N.-Dame de Liesse pour donner la Bénédiction Solennelle du St Sacrement.

A L'OCCASION DU JUBILÉ DE 1770, on exposera des troncs dans les Eglises N.-Dame et St Maurice, et les aumônes qui s'y trouveront confondues avec celles des autres stations (la Cathédrale et St François) seront divisées par égale part entre notre Hôpital, le Grabat et l'Hôpital Général.

Mgr écrit à Rome pour que la durée du Jubilé de N.-D. soit portée de 3 à 6 jours. Il rappelle les Bulles du 14 des calendes de Mars 1388 et celles des calendes d'Avril 1391, ainsi que le souvenir de St François de Sales qui gagna cette Indulgence.

Le 22 août, le Chapitre reçoit de Rome deux Brefs sur les Grands Pardons; l'Indulgence est la même et les pou-

voirs des confesseurs plus étendus, n'y ayant d'excepté entre les dispenses des vœux que celles de chasteté et de religion.

VISITE DU DUC DE CHABLAIS A ANNECY EN 1772. — 1er sept. 1772. « Le Rd Doyen du Chapitre a rapporté 1°) que MM. les Syndics et Conseil de Ville ont prié le Chapitre dans sa personne par le ministère de Mgr Bessonis leur Secrétaire de faire sonner solennellement à l'arrivée de Mgr le Duc de Chablais qui, d'Aix où il prend les bains, viendra le 3 du courant honorer Anneci de sa présence.

2°) Que S. G. Mgr l'Evêque de Genève lui a fait dire avoir reçu ordre de Turin d'aller attendre ce Prince avec la Cathédrale et notre Compagnie devant l'Hôtel de Sales, où S. A. R. doit descendre.

En conséquence, il a été délibéré qu'au premier coup de salve, commencera le carillon solennel de notre Eglise et que le Corps fera aile devant l'Hôtel de Sales, à l'opposite de la Cathédrale. »

3 sept. « Vu que Mgr l'Archevêque de Tarentaise (Frère Gaspard de St Agnès) a suivi S. A. R. le Duc de Chablais, il a été délibéré qu'il serait visité par MM. le Doyen, le Sacristain, Bouvet et Masson. »

VOYAGE DE S. A. R. LE DUC DE CHABLAIS A ANNECY. — « Le 3 sept. 1772, Mgr le Duc de Chablais, Benoît Marie Maurice de Savoie, arrive à Annecy vers les 10 h. du matin, au bruit des boites à feu et au carillon de toutes les cloches. L'Intendant de la Province (Mr Sechi delle Scaletat) lui présenta à la porte de Ste Claire les Syndics et Conseil de Ville. Au même endroit, se trouvèrent le Juge-Mage, l'Avocat Fiscal de la Province et ses Substituts. S. A. R. était attendue devant l'Hôtel de Sales par Mgr l'Evêque de Genève, par les deux premiers Corps Ecclésiastiques de la Ville, par la Noblesse et un grand nombre d'Officiers de divers Régiments.

A peine avions-nous formé notre aile que nous fumes couverts par la Noblesse; pour éviter toute observation, nous montames aussitôt dans l'appartement destiné au Prince. Dès que S. A. R. fut entré dans sa chambre, le

Marquis de Sales fut appelé; ce Seigneur entra seul. Ensuite le Clergé eut audience; Mgr notre Evêque fit une assez longue harangue à laquelle le Prince répondit, en se recommandant à ses prières et à celles du Clergé. Au Clergé succédèrent les Syndics et ceux-ci firent pláce aux Nobles et aux Militaires qui furent présentés par le Marquis de Sales.

Sur les 5 h. après-midi, S. A. reçut dans l'Eglise du Premier Monastère de la Visitation la Béndiction Pontificale du St Sacrement.

A l'entrée de la nuit, le Prince se rendit seul avec sa Cour au Pâquier Mossière où il appliqua le flambeau à un bûcher préparé pour un feu de joie. Depuis cet instant, le carillon des cloches, le bruit des boites, la lueur et l'éclat des fusées continuèrent jusqu'à ce que l'on fut entré dans la ville. Au retour, S. A. R. alla voir dans divers quartiers les illuminations. Elle parut sensible à la décoration extérieure de l'Hôtel de Ville. Les portraits des deux Princes fils du Roi y étaient à côté de celui de S. M. placé sous un dais au milieu de 2 lustres, 6 flambeaux et 60 bougies distribuées avec art sur les fenêtres, sur le balcon et ses rampes, formaient par leurs lumières un charmant spectacle. L'illumination capitulaire du second étage était relevée par une peinture emblématique où était représenté un Aigle qui portait sur l'estomac l'écu de Savoie, contemplait de dessus la cime d'un rocher deux aiglons voisins du soleil et tenait à son bec cette devise : « Nostri non degenerant. »

Le lendemain, 4 de sept., S. A. R. visita à cheval les dehors de la ville dès les 9 h. du matin. Sur les 11 h., Elle alla entendre la Messe dans l'Eglise Cathédrale. Vers les 4 h. après-midi, la Compagnie des Tireurs lui donna le spectacle d'un oiseau qui fut tiré à l'arc et à l'arbalète et abattu avec cette dernière arme au bout d'une heure de combat par le Procureur Michel Roux. Le Prince marqua sa satisfaction à cette Compagnie par le don de dix pistoles. L'oiseau cependant fut offert à St Sébastien seul, selon le rite ordinaire.

Le 5 sept., le signal de nos Matines fut sonné solennellement à 3 h. 1/2, le second à 3 h. 3/4 et le dernier à

4 h. Sur les 4 1/4, comme il n'était pas jour, les Syndics envoyèrent à l'Hôtel de Sales 2 serviteurs de Ville avec des flambeaux. Quelques moments après, la Garde du Prince arriva dans notre Eglise qui était, dans toutes les nefs et le chœur, élégamment illuminée. Aussitôt le Rd Doyen, le Chapitre et les Prêtres d'honneur, s'allèrent ranger sur deux ailes en dedans de la grande porte. Au dehors, était notre Maître de Cérémonies avec sa masse, et nos Clercs de Chœur en tunique dont 2 portaient de grands flambeaux allumés et un le bénitier. Là, comme S. A. R. était revêtu d'une redingote, notre Doyen présenta le goupillon au Grand Maître de sa maison, puis, s'apercevant de cette équivoque et craignant de tomber dans une seconde, il remit le goupillon à Mgr l'Evêque de Genève. Ensuite reconnaissant le Prince, il lui adressa une courte harangue digne de l'accueil dont elle fut honorée. Ce compliment fini, nous conduisimes S. A. dans le Sanctuaire du Chœur. Dès qu'elle y eut pris place sur un Prie-Dieu décemment orné, l'Archevêque de Tarentaise et l'Evêque de Genève se mirent à genoux sur un tapis, sans carreaux. En même temps nous montames aux stalles; nous y fîmes aussi monter quelques personnes de la suite; les autres refusèrent. Les Sindics en robe y vinrent occuper leurs places, mais sans carreaux.

Durant ces entrefaites, la Messe commença; elle fut célébrée par le Sacristain Floccard et répondue par deux Clercs de Chœur en tunique. L'autel était solennellement paré et la Musique attira l'attention des connaisseurs. On observa que le Prince examina le Tombeau de ses ancêtres et en lut l'inscription. Ce tombeau était éclairé par 8 grands cierges, 4 du côté du grand autel et 4 du côté de la Chapelle, tous par des chandeliers en argent.

Enfin, après la Messe, précédés par le Me des Cérémonies et par 2 grands flambeaux, nous reconduisimes jusqu'à la grande porte S. A. R. qui adressa au Doyen ces paroles: « *Je me recommande à vos prières* ». Le carosse attendait sur la place et le Prince y monta à la sortie de notre Eglise; il était 5 h. du matin.

MORT DU ROI CHARLES EMMANUEL III. — 25 fév. 1773. « Vu la mort du Roi, Charles Emmanuel III. arrivée le

20 de ce mois et annoncée par le courrier du 23, on a proposé si une sonnerie lugubre entendue durant 3 jours, à 7 h. du matin, midi et 7 h. du soir, honorerait assez un règne qui fut celui de la Justice et de la Religion.

Sur cette question, on a observé que tel était l'unique objet des prières adressées à tous les Corps Ecclésiastiques par MM. les Syndics de la part de M. le Commandant Général de Savoie, mais que le Chapitre devait quelque chose de plus à l'illustre héritier de ses Fondateurs. Aussitôt le Sgr Doyen a rapporté que S. G. l'Evêque de Genève avait convoqué le Chapitre et autre Corps Ecclésiastique au service solennel qui se fera dans la Cathédrale le 27 du mois courant pour le repos de l'âme du feu Monarque.

En conséquence, on a délibéré ce qui suit: 1°) Les autels demeureront parés de noir jusqu'au premier Mars inclus et la sonnerie, solennellement lugubre, commencée le 23 février se continuera 3 fois par jour aux heures marquées ci-devant, jusqu'à dimanche, 28 de ce mois.

II°) Le 27 fév. le Corps se rendra processionnellement dans la Cathédrale pour le Service auquel il a été convoqué, et à la sortie de notre Eglise on sonnera un glas solennel, précédé et suivi de pleurs, tels que les trois autres du même jour.

III°) Dimanche, 28 de février, un catafalque orné de tous les insignes royaux et à 3 rangs de grands cierges sera dressé pour 2 heures après-midi, à la tête du chœur. Entre les Vêpres du jour et Complies psalmodiées, on chantera les Vêpres des Morts avec toute la solennité possible. La sonnerie lugubre se fera à 7 h. du matin, à midi, dès le commencement des Vêpres du jour jusqu'à la fin des Complies, puis à 8 h. du soir.

IV°) Le lendemain, 2 mars, on fera un Service Solennel pour lequel on sonnera après le dernier signal de Matines, à 10 h. et depuis le Sacre jusqu'à la fin de la cérémonie, de sorte qu'il y ait un glas à l'issue de la Messe et un autre à la dernière Absoute.

V°) Seront convoqués à ce Service les Syndics et Conseil de Ville, MM. de la Justice, la Noblesse et les Militaires.

Le 27 fév. a été délibéré sur la manière du Service

pour le feu Roi et sur l'assignation des places à ceux qui y sont convoqués.

Sur la manière (Cérémonial de la Messe et des cinq absoutes...)

Quant à l'assignation des places, pour la faciliter, les Chanoines et Prêtres d'Honneur qui ne seront pas en fonctions, se retireront au Sanctuaire. L'Intendant de la Province et les Syndics occuperont suivant la coutume, les stalles contiguës à celles du Sacristain. MM. de la Justice prendront, selon l'usage, les stalles supérieures à celles du Doyen et du Précenseur. Dans tous les cas semblables, les Conseillers de Ville se sont contentés des basses formes, mais, parce qu'ils les dédaignent à présent, et que d'ailleurs, on destine aux Dames la tribune où ils voudraient siéger, comme ils font à la Cathédrale, on consent, sans conséquence (ainsi qu'ils l'ont requis) qu'ils se rangent dans les hautes formes du côté et au dessus des Syndics. Enfin la Noblesse et les Militaires seront priés d'agréer les places vacantes au dessus de MM. de la Justice. Enfin, pour éviter la confusion, on placera des sentinelles aux deux portes du Chœur.

Le 1er mars, le Chapitre constate « que les délibérations prises ont été ponctuellement abservées, à la satisfaction des assistants. On annonce que le 4 courant, un Service aura lieu chez les PP. de St Dominique, où le Chapitre sera représenté.

Le 11 mars, on apprend que Mgr notre Evêque est parti aujourd'hui pour Turin.

SERVICE A ST MAURICE. — 1773, 29 avril. « Sur la prière de MM. les Syndics, on a fixé au 1er mai le Service Solennel de la Ville pour le feu Roi; conséquemment, 2 Chanoines sont députés à Mgr l'Evêque afin que S. G. fasse au Chapitre l'honneur d'officier dans cette cérémonie. »

30 avril. « Sur le Service de Ville, il a été rapporté que Mgr l'Evêque (contre l'usage de Noseigneurs ses prédécesseurs en pareil cas) n'officiera pas dans cette cérémonie; que le catafalque est dressé dans le Chœur de St Maurice; qu'aux 4 coins de cette urne funèbre on a placé un esca-

beau de chantrerie; que, pour l'Oraison, on a préparé des sièges aux officiants, près du catafalque; aux membres du Corps sous l'arc où se fait le prône; à l'Intendant et au Consul, devant l'autel de St Clair; aux Magistrats de Justice, devant la Chapelle Ste Agathe; à S. G. une estrade et un fauteuil, à côté des Syndics; à la Cathédrale, des bancs au-dessus de l'estrade épiscopale; à la Noblesse et aux Militaires, des chaises sous la chaire.

En conéquence,

I°) Vu que M. le Doyen est languissant et que M. le Sacristain sera l'orateur, l'honneur de célébrer a été déférée à M. le Chantre;

II°) Il a été délibéré que les Petites Heures commenceront à 8 h.; qu'à leur insu, on partira processionnellement pour St Maurice; que durant la marche, on chantera le *Miserere*, et durant le retour, le *Benedictus;* que les 4 anciens Chanoines revêtus de la chappe et un bâton de chantrerie à la main, clôront la marche; qu'à l'arrivée, ils s'arrêteront au pied du catafalque pour entonner la Messe, iront ensuite occuper les 4 coins de cet édifice et feront chacun une Absoute; que les Responsoires des Absoutes seront chantés aux pieds du Me Autel par des Chanoines en habit de chœur; que l'ornement donné par Madame Royale Marie Jeanne Baptiste servira dans cette cérémonie; que la sonnerie sera solennellement lugubre aujourd'hui à 8 h. du soir, et demain après le premier signal de Matines, à notre départ et à notre retour.

Passage du Duc de Chablais. — 1773, 4 juill. « Sur la nouvelle annoncée par MM. les Syndics que S. A. R. Mgr le Duc de Chablais vient prendre les eaux d'Amphion et doit passer par Annecy sur les 7 h. du matin, il a été délibéré,

I°) Que les Offices jusqu'à Vêpres inclus se diront tout d'une suite;

II°) Que le carillon solennel de notre Eglise commencera au premier coup de salve et continuera jusqu'à ce que le Prince soit hors des limites de la ville;

III°) Que le Me des Cérémonies avec sa Masse, les Clercs de Chœur en Tunique, les Prêtres d'Honneur et les

Chanoines en grand habit, attendront et salueront S. A. R. sur la place contiguë à notre Eglise;

IV°) Qu'au cas où le Corps soit invité à se rendre dans la rue de Ste Claire avec la Cathédrale, les Nobles et les Militaires, on représentera à S. G., d'un côté, l'inconvénient où (suivant l'exemple de l'an dernier) la Noblesse nous jettera sans doute, si nous formons une aile; de l'autre, si nous ne faisons pas aile à l'opposite de la Cathédrale, la mortification qui en résultera pour notre Compagnie, de se voir confondue avec ces prêtres isolés dont la Cathédrale est suivie; enfin l'usage où notre Chapitre était à l'arrivée des Princes, de leur aller devant hors de la ville, ou de les attendre avec tous ses insignes sur la place N.-Dame, usage dont les Registres de Ville fournissent diverses preuves. »

Mort du Doyen Prévot. — 17 nov. 1773. « Le morne silence d'une juste tristesse a été interrompu par le rapport qui suit.

« Par testament du 30 juin dernier, Rd Sgr Antoine Prévot, Doyen de notre Eglise, mort hier 16 nov. sur les 9 h. du soir, a fait les legs suivants: 1°) 600 liv. pour sa sépulture; 2°) tous ses revenu du Chapitre pour le décor de la Sacristie; 3°) 4.000 liv. de capital pour fondations de messes avec rente viagère annuelle de 100 liv. pour sa servante, Marie Gay; 4°) tous ses livres pour notre bibliothèque. Héritier: son frère Jean François.

« Rd Sgr Antoine Prévot, natif de Faverges, s'était distingué dans ses premières études au Collège d'Anneci sous les Barnabites. Un oncle maternel, curé de Seithenex, l'envoya à Paris pour cultiver ses talents. Revenu dans sa patrie avec une profonde connaissance des Belles-Lettres, Philosophie, Théologie et Langues Orientales, il fut nommé en 1729 (époque où les Jésuites et Barnabites de Savoie furent déchargés de l'Enseignement Public) aux emplois de Préfet des Etudes, Censeur des Livres, Professeur de Théologie et Directeur Spirituel dans le Collège Royal d'Anneci. En 1737, sur la nomination du Roi, il entra Chanoine dans notre Compagnie, Chantre en 1762, Sacristain 1763, Doyen le 19 janv. 1766. Sa santé altérée dans l'au-

tomne 1772 ne lui laissa plus que des jours de langueur. Le 15 nov., il reçut l'Extrême-Onction, et le 16, il expira dans le baiser du Seigneur, sur l'âge de 72 ans. Il a été inhumé le 17, à 5 h. du soir, dans la tombe qui touche du côté de l'Evangile la Pierre Sépulcrale du Sgr Angelon de Bellegarde. Sa bière a été portée par 4 clercs en surplis.

Ses talents, ses lumières, et ses vertus ont été utiles au Chapitre pendant 36 ans. Né pour l'instruction de la Jeunesse, il possédait au souverain degré l'art de l'Analyse. Rien de plus méthodique et de plus précis que ses Traités de Théologie; savant sans ostentation et sans pédantisme, il s'abaissait imperceptiblement à la portée de ses Auditeurs et fuyait l'éclat. Pieux sans fanatisme et sans superstition, il s'acquittait de tous ses devoirs avec la plus exacte régularité. Supérieur sans ostentation et sans orgueil, malgré un tempérament propre à s'enflammer, il a constamment mérité cet éloge: *Erat enim Moyses vir mitissimus super omnes homines qui movebantur in terra.* »

Outre les dons légués à notre Eglise, il a donné 2.000 liv. à l'Hôpital N.-Dame; 500 liv. aux Capucins et 1.000 liv. aux Pauvres du Grabat. *Spiritu magno vidit ultima et consolatus est lugentes in Sion.* »

Nomination d'un Doyen. — Après la sépulture de Rd Prévot, tous les Electeurs étant présents, on a procédé à l'élection du Doyen, où le Rd Sgr Petiti de Roret, Abbé de Six et Prévôt du Mt Cenis, a eu 10 voix.

Le 7 déc. a été lue une lettre de Moûtiers du 2 déc. par M. l'Abbé Petiti. C'est un remerciement poli et flatteur, un refus honnête du Décanat attribué à la nécessité, une protestation de reconnaissance immortelle envers le Chapitre.

Le Roi averti de cette élection l'a approuvé et sur une nouvelle instance du Chapitre auprès de l'élu, ce dernier « envoie un nouveau refus, assaisonné de politesse », le 18 déc.

Le 24 déc., après 4 scrutins sans succès, le 5e a réuni un vote suffisant, en faveur de Rd Sgr Delafléchère, Doyen de Sallanches. Ce dernier envoie, le 30 déc. une lettre qui

contient « un refus modeste, divers compliments pour le Chapitre et une protestation de souvenir respectueux. »

Le 3 janv. 1774, est élu Rd Sgr Jacques Floccard, citoyen d'Anneci, Dr en Théol. et Chan. Sacristain de cette Eglise.

XXIX. — Jacques FLOCCARD (1774-78).

Né à Annecy; Docteur en Th. d'Avignon; Chan. de N.-D. il fut élu Doyen le 3 janvier 1774 et mourut le 14 mars 1778.

Visite royale a Annecy. — 1775, 8 juin. « Sur la nouvelle que Leurs Majestés avaient fixé leur départ de Turin pour la Savoie, au 12 de ce mois, et qu'Anneci serait honoré de leur présence, il a été ordonné que notre Eglise sera solennellement parée durant le séjour de la Cour et qu'à la façade de nos deux Salons au dessus de l'Hôtel de Ville, on fera une décoration qui réponde à celle de cet Hôtel.

M. le Doyen a informé la Compagnie d'un avis qui lui a été donné, selon lequel Mgr l'Evêque, pour intéresser le Ciel au voyage de la Cour ordonne que le 12 du courant tous les Corps Ecclésiastiques se rendent sur les 9 h. du matin à l'Eglise Cathédrale d'où l'on ira processionnellement à l'Eglise de St Franois de Sales pour une Messe Solennelle; 2°) que durant l'Octave du Corps-Dieu, se dise à la Messe la Collecte pour le Roi.

14 juin. M. le Doyen a tenu ce discours: « Messieurs, LL. MM. et LL. AA. arrivent aujourd'hui dans cette ville, vers les 3 h. après midi; c'est une annonce sûre. Le cérémonial que l'on doit observer à leur entrée est prescrit par une étiquette que Mgr l'Evêque a reçu du Me de Cérémonies de la Cour et qu'il a communiqué à MM. les Syndics. En voici la teneur :

« Le Roi, en arrivant à Anneci, trouvera à la porte de la Ville M. le Commandant avec le Corps de Ville qui sera en habits de cérémonies, et celui-ci aura l'honneur de présenter les clés à LL. MM. Le Juge-Mage sera à la gauche de la porte avec son Corps de Magistrature également en habits de cérémonie. A l'endroit où LL. MM. descendront

de carosse, Mgr l'Evêque se trouvera avec son Chapitre en habit de chœur et le Clergé qui borderont la haie à droite et à gauche. La Noblesse sera près de l'escalier, de même que les Dames tout à fait au bas de l'escalier. Le Chapitre de la Collégiale se trouvera devant son Eglise rangée en haie, en habit de chœur, au passage de LL. MM., de même ensuite qu'à toute la famille Royale. Le Corps de Ville sera également prévenu par le Me de Cérémonies, de même que le Corps de la Magistrature des jours qu'ils seront admis pour faire leurs compliments.

Le Roi donnera également ses ordres s'il voudra admettre la Collégiale, de même que les Chefs des Ordres Réguliers, auquel cas ces derniers ne feront qu'un seul Corps; le Chef du plus ancien Corps fera le compliment. »

Cette étiquette est notre règle (a continué M. le Doyen); cependant, comme elle ne nous a point été intimée, nous devons l'ignorer et nous conformer aux anciens usages de notre Compagnie, qui, d'ailleurs, ne lui sont pas contraires. »

Sur ce discours, on a fait les observations suivantes:

1°) Si quelque Compagnie a droit à l'audience Royale et doit représenter le Clergé à Annecy, comme seul curé de cette Ville, comme Chapitre Royal fondé par les prédécesseurs de sa Majesté, perpétué par leur patronage et nomination, et dépositaire de leurs Augustes Cendres, c'est la Collégiale.

II°) En toute occasion où l'on a vu paraître la Collégiale en corps ou par député, elle a joui jusqu'à présent de la préséance sur les Syndics et le Conseil de Ville ainsi que sur la Magistrature et la Noblesse.

III°) La Noblesse placée près de l'escalier de l'Hôtel de Sales ne peut causer cet inconvénient qui arriva le 3 sept. 1772, et dont la crainte nous retint sur la place de notre Eglise.

Le 5 juill. 1773. « Rien n'a donc empêché que notre Chapitre fut assigné à faire sous l'Hôtel la haie gauche ou la droite, selon le choix des Cathédraux. Enfin, il a été délibéré, conformément à d'anciens usages, qu'au passage de LL. MM., le Rd Doyen, les Chanoines, les Prêtres d'Honneur et tout le bas chœur formeraient une haie devant

notre Eglise, sous la Masse de Cérémonies et avec la Croix Processionnelle, les Clercs de Chœur en tunique, les habilités en surplis, les Chanoines et P. H. en grand habit de chœur et le Doyen en étole et en chappe. »

28 Juin. « Sur avis momentané que le Roi mandait la Collégiale, on a renvoyé l'Office Divin et aussitôt on s'est mis en marche sous la masse des Cérémonies. Dès que nous avons paru dans l'antichambre, le Me des Céréconies de la Cour s'est approché de M. le Doyen et lui a dit que, s'il ne souhaitait pas de complimenter LL. MM. elle serait admise conjointement à la Cathédrale; au lieu que, si elle voulait haranguer, elle aurait une audience particulière, mais hors de rang, quoique sans préjudice. Comme M. le Doyen préféra l'audience particulière, le Me de Cérémonies de la Cour introduit d'abord MM. de la Cathédrale; après, MM. les Syndics; ensuite MM. de la Magistrature; puis MM. de la Collégiale; enfin MM. des Ordres Réguliers.

Chaque Corps dans cet ordre harangue: 1) le Roi; 2) le Prince de Piémont; 3) le Duc de Chablais; 4) la Duchesse de Chablais; 5) les deux Princesses, sœurs du Roi; 6) la Reine.

Départ pour Evian. — 29 juin. « Il a été dit que la Cour, partie ce matin pour Bonneville, Thonon, Evian, rentrerait dans Annecy le 4 juill. après-midi. Sur quoi, il a été ordonné qu'à sa rentrée, elle serait saluée devant la Chapelle N.-D. de Pitié par la Collégiale en grand habit de chœur sous la Masse de Cérémonie.

Visite a Notre-Dame. — Le 5 juill. sous les 5 h. du soir, on annonce que LL. MM. et LL. AA. viendront recevoir sur le soir la Bénédiction du St St. Aussitôt le Chœur, paré d'ailleurs solennellement ainsi que toute l'Eglise, est débarrassé d'escabeaux, de pupitres, de lutrin et de livres. On a transporté le tabernacle sur l'autel orné du grand luminaire. Le tombeau des princes s'environne de 8 grands cierges, soutenus par des chandeliers d'argent et placés sur le balustre sans couvrir les inscriptions.

Vient ensuite un Clerc de la Chapelle Royale qui, sur un vaste tapis de velours incarnat, encadré de deux longs

galons d'or et étendu dans le sanctuaire dès le haut de la pierre Bellegarde jusqu'à la montée des Stalles, dresse 1) un accoudoir portatif à 4 superbes carreaux pour le Roi et la Reine; 2) deux bancs tapissés; 3) 5 autres carreaux de la même magnificence pour les Princes et Princesses, de sorte que l'on est obligé de monter la lampe du sanctuaire.

Ces préparatifs se finissaient lorsqu'à 7 h. la sonnerie solennelle annonça la dévotion de la Cour. Mgr l'Evêque ne tarda pas d'arriver, accompagné de ses aumôniers. M. le Doyen lui présenta le goupillon et le suit dans la Sacristie avec M. le Chantre et M. le Chan. Dépollier. Tandis que S. G. prend les ornements pontificaux, en expose le St St et bientôt le Chapitre, en grand habit de chœur reçoit à la grande porte LL. MM. et LL. AA. Un Chanoine qui, dans cette rencontre, présidait par ancienneté (le Chan. Fontaine) a eu l'hnneur de lui présenter l'eau bénite et d'adresser au Roi ces paroles: « Sire, ce sont ici les Chapelains de V. M. qui implorent pour leur Chapitre la protection Royale tout comme ils ne cessent d'implorer celle du Ciel pour votre personne. »

C'était le Doyen (remarque-t-on) qui devait faire cette cérémonie en étole et en chappe.

S. M. a paru agréer ce compliment, après lequel Elle est conduite jusqu'au Tapis Royal. On a fait en même temps politesse des hautes Stalles aux Seigneurs et Dames de la Cour. Alors Mgr l'Evêque, suivi de ses aumôniers et de sa Maison, assisté de M. le Doyen et de deux autres membres du Chapitre, précédé par le Massier Capitulaire, par 2 clercs de chœur portant chacun un flambeau et par 2 thuriféraires, se rend solennellement à l'Autel, où la Cour ne fut saluée qu'à l'issue de la Bénédiction. Durant le *Tantum* chanté en Musique, S. M. a examiné le tombeau de ses ancêtres. A la fin de la cérémonie. Elle s'est retirée par la porte occidentale du Chœur, a visité l'enceinte de l'Eglise et, parvenu à la grande porte, Elle a été profondément saluée par les Membres du Chapitre et par les Prêtres d'H. qui avaient eu le privilège de la recevoir. »

Départ du Roi. — 6 juill. « Il a été représenté qu'aujourd'hui, sur les 7 h. du matin, LL. MM. et LL. AA. se

remettaient en chemin avec toute leur suite pour Chambéry. Sur quoi, il a été ordonné que tous les membres du Chapitre et les P. H. se présenteraient devant l'Eglise au passage des carosses, en grand habit de chœur et sous la masse des cérémonies.

Un mandat de 14 liv. a été signé en faveur du marguillier pour les sonneries faites en l'honneur de LL. MM.

1773, 8 juill. « La Compagnie s'est félicitée de l'accueil fait par S. A. R., Mgr le Duc de Chablais, dans son passage, à la parade du Chapitre exécutée sur la place N.-Dame.

« Au reste, si l'on souhaite le Journal du séjour de la Cour à Anneci, on recourra et au Courrier de 1776, où il sera publié en partie, et au Registre Consulaire de la Ville, où il sera publié tout entier. »

Mgr l'Archevêque de Turin, Rovengo de Roré, est de passage à l'Evêché d'Annecy le 11 sept. 1775 et toute la Collégiale en corps va lui rendre visite.

La Mission septanale de 1776 est avancée au mois de Mai pour servir de préparation au Jubilé Universel de Pie VI. Elle est prêchée par 6 prédicateurs, élite des Capucins de la Savoie, sous la présidence du Définiteur de la Province. Le lundi 10 juin, a lieu la cérémonie de la Première Communion des Enfants qui sont admis. La Mission commencée le 19 mai, se termina le 17 juin par une plantation de Croix.

La mort du Rd Doyen Floccard « privé depuis quelques mois de ses idées et de ses paroles » arriva le 14 mars 1778 et deux jours après fut élu son successeur.

Rd Sgr Jean Louis de Sales, Chanoine, mourut le 17 mars 1778. « On a perdu en lui un bienfaiteur libéral, un confrère très versé dans les matières théologiques et canoniques, confesseur assidu et zélé. Par test. du 20 fév. 1778, Collomb not., il lègue à l'Eglise N. Dame tous ses revenus et arrérages, à la Sacristie ses Habits de Chœur qui sont vendus à son successeur pour le prix de 204 liv. »

AFFRANCHISSEMENTS. — De 1761 à 1793, les Souverains de Savoie travaillèrent à l'abolition des droits féodaux et obligèrent tous les seigneurs à rendre libres leurs hommes taillables.

La Ville d'Annecy n'a pas eu à s'affranchir, parce que, d'après ses privilèges, tout taillable venu de l'extérieur devenait franc après un an et un jour de résidence.

La Collégiale N.-Dame affranchit les communes suivantes :

Seythenex, 1783, pour.....	600 livres
Saint-Ferréol, 1785	1.050 livres
Annecy-le-Vieux, 1785.	2.000 livres
Marlens, 1785.	400 livres
Cons, 1786.	2.000 livres
Faverges, 1786.	10.500 livres
Ugine, 1786.	80 livres
Saint-Jorioz.	300 livres
Saint-Vital, Tournon, Cléry, Frontenex, en 1785, pour.	505 livres

RECENSEMENT DE 1793.

Le Genevois comptait	115	communes avec	77.477 habit.
Le Chablais	67	communes avec	47.574 habit.
Le Faucigny.	79	communes avec	57.826 habit.
Total	261		182.877

XXX. — HYACINTHE DE LAZARY (1778-93)

Né à Turin en 1746, d'une famille piémontaise établie en Savoie, il fut Chan. de la Cath. en 1772 et Doyen en 1778. En 1793, il émigra au Prieuré de Martigny, où il joua un grand rôle diplomatique en faveur de la Sardaigne avec le Marquis de Sales, Mr d'Hauteville et M. d'Herlach. Il servit d'intermédiaire entre Mgr Paget retiré à Lausanne et ses prêtres émigrés en Piémont. Il mourut en 1812, retiré du ministère.

Il clôt dignement la liste des Doyens de notre Collégiale, restée pieusement fidèle au but pour lequel elle avait été créée, prier pour les Princes de la Maison de Savoie qui

avaient fondé cette église et faire aimer N.-Dame de Liesse aux nombreux pèlerins.

Au moment où éclata l'orage révolutionnaire, le Chapitre comptait encore 17 membres, Chanoines ou Prêtres d'Honneur sous la conduite de leur très digne Doyen. La liste est donnée par M. Lavanchy, dans le Vol. II du Diocèse de Genève. Deux d'entr'eux furent déportés à la Guyane et la plupart des autres émigrèrent.

PARMI LES MARTYRS DE LA RÉVOLUTION, il faut citer deux prêtres de Notre-Dame:

Rd Songeon Dominique P. H. arrêté vers la fin de 1797 au château de Montpon près Alby.

Rd Tournafol Pierre, Chanoine de N.-D., natif d'Annecy, 56 ans, arrêté chez son neveu à St-Sylvestre.

Tous deux arrivèrent à Cayenne le 27 Sept. 1798 après 54 jours de traversée et moururent avant la fin de l'année. (Ac. Sal. 72-228).

DÉMOLITION DU CHŒUR DE L'EGLISE. — La démolition du chœur et du sanctuaire de N.-D. fut votée par la municipalité, le 29 Juin 1793, sur la demande de Jarre, préposé en chef aux fourrages de l'Armée des Alpes. Il trouvait que le service des approvisionnements et des fournitures était gêné par l'église Collégiale et en avait référé à nos dictateurs. Avant la fin de l'été, cette œuvre de destruction fut accomplie. L'emplacement sous lequel reposaient le fondateur de cette église et tous les Princes de Nemours, devint une place publique.

Sur les fondations du vénérable oratoire de N.-Dame de Liesse, on vit bientôt s'élever l'arbre de la Liberté, surmonté du bonnet phrygien.

On avait amené à Annecy une guillotine pour exécuter sur la Place N.-Dame des criminels communs, mais elle arriva après la chute de Robespierre et demeura vierge de sang. Elle fut remisée jusqu'au Concordat dans l'église de St Dominique.

LA DÉMOLITION DE L'EGLISE donna lieu à quelques délibérations intéresantes que nous avons trouvées aux Arch. Munic.

« Le 15 Juill. 1793, on décida que: 1°) il y a urgence à faire évacuer les boutiques et maisons attenantes à l'église de N.-D. et de faire détayer la dite église afin d'accélérer la démolition d'une partie d'icelle qui doit se commencer au premier jour. »

2°) Faire déblayer et vider l'église avec soin et précaution et faire vendre les meubles et effets dépendants, sauf à la municipalité de se réserver la chaire et autres objets utiles à conserver. »

Audé, Président. Dunand, Procureur.

Les Commissaires Administrateurs de l'Hôpital Notre-Dame présentent alors les observations sur les désavantages qui peuvent résulter de l'entrepôt qu'on se propose de faire des décombres de l'Eglise N.-Dame dans les jardins dudit Hôpital, à savoir que:

« 1°) le ménage de l'Hôpital ne peut pas se passer de jardin potager; 2°) le grenier se trouve à l'entrée des jardins où les portes seront ouvertes jour et nuit et le bled de ce grenier ne serait pas en sûreté; 3°) huit particuliers tiennent ces jardins en louage et le loyer nous est très utile; 4°) le pont qui conduit à ces jardins est étroit, peu solide... On pourrait ranger la grosse partie des matériaux dans l'allée soit promenoir qui est hors l'église... ranger les gros matériaux dans la partie qu'on ne démolirait pas... porter les décombres dans les endroits marécageux du champ de Mars... On pourrait en utiliser à faire une clôture au cimetière de l'Hôpital et hausser les allées du Promenoir. »

Signé: Brunier, Nouvelet, Philippe, Balleydier.

Ces observations ne parurent pas intéresser les municipaux, puisque quelques jours après, « les trois citoyens Bonaventure, Boucher et Michaud demandent indemnité pour leur jardin recouvert de décombres ».

Le 25 Août 1794, le citoyen Martin dit Courtois « expose qu'il existe dans le murgier au Nord de l'église Notre-Dame une mauvaise pierre servant jusqu'ici pour l'entrepôt du liquide, fanatisme des prêtres, et demande à la municipalité de l'acheter pour « l'employer à un meilleur usage ». Il s'agit du baptistère que la municipalité autorisa à vendre.

Le 25 Nivôse 1796, « la tribune contre le mur du fond de l'église, supportée par 4 piliers ronds en pierre grise et par des sommiers logés dans les murs latéraux entrave la circulation dans le hangar et sera démolie. »

C'est dans l'hiver 1793-94 que fut décrété *l'inventaire des biens d'église*. Quatre citoyens d'Annecy furent chargés, le 7 Niv., an II, de recueillir les ornements d'église. Le 5 Flor., an II, le citoyen Maire d'Annecy écrivait:

« Nous annonçons que le produit de tous les vases et ornements de notre commune, montant à 2.375 marcs dont un marc et quelques gros en or, et le reste en argent, sont en route pour être versés dans les caisses publiques. Le 6 Nov. 1793, Simond prit la parole au Conseil Général de Chambéry pour obtenir *la descente des cloches*. Peu après, on vit sur la Place de la Liberté (N.-Dame), 500 cloches amenées de diverses communes du district.

Un officier municipal, Garbillon aîné, se fit lui-même entrepreneur de *la démolition de la superbe tour de Notre-Dame*, qui échappa à la destruction parce que, peu après, l'adjudication fut déclarée nulle. Cependant, les quatre clochetons ou tourelles, placés aux quatre angles de la tour roulèrent à terre; les cloches furent descendues et les bois du beffroi furent employés à la construction du pont Saint Jean.

Pendant la Révolution, la Bibliothèque de la Ville fut augmentée des livres du Chapitre Notre-Dame.

La Collégiale devenue école. — Au 15 Nivôse, an III (1795), il fut décidé par la Municipalité que les écoles s'ouvriraient à l'Evêché et à la Collégiale; ce ne fut qu'une restauration bien imparfaite de l'instruction primaire. Le Collège qui comptait 500 élèves avant la Révolution, continua à servir de caserne et de club.

Le mobilier d'Eglise fut dispersé. *Un des autels* en bois sculpté avec colonnes torses et statues, fut achetée par la municipalité de St Martin comme bois à brûler pour le prix de 400 liv. assignats. *La chaire* ne trouva pas d'acquéreur et fut attribuée à l'Eglise St Dominique qui fut la première ouverte au culte avec la Cathédrale, en 1803. Il en fut de même pour *la cloche* qui n'avait pas été vendue;

elle se trouve au clocher de St Maurice. *La balustrade du tombeau des Ducs de Nemours* fut utilisée en partie comme table de communion à la Cathédrale, dans la chapelle du St Sacrement, et en partie dans une villa de Colmyr.

COMMENT L'EGLISE NOTRE-DAME DEVINT LE « HANGARD DIT DE NOTRE-DAME ». — « Nous avons vu qu'en 1793, ce sanctuaire avait été converti en Magasin à fourrages. Quelques documents retrouvés aux Arch. Munic. vont nous montrer que cette affectation était déjà changée dix ans plus tard.

« Le 23 Mars 1802, la Mairie en la personne du citoyen Brunier, maire, loue au citoyen Schmit Guillaume charron, originaire de Strasbourg, la moitié côté midi de l'angard (sic) sur la Place de la Liberté, appartenant à la Ville. La Mairie fera construire une paroi en planches à rainures, placée dans le milieu des piliers qui existent, avec libre passage pour parvenir au cloître et dans l'emplacement où il y a les pompes et le canon, par la porte au bas de l'escalier qui conduit à la Mairie... M. Schmit construira une cheminée à ses frais dont le canal sortira par le couvert; il pourra mettre bas le restant des pierres de la voûte qui existait sur le devant et menace de tomber, mais sans toucher aux arcs... il sera tenu d'interrompre de forger pendant le temps de l'Assemblée en l'avertissant une heure à l'avance... Cense annuelle : 200 fr. »

Le 5 Août 1809, Wepfert aubergiste, natif de Ribauvillé expose au Maire qu'il a eu la faiblesse de cautionner pour son gendre Schmit dont il a été le dupe.

En Avril 1817, Jh Balleydier, négociant, loue la partie à gauche en rentrant.

« Le 25 Fév. 1820, Ne Auguste de Fésigny syndic, loue au Dr Claude Anthonioz des Gets, pour 6 ans, un emplacement dans le hangard dit de Notre-Dame, derrière le local où sont les pompes à incendie, sur une longueur de neuf pieds et largeur du mur de face du côté de l'eau. Prix: 10 liv. neuves. »

Le 1er Juillet 1820, Désiré Machard, fabricant de peignes d'Oyonnax, loue pour 9 ans, au prix de 20 liv. un emplacement entre celui du Dr Anthonioz et celui de Mr Balley-

dier, et en 1822, il a la permission de construire un hangard au dessus de celui qu'il a loué avec augmentation de 20 liv. annuelles.

La création de la Paroisse en 1824 va mettre fin à cet état lamentable et la vieille église sera rendue à sa noble destination.

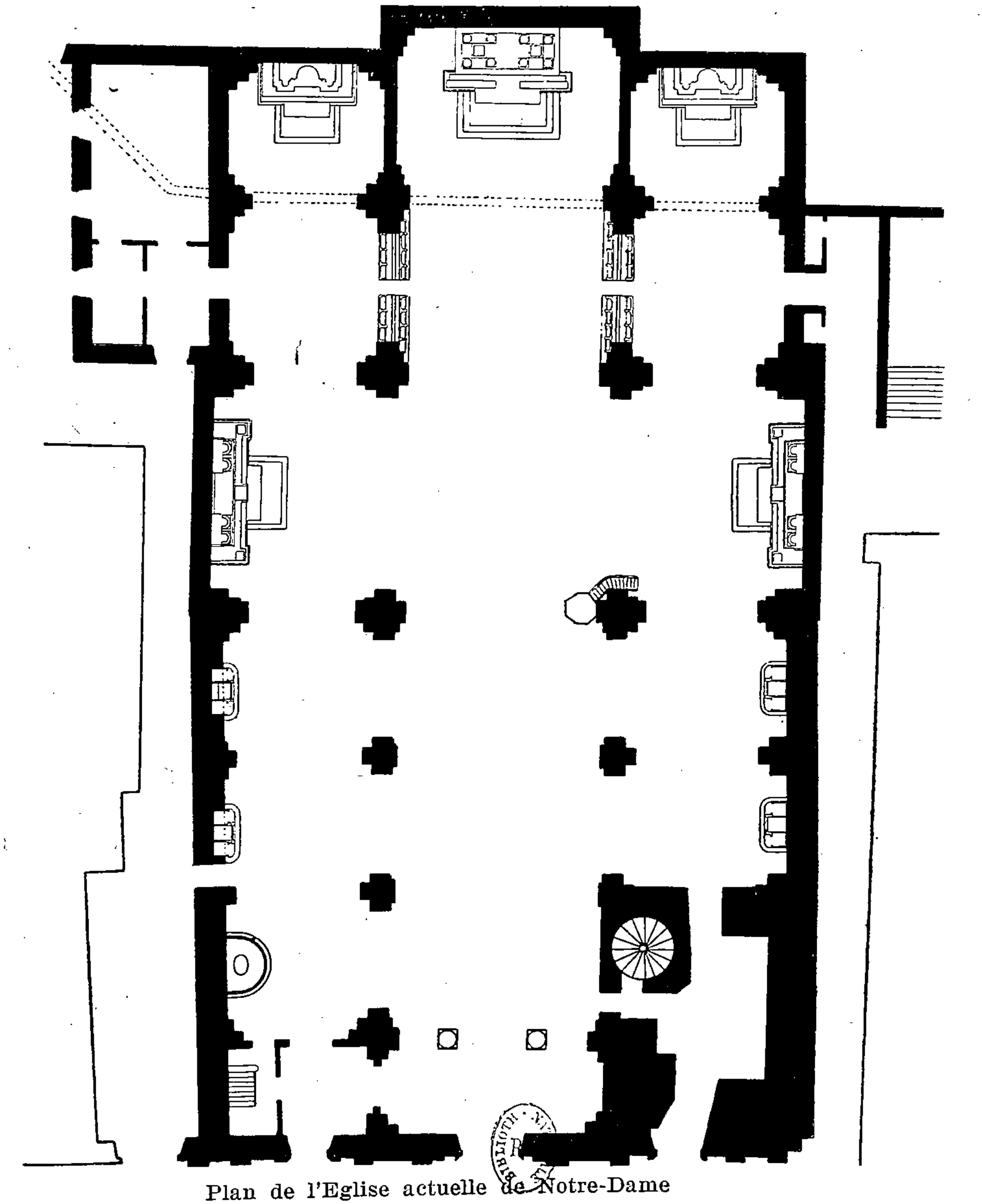

Plan de l'Eglise actuelle de Notre-Dame

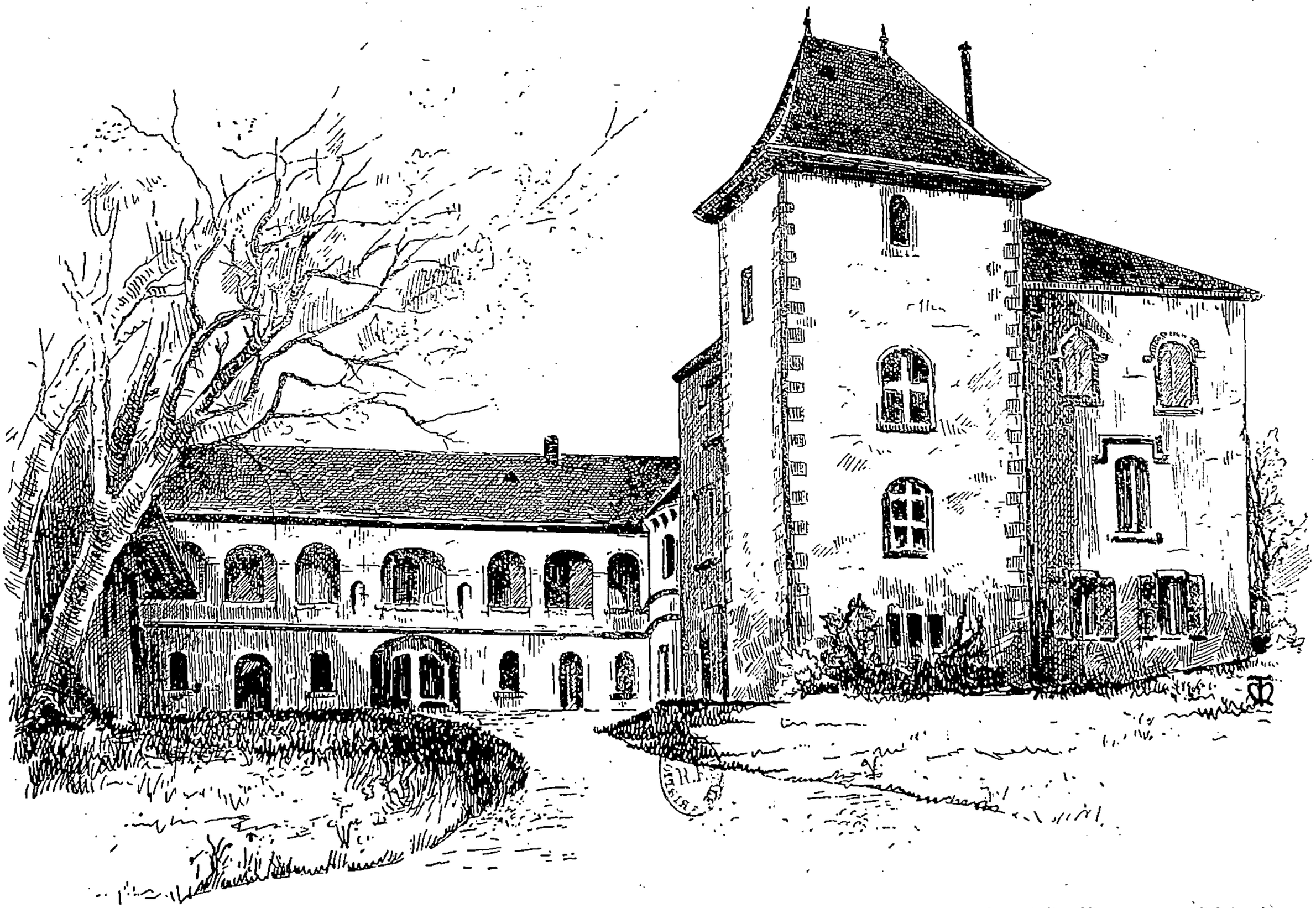

Château de Montpon, à Alby, construit en 1499, par Ne François de Richard, qui fit une fondation à N.-Dame en 1504, (page 151). C'est là que naquit Rd de la Faverge de Montpon, Chan. de N.-Dame en 1713 (page 253); que Mgr de Thiollaz se réfugia auprès de sa sœur

TROISIÈME PARTIE

LA PAROISSE NOTRE-DAME DE LIESSE

(1824 à nos jours)

La Providence ne permit pas qu'un sanctuaire aussi vénérable et si vénéré depuis des siècles, soit anéanti par la fureur révolutionnaire.

Nous allons assister à sa résurrection par la création de la paroisse en 1824 et ensuite par la reconstruction de cette église en 1848. Nous suivrons son développement rapide qui a réclamé, en 1869, la fondation de la paroisse de Cran et, en 1935, celle de St Joseph des Fins.

RÉTABLISSEMENT DU CULTE. — A partir de Fév. 1801, le culte fut rétabli d'une manière publique dans la Cathédrale, où le sacristain Burquier, lisait tout haut les prières de la messe du dimanche, à 9 h. du matin; le soir à 3 h., il présidait les Vêpres.

En Janvier 1802, le Maire Brunier répond au Préfet qui lui demandait le nom des édifices religieux qui pourraient être rendus au culte: « Il existe dans cette commune deux églises, St Pierre, servant actuellement à l'exercice du culte par les habitants sans le secours d'aucun prêtre; l'autre, St Dominique a été vendue et rachetée par les administrateurs au nom de la Ville. »

Le Concordat signé à Paris ne fut promulgué que le 9 Avril 1802.Un seul évêché fut attribué à la Savoie et le 23 Janv. 1803, Mgr de Mérinville, ancien évêque de Dijon, prenait possession de son nouveau siège, Chambéry. Ainsi que l'avait prévu et demandé la Municipalité, Annecy fut divisé

en deux paroisses. M. le Vicaire Général Bigex, chargé de la délimitation des paroisses, divisa la ville d'Annecy par le grand Thiou avec une enclave sur la rue actuelle de l'Evêché. L'église de St Pierre, qui devenait paroissiale, réunissait tout Annecy-Sud, la rue de l'Evêché et les sections de Loverchy et Gevrier.

L'église de St Dominique devint paroissiale sous le vocable de St Maurice, comprenant Annecy-Nord, moins la rue de l'Evêché et plus, le village de Crans.

L'église N.-Dame, indignement mutilée par la Révolution, demeura encore 23 ans livrée à une destination profane; ce qui restait de son mobilier fut adjugé à l'église St Maurice.

Chaque paroisse fut pourvue d'un curé et de deux vicaires, et leur installation eut lieu le 24 Août 1803. La population de la ville, qui était de 4.900 en 1801, était de 5.467 en Janv. 1806.

Le 10 Fév. 1816, M. de Vilette, chef de la députation, adressa une harangue au nouveau Roi de Savoie, lui demandant l'érection d'Annecy en Evêché. « Pendant la Révolution, la Municipalité avait tout mis en œuvre pour soustraire le Palais épiscopal et la Maîtrise à la rapacité de la Nation. On avait affecté l'Evêché à des Bureaux des administrations et des autorités judiciaires; la Maîtrise avait été convertie en caserne de gendarmerie. »

Le 9 Mars 1820, la Ville adressa un nouveau placet au Roi avec vote de 4.000 fr. pour frais de rétablissement. La Bulle d'érection est datée du 15 Fév. 1821, mais on ne la fulmina que le 1er Janv. 1823, dans l'église St Pierre. M. de Thiollaz, fut sacré le 27 Avril suivant et prit possession le 4 Mai; il entra solennellement dans sa Cathédrale le 29 Juin. Le 4 Août 1824, parut le Décret *Vix ferme* par lequel Léon XII accordait tout ce qu'avait demandé M. de Thiollaz en 1821, savoir: enlever aux deux curés d'Annecy le droit de suffrage au Chapitre accordé par Bulle de 1821; enlever à l'église St Pierre le titre de paroissiale pour en faire la Cathédrale. Aussitôt, Mgr de Thiollaz assigna à la paroisse de St Maurice tout le territoire de St Pierre, sauf la maison Despine (Monnet); détacha de la paroisse St Maurice les 3/4 de ses paroissiens et en forma la nouvelle

paroisse de N.-Dame. Dans son ordonnance du 17 Nov. 1824, il régla « que, dans les processions générales et autres circonstances, la paroisse St Maurice aura le pas sur celle de N.-Dame ». Ce bouleversement des paroisses avait, dans les premiers moments, exaspéré la population. Aussi, l'ordonnance de la délimitation nouvelle affichée trois jours de suite aux portes de St Pierre et St Maurice était enlevée chaque soir, de peur qu' « il ne lui mésarivât ». (1)

L'ancien Diocèse de Genève qui comptait plus de 500 paroisses, était divisé en 8 décanats dont celui d'Annecy était le plus important avec 83 paroisses et 12 prieurés. Le Diocèse d'Annecy érigé par Bulle du 15 Fév. 1821 perdit alors les Bauges et la partie de l'Albanais outre Chéran en 1825. (A. S. 2-120).

I. — Rd TISSOT, premier Curé de N.-Dame (1825-1827)

Après avoir fondé la paroisse et tracé ses limites par Ordonnance du 17 Nov. 1824, Mgr de Thiollaz lui donna pour premier curé un homme fort distingué dans la personne de Rd Gaspard Tissot. Né à la Côte d'Arbroz en 1792, il fit ses études théologiques à Rome d'où il revint Docteur de la Sapience et prêtre en 1815. Il fut successivement vicaire à Carouge, professeur au Collège de Thonon, vicaire à St Pierre d'Annecy, curé d'Habères de 1819 à 1824 et ne resta que deux ans à Notre-Dame avant d'occuper une stalle à la Cathédrale. Nommé Vicaire Général de Mgr Rey en 1839, puis de Mgr Rendu, il mourut le 8 Juillet 1871.

A la première page du Registre des Baptêmes, Rd Tissot écrit de sa main un résumé historique du sanctuaire de N.-Dame et le récit de son installation à la tête de la nouvelle paroisse.

« Mgr de Thiollaz, dit-il, après avoir fait de ses deniers les réparations essentielles de l'église, eut la bonté de la consacrer le jour de l'Epiphanie 1825, pour expier les profanations dont elle avait été si longtemps l'objet. Cette imposante cérémonie fut terminée par une messe solennelle que j'eus l'honneur de célébrer, assisté de MM. Chatenoud

(1) Voir Mercier « Souvenirs d'Annecy », p. 618 et suivantes et Document ci-après, N° VI.

et Dunand, mes deux vicaires, en présence de notre Rme Evêque et d'un nombreux clergé. Le même jour, à l'entrée des Vêpres, je fus canoniquement mis en possession de la nouvelle paroisse par Rd M. Bouvet, curé de St Maurice, délégué pour cela par Mgr. Que le Dieu des consolations et le Père des miséricordes répande ses plus abondantes bénérictions sur le Pasteur et sur le troupeau. »

L'Eglise paroissiale de 1825 avait à peu près la moitié de la surface de l'Eglise Collégiale. A la fin de 1824, Mr Dunant, architecte avait fait badigeonner les murs en blanc et les voûtes en jaune par un italien qui lui présenta le 22 Déc. une facture de 1.700 fr. acquittée par Mgr de Thiollaz.

Le mobilier d'Eglise avait été vendu ou dilapidé au cours de la Révolution. Le maître-autel avait été vendu comme bois à brûler à un habitant de St Martin qui le remonta dans son église paroissiale où on peut encore l'admirer aujourd'hui. En 1803, la paroisse St Maurice avait été rétablie dans l'église St Dominique et on lui avait attribué la grosse cloche de N.-Dame et la chaire à prêcher, aujourd'hui classée monument historique. Rd Tissot s'efforça de procurer à son église les choses essentielles et on trouve dans ses papiers beaucoup de factures de menuisiers, forgerons, plombiers, etc...

Le Presbytère n'existait pas depuis que la Révolution avait attribué à l'Hôpital N.-Dame le 2e étage de l'Hôtel de Ville, propriété de la Collégiale. Dans l'Etat des Ames de 1828, on trouve le curé de la paroisse et ses vicaires logés dans la rue du Pâquier, au 1er étage du n° 15.

Une corporation des Cabaretiers et Aubergistes « dont ils ont pour patronne Ste Marthe qui se trouve le 29 juillet », fut fondée dans la paroisse dès 1826. On possède un registre très bien tenu de 1840 à 1883; il contient le nom de tous les membres cotisants qui avaient droit à un service funèbre payé par la corporation, quelques jours après leur mort. Nous trouvons qu'en 1840, il y avait neuf aubergistes ou cabaretiers dans la rue du

Pâquier; trois dans la rue St François; deux dans la rue Notre-Dame; cinq dans la rue Royale; quatre dans la rue de Bœuf et douze dans le faubourg de Bœuf, soit 35 payants; il faut ajouter deux membres qui ont refusé leur cotisation annuelle qui était de 50 cent. et deux qui n'ont pas contribué.

« L'an 1840, le 26 mars, le sieur Marquet cabaretier a fait la cueillette chez tous les cabaretiers et aubergistes de cete paroisse, assisté du sieur Claude Montagnoux sacristain de ladite église, aux fins de payer 4 flambeaux qui ont été faits par Jean Batholus ferblantier pour le prix de 47 fr. et payer pour 21 fr. de cire à L. Tournier. Il est convenu que les flambeaux seront portés au convoi des contributeurs, moyennant 1 fr. pour chaque sépulture, soit pour la consommation de la cire, soit pour les peines du clerc qui les porte à la maison du défunt et les retire. »

Difficultés et départ de M. le Curé Tissot. — En arrivant à Notre-Dame, Rd Tissot n'avait ni église, ni paroissiens; son église était un hangar blanchi à la chaux avec une toiture en très mauvais état; ses paroissiens fréquentaient depuis 23 ans l'Eglise St-Maurice qu'ils avaient restaurée et meublée de leurs deniers et ils continuaient de la fréquenter. Nous trouverons ces difficultés exprimées dans une lettre de son successeur, Rd Gavard, en date du 4 sept. 1836.

En date du 11 juillet 1826, Rd Tissot avait écrit une lettre très digne aux autorités civiles pour exprimer le vœu de ses paroissiens qui désiraient une église neuve, sur l'emplacement de l'ancienne, avec un plan détaillé tel qu'il sera exécuté 20 ans après. Or les autorités civiles répondirent par une fin de non recévoir, et un an après, Rd Tissot qui n'avait pas deux années de présence dans sa paroisse était nommé Chanoine de la Cathédrale; il avait 35 ans.

Nous verrons qu'il faudra toute la patience et la persévérance de son successeur pour mener à bonne fin ce vaste projet.

II. — Rd GAVARD, 2e Curé de N.-Dame (1827-1866).

Le 7 décembre 1827, paraissait en même temps la nomination de Rd Gavard et l'*érection de l'archiprêtré Notre-Dame* qui comptait les 7 paroisses suivantes: Annecy-le-Vieux, Argonnex, Cuvat, Epagny, Lovagny, Poisy, Pringy et St-Martin. En 1869, lors de sa création, Crans y fut ajoutée.

Rd Gavard avait 34 ans quand il fut nommé curé de cette paroisse qu'il allait diriger pendant 39 ans. Il était né à Ville-en-Sallaz le 11 juillet 1793; prêtre en 1819, il fut vicaire à Genève jusqu'à son arrivée à N.-Dame où il trouva les deux vicaires nommés à la fondation de la paroisse: Rd Chatenoud et Rd Dunand.

1) Rd Chatenoud Christophe, originaire de Chaumont, était vicaire à St Pierre d'Annecy avant de venir à Notre-Dame qu'il quitta en 1829 pour aller curé de Thusy; il mourut archiprêtre d'Hauteville.

2) Rd Dunand Jean, d'Eteaux, quitta N.-Dame en sept. 1828 pour aller enseigner la Morale au Grand Séminaire jusqu'en 1845; il mourut chanoine titulaire en 1862.

Dresser l'état des Ames de sa paroisse fut le premier souci de Rd Gavard; c'est un document très précieux que nous avons analysé dans les Bulletins Paroissiaux de 1935. Il comprend 4 grands registres de 40 cent. sur 30, conservés aux archives paroissiales, contenant le nom, prénom, origine, date de naissance, fonction de chaque habitant. Le total des paroissiens s'élevait alors à 3.175, alors que 100 ans après, en 1936, il dépasse 14.000, avec Cran et Meythet en moins.

La Confrérie de la Miséricorde de la Ste Croix, qui existait déjà du temps de St François de Sales, fut rétablie par Rd Gavard. Un registre nous fournit la liste des membres de 1840 à 1902.

En 1840, la confrérie comptait 45 hommes et avait comme président l'avocat Favre de la rue N.-Dame, mort en 1855. Le nombre des Dames ou Sœurs s'élevait à 125 et on y trouve le nom de Dame de Sales née de Fésigny, rue du Pâquier.

La dernière liste des hommes dressée en 1875 ne compte plus que 11 personnes qui ont payé jusqu'en 1885, et celle des Sœurs dressée en 1891 compte 21 Dames qui ont payé jusqu'en 1903.

La cotisation annuelle était de 50 centimes et l'on faisait dire deux messes annuelles, l'une à la fête de la Décollation de St Jean Baptiste (24 juin) et l'autre à l'Exaltation de Ste Croix (14 sept.). Il y avait en outre une messe célébrée après le décès de chacun des membres. Au dernier exercice inscrit en 1893, la Confrérie avait en caisse la somme de 276 fr.

Exercices du Mois de Mai a N.-Dame. — L'établissement de ces Exercices est dû à la piété de Mgr Rey qui écrivait, le 26 avril 1834, aux Curés d'Annecy:

« Le vif intérêt que je porte à notre chère ville d'Annecy, Monsieur et Cher Curé, et le désir habituel que j'éprouve d'y entretenir la piété qui anime les bons fidèles des deux paroisses, me font saisir avec empressement un des moyens les plus propres à produire cet heureux effet: c'est la dévotion envers la Très Sainte Vierge et la pratique presque universelle du *Mois de Marie*. Elle a lieu dans un si grand nombre de villes, que je ne voudrais pas priver la vôtre de ce précieux avantage dont les fruits sont immenses à en tirer plus de bien.

« En conséquence, j'ai décidé que l'on commencerait jeudi matin, premier de May, dans l'Eglise N.-Dame les pieux exercices de cette sainte dévotion. J'irai dire la sainte messe, le matin à 7 heures, à N.-Dame pour commencer le *Mois de Marie*. L'on y chantera le *Veni Creator* et puis l'*Ave maris stella*, pour appeler les grâces du Seigneur et la protection de sa Sainte Mère pendant le mois, afin que l'année toute entière soit pour nous une année de bénédictions.

« Tous les soirs, environ les 7 heures, après que le carillon de N.-Dame aura annoncé la fonction, il y aura le chant des litanies de la S. Vierge, puis une courte lecture analogue à la circonstance et suivie de quelques réflexions. Je me propose de faire moi-même ce pieux

exercice le plus souvent que je pourrai; ensuite, il y aura le chant des cantiques et la Bénédiction du T.S. Sacrement.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Curé, annoncer de ma part à vos paroissiens, au prône de la messe paroissiale, demain, les *Exercices du Mois de Marie* que je viens de vous indiquer et exhorter les fidèles, avec le zèle dont je sais que vous êtes rempli, à se montrer dévots et assidus à cette pratique journalière si édifiante et qui a tant d'attraits pour les bons cœurs où règne la foi et la piété.

« Je vous salue avec une tendre et paternelle affection.

« PIERRE-JOSEPH, Evêque d'Annecy. »

« Lorsque l'évêque fit l'ouverture du Mois de Marie, nous dit son historien le Ch. Ruffin, il trouva le lieu saint rempli de fidèles qui communièrent tous de sa main. Le soir de chaque jour, après le chant des cantiques, il monta en chaire, fit une lecture brève sur la Ste Vierge et parla ensuite lui-même pendant près d'une heure. Dès que les cloches annonçaient cet exercice, les promenades publiques devenaient désertes et la foule se précipitait vers l'église. Durant les huit années que notre prélat vécut encore, il n'y manqua jamais. On aimait à l'entendre, à le voir confondu parmi les fidèles, s'associant à leurs cantiques et à leurs prières. » (Vie de Mgr Rey, page 361).

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE EGLISE NOTRE-DAME (1846-51). — Les débris de l'ancienne église qui avaient échappé au marteau révolutionnaire étaient loin de répondre au nombre et aussi à la piété du bon peuple d'Annecy qui allait en augmentant avec la prospérité de ces années de paix. La population, en 20 ans, avait passé de 3.000 à 5.000.

En 1834, Rd Gavard écrit à l'autorité civile qui reconnait l'utilité publique d'une église nouvelle mais avoue que ses caisses sont vides. La demande est accompagnée de deux plans avec devis : celui d'un architecte italien Mélano, qui conserve la partie gothique de l'ancienne église avec agrandissement vers le jardin, côté couchant; coût: 86.000. Ce projet est combattu par trois architectes annéciens, Ruphy, Dunant et Boch qui demandent la démolition complète (sauf le clocher) parce que les voûtes

de l'ancienne église sont basses et en mauvais état, celle de la petite nef de gauche est de 1 m. 25 plus basse que celle de droite; les piliers sont irréguliers; la façade principale (côté couchant), quoique très ornée paraît très basse en comparaison du clocher. Leur devis de reconstruction se monterait à 127.000.

Le 4 septembre 1836, Rd Gavard envoie un nouveau mémoire à la Municipalité dans lequel nous relevons cette plainte: « Vous savez combien cette paroisse a été maltraitée; la piété de ses fidèles avait fait beaucoup de sacrifices (1804-1824) pour réparer l'Eglise de St Maurice dont ils ont été séparés en recevant en échange les débris d'une église convertie en hangar depuis 1793, avec une sacristie mal installée dans le fond du clocher et dépourvue de tout. La population de cette paroisse semble cependant avoir quelques droits aux mêmes avantages que les autres habitants de cette ville. »

En 1838, la Ville achète le Clos Lombard (Jardin Public) pour le prix de 92.223 liv. et fait dresser par l'architecte Vaucher-Crémieux de Genève le plan de l'Hôtel de Ville dont le devis est de 325.000 fr. Elle confie en même temps à Guillebaud, architecte à Genève, le soin d'étudier le plan de l'Eglise Notre-Dame. En 1842, cet architecte dresse un long mémoire pour critiquer les plans présentés jusqu'ici et préconise dans son plan personnel la démolition complète du clocher, « seul obstacle à la possibilité d'un plan recevable ». L'opinion publique réagit contre ce vandale et le Chevalier Justin, Architecte en Chef de l'Arrondissement d'Annecy, est chargé de dressr un plan qui sera adopté en 1845.

Le 19 janvier 1844, Mgr Rendu avait écrit à la Municipalité pour lui signifier que son Chapitre et lui ne s'opposaient nullement à l'empiètement de l'Eglise N.-Dame sur le Jardin de l'Evêché.

Le 11 mai 1846, l'adjudication des travaux de reconstruction de l'Eglise est donnée aux frères Claude et Gaspard Duvernay, natifs de Morillon et domiciliés à Chambéry où ils sont propriétaires d'une maison de 3 étages qui leur sert de cautionnement. Le devis était de 100.000 fr.;

les entrepreneurs prirent engagement de construire en 30 mois pour le prix de 89.450 francs.

En novembre 1847, le Chevalier Justin fait appel à l'architecte Tournier de Chambéry et à l'ingénieur du Corps du Génie Marsano pour constater une malfaçon dans 7 piliers à moitié construits et impose la démolition aux entrepreneurs qui recommencent le travail au printemps suivant.

Le 2 novembre 1848, la charpente et toiture confiées au Me charpentier Lyonnet d'Aviernoz, sont achevées mais non payées par les frères Duvernay. Le 6 novembre les 25 ouvriers maçons-plâtriers de Duvernay, non payés depuis 6 semaines, font grève. Pendant l'hiver 1848-49, l'un des frères Duvernay se retire de l'entreprise et l'autre plaide avec la ville pour une somme de 12.000 fr.; leur maison de Chambéry est vendue par le Tribunal. En 1848 et 1849, les voûtes et plâtres sont exécutés avec lenteur par les frères Gillardone, la menuiserie par Cartier, la zinguerie par Duret.

En mars 1849, les frères Duvernay commencent soit avec la ville, soit avec leurs sous-traitant, une série de procès qui ne se termineront qu'en 1860. Ils sont obligés de vendre leur maison de Chambéry pour payer leurs avocats et créanciers. En 1850, ils sont obligés de céder leur entreprise à César Duvernay d'Annecy et de se retirer.

Le plan du Chevalier Justin n'avait pas prévu les sacristies et en 1851, on décida de bâtir à cet usage, les deux chambres contiguës placées au Nord et au Sud de l'église. Avec quelques autres travaux imprévus, l'Eglise coûta une somme totale de 112.628 fr., sans compter les murs de l'ancienne église que l'on estima à 6.000 fr.

Voici quelques-uns des prix de détail de l'édifice : pierre de taille de la façade: 17.526 fr.; les plâtres: 14.970; la charpente et toiture: 13.640. La surface du plancher sapin est de 1.091 m2 63 à 3 fr. 50 le m2 (1) et la surface asphaltée qui est de 161 m2 a coûté 1.120 fr. On a payé 1.200 fr. pour la menuiserie des 3 portes d'entrée et 459 fr. pour la serrurerie de ces portes. La toiture comprend

(1) Notons que le plancher fut de mauvaise qualité puisque 15 ans après, en Avril 1865, le Ministre des Cultes accorde 4.000 fr. pour refaire les planchers et les fenêtres de la façade, (Arch. Munic.).

1.768 m2 couverts en tuiles, 33 m2 en ardoises de Morzine et 160 m2 en ardoises de Cevins.

La réception d'œuvre eut lieu le 10 avril 1851. Quelques jours après, les frères Gilardi présentaient le plan du Maître-autel avec devis de 6.000 fr. et de deux autels latéraux avec devis de 7.000 fr.

Voici d'après le Chanoine Poncet les dimensions principales de l'église Notre-Dame, prises à l'intérieur du monument :

Longueur totale : 52 m. 60.
Largeur totale : 25 m. 70.
Hauteur : 18 m. 30.
Largeur de la grande nef : 10 m. 10.
Superficie totale par terre : 1.252 m2 (piliers non compris).

Ajoutons, par comparaison, que la Cathédrale à 44 m. de long, 17 m. 30 de haut et 810 m2 de surface. La superficie de St-Maurice est de 1.072 m2.

Le 7 décembre 1851, veille de la fête de l'Immaculée, les paroissiens de Notre-Dame firent leur entrée « dans une vaste et magnifique église d'ordre corinthien, la plus spacieuse et l'une des plus belles de cet ordre d'architecture que nous ayons en Savoie, nous dit l'abbé Grobel. Mgr Rendu en fit la bénédiction et ouvrit le même jour un Jubilé qui fut très suivi. »

Quelques semaines après, paraissait chez Burdet imprimeur une petite brochure de six pages dans laquelle nous lisons : « On a conservé de l'ancienne église une partie des murs latéraux avec, au sud la porte latérale réduite, une belle fenêtre ogivale et le clocher, dont le dôme et les tourelles ont été démolis en 1793. Mais la façade nouvelle n'est pas terminée, le clocher porte toujours les cicatrices de 1793, l'édifice est aujourd'hui sans autels, sans meubles et sans décoration. Le Conseil de Fabrique hors d'état de fournir le strict nécessaire, a recouru au Conseil de Ville, lequel a répondu par délibération du 21 décembre 1851, « qu'il ne pouvait accorder aucune allocation ni prendre aucun engagement pour l'avenir. »

Dans cet état de détresse, il ne restait que la ressource de s'adresser à la générosité des fidèles.

UN COMITÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ANTIQUE CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LIESSE fut créé par Monseigneur, avec la présidence de son Prévôt le Chan. Challamel et l'abbé Grobel comme secrétaire. On fit imprimer une feuille de propagande dans laquelle on lit: « Une personne pieuse s'est déjà chargée de fournir à perpétuité, par une fondation, aux dépenses qu'exigerait le rétablissement des antiques solennités, et surtout du Jubilé septennaire. »

Le 28 avril 1853, le Comité faisait connaître les premiers résultats de cette souscription dans le journal local « Le Bon Sens »:

« A peine avons-nous annoncé qu'une souscription était ouverte que les ecclésiastiques de cette ville se sont empressés de faire leurs offrandes. Les élèves du Gd Séminaire ont tenu à s'y associer. La somme des dons offerts s'élève à près de mille francs, sans compter le don de 500 fr. du Prévôt. Nous savons que le plus grand nombre s'est réservé pour le Mois de Mai qui se fera cette année avec un surcroît de solennité. » Le Comte Pillet-Will versa 500 fr.; l'abbé Grosset, Sup. de Mélan, 500 fr.; les paroissiens de N.-Dame pendant le Mois de Mai, 1.100 fr.; la Reine Marie Thérèse, 150 liv.; Mgr Dupanloup, 1.000 fr.

UNE MÉDAILLE DE NOTRE-DAME DE LIESSE fut frappée à l'Hôtel de la Monnaie pendant le mois d'août 1854; elle avait au recto une image de la Vierge et au verso le Saint Suaire. Malgré toutes les recherches, il a été impossible de retrouver un original de cette médaille, même à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

CHAIRE A PRÊCHER. — Nous avons vu que l'ancienne chaire de Notre-Dame, faite en 1710, avait été attribuée, en 1804, à la paroisse de St Maurice, où en peut encore l'admirer. Le 15 mai 1851, Rd Gavard, curé, fit dresser le plan d'une chaire à l'architecte Dunand et en confia l'exécution au menuisier Silva pour le prix de 1.400 fr.; ce travail sera terminé pour la fin juillet.

Mais, dans sa séance extraordinaire du 20 mai, le Conseil de Fabrique constate qu'il n'a comme revenu que

les intérêts d'un capital de 4.000 fr. légué par Dame Vve Favre née Nicolin, acte du 9 nov. 1827, et qu'il manque encore à l'église ses autels, stalles, table de communion, fonts baptismaux, confessionnaux et bénitiers. On se plaint de la lenteur apportée par les entrepreneurs à terminer le gros œuvre.

Les deux Confessionnaux en noyer que l'on voit dans la nef gauche en entrant furent exécutés par Gilardi, Me menuisier, originaire de Val Sesia, pour le prix de 400 fr.

Les Fonts Baptismaux furent ornés de statues en bois et d'un dôme exécutés par Gilardi en 1852, pour le prix de 500 fr.

Les Crédences de Sacristie sont l'ouvrage du menuisier Bardet qui émarge au budget de 1852 pour 1.080 fr.

Les Vitraux et Vitres sont signalés au même budget et payés 1.330 fr. au Sr Goru.

Le Maitre-Autel apparaît au budget de 1854, pour la somme de 5.000 fr. payée au Me menuisier Gilardi. Voici l'appréciation de l'abbé Grobel:

« Cet autel est une œuvre achevée de piété et de goût. Notre-Dame, au centre, tient dans ses bras l'Enfant Jésus par lequel elle est notre joie. Elle est placée sous un dôme magnifique que supportent huit colonnes d'ordre corinthien. A sa droite, on voit St Joachim et à sa gauche, Ste Anne; plus bas, à droite, St Joseph et à gauche St Jean. Les Mystères joyeux sont reproduits en bas-reliefs et le dôme est couronné par un groûpe de statues représentant la Ste Trinité qui couronne Marie. Cet autel ainsi que le sanctuaire furent inaugurés le 8 déc. 1854.

« Les Décorations du Sanctuaire sont dignes de l'autel qu'il abrite. Ce sont des peintures à fresque qui représentent les Mystères glorieux de la vie de Marie. Son Assomption, peinte à la voûte, domine ce bel ensemble. »

La Promulgation du Dogme de l'Immaculée Conception se fit le premier dimanche de mai (le 6 mai) jour fixé par les Evêques de Savoie. Mgr Rendu organisa une

procession où la statue de la Vierge fut portée de la Cathédrale à Notre-Dame puis à St Maurice; et le soir, toute la ville fut illuminée; il y eut feu d'artifice et promenade sur le lac en barque pavoisée portant une grande Etoile, emblême de Marie Etoile des Mers.

Un Bref du Pape Pie IX fut donné (à perpétuité) en date du 19 juin 1855, accordant une indulgence plénière à chacune des fêtes de l'Assomption, la Nativité, l'Immaculée, ou pendant leurs octaves, et une autre pour le dernier dimanche de mai.

Consécration ou Dédicace de l'Eglise Notre-Dame. — Cette cérémonie eut lieu le 14 sept. 1855 sous la présidence de Mgr Rendu; le vocable de l'église est l'Assomption de la Vierge. En ce même jour fut bénit et inauguré le Chemin de Croix, tableaux sur toile que l'on voit encore à Notre-Dame, mais dont on ignore l'auteur.

Deux Tableaux sur toile, peints à Rome par l'artiste Sublet surnommé le « Raphaël du xixe siècle », furent offerts à l'Eglise Notre-Dame par Mgr Dupanloup, pour servir de rétable aux deux autels du Rosaire et de Ste Croix.

Notre Bulletin Paroissial de mars 1936 a relaté l'identification du Tableau de la Vierge du Rosaire. L'original conservé à l'Eglise Ste Sabine de Rome a pour auteur un peintre de l'école de Raphaël, J.-B. Salvi, dit Sassoferrato (1605-1685).

Le tableau du Crucifiement ou Stabat semble appartenir à l'école espagnole.

Le Gaz fut installé pour l'éclairage de l'église dans le courant de l'année 1858 et réglée dans le budget de 1859, au prix de 2.180 fr.

Les Bienfaiteurs et Donateurs à signaler dans cette entreprise longue et coûteuse sont les suivants : le Gouvernement Sarde qui fit bon accueil à la demande du Conseil de Fabrique envoyant en 1842 une supplique pour démontrer la nécessité de l'agrandissement de l'église; le Syndic Lachenal; le Chevalier Justin, Ingénieur en chef

de l'Arrondissement d'Annecy et architecte de l'église qui, en 1848, fit démolir sept piliers déjà très élevés mais mal construits, menaçant les frères Claude et Gaspard Duvernay, entrepreneurs, de l'expulsion et de la prison; les conseillers de fabrique : le Chevalier Intendant Avocat Chaumontel, le Procureur Auclair, le Docteur Médecin Anthonioz, le Notaire Grivaz, l'abbé Delesmillières Supérieur du Petit Séminaire Chappuisien, Secrétaire du Conseil. Parmi les donateurs non encore cités, il ne faut pas oublier l'Avocat Favre qui fit un premier don de 3.000 fr. et un deuxième de 1.800 fr. Rd Gavard curé ne cesse de constater que tous ses paroissiens sans distinction furent admirables par leur générosité pour l'aider à orner dignement son église.

Le Presbytère actuel appartenait tout entier à la Ville et aux Hospices depuis les jours sombres de la Révolution. Le deuxième étage, propriété de la Collégiale depuis 1397, fut attribué aux Hospices en 1793. A son arrivée à Annecy, au début de septembre 1824, Rd Tissot, premier curé de Notre-Dame, trouva un logement modeste dont le montant de location fut de 122 fr. pour les sept mois qu'il l'occupa; il était la propriété de Mme Levet et de Mme Beauquis.

Le 8 janvier 1825, le Chevalier Audé Joseph, syndic, loue de M. César Amblet fils de feu Georges, un appartement sis au premier étage du n° 15 actuel de la rue du Pâquier, composé de 3 pièces sur la rue, 2 chambres et une cuisine sur l'arrière, avec cave et galetas, au prix de 480 francs par an, à dater du 1er avril 1825. Rd Tissot et ses deux vicaires l'occupèrent à la date fixée, mais, dès le 26 mai suivant, M. le Curé adressa une lettre au Conseil de Ville pour lui faire remarquer qu'il n'avait pu loger son prédicateur de Carême et il demanda à louer les deux petits appartements situés au deuxième étage et au troisième étage de la Maison des Hospices, sur le derrière, vis-à-vis la Salle du Conseil de Charité et celle occupée par la Bibliothèque de la Ville. Ce vœu ne fut pas exaucé.

Le 8 octobre 1831, Rd Gavard, deuxième curé de Notre-Dame, écrivait au Conseil de Ville de ne pas laisser échap-

per l'occasion de louer un appartement à sa convenance, situé au deuxième étage de la maison Machard, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue Royale; prix de location: 600 fr. par an. La Ville agréa cette demande et Rd Gavard avec ses vicaires occupèrent cet appartement pendant 23 ans.

L'Hôtel de Ville actuel fut construit de 1848 à 1852 pour le prix de 325.000 fr. En date du 20 juin 1846, l'ingénieur Justin, architecte de l'Eglise Notre-Dame, avait apporté une addition notable à l'ancien Hôtel de Ville en décidant « la nécessité de construire un mur en remplacement des galeries existantes du côté nord, le long de l'église. Le devis est de 1.416 fr. et le travail est confié aux frères Duvernay, entrepreneurs de l'Eglise. On ajouta ainsi à chaque étage trois chambres assez spacieuses mais très mal éclairées par le couloir étroit qui les sépare de l'église. Ces travaux terminés, le Conseil Municipal abandonna l'ancien Hôtel de Ville pour aller occuper le nouveau et donner ainsi un presbytère convenable au clergé de Notre-Dame. La grande Salle des Délibération, sur la place Notre-Dame, qui mesurait 13 m. sur 6, fut divisée pour faire les deux chambres des vicaires et la salle à manger. Le Salon qui avait à peu près les mêmes dimensions, côté ouest, servit à aménager la chambre de M. le Curé et le salon. Ces réparations, dont le montant atteignait la somme de 3.000 fr., furent faites par Rd Gavard qui vint s'installer le 1er octobre 1855.

En 1857, M. l'abbé Vittet fait remarquer au Conseil de Fabrique « que la cheminée de sa chambre avec celle du corps de garde situé en dessous est commune; et il demande la construction d'une cheminée indépendante pour ne pas être incommodé par la fumée de ce corps de garde qui emplit souvent son appartement.»

En 1890, la Ville fait réparer les façades et supprime les latrines qui surplombaient le canal de Thiouz, pour le prix de 1.700 fr.

En 1900, M. le Curé Chaumontet avait loué des Hospices trois pièces du deuxième étage; c'est là qu'il trouva asile le 13 décembre 1906, jour où fut mise en application la Loi de Séparation. M. l'abbé Schemid fut hébergé par

M. Laeuffer à Bonlieu et M. l'abbé Morand chez M. Maitre, 3, rue Filaterie. Quelques semaines après, la Ville louait le premier étage à ses anciens occupants pour le prix de 700 fr. par an.

Le 3 mars 1909, la Ville et les Hospices faisaient vendre aux enchères publiques l'immeuble tout entier, avec mise à prix de 5.000 fr. pour le rez de terre, 11.500 le premier étage, 10.000 le deuxième et 9.000 le troisième. M. le Curé acheta le premier étage avec une surenchère de 50 fr.; M. Marchand avoué acquit le deuxième avec surenchère de 1.850 et le céda le même jour à M. le Curé qui acheta ensuite de gré à gré le rez de terre et troisième étage pour 5.000 et 9.000 fr.

Quelques années avant sa mort, M. le Curé Chaumontet faisait cession de cet immeuble à une Société Immobilière qui le gère actuellement. En 1936, la façade fut restaurée avec beaucoup de goût par M. Marius Gurgo et la toiture remise à neuf.

L'ancien corps de garde avec prison municipale, où les détenus troublaient le sommeil des vicaires, est occupé maintenant par des salles de catéchisme. Le deuxième étage comprend plusieurs salles de réunion et un appartement pour loger le sacristain. Enfin le troisième se compose de deux appartements loués.

Coup d'Etat. — « Les exercices du Jubilé prêchés par les PP. Capucins, qui se poursuivent à Annecy avec une ardeur admirable, touchent à leur terme. Ils ont produit dans notre ville une heureuse diversion à notre politique... Le Coup d'Etat du 2 décembre 1852 a froissé d'une manière toute particulière les amateurs de la légalité... » (Echo du Mont-Blanc, 27-12-51).

Historique de la Conférence St Vincent de Paul en la Ville d'Annecy (1851-1852). — « Dimanche 8 août, après Vêpres, a eu lieu le tirage de la loterie de la Conférence de St Vincent de Paul. Monseigneur, qui avait eu la bonté de prêter son salon pour la séance, a daigné honorer de son auguste présence cette petite fête qu'on pourrait appeler le triomphe de la charité chrétienne.

Nos bonnes Dames d'Annecy, dont les mains délicates avaient tressé ou offert tant de beaux objets dont la vue faisait battre tant de cœurs, on été fidèles au rendez-vous.

Qui aurait dit l'an passé, que ce groupe de jeunes gens qui paraissaient pour la première fois dans les rangs de la Procession de la Fête Dieu, sous le nom de Confrères de St Vincent de Paul, réuniraient un jour un cercle si brillant et si nombreux de dames, de mères de famille. de dignes magistrats, de vénérables ecclésiastiques, sous la présidence d'un successeur de St François de Sales, pour une œuvre destinée à produire des fruits si précieux.

Le 8 août 1852 sera longtemps en bénédiction dans le triste réduit du pauvre, dont une recette inespérée de plus de 1.500 fr. pourra alléger quelques misères. Chaque famille s'est fait un devoir de s'intéresser à cette œuvre si belle. L'obole de l'artisan est venue se joindre au tribut du riche et a composé cette somme dont le chiffre est le meilleur éloge de la charité des habitants d'Annecy. La prière du pauvre sera pour eux la bénédiction de leur vie. » (Echo du Mont-Blanc, 11 août 1852).

Du 18 mars 1859. — Le P. Ripert Jésuite s'est chargé de *prêcher le Carême* à la Cathédrale et dans les deux églises de la ville. Malgré cette pénible tâche que s'impose l'orateur, les fidèles accourent dans toutes les églises pour savourer ses instructions saines et solides.

Le 12 juin 1859, on chante le *Te Deum* à la Cathédrale en reconnaissance de trois victoires remportées par les Savoyards et Français sur les Autrichiens (Montebello, Magenta, Marignan).

Visites Princières. — Le 14 août 1859, on apprend de source officielle que LL. AA. RR. le Prince de Piémont et le Duc d'Aoste arriveront à Annecy demain lundi 15 août, vers les 7 h. du soir. Le lundi soir, LL. AA. sont descendues de voiture dans l'avenue de Chambéry où elles ont été reçues et ont gagné à pied l'Hôtel d'Angleterre. Elles se sont rendues immédiatement à l'Evêché pour y faire visite à Mgr l'Evêque. Le soir elles ont parcouru la ville illuminée, les bords du lac; le lendemain, ont visité les Forges de Crans, la manufacture d'Annecy et Pont,

et sont reparties l'après-midi pour Genève, le Chablais, le Faucigny, passant par Sixt, Chamonix, Megève Albertville.

FIN DES GUERRES D'ITALIE. — « Le 13 septembre 1859, un des jours de l'Octave de la Nativité, vers 7 h. du matin, passaient par la route royale, revenant de la guerre d'Italie, deux bataillons du 1er et 3e Régiments du Génie français. Arrivés à la hauteur du sanctuaire de Myans, à 1 kilom. de distance, ils furent arrêtés par la vue de la statue monumentale de la Patronne de Savoie. Aussitôt, un des chefs de bataillon fait battre aux champs pour saluer l'image de la Mère de Dieu. Tous ces soldats, sur l'invitation de leur chef, présentent les armes, mettent le genou à terre, invoquent Marie, et après un instant de prière, se relèvent et continuent leur marche... Honneur à ces braves et à leur digne commandant ! » (Extrait du Journal « Le Bon Sens »).

L'ANNEXION DE LA SAVOIE A LA FRANCE a donné lieu à quelques faits intéressants dont l'Eglise Notre-Dame a été le théâtre; ils ont été relatés dans le journal local « Le Bons Sens ».

Mardi 3 avril 1860. « Le drapeau français a déjà pris possession de notre ville, il y a plus de 8 jours. Le pain bénit présenté aux églises d'Annecy se compose ordinairement de plusieurs gâteaux superposés, chargés de rubans, guirlandes, et surmontés d'une couronne ou d'un grand bouquet de fleurs. Le Dimanche de la Passion, 25 mars, le pain bénit était porté à Notre-Dame dans les formes ordinaires et présentait en outre, aux 4 angles de ce massif richement décoré, 4 petits drapeaux tricolores. Inutile de dire que cette innovation a causé à tous les spectateurs la surprise la plus agréable. »

Mardi de Pâques, 10 avril. « Dès le samedi Saint à midi, au moment où toutes les cloches étaient sonnées à la volée pour annoncer la fête de Pâques, le drapeau français était hissé au sommet de la tour antique de Notre-Dame, sur celles du Château, au frontispice de l'Hôtel de Ville, et sur les fontaines publiques. Son apparition était saluée en même temps par 101 coups de boîtes. »

Mardi 24 avril. « La votation pour l'Annexion a mis hier en fête toute la ville d'Annecy. Sur les 7 h. du matin, deux messes se disaient simultanément aux deux églises de St Maurice et Notre-Dame; l'une pour les médaillés de Ste Hélène qui s'y étaient rendus précédés de la musique; l'autre pour les pompiers et électeurs de Gevrier précédés de leur musique. Dans les deux églises a eu lieu la bénédiction des drapeaux qui a été suivie à Notre-Dame d'une courte et chaleureuse allocution par M. l'abbé Grobel, professeur au Collège. Après la messe, les deux cortèges sortant des deux églises, précédés de nombreux drapeaux français, se sont dirigés vers l'Hôtel de Ville... Après les vieux soldats de Napoléon et les pompiers portant tous des « oui » attachés à leurs chapeaux, sont venus les ouvriers des manufactures, les électeurs des divers quartiers partagés en neuf sections avec les ecclésiastiques en tête des électeurs de leur quartier respectif... le Séminaire... A leur entrée à l'Hôtel de Ville la foule criait: Vive la France ! Vive l'Empereur ! Les résultats furent: 2.115 oui, 21 non.»

« Le mardi 11 juillet 1860, dans toutes les églises de la Ville, Cathédrale, Notre-Dame et St Maurice, a eu lieu *un service funèbre pour le repos de l'âme du Prince Jérôme Napoléon.* »

« Le 5 juillet, la Compagnie des Guides de Chamonix a arboré le drapeau français au sommet du Mont-Blanc. »

« Le mercredi 29 août, vers 5 h. du soir, Leurs Majestés Impériales ont fait leur entrée dans notre ville par l'avenue de Chambéry et la rue Royale. Le cortège se dirigea vers la Cathédrale où le Chapitre fit la réception. puis au Palais Episcopal où leurs appartements étaient préparés, et de 10 h. à 11 h. firent une promenade en bateau. Le lendemain, ils visitèrent dans l'après-midi l'Eglise de la Visitation, les manufactures Laeuffer, le Couvent des Sœurs de St Joseph et l'établissement des Frères. Ils firent ensuite une promenade en voiture à Talloires et rentrèrent sur un bateau conduit par 18 rameurs, vers les 7 h. Le vendredi, ils partirent pour Thonon.

« Le mardi 4 septembre, Leurs Majestés, de retour de leur voyage en Faucigny et Chablais, ont travrsé Annecy

où Elles ne se sont arrêtées qu'un instant très court, ayant à rejoindre Chambéry le soir même. »

La Bénédiction de la Croix de Notre-Dame de Pitié, placée à l'entrée de l'avenue de Genève et de l'avenue des Romains, fut faite très solennellement par M. le Curé Gavard, le dimanche 31 décembre 1865, dans l'après-midi. Elle fut érigée sur l'initiative de Mmes J. Croset, C. Hérisson, J. Peccoud et payée par les habitants et propriétaires du Faubourg de Bœuf. Nous possédons la liste touchante des 121 souscripteurs qui versèrent, suivant leurs moyens, de 0 fr. 20 à 200 fr. La somme totale s'éleva à 617 fr. et fut suffisante pour payer 420 fr. au marbrier Tavernier et le reste en fournitures diverses pour l'entourage.

Deux ans après, Rd Gavard quittait sa chère paroisse dont il avait bien mérité et allait occuper une stalle de Chanoine à la Cathédrale.

III. — Rd NAVILLOUX, 3e curé de Notre-Dame (1867-1890).

Sa nomination à Notre-Dame porte la date du 7 décembre 1867. Il était né à Pers-Jussy et avait été ordonné prêtre en 1840. Successivement vicaire de Frangy et Sevrier, il eut à diriger la paroisse Notre-Dame pendant 33 ans.

La Paroisse de Cran fut autorisée par décret du 6 janvier 1869, et formée par 658 habitants de Notre-Dame et 244 de St Maurice (Gevrier). En 1872, Meythet se détacha d'Epagny pour se rattacher à Cran.

Dès 1858, MM. Frèrejean avaient fait construire à leur frais une grande chapelle gothique, à laquelle on ajouta deux nefs latérales plus tard. Il leur fallut 11 ans de démarches pour ériger cette chapelle en paroisse.

La Guerre Franco-Allemande de 1870 fut le premier événement important auquel fut mêlé le zèle du nouveau pasteur. Le 26 septembre 1870, partait d'Annecy le premier bataillon des Mobiles Savoyards à destination de Langres et le lendemain deux autres bataillons rassemblés

à Thonon et Bonneville. C'étaient 2.000 hommes qui allaient rejoindre l'armée. Un décret du 2 novembre mobilisait tout le monde et le 30, une compagnie de volontaires partait pour l'armée des Vosges. Le 31 décembre le département avait 5.000 mobilisés, équipés, formant 9 bataillons. Il fallut secourir les familles nécessiteuses dont les chefs étaient mobilisés, soigner les soldats blessés qui revenaient du front. Jusqu'à la fin des hostilités, pasteur et paroissiens rivalisèrent de zèle et de charité.

Les Fêtes du Doctorat de St François de Sales furent une occasion pour la paroisse de Notre-Dame de mettre dans son beffroi le gros bourdon appelé « la Salésienne ». Dans sa séance du 1er août 1878, le Conseil de Fabrique considère que la cloche à refondre est du poids de 1.800 ou 2.000 kilogs, tandis que la nouvelle, dont la dépense est couverte par une souscription volontaire, pèsera 5.000 kilogs au moins ». Mais il ajoute que « la municipalité manifeste un droit de propriété sur cette cloche et s'oppose à ce que la refonte en soit faite sans son assentiment. » Grâce au savoir faire de M. le Curé, ce différent s'aplanit et la Municipalité vota 17.000 fr. pour la restauration du clocher tel que nous le voyons aujourd'hui.

La bénédiction de la cloche eut lieu le 21 août 1878, sur la place Notre-Dame par le Cardinal Bonald de Lyon en présence de toute la paroisse, comme nous l'avons indiqué au chapitre III de la première partie.

Le prix de la Salésienne, poids 5.105 kilos dont 1.920 kilos d'une cloche fêlée, est de 13.557 fr.

Les cloches furent électrifiées en 1926.

Le Clocher fut réparé de 1876 a 1879 et le devis avec plan fut dressé par l'architecte municipal Mangé. Son plan comportait une flèche de 15 mètres qui fut ensuite portée à 21. Les travaux estimés 13.480 fr. furent adjugés à Jean Thomasset pour la somme de 11.583, soit 11 % de rabais.

Le coq fut placé le 24 septembre 1877, portant dans ses flancs un procès-verbal rédigé par Emile Masson, rédacteur en chef du journal « Les Alpes ». En voici un extrait: « Coq altier et superbe, emblême de l'antique valeur des Gaulois et de leurs congénères les Allobroges

réunis désormais dans la même fortune, pousse ton cri de bataille contre les ennemis de la France et montre ta belle crête rouge devant laquelle se sont enfuis déjà tant de vilaines gens décorées de titres pompeux et solennels, tant d'impudents ennemis; vole à la conquête des libertés françaises; salue avec nous de ton chant triomphal l'aurore naissante des grands jours promis à la République et à cette grande nation que la mauvaise fortune n'a point abattue et qui jure devant toi, symbole de courage et d'honneur, d'aller jusqu'au bout dans la voie tracée par les aïeux; prête lui tes ongles acérés et tes fortes ailes; suis son génie et sa foi, car tu renfermes le dépôt des espérances immortelles. »

On ignore le jugement porté par la population annécienne sur ce message confié au coq de Notre-Dame, mais la tradition nous a conservé la définition de la nouvelle flèche posée sur le beffroi: « un éteignoir placé sur une table de nuit ».

Réparations aux Fenêtres et Vitraux de l'Église. — L'architecte Justin devait être ennemi de la lumière dans les églises puisqu'il n'avait prévu aucun éclairage par la grande coupole; qu'il s'était contenté de faire derrière le maître-autel et de chaque côté de l'entrée du chœur des petites fenêtres en forme de demi-lune. En 1880, le Conseil de Fabrique décida de transformer ces petites fenêtres en trois grandes rosaces; le travail fut confié au marbrier Tavernier qui l'exécuta à la satisfaction générale et les vitraux furent confiés à la Maison Bessac de Grenoble. Cette réparation figure pour le prix de 3.281 fr.

La Mort de Rd Jean Navilloux est inscrite au Registre des décès, en date du 10 avril 1890. Il fut un prêtre zélé, bon et très conciliant dans toutes les difficultés et tracasseries qui commençaient à surgir entre l'administration civile et l'administration ecclésiastique. Il a été inhumé au cimetière d'Annecy.

IV. — Rd FRECHET, 4e Curé de Notre-Dame (1890-1900).

Originaire d'une vieille famille bourgeoise de Thonon, où il naquit en 1838, Rd Victor-Louis Fréchet fut ordonné prêtre en 1862 et, après 14 ans de vicariat à Feigères, il fut sucessivement curé de Meillerie en 1876, de Frangy en 1879 et de Notre-Dame le 11 juin 1890.

Des Grandes Orgues s'imposaient à cette date où l'ameublement de l'église était terminé. M. le Curé Fréchet se mit en rapport avec les facteurs renommés de l'époque, et, en 1894, la Maison Anneessen, d'Halluin, (Nord), installait un instrument de 28 jeux pour le prix de 25.000 fr. Mais auparavant, il fallut agrandir la tribune pour donner une place convenable aux membres de la Chorale Paroissiale. On monta deux piliers en pierre blanche, sur lesquels on entabla un agrandissement.

Le Calorifère a air chaud qui n'est pas un ornement pour notre église, fut construit en 1891 par la Maison Bouchayer de Grenoble au prix de 7.600 fr.; en 1901, on y ajouta un deuxième foyer semblable au premier pour le prix de 8.500 fr.

L'ouverture de la Chapelle de l'Asile des Vieillards reçut un avis favorable du Conseil de Fabrique convoqué extraordinairement le 24 novembre 1895, sous la réserve que « *cette chapelle est pour l'usage exclusif des habitants de l'Asile, savoir les infirmes et les personnes chargées de la Direction; les cérémonies concernant le ministère paroissial comme les sépultures devront être faites à l'église paroissiale.* »

La Coupole de l'Eglise se trouvait en très mauvais état en 1899 et le Conseil Municipal alloue une somme de 1 000 fr. à la Fabrique avec autorisation de faire le nécessaire. Ce fut l'architecte A. Fontaine qui eut l'heureuse idée de faire une coupole vitrée pour donner de la lumière dans cette église qui en était privée.

Mort de Rd Fréchet. — Elle porte la date du 29 décembre 1900; la paroisse reconnaissante ouvrit une sous-

cription et lui acheta une concession à perpétuité dans le cimetière de la Ville.

V. — Rd CHAUMONTET, 5e curé de Notre-Dame (1900-1932).

Rd Eugène Chaumontet était né à Chessenaz en 1856; il fut vicaire à St Maurice d'Annecy, curé de Viuz-Faverges, de Faverges et d'Annecy-Notre-Dame.

Il arriva dans cette paroisse à la veille de la loi de Séparation et son ministère fut hérissé de difficultés que son sang-froid, sa persévérance lui permirent de résoudre au mieux.

La Décoration de l'Eglise fut son premier souci et pendant trois années les échafaudages furent promenés dans chacune des nefs. Une souscription fournit la somme de 36.000 fr. et les dépenses s'élevèrent à 37.000. L'entrepreneur fut M. Alberti, et le décorateur, M. Artari.

La Loi de Séparation entra en vigueur le 14 décembre 1906, et la veille, le Conseil de Fabrique rédigea une délibération de 4 pages pour mettre ses comptes en règle, boucler son budget par un zéro final et protester contre cette loi spoliatrice. Le lendemain, M. le Maire notifie à M. le Curé que le presbytère pouvait lui être loué moyennant le prix des impôts et une somme à débattre, sinon il avait à quitter la cure le jour même. M. le Curé accepta le mode de location et resta au presbytère.

La Sonnerie des Cloches fut réglementée par le Conseil Municipal le 17 décembre 1906, et au mois de mai suivant, Rd Chaumontet fut traduit devant le Tribunal de Simple Police pour avoir dérogé à ce règlement. Il fut acquitté.

Les Patronages sont devenus de plus en plus nécessaires dans nos villes où quantité de parents occupés à l'usine ne peuvent surveiller leurs enfants pendant le congé du jeudi.

M. le Curé Chaumontet le comprit de bonne heure et dès 1907, il acheta au n° 10 du boulevard Decoux, deux

terrains, l'un de Mme Capdeville née Pichollet, veuve d'Officier Supérieur en retraite, et l'autre de M. Antonin Philippe. On éleva au milieu le bâtiment qui comprend quatre salles au rez-de-chaussée, entourées de quatre cours pour les jeux des garçons.

Le Patronage des Filles fut bâti dans la rue de la Gare, à proximité des Ecoles Libres, sur un terrain acheté en 1910 de Mme Veuve Emmanuel Richard née Cottin.

Ce sont dans ces locaux et cours annexes que des centaines de petites filles viennent chaque jeudi et souvent le dimanche, sous la surveillance de personnes dévouées, chercher des distractions saines et réconfortantes pour l'âme comme pour le corps.

La Grande Guerre 1914-18 priva M. le Curé Chaumontet de ses trois vicaires qui furent mobilisés pendant tout le cours des hostilités. Sa forte santé fut passablement ébranlée par ce surmenage et les dix dernières années furent occupées à terminer l'organisation de ses Patronages et autres œuvres paroissiales créées par le Bureau Diocésain.

La Statue de la Vierge qui couronnait la façade Notre-Dame avait été sculptée dans une pierre très tendre qui s'effritait et tombait en morceaux sur le parvis de l'église. En 1931, M. le Curé donna commande d'une statue en fonte de fer représentant « La Vierge de Rome » et il eut la joie de la voir installée quelques mois avant sa mort.

Le Décès de M. le Chanoine Chaumontet arriva le 28 janvier 1932; toute la paroisse rendit hommage à ce prêtre si distingué qui s'était dévoué pendant 32 ans au ministère des âmes. C'est en souvenir de lui que furent placés l'année suivante les vitraux qui ornent maintenant l'église et ont remplacé les verres grisailles de 1850.

VI. — Rd François COUTIN, 6e curé de Notre-Dame

Il serait téméraire à l'auteur de ces lignes de parler de lui-même. La Paroisse était si bien organisée, à son arrivée, qu'il ne lui reste que le mérite de continuer, avec la grâce de Dieu et la protection de Notre-Dame de Liesse, l'œuvre de ses vénérés prédécesseurs.....

Sa plus grande joie a été de tirer de l'oubli les documents qu'il publie à ce jour; ils chantent à leur manière les bienfaits et la joie que l'humble Vierge Marie a distribués à ses enfants d'Annecy au cours des âges.

Causa nostræ lætitiæ,

Ora pro nobis.

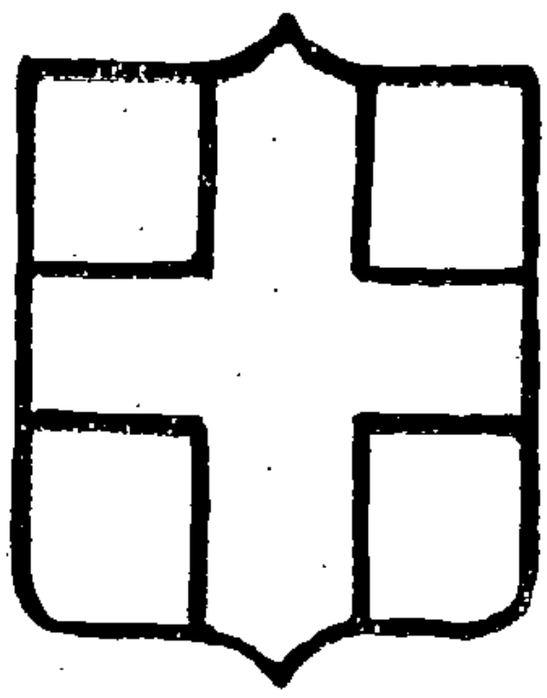

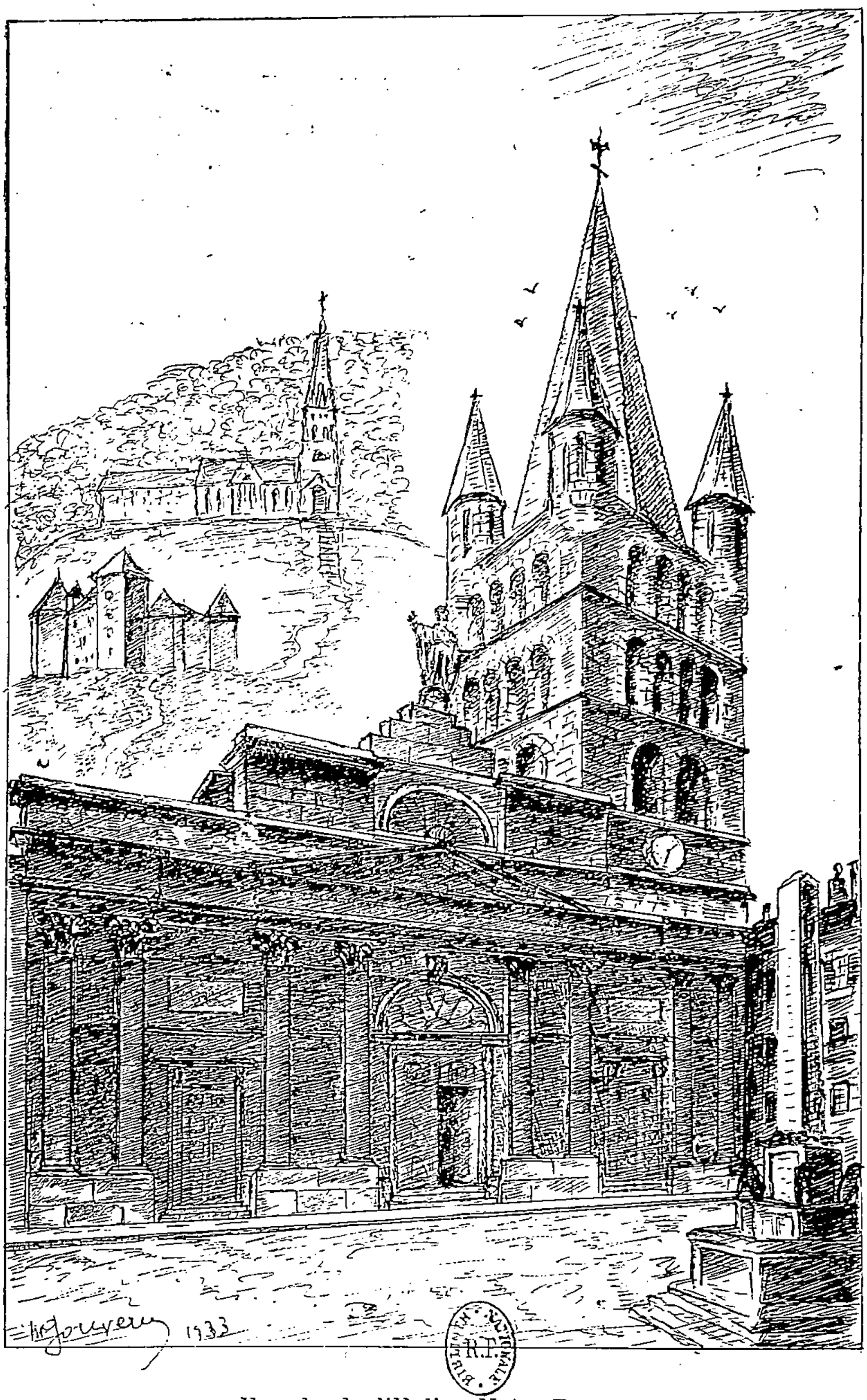

Façade de l'Eglise Notre-Dame.
Au 2e plan, en haut: le Château des Ducs Genevois-Nemours
et la Basilique de la Visitation.

Dessin de **Gouverne**, Ing. P. L. M.

DOCUMENTS

DOCUMENT N° I.

Exécution du Testament d'Amédée III, Comte de Genevois en 1371. — Sous ce titre, l'archiviste de la Haute-Savoie, Lecoy de la Marche a publié, en 1863, à la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, le texte latin de ce document conservé aux Archives de l'Ac. Flor. soit acte notarié passé au château de Mornay près Munitier (Monnetier).

Voici les conclusions tirées de ce document :

« L'origine de l'Eglise Notre-Dame de Liesse ou de Lété se perd dans la nuit qui enveloppe les premiers temps de l'existence d'Annecy. A la place où s'élève aujourd'hui cet édifice, il n'y avait primitivement qu'une chapelle, célèbre déjà par l'affluence des pèlerins qu'elle attirait. Fut-elle fondée vers la ville nouvelle qui remplaça vers le Xe siècle Annecy-le-Vieux, bâti sur la colline voisine ? Ou bien lui préexista-t-elle, et n'aurait-elle pas été le noyau de l'**Annessiacum novum ?** Tant de bourgs, tant de villes ont pris naissance de la même manière autour d'un couvent, d'un oratoire.

Quoi qu'il en soit, on trouve, dans le XIIIe siècle, à côté de la chapelle, un hôpital servant d'asile aux pèlerins malades ou indigents.

C'est aux premières années du même siècle, vraisemblablement, qu'il faut rapporter la construction de l'église dont le clocher seul nous reste aujourd'hui. Cette tour, le plus ancien monument d'Annecy, est un des spécimens les plus remarquables de l'architecture romane en Savoie. Et, comme le clocher est antérieur par son caractère à l'époque d'Amédée III, qu'il est trop important pour avoir appartenu à une simple chapelle, le Comte de Genevois ne fit qu'introduire une modification nouvelle dans l'Eglise existante. Le document de 1371 va le prouver.

Amédée III, dans son testament, ordonne à son héritier de fonder et de construire, si lui-même ne réalise pas ce projet de son vivant « **une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Liesse, et dans la dite chapelle, le tombeau où il veut être enterré de la manière qui convient à sa condition.** »

Trois messes, dont une grande, devront y être célébrées chaque jour pour le repos de son âme, de celle de sa femme, de ses prédécesseurs et successeurs; il y en aura une de la Ste Vierge, une du St Esprit et une des défunts. A chacune d'elles, on fera la commémoration de St Antoine.

« Si la chapelle, ajoute le prince, n'est pas terminée au moment de notre mort, nous voulons que ces offices soient célébrés, jusqu'à son achèvement, au maître-autel de la même église. »

Amédée ne choisit donc pas sa sépulture, dans le chœur de Notre-Dame, mais dans une chapelle spéciale, construite, soit aux alentours du chœur, soit le long d'une nef latérale. Il agrandit ainsi l'édifice, mais il n'indique en aucune façon qu'il l'eut précédemment rebâti. Il parle au contraire de l'église comme possédant une maître-autel et, par conséquent, ayant acquis son développement depuis une époque indéterminée.

Il affecte ensuite à l'entretien de sa fondation une rente annuelle de 60 liv. genevoises. Le patronage de la chapelle est entièrement réservé aux Comtes de Genevois. Un **recteur** est institué pour la desservir, sous l'obligation expresse de demeurer dans la ville d'Annecy. Enfin, chaque année, le jour de l'Assomption, il devra être fait, toujours dans la même chapelle, une **done** ou distribution de quatre deniers à chaque pauvre d'Annecy, et, la veille de Noël, 24 indigents recevront chacun un corset blanc **(viginti quator corsetos albos)**. Il s'agit ici de ces vestes en laine blanche dont le tissu était fabriqué par nos tisserands savoyards jusqu'en 1880.

Telles sont les dispositions qu'exécutèrent, le 5 sept. 1371, Humbert de Nave Juge de Genevois, Jean Mossures et Guillaume de Crans, commissaires désignés par la veuve et les enfants du Comte Amédée III. Après avoir arrêté que les aumônes seraient réparties par le recteur de la nouvelle chapelle, ils assignèrent la quantité de revenus nécessaires, soit somme de 85 liv. 13 sous 4 deniers, ce qui porte au nombre de mille les pauvres gratifiés chacun de 4 deniers. Les 24 corsets sont estimés 9 liv. soit 7 sous et 6 deniers chacun.

Les trois commissaires ne parlent nullement de l'érection du tombeau et de la chapelle, ne désignent aucun fonds pour ces travaux, ce qui laisse entendre qu'ils étaient terminés en 1371, et peut-être avant la mort du Comte Amédée, arrivée en 1367.

Comme appendice à ce document, nous pouvons ajouter les notes du Chanoine Ducis, parues dans la Revue Sav. de 1881, page 33 et 1879, page 38.

« Après la mort d'Amédée III, l'élévation du clocher se poursuivit avec les offrandes des fidèles réunies aux subsides de la famille de Genève. Le testament de Jean Caude bourgeois d'Annecy, du 17 juin 1377, Jn Dunant not., porte deux clauses: 1°) on donnera 20 sols genevois de capital pour les pauvres de l'Hôpital

de Notre-Dame de L.; 2°) on donnera même somme pour la construction du clocher. » D'après l'évaluation de Blavignac, c'était un don de 40 fr. pour les pauvres et autant pour le clocher.

Il s'agit ici de la construction d'un étage supérieur, car le rez-de-chaussée existait depuis longtemps; son mur méridional avait été utilisé pour limiter la partie gauche du chœur qui était achevé en 1360 (acte du not. Jean de Novelles). Le premier étage du clocher correspondant au jubé était également achevé avant la mort d'Amédée III, 1367.

Pour continuer les travaux, d'après l'accord de 1402, la Collégiale disposa du tiers des offrandes sans destination, de 100 fl. laissés par son Doyen, Pierre Dépollier, 500 fl. par Humbert de Villard (10 janv. 1415), 300 fl. par Amédée VIII, Duc de Savoie (1416), 600 fl. par Pierre de Genève-Lullin (1422).

Ces dons s'expliquent à la suite de l'incendie du clocher et de la ville arrivé le 5 fév. 1512. Les 1.500 fl. d'alors vaudraient 21.000 fr. or. Cette somme était épuisée en 1435 et on recourut au Pape Eugène IV pour une Bulle d'Indulgence en faveur des nouveaux bienfaiteurs de cet édifice.

Après l'incendie du 12 mai 1448, les murs de l'Eglise N.-Dame et le sommet du clocher avaient été réparés, ainsi qu'il résulte des actes du 7 avril 1451 avec la famille Hudry et du 26 fév. 1453 avec la famille Georges. C'est en suite de ces réparations qu'eurent lieu les fondations en l'honneur de St Sébastien (6 oct. 1451), de St Bernardin (8 nov. 1451), de St Laurent (28 janv. 1586). La fondation de 80 fl. or (14 oct. 1511) de Gérard Desservettaz a pour objet les clochetons et la flèche achevés le 13 fév. 1512. (Minut. de Raymond Georges not.).

DOCUMENT N° II.

Fondation de la Chapelle Saint Claude dans l'Eglise Collégiale Notre-Dame de Liesse par Pierre Clod. (Acad. Flor. d'Annecy n° 854).

« Le 14 sept. 1501, sur consentement du Chapitre, attesté par Ven. MM. Jacques de Lornai chan.; François Bertheti; Girard de Martereto et Jean Corvelli, chapelains d'honneur,

Pierre Clodi, coutelier et bourgeois d'Annecy,

1) fonde dans la dite Eglise, à l'autel de St Laurent une chapelainie sous le vocable de St Claude;

2) ordonne que ses héritiers et successeurs auront droit de patronage et de présenter le Recteur, alternativement avec le Chapitre;

3) donne au Recteur le fonds de 200 flor. d'or pp, ou la cense annuelle de 10 flor., sous charge de célébrer au dit autel 2 messes chaque semaine, l'une le lundi de l'Office des Morts, l'autre le samedi de l'Office de la Vierge, avec commémoraison des SS. Claude et Laurent;

4) donne au Chapitre le fond de 24 liv. ou cense annuelle de 24 sols sous charge de célébrer au même autel, la veille de St Claude, une gd messe à Diacre et Sous-Diacre;

5) réserve sur ces 24 sols, au Procureur: un sol pour l'exaction; au Marguilier: un sol pour sonner les deux cloches moyennes; au Recteur de la dite chapellainie: deux sols pour dire au dit autel, le dit jour, une première messe;

6) nomme son fils Jacques Clodi, clerc, et le présente comme Recteur.

(Le 23 fév. 1517, Mre Jacques Clodi résigne purement et librement son Rectorat que le Chapitre attribue à Jean Louis, fils de N° Claude Richardi).

(Le 18 mars 1522, Rd Jacques Clodi, Chapelain d'Honneur de N. Dame, héritier par moitié avec son frère Sébastien de son père, fondateur de la chapelle, promet de donner 15 flor. d'or chaque année au Recteur de la Chapelle St Laurent, tant pour la dotation que pour l'augmentation de dote faite par son père feu Pierre Clodi).

DOCUMENT N° III.

Inventaire des Principales Bulles accordées par les Souverains Pontifes à l'Eglise Notre-Dame.

1°) 1076, Bulle de Grégoire VII accordant des indulgences aux pèlerins qui visitent l'Eglise N. Dame.

2°) 1362 et 1370, Urbain V accorde des indulgences partielles à ceux qui, contrits et confessés, visiteront l'Eglise et l'Hôpital.

3°) 1378 et 1381 en faveur de ceux qui visiteront et aumôneront l'Hôpital.

4°) 1395, 31 août. Bulle de Benoît XIII, « lequel pour seconder les intentions de Clément VII son prédécesseur, grandement dévot et affectionné à l'Eglise N. Dame à cause des grands miracles qui s'y faisaient par l'intercession de la Mère de Dieu, donne à la dite Eglise le titre d'Insigne et l'a érigée en Collégiale et Chapitre... »

5°) Bulle du même « portant don de 4.000 florins en faveur des exécuteurs testamentaires de Clément VII. »

6°) 1399. Guillaume, Evêque de Genève, exhorte tous les Recteurs des Eglises Paroissiales de son diocèse de faire des aumônes pour la construction de la dite Eglise et de l'Hôpital, et leur accorde 40 jours d'Indulgences.

7°) 1402, Pierre, Abbé de St Jean de la Pèvre, diocèse d'Huesca (Espagne), Camérier de Benoît XIII, écrit au Vénérable Sgr Jacques Pollerii, Archidiacre de Vienne, Dr ès lois, pour lui dire d'ajouter 3 jours aux Grands Pardons.

8° 1507, le 16 juin. A la demande du Chapitre N.-D. de Liesse, l'Evêque d'Ancône, Vicaire Général du St Siège, donne transcript des Bulles de Nicolas IV et Pie II qui ont accordé les Indulgences à la Basilique Ste Marie Majeure de Rome aux 28 plus grandes fêtes de l'année. C'est la même faveur qui a été accordée à N.-D. de Liesse par la suite.

Toutes ces Indulgences ont été augmentées encore par des Bulles de 1435-36-48-51-72-85, etc...

==========

DOCUMENT N° IV.

==========

Titres concernant l'Insigne Eglise Notre-Dame et conservés dans la crottte soit Salle d'Archives du Chapitre.

« Les 4 clefs de la crotte sont distribuées à M. le Doyen qui est perpétuel, à M. le Chantre, à MM. Garnier et Gard, Chan., lesquels auront soin de ranger les papiers. »

Cette liste de titres est très longue, nous ne citons que les documents importants.

1) Un parchemin du 5 déc. 1371, relatant « la fondation de la chapelle N.-Dame, faite par Ill^me^ et Rév^me^ Robert de Genève Cardinal et sa mère Melchiade de Boulogne, à cause des rentes du mandement de Thônes, Cruseilles, Chaumont, Annecy avec reconnaissances rière ces mandements.

En 1371, 13 déc. lettres émanées de Robert de Genève, Mathilde de Bologne et Pierre Comte de Genevois relatives à la fondation de la Chapelle N.-Dame dans l'Eglise N.-Dame de Liesse. 70 coupes froment. Copie faite en 1500 et comprenant 28 pages grand format (Extrait de la Chambre des Comptes de Savoie (Soc. Flor. n° 861).

2) Liasse de procès contre les Nobles Syndics d'Annecy « à cause de l'Hospital, des fortifications, des murailles, réparations des chemins, des portes; nettoyement des fontaines; faire la garde et autres choses auxquelles sont obligés les scindiqs ». Transaction faite le 27 fév. 1613 par devant Rd^me^ François de Sales entre les Sindiqs et la Collégiale.

3) Partage des « dismes concernant Veyrier, Annecy-le-Vieux, Seynod, Loverchy, Montagny, St-Martin, Charvonnex, Vieu près Faverges, St-Ferréol, Ste-Colombe de Cons, Gyex et Seytenex, Eyri-sus-Ugine. »

4) Comptes des graines, de l'Ouvrier, de la Sollicitation et Inventaires divers.

5) Lettres écrites tant par les Princes que grands Seigneurs au Chapitre ainsi que les Visites des Seigneurs Evêques.

Parmi ces lettres, on en trouve :

d'Emmanuel Philibert, datées de Verceil le 22 août 1561, par laquelle « il promet au Chapitre une somme pour réparer les ruines que l'incendie a faites à l'église et de la venir voir en personne »;

de Christine de France, de Turin, 1662, etc., etc...

==========

DOCUMENT N° V.

==========

Liste des membres qui ont composé le premier Chapitre Collégial de Notre-Dame de Liesse, 1395.

Doyen rural d'Annecy et de la Collégiale N.-D.: Jacques Dépollier, Dr en droit, chan. de Genève et Lausanne, camérier de Clément VII.

Sacristain: Jean Savarin, curé de St-Maurice-du-Château soit de la Ville d'Annecy.

Chantre: Jacques Truffier, curé d'Aubonne, procureur de l'église N.-Dame et de l'Hôpital des Pauvres.

Chanoines: Thomas Vitod, curé de Pringier; Adémar Convers, curé de Menthon; Hugues Littoz, curé d'Annecy-le-Vieux; Jean Messier, chapelain du Comte de Genevois; Pierre du Colombier, curé de Seynod et chapelain du Comte de Genevois; Pierre Degeorge, curé dans le diocèse de Lausanne; Jean Cordier, curé des Ollières, chapelain du Comte; Jean Despine, curé d'Allèves, chapelain du Comte; François Deschosaux, curé de Quintal.

Chapelains ou Prêtres d'Honneur: Antoine Chappaz, chanoine de Senlis; Etienne Charo, curé de St Maurice d'Alby; François Mallet, curé de St Offenge; Jean d'Amancy; Pierre Nouvellet, curé de Dingy; Pierre Robert; Pierre Fornier; Jacques Arendel, curé de Vieugier; Jean de Seyseria (Décisier ?), curé de Talloires; Hugues Fragier ou de la Frasse; Guillaume Dumas, curé de Cuvat; Jean Cocci, curé de Vublens.

Après l'installation du chapitre, on activa l'achèvement des travaux, en vue des préparatifs de la dédicace. La cérémonie eut lieu le jour Octave de la Fête Patronale, le 16 septembre 1398.

Mgr Guillaume de Lornay, évêque de Genève, assisté de plusieurs chanoines de Genève, Jean d'Arenthon chantre, Jean de Lornay sacristain, Girard Trombert official, consacra officiellement l'autel du chœur en l'honneur de St Antoine et toutes les parties de l'église qui avaient été ajoutées au sanctuaire primitif de Notre-Dame de Liesse. (Chan. Ducis, Revue Sav.).

Il est fort regrettable que la liste complète des membres du Chapitre ne soit parvenue jusqu'à nous. Après celle que nous venons de parcourir, il faut nous résigner à publier celles de 1536-1555 et 1580, avant d'arriver à la nomenclature complète de 1620-1766 tirée des Archives de l'Ac. Florm. n° 677.

Les Membres du Chapitre, en 1536, étaient: « Claude de Bellegarde, doyen; Nicolas de Lornay, sacristain; Claude Hyvan, grand chantre; Antoine de Montelupho; Amédée de Guasquis; Jn Louis Vincent; Nicod de Monthoux, Hugues Joly et Louis de Myoningi. »

Le Chapitre était ainsi composé en 1555 : R. P. Donat de Granier; S. Nicolas de Lornay; P. Cl. Hyvan; Am. de Gasquis; Jn Louis Vincent; Bérard de Montfort; Cl. Marchiand; F. Vincent; Am. Clavell; Fr. Mermet; P. Viret; Jean Pobel.

P. H.-P. Dubois; Jn Cohendet; Aymon Amblet; L. Diaconis; P. Missilier; Jn de Via (Devie ou Delavy); P. Masson; Remi Bobain; Balt. Flocard; Jn de Anneria; Guigue Ronze; Maurice Décombe.

Le Chapitre Général de 1580 est composé de : M. le Doyen, M. le Sacristain, M. Mallinjod, Decomba, Carrier, Pinget, Denayre, Amblet, Jacquier, Mottey, Matelli, Coppier, Deplace, Bréchard et Patigo.

Le 17 oct. 1615, décès de M. le Chan. Chevalier, chantre et élection de M. Chopel.

Noms des Chanoines et Prêtres d'Honneur vivants ce jourd'hui 10e déc. 1620, avec date de mise en possesion. (C signifie Chanoine; P, Prêtre d'Honneur).

1586: Flocard Bart., C, succède à Flocard Gaspard.
1596: Decanalis Cl., P..... Hériter Cl., son oncle.
1596: Peyssard Th., P..... Nicollier Jacques.
1596: Alix Cl., P..... Fabri Jean.
1597: Gerlier Fçois, C..... Joly Et.
1600: Carrier Martin, C..... Carrier Jac., son oncle.
1598: Servand Michel, P..... d'Aussens Mauris.
: Magnien Jean, P.....
1600: Peyssard Thomas, C..... de Charansonay.
: Martinod Etienne, P..... Béruard Jean.
1607: Rolland Georges, C..... Favre Jn Fçois.
1607: Alix Cl., C..... Pinget.
1608: Guddet Justin, P..... Alix.

1608: Deconis Jn Bapt., C..... Machet Scipion.
1610: Roux des Oches..... des Oches Janus, son frère.
1612: Carrier Cl., P..... Bochard François.
1612: de la Combe Pierre, P.... Blanchard Martin.
1614: Roux Et., P..... Dunant Pierre.
1614: de Chivron Benoit, C..... de Lornay François.
1614: de Nemours Charles, C.... Bernard Jn.
1615: Chopel Jn, C..... Chevalier Claude, feu.
1615: Jacquier Jn Ls, C..... Chevalier Cl.
1615: Moenne Anthoyne, P..... Chopel Jn.
1616: Delaire Philip., P..... Josserand Guill., feu.
1616: Gard Jn Bapt., P..... Carral Jacques.
1617: Garnier Nicolas, C..... Jacquier Jn Louis, feu.
1618: Raffy Henri, P..... Puthod Mauris.
1621: Furier Hylaire, C..... Roland Georges.
1620: de Rossillon, Doyen..... de Chivron Benoit.
1621: de Laplace Laurent, P.... Gard.
1621: Gard Jn Bapt., C..... des Oches.
1622: Magnin Pierre, C..... Remond (de), dit Vincent.
1623: Garnier Nicolas, Sacr.....
1623: Damodri Loys, P..... Carrier Cl., feu.
1623: Magnin Pierre, C..... Garnier N., feu.
1625: Gerlier Pierre, C..... Gerlier Fçois, feu.
1625: Magnin Robert, P..... Raffy Henry.
1626: Masson Louis, P..... Guddet Justin, feu.
1626: Marvin Emm., C..... Deronis Jn B., feu.
1627: Besson Aymon, P..... Delachenal Cl., feu.
1629: Dumax Jn, P..... Besson Aymon.
1629: Besson Ant., C..... Gerlier Pierre, feu.
1629: Gay Jn Bapt. C..... Alix Claude, feu.
1630: Moënne Antoine, C..... Besson Ant., feu.
1630: Bonnet Fçois, P..... Moënne Ant.
1630: Favre Jean, C..... Peyssard Thomas, feu.
1630: Mermillod François, C.... Magnin Pierre, feu.
1630: Maniglier Pierre, C..... Marvin Emm., feu.
1630: Charvet Claude, C..... Carrier Martin, feu.
1630: Sylvestre Jean, P..... Delacombe P., feu.
1630: Verdan Aquilin, C..... Mermillod Fr., feu.
1632: Magnin Robert, C..... Magnin P., son frère.
1632: Ducrest Julien, P..... Magnin Robert.
1632: Truitat Jn Paul, P..... Vernier François.
1633: Baud Pierre, P..... Roux Etienne, feu.
1633: Masson Louis, C..... Maniglier Pierre.
1633: Peyssard Thomas, P..... Masson Louis.
1634: Puthod Cl. Aymé, C..... Verdan Aquilin.
1635: Sales (de) Ch. Aug. Doy. Rossillon (de) P. F., feu.
1635: Baytaz Nicolas, Doyen.... Sales (de) Ch. Auguste.
1637: Magnin Jn, P..... Magnin Jean, feu, son oncle.

1638: Magnin Simon, C..... Magnin R., son frère.
1638: Lachenal Etienne, P..... Martinos Et.
1639: Charrière Daniel, P..... Ducret Julien.
1640: Brunier Pierre, P..... Unibal Jn.
1640: Machet André, C..... Furier Hilaire.
1641: Marcher Fçois, C..... Machet André, feu.
1641: Burnet Pierre, C..... Magnin S., son oncle.
1641: Bernard Jn, P..... Servand Michel, feu.
1645: Truitat Jn Paul, C..... Chopel Jn, feu.
1646: Vincent Mauris, P..... Sylvestre Jn, feu.
1647: Prescheur Louis, P..... Baud Pierre, feu.
1649: Raucaz Jacques, P..... Bernard Jn.
1649: Bernard Jn Gasp., P..... Raucaz Jacques.
1649: Puthod Jn, C..... Puthod Cl. A., son oncle.
1650: Bottière Fçois, P..... Vincent Mauris.
1650: Laplace Laurent, C..... Marcher Fçois, feu.
1650: Crud Jn Michel, P..... Laplace Laurent.
1650: Delacombe Jacques, C..... Moënne Ant., feu.
1650: Raphy Guill., C..... de Nemours Charles, feu.
1650: Chastel Jacques, P..... Prescheur Louis, feu.
1650: Bernard Charles, P..... Damodry Louis, feu.
1650: Sublet Jn Louis, P..... Bernard Charles, feu.
1651: Capré Cl. Fr., C..... Gay Jn Bapt., feu.
1651: Rolland Pierre, C..... Capré Cl. Fr.
1655: Tavernier Henry, P..... Delayre H., feu.
1658: Amblet Jacques, C..... Rolland Pierre.
1658: Magnin Jacques, P..... Bottière Fçois, feu.
1658: Bérard Philibert, C..... Gard Jn B., feu.
1659: Merle Claude, P..... Magnin Jn, feu.
1660: Rex Jn, C..... Favre Jn, feu.
1661: Chastel Jacques, C..... Truitat Jn P., feu.
1661: Matroz Cl. L., P..... Chastel J.
1662: Dlacombe J. Cl., P..... Charrier D., feu.
1665: Bergeret Pierre, P..... Béruard Gasp., feu.
1667: Amblet Mauris, P..... Chartrier C. Fr.
1667: Sales (de) Jh, Doyen..... Baytaz Nic., feu.
1667: Masson Cl. Ls, C..... Masson Louis.
1667: Favre Jacob, P..... Masson Cl. L.
1668: Comte Louis, P..... Béruard Jn, feu.
1669: Decoux Pierre, C..... Charvet Claude, feu.
1670: Merle Claude, C..... Rex Jean, feu.
1670: Gravier Jac. Christ., P.... Merle Claude.
1670: Garbillion Jn Bapt., P.... Comte Louis, feu.
1671: Dherens Humbert, C..... Delaplace Laurent, feu.
1671: Favre Philibert, P..... Garbillon Jn B.
1671: Déléan Claude, P..... Gravier Jacques.
1672: Machet Am., Philib., C.... Raphy Guill., feu.
1673: Gay Michel, s. diac., P.... Dumax Jean, feu.

1674: Rouch Jn Fr., P..... Tavernier Henry, feu.
1674: Cusin Laurent, P..... Lachenal Et., feu.
1675: de Nemours Jacques, D.... De Sales Jh, feu.
1675: Michat Pierre, P..... Brunier Pierre, feu.
1676: Zucarole Charles, C..... Chastel Jacques, feu.
1677: Carron de St Thomas, C.. De Nemours Jacques.
1680: de Lucey Claude, Doyen.. Carron de St Thomas.
1681: Communal Pierre, P..... Rouch Jn F.
1682: Bérard Charles, P..... Favre Phil., feu.
1682: Losserand, P. . ..... Gay Michel, feu.
1686: de Roget Isid., Doyen..... de Lucey, Doyen, feu.
1687: Biord Fçois, C..... Burnet Pierre, feu.
1687: Chappaz Jn Louis, C..... Biord Fr., démiss.
1689: Gaudet Louis, P..... Losserand.
1690: Martiny Fçois, C..... Puthod Jn, feu.
1690: Puthod Pierre, P..... Communal Pierre, feu.
1690: Cusin Laurent, C..... Decoux Pierre, feu.
1693: Treppier Charles, P..... Cusin Laurent.
1693: Delagrange Fçois, C..... Merle Claude, feu.
1693: Liffort, C. . ..... Delacombe Jacques, feu.
1694: Coppier Fçois, C..... Zucarelly Ch., feu.
1692: Chardon Jn Maurice, C... Amblet Jacob.
1695: Fleury Jn Cl., P..... Crud Jn Michel, feu.
1698: Bidot Claude, P..... Delacombe Jn C., feu.
1700: Fleury Jn Cl., C..... Cusin Laurent, feu.
1700: Masson Jn Jacques, P.... Fleury, J. C.
1701: Brunier Pe Fr., P..... Bérard Ch. F., feu.
1704: Comte Mathurin, P..... Gaudet.
1706: Amblet Antoine, P..... Michat Cl. Ant., feu.
1708: Astruz Louis, C..... Bérard Phil., feu.
1708: Machet Phil. Am., Doyen.. de Roget, feu.
1708: Bidot Claude, C..... Delagrange.
1708: Latache Claude, P..... Bidot Cl.
1709: Puthod Pierre, P..... Machet A. Ph.
1709: Peray Pierre, P..... Puthod Pierre.
1712: Gailard Jn Bapt., P..... Magnin Jacques, feu.
1712: Rossilon Cl. F., C..... Dherens H., feu.
1712: Léger Georges, P..... Bergeret Pierre, feu.
1713: Rossillon Cl. F., C..... Fleury Jn Cl., feu.
1713: de Montpon Jh, C..... Astruz.
1713: Folliet Gabriel, C..... Rossillon Cl. F.
1714: Cusin Georges, P..... Sage Jacob, feu.
1714: Rossillon Cl. Fr., C..... Fleury Jn Cl., feu.
1715: Peray Pierre, C..... Masson Cl. Louis, feu.
1715: Bernard Claude, P..... Peray Pierre.
1716: Comte Mathurin, C..... Folliet Gabriel, feu.
1716: Favre Christophe, P..... Comte Mathurin.
1717: Brunod Jh, C..... Rossillon Cl. F., feu.

1718: Ferrand, P. . ..... Amblet Maurice, feu.
1718: Brunier P. Fr., C..... Martini, feu.
1718: Videt Ant., P..... Brunier P. F.
1720: Magnin Jn Cl., P..... Gaillard Jn B., feu.
1719: Coppier Jn Cl., C..... Puthod Pierre, feu.
1720: Baud Et., P..... Déléan Claude, feu.
1722: Salomon F., P..... Amblet Ant., feu.
1722: Videt Antoine, C..... Liffort, feu.
1722: Chappaz Jn Louis, P..... Videt Ant.
1723: Violland Pierre, P..... Léger Georges, feu.
1723: Blanc Pierre, P..... Cusin Georges, feu.
1724: Paget, P. . ..... Masson Jacques, feu.
1724: Vairat, P..... Trepier, feu.
1726: Rivolet Nicolas, P..... Paget.
1728: Garin Claude, P..... Violland Pierre.
1728: Duparc Jn Bapt. C..... Peray P., feu.
1728: Coppier Jn Cl., Doyen.... Machet A. Phil., feu.
1728: Montagni Jn Bapt., C.... Coppier Jn Cl.
1730: Veirat, C..... de Montpon Jh.
1730: Nouvelet, P..... Veirat.
1730: Buchard Jn Cl., C..... Coppier Fr., son oncle.
1729: Amblet Jean, C..... Bidot, feu.
1733: Montagniou Montanier, C.. Favre Christophe.
1731: Magni Jn Cl., C..... Chappaz Jn Louis, feu.
1731: Amblet Pe Fçois, P..... Magnin.
1733: Chevalier Aimé, P..... Favre.
1735: Greyfié Phil. Amé, C..... Veirat Claude, feu.
1734: Burdin Jn Ant., P..... Salomon Fr.
1735: Nouvelet Antoine, C..... Duparc Jn Bapt., feu.
1735: Guillet Fçois, P..... Nouvelet A.
1737: Métral Théodule, P..... Amblet P. Fr., feu.
1737: Grandis Jh, P..... Guillet Fr.
1737: Prévost Antoine, C..... Chardon Jn M., feu.
1738: Exertier Jacques, P..... Blanc.
1741: Garin Cl. Ant., C..... Brunod Jh, feu.
1741: Lacombe Jn, P..... Garin.
1741: Nouvellet Jn Fr., P..... Baud Etienne, feu.
1742: de Sales Jn Louis, P..... Ferrand.
1744: Martin Louis dit Lorrain, P Chappaz Jn Ls.
1744: Rey Pierre, P..... Exertier J. Phil., feu.
1745: Mauris Cl. A., P..... Bernard, feu.
1745: Masson Jean, P..... Burdin.
1746: de la Charrière, P..... Martin, dit Lorrain.
1747: Métral Théodule, C..... Amblet Jn Bapt.
1747: Favre, curé d'Héri, P..... Amblet Jn Bapt., feu.
1747: Lavigne P..... Favre, démiss.
1748: Rivolet Nicolas, C..... Métral Théodule.
1748: Fleuri Cl. Fr., P..... Rivolet Nic.

1749: Flocard, C..... Comte Mathurin, feu.
1749: Guy, C..... Favre Christophe, feu.
1749: Bouvet, C..... Magnin.
1749: Dépollier Chrétien, P..... Latache, feu.
1751: Gurret, P..... Lavigne Fçois Raimond.
1752: Lacombe Jn, C..... Brunier P. F., feu.
1752: Chapuis Bernard, P..... Lacombe Jn.
1754: Dépolier Dominique, P.... Nouvelet Jn Fr.
1755: Millet d'Arvillars, Doyen.. Coppier Jn Cl., feu.
1759: Gurcel Aimé, s. diacre, P.. Delacharrière.
1757: Favre Antoine, P..... Mauris Aimé.
1758: Masson Jn, C..... Videt.
1758: Saillet Etienne, P..... Masson Jn.
1760: Barut François, P..... Chapuis Bernard.
1760: Dépolier Dom. César, C... Greyfié.
1761: Lafontaine Marin, P..... Dépolier.
1762: Grandis Joseph, C..... Garin Cl. Ant., feu.
1762: Revenaz Fçois, P..... Grandis Jh.
1762: Morand Balthazard, P..... Gurret.
1763: Lafontaine Jn Cl., C..... Rivolet Nicolas.
1763: de Sales Jn Louis, C..... Nouvelet Ant. Ph.
1764: Garbillon Jh Arsène, P.... de Sales.
1764: Mollard Jh, P..... Favre Antoine.
1765: David Pierre F., C..... Lacombe Jn.
1766: Prévost Antoine, Doyen... d'Arvillars démiss.
1766: Sinton Jn Bapt., C..... Prévost Ant.

En terminant cette liste de près de 400 noms nous avons été heureux de constater que les Membres du Chapitre Collégial étaient des prêtres dignes de ce nom.

Les Registres Capitulaires en signalent un seul qui n'était vraiment pas à sa place dans cette vénérable compagnie, et il le comprenait si bien qu'il était plus souvent en voyage qu'à sa stalle. Pour respecter l'impartialité de l'histoire, nous donnerons sa biographie en quelques lignes. Le lecteur ne sera pas trop surpris de cette vie d'aventures en apprenant qu'il fut nommé Chanoine à 17 ans, de par la volonté de son père qui l'avait imposé au Chapitre Collégial.

Dom Charles Emmanuel de Nemours, Docteur en Droit Canonique et Civil de l'Université d'Orléans, fut nommé Chanoine de N.-Dame d'Annecy, le 28 janv. 1614. Le 16 juill. suivant, le Duc lui défend de porter le titre de **Nemours** qu'il remplace par celui de « **du Chastel** ». En 1616, étudiant à Orléans, il est condamné à la prison pour affaire de poisons et s'en évade « en démolissant une toise de muraille et en sautant dans la rivière ». Prêtre le 17 mai 1617, il demande, l'année suivante, six semaines de vacances pour aller à Paris, « après avoir insulté le Chapitre. » En août 1619, il est enfermé pour 15 jours dans la prison de l'Evê-

ché d'où il s'évade. En 1621, il est blâmé au Chapitre pour avoir joué au mail et aux quilles dans le Pâquier Mossire, fréquenté les tavernes; à nouveau, il est emprisonné à l'Evêché. En 1620, il va à Paris; en 1621, à Lyon et Lagny; en 1623, en Piémont; en 1627, 4 mois à Paris; en 1628, 3 mois à Rome. Le 27 mai 1634, « botté et éperonné, avec une Royale violette, faisant porter son épée après lui par un laquais, il entre en Sacristie et somme le Doyen de le réintégrer dans ses fonction. » Quelques jours après, il résigne son canonicat, puis, en 1638, se fait réintégrer « en insultant le Doyen. » En 1641, il est en procès avec Ne Michel Bouvard, Collatéral au Conseil de Genevois. Elu Chantre, puis Sacristain en 1645, sous le nom de Charles Emmanuel **Chevalier,** il teste le 25 mai 1649 et meurt à Annecy, le 18 août 1650.

Pour connaître l'origine de ce chanoine aux noms variés, nous avons consulté M. le Comte Pierre de Viry qui a dressé avec tant d'impartialité la généalogie de la Maison de Savoie dans l'Armorial. Il nous a répondu: « Je n'ai aucune donnée certaine sur l'origine de Dom C. E. de Nemours, mais j'estime qu'on ne peut mettre en doute sa descendance de Jacques, Duc de Nemours, et de Françoise de Rohan, de qui les enfants furent déclarés illégitimes avec interdiction de porter le nom de Nemours. Cette solution expliquerait l'entrée du personnage dans les Ordres, à Annecy, comme son oncle Jacques; la concession à lui faite par l'Université d'Orléans, de ses titres de Docteur. (Il a pu naître à Nemours, comme son oncle Jacques, soit à 80 kilom. d'Orléans, car l'atmosphère de Paris ne devait pas être favorable à la présence dans la capitale des descendants de Françoise de Rohan). Cette solution explique encore l'attribution de son prénom, les dates de son existence et le mystère de son origine. »

Nous voulons terminer cette nomenclature par la courte notice du **Chanoine Claude Etienne Nouvelet, premier membre de l'Académie Florimontane.**

Né à Talloires vers 1545, il entra au monastère de ce lieu et devint bénédictin. De bonne heure il cultiva les Muses et on lui attribue les trois pièces de vers en latin et en français placardées aux arcs de triomphe, lors du voyage de noces à Annecy du Duc de Genevois-Nemours et d'Anne d'Este, le 21 juillet 1566. Comme la poésie était alors très en vogue à la Cour, il fut demandé comme aumônier de ce jeune ménage princier qu'il suivit à Montargis et à Paris. Il profita de son séjour dans la capitale pour compléter ses études, entrer en relations avec les membres de la Pléiade et faire imprimer ses poésies.

C'est son talent poétique qu'a voulu célébrer l'auteur de son portrait conservé à la Bibliothèque Municipale d'Annecy. Le personnage jeune, à courte barbe pointue, coiffé d'une barette carrée, un petit collet blanc rabattu est entouré de plusieurs médaillons symboliques.

L'abbé Nouvelet suivit ses souverains dans le pèlerinage qu'ils firent à Notre-Dame de Liesse d'Annecy après la naissance de leur premier enfant. Après la mort du Duc, en 1585, sa veuve essaya de faire nommer son aumônier comme Doyen de la Collégiale Notre-Dame pour succéder à Rd Jacques de Savoie, décédé en 1595, mais sa lettre de présentation arriva trop tard à Annecy. Le Chapitre qui avait terminé ses élections lui accorda une stalle de chanoine qu'il résigna 3 ans plus tard pour celle de la Cathédrale; il put y joindre le bénéfice de la cure de Rumilly.

En Nov. 1602, le chan. Nouvellet prit la parole à l'intronisation de St François de Sales nommé à l'Evêché d'Annecy et assista, le 8 juin 1607, à l'éloge funèbre que St François prononça à Notre-Dame de Liesse pour les funérailles de Mme d'Este.

Rentré définitivement à Annecy, le chanoine Nouvellet fut admis comme membre de l'Académie Florimontane etcontinua d'écrire. La liste de ses œuvres, publiée en 1571, a été donnée dans la Revue Sav. de 1915, p. 77; quelques-unes ont été rééditées en 1901. « Notre bon Nouvellet » comme l'appelait St François, mourut à 55 ans, le 7 oct. 1613, laissant au Chapitre de la Catédrale tous ses livres.

DOCUMENT N° VI.

« *Mémoire*
« **des principales marques de la très illustre Maison de Genève,**
« **qui se voyent à présent en l'église de Notre-Dame d'Annessy.** »
(Vers 1650 environ.)

« Premièrement en la clef de la voute de la croupe du chœur « se voit taillés en pierre, les armes de Robert de Genève, qui « fust Pape Clément VII, avec la thiare papale et les clefs. »

« Les mêmes se voyent aux vitres dudit chœur et au dessoubs « d'icelles les mêmes armes de la Maison de Genève avec l'Ordre « de Savoie tout à l'entour.»

« Elles se voyent encores en plusieurs lieux dans le dict chœur « soit en peinture platte soit taillées en pierre, tenues par des « Anges, relevez en pierre. »

« Item. Au dessus de la Tribune, proche des voutes se voyent « plusieurs anciennes bannières, escus, cazacques d'armes. Le « tout fort ancien avec les mêmes armes de Genève. »

« Item. Au milieu du chœur est le tumbeau de la dicte Mai- « son, sur lequel se font les prières pour les ames des très Illus- « tres Seigneurs qui y sont inhumés et de leurs prédécesseurs. »

« Item. A l'entrée du chœur se void la chapelle de sainct

« Anthoine, de leur nomination, avec un grand banc formé avec « des balustres, auxquels sont en peinture les armoiries de Genève.»

« Item. Du costé de la Sacristie vis à vis de leur dict tumbeau « se voit attaché aux haultes formes un tableau de boys faict en « lozange et peinct à huille, fort proprement faict, sur lequel se « voit escript en lettres d'or, sur un fond d'azur l'épitaphe « suivant :

« L'an mil cinq centz soixante un et le 28 de janvier, entre « trois et quatre heures du matin, il pleut à Dieu retirer à soy « Damoiselle Roze de Coyoney, en son vivant dame de Boringe, « accomplie de toute vertu.

Asses de moins
Jamais de plus
Et peu de telle.

« Et au bas se voit les armes de Genève ayant à costé gauche « des armes qui portent trois oiseaux, ne schachant si sont col- « lombes ou autres qui semblent estre d'argent en champt de « gueules. »

« Et au dos du susdict épitaphe se voit peinct en huille une « teste de mort, sur laquelle est une lampe allumée avec cest « escripteau grec au dessus :

APETH METATAS NEKYAS FAINEI

« Et un peu plus bas : LUCET FUNERA VIRTUS, Vertu « reluict après la mort. »

« Item. A costé droict du grand Autel se voit le sépulchre « d'Illustre et généreuse Dame Clémence de Genève, en son vivant « baronne de Menthon, avec cet épitaphe gravé sur la pierre de « son tombeau :

« Cy gist Clémence, et la clémence aussy
« Foy, charité et l'espérance ensemble
« Bref les vertus, toutes gisent icy
« Qu'un cruel sort funestement assemble.

« Item. Se voyent les mêmes armes de Genève sur les fanons « d'une vieille mitre dont l'on orne la statue de sainct Antoyne « notre Patron, le jour de sa feste; les dictes armes escartelées « avec un escu à costé gauche portant une croix d'or chargée de « cinq estoilles d'azur sur un fond de gueules.

« Les mesmes armoiries avec les mesmes escartelaires se « voient en une vieille chasuble de velour noir avec les tuniques « assortissantes fort usées.

« Item. Se voyent un drap de velour violet en broderie avec « les armes de Genève que l'on metz sur leur tumbeau pendant « que l'on chante le service pour le repos de leurs asmes. »

(D'après une copie de l'original communiqué à Eloi Serand, par François Mugnier, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry.)

==========

DOCUMENT N° VII.

Limites de la Paroisse Notre-Dame données par ordonnance de Mgr de Thiollaz, en date du 17 novembre 1824. — ... « Nous fixons et déterminons la limite de la Paroisse Notre-Dame de la manière suivante : Nous supposons une ligne partant du canal de Thiou, derrière le chœur de l'église Cathédrale et parcourant le centre des rues, d'abord jusqu'à celle de St François (J.-J. Rousseau), de là au carrefour formé par le concours des rues de St François, de la Halle (Grenette), de la Filaterie, qui, parcourant ensuite cette dernière rue se détournera sur la droite, enfilera le passage qui aboutit au canal près du pont derrière le Séminaire (Collège devenu Petit Séminaire) suivra ledit canal jusqu'à l'embouchure de celui qui est dans le jardin du Séminaire, et, suivant ce canal jusqu'à celui du Pâquier longe l'ancien clos de la Visitation (quai J.-Philippe) et va joindre la ligne qui sépare les paroisses d'Annecy et celles de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux jusqu'à la rivière du Fier, et qui, de là suivant cette rivière, de manière à envelopper tout le village de Cran, remonte ensuite le canal de Thiou par son centre jusqu'au Pont de St Joseph, et entrant dans celui qui passe derrière la Cathédrale, arrive au point d'où la ligne est partie. » (Voir la copie in-extenso à la première page du Registre des Baptêmes de 1824.)

La Paroisse de Cran fut créée en 1869, et les limites de la Paroisse Notre-Dame furent modifiées une première fois : elles concordent avec les limites des communes limitrophes. Nous aurions aimé donner ici l'acte d'érection, mais il a été impossible de le découvrir, soit dans les archives des paroisses intéressées, soit aux Archives de l'Evêché.

Les limites de la paroisse Notre-Dame furent changées en 1934, par Ordonnace de Mgr de la Villerabel en date du 15 décembre :

« Considérant qu'un quartier nouveau vient d'être édifié sur le terrain précédemment occupé par les bâtiments de la Caserne Decoux, récemment désaffectée;

«Considérant que cette Caserne a, depuis sa création au commencement du siècle dernier, fait partie de la Paroisse St Maurice ;

« Considérant que c'est le clergé de St Maurice qui a toujours exercé le saint ministère sur la totalité du territoire de cette caserne y compris la partie débordant à l'est le canal maintenant recouvert, qui en traversait la cour centrale et que, dans son Ordonnance du 17 nov. 1824, Mgr de Thiollaz avait donné comme limite entre les deux paroisses de St Maurice et de Notre-Dame ;

« Considérant qu'il y a là prescription et que, dans le nouvel état de choses, il n'y a aucune raison de la rompre en restreignant le territoire traditionnel de la paroisse St Maurice ;

« MM. les Curés-Archiprêtres des deux paroisses intéressées ayant été entendus et leurs propositions écrites soigneusement examinées, avons ordonné:

« 1°) La ligne de partage entre les deux paroisses part, comme précédemment, de la rue Filaterie. Elle gagne la rue du Collège et la suit jusqu'à la rue du Lac. Elle tourne à droite de cette rue et va rejoindre directement le quai Eustache Chappuis et le Canal du Vassé. Tous les immeubles sis, d'un bout à l'autre de cette ligne, à droite, sont de St Maurice et, à gauche, de Notre-Dame. »

Le canal donné comme limite des paroisses en 1824 par Mgr de Thiollaz a son histoire; il servait à délimiter la propriété des Dominicains, située à l'Ouest, et à la séparer de la propriété du Collège Chappuisien à l'Est, comme l'indique le Cadastre de 1730. Après la Révolution de 1793, tout le domaine des PP. Dominicains fut converti en caserne et haras, mais le Collège Chappuisien demeura avec ses mêmes limites jusqu'à l'année 1888, où il fut transféré dans les bâtiments du Lycée Berthollet, nouvellement construits. A cette dernière date, l'Administration militaire fit acquisition du Collège et le convertit en Bureaux. De ce fait, le canal n'avait plus sa raison d'être et il fut en partie comblé; notons qu'il reliait le canal du Vassé au canal St François en suivant à peu près la Rue Neuve actuelle. Il s'ensuit que « **la partie débordant à l'Est le canal maintenant recouvert** » donné comme limite nouvelle en 1936, enlève à la paroisse Notre-Dame : 1°) le pâté de maisons entouré par les rues du Collège, du Lac et Rue Neuve; 2° la partie des immeubles occupés actuellement par la Pâtisserie Gruffaz.

==========

DOCUMENT N° VIII.

==========

Ordonnance Episcopale de Mgr de Thiollaz, en 1825. — « La formation du Chapitre de la Cathédrale et l'érection de la Paroisse Notre-Dame ayant créé de nouveaux rapports religieux dans notre Ville Episcopale, Nous jugeons nécessaire d'en déterminer les effets, de manière à établir un ordre fixe qui serve de règle à l'avenir et qui prévienne toute espèce de difficulté.

A ces causes, désirant que les deux processions générales de la Fête-Dieu soient faites avec tout l'ordre, le respect et la pompe que réclame une si auguste cérémonie, nous ordonnons que les dites processions partiront de notre Eglise Cathédrale, à 10 heures très précises, et que les paroisses qui, un quart d'heure auparavant, devront être rendues aux avenues de cette église, marcheront de la manière suivante :

1°) le jour de la fête, si le temps le permet, ou le premier jour qui sera indiqué, la Croix des deux paroisses, celle de St Maurice

à droite, celle de Notre-Dame à gauche, ouvriront la marche, et, en tenant le milieu de la rue, se dirigeront, par le Pont-Morens, la rue de l'Isle, le pont de la Gatte, et, passant entre l'Eglise de St Maurice et l'ancienne Visitation, suivront le quai, les rues du Pâquier, Notre-Dame, Filaterie et St-François, et. pour le jour de l'Octave, elles se dirigeront par les rues Ste Claire, Sépulcre, Pont St Joseph, Visitation, Notre-Dame, Filaterie et Saint-François.

II°) Les croix seront, dans ces deux processions, immédiatement suivies de la Confrérie du Saint Sacrement; ensuite, celle de la Miséricorde et du Petit Séminaire.

III°) La croix de la Cathédrale, placée après le Petit Séminaire, sera immédiatement suivie du Séminaire et de tous les Ecclésiastiques de la Ville, enfin de MM. les Chanoines de la Cathédrale, tant effectifs qu'honoraires.

IV°) Les Corps civils prendront place à la suite du St Sacrement et seront suivis des habitants de la Ville, marchant deux à deux, les hommes étant le plus près du St Sacrement, les dames à leur suite »

Donné à Annecy, le 28 mai 1825.

DOCUMENT N° IX.

Clergé d'Annecy Notre-Dame. — Nous ne saurions mieux terminer cet ouvrage qu'en donnant la liste des Curés et des Vicaires qui se sont dévoués au service de la Paroisse Notre-Dame depuis sa fondation à nos jours, ainsi que les noms des prêtres originaires de la Paroisse.

I. — CURÉS DE NOTRE-DAME.

1824-27 : Tissot Gaspard. — 1827-1867 : Gavard Cl.-M. — 1867-90 : Navilloux Jean. — 1890-1900 : Fréchet Victor. — 1900-32 : Chaumontet Eugène. — 1932-.. : Coutin François.

II. — VICAIRES DE NOTRE-DAME.

1824-28: **Dunand Jean-Joseph,** né à Eteaux, mort chan. tit. en 1862. — 1824-29: **Chatenoud Christophe,** né à Chaumont, mort archipr. d'Hauteville en 1864. — 1828-33: **Ruffin Jacques,** né à Meillerie, mort en 1882, vicaire général. — 1830-31: **Dupraz J.-Marie,** né à Boëge, mort curé de Bonne en 1874. — 1831-34: **Randon Pierre**, né à Thonon, mort vic. de N.-Dame, âgé de 28 ans. — 1834-37: **Grosset-Grange Fr.-M.,** né à Megève, mort chan. tit. en 1882. — 1834-43: **Despine Jn-Bapt.,** né à Annecy, mort curé de Villaz en 1856. — 1840-46: **Burnier-Fontanel François,** né et mort à Reignier en 1849. — 1837-41: **Morand Jh-M.,** né à Groisy, mort arch. d'Ugine en 1884. — 1842-49: **Dusonchet Fran-**

çois, né au Sappey, mort vicaire de Notre-Dame où il fonda une Association des Filles de l'Evangile approuvée par Mgr Rendu. — 1843-45: **Desbornes Jean-M.,** né à Cruseilles, mort en 1880, Missionnaire aux Indes. — 1845-46: **Bouvier Léon-M.,** né à Cluses, mort au Grand Séminaire prof. de morale. — 1845-60: **Descombes Claude,** né à Présilly, mort curé de Mieussy en 1875. — 1860-61: **Porret Charles,** né à la Giettaz, mort en 1900 chan. titul. — 1861-69: **Burtin Jn-Cl.,** né à Taninges, mort curé de Mieussy en 1902. — 1855-63: **Vittet Jn-Fr.,** né à Thorens, mort arch. de Megève en 1864. — 1863-68: **Moccand Jh-M.,** né à Sixt, mort vic. de N.-Dame en 1868, âgé de 43 ans. — 1868-72: **Vulliet Jh,** né au Gd-Bornand, mort curé de St Jeoire en 1900. — 1869-73: **Chevalier Charles,** né à Reignier, mort miss. de St Fr. de Sales. — 1872-73: **Mugnier Jn-M.,** né aux Gets, mort arch. d'Ugine en 1893. — 1873-75: **Missilier Fr.-M.,** né au Gd-Bornad, mort curé de Menthon en 1878. — 1875-79: **Mermillod Jn-Jh,** né à Annecy, mort en 1911, aumônier de Cisterc. à Turin. — 1879-84: **Duchosal Jn-F.,** né à Viuz-en-Sallaz, mourut dans sa famille en 1885. — 1879-81: **Gavard Fr.,** né à Ville-en-Sallaz, mort vicaire général en 1900. — 1881-85: **Laffin Alph.,** de Thorens, mort arch. de Seyssel en 1923. — 1884-89: **Orsat Adolphe,** né à Albertville, mort aumônier à St-Julien en 1904. — 1885-88: **Choupin Cl.,** né au Mt-Saxonnex, mort Jésuite à Lyon en 1932. — 1888-93: **Pinaud Fr.-A.,** de Perrignier, mort curé de Gaillard en 1895. — 1889-97: **Vanel P.-J.,** de Lugrin, arch. d'Abondance. — 1891-97: **Marchand Léon,** de Viuz-Faverges, arch. de Sallanches. — 1897-1906: **Magnin Jn,** de Vulbens, curé de Collonges. — 1897-1903: **Maistre Fr.-M.,** d'Entremont, mort arch. de Megève en 1935. — 1906-12: **Schemid Charles,** né à Carouge, aumônier du Couvent St-Joseph. — 1907-07: **Dubois Ca.-F.,** de Chilly, mort curé d'Ayse en 1936. — 1910-22: **Barril F.-Maurice,** de Montmin, mort vic. de N.-Dame. — 1911-22: **Chevalier J.-Ph.,** d'Arbusigny, curé de Villard-sur-Boëge. — 1912-20: **Bouvier Ant.,** de Vallières, mort en 1927 des suites de la guerre. — 1920-28: **Bauloz Jh-E.,** d'Epagny, curé de Veyrier. — 1921-31: **Vuichard Ignace,** de Savigny, curé de Choisy. — 1928-33: **Vuarnet Fr.,** de Draillant, curé de Lullin. — 1931-34: **Domenget Léon,** de Sales, curé du Fayet. — 1932-35: **de Viry Jn, de Viry,** curé de St-Jean de Tholome. — 1933: **Dechavassine Marcel,** de Samoëns. — 1934: **Benoit Camille,** de Vulbens.

III. — PRÊTRES ORIGINAIRES DE NOTRE-DAME.

Mgr Rebord, dans son Complément du Dict. du Clergé énumère 49 prêtres originaires d'Annecy entre 1800 et 1915. Les 24 premiers sont nés avant la fondation de la paroisse Notre-Dame, en 1824, et il n'est pas loyal de les lui attribuer.

Nous n'inscrirons donc ici que les prêtres baptisés dans l'église Notre-Dame à partir de 1824:

1) **Naville Jn=Z.**, né en 1824, mort, retiré à Annecy, en 1890. — 2) **Bardet Joseph=M.**, frère de l'avocat de ce nom, né le 18 janv. 1826, devenu Jésuite. — 3) **Balleydier Jn**, né en 1829, mort curé de Doussard en 1881. — 4) **Diacquenod Hippol.**, né en 1832, devenu Miss. de St Fr. de S. — 5) **Michaud Jn=J.**, né en 1835, resta toujours vicaire et mourut retiré en 1882. — 6) **Diacquenod Jules**, frère de Hipp., nommé ci-dessus, né en 1839, mourut vic. à Sallenôves en 1865. — 7) **Montagnoux Alex.=J.=M.**, né en 1839, mort prof. de Sciences à Mélan en 1890; il était fils du Sacristain de N.-Dame. — 8) **Montagnoux Claude=R.**, né en 1841, était filleul du Sacristain de N.-Dame et cousin du précédent. Il mourut miss. aux Indes en 1920. — 9) **Mermillod Jn=Jh**, né en 1846, fils de M. Claude, praticien, et de Dame Weber, modiste, mourut à Turin en 1911, aumônier de Cisterciennes. — 10) **Robert Cl.=A.**, né en 1851, mort chan. titul. en 1931. A légué son calice à la Paroisse. — **Berto Jn=M.**, né en 1854, Jésuite, prof. en Arménie, Egypte, Algérie, mort à N.-Dame de Mont-Roland (Jura), en 1937. — 12) **Bogey Jh**, né en 1862, mort curé de Talloires en 1926. — 13) **Ogier Jacques**, né en 1864, Directeur de l'œuvre « Pro Pontifice et Ecclesia » avec le titre de Monseigneur. — 14) **Coppier Jn=Cl.**, né en 1869, curé de St Martin, puis en Tunisie, mort à Annecy en 1932. — 15) **Velluz Léon**, né en 1873, curé de Marignier. — 16) **Chappaz Joseph**, 1878, curé de Viuz-la-Chiésaz. — 17. **Dumurgier Eugène**, 1881, curé à Marlens. — 18) **Encrenaz Michel**, 1891, prof. à La Roche. — 19) **Chabaud Charles**, 1895, prof. de Sciences à Thônes. — 20) **Orgiazzi François**, 1897, archipr. de Megève. — 21) **Chevallier Paul**, 1899, vic. à Cluses. — 22) **Gauthier Marcel**, 1903, curé de Minzier. — 23) **Costaz Louis**, 1903, Jésuite, en Orient. — 24) **Riguet Henri**, 1904, prof. à Thonon. — 25) **Dufournet Alexis**, 1904, vic. à La Roche. — 26) **Greffier Maurice**, 1905, prof. à Thônes. — 27) **Folliet Camille**, 1908, vic. à Ugine. — 28) **Thévenet Jean**, 1910, prof. au Grand Séminaire. — 29) **Déjond Louis**, 1912, vic. à Cluses. — 30) **Arragain Jacques**, 1912, Eudiste, étudiant à Rome.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la Paroisse Notre-Dame compte au Grand Séminaire six de ses enfants dont trois sont promus au Sous-Diaconat : **Costa, Gurgo, Milloux,** Nous aurons donc, en 1938, vingt prêtres Mons; c'est un grand honneur pour la paroisse et pour les familles chrétiennes qui les ont donnés au service de Dieu et de son Eglise.

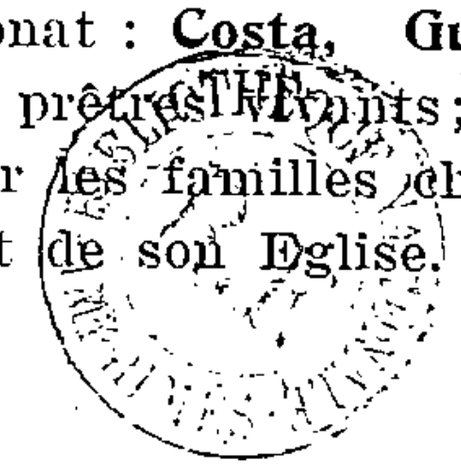

==========

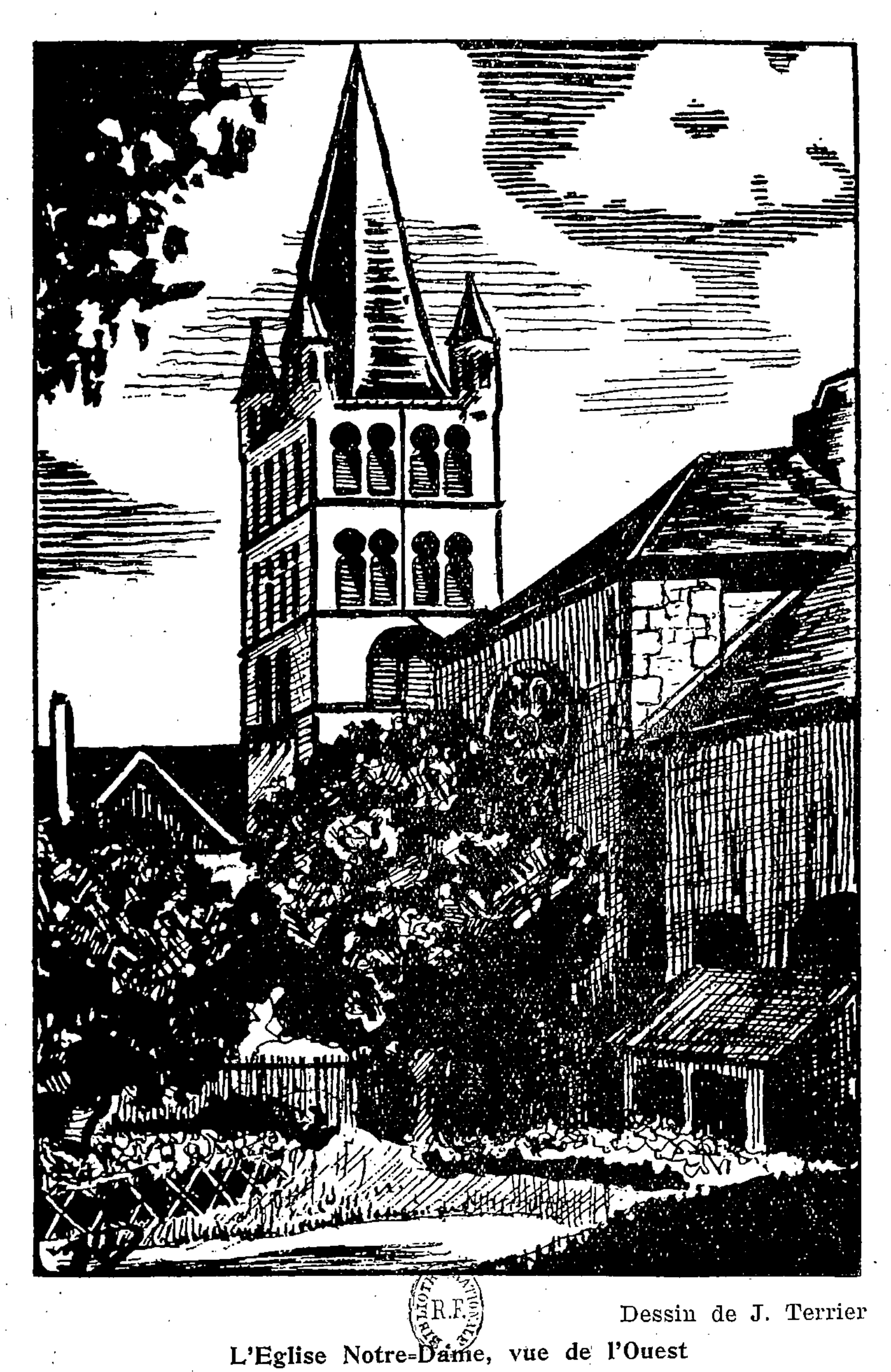

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Dessin de J. Terrier

L'Eglise Notre-Dame, vue de l'Ouest

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5

PREMIERE PARTIE

EGLISE ET COLLÉGIALE . . . . . 7 à 197

CHAPITRE Ier. — *Origines, Eglise, Chapelles* 7
Annecy-le-Vieux et Annecy-Neuf. — Population. — Christianisme à Annecy. — Annecy-Le Puy-en-Velais. — Oratoire et église Notre-Dame. — Fondation Amédée III en 1360. — Description de l'église. — Chapelles de l'église Notre-Dame, de Notre-Dame de Pitié au Faubourg de Bœuf, de Notre-Dame de Tassé, à Gevrier, de Provins, à Annecy-le-Vieux.

CHAPITRE II. — *Tombeaux des familles Genève-Nemours* 28
Emplacement. — Liste des membres ensevelis dans l'église N.-Dame. — Réparations aux tombeaux. — Les Sacristies et le Mobilier. — Incendies de 1412 et 1448. — Visites Pastorales de 1411, 1445, 1470 et 1481. — Ornements de l'Eglise. — Sanctuaire de Liesse en Picardie,

CHAPITRE III. — *Clocher, Cloches et Sonneries* 43
Construction du clocher et sa restauration en 1512; incendie de 1559. — Démolition en 1793. —Une fonte de cloches en 1767, en 1878: la Salésienne. — Sonneries et Marguilier. — Horloge publique. — Cloche de N.-Dame de Pitié.

CHAPITRE IV. — *Le Chapitre Collégial* 59
Origines. — Attributions et emplois. — Vie Commune. — Privilèges. — Prédications de Missions et de Carêmes. — Sceaux de la Collégiale.

CHAPITRE V. — *Le Chapitre Collégial* (suite) 73
Elections. — Discipline et Bonne Tenue. — Coutumes. — Relations avec St François de Sales, avec le Chapitre Cathédral, la Visitation, le Sépulcre, les Lazaristes, les Cordeliers, les Annonciades, les Bénédictins de Talloires, la Collégiale de Sallanches. — Chapelains ou Prêtres d'Honneur.

CHAPITRE VI. — *La Maîtrise* 92
Les Enfants de Chœur ; leur élection ; leur emploi à l'Eglise ; leur éducation et leur instruction ; leur maison. — Organistes et Orgues. — Musiciens et Régales. — Coutumes diverses. — Habilités ou serviteurs attitrés du Chapitre. — Maîtrise en 1934.

CHAPITRE VII. — *Les Immeubles du Chapitre* 108
Presbytère; réfection en 1316, 1491, 1771, 1854. — Maison de la Maîtrise; son agrandissement en 1621 et en 1691. — Banches et Boutiques adossées à l'Eglise. — Maisons diverses achetées et vendues.

CHAPITRE VIII. — *Revenus du Chapitre* 118
Bénéfices unis successivement à la Collégiale: Gevrier, Sevrier, Annecy-le-Vieux, Balmont, Villaz, Veyrier, St Maurice d'Annecy, Viuz-Faverges, Giez, St Ferréol, Ste Colombe, Seythenex, Héry-sur-Ugine, Pringy, Seynod, St Martin, Charvonnex, Ochiaz en Michaille, et Vidomnat des Bornes. — Revenus et Charges. — La dîme, la leyde, le laod, les servis, le droit d'échute et les affranchissements.

CHAPITRE IX. — *Hôpital Notre-Dame* 134
Origines et Administration. — Chapelle Ste Madeleine. — Visite des malades. — Aumônes aux pauvres. — Fondation de Fésigny et les 12 Boursiers. — Logement des Pèlerins. — Hôpital Général. — Hôpital et Hôtel de Ville.

CHAPITRE X. — *Fondations Pieuses et Sociales* 146
Fondations des Comtes de Genevois et Princes de Nemours, de Madame Royale Jeanne B. de Savoie, des Nobles et des Bourgeois d'Annecy. — Fondation du Collège Chappuis en 1549, d'une école de Filles en 1713,

CHAPITRE XI. — *Les Grands Pardons* 160
Dévotion à N.-Dame; arrivée des Clarisses en 1535; calamités publiques. — Faveurs accordées par les Souverains Pontifes à l'Eglise N.-Dame, de 1076 à 1854. — Privilèges et Immunités. — Cérémonial des Grands Pardons.

CHAPITRE XII. — *Offices du Culte* 174
Calendrier des Fêtes spéciales à la Collégiale, — Messes, prédications et catéchismes. — Confréries du St Sacrement, de la Ste Croix et Miséricorde. — Corporation des Ménétriers.

CHAPITRE XIII. — *Les Processions* 185
Calendrier et Itinéraires. — La Fête-Dieu avec son cérémonial. — Procession du Pain Bénit, des Rogations.

DEUXIEME PARTIE

Principaux événements historiques, de 1397 a 1793

Premiers Chanoines et Chapelains de N.-Dame 197
Le Pape Martin V à Annecy, en 1416 198
La Collégiale au Concile de Bâle, en 1432 198
Le St Suaire à N.-Dame d'Annecy, en 1566 201
St François de Sales et la Collégiale 201
Funérailles d'Anne d'Este (1607) 205
Le Doyen de Chevron-Vilette (1614-1620) 208
Charles-Auguste de Sales (1634-35) 221
Procession de l'Annonciation (1642) 222
Services solennels pour les Dames Royales 224
Le Doyen Joseph de Sales (1667-75) 225
Service pour Charles-Emmanuel II (1675) 232
Jubilé d'Innocent XI, en 1677 236
Occupation française de 1703-1712 242
L'hiver de 1709 et fléaux divers 249
Inondations de 1711 255
Le Duc de Savoie à Annecy en 1715-17-24 260
Mort de Mgr de Bernex, en 1734 266
Calamités de 1740. Hiver rigoureux. Disette 269
Occupation Espagnole (1742-49) 272
Béatification de Jeanne de Chantal (1752) 276
Notes sur les calamités de 1757-58 281
Mort de Mgr de Chaumont, en 1763 282
Canonisation de Jeanne de Chantal (1758) 287
Visite du Duc de Chablais à Annecy (1772) 299
Service pour le feu Roi (1773) 301
Visite Royale à Annecy, en 1775 307
Les affranchissements de la Collégiale 312
Démolition du Chœur de l'Eglise (1793) 313
L'Eglise devient « le hangar N.-Dame » 316

TROISIEME PARTIE

La Paroisse Notre-Dame de 1824 a nos jours

Rétablissement du Culte en 1801 et 1802 319
Rd Tissot, premier curé de N.-Dame (1825-27) 321
Corporation des cabaretiers, en 1826 322
Rd Gavard, 2e curé de N.-Dame (1827-1866) 324
Premiers Exercices du Mois de Mai (1834) 325
Construction de l'Eglise N.-Dame (1846-51) 326
Promulgation du dogme de l'Immaculée (1855) 331
Historique du presbytère actuel 333
Annexion de la Savoie, en 1860 337

Rd Navilloux, 3e curé de N.-Dame 339
Fêtes du Doctorat et réparation du clocher 340
Rd Frechet, 4e curé de N.-Dame, et les Orgues 342
Rd Chaumontet, 5e curé, et les Patronages 343

DOCUMENTS

Exécution du testament d'Amédée III, 1371 347
Fondation de la Chapelle St Claude, 1505 349
Inventaire des Bulles accordées à N.-Dame 350
Titres divers de l'Insigne Eglise N.-Dame 351
Membres du Chapitre, de 1395 à 1793 352
Armoiries de l'Eglise N.-Dame, vers 1650 360
Limites de la Paroisse en 1824, 1869, 1934 362
Ordonnance de Mgr de Thiollaz, en 1825 363
Clergé d'Annecy Notre-Dame, curés et vicaires 364

TABLE DES GRAVURES

Plan de l'Eglise ancienne (1360-1793) 4
Clocher de N.-Dame (dessin de M. Tissot) 42
Eglise N.-Dame en 1793 (dessin de M. Tissot) 58
Fenêtre ogivale de l'ancienne église (M. Tissot) 117
Eglise et Couvent des Dominicains (1682) 133
Armoiries de la Ville d'Annecy 145
Eglise N.-Dame en 1682 (dessin de M. Tissot) 159
Lac d'Annecy et la Tournette 173
Eglise St Maurice du Château en 1682 (M. Tissot) .. 184
Eglise du Sépulcre en 1682 (dessin de M. Tissot) .. 196
Plan de l'Eglise actuelle de N.-Dame 317
Château de Montpon, à Alby (dessin de M. Tissot) .. 318
La Croix de Savoie (armoirie)..... 345
Façade de l'Eglise N.-Dame (dessin Gouverne) 346
Eglise N.-Dame vue de l'Ouest (dessin J. Terrier) .. 367

PHOTOS, GRAVURES HORS-TEXTE

Chanoine Jh de la Faverge de Montpon (tableau)... 80
Ancien Hôtel de Ville; presbytère actuel..... 80
Les trois sceaux de la Collégiale Notre-Dame..... 96
La Maîtrise de Notre-Dame en 1934..... 96
Eglise Notre-Dame et son clocher, façade..... 240
Intérieur de l'Eglise Notre-Dame..... 240
Portrait d'Anne d'Este. 256
Tableau du Crucifiement. 256

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin de l'Académie ..... V à XXXI
Séances des 6 octobre, 1er décembre 1936, 2 février, 6 avril et 1er juin 1937 ..... V à XIX
Annexion à la France, faits divers annéciens VII
Saint-Sigismond, monographie manuscrite VIII
Sculpture sur bois dans l'art religieux VIII
La croix de Chênex VIII
Comptes financiers X
Congrès des Sociétés Savantes ..... X, XII XIX
Saint-Bernard de Clairvaux et la Savoie XI
Abbaye d'Entremont, suppression XI
Lettres du Cardinal Mermillod XII
Le « Christ descendu de la Croix », de St-Maurice XIII
Le Chanoine de Nemours XIV
Lettre du Bienheureux Claude de la Colombière .. XIV
Une journée Salésienne au Château de Montrottier XV
Saint François de Sales (quelques notes relatives à) XVIII
Mgr Rossillon de Bernex (acte d'acceptation de la mort) XVIII
L'Historien Besson (à propos de) XIX
Liste des Sociétés savantes qui échangent leur publication XX
Personnel de l'Académie XXI

A propos de l'historien Besson (F. Mugnier) XXXII
Deux lettres inédites de Louis Veuillot XL
Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie (L. Pfister) XLIII

Histoire de l'Eglise N.-Dame-de-Liesse (F. Coutin) 1 à 367

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, — A. SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*.— M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIIIe siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1re partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2e partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1re et 2e parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3e partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire

Tome XLIX. — Bulletin — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

Tome LII. — Bulletin. - Chan. GAVARD, Etrembières. - François GAILLARD Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

Tome LIII. — Bulletin - Chan. COUTIN, Le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER. Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul —R. P. BUFFET. Mgr J. M. Paget.

Tome LIV. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Le quatrième centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER, Noël Hugon Pergod. — La Cathédrale d'Annecy. — Alph. BEAUQUIS, Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD, La Savoie et le troisième centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER, Le petit tableau de Saint François de Sales. — Compte-rendus bibliographiques.

Tome LV. — Bulletin. — F. MUGNIER, A propos de l'Historien Besson. — Deux lettres inédites de Louis
Congrès des Sociétés Savantes d
de l'Eglise Notre-Dame-de-Liesse